



HAL
open science

Les déplacements forcés intra-urbains dans les comunas 4 et 6 de Soacha (Colombie) : entre violences urbaines et urbanisation de la guerre : Enquête ethnologique d'une mobilité sous contrainte politisée

Tiphaine Duriez

► To cite this version:

Tiphaine Duriez. Les déplacements forcés intra-urbains dans les comunas 4 et 6 de Soacha (Colombie) : entre violences urbaines et urbanisation de la guerre : Enquête ethnologique d'une mobilité sous contrainte politisée. Sociologie. Université Nice Sophia Antipolis, 2014. Français. NNT : 2014NICE2046 . tel-01403462

HAL Id: tel-01403462

<https://theses.hal.science/tel-01403462>

Submitted on 26 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LIRCES
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE



Université Nice-Sophia Antipolis
Ecole Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales (ED n°86)
Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés (EA 3159)

THESE DE DOCTORAT EN ETHNOLOGIE

**LES DÉPLACEMENTS FORCÉS INTRA-URBAINS DANS LES COMUNAS 4
ET 6 DE SOACHA (COLOMBIE) : ENTRE VIOLENCES URBAINES ET
URBANISATION DE LA GUERRE**

***ENQUÊTE ETHNOLOGIQUE D'UNE MOBILITÉ SOUS CONTRAINTE
POLITISÉE***

Présentée et soutenue par

Tiphaine DURIEZ

Le 26 novembre 2014

Sous la direction de

M. Jean-Yves BOURSIER

Composition du jury :

M. Jean Yves BOURSIER, Professeur des Universités, Université Nice-Sophia Antipolis

M. Dejan DIMITRIJEVIC, Professeur des Universités, Université Nice-Sophia Antipolis

Mme Françoise DUREAU, Directrice de Recherche honoraire de l'IRD, UMR MIGRINTER

M. Jean-François GOSSIAUX, Directeur d'Études honoraire, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain

M. Jésus GARCÍA RUIZ, Directeur de Recherche émérite au CNRS, Centre Maurice Halbwachs

M. Alejo VARGAS VELÁSQUEZ, Professeur Titulaire à l'Université Nationale de Colombie, Directeur du département des Sciences Politiques

A Jacques Marchal, journaliste, cinéaste, photographe, professeur et ami, qui m'a guidé vers l'ethnologie en me rappelant que toute image se capture par le biais d'un objectif et que du choix de celui-ci dépend le degré de vignelage du regard adopté.

A la mémoire de ma grand-mère qui, en omettant de nous parler de ses parcours de l'errance dans la poche de Dunkerque, a voulu taire la mort pour investir la vie et a su nous en transmettre le goût au présent.

REMERCIEMENTS:

Mes remerciements vont premièrement à Monsieur Jean-Yves Boursier, pour l'écoute, la présence, les conseils, l'attention et l'intérêt qu'il a su me témoigner tout au long de cette recherche. Son accompagnement et sa disponibilité ont été piliers dans ma démarche d'enquête : merci pour tout.

Je tiens aussi à remercier Madame Françoise Dureau, ainsi que Messieurs Dejan Dimitrijevic, Jesus Garcia-Ruiz, Jean-François Gossiaux et Alejo Vargas Velásquez, pour avoir accepté de composer le jury de mon travail de recherche doctoral.

Celui-ci n'aurait pas été possible sans le soutien que mes interlocuteurs m'ont témoigné, aussi bien à Medellín qu'à Bogotá. Ma gratitude s'exprime donc aux différents professeurs et chercheurs colombiens qui, rattachés à l'Université Javeriana de Bogotá, à l'Université National de Colombia, au Laboratorio del Habitat ainsi qu'à l'Université d'Antioquia, m'ont orientée lors du travail de terrain, gratitude que j'étends aux fonctionnaires et aux agents du secteur humanitaire qui m'ont reçue lors de mes séjours à Soacha. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement la Pastoral Social, ainsi que la Casa de los Derechos, pour m'avoir ouvert leur porte et accepté ma présence dans leur quotidien à Soacha.

Ce quotidien, je n'aurais cependant pas pu l'appréhender sans la confiance et le temps que les résidants des Altos de Cazucá m'ont accordés. Si, pour des raisons de sécurité, je ne peux pas proprement les nommer dans ce travail, mes pensées vont vers eux à l'heure où j'écris ces lignes. Et puis je tiens aussi à remercier ceux qui m'ont soutenue de part et d'autre de l'Atlantique, à l'instar des enseignants-chercheurs et des doctorants du LIRCES, mais aussi de Gerardo, Lucia, Daniel, Alejandro, Santiago, Freddy, Daniela, Tomas, Pedro, Joachim, Nico, Julian, Urian, Cristian, Carmina, Sarah, Laura, Yuri, Rosita, Mabilu, Meriem, Angela, Isabelle, Solen, Catherine, Caroline, Céline, Gwenaëlle, Sharon, Pierre-Guy, Stéphane, Céline, Julien, Serena, Mireille, Fernanda et Sabrina, merci pour votre amitié, votre présence et votre bienveillance.

Enfin, je tiens à remercier ma famille, mes parents, Alban et Marion, pour leurs encouragements, leurs attentions, leurs conseils et leur compréhension quant à ma démarche de recherche, et tout particulièrement Jon, qui a su supporter mes absences, l'entropie domestique, les nuits blanches, ainsi que la distance des séjours de terrain sans que cela ne ternisse notre quotidien.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS:	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE.	17
LES DEPLACEMENTS FORCES EN COLOMBIE : ENQUETE ETHNOLOGIQUE SUR LA MODALITE INTRA-URBAINE D'UN PHENOMENE MIGRATOIRE MULTIDIMENSIONNEL.	17
INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE :	18
CHAPITRE 1 : DYNAMIQUES DE GUERRE, AGENCEMENT DE PAIX : RETOUR SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DE LA COLOMBIE DU XXE SIECLE.	19
SECTION 1 : LES DEPLACEMENTS FORCES EN COLOMBIE : DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS HISTORIQUES INSCRITS DANS L'EXERCICE DE LA GUERRE.	19
<i>A) Comprendre les mouvements depuis une lecture historique globale transversale : le territoire en question.</i>	20
a) La Colombie : un territoire stratégique inégalement occupé.	21
b) La question du foncier ou l'articulation du politique : penser la consolidation des enclaves régionales à la lumière des systèmes d'encomiendas et d'haciendas.	24
c) La concentration de la terre en Colombie : une inégalité d'accès au sol récurrente accentuée par les guerres.	29
<i>B) Une gouvernance territoriale contestée : mémoire de guerres et guerre des mémoires.</i>	32
a) L'histoire nationale, entre guerres et constitutions.	33
b) La mémoire « déplacée » des gens de la montagne : un rejet du monde rural au cœur des expulsions.	37
SECTION 2 : DE LA GUERRE CIVILE LOCALE AU NARCOTRAFIC GLOBAL	44
<i>A) L'inscription d'une guerre « dépolitisante » sur le territoire colombien</i>	45
a) Les élections de 1946 et la campagne présidentielle de 1950.	45
b) De la ville vers les campagnes : une guerre civile qui échappe au contrôle des partis	47
c) La dictature militaire et le Pacte de Benidorm	50
<i>B) Le Frente Nacional : une politique d'exception à l'épreuve des guérillas locales et de l'expansion du narcotrafic global.</i>	53
a) Les années d'exception ou la suspension du droit par la force de loi.	54
b) Le renforcement des guérillas face au déplacement du politique dans l'économie.	57
c) L'ascension de narcoculture : des villes vers les campagnes, et après ?	61

CONCLUSION :	74
CHAPITRE 2 : LE CHOIX D'UN TERRITOIRE URBAIN : ENQUETER SUR LES MOBILITES FORCEES DANS LES CINTURONES DE MISERIAS DE SOACHA.....	75
SECTION 1 : SOACHA, « UN ENDROIT QUI RESUME TOUS LES PROBLEMES DE LA COLOMBIE ».....	76
<i>A) Les multiples facettes d'un territoire en expansion.....</i>	<i>79</i>
a) L'actuel territoire de Soacha : un municipe disparate, limitrophe et connexe à Bogotá.....	79
b) Un urbanisme marqué par une croissance soutenue de la population.....	87
<i>B) Une gouvernance fragmentée : l'administration par Comunas.....</i>	<i>95</i>
a) De la ville-vallée.....	95
b) ... aux villes versants : une règle de l'exception.....	102
c) L'hybride du marché immobilier : formalité et informalité à la lumière du risque.....	109
SECTION 2 : L'ESPACE DE L'ENQUETE ET LES DEMARCHES DEPLOYEES : LE CHOIX D'UN TERRAIN LIMINAIRE (UMBRAL)	
INSTITUTIONNELLEMENT INVESTI.....	118
<i>A) Appréhender la ville : le déplacement du regard.....</i>	<i>119</i>
a) De l'unité imaginée aux divisions sectorielles : identifier un secteur.....	121
b) L'espace de la foi et la Maison des droits.....	123
c) L'enquête et les contraintes du risque.....	135
<i>B) Le processus de triangulation de l'enquête : combiner les perspectives sur une mobilité silencieuse.....</i>	<i>141</i>
a) Enquêter sur une modalité migratoire politisée : où fixer son regard ?.....	145
a) Le terrain de l'enquête : la Isla.....	149
CONCLUSION :	158
DEUXIEME PARTIE.....	159
LE DESPLAZAMIENTO FORZADO, UN PHENOMENE STRUCTUREL MULTIMODAL: AU-DELA DE L'ANALYSE MIGRATOIRE DES FACTEURS PUSH AND PULL.....	159
INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE :	160
CHAPITRE III : ENTRE MIGRATION FORCEE ET TRANSFERT DE POPULATION, QUE DESIGNE LE NOM DE DESPLAZAMIENTO FORZADO ?.....	162
SECTION 1 : « SER » Y « ESTAR » DESPLAZADO : REPONSE SYNCHRONIQUE ET ANALYSE DIACHRONIQUE D'UN RAPPORT A L'ÉTAT.....	163
<i>A) L'idéologie de l'autre :.....</i>	<i>164</i>
a) De la mémoire empêchée.....	165
b) ... à l'oubli commandé.....	168
c) Les ellipses de la loi 387 de 1997 : une sérialisation plurielle.....	172

<i>B) L'empire du chiffre : une codification partielle.....</i>	<i>177</i>
a) Des registres disponibles sur le desplazamiento forzado.....	178
b) aux sous-registres de son évaluation : le cas de la modalité intra-urbaine.....	184
<i>C) Justice transitionnelle et transition juridique : la Loi des Victimes et de la Restitution des Terres de 2011.....</i>	<i>194</i>
a) Une fusion depuis les mécanismes de l'exécutif	196
b) La catégorie de victime : un texte s'inscrivant dans un processus de justice transitionnelle	204
SECTION 2 : MIGRANTS FORCES OU DEPLACES ? MOBILITE ET TERRITOIRE A L'OMBRE D'UNE VIOLENCE DIFFUSE.....	212
<i>A) Les phénomènes migratoires à l'heure de la globalisation : ordonner le mouvement sur des territoires aux frontières économiques mouvantes.....</i>	<i>213</i>
a) L'analyse des migrations : le socle démographique dans le traitement politique des migrants.	214
b) Mouvement économique et mouvement politique : une mobilité dichotomique.....	220
<i>A) De la trajectoire au parcours des migrants : penser les contraintes du mouvement des desplazados depuis ses implications scalaires.</i>	<i>228</i>
a) Du pourquoi au comment : limites des analyses typologiques et idéal-typiques appliquées aux migrations forcées. Des situations plurielles.	231
b) Migrer dans la guerre : de la trajectoire au parcours d'un migrant.....	239
CONCLUSION :	246
CHAPITRE IV : LE DESPLAZAMIENTO FORZADO INTRA-URBANO : UNE MOBILITE SOUS CONTRAINTE PRATIQUEE SUR UNE URBANITE N'AYANT PAS DROIT DE CITE.....	247
SECTION 1 : ENTRE ZONES REFUGES ET LIEUX DE TRANSIT : LA CONFIGURATION D'UNE MODALITE INTRA-URBAINE AU DESPLAZAMIENTO FORZADO ?.....	248
<i>A) Guerre, villes et migrations</i>	<i>251</i>
a) Migration et urbanisation en Colombie : un processus dynamique inscrit dans le déroulement du conflit armé interne	252
b) L'ère industrielle à la lumière des aires résidentielles : Soacha, un territoire du « au sud » de la modernité :.....	257
c) Les villes-versants : des territoires-reflets d'une violence économique.	266
<i>B) Le desplazamiento forzado intra-urbano : une mobilité « grise » aux multiples contraintes.....</i>	<i>269</i>
a) Une modalité migratoire rattachée au desplazamiento forzado : le territoire en question.....	270
b) Altos de la Florida : le cas du desplazamiento forzado intra-urbano masivo au cœur du processus de triangulation de l'enquête.....	274
c) Une modalité silencieuse : des expulsions au « compte-goutte » sur des « zones grises ».....	286
SECTION 2 : MESURER LA CONTRAINTE DES MOUVEMENTS FORCES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE.	291
<i>A) De la violence économique au déploiement d'une économie de la violence parallèle : les multiples contraintes du quotidien dans les zones grises.</i>	<i>292</i>

a) Altos de Cazucá : d'un espace isolé à la formation d'une enclave migratoire géolocalisée devenue clé dans l'accès à la ville.	293
b) Penser le déploiement d'une économie de la violence parallèle à l'État :	298
B) Du stigmatisme handicap au stigmatisme de déviance : la politique sec-territorialisée d'un mouvement de la violence.	303
a) Du « profil » de victime à celui de l'exilé : une population cycliquement expulsée.	305
b) « Dis-moi d'où tu viens, je te dirais ce que tu es »	312
CONCLUSION :	318
TROISIEME PARTIE.	320
DES ILES DANS LA VILLE : UN ARCHIPEL DE POUVOIRS.	320
INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE.....	321
CHAPITRE V. CONTROLER LES TERRITOIRES : LES ESPACES PERIURBAINS INFORMELS FACE AU DEPLACEMENT DE L'ÉTAT	324
SECTION 1 : UN ESPACE DE L'ENTRE-DEUX : UNE HETEROTOPIE CHRONIQUE EN PASSE DE DEVENIR UN LIEU DE TRANSIT ?	325
A) Des non-villes aux villes-bis : penser les hétérotopies	325
a) Les Hauts de Cazucá : une hétérotopie entre déviation et compensation.	327
b) Un campement suspendu : l'hétérochronie institutionnelle sur les hors-lieux.	330
c) Un espace organisé par l'attente : entre économie de subsistance et désir de survivance.	336
B) L'enjeu de la ville et les atouts de la non-ville : l'incursion des groupes armés illégaux (IAG)	340
a) Les « Campamentos de Paz y Democracia » : la ville comme théâtre du désarmement.....	340
b) La formation du Frente Capital : la ville comme théâtre d'affrontements	345
c) Les Bandes Criminelles Émergentes (BACRIM), « héritières des paramilitaires » : l'urbanisation du conflit politique armé après la démobilisation de « Justice et Paix »	349
SECTION 2 : UN TERRITOIRE INSCRIT DANS UN ORDRE PLURIEL.....	354
A) Les détenteurs d'offices sur los Altos de Cazucá	354
a) Les groupes armés officiels et illégaux : l'office de la violence physique.....	355
b) Les ONG et les fonctionnaires : pallier à la violence symbolique.....	362
c) Les « bandes de délinquances juvéniles » et les cartels : instrumentaliser la violence « culturelle » dans la construction communautaire.	367
B) Une structure de pouvoir élastique :	373
a) Entre politiques d'offre.....	374
b) ... et « services à la demande ».	379
c) Des techniques aux effets de violences : des fonctions coercibles.....	383
CONCLUSION :	393
CHAPITRE VI : L'ILLUSION DE L'ANONYMAT : LE PANOPTIQUE MNESIQUE DANS LES ZONES GRISES.....	395

SECTION 1 : UNE POPULATION SERIALISEE DANS LE MOUVEMENT DE LA GUERRE	396
<i>A) Natifs, Victimes et victimaires.....</i>	<i>397</i>
a) Les « natifs » de l'enquête : des migrants de la modernité	397
b) Les desplazados : les migrants de la guerre.....	405
c) Les reinsertados : des « producteurs de violence » à l'origine des déserrances ?.....	412
<i>B) Les barrios informales : la spatialisation des mouvements de la déserrance.</i>	<i>421</i>
a) Compétitions et collaboration : entre économie de subsistance et manifestations de survivance	422
b) Un site de réception transitoire ?	431
c) Une population stationnaire ?	434
SECTION 2 : LE DESPLAZAMIENTO FORZADO INTRA-URBANO : UNE (RE)CONFIGURATION DE L'EXIL.	438
<i>A) De l'expulsion à l'éviction : un mouvement silencieux inscrit dans une stratégie de dépossession.....</i>	<i>438</i>
a) Le déplacement forcé intra urbain comme typologie du desplazamiento forzado armado por la violencia : un châtiment exemplaire entre persécution organisée et vengeance personnelle ?	439
b) Instrumentaliser l'exclusion sociale... ..	447
c) ... pour capitaliser le foncier urbain : los terreros.....	456
<i>A) Demeurer en milieu urbain : un acte de résistance.....</i>	<i>465</i>
a) Volver : La problématique du retour par delà la trajectoire migratoire	466
b) Occuper l'espace urbain : une lutte pour la reconnaissance de la citoyenneté.	470
CONCLUSIONS :	477
BIBLIOGRAPHIE	489
TABLE DES ILLUSTRATIONS :	525
LISTE DES ACRONYMES	527
INDEX DES TRANSCRIPTIONS :	531
ANNEXES.....	539

Introduction générale

L'un des phénomènes les plus visibles du conflit armé interne colombien réside dans les mouvements de fuite de population qu'il a provoqués depuis son avènement, lesquels se sont surtout manifestés à l'intérieur des frontières nationales. Combinant les migrants « dans la guerre », c'est-à-dire les réfugiés, les demandeurs d'asile, ainsi que ceux nommés « Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur Propre Pays »¹ par l'Organisation des Nations Unies, et ceux de la misère qui s'est développée dans son sillage, ces mobilités sous contraintes font aujourd'hui de la Colombie le pays comptabilisant le plus grand nombre de réfugiés internes du globe. Dans les faits, la thématique des réfugiés n'est ni une question récente, ni un objet du lointain: elle concerne tout autant les Nordes que les Suds, les pays dits développés que ceux dits « en voie de développement », de même que ceux qui sont à la recherche d'une reconnaissance politique à l'échelle mondiale, comme c'est le cas pour la Palestine. Ainsi, l'ensemble des "réfugiés" ne se concentre pas à un espace ou à un temps donné : catégorie politique transnationale, elle ne caractérise pas de société déterminée, ce pour quoi elle ne peut se comprendre qu'en tenant compte des spécificités contextuelles accompagnant son énonciation. Etre confronté à la mobilisation de ce statut dans les discours nous amène donc à prendre la mesure de l'histoire d'un pays, de son inscription dans le contemporain, mais aussi des parcours de vie des personnes qui y sont rattachées par-delà le seul changement de territoire qu'elles expérimentent, car qu'est-ce qu'un réfugié si ce n'est un migrant dont le mouvement implique un enjeu politique?

Selon le HCR, un nombre important de réfugiés colombiens sont dispersés à travers le globe. Ces derniers s'élevaient à 395 600 personnes à la fin de l'année 2010, parmi lesquels il convient de noter que 113 200 bénéficiaient du statut de réfugiés, le reste étant en attente de reconnaissance de ce statut. Il demeure néanmoins que ce pays comptabilise un nombre conséquent de réfugiés internes, appelés « *desplazados forzados por la violencia* »: selon les chiffres officiels, ces victimes de guerre représenteraient plus de 10% des citoyens de ce pays.

¹ Dorénavant, il sera fait référence à cet ensemble sous l'acronyme PDIPP.

Dès lors, étudier les migrations c'est, au-delà d'en décrire les manifestations, dégager les échelles de leurs implications politiques. Les ombres créées par les filtres juridiques nationaux et internationaux doivent être dissipées à la lumière d'une étude du local et depuis une approche historique dynamique. En effet, si la question des migrants se pose de plus en plus souvent à l'époque contemporaine, c'est parce que celle-ci a accéléré les processus de mobilités et d'échanges, aussi bien dans le domaine financier que dans celui de l'humain. Cependant, tous les mouvements de populations ne se valent pas aux yeux des États, ce pour quoi les politiques migratoires se déclinent selon plusieurs modalités. Ainsi, qu'il s'agisse de voyages d'affaires, d'échanges universitaires, de tourisme, de mission diplomatique, d'expatriation professionnelle ou bien d'une demande d'attribution de l'asile politique, le migrant obtiendra des réponses différentes lui donnant, ou non, accès au statut correspond à « son cas », celui-ci étant fonction des conventions internationales passées entre les pays concernés.

À chaque contexte correspond donc un protocole administratif dont les déterminants sont pensés depuis et par les États. Le caractère mouvant actuel des frontières ne doit cependant pas nous faire oublier que « *nous vivons d'abord dans un monde où la frontière entre démocratie et totalitarisme existe encore*² », et que la gestion des flux de migrants s'opère depuis cette ligne de démarcation produite par les gouvernements et dans leur succession. Ainsi, de moins en moins de demandeurs d'asile accèdent au statut de réfugié de nos jours, alors que paradoxalement, le nombre de personnes fuyant des situations armées ne cesse d'augmenter. Les camps éphémères en toiles blanches et bleues estampillées de l'acronyme UNHCR³ fleurissent à proximité des territoires enregistrant des affrontements armés, dès lors que la communauté internationale reconnaît cet État de guerre. Mais qu'en est-il pour les autres ? Quelles réponses sont apportées aux populations qui fuient la tenue de guerre non conventionnelle et pour lesquelles la communauté internationale n'a pas adopté de Convention semblable à celle de Genève, votée en 1949 ? Ces migrants sont-ils moins vulnérables que ceux pris en charge par les Conventions de Genève de 1949, sous prétexte que les tirs croisés

² Augé, M. , *Pour une anthropologie de la mobilité*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2012, pp. 9.

³ Le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unis. Dorénavant, il sera fait mention de cette branche institutionnelle de l'Organisation Mondiale des Nations-Unies sous le sigle HCR.

enregistrés sur leurs espaces ne les engagent pas à traverser de frontière ou qu'ils n'ont pas reçu la dénomination de « guerre » ?

Dans les faits, les modalités migratoires forcées internes n'ont de cesse de croître face à la démultiplication des affrontements armés qu'observe notre contemporanéité. L'urgence de la prise en charge sociopolitique des réfugiés qu'ils produisent à travers le globe s'est ainsi traduite par une élaboration importante et continue de rapports scientifiques et humanitaires. Ils proviennent aussi bien d'universitaires que d'institutions gouvernementales, ou encore d'organismes non gouvernementaux de portée régionale, nationale⁴ et internationale⁵. Malgré leur différente position d'allocution, les auteurs de ces études ont tous souligné le caractère multidimensionnel des dynamiques provoquant des déplacements forcés de populations. Aussi, leurs travaux révèlent que les retombées de ces processus migratoires se situent bien au-delà du seul changement de disposition spatiale : ils ont un impact sur l'ensemble des sphères sociales des migrants parce qu'ils modifient leur habitat. Les mouvements contraints de population ont donc des conséquences tout aussi économiques que familiales, psychologiques, politiques ou encore sanitaires.

Je suis allée pour la première fois en Colombie en 2002 dans le cadre d'une expatriation familiale. C'était l'époque où Ingrid Betancourt avait été enlevée sur la route de San Vicente del Caguan lors de sa campagne électorale pour les présidentielles de 2002. C'était aussi l'époque au cours de laquelle le pays accusait l'échec du processus de paix del Caguan entamé sous la présidence d'Andres Pastrana Arango. La démilitarisation de cette zone avait permis aux Forces Armées Révolutionnaires de Colombie de renforcer leur position territoriale ainsi que d'enrôler plus d'hommes et d'obtenir un meilleur arsenal militaire ; elles avaient alors des fronts présents autour du périmètre urbain de Bogotá. Enfin, c'était un an après les attentats de New York, ceux desquels découle le dit « 11 septembre » ayant influencé l'arrivée au pouvoir du Président Álvaro Uribe Vélez Velez dont le programme politique s'intitulait « Sécurité Démocratique » et visait à lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, les discours officiels du gouvernement colombien sur le conflit armé interne qu'il affrontait en faisaient une « lutte

⁴ Dorénavant, il sera fait mention de ces institutions sous l'acronyme ONG.

⁵ Dorénavant, il sera fait mention de ces institutions sous l'acronyme ONGI.

contre le terrorisme » des narcotrafiquants, terme qui n'englobait cependant alors que les guérillas locales, dont la constitution historique remonte à la guerre de la Violencia, débuté à la fin des années 1940.

La Colombie est plus généralement connue pour être un pays où règne la violence que pour être traversée par une guerre interne. C'est sous cette optique que j'abordais, à 16 ans, mon premier voyage vers ce pays où j'allais vivre trois ans (2002-2004 : 2006-2007). Renommé pour le narcotrafic de cocaïne qui s'est développé au sein de son territoire au cours des années 1980, j'appris cependant qu'il avait enregistré des affrontements armés quasi continus depuis près de soixante-dix ans. Inscrit sur la durée, le conflit colombien est donc complexe à appréhender, car il présente plusieurs échelles dans le déroulement des combats. Ces niveaux de la guerre ont émergé face à la démultiplication des enjeux liés au contrôle du territoire national. Protéiformes, les conséquences de ce conflit sur le social sont tout aussi économiques que politiques, démographiques ou encore spatiales. Si son déroulement a modifié l'agencement et la gestion politique de ce large territoire, il est aussi intervenu sur la souveraineté démocratique de la population qui s'y dispose, le phénomène du « desplazamiento forzado por la violencia » étant l'un de ses effets.

Le champ d'études auquel renvoie ce thème du n'est ni propre à la Colombie, ni inédit dans les études menées localement. Aussi, cette recherche en anthropologie politique ne porte pas sur un objet qui n'a jamais été observé et analysé, bien au contraire. Cependant, elle s'inscrit sur un terrain urbain, ce qui la différencie de ce qui a été jusqu'alors majoritairement produit sur les déplacements forcés pratiqués dans ce pays. En effet, s'il est admis que ces modalités migratoires sous contraintes sont légion dans ses zones rurales, beaucoup nient leurs déroulements exponentiels en milieu urbain, quand bien même leur avènement à l'intérieur des villes n'y est pas nouveau. Ainsi, la Cour Constitutionnelle colombienne a attesté de l'efficacité de ces pratiques dès 2002. Néanmoins, les autorités responsables de la veille de ces manifestations de guerre sont réticentes à reconnaître le caractère forcé de ces mouvements migratoires. Dans les faits, ces « réserves » ne relèvent pas seulement d'une appréhension différentielle des contraintes amorçant ces mouvements : elles témoignent aussi d'un refus d'admettre que le conflit interne puisse se dérouler sur les grandes zones urbaines du pays.

À l'inverse des « déplacements intra-urbains », qui peuvent être assimilés à des trajectoires résidentielles consciemment amorcées et planifiées par les migrants, ce travail de recherche porte donc sur les « déplacements forcés intra-urbains ». Dans la mesure où ces trajectoires migratoires supposent des personnes expulsées depuis un territoire urbain qu'elles vont se réinstaller à l'intérieur de son périmètre, l'espace de la migration admet donc une double caractéristique : il est à la fois le territoire de départ et celui d'arrivée du mouvement, laissant transparaître que si le départ migratoire n'est pas choisi, la destination l'est. Située sur le continent le plus urbanisé au monde⁶, la majorité de la population colombienne se dispose dans les villes ou sur des espaces urbanisés situés à la périphérie des grandes agglomérations du pays, les mobilités résidentielles n'y étant donc pas rares. Cette recherche n'entend cependant pas tant aborder le desplazamiento forzado intra-urbano depuis une analyse démographique que depuis un regard ethnologique concernant sa dimension politique : quels sont les réponses et les discours formulés localement face à sa pratique ? Sur quel socle épistémique reposent-ils ? Quels sont les acteurs engagés dans ce domaine ? Quelles sont les représentations sociales qu'on lui prête ? Quelles sont les causes avancées pour expliquer son déroulement et dans quelles mesures ont-elles un lien avec le conflit armé interne colombien ? Enfin, comment se manifestent-ils localement et qu'impliquent ces changements de résidence pour les citoyens affectés par cette modalité de mobilité forcée ?

En somme, nous souhaitons revenir sur leurs pratiques ainsi que la réponse étatique et la représentation sociale dont ils font l'objet. L'analyse des dynamiques des déplacements forcés intra-urbains qui se déroulent dans ce pays est généralement effectuée selon une double approche dichotomique. Une première lecture, par ailleurs la plus courante, estime que ces migrations sont provoquées par le développement des violences urbaines dans les espaces occupés illégalement. Une autre analyse souligne cependant la continuité existante entre les déplacements forcés intra-urbains et le déroulement du conflit armé interne au pays. Ainsi, le premier discours prend forme autour du débat démocratique sur l'insécurité et permet à la

⁶ Selon les données de l'Organisation Mondiale de Nations Unies, les projections du taux d'urbanisation du continent sud-américain pour 2030 annoncent que 83 % de la population latino-américaine sera urbaine. En 2000, cette part concernait déjà 75 habitants vivant en Amérique du Sud sur 100 (Cosío-Zavala, M. E., Lopez-Gareri, V., « Dossier: Changements démographiques en Amérique latine », *Cahiers des Amériques Latines*, vol. 47, 2006, p. 63).

République de Colombie d'inscrire cette violation des droits de ses citoyens dans un registre partagé par l'ensemble des gouvernements du globe. En effet, le terme de « violences urbaines » constitue une catégorie floue et malléable appuyant l'idée que les dérives violentes qu'affrontent les démocraties contemporaines ne sont pas de leur responsabilité : elles en seraient les « otages ». C'est là d'ailleurs un discours fleurissant au sein des États depuis les attentats du 11 septembre 2001, car il constitue un bouclier efficace pour les gouvernements actuels, aussi bien en ce qui concerne leur politique intérieure qu'extérieure.

Violences urbaines versus urbanisation de la guerre, telles sont donc les deux lectures qui, bien que contradictoires, sont néanmoins opérationnelles dans l'analyse de cet espace politique devant jongler entre la dimension globale et locale de sa pratique démocratique dans notre monde contemporain. Quels sont, dès lors, les arguments avancés selon ces deux différentes approches pour expliquer le recensement exponentiel des déplacements forcés intra-urbains en Colombie ? Sont-ils, dans le fond, le résultat de violences urbaines, auquel cas les causes les provoquant n'entretiendraient aucun lien avec le conflit interne ? Ou bien révèlent-ils une urbanisation du conflit armé colombien qui se voulait jusqu'alors cantonné au rural ? Si tel est le cas, quels en seraient les intérêts, les logiques et les dynamiques ? Et sinon, comment expliquer ces similitudes de pratiques et situer la « rupture » chronologique en faisant des cas de mobilité forcée « à part » ?

En partant de ces deux angles d'analyse qui se sont reflétés dans les discours recueillis au cours des enquêtes de terrain, cette étude se propose d'explicitier les pratiques et l'avènement de déplacements forcés intra-urbain en Colombie, dans la ville de Soacha. Dans la mesure où cette modalité migratoire est légalement rattachée à son déroulement, il importe donc de saisir le contexte politique armé qui traverse ce pays, ce sur quoi nous reviendrons dans la première partie de ce travail. Si elle est nécessaire, cette démarche n'en demeure pas complexe, le risque étant de considérer cet « élément » comme rythmant le quotidien des citoyens. Aussi, la question de la mémoire est épineuse en Colombie : au cours de la recherche, nombreux furent ceux qui avancèrent que l'histoire de ce pays et de cette nation était vouée à se dérouler dans la trame d'une guerre sans fin qui se répète. Or, tel n'est pas le propos de ce travail. Compte tenu de l'inscription de cette guerre dans le temps, cette interprétation peut se comprendre, mais elle n'est pas rationnelle et témoigne d'un raccourci intellectuel dont la dangerosité s'avère plus corrosive que la violence même. Les sentiers du passé retranscrits dans cette étude ont été choisis

pour revenir sur les traces d'une problématique bien spécifique : celle de la construction du territoire et du rapport à la terre en Colombie. En effet, qu'ils soient ruraux ou urbains, ces espaces sont gouvernés par un État souverain. Dès lors, cette articulation permettra de présenter le terrain de l'enquête sans sombrer dans la césure diachro synchronique, ainsi que son objet : le desplazamiento forzado intra-urbano.

Mais à quoi fait référence le déplacement forcé de populations en Colombie, et au-delà, qu'entend-on par urbain ? Ces deux éléments seront abordés au cours de la seconde partie de ce travail. En effet, pour comprendre ce large champ de la recherche locale, il nous faut avant tout saisir que la réponse de l'État colombien à la problématique du déplacement forcé a d'abord émergé dans le champ du juridique et en tant qu'axiome du biopolitique, en cela que se sont des institutions religieuses et des organismes versés dans la défense des Droits de l'Homme qui pointèrent les premiers l'efficiencia de ce phénomène. Pour répondre aux bouleversements « totaux » induits par ces migrations contraintes, le système politique de ce pays a donc mis en place une série de politiques publiques visant à assister globalement ceux de ses citoyens concernés par ces mouvements contraints. Cependant, l'accès à ces politiques dépend du caractère forcé de leurs migrations, c'est-à-dire de la capacité pour eux d'identifier les territoires de leur « départ » comme étant soumis à des « contraintes » non étatiques. Or, compte tenu de la multitude d'acteurs armés présents dans ce pays et des conflits qu'ils entretiennent pour en contrôler le territoire et les ressources, la reconnaissance du vécu de ces mouvements forcés ne fait pas l'unanimité. La loi apparaît dès lors comme un outil dont l'emploi relève d'un apprentissage situationnel et doit être manié avec précaution par les migrants dans la guerre. Le desplazamiento forzado renvoie ainsi à une modalité de mobilité forcée dont les contraintes sont multiples et se manifestent en typologies plurielles. Néanmoins, ces dernières demeurent connexes, car liées au territoire. Dès lors, la question de sa nature se pose : est-il rural ou urbain ? Réfugiée de l'intérieur, il est généralement reconnu que la population colombienne ayant été touchée par un mouvement contraint est amenée à changer de lieu de résidence. Cependant, l'interprétation admise voudrait qu'elle abandonne toujours les campagnes pour aller se réfugier dans les villes, comme si ces dernières étaient les seules zones de droit du pays.

Pour mettre en scène ces deux visions de la ville et des mouvements qu'elle induit, nous nous sommes attachés à recueillir différents discours au sein de plusieurs entités, tout autant gouvernementales que non gouvernementales. Ce faisant, nous avons pu confronter les

différentes versions de ceux qui font la ville, à savoir ses habitants. Ces acteurs se divisent en deux ensembles : ceux qui ont vécu un desplazamiento forzado, toutes typologies confondues, et ceux qui, étant liés au milieu académique, gouvernemental, religieux ou encore humanitaire, en rendent compte. Que ces acteurs mobilisent la catégorie de violences urbaines ou celle d'une urbanisation de la guerre, leurs propos témoignent de l'inscription de leurs expériences vis-à-vis des migrations. Bien que ces univers référentiels soient différents, cela ne veut pas dire qu'ils sont divergents : ils ancrent tous deux leurs significations dans le politique. Dès lors, la troisième partie retranscrira ces deux univers de l'interprétation de la violence, à savoir celui des institutions formelles et celui des institutions informelles. Cette approche nous permettra de replacer les récits des personnes vivant ces rapports de force dans leur chaîne situationnelle pour saisir les violences qu'elles vivent quotidiennement, qu'elles soient mobiles ou immobiles.

Première partie.
Les déplacements forcés en Colombie : enquête
ethnologique sur la modalité intra-urbaine d'un
phénomène migratoire multidimensionnel.

« Il ne suffit pas de condamner la violence. Si l'on veut empêcher son retour, il faut tenter de la comprendre : elle n'explose jamais sans raisons⁷. »

⁷ Todorov, T., *La peur des barbares : au-delà du choc des civilisations*, Paris, Robert Laffont, 2008, p.143.

INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE :

Notre recherche porte sur un phénomène migratoire complexe qu'il convient dès à présent de circonscrire et de décrire. Les exemples de migrations forcées de populations ayant cours au sein des frontières d'un même État-nation ne manquent pas dans l'espace monde. Dès lors, se pose la question du choix de ce terrain : pourquoi la Colombie ? Par ailleurs : en quoi le fait de mener une étude ethnologique sur les déplacements forcés qui ont lieu dans ce pays s'avère-t-il pertinent, dans la mesure où sa description s'inscrit dans le champ lexical de l'analyse démographique et spatiale ? La réponse formulée à ces questions peut désormais être double.

Sur le plan quantitatif, nous avons d'ores et déjà souligné que la Colombie comptabilise le plus grand nombre de réfugiés internes au monde et dont il est officiellement fait référence sous l'acronyme de PDIPP depuis le 29 avril 2013.

Sur la dimension qualitative, cette République constitutionnelle a été la première, le 18 juillet 1997 à établir un statut politique particulier pour ceux de ses citoyens qui ont été victimes d'un déplacement forcé par la violence.

Cependant, ce statut ne peut être compris sans prendre en compte les dynamiques de guerre qui ont traversé ce pays au cours des sept dernières décennies. Bien qu'il ait donné lieu à un processus de justice transitionnelle et qu'il fasse actuellement l'objet d'un processus de négociation de paix entre le gouvernement, la guérilla des FARC, et plus récemment, celle de l'ELN, dans les faits, le conflit armé interne n'est toujours pas révolu.

CHAPITRE 1 : DYNAMIQUES DE GUERRE, AGENCEMENT DE PAIX : RETOUR SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DE LA COLOMBIE DU XXE SIECLE.

La Colombie, plus souvent présentée comme un pays violent gangréné par le narcotrafic, n'en demeure pas moins un pays en guerre. Dans les faits, son territoire a enregistré des affrontements armés quasi continus depuis près de soixante-dix ans. Inscrite sur la durée, cette situation politique protéiforme a complexifié l'appréhension du conflit interne qui s'y déroule. Aujourd'hui, il est généralement fait état de la pérennité de ce dernier par le seul prisme du narcotrafic s'étant développé au sein des frontières nationales à partir du début des années soixante-dix. Cependant, le conflit armé interne colombien ancre ses racines bien avant cette époque : il s'est nourri de l'épineux thème de la gestion et de la distribution des terres, tout en se cristallisant dans la division bipartiste étatique qui a régi ce territoire depuis la fin de la colonisation.

Section 1 : Les déplacements forcés en Colombie : des mouvements de populations historiques inscrits dans l'exercice de la guerre.

S'il est actuellement apparenté à un conflit de basse intensité, le conflit colombien a néanmoins débuté sous la forme d'une guerre civile dont les enjeux, éminemment politiques, se sont articulés autour de la question du contrôle de l'espace national en tant que territoire. Aussi, avant de penser et d'analyser les manifestations migratoires accompagnant actuellement son déroulement, il nous faut amorcer notre propos par l'excavation du passé « historique » rattaché à ce conflit. Les enjeux liés au maintien de ces affrontements et aux dynamiques d'expulsion des populations civiles nous invitent à revenir sur la question du territoire. Même s'il est vrai que la thématique de la réforme agraire n'est pas propre à ce pays et se retrouve dans la plupart des États sud-américains, à l'instar du Brésil avec le mouvement des Sans-Terres, ce point a en effet souvent été évoqué au cours des entretiens durant le travail de terrain, mais aussi lors de mon séjour d'expatriation. La « réforme agraire » s'est ainsi présentée comme l'élément nodal des discours recueillis sur les dynamiques armées : elle a été mobilisée aussi bien pour justifier le maintien des affrontements internes que pour expliciter ses retombées sur les citoyens, parmi lesquelles se retrouvent les migrations sous contraintes. Cycliquement

énoncée dans les discours portant aussi bien sur la guerre qui traverse le pays que sur la paix à laquelle aspire la Colombie, l'articulation de l'État et du territoire constitue donc un ensemble prépondérant dans la situation colombienne.

En réalité, les questions relatives à la gestion, à la distribution ainsi qu'à l'accès au foncier ont accompagné la construction politique de la Colombie depuis les débuts de sa colonisation. À l'époque, l'actuelle surface de ce territoire était comprise dans l'ensemble administratif du vice-royaume de Nouvelle-Grenade, sa gouvernance correspondant alors au système monarchique et féodal des *encomiendas*. Si cette problématique est actuellement soulevée dans les négociations de paix effectuée entre la guérilla des FARC, le gouvernement colombien de Juan Manuel Santos et la guérilla de l'ELN, elle n'est donc pas récente, ni même limitée à l'actuel conflit armé interne. Elle a ainsi constamment été posée au cours de l'histoire dans ce pays, aussi bien lors de la conquête de son territoire que sous la période coloniale, à l'époque de l'indépendance, à celle de la construction républicaine du pays, et à l'heure où il a intégré le modèle économique de la globalisation des échanges.

A) Comprendre les mouvements depuis une lecture historique globale transversale : le territoire en question.

À l'instar des autres États de notre monde contemporain, l'histoire de la construction de l'actuelle République de Colombie est jalonnée de conflits et de guerres. Ils se sont successivement accélérés lors des phases de « transition » gouvernementales et institutionnelles expérimentées par ce territoire. Si l'étude approfondie de ces périodes n'est pas le propos de ce travail de recherche, reste que ces alternances de paix et de guerres doivent être soulignées, car les effets de violences de l'actuel conflit armé interne ne peuvent se comprendre sans en tenir compte. En effet, les changements politiques et sociaux induits lors de ces transitions gouvernementales ont été mobilisés dans les discours explicitant les logiques de son déroulement. Une partie importante de ce travail de recherche est dédiée à l'étude de cette histoire « mémoire », socle dans les échanges effectués lors des séjours de recherche, le postulat étant que « *Pour reconstituer les traits brisés des autres, force a été de dérouler, d'abord, la*

*bobine en sens inverse des prises de vues*⁸ ». Effectuer cette démarche, qui correspond en somme à celle prônée par l'anthropologie politique et dynamique de Georges Balandier⁹, m'a ainsi permis de comprendre « *les tensions et les contradictions* » qui ont accompagné « *la formation sociale* » et politique de ce territoire¹⁰ sans basculer dans le raccourci intellectuel voulant que la Colombie soit « violente » par « culture ».

a) *La Colombie : un territoire stratégique inégalement occupé.*

L'actuelle République de Colombie est située au nord-ouest du continent sud-américain. Elle compte près de quarante-six millions six cent mille habitants distribués sur une surface de un million cent quarante et un mille sept cent quarante-huit kilomètres carrés. Traversée par la chaîne montagneuse de la cordillère des Andes du nord au sud, laquelle culmine à près de 5 750 mètres d'altitude, elle s'y divise en trois massifs imposants, multipliant les vallées et les crêtes : la cordillère orientale, la cordillère centrale et la cordillère occidentale. Situé entre l'équateur et le tropique du Cancer, ce pays contraste ainsi par des climats très variés : il compte, entre autres, des régions désertiques tropicales, des forêts tropicales humides, des *paramos*, ces grandes étendues désertiques présentes en haute altitude, ainsi que des vallées montagneuses, dont les caractéristiques atmosphériques varient suivant les étages.

⁸ Bloch, M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1961, p. 15.

⁹ Balandier, G., *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2004 [1^{ère} éd. 1967].

¹⁰ Abélès, M., Jeudy, H.-P., *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 11.



Carte 1 : Carte du relief, des départements et des principales villes de Colombie (Source : Institut Géographique Agustin Codazzi)

La Colombie dispose d'une double ouverture maritime sur l'Océan Atlantique, située au nord-ouest, et sur l'Océan Pacifique, qui baigne ses côtes sud-ouest. Ce territoire a par ailleurs une valeur stratégique, puisqu'il relie les continents nord et sud-américains. Bien qu'il ait été relégué au second plan de l'histoire coloniale et contemporaine de l'Amérique latine et demeure aujourd'hui encore « *la grande inconnue*¹¹ » de ce continent, il fut le premier site où les colons espagnols posèrent le pied en Terre Ferme¹², sur l'actuelle région du Chocó. La Colombie occupa donc une position clé pour les Espagnols dès les débuts de la conquête du continent sud-américain, facteur expliquant l'importante planification urbaine dont elle fit l'objet.

Malgré son « *armature urbaine forte [...] héritée de l'époque coloniale*¹³ », l'actuel territoire colombien fut inégalement peuplé. Si la Colombie représentait alors la porte d'entrée vers la conquête de la Terre Ferme et que le contrôle de cet espace assurait le lien entre le Nouveau Monde et la Vieille Europe, dans les faits, la colonisation de ce pays s'opéra par à-coups, en raison de deux dynamiques interdépendantes :

- ◆ D'une part, les Conquistadors espagnols ne se trouvaient pas confrontés à des populations dont le modèle social se prêtait à un pillage de grande envergure, comme ce fut le cas au Pérou¹⁴ ou au Mexique. La conquête de l'actuel territoire colombien n'attisait pas leur soif d'or et les foyers de colonies se sont concentrés sur les côtes.

¹¹ Citation extraite de la préface d'Éric Hobsbawm au livre de Ortiz Sarmiento, C. M., *La violence en Colombie : racines historiques et sociales*, Paris, L'Harmattan, 1990.

¹² En 1499, Alonso de Ojeda foule pour la première fois le territoire de l'actuelle Colombie. Il débarque sur le Cabo de la Vela, dans la région semi-désertique de La Guajira, située au nord du pays. Nommé par la suite « gouverneur de l'île de Coquibacoa », nom donné à la Guajira, il fut à nouveau mandaté à la tête d'une expédition par la couronne espagnole en 1509 et fonda la ville de San Sebastian, qui tomba très vite sous les attaques répétées des Amérindiens du golfe d'Uraba. Face à l'absence de « trésors » et à l'hostilité des habitants du Darien, les colons, placés sous le commandement d'Ojeda, expulsèrent ce dernier et choisirent Vasco Nuñez de Balboa pour le remplacer. Ce dernier, qui connaissait bien la région de l'Uraba, aida à fonder la première ville en terre ferme, Santa Maria de la Antigua del Darien, en 1510. Cette dernière comptait une administration propre (cabildo), une église (dont les ruines font aujourd'hui l'objet d'un lieu de culte à la vierge des paramilitaires) ainsi qu'un couvent.

¹³ Geoffroy, A. (de), *Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force : enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogotá (Colombie) et de Khartoum (Soudan)*, Thèse de doctorat en géographie, Institut français de géopolitique — Université de Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis, 2009, pp. 105-106.

¹⁴ Le butin pris à l'Inca Atahualpa et rapatrié en Espagne fut en grande partie à l'origine de la représentation que les colons espagnols se firent sur l'accumulation rapide de richesse que promettait la conquête du Nouveau Monde.

- ◆ D'autre part, la nature accidentée de ce territoire ne se prêtait nullement à une exploration facile des terres situées à l'Est, dont la conquête nécessitait l'organisation d'expéditions onéreuses. Or, en l'absence de garanties assurant aux créanciers des retours sur gages, il était compliqué d'emprunter de l'argent aux banquiers de la Couronne. De ce fait, les colons se concentrèrent sur les côtes, qu'ils urbanisèrent rapidement, et délaissèrent les territoires intérieurs jusqu'en 1531, date à laquelle les Conquistadores se lancèrent dans l'exploration des espaces situés à l'est des côtes colombiennes de la Mer des Caraïbes, l'objectif premier de ces missions étant de découvrir une route fluviale permettant de rejoindre le Pérou plus rapidement.

b) La question du foncier ou l'articulation du politique : penser la consolidation des enclaves régionales à la lumière des systèmes d'encomiendas et d'haciendas.

S'il était placé au cœur des discours justifiant la formation historique des groupes armés qui se disputent le contrôle du territoire colombien, le thème de la « réforme agraire » s'est aussi révélé intimement mêlé à celui de l'organisation politique et économique du pays. Il fut ainsi souvent mentionné par mes interlocuteurs lors de la passation d'entretiens effectués au cours du travail de terrain, ce thème faisant office de « principe d'explication » à la situation colombienne actuelle. Il en est donc ressorti que la question « réforme agraire » devait donc être approfondie, car elle se présentait comme un élément consubstantiel au conflit armé interne dans leurs discours. Cette chaîne narratologique appuyait ainsi sa dimension historique : la problématique de la « terre » renvoyait aux systèmes des encomiendas et de l'hacienda, mais aussi à l'existence des latifundios ou à l'articulation fragmentée que présente actuellement encore le territoire national.

L'ENCOMIENDA, FACTEUR D'ASCENSION SOCIALE DANS LE SYSTEME COLONIAL :

La Conquête, qui s'étala de 1499 à 1564¹⁵, pour ensuite laisser place à la période coloniale en tant que telle, avait pour objectif premier d'amasser des richesses à même de justifier les sommes investies par la Couronne espagnole dans l'exploration du Nouveau Monde. Aussi, l'Amérique du Sud ne se présenta pas comme une colonie de peuplement, mais comme un territoire à conquérir physiquement et spirituellement pour les Européens. Son organisation et son administration furent pensées, organisées et appliquées depuis la péninsule ibérique, de sorte qu'elles ne laissaient guère de place aux initiatives individuelles des nouveaux arrivants. En effet, les migrants devaient obtenir l'aval de l'administration monarchique espagnole pour pouvoir s'installer dans les Provinces d'Outre — Mer¹⁶. Outre ce « passeport », les soldats postés en garnison dans les villes portuaires et les sujets des rois de Castille et d'Aragon ne pouvaient espérer y faire fortune autrement qu'en se voyant « encomendar » des terres, c'est-à-dire en se voyant officiellement confier l'administration de terres au nom de la Couronne. Ce système devint le moteur de l'exploration du continent et du pouvoir colonial, poussant les conquistadors à explorer la Tierra Firme, puisque :

« Dans les colonies espagnoles d'Amérique, la Couronne, à travers ses représentants, « confiait » (encomendar) un certain nombre d'Indiens à un colon espagnol (encomendero) en récompense de ses services ; l'encomendero percevait, en or, en nature, ou en travail, le tribut dû à la Couronne par les Indiens, qu'il devait en contrepartie protéger, convertir au christianisme et « civiliser »¹⁷. »

Articulant territoire et religiosité, « *L'encomienda, c'est-à-dire le droit à la main-d'œuvre indienne, devient la mesure de la richesse aux Indes* ¹⁸ », ainsi que l'unique possibilité

¹⁵ Selon Jean Pierre Minaudier, le système colonial débute avec la création de l'Archevêché de Bogotá en 1564. En tant qu'autorité religieuse, celui-ci vient compléter l'organisation des pouvoirs constituée à la suite de la tenue de l'Audience de Santa Fé de Bogotá en 1547, laquelle avait doté le territoire colombien de ses propres appareils exécutifs et législatifs.

¹⁶ Le Conseil des Indes, créé en 1518, n'administrait pas des colonies, mais des Provinces d'Outre Mer. Les acteurs sociaux disposés sur les territoires du Nouveau Monde bénéficiaient donc du statut de sujet de la Couronne et demeuraient soumis à un pouvoir politique similaire à celui de la Péninsule ibérique monarchique.

¹⁷ « ENCOMIENDA », *Encyclopaedia Universalis* [version en ligne consultée pour la dernière fois le 18 novembre 2012]

¹⁸ Berthe, J.-P., « AMÉRIQUE (Histoire) — Amérique espagnole », *Encyclopaedia Universalis* [version en ligne consultée pour la dernière fois le 18 novembre 2012].

d'ascension sociale pour ceux de la péninsule ibérique qui n'avaient pas été envoyés vers le Nouveau Monde dans l'optique d'y occuper une fonction officielle.

Dans les faits, ce système donna lieu à de nombreux abus à l'encontre des « encomendaron », dérivés qui eurent des conséquences dramatiques sur la démographie des populations amérindiennes. Dans la mesure où leur légitimité de régence sur les terres du Nouveau-Monde dépendait du mandat que leur avait attribué le Saint-Siège en sa qualité de « protecteur des Gentils », les monarques espagnols tentèrent de mettre un terme aux encomiendas à de multiples reprises. Ainsi, en 1542, les nouvelles lois de Charles Quint invalidèrent leur attribution ainsi que leur hérédité, atteignant, ce faisant, le patrimoine des colons espagnols, mais face au mécontentement des administrés, les encomiendas furent rétablies en 1545.

Même si ces lois furent annulées trois ans après leur proclamation, cela témoigne de l'intérêt qu'a eu la question de l'administration individuelle des sols et de leur exploitation dès l'instauration du régime colonial. Alors que les encomiendas continuèrent à être attribuées sous couvert de maintien d'influence politique, il demeure néanmoins que ce texte modifia leur caractère héréditaire, la succession de ces sols n'étant admise que dans la limite de deux générations successives¹⁹. Au final, les encomiendas disparurent d'elles-mêmes lorsqu'elles devinrent des concessions exigeant le versement d'un tribut à la couronne et face à la chute démographique des populations amérindiennes « encomendadas », consécutives aux mauvais traitements dont elles faisaient l'objet de la part des « encomenderos ». Cependant, ce changement ne solda pas la fin du système politique d'attribution des terres : dès les débuts du XVIIIe siècle, il fut remplacé par un « nouveau » modèle de transition, à savoir celui de l'hacienda.

L'HACIENDA : UN MODELE CONSOLIDANT LES ENCLAVES « REGIONALES » A

¹⁹ Les habitants du vice-royaume de Nouvelle-Grenade contournèrent cette législation en jouant sur leur patronyme et en usant des règles de l'alliance, s'unissant entre cousins.

L'ECHELLE TERRITORIALE.

À l'inverse du modèle « *encomienda* » d'administration des terres, celui de l'Hacienda introduisit l'idée d'une propriété pérenne des sols à l'exploitant des terres, permettant par ailleurs le recrutement d'une main-d'œuvre volontaire et libre de tout système de servitude. Dans la mesure où les détenteurs de titre d'Hacienda ne se voyaient pas confier leurs terres par la Couronne, ils étaient libres de les exploiter avec ou sans présence de communautés amérindiennes. Cependant, ce n'est pas parce qu'ils n'étaient pas « garants » de ces territoires au nom du Roi que tout à chacun pouvait accéder à la propriété d'une hacienda : le système d'attribution demeurait inscrit dans la reproduction d'une hiérarchie de pouvoir, la royauté espagnole les vendant ou les donnant à de riches familles de colons, à des congrégations religieuses ou encore à des personnes d'influence censées assumer la jonction, dans le Vice royaume de Nouvelle-Grenade, entre la monarchie et ses sujets par l'exclusivité du droit au sol.

Si ce mode de gouvernance fut aisé à maintenir dans les villes et à proximité des centres urbains, ce ne fut cependant pas le cas dans les campagnes et les provinces colombiennes. Très mal articulés au centre du pouvoir, l'organisation des relations sociales et des rapports de production dans ces espaces s'étaient progressivement articulés autour de l'influence des « *cabildos*²⁰ » et de leurs relations spatiale depuis les débuts de l'époque coloniale. Aussi, ces conseils et assemblées de « *Vecinos* »²¹ y étaient les « garants » de l'ordre et du pouvoir politique, étant nommés par les administrateurs des régions, mais plus généralement élus par les habitants des villes isolées ou de moindre envergure.

Dans les faits, les *Vecinos* conformant les *cabildos* représentaient souvent les intérêts les propriétaires terriens, c'est-à-dire d'anciens détenteurs d'*encomiendas* qui, depuis la Conquête, étaient surtout d'anciens soldats établis dans les campagnes colombiennes reculées. Dès lors, le « privilège de la terre » demeura le garant et l'assurance d'une représentation administrative,

²⁰ Le *Cabildo* était l'assemblée de riverain détenant le droit de vote qui était en charge d'assumer localement les fonctions administratives d'une entité territoriale finie à l'époque coloniale espagnole. Parfois nommés, mais plus souvent désignés par les habitants d'une municipalité coloniale espagnole, ces regroupement de citoyens, aussi appelé *ayuntamientos*, se voulaient représentatifs des doléances des sujets ibérique d'Outre-Mer.

²¹ La traduction française de ce terme donne voisins et fait référence au corps civil ayant droit de vote. En somme, les *Vecinos* étaient les « citoyens » sous l'époque coloniale.

plaçant, là encore, l'accès au foncier par le modèle de l'Hacienda au cœur des relations sociales, comme c'était déjà le cas avec le modèle des encomiendas. Les leaders des cabildos furent aussi nommés « caudillo », en référence à l'aventurier, maître d'une armée personnelle dans l'Espagne féodale de la Reconquista :

« Le caudillo latino-américain fut le reflet d'une société caractérisée par un mode de peuplement et à un rapport à la terre de type prédateur. [...]. Il en résulta l'apparition d'une société rurale profondément inégalitaire, en proie à l'anarchie à la suite des indépendances, et dont les critères de valeur et de puissance reposaient sur la possession des terres²². »

Mimétisme du propriétaire de l'encomienda, le personnage du caudillo s'est inspiré de l'existant pour organiser l'Hacienda, pouvant cependant fixer la main-d'œuvre qu'il employait en octroyant de petites parcelles de terrain à ces travailleurs agricoles, nommés dès lors *aparceros*. S'il n'administrerait pas des « sujets » au nom d'un tiers, il cherchait néanmoins à protéger sa clientèle et ses intérêts en appliquant ses propres règles de gestion et de distribution du territoire. Au cours du XIXe, la figure du caudillo s'est épanouie dans les campagnes, laissant ainsi entrevoir la consolidation d'une politique orientée et dirigée par un clientélisme échappant à toute médiation étatique.

Dans les faits, le modèle du caudillo-cabildo a renforcé le provincialisme colombien, creusant les inégalités d'accès à l'administration coloniale entre ruraux et urbains et laissant apparaître une double république : celle de la ville et celle de la campagne. Cette modalité de représentativité citoyenne mêlant accès à la propriété (principe de proscription) et intégration au corps citoyen (principe de prescription) a généré de nombreuses enclaves, qui sont toujours d'actualité sur le territoire colombien contemporain. Ainsi, au cours d'un entretien, alors que je demandais à Pablo de se présenter, voilà le récit qu'il me fit de son lieu de vie avant l'expérience de son premier déplacement :

« Depuis tout petit [...] j'ai toujours habité au pied des montagnes. J'ai vécu dans le village X, dans le Santander, avec mes grands-parents. J'ai surtout appris de mon grand-père. Il était paysan, comme moi, mais lui déplaçait des montagnes. Il les aplanissait, y faisait des terrasses, pour y semer du maïs, de la banane plantain,

²² Dabène, O., *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, p.2.

du yucca. Depuis tout petit, c'est mon monde. Je connais la montagne, je connais la selva aussi, et je sais par où il faut aller, lorsqu'il faut survivre, ou lorsqu'il faut trouver une terre où vivre. Nous n'avons jamais eu d'acte notarial pour notre terrain, ce n'était pas dans notre culture, mais on parlait du principe que les gens qui arrangeaient les montagnes et en faisaient des champs étaient les propriétaires de ces terrains, ça se léguait de génération en génération et c'était admis. » (Pablo, 2012)

Il est intéressant de noter que face à la formulation de cette question ouverte, Pablo s'est tout d'abord attaché à replacer son expérience identitaire dans un lieu (village X) régional (Santander) et dans un noyau familial (grands-parents) patrimonial (transmission du savoir-faire de son grand-père), à l'instar des autres déplacés avec lesquels j'ai eu l'opportunité de m'entretenir au cours du travail de terrain. Ce faisant, il est revenu sur son rapport au territoire, sur « *ce monde* » qu'il connaissait depuis « *tout petit* » et dans lequel il sait se déplacer, se nourrir, se cacher où encore trouver une « *terre ou vivre* » si la nécessité venait à se présenter, énumérant ces faits pour mieux replacer « *sa culture* » en opposition à celle du « *notariat* », activité étatique qu'il estime étrangère aux principes ayant régi, « *de génération en génération* », les pratiques (legs) et les normes (admisses) sociales des « *arrangeurs de montagnes* ».

c) La concentration de la terre en Colombie : une inégalité d'accès au sol récurrente accentuée par les guerres.

La structure de la propriété foncière agraire actuelle en Colombie se caractérise par une forte concentration des terres arables aux mains d'un petit nombre de propriétaires. Ces surfaces sont elles-mêmes subdivisées en un nombre conséquent de minifundios, de petites parcelles remises par les latifundistes aux travailleurs agricoles embauchés sur leurs exploitations ou colonisés du propre chef de paysans indépendants. Si cette inégale distribution de la terre n'est pas le propre de ce pays, ce facteur a cependant accompagné l'organisation ainsi que la gestion du territoire. Inscrit sur la durée, il s'est ainsi révélé au centre de l'administration coloniale. Par ailleurs, il fut encore récemment souligné comme primordial, car problématique, lors des premiers échanges effectués entre le gouvernement colombien et la guérilla FARC, dans le cadre des négociations de paix débutées à la Havane en novembre 2012.

Dès lors, l'appréhension du conflit armé interne colombien ainsi que l'analyse des déplacements forcés de la population civile provoqués dans son sillage doivent nous inviter à penser les relations qu'entretiennent les logiques des affrontements vis-à-vis du contrôle du territoire national. Dans les faits, la gestion administrative du pays a été, par le passé comme aujourd'hui, fondée sur une vision locale provinciale, cette représentation de « l'agenda politique » prévalant par ailleurs toujours sur celle, constitutionnelle, d'une administration territoriale centralisée. Dans ce contexte, la pratique de déplacement forcé de population peut être vue à la fois comme une opération visant à maintenir l'ordre établi par les groupes armés internes depuis les territoires qu'ils entendent contrôler, mais aussi comme une stratégie développée pour accumuler des terres, tant et si bien que :

« Il peut être dit qu'en essence, les exodes forcés ont été un instrument employé tout au long de l'histoire par différents acteurs et dont l'objectif visait à obtenir un contrôle sur des terres, des ressources ou des êtres humains, parfois pour des raisons simplement économiques, parfois pour des raisons stratégiques propres au développement des multiples conflits internes qui ont traversé le pays, ou parfois pour atteindre ces deux objectifs²³. »

Ces dynamiques ne sont pas récentes, l'histoire témoignant de leur enchevêtrement dès la dislocation de la Gran Colombia en 1829. Cette époque avait été celle de la tentative de reconstruction d'un pays laissé en ruine suite aux guerres successives menées au nom de l'Indépendance coloniale. Aussi, elle avait fortement affaibli la structure matérielle du territoire et avait renforcé tant les enclaves rurales que le provincialisme gouvernemental. Cette instabilité s'est ainsi exprimée dans une succession de conflits, de coups d'État et de guerres civiles, puisqu'il fallut :

« Quatre noms, six constitutions, trois coups d'État, neuf guerres civiles nationales et des dizaines de conflits régionaux ou locaux, trois brèves confrontations avec l'Équateur : le nouvel État qui succéda à la grande Colombie mit plus de cinquante ans à trouver sa forme²⁴. »

²³ Sánchez, B. E. « Desplazamiento interno: Dinámica, políticas y participación », in *Las políticas públicas sobre migraciones y la sociedad civil en América latina*, New York, Scalabrini International Migration Network, 2011, p. 349. Extrait traduit de l'espagnol par l'auteur.

²⁴ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie: de la conquête à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.131.

Dès la période postcoloniale, la question du territoire, de sa gestion, de son administration et de sa répartition fut donc à nouveau soulevée. Celui-ci se présenta dès lors comme un espace fragmenté et en proie à de nouvelles guerres des princes, ainsi que le suggère le nom donné à celle qui éclata en 1840 entre le gouvernement au pouvoir et le général José Maria Obando, « La guerre des Suprêmes »²⁵. Révélatrices d'une « *disparité sociale au sein d'une politique traversée par la discordance des intérêts* »²⁶, ces guerres n'en demeurèrent pas moins « *une issue extrême et dramatique d'une relation maintenue* »²⁷, les rapports sociaux se cristallisant alors, et en grande partie, dans l'exercice de la guerre²⁸.

En Colombie comme ailleurs, il convient de considérer la guerre non seulement comme un exercice, mais surtout comme un acte politique résultant à la fois d'un contexte, d'un espace, et de la relation de ce contexte à cet espace, relation que Carl Von Clausewitz traduit sous le concept de processus. Si « *Une guerre s'engage, se mène et se conclut* » amenant un « [...] *état de guerre, différent d'un état de paix en ce qu'il autorise le meurtre de l'autre et diligente la mort de soi* »²⁹, elle ne se substitue cependant pas aux relations sociales : elle en décentre les lieux du pouvoir en s'adaptant aux modalités de son exercice quotidien. Dans ces dynamiques, les questions relatives à l'accès à la terre ainsi qu'à son usage se sont néanmoins posées de façon constante. Il est donc complexe d'affirmer que les desplazamientos forzados ne sont que l'un des « moyens servant la fin » du conflit armé interne. En effet, s'il est exact que ces exodes, qui sont aussi bien opérés massivement qu'au « compte-goutte », ont lieu sous la force d'une

²⁵ L'adjectif suprême désigne, par métaphore, ce qui « *occupe la première place dans une hiérarchie de pouvoirs* », mais aussi dans une « *hiérarchie de valeurs* ». Postposé à un terme, il peut aussi signifier les extrêmes ».

²⁶ Adam, M., « La Guerre », in Abélès, M. Jeudy, H.-P., *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin, 1997, p.106.

²⁷ *Ibid.*, p. 99.

²⁸ Pendant près de cinquante ans, entre 1829 et 1886, de vifs antagonismes persistèrent entre les différentes villes colombiennes. Chacune d'elles avait été, sous la période coloniale, garante d'un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire dont la portée d'action était immédiatement applicable sur les territoires qu'elles régissaient. Aussi, il ne leur fut pas aisé d'abandonner leur autonomie et leurs marges de manœuvre décisionnelles à Bogotá lors de la création de la République de Nouvelle-Grenade. Les guerres qui prirent place dans le pays après la dislocation de la Gran Colombia ne se substituèrent donc pas à l'exercice du pouvoir : elles s'inscrivirent dans sa continuité, l'objectif premier pour ces généraux étant de maintenir leur emprise sur les territoires fragmentés hérités de l'époque coloniale et des dynamiques de la conquête.

²⁹ Adam, M., « La Guerre », *op. cit.*, p.113.

contrainte extérieure ne laissant pas d'autres options aux acteurs sociaux que de fuir leurs terres, il s'avère aussi que :

« [...] l'occupation territoriale et l'expulsion de la population civile sont des stratégies de guerres adoptées par les groupes armés pour vider un territoire, étendre leurs zones de contrôle et s'approprier violemment des propriétés agricoles³⁰. »

Dans les faits, les desplazamientos forzados por la violencia touchent majoritairement des petits exploitants agricoles détenteurs de titres de propriété³¹. Ainsi, certaines analyses avancent l'hypothèse que ces mobilités contraintes pourraient être « la fin justifiant le « moyen » du conflit armé interne », l'idée étant dès lors qu'« *il n'y a pas de déplacés parce qu'il y a la guerre, mais qu'il y a la guerre pour qu'il y ait des déplacés*³²». Depuis cette perspective, les évictions forcées des populations paysannes colombiennes seraient organisées afin d'accélérer et d'accentuer l'accumulation des sols arables dans le pays, stratégie de « relatifundisation » s'inscrivant tout autant dans les logiques du trafic de stupéfiants que dans celles visant à moderniser le secteur primaire national.

B) Une gouvernance territoriale contestée : mémoire de guerres et guerre des mémoires.

L'histoire de la construction étatique colombienne se décline, à l'instar des autres États-nations du globe, en une succession de conflits dont l'objectif vise à « refonder » l'organisation économique (développement), politique (constitution) et sociale (statut) du territoire en y engageant ses habitants et en les liant dans l'exercice de la guerre. Aussi, il convient de

³⁰ Ibáñez, A. M., Querubín, P., *Acceso a tierras y desplazamiento forzado en Colombia*, Bogotá, Universidad de los Andes- Facultad de Economía, CEDE, 2004, p.60.

³¹ *Ibid*, p.3. Les auteurs énoncent les chiffres publiés dans l'un des bulletins d'informations édités par la Conférence Épiscopale colombienne en 1999. Ceux-ci mettent en exergue le lien entre desplazamiento forzado et propriété des sols, révélant que près de 60% du total des desplazados intégrant le RUT détenaient un document attestant de leurs prévalences foncières : promesse de ventre, titre de propriété aussi bien notarié qu'informel, aussi appelé « lettres » ou « écritures » au cours des entretiens

³² Bello Albarracín, M. N., « El desplazamiento forzado en Colombia: acumulación de capital y exclusión social », *Aportes Andinos*, vol. 7, 2003, p. 4 [en ligne] ; citant Héctor Mondragón, « Relatifundización, megaproyectos y campesinos en Colombia », in *Seminario internacional desplazamiento, conflicto, paz y desarrollo*, CODHES, 2000

considérer que dès le XIXe, guerre et politique ont entretenu des rapports asymétriques, mais indissociables les uns des autres en Colombie, à la ville comme dans les campagnes. Rapports asymétriques, car ceux qui faisaient la guerre et qui mourraient à la guerre n'étaient pas ceux qui aspiraient à l'accession d'un pouvoir politique. En effet, bien que massives, les guerres qui se sont tenues dans ce pays latino-américain n'étaient cependant pas populaires, ainsi que le rappelle Gonzalo Sánchez Gómez : engagées par les élites Criollas³³, elles étaient menées par des corps armés mal articulés « [...] *forgées sous le double signe de l'adhésion et de la coercition* [...]»³⁴. Rapports demeurant malgré tout indissociables, car le statut de citoyen ne pouvait espérer s'acquérir qu'au travers des armes.

a) *L'histoire nationale, entre guerres et constitutions.*

Les récits de vie et les propos recueillis lors du travail de terrain auprès des populations desplazadas, des habitants de Cazucá, des étudiants, des professeurs d'université, des travailleurs sociaux, mais aussi des fonctionnaires nationaux comme internationaux, se sont tous articulés autour d'une situation « stable » prenant la guerre pour référent narratologique. Si le cadre de sa mobilisation variait selon les interlocuteurs, elle a néanmoins constitué un continuum sémantique, mobilisé aussi bien dans son être que dans son paraître lors de chacun

³³ Sous la Couronne, seuls les Espagnols nés sur la péninsule ibérique et mandatés par le Roi pouvaient avoir accès aux postes administratifs coloniaux. En effet, selon les théoriciens de l'époque, le lieu de naissance influençait tout autant les capacités individuelles que ne le faisait le « phénotype ». Aussi, la prise en compte de l'écologie dans les théories du darwinisme social fut à l'origine d'un classement effectué par la Couronne parmi ses sujets. Elles distinguaient les acteurs sociaux aptes à occuper des fonctions de pouvoir, car nés sur la péninsule, de ceux inaptes à endosser toutes fonctions administratives, car nés sur le sol colonial, le propos final étant de maintenir sous son contrôle les détenteurs d'offices dans les colonies éloignées de l'Outre-Mer. De sorte, les sud amérindiens, les mulâtres, les esclaves et les descendants espagnols nés sur les territoires des Vices-royaumes se voyaient écartés du pouvoir et de toutes décisions concernant la gestion politico-sociale. Ces derniers furent appelés Criollos.

Si ce terme est aujourd'hui apposé à des noms propres en Colombie afin de signifier leur origine locale, au sens de « provenant de chez nous », l'auteur péruvien du XVIe siècle, Garcilasso De La Vega nous apprend que :

« On appelle Espagnols ou Castillans, ceux qui sont nés en Espagne. Les enfans de ceux-ci qui sont nés aux Indes, sont appelés criollo ou criollo. Les nègres donnaient ce nom aux enfans qui leur étaient nés aux Indes, pour les distinguer de ceux qui étaient nés dans la Guinée leur patrie [...] Les Espagnols ont emprunté d'eux ce nom. » (De La Vega, G., « De plusieurs nouveaux noms dont on se sert pour marquer les diverses races. », Troisième tome, Chapitre XXXI, 1830, p. 419).

³⁴ Sánchez Gómez, G., *Guerre et politique en Colombie*. Paris, L'Harmattan, 1998, p. 24.

des échanges et des démarches déployés dans le cadre de la recherche. Dès lors, l'une des étapes de mon travail a consisté à étudier l'histoire de cette nation, depuis son processus de colonisation jusqu'à la construction étatique qui est actuellement la sienne, en prenant comme fil conducteur l'exercice de la guerre. Il en est ainsi ressorti qu'une large part de cette retranscription du passé, qui est celle de l'écrit et de l'archive³⁵, s'attache à retracer les processus de dépolitisation et de repolitisation expérimentés par le territoire depuis le XVIe siècle. Or, à partir du XIXe siècle, ils se sont exprimés en une succession de guerres donnant lieu à l'adoption de nouvelles « constitutions – armistices » qui, si elles ont suspendu les affrontements durant un certain temps, n'ont cependant jamais réussi à les conclure.

Pour reprendre Gonzalo Sánchez Gómez, il peut être dit que :

« La mémoire nationale du XIXe siècle en Colombie s'est [...] construite sur la base d'une double référence. L'histoire nationale, c'est, d'une part, l'histoire des guerres et des batailles », mais aussi « [...], d'autre part, sans être contradictoire pour autant, l'histoire des Constitutions³⁶. »

Afin de replacer cette citation dans son contexte, il convient de rappeler qu'au sortir de l'époque coloniale, le territoire colombien se présentait déjà comme un large archipel de régions aspirant à l'abandon du système centraliste de la Couronne pour l'adoption d'une administration à même de correspondre aux exigences des anciennes Provinces d'Outre-Mer. Or, les gouvernements qui se succédèrent après l'Indépendance du pays furent, durant la première moitié du XIXe, caractérisés par la tentative de centraliser les pouvoirs politiques à Bogotá. Cependant, cette modalité de gouvernement trouva vite ses limites et se révéla être un échec, tant le provincialisme était ancré dans les habitus sociaux et s'était transformé en un régionalisme militarisé persistant. Ainsi, au cours du XIXe siècle, la République de Nouvelle-Grenade (1821 — 1858), qui expérimenta trois changements constitutionnels en à peine quatre décennies, fut remplacée par la Confédération grenadine (1858-1863), premier modèle républicain fédéral lui-même abandonné moins de dix ans après sa création pour faire place aux États-Unis de

³⁵ Ricoeur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p.16.

³⁶ Sánchez Gómez, G., *Guerre et politique en Colombie, op. cit.*, p. 18

Colombie, dernier modèle de politique fédérale précédant la proclamation de l'actuelle République de Colombie en 1886, finalement centraliste.

Dans les faits, le système politique hérité de l'époque coloniale était solide : tous les rapports sociaux s'articulaient depuis l'acte de propriété du sol, et par le truchement des différentes institutions ayant en charge d'administrer les territoires, lesquelles n'avaient pas forcément pour vocation première de représenter l'État, à l'instar du Clergé. Dès lors, si l'Hacienda organisait les travaux en embauchant des ouvriers agricoles et en démarchant les futurs soldats du caudillisme, l'Église articulait l'espace urbain et sacralisait l'engagement politique partisan, alors que les cabildos tissaient les liens qui unissaient ces ensembles et en remettaient le produit à un Caudillo régional. S'inspirant de travaux d'Auguste Comte, les élites des anciens Vices-royaumes espagnols construisirent donc, au sortir de leur tumultueux processus d'indépendance, une relation au politique ayant été qualifiée par certains « d'expérimentale »³⁷. C'est en ce sens qu'Olivier Dabène a souligné que, dès cette époque, « *Le concept de « politique scientifique » passa [...] dans le vocabulaire des gouvernements mexicains et chiliens, celui de « paix scientifique » dans le vocabulaire colombien. [...]* »³⁸. Il demeure néanmoins que si les guerres se sont succédées dans la Colombie du XIXe siècle, elles ne furent jamais menées dans l'optique d'anéantir les adversaires qu'elles engageaient, mais de les pousser à l'échange, au pacte, ou, pour le dire autrement, à l'alliance. Guerre et paix ne furent donc jamais antinomiques dans ce pays. Profondément reliées, le maintien de relations pacifiées entre les protagonistes des conflits dépendait des retombées sociales, économiques, politiques et statutaires des affrontements : vecteur de transformations et de mobilité sociale, ces affrontements n'avaient pas pour propos de renverser l'ordre des pouvoirs établis, mais bien d'ouvrir ou de fermer leur chaîne de succession et d'en élargir l'accès. Si elles s'engageaient sur des espaces, les guerres étaient d'abord le résultat de manœuvres politiques temporelles induisant des changements « temporaires », ce pour quoi « *Dans ce contexte, la guerre, au XIXe*

³⁷ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie: de la conquête à nos jours*, op. cit..

³⁸ Dabène, O., *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, op. cit. p.21.

*siècle, n'était pas considérée comme une perversion de la politique, mais comme l'instrument le plus efficace de cette dernière*³⁹ ».

En Colombie, les guerres ont représenté le moyen le plus performant de présélection des futurs hommes politiques. En mettant en scène les relations de pouvoir hors des cadres institutionnels, elles les rendirent à la fois plus flagrantes et solides, finissant par ranger un peu partout « *les adversaires en deux camps, dont la composition se figea peu à peu : les deux partis acquièrent [...] une dimension nationale lorsque certains groupes [...] s'allièrent avec des clientèles d'autres régions*⁴⁰ ». Naissant sous l'impulsion des élites, les conflits armés leur permettaient d'exprimer leurs rivalités interpersonnelles⁴¹, tout en consolidant graduellement les frontières mouvantes des différences culturelles régionales produites par l'inégale occupation des sols sous l'époque coloniale. Dès lors, si « *Les frontières ne s'effacent jamais, elles se redessinent*⁴² », les guerres colombiennes du XIXe siècle, en tant qu'exercice de prédation politico-territoriale hautement social, alimentèrent et renforcèrent le régionalisme qui suppléa, lors de l'adoption du fédéralisme, au provincialisme colonial. Au final, ces dynamiques d'affrontements se sont donc progressivement cristallisées dans l'exercice du pouvoir et ont, de fil en aiguille, conformé les deux premiers partis politiques colombiens. Toujours en exercice, le parti conservateur et le parti libéral occupent depuis la quasi-intégralité du panel électoral actuel⁴³.

Les soldats ne faisaient donc pas la guerre dans le but de prendre le pouvoir, de changer de régime politique ou encore de revendiquer une conscience de classe : c'était là le propos des généraux, mais rarement ceux des armées ou des guérillas qui se formaient, « bon gré mal gré »,

³⁹ Sánchez Gómez, G., *Guerre et politique en Colombie, op. cit.* p. 28.

⁴⁰ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie: de la conquête à nos jours, op. cit.*, p. 142.

⁴¹ Ces antagonismes prenaient forme autour de diverses thématiques, allant de la politique économique à adopter après l'Indépendance du pays à la question du socle religieux de la construction constitutionnelle. Ainsi, la question de la place et de la gestion des biens de l'Église catholique dans la fondation républicaine fut, lors du processus d'indépendance, au cœur de nombreux affrontements. La guerre des suprêmes fut déclarée suite au projet du gouvernement de confisquer les couvents de la région de Pasto au nom de la République de Nouvelle Grenade.

⁴² Augé, M., *Pour une anthropologie de la mobilité, op. cit.* p. 19.

⁴³ Les premiers conservateurs, appelés godos, défendaient un modèle de gouvernement centralisé et catholique et étaient les protégés ainsi que les descendants des partisans du Général Simon Bolivar (bolivaristes). Les libéraux, les cachiporos, quant à eux, étaient les partisans et descendants des amis de Santander (santanderiste) et prônaient une gestion décentralisée du territoire

dans leurs sillages. Cependant, il serait inexact de soutenir qu'en Colombie, les guerres se déclenchaient « d'elles-mêmes » : elles s'engageaient dans le giron des transformations ou des réformes gouvernementales, se menaient sur un territoire fragmenté et se suspendaient par des promesses d'alliances visant à refonder l'organisation sociale et l'administration matérielle du territoire national.

En ce sens, si la guerre permettait d'accéder aux postes de pouvoirs gouvernementaux, elle n'était pas seulement un produit de la « *matrice politique*⁴⁴ » : dans la Colombie du XIXe siècle, elle s'est imposée comme l'un des rouages de l'État, intervenant tout autant dans sa forme que dans sa conception, en cela que :

« Si les armes traduisaient donc le langage dur de la politique et les guerres le mode privilégié de l'action politique, la politique elle-même ne pouvait se concevoir autrement que comme un champ de bataille. L'hacienda y apportait ses soldats, les partis leurs drapeaux respectifs et l'Église plusieurs choses : un langage, un esprit de croisade, une image démoniaque de l'adversaire politique et la représentation de toute forme de différence comme schisme⁴⁵. »

Aussi, si l'exercice de la guerre assimilait les différentes classes jusqu'alors exclues de la structure sociale formelle, ou, en d'autres termes, exclues des appareils et des institutions de l'État, elle n'avait cependant pas pour objectif premier de les intégrer.

b) La mémoire « déplacée » des gens de la montagne : un rejet du monde rural au cœur des expulsions.

À l'inverse des interlocuteurs « extradiégétiques »⁴⁶ rencontrés au cours du travail de recherche, la majorité des acteurs sociaux ayant vécu un déplacement forcé avec lesquels je me

⁴⁴ Von Clausewitz, C., *De la guerre*, op. cit. p. 27.

⁴⁵ Sánchez Gómez, G., *Guerre et politique en Colombie*, op. cit, p. 19.

⁴⁶ Par extradiégétiques, je fais référence aux interlocuteurs qui, rencontrés au cours des séjours de recherche, m'ont « raconté » le phénomène du desplazamiento forzado depuis une perspective majoritairement « passive », au sens d'extérieur aux faits décrits. Ainsi, les récits et les analyses qu'ils ont formulés sur ces mouvements forcés ne découlent pas de « souvenirs » ou d'expériences qu'ils auraient vécues : ils me les ont retranscrits soit sous la forme de témoignages recueillis, soit selon un modèle de connaissances constitué en savoirs et résultant d'une synthèse de production de tiers. Par extradiégétiques, il convient donc de comprendre les fonctionnaires, les

suis entretenue ne se sont pas attachés à inscrire leurs récits dans la continuité de la situation armée colombienne. Cet état de fait découle de l'inscription mémorielle différentielle de l'expérience de la guerre, et de ce fait, de son rattachement à l'évènement du desplazamiento. Ainsi, l'évocation des faits gravitant autour de l'action migratoire forcée n'a pas tant consisté à me décrire cette « force armée » qu'à m'en retransmettre le contexte. Ponctués de questions rhétoriques telles que « n'est ce pas vrai ? », « tu comprends ? », ou encore « je me fais comprendre ? », ces récits se sont focalisés sur les relations interpersonnelles d'avant le déplacement, narrant les vies de famille, les échanges avec le voisinage, mais aussi, et surtout, les rapports aux structures de pouvoir présentes sur les lieux où ces gens vivaient. Dès lors, et même si nous ne pouvons pas nier que le conflit armé interne est le moteur des processus d'éviction forcée affectant les citoyens colombiens, ce dernier n'est pas « premièrement signifié » comme constitutif de leur identité ou de leurs expériences de migrants : il le devient une fois arrivé en ville, lorsqu'il en réfère à « la violence » tenue pour responsable de leur déserrance et de leur changement de mode de vie, devenant causalité et principe d'explication de leur « situation vulnérable ». Rappelons que :

« Contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de pays où les phénomènes de déplacements sont associés à des faits de guerre concrets, ponctuels et spécifiques se développant sur des arcs de temps relativement courts et intenses, en Colombie, le déplacement est un axe de survivance historique qui a traversé la vie nationale depuis la fondation de la république jusqu'à maintenant et qui, au fil du temps, a fait transparaître des situations démographiques aigües sur des périodes relativement stables. En ce sens, les dynamiques de peuplement et de colonisation du XIXe siècle, ainsi que les processus d'urbanisation des grandes villes en sont des preuves évidentes⁴⁷. »

Le fil conducteur « historique » qui s'est dégagé des récits recueillis auprès de populations desplazadas au cours du travail de terrain ne s'est donc pas déroulé depuis la bobine de « l'histoire » et des « mémoires » des guerres nationales, mais autour de celle de l'absence permanente d'un pouvoir structurant l'ensemble des territoires ruraux colombiens, et de celle

travailleurs sociaux et religieux, les chercheurs et professeurs d'université, mais aussi les étudiants ou encore les habitants « non desplazados » rencontrés au cours du travail de terrain.

⁴⁷ Naranjo Giraldo, G., « El desplazamiento forzado en Colombia. Reinención de la identidad e implicaciones en las culturas locales y nacional », *Scirpta Nova*, vol. 94, 2001 [en ligne].

concernant les relations déployées avec l'administration après le déplacement. Ainsi, dans le cas de Fernanda dont le déplacement a été provoqué par « *l'un des trois groupes armés* » qu'elle « *ne cherche pas à connaître* », le récit des événements ayant provoqué son départ dresse le tableau d'une situation spontanée, mais au demeurant inscrite dans le quotidien et devenant presque « banale » :

« Dans mon cas, ils sont arrivés un jour, dans l'après-midi, et ils ont dit à des gens qu'ils devaient partir dès le lendemain. Mais à moi, ils m'ont laissé 8 jours. Alors ils m'ont surveillée et ne m'ont pas laissé sortir. Ils ne voulaient pas que je vois qui que ce soit, ou que je parle avec qui que ce soit. [...] ils m'ont dit, dès le départ, que je devais partir avec eux. Je leur ai dit que je ne voulais pas, je ne voulais pas abandonner mes enfants derrière moi ni rien. C'était des gens que j'avais croisé sur la route, pendant que je me rendais au village pour vendre mes récoltes, et qui se pointaient des fois chez moi. Mais je ne voulais pas les suivre. » (Fernanda, 2012)

S'ils sont « *arrivés un jour* » pour exiger des habitants de son village de partir, elle avait « *déjà croisé* » ces acteurs armés, aussi bien dans des espaces publics, à savoir « *sur la route* », qu'alors qu'elle se « *rendait au village pour vendre ses récoltes* ». Ceux-ci cherchaient par ailleurs à investir sa sphère privée, puisqu'ils « *se pointaient des fois chez elle* ». Bien que non permanente, leur présence n'était donc pas du domaine de l'exceptionnalité ou de l'anormal. Dès lors, la difficulté à identifier les acteurs armés ayant provoqué la migration contrainte prend tout son sens dans le cas de Fernanda. En effet, si cet élément est essentiel pour accéder à la reconnaissance du statut de desplazado forzado, il s'avère que les détenteurs des pouvoirs de vie et de mort présents dans les campagnes sont à la fois multiples et flous. Inscrits dans le quotidien de la « *gente del monte* »⁴⁸ ou des « *campesinos* »⁴⁹, ce n'est donc pas l'arrivée d'acteurs armés qui fait office de principe d'explication pour les migrants dans la guerre en provenance des territoires ruraux colombiens : ces derniers ne font qu'explicitement l'urgence.

⁴⁸ La traduction française de cette expression donne « les gens de la montagne » et est aussi employée pour décrire les exploitants agricoles colombiens, ces derniers cultivant les terres andines qu'ils doivent organiser pour les rendre arables.

⁴⁹ La traduction française de ce terme donne « gens de la campagne », mais aussi « paysan », essentialisant mode de subsistance (travail de la terre) et organisation sociale (« el campesinato ») en fonction de la classification du territoire de résidence de ces citoyens.

Leurs récits ancrent le changement autour du rapport à la terre, appuyant le décalage existant entre les modalités effectives de l'échange et de la propriété dans les campagnes d'avec sa considération et sa prise en charge par l'administration gouvernementale, comme me le formula Noël :

« À Bogota, il faut tout acheter, alors que dans les campagnes, ce n'est pas comme ça. On mange nos légumes, on n'achète que le sel et les vêtements. [...] Je n'ai pas pu déclarer la perte de ma ferme. Mon déplacement oui, mais pas ma ferme. Le problème, c'est que dans la campagne, rien n'est enregistré. Si tu veux que ta ferme soit présente sur un cadastre, il faut payer, et c'est cher. Par contre, tu peux acheter une terre à des gens, et pour moins cher. C'est une promesse de vente, mais il n'y a pas de registre notarial. Mais je l'ai achetée. Mais je n'ai pas ce papier et c'est problématique, pour déclarer, de ne pas avoir l'acte. » (Noël, 2012)

Cette incapacité de l'État à adapter sa réponse face à la réalité des échanges ayant cours dans les campagnes génère de l'incompréhension quant aux transformations induites par phénomène du desplazamiento forzado dans le quotidien des citoyens qu'il touche. Or, pour ces derniers, cette méconnaissance est souvent interprétée comme un déni de leur citoyenneté, un rejet de leur mode de vie et une stigmatisation de leur être, ainsi que me le témoigna Daniela :

« [...] Malgré le fait que j'étais déjà venue ici, à Cazucá (1997), ça a été dur pour moi de revenir ici (2002)... Parce que bon, ça faisait déjà un an que j'avais ma terre [...] Et puis là-bas, la terre qu'on achète, on la vend facilement. Alors quand je suis revenue ici [...] ce n'était plus pareil. Là bas, on ne se déplace ou on ne paie le transport de la campagne que pour aller à X, juste pour acheter le sel [...] On échange, entre voisins, et voilà [...] Alors que par ici (souponner) en vrai, la vie d'ici ne vaut pas celle de là-bas. En vrai non, la vie à la campagne... Une dame m'a dit, quand je suis arrivée ici, elle m'a dit, et c'était une docteure... Elle m'a dit « Vous, les paysans, peut importe où vous allez, vous vous connaissez ». (Elle s'énerve) « Et bien moi, je suis fière d'être paysanne ! », et c'est ce que je lui ai répondu. « Je suis navrée pour vous, mais moi ça me rend fière. Je suis née dans la campagne, j'ai grandi dans la campagne, et moi j'en suis heureuse ! (insiste) Et je suis très fière d'être paysanne (crie) ! Et ne me traitez pas vous, de paysanne, parce que dans votre bouche, nous sommes des moins que rien. Vous pensez m'insulter en me disant que je suis paysanne ? Je suis fière d'être paysanne, Madame ! Mais si pour vous ça justifie le fait que vous ne voulez pas m'aider, je vais vous montrer, je vais m'asseoir ici et je ne vais pas bouger. » (elle croise les bras) Alors, elle m'a regardée, elle a pris la mouche et elle est partie, sans rien me dire... Alors quand je suis arrivée ici, ça a vraiment été dur. » (Daniela, 2012)

Alors qu'elle évoquait son retour sur les Altos de Cazucá après l'exécution de son beau-frère dans la ferme qu'elle avait héritée de sa soeur, Daniela s'est attachée à comparer les impératifs du quotidien entre la ville et la campagne, pour finalement signifier ces transformations en me racontant un épisode vécu dans les locaux de l'Unité d'Attention Intégrale au desplazamiento forzado⁵⁰ de Soacha. Ce basculement anaphorique témoigne du rejet et de la stigmatisation qu'elle a pu ressentir lors de son retour à Cazucá en tant que desplazada. En effet, elle avait déjà vécu dix ans à Soacha avant de quitter Cazucá pour retourner dans le Chocó. Son expérience de la ville n'a donc pas été vécue comme une rupture, car même si elle insiste sur le fait que « *ça a été dur* », elle partageait déjà les modalités de l'échange avec l'administration. Cette connaissance explique en partie la raison pour laquelle elle s'est légitimement sentie de tenir tête au fonctionnaire qui a mis en doute la véracité de son déplacement en énonçant « *Vous, les paysans, peut importe où vous allez, vous vous connaissez.* », allant même jusqu'à reporter les faits à son supérieur hiérarchique :

« Cette dame, elle ne travaille plus là bas, à la UAO, et heureusement... La dernière fois que je lui ai parlé, à cette dame, il y avait un monsieur, un peu gros et court, et je lui ai dit : — « Ay non, pourquoi vous traitez les gens comme ça, alors que nous ne sommes vraiment pas de ceux qui font du mal ». Alors le monsieur a demandé — « Qu'est-ce qui se passe ? », et je lui ai dit — « Ce qui se passe, c'est que cette dame a quelque chose contre moi, et moi j'ai quelque chose contre elle ». « Mais vous devez attendre qu'on vous appelle. Vous devez attendre je ne sais pas quoi... »... « Et si nous attendons, vous ne ferez rien alors que nous, nous mourrons de faim »... Et cette docteure : — « Alors vous dites que vous n'avez pas de logement, vous dites que vous n'avez pas d'argent, mais vous payez quand même le trajet pour venir réclamer »... « Non, docteure, nous sommes venues en marchant » — « Alors, montrez-moi vos pieds ! » — « Je peux vous montrer mes pieds, mais là n'est pas la question, vous devez nous recevoir lorsque nous arrivons ici » (Daniela, 2012)

La représentation souvent admise quant au desplazamiento forzado veut que cette modalité migratoire soit synonyme de déracinement et d'abandon de toutes relations sociales. Dès lors, ceux qui témoignent de réseaux familiaux ou qui mettent en avant leur expérience de travailleurs agricoles pour légitimer leurs visions quant aux réponses gouvernementales devant

⁵⁰ Dorénavant, il sera fait mention de cette institution sous l'acronyme U.A.O.

être formulées face au phénomène du *desplazamiento forzado* deviennent vite suspectés « *de vouloir profiter du système et de l'État* ». Ainsi, la femme dont parle Daniela dans son récit n'a pas hésité à lui demander des preuves concernant la légitimité de sa demande, comme en témoigne sa réponse « *Alors montrez-moi vos pieds* ». Il demeure néanmoins que face à la persistance des déplacements de population, de leur inscription dans l'histoire du peuplement de la Colombie et de sa construction républicaine, nous ne pouvons partir du constat que le fait de « se déplacer » n'intervient qu'après l'arrivée « brutale » d'un acteur armé illégal. Ainsi, Pablo, qui fut déplacé au milieu des années 1980, m'expliqua que le cours du quotidien dans les campagnes s'accompagne de la présence d'acteurs armés :

« Les FARC vivaient dans ma région, dans la zone où j'habitais, mais l'armée aussi y vivait. Alors nous avons commencé à former ce groupe (la U.P.), nous l'avons consolidé, et nous avons eu un impact sur le politique. Nous avons gagné des infrastructures pour mon village, un Conseil [...] Pour ma part, je me suis toujours battu, et j'ai eu des accrochages et des disputes avec des gens des FARC, notamment lorsqu'ils venaient faire leurs réunions de paroles de zones, ou régionales comme ils les appellent. Parce que nous aimions cet endroit, tel qu'il était, et nous ne voulions pas d'affrontements dans cette région. Selon moi, ce n'est pas bon de rester proscrit jusqu'à ce que le gouvernement apparaisse, parce que de toute façon, le gouvernement n'en a rien à faire de notre intégrité de paysan. La seule chose qui intéresse le gouvernement, c'est leur politique, et donc sur le plan de la loi, nos votes. Parce qu'ils sont là-bas, dans les villes, et ils nous oublient. Ils accommodent ces lois pour leur vie de là-bas, mais au final, elles nous font du tort à nous. Et j'ai aussi eu des problèmes avec eux, parce que nous venions de cette zone, mais que je leur disais bien que nous ne venions pas d'une cellule des FARC, ni rien non. Ce groupe est né à part, il a développé des idées qui ont plu et qui ont donné des résultats, alors les gens ont voulu les pousser plus loin. Dans cette partie du Santander, nous avons rétabli le dialogue entre les villages qui étaient godos, et les villages qui étaient libéraux... On a rétabli la communication et la participation. » (Pablo, 2012)

Dès lors, il apparaît que la thèse voulant que les déplacements forcés soient uniquement consécutifs à l'arrivée d'acteurs armés illégaux dans les campagnes colombiennes est erronée. Selon Pablo, qui vivait « *avec les FARC* », mais « *avec l'armée aussi* », cette interprétation fondant la loi de protection des mouvements contraints est « *accommodante pour les politiciens de là-bas* », « *ceux de la ville* », mais qu'elle fait « *du tort* » au monde rural. En effet, elle a stigmatisé le phénomène en réduisant sa complexité à un élément devenu quotidien, depuis de

nombreuses années, pour les citoyens ruraux colombiens, mais inconnus des urbains : la coexistence de plusieurs systèmes de pouvoir au sein d'une même zone, qu'il soit ou non partisan des « godos » ou des « libéraux », et dont le propos premier est de contrôler le territoire concerné, aussi bien matériellement que socialement.

Actuellement comme par le passé, la question de la réforme agraire a constamment été posée dans l'histoire de la construction politique de l'État colombien. Dès lors, et même si elle ne peut, à elle seule, nous fournir les raisons du maintien des affrontements armés ayant actuellement cours au sein du territoire colombien, cette dimension devait être soulignée. En effet, elle n'a pas seulement cristallisé l'opposition bipartiste : elle a aussi donné sa forme aux actuelles frontières de ce pays suite à la Guerre des Mille jours⁵¹, dont l'amorce fut consécutive aux politiques de développement économique agricole adoptées par le gouvernement à la fin du XIXe siècle. En tant que « fin justifiant les moyens », le leitmotiv de la terre, de sa gestion, de sa distribution, de son administration et de son exploitation a ainsi exacerbé l'antagonisme civil bipartiste tout au long de la première moitié du XXe siècle, lequel finira par exploser lors de l'avènement de la Violencia. Cette guerre civile est depuis lors devenue le symbole d'un double schisme prenant forme autour du statut de l'État en tant que le seul détenteur légitime du recours à la violence physique, mais aussi autour du territoire national, puisqu'il existe une incompréhension persistante entre les gens « d'ici » et ceux de « là-bas ». Ces altérités internes ont conformé l'idée d'une Colombie des villes ignorant la réalité de celle des champs, et celle d'une Colombie rurale bafouant les règles de l'État.

⁵¹ A la fin de cette guerre civile, l'isthme du Panama, jusqu'alors intégré à la République colombienne, a demandé sa cessation, sa gestion tombant alors aux États-Unis en 1903, c'est-à-dire moins de dix ans avant l'inauguration du canal.

Section 2 : De la guerre civile locale au narcotrafic global

La Guerre civile qui se développa en Colombie à la fin des années 1940 a profondément modifié les rapports de la société au pouvoir, à son organisation et, par capillarité, au territoire. De 1948 à 1964, la population du pays, aussi bien urbaine que rurale, se scinda alors selon son appartenance partisane et se livra une guerre souvent qualifiée de « fratricide » et nommée La Violencia :

« Le flou qui entoure le mot de « violence » évite de désigner un coupable [...] : il suggère que la responsabilité de la tragédie est partagée entre tous les Colombiens [...] ; un phénomène lié intimement à la nature profonde de l'homme colombien⁵². »

L'écran de fumée que constitue l'adoption de ce terme par l'Histoire camoufle la nature politique des événements qui s'y jouèrent et qui furent les précurseurs de l'actuel conflit armé colombien. Nous avons vu précédemment que la pratique et l'accès au politique en Colombie furent articulés autour de la question du territoire, ce dernier étant devenu, par la suite, l'enjeu du politique en tant que seul vecteur d'ascension sociale. Mais quelle est, dans le fond, la chose que désigne ce mot de Violencia, si ce n'est le profond changement que connurent nos systèmes politiques au sortir de la Seconde Guerre mondiale et à l'aube de l'inscription du monde dans la Guerre Froide ? Nous proposons une lecture locale de l'histoire politique colombienne à partir du milieu du XXe siècle. Ce retour nous semble en effet indispensable. Il nous permet de dégager les tensions politiques à la base des dynamiques armées que connaît depuis lors ce territoire, tout en les articulant au phénomène de la globalisation qui, à l'échelle du monde, traverse tout autant les Nord que les Sud.

⁵² Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op.cit., pp.251-252.

A) L'inscription d'une guerre « dépolitisante » sur le territoire colombien

a) *Les élections de 1946 et la campagne présidentielle de 1950*

La période historique de la Violencia débute avec l'assassinat du candidat libéral à l'élection présidentielle de 1950, Jorge Eliécer Gaitán. Ces événements sont généralement décrits soit sous les traits d'une révolution avortée, soit sous ceux d'une malédiction génétique qui toucherait la Nation depuis sa constitution. Il importe cependant de comprendre la figure politique que fut cet homme pour saisir la dimension des tensions qui se sont inscrites depuis lors sur le territoire colombien au travers du prisme de la guerre.

Fils d'une famille libérale modeste⁵³, Jorge Eliécer Gaitán Ayala est né à Bogotá en 1898. Il y effectua des études en droit, avant de compléter sa formation d'avocat en Italie, où il séjourna de 1926 à 1928. Surnommé « Gaitán el Negro⁵⁴ » en référence à « *sa peau légèrement cuivrée*⁵⁵ », il n'eut jamais accès aux hautes sphères de socialisation des dirigeants des partis politiques de l'époque, n'étant pas issu d'une famille au passé politique prestigieux et ne bénéficiant pas non plus du « pigment » convenant aux Criollos occupants les postes du pouvoir gouvernemental. La pigmentocratie était encore forte dans la Colombie du milieu du XXe siècle, et bien que l'héritage politique de Gaitán demeure des plus disputé dans l'histoire du pays, il devint, à partir de 1946, un leader populiste qui « *avait le pouvoir de provoquer la chute de l'ordre établi ou de décider de son maintien*⁵⁶ ». Grand orateur, Gaitán apprit très tôt à user des médias de communications pour faire la propagande du parti libéral, leçon qu'il tira de son expérience européenne. En effet, lors de son séjour italien, il observa à de multiples reprises les rassemblements organisés autour de Benito Mussolini, chef de file du Grand Conseil du Fascisme italien, dont la figure politique fit l'objet d'un véritable culte de la personnalité.

⁵³ Le père de Jorge Eliécer Gaitán tenait une librairie à Bogotá, alors que sa mère y était institutrice.

⁵⁴ La traduction française de cet ensemble nominal nous donne « Gaitán le Noir ».

⁵⁵ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op. cit., p.241

⁵⁶ Sanchez Gomez, Gonzalo, *Guerre et politique en Colombie*, Paris, Recherches & documents Amérique latine, 1998, p.32, citant Herbert Braun (1987)

La carrière de Gaitán au sein du parti libéral débuta en 1923. Élu député à Bogotá, il se fit connaître auprès de l'électorat qu'en 1929 lorsque, après s'être rendu sur le site de Ciénaga, il publia un pamphlet dans la presse, dénonçant la manipulation des faits concernant la répression des grévistes de la United Fruit par le gouvernement et l'armée. Pour justifier l'intervention militaire dans cette affaire syndicale, l'État avait prétexté les prémisses de la naissance d'une menace bolchévique, appuyant l'analyse en attribuant les dégâts et les morts aux grévistes. Gaitán porta cette affaire devant le Congrès où les débats, qui durèrent deux semaines, discréditèrent la version officielle et inculpèrent le président Miguel Abadía Méndez, ainsi que le général Cortés Vargas pour les faits. Au final, les ouvriers de l'entreprise ayant été emprisonnés suite au mouvement de grève furent libérés et les familles des victimes furent dédommagées pour la perte de leur proche. Cette affaire ne fut sans doute pas étrangère à la fin de l'hégémonie conservatrice, laquelle fut suivie par la période de la « Révolution en marche ». Elle fut aussi, pour Gaitán, le début de son ascension au pouvoir, car sa défense des intérêts de la classe ouvrière l'avait rendu populaire aux yeux de l'électorat alors que le pays s'apprêtait à traverser une période de chômage soutenu.

La stratégie politique de Jorge Eliécer Gaitán fut d'associer les mouvements de gauche naissants dans le pays à ses revendications politiques. Il tenta néanmoins de fonder son propre parti en 1933 en créant l'Union Nationale Révolutionnaire de Gauche (l'UNIR), mais celui-ci se solda par un échec. Le bipartisme était trop fortement ancré dans les représentations du politique en Colombie, et connaissant l'emprise du symbolique dans les actes, Gaitán rejoignit les bancs du parti libéral dès 1934 afin de pouvoir bénéficier d'une machinerie politique forte d'un siècle d'existence. Sous les différents gouvernements libéraux, il accéda au poste de maire de Bogotá (1936), puis de ministre de l'Éducation (1940) et enfin à celui de ministre de la Santé (1943), avant de se présenter, sans être soutenu par son parti, aux élections présidentielles de 1946.

Aussi, la division des libéraux aux élections a permis aux conservateurs de revenir au pouvoir. Cependant, ce nouveau gouvernement décida de maintenir une ligne politique d'Union Nationale. Malgré son échec aux présidentielles, Jorge Eliécer Gaitán ressortit vainqueur de ces élections, devenant alors le candidat favori du parti libéral. Dans la mesure où il avait totalisé près de 44 % des voix des partisans libéraux, il devint la figure de proue du parti, bien que ses membres ne l'aient jamais considéré comme « l'un des leurs ». Élu à la tête du parti en 1947,

Gaitán leur permit ainsi de remporter les élections législatives, puis municipales, provoquant un véritable revirement de situation dans le système politique traditionnel. En effet, et bien qu'essentiellement urbain, le mouvement gaitániste n'en menaçait pas moins l'oligarchie politique républicaine. Aussi, la montée au pouvoir de Gaitán, qui avait prévu de se présenter aux élections présidentielles de 1950, ne fut pas sans inquiétude pour les grands propriétaires terriens colombiens. Il ne fut cependant jamais élu président, puisque le 9 avril 1948, alors qu'il sortait de son bureau, il fut assassiné par Juan Roa Sierra. Suite à ce meurtre, la population de Bogotá se souleva, évènement désormais connu sous le nom de Bogotazo, terme ayant, à la longue, étouffé son caractère politique.

b) De la ville vers les campagnes : une guerre civile qui échappe au contrôle des partis

Les affrontements qui firent suite à la disparition de Gaitán prirent pour théâtre le centre historique de la ville de Bogotá : ils en détruisirent les 2/3 et firent des centaines de morts. Ce jour noir marqua officiellement le début de la Violencia bipartite qui traversera le pays jusqu'en 1958. Néanmoins, les affrontements entre libéraux et conservateurs avaient déjà commencé avant 1948, mais de façon plus silencieuse, car ils se déroulaient alors sur des espaces géographiquement éloignés du centre du pouvoir. Ainsi, les premiers exodes forcés de population que connut le territoire colombien débutèrent dès 1947. À cette date, le gouvernement conservateur envoya sa police chulavita⁵⁷ dans les campagnes afin de contrer le « péril communiste »⁵⁸ des futures élections de 1950, la tactique étant alors d'éliminer les bases électorales du parti libéral.

⁵⁷ Selon la loi votée en 1910, le corps des forces de police était alors majoritairement composé d'électeurs conservateurs. L'une de leurs unités fut chargée, dès 1947, de persécuter et d'éliminer, physiquement ou en les déplaçant de leurs municipes d'élections, les partisans libéraux situés en région rurale. Les actions menées par ce corps armé officiel, appelé Chulavitas, furent complétées par un escadron de la mort, appelé Pajaros, plus radicale et officieuse, car n'appartenant pas aux forces de l'ordre. Chulavistas comme Pajaros sont rattachés au gouvernement conservateur de Laureano Eleuterio Gomez Castro, surnommé le « Monstre » par les électeurs libéraux de cette période.

⁵⁸ Cette expression fut formulée par le Général Marshall, alors en déplacement à Bogotá, lors de l'avènement du Bogotazo.

Dans les Églises, certains membres du clergé, qui avaient souffert des réformes des libéraux, prêchaient l'absolution du meurtre si la victime était affiliée au parti libéral. Bien que la Violencia fût présentée comme une révolte anarchique, spontanée et gratuite, elle n'a rien d'un conflit exotique, hérité et découlant de la « malicia indigena »⁵⁹. En ce sens, il convient de penser cette guerre en tant que processus découlant de la censure et des persécutions politiques qui furent menées dans le pays. Dans les faits, les classes dirigeantes n'avaient pas fondé les raisons de la Nation sur une citoyenneté territoriale unique admettant la pluralité ethnique, mais sur la nécessité de fractionner cette première pour contenir cette seconde. L'aspiration des électeurs à une plus grande équité sociale et salariale, dimension dans laquelle il convient de réinscrire les multiples demandes de réformes agraires qui n'ont eu de cesse d'être formulées depuis lors au politique, trouva ainsi réponse dans la répression.



Figure 1: Montage photographique effectué à partir des archives disponibles sur le site du Banco de la Republica de Colombia. Les clichés datent du Bogotazo (montage réalisé à l'aide du logiciel Paint, sources : archives numérisées du Banco de la Republica de Colombia : www.banrep.gov.co)

⁵⁹ La traduction en français de cet ensemble nominal nous donne « malice indigène ». Cette expression, très usitée en Colombie, renvoie à une idée d'ingéniosité, mais aussi de ruse immanente à la « culture » colombienne. Aussi, elle est employée aussi bien de manière méliorative que péjorative.

En prenant le nom de *Violencia*, cette guerre civile a été vidée de toute dimension politique, laissant un trou noir dans la mémoire nationale visant à légitimer « *la vision que la grande majorité des notables colombiens ont toujours eue de leur pays*⁶⁰ ». Construite par le politique, cette image est partagée par un grand nombre de médias internationaux qui, à l'ère de la globalisation et de l'accélération des flux de communications, ont fait de la Colombie un pays violent par essence, notamment depuis le développement du narcotrafic sur son territoire.

La *Violencia* doit néanmoins être considérée pour ce qu'elle est, à savoir une guerre qui, pour effacer son inscription dans le champ du politique, a voulu n'être qu'une répétition du passé, et a donc pris le nom le plus impensable et le plus indescriptible qu'il soit : celui de *violence*. En effet, cette catégorie ne se réfère à la réalité que dans la performance de son action. En tant que guerre, elle fut cependant organisée et « [...] *mené (e) en leur nom et sous leur autorité par plusieurs polites ou ensemble pacifiques non exclusivement prédateurs appelés ennemis*⁶¹ ». Son avènement doit ainsi être pensé sur les cendres du mouvement syndical qui traversa la Colombie au début du XXe siècle, et non depuis l'unique foyer que déclencha l'assassinat du candidat Gaitán en 1948. L'intensité des affrontements s'est traduite par le profond changement social auquel aspirait la société colombienne. En comparaison des autres guerres civiles expérimentées jusqu'alors par son territoire, celle-ci le traversa dans sa quasi-totalité tout en échappant aux contrôles des partis politiques traditionnels. Certes, « [...] *il s'agissait d'un affrontement avant tout partisan [...]* », cependant, « [...] *c'était une guerre totale, qui visait à éliminer physiquement l'adversaire et non pas seulement à l'écarter de la vie politique [...]*⁶² ».

Contrairement à ce qui s'était passé lors des guerres qui succédèrent à l'indépendance de la Colombie, la *Violencia* n'avait pas de leaders militaires. Les affrontements eurent lieu entre les habitants des villages ruraux : les conservateurs persécutaient les libéraux, tant dans leur corps que dans leur religion⁶³, alors que parallèlement, les libéraux suivaient la même tactique,

⁶⁰ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op.cit., p.252.

⁶¹ Adam, M., « La Guerre », op. cit., p. 97.

⁶² Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op. cit., p, 5.

⁶³ Les massacres prirent une dimension spectaculaire, cherchant à marquer l'imagination en poussant les exécutions au-delà de la mort, et ce, en mettant en scène les corps des victimes et en les mutilant. Sur l'aspect

en s'en prenant à leurs symboles religieux et en s'organisant en autodéfenses paysannes. Ils s'organisèrent progressivement en groupes d'acteurs armés mobiles et commencèrent à harceler les forces de l'ordre. Agissant depuis des territoires isolés et difficiles d'accès, certains de ces groupes proclamèrent des Républiques Libérales indépendantes depuis ces espaces dès 1951.

Peu nombreuses (10 en 1953, le nombre total d'hommes s'élevant à environ 6 000 l'année précédente) et mal articulées, ces « guérillas » paysannes n'inquiétèrent pas le gouvernement du pays. Elles organisèrent cependant une conférence nationale dans le département du Boyaca en 1952, et décidèrent de se placer un an plus tard sous le commandement unique d'un de leurs chefs, Guadalupe Salcedo, dont le groupe opérait dans le département des Llanos Orientales. Au cours de ces rencontres, les insurgés « publièrent deux documents connus sous le nom de « lois des llanos », où ils réclamaient une réforme agraire radicale⁶⁴ », documents qui affolèrent les élites politiques et économiques libérales. En effet, si elles avaient appelé à la « révolution » suite à l'assassinat de Gaitán, ce ne fut que pour voir le retour du parti au pouvoir, mais certainement pas pour ébranler la base de ce système. Versés dans le monde politique comme dans celui de l'hacienda, les libéraux abandonnèrent les guérillas qu'ils avaient armées à compter de 1953 et choisirent la voie de la négociation avec les conservateurs. Aussi, ces pourparlers débouchèrent sur la formation d'une dictature militaire consentie par les deux partis. Parallèlement à ce mouvement de guérilla paysanne, le Parti communiste colombien, reconnu par la Troisième internationale en 1928, appela ses sympathisants à se détacher progressivement des mouvements armés libéraux afin de former ses propres guérillas.

c) La dictature militaire et le Pacte de Benidorm

La Violencia échappant au contrôle des partis politiques traditionnels, un coup d'État éclata : les conservateurs et les libéraux s'accordèrent pour soutenir l'investiture présidentielle du Général Rojas Pinilla. Le pays enregistrait déjà de nombreuses pertes et les affrontements

religieux, Mgr Builes, évêque de Santa Rosa (Antioquia), en appela à la guerre sainte contre les libéraux. De nombreuses paroisses excommunièrent les partisans du parti libéral dans les campagnes, leur fermèrent leurs portes et refusèrent de leur délivrer les sacrements, allant jusqu'à absoudre leur meurtre.

⁶⁴ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op. cit., p. 263.

armés avaient paralysé toute l'économie nationale et locale. L'arrivée au pouvoir des militaires marqua un temps d'accalmie dans les dynamiques d'affrontements qui avaient traversé le pays. En effet, l'une des premières manœuvres du nouveau président consista à se réapproprier la légitimité du recours à la violence physique. Aussi, dans un premier temps, il entreprit de nationaliser la police afin de mettre un terme aux recrutements départementaux qui reposaient sur les systèmes de clientèles des « hacienderos » et de leurs « gamonales ». Puis, dans un second temps, cette mesure vint se compléter par la dissolution officielle, sous couvert d'amnistie, des bandes et les guérillas conservatrices et libérales.

Bien que les affrontements se soient un temps calmés, ils reprirent de plus belle dans les campagnes. Dans les faits, l'arrivée au pouvoir du général Rojas Pinilla fut bien accueillie par les populations rurales. Cependant, ce gouvernement n'organisa pas la sortie de la guerre : il n'y eut ni procès, ni commémoration, et il convient de souligner qu'à ce jour encore, aucun monument national n'a été érigé à la mémoire des morts de cette guerre civile, laissant ouverte sa temporalité suspendue :

« Après l'état de guerre, le retour à l'état de paix est un processus complexe de durée variable, quoiqu'il soit en général marqué par l'interruption cérémonielle des combats⁶⁵. »

En l'absence d'une clôture par le politique de son expression guerrière, il fut difficile, pour les citoyens, de tirer un trait sur les violences les ayant soumis, pendant cinq ans, à la loi du Talion. Aussi, en réponse à la reprise des hostilités, la politique de répression, menée conjointement par l'armée colombienne avec le soutien des États-Unis, se durcit. Des militaires furent progressivement placés à la tête des municipalités jugées les plus agitées et le recrutement de soldats s'intensifia. Ainsi, alors que leur nombre s'élevait à 15 000 hommes en 1948, il passa à 32 000 hommes en 1953. À cette augmentation, il convient d'ajouter que le Général Rojas Pinilla, grand admirateur du gouvernement de Juan Perón, mit sur pied son propre parti politique : le Mouvement d'Action Nationale. En effet, il comptait se représenter aux élections de 1958 dès la fin de son mandat, tel que le prévoyait la constituante.

⁶⁵ Adam, M., « La Guerre », *op. cit.*, p. 115.

Sa politique, de plus en plus répressive sous couvert d'être pieuse, déclencha l'inquiétude des hommes politiques colombiens, car face aux expériences qui traversaient les pays du cône Sud, ces derniers craignaient devoir faire face à une longue installation des militaires au pouvoir. En exil, ils se rencontrèrent en 1956 dans la ville espagnole de Benidorm afin de discuter d'une solution pour écarter Rojas Pinilla du pouvoir. Elle prit la forme d'un Pacte, dont l'objectif était de garantir, par l'alternance, le retour de l'état de paix dans le pays. Ainsi :

« Pendant seize ans, les deux partis s'engageaient à ne pas combattre, à collaborer à tous les échelons de l'administration, et à se répartir pour moitié tous les postes publics [...] (formant) un étrange parti unique du genre siamois [...] (qui) eut au moins le mérite de ramener, pour un temps, la paix civile⁶⁶. »

Durant le mois de mai 1957, une série d'évènements poussa le Général Rojas Pinilla à démissionner de son poste. Aussi, cette même année, le Pacte de Benidorm fut soumis à un plébiscite national ouvrant, pour la première fois et depuis lors, le droit de vote aux femmes. Approuvée par les citoyens, la politique du Frente Nacional débuta l'année suivante et le premier mandat présidentiel fut accordé à un politicien libéral, Alberto Lleras Camargo, qui inaugura ses fonctions en s'attaquant aux problèmes des guérillas. Cependant, si les violences baissèrent progressivement dans les campagnes, elles ne disparurent pas au lendemain du Frente Nacional.

Bien que traquées par leurs propres partis, les autodéfenses paysannes et les anciennes guérillas libérales avaient décidé de s'unir afin de maintenir leurs activités en milieu rural. Les revendications de la « loi des llanos », fondatrices de leur première union, avaient en effet trouvé un écho dans les textes de Lénine, de Marx ou encore de Mao Zedong, car les mouvements de population enclenchés sous la Violencia avaient renforcé le processus de concentration de la terre aux mains des élites. Ainsi, en 1961, l'Institut National Colombien de la Réforme Agraire⁶⁷ avait dressé un chiffre pour le moins édifiant à ce sujet : 1,4 % de la population nationale détenait, à cette époque, 45 % de la surface du territoire, laissant entrevoir les vestiges du système administratif territorial, hérité de l'époque coloniale.

⁶⁶ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op. cit., p.266.

⁶⁷ Dorénavant, il sera fait mention de cette institution sous l'acronyme d'INCORA.

B) Le Frente Nacional : une politique d'exception à l'épreuve des guérillas locales et de l'expansion du narcotrafic global.

La guerre civile qui traversa le pays au milieu du XXe siècle connut trois phases et fit surgir de nouveaux centres décisionnels du pouvoir politique, incarnés tant dans la figure de l'armée que dans celle de la guérilla. Par trois fois, l'État annonça officiellement la fin de la Violencia :

- ◆ La première déclaration de la fin de la Violencia date de 1953, cette année correspond à l'instauration de la dictature du Général Rojas Pinilla par l'assemblée constituante qu'il avait convoquée à la suite de son coup d'État, et qui lui accorda un mandat de quatre ans. Adoptée par les élites politiques, cette stratégie devait mettre un terme aux affrontements par la répression militaire. Cette concentration des pouvoirs eut cependant un effet non escompté : la dictature donna naissance à une répression de grande envergure, alors que l'armée avait, de son côté, considérablement gagné en prestige et en pouvoir.
- ◆ En 1958, lors de l'arrivée du premier président du Frente Nacional, la fin de la Violencia fut prononcée pour la seconde fois. Le pacte de Benidorm promettait, par l'instauration d'une politique d'alternance entre les partis traditionnels, un arrêt des hostilités. Cependant, ce mode de gouvernement ne put mettre fin aux guérillas libérales. Au-delà, ces dernières renforcèrent leurs présences territoriales et politiques, en se dotant notamment de structures de commandement beaucoup plus abouties que sous la première Violencia. Si paix il y eut, ce ne fut qu'en milieu urbain. Néanmoins, les citoyens furent soumis à une politique de répression soutenue, face à laquelle ils organisèrent de nouvelles formes de contestation. Ainsi, en 1965, alors que le droit de grève est interdit, cette année marque le début des « grèves civiques » dans les villes ainsi que la montée dans les suffrages du Général Rojas Pinilla qui, bien qu'écarté du pouvoir en 1957, continuait de défendre son programme par le biais de l'ANAPO.
- ◆ La troisième et dernière déclaration de la fin de la Violencia date de 1965. Il demeure néanmoins que les principales guérillas, encore en exercice actuellement, se sont formées un an avant cette annonce, ou peu de temps après cette proclamation de sortie

de guerre⁶⁸ : l'Armée Populaire de Libération⁶⁹ apparaît en 1967 et fut suivie, quelques années plus tard, par le Mouvement du 19 avril en 1974.⁷⁰

En l'absence d'un traitement mémoriel, l'expérience de cette guerre n'a pas pu connaître de point « final ». Les revendications de ces affrontements n'ayant jamais trouvé d'espace de discussion, l'agencement de cette paix alternative fut donc loin de mettre un terme aux conflits et semble plutôt en avoir défini les contours. De sorte, le recours dans le langage, aux termes quotidiennement employés durant la Violencia pour désigner les acteurs armés actifs sur le territoire, traduit-il la pérennité de cet état d'entre-deux-guerres. Lors des entretiens effectués de manière tout autant formelle qu'informelle, j'ai ainsi entendu à de nombreuses reprises l'emploi des termes suivants : godos, chulavitas ou encore Parájos, lorsque je parlais avec Pablo et Rosa ; mais aussi ceux plus récents, de RF, employés par Juan pour désigner la guérilla (R) des FARC (F), parce que « *c'est plus rapide que de les nommer par leur nom* », de paracos et de Chusmas, pour Esperanza qui répétait sans cesse « *qu'ils n'aiment pas qu'on les appelle comme ça* », ou encore plus généralement ceux d'AUC ou de milicias, employés aussi bien pour décrire un contexte rural qu'urbain.

a) Les années d'exception ou la suspension du droit par la force de loi

Dans les faits, l'époque du Frente Nacional marqua l'inscription du pays dans l'agencement d'une paix civile urbaine dont les pourtours organisèrent progressivement les dynamiques de l'actuel conflit colombien. Bien que respectée, l'alternance des partis au pouvoir n'entérina cependant pas les rivalités entre libéraux et conservateurs, et mêmes si « *d'une manière générale tous les postes qui dépendaient de l'État, furent attribués par négociation*⁷¹ », les élus n'en jouèrent pas moins pour autant la carte du blocage législatif. Ainsi, lorsqu'un

⁶⁸ Les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'Armée de Libération Nationale (ELN).

⁶⁹ Dorénavant, il sera fait mention de cette guérilla sous l'acronyme d'EPL.

⁷⁰ Dorénavant, il sera fait mention de cette guérilla sous le sigle M19. Ce dernier fait référence à la date où le Général Rojas Pinilla et son parti, l'ANAPO, perdirent les élections présidentielles⁷⁰ contre Misaél Pastraña. Cette guérilla urbaine se forma donc en contestation directe face à l'instauration du système du Frente Nacional, les résultats de ce vote ayant été considérés comme découlant d'un bourrage d'urnes.

⁷¹ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours, op. cit.*, p. 281.

président conservateur se retrouvait à la tête de la Nation, les parlementaires libéraux se montraient réticents à valider les propositions de son gouvernement, et il en allait de même dans l'autre cas de figure. La politique du Frente Nacional se dessina donc depuis l'exception.

Entre 1970 et 1991, l'État d'exception devint l'instrument quotidien du politique en Colombie : sur les 21 années que compte cette période intercensitaire, 17 furent ainsi inscrites sous l'État de siège⁷². Cependant, le recours généralisé à ce mode de gouvernance ne date pas de la politique menée sous le Frente Nacional, ni ne s'arrête à elle. Si nous élargissons cette plage chronologique pour la faire débiter aux débuts de la Violencia, il ressort qu'entre 1949 et 1991, l'État de Siège fut appliqué sur le territoire colombien pendant près de 30 ans. Néanmoins, dans la mesure où elle a été légitimée par le référendum sur le Pacte de Benidorm, la politique du Frente Nacional fut celle qui en usa le plus ouvertement, alors même qu'elle avait proclamé la fin de la guerre.

Dans ce contexte, le gouvernement recourait à l'État d'exception afin de contrôler les revendications sociales civiques appelant à une relance économique du pays. En effet, la Violencia avait humainement et financièrement affaibli la Colombie, les pertes humaines qu'elle provoqua ayant été estimées entre 200 000 et 300 000 victimes. À ce chiffre, il nous faut par ailleurs ajouter les incommensurables mouvements internes de population qui furent provoqués par les affrontements bipartistes : de récentes analyses les ont estimés à près de deux millions de déplacés sous la contrainte⁷³. Ces migrants de la Violencia vinrent grossir les villes dans l'espoir d'y retrouver travail et sécurité. Cependant, ces dernières n'étaient pas en mesure d'assimiler cette nouvelle masse salariale. Aussi, alors que les grèves civiques contestant les conditions de l'emploi se multipliaient⁷⁴ et que les campagnes s'étaient désertifiées sous l'effet de la guerre, libéraux et conservateurs continuaient de débattre de la politique économique au Parlement, jouant des marges prévues par l'alternance du pouvoir pour bloquer toute réforme émanant de l'opposition.

⁷² Garcia Villegas, M, « Un país de estados de excepción », *El Espectador*, 11 octobre 2008.

⁷³ Bello Albarracín, M. N., « El desplazamiento forzado en Colombia: acumulación de capital y exclusión social », *op. cit.*

⁷⁴ La Colombie enregistrait alors un taux de chômage élevé, alors même que la croissance de la population était en constante augmentation, et ce, compte tenu d'un solde naturel élevé (+3.1 % par an entre 1950 et 1960).

Loin de correspondre à un retour à l'ordre, la politique d'exception menée sous le Frente Nacional suspendit donc ce dernier afin de permettre à la règle de la logique bipartiste de perdurer au-delà du Pacte signé entre libéraux et conservateurs en 1956. Aussi, pour reprendre Giorgio Agamben, si « *L'état d'exception sépare [...] la norme de son application pour rendre celle-ci possible* », il permet aussi d'introduire « *dans le droit une zone d'anomie, afin de rendre possible la normation effective du réel*⁷⁵ ». Face aux nécessités économiques et aux blocages parlementaires, l'exception devient donc la norme « *en vertu de laquelle les cas singuliers furent soustraits à l'obligation de l'observation de la loi*⁷⁶ ».

De nombreuses mesures prises sous l'état d'exception ont été, depuis lors, légalisées par le Congrès colombien, faisant de l'exécutif un législateur *de facto*. Ainsi, en 1968, Carlos Lleras Restrepo déclara l'État de Siège pour mettre un terme aux blocages parlementaires et profita de cette suspension du droit pour appliquer une réforme constitutionnelle autorisant le gouvernement à proclamer l'État d'urgence économique sur un maximum de 90 jours. Cet état de fait a non seulement fragilisé l'efficacité de l'État : il a aussi atteint sa légitimité en le présentant comme une force-de-loi⁷⁷. De sorte, l'expression consacrée « *Llego la ley* » qu'emploient les résidents de Cazucá pour signifier la présence des forces de l'ordre dans leurs quartiers marque bien la prépondérance que revêt leur rôle « législatif » sur celui qui est le leur et s'inscrit premièrement dans la « régulation ». Dans les discours gouvernementaux émis sous le Frente Nacional, l'adoption de mesures exceptionnelles fut justifiée de par l'urgence de rétablir l'économie du pays. Cependant, le recours à l'État de Siège a aussi atteint les libertés civiles. Ainsi, à titre d'exemple, ces mesures permirent au gouvernement de faire juger des délits relevant du droit pénal par des Cours Martiales⁷⁸. Ce fait n'a pas été choisi au hasard,

⁷⁵ Agamben, G., *État d'exception*, Paris, Seuil, 2003, p.64.

⁷⁶ *Ibid.*, p.45. Mis au pluriel par l'auteur.

⁷⁷ Dans les faits, cette mesure rend compte de l'impact de l'État de Siège sur le pouvoir du parlement, confirmant la vision des électeurs que le système politique demeure au service de l'oligarchie du pays. La graphie de ce terme correspond à celle qu'en fait Giorgio Agamben dans son ouvrage *État d'exception*, *op.cit.*

⁷⁸ À la fin des années 1970, 30 % des délits relevant juridiquement du Code pénal passèrent devant la Cour militaire.

puisque le 17 juin 2013, une loi similaire a été approuvée par la Chambre de représentants du congrès colombien dans le cadre de la réforme de la justice militaire⁷⁹.

« L'état d'exception est, en ce sens, ouverture d'un espace où application et norme montrent leur séparation et où une pure force de ~~loi~~ réalise (c'est-à-dire applique en dés-appliquant) une norme dont l'application a été suspendue. [...] Dans tous les cas, l'état d'exception marque un seuil où logique et praxis s'indéterminent et où une pure violence sans logos prétend réaliser un énoncé sans aucune référence réelle⁸⁰. »

b) Le renforcement des guérillas face au déplacement du politique dans l'économie

Si l'époque du Frente Nacional a marqué par l'exception l'inscription du pays dans une paix armée, elle s'est aussi caractérisée par un déplacement du pouvoir politique dans le domaine de l'économie. Ce mouvement est réinscrire à la fois dans le cadre des dynamiques de la Guerre froide, mais aussi dans celui de l'internationalisation des rapports politiques. Dans la mesure où ces éléments ont opéré des transformations dans le conflit armé interne colombien, ils doivent être pris en compte, car même si elles ne l'expliquent pas en soi, ces forces globales l'ont traversé et y ont ré agencé les lieux du pouvoir politique. La division du monde occidental en deux blocs a eu des répercussions aussi bien sur son économie d'exportation que sur celle de l'importation, dont le pays était extrêmement dépendant avant la Violencia. Aussi, ces bouleversements réanimèrent les divergences entre conservateurs et libéraux, c'est-à-dire entre ceux qui voyaient d'un bon œil l'intervention de l'État dans l'économie du pays, et ceux qui estimaient que le retour à la croissance passait par une plus grande ouverture au marché mondial. Ces désaccords s'exprimèrent notamment dans les votes parlementaires, puisque les projets de loi proposés en matière d'économie n'arrivaient jamais à recueillir plus des 2/3 des suffrages nécessaires à leur application par le gouvernement.

⁷⁹ Pour plus d'information à ce sujet, consulter l'article publié sur *Le Monde* le 18 juin 2013 et intitulé « Adoption d'une réforme de la justice militaire controversée en Colombie ».

⁸⁰ Agamben, G., *État d'exception*, op. cit., p.70

En tant que politique de l'exception, l'alternance mise en place sous le Frente Nacional, qui devait officiellement prendre fin en 1974, se démantela bien après cette date. L'entrée du pays dans les rouages de la modernité alimenta, tout en la justifiant, cette politique de la « force-de-léi ». Aussi, elle y exacerba les inégalités socioterritoriales, malgré les tentatives adoptées pour tâcher d'y remédier. Lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement d'Alberto Lleros Camargo, un projet de réforme agraire fut ainsi instauré, ayant à sa tête une institution sur laquelle il importe de revenir : l'INCORA. Celle-ci avait pour prérogative d'organiser la modernisation du secteur primaire colombien. Cependant, l'INCORA ne put atteindre les objectifs que le gouvernement lui avait fixés et fut mise de côté en 1972⁸¹. Cet échec asséna un coup conséquent au gouvernement, car l'agriculture était alors encore le secteur économique le plus important du pays.

En effet, le secteur secondaire ne se développa que de façon superficielle et de manière localisée en Colombie, ne bénéficiant par ailleurs qu'aux franges dorées et déjà aisées de la population nationale, et même si le poids du secteur tertiaire tendit à augmenter au cours de cette période, il restait malgré tout inférieur à celui du primaire. Aussi, en 1964, 49 Colombiens sur 100 travaillaient dans le domaine agricole, et si ce pays n'a pas présenté de baisse de son PIB suite aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, il n'en fut pas moins confronté à un chômage persistant. Dans la mesure où l'État était tenu pour responsable des conditions précaires de l'emploi des citoyens, et particulièrement celles des citadins, des mouvements soutenus de contestation se manifestèrent dans les villes, paralysant l'économie du pays.

Au final, l'inscription de ce territoire dans le marché de la globalisation ne bénéficia qu'à un faible pourcentage de sa population. Majoritairement urbaine en 1965, ces citoyens organisèrent de nombreux « *paros cívicos* »⁸², ces mouvements de contestation ayant pris le

⁸¹ Entamée en 1961, elle prévoyait de redistribuer les terres aux paysans afin de désengorger les villes qui avaient vu leur population exploser pendant et suite à la Violencia. Elle se solda par un échec dont l'analyse doit prendre en compte deux facteurs. D'une part, les grands propriétaires terriens se montrèrent réticents à abandonner une partie de leurs surfaces d'exploitation contre rémunération de l'INCORA. D'autre part, la politique menée en matière d'agriculture à l'époque incitait les paysans à moderniser leurs techniques de production afin de rentabiliser les surfaces arables. Ainsi, le clientélisme et le désir de modernisation du secteur primaire, qui supposait pour les paysans de disposer de fonds en conséquence (il fallait importer les machines agricoles), signèrent la fin du projet de réforme agraire mené par l'INCORA en 1972.

⁸² Les « *paros cívicos* » constituent l'alternative élargie du droit de grève en Colombie. Dans la mesure où elle n'est pas autorisée et peut entraîner une perte d'emploi, les citoyens manifestent ensemble leurs refus en protestant

nom de « civique » face à la politique d'un pays n'autorisant pas le droit de grève : « *Entre 1960 et 1980, leur nombre est estimé à 138*⁸³. » La répétition de ces manifestations illustre donc le mécontentement de la population face à la politique menée par le Frente Nacional alors que, paradoxalement, il inscrivait ses mesures exceptionnelles sous couvert du nécessaire redressement économique du pays.

Face à ce contexte, la popularité du parti du Général Rojas Pinilla augmentait dans les sondages, phénomène qui n'était pas sans inquiéter aussi bien les conservateurs que les libéraux. En effet, les seize années prévues par le Pacte de Benidorm devaient officiellement prendre fin en 1970. Or, l'ANAPO se présenta aux élections présidentielles organisées pour cette succession, et si ce parti les perdit de justesse contre le président Misaél Pastraña, cette défaite fit polémique, puisqu'il y eut bourrage d'urnes. Aussi, dans les campagnes, face à l'échec de l'INCORA et à l'absence d'investissements de l'État, dont la priorité était de répondre à l'urbanisation croissante des grandes villes du pays, ainsi qu'aux multiplications des grèves civiques, la légitimité et les actions des guérillas se renforcèrent.

Dans les faits, les trois principales guérillas communistes colombiennes étaient formées avant 1965 : les FARC, qui se revendiquaient comme un mouvement prosoviétique (1964), car exigeant, dès leur création, une redistribution des terres arables et la fin des systèmes d'exploitation latifundiste ; l'ELN, qui se revendiquait castriste-guérilliste (1964) et dont les actions visaient à renverser le pouvoir de la bourgeoisie « oligarchique » traditionnelle ; et enfin l'EPL (1960), qui, se revendiquant premièrement d'inspiration maoïste anti-impérialiste, puis trotskiste, concentra l'essentiel de son action en milieu urbain pour finalement s'inscrire dans les campagnes à partir de 1967. Ces guérillas se partageaient différents espaces du territoire national généralement isolés et connaissant une absence institutionnelle et administrative prononcée. Peu nombreuses et ne comptant qu'un faible

sous la bannière de la citoyenneté. En ce sens, ces arrêts de production et ces manifestations ne sont pas organisés par une classe salariale ou sociale dans un cadre syndical, mais ouvert à tous les citoyens désirant y participer, qu'ils soient, ou non, concernés par la dimension économique, politique ou sociale défendue par les organisateurs. En français, ces mouvements pourraient être qualifiés de « contestataires ».

⁸³ Gandilhon, M., *La guerre des paysans en Colombie : de l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, Paris, Les Nuits Rouges, 2011, pp. 134-135. Cite l'ouvrage d'Eduardo Mackenzie, *Les FARC ou l'échec d'un communisme de combat, Colombie 1925-2005*, Paris, Publibook, 2005, p. 289

nombre d'hommes dans leurs rangs, leurs activités se concentrèrent autour de la défense et de la redistribution de la terre aux petits exploitants. En effet, l'annonce de la Réforme Agraire prévue par l'INCORA s'était traduite par le développement d'un processus dynamique d'invasion des terres effectuée par les paysans, ceux-ci se les appropriant de manière autonome et sans passer par l'institution en charge du programme. Ainsi, en 1971, le nombre de ces cas recensés par le gouvernement s'élevait à près de 2 000 pour l'ensemble du territoire colombien⁸⁴. Face au mécontentement des grands hacienderos, qui vivaient ces colonisations comme des vols de propriétés et que les guérillas ne cessaient de harceler, le gouvernement de Misaél Pastraña, soucieux de ménager le clientélisme politique, leur accorda le droit de former leurs propres milices par le biais de la signature du Pacte de Chicoral en 1972.

Les guérillas, qui avaient jusqu'alors été mises au second plan des possibles modalités de revendications sociales⁸⁵, gagnèrent ainsi en puissance dans les campagnes. Même si à l'époque, elles n'étaient pas en mesure d'attaquer de front l'État, elles profitèrent de cette situation pour étendre leur présence sur le territoire. Elles visèrent notamment à s'assurer le contrôle de certains des axes de communication naturels du pays, tel que le fleuve Magdalena. Aussi, elles se présentèrent d'abord comme un mode de contestation politique avant de se constituer, au cours de la seconde moitié des années 1970, en une force militaire importante⁸⁶ suite à leur inscription dans la narco culture.

⁸⁴ Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op. cit., p. 276.

⁸⁵ Leurs actions et la légitimité de leurs luttes avaient été éclipsées suite à la renaissance, en 1967 et par décret de l'État (Décret 755 de 1967) d'un syndicat de paysan, l'Asociación nacional de usuarios campesinos de Colombia (ACNUC), qui agissait surtout en ville. La signature du Pacte de Chicoral insuffla une seconde vie aux guérillas et notamment aux FARC qui, de quelques dizaines de combattants lors de leur formation, en comptabilisent plusieurs centaines à la fin des années 1970, permettant ainsi la formation de neuf fronts.

⁸⁶ Il convient de spécifier que toutes les guérillas ne participèrent pas à l'essor du marché de la narco culture. Ainsi, l'ELN refusa durant de nombreuses années de s'inscrire dans le narcotrafic, tant au niveau de sa production brute que finie. Contrôlant essentiellement les zones pétrolières du pays, elle n'avait pas besoin de prendre part à ce marché. Les impôts révolutionnaires qu'elle pratiquait sur le pétrole lui servaient amplement à soutenir le mouvement. Cependant, l'ELN finira par s'inscrire dans le marché des stupéfiants à partir des années 2 000, affaibli dans ses positions stratégiques suite aux nombreuses attaques de l'armée que ses rangs avaient subies au cours des années 1980.

c) L'ascension de narcoculture : des villes vers les campagnes, et après ?

LA CRISE DES ANNEES 80 ET L'OUVERTURE DU MARCHE AU PAYS DU CONE SUD.

Alors que la Colombie n'avait pas trop souffert du premier choc pétrolier de 1973, celui de 1979 toucha le pays de plein fouet. Le cours du café ainsi que celui des matières premières, sur lesquels reposait l'essentiel de son économie, s'effondrèrent. De plus, la fin des dictatures dans les pays du cône Sud quelques années plus tard plaça le pays face à de nouveaux concurrents économiques plus compétitifs, tant dans le secteur primaire (mécanisation avancée de l'agriculture) que dans le secteur secondaire (implantation d'industries). Cette période fut ainsi caractérisée par une recrudescence du chômage qui eut pour conséquence d'augmenter la dette extérieure du pays, alors qu'en interne, les petites et moyennes entreprises faisaient faillite, surtout dans la région de Medellín. Dans ce contexte, le marché de la drogue, qui va exploser au cours du milieu des années 1970, devint l'épicentre de son économie.

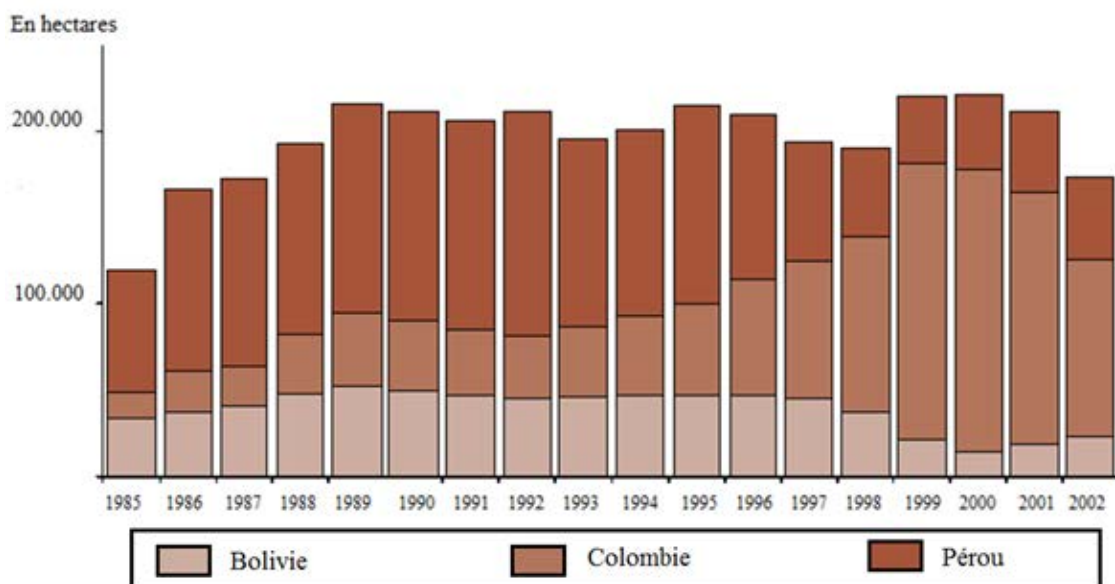
Dans les faits, les narco-cultures existaient déjà avant cette date en Colombie, mais elles ne constituaient alors qu'un secteur d'intérêt marginal comparativement au café ou encore à l'industrie textile. Ainsi, dès le début des années 1970, le pays alimentait en marijuana le marché nord-américain. Néanmoins, le trafic de drogue ne constituait pas encore un secteur économiquement disputé et ses enjeux n'avaient pas de réelles incidences sur la guerre de mouvement qui sévissait dans les campagnes. Avec l'arrivée du trafic de la coca et de son produit fini (la cocaïne), la donne va changer dès le milieu des années 1970. Le narcotraffic aura une incidence directe sur la valeur des territoires ruraux, en augmentant considérablement la valeur de ces derniers. En ce sens, le boom de la cocaïne va modifier le rapport à la terre, tout en s'appuyant sur les acquis passés de l'organisation du territoire. En effet, les dynamiques d'accumulation du foncier existaient déjà avant l'émergence du marché global des stupéfiants, qui va les exacerber. Le boom économique de ce trafic a eu lieu alors que la Colombie enregistrait une crise dans ses rapports de productions. Par ailleurs, ses campagnes comptaient aussi avec la présence de nombreux groupes armés mobiles dits « subversifs » connaissant bien ces terrains et les réalités des ruraux. Aussi, l'essor du narcotraffic va réactiver le processus de prédation des sols arables, lesquels avaient été délaissés par le gouvernement depuis la Violencia, au profit de l'agencement des territoires urbains et du secteur industriel colombien.

Tout en s'appuyant sur l'existant, le phénomène va opérer un changement dans les pratiques, touchant tout autant les élites que les classes populaires colombiennes. L'augmentation des pratiques de déplacements forcés ainsi que leur généralisation sur le territoire ne saurait donc se comprendre sans considérer l'impact qu'a eu ce phénomène économique global sur le territoire colombien. Si, au départ, il ne se joua que dans les milieux ruraux, il a depuis lors eu une incidence importante sur les espaces urbains, notamment dans les périphéries, aussi appelées « cinturones de miserias »⁸⁷.

LA CONFORMATION D'UN CONFLIT PROTEIFORME ET LA NAISSANCE DES MILICES PARAMILITAIRES

Au début du développement du trafic de cocaïne en Amérique du Sud, la Colombie va servir essentiellement de zone de transit. En effet, la production de ce psychotrope est effectuée à partir de la feuille de cocaïer. Or, si sa consommation traditionnelle est répandue dans la région montagneuse des Andes, cet arbuste y poussant comme du chiendent, elle ne revêt pas un caractère aussi symbolique en Colombie qu'au Pérou ou en Bolivie, pays dans lesquels sa consommation s'inscrit dans une démarche rituelle, mais aussi pharmacologique. La culture de cette feuille était peu répandue dans ce pays avant les années 1970, mais elle va exploser au fil du temps et, à la fin des années 1990, la Colombie devint le principal producteur mondial de coca, comme nous l'illustre le graphique n° 1 ci-dessous.

⁸⁷ La traduction de ce terme en français nous donne « ceinture de misère », laissant entrevoir l'idée que ces espaces enserrent les périmètres des villes cadastrées.



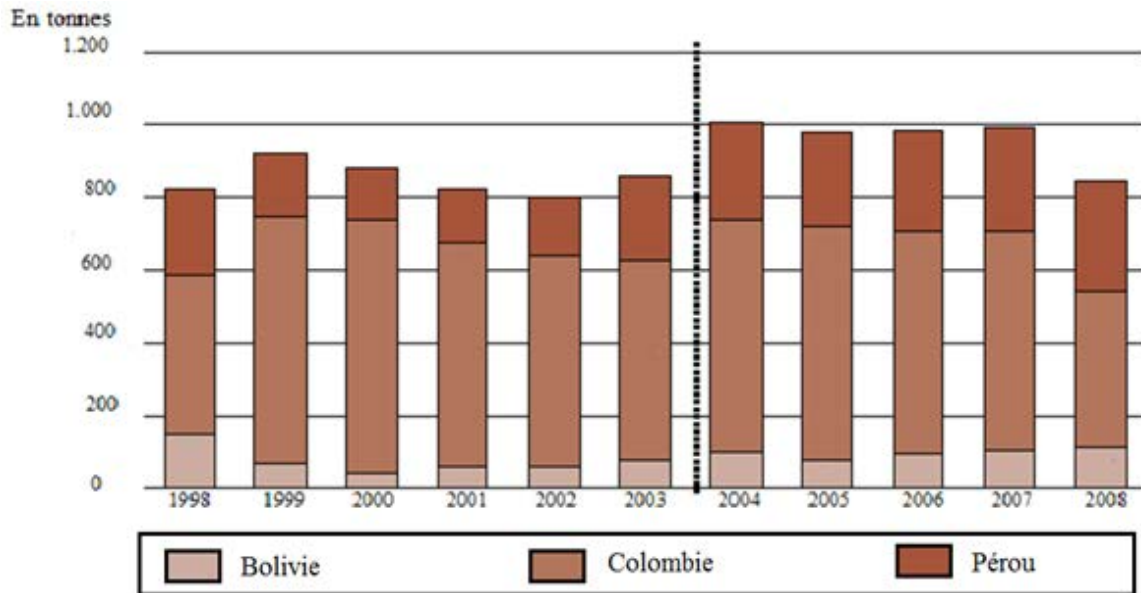
Graphique 1 : Graphique à barres cumulées de la distribution annuelle, entre 1985 et 2002, des surfaces cultivées de coca, exprimées en hectares, au Pérou, en Bolivie et en Colombie (Source : Office on Drugs and Crime (UNODC), *Peru, Coca Survey for 2002*, UNODC, 2003, p. 6 ; document retravaillé pour traduction sous le logiciel paint).

Dans les faits, le poids qu'a pris la Colombie dans la production de la coca est à rapporter aux politiques de lutte antidrogues nord-américaines menées dans la région des Andes à partir des années 1990. Face à l'instabilité économique provoquée par le blanchiment de l'argent de la cocaïne sur les marchés, la première puissance mondiale va mettre en place des dispositifs⁸⁸ et signer des accords⁸⁹ avec les gouvernements péruvien et bolivien, afin de ralentir le développement de ce marché. Cette stratégie provoqua néanmoins un effet non escompté, appelé « effet ballon » : l'intégralité de la chaîne de production de cocaïne s'est alors concentrée

⁸⁸ Au Pérou, un dispositif de surveillance radar a été développé par le gouvernement américain. Disposé le long de la cordillère des Andes, en accord avec le gouvernement péruvien, le Air Bridge Denial observe en continu le trafic de l'espace aérien national et transfrontalier du Pérou avec la Colombie. L'objectif de cette chaîne de radar, reliée à l'aviation de chasse péruvienne, est d'intercepter les avions de transport de coca dont la destination finale est située sur le territoire colombien. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits puisque les narcotrafiquants colombiens vont progressivement abandonner leur approvisionnement en feuilles sur le territoire péruvien, provoquant l'effondrement de son cours.

⁸⁹ La Bolivie et les États-Unis mirent en place le Plan dignité en 1997. Ce dernier fut effectué par les troupes de l'armée officielle. Signé après le retour au pouvoir du général Hugo Banzer, le Plan Dignité avait pour objectif d'éradiquer les cultures de cocaïer dans la région bolivienne du Chapare.

sur le seul territoire colombien, délocalisation favorisée par la forte absence de l'État dans les campagnes. Aussi, l'adoption et la mise en place en 1998 du Plan Colombia (2000-2006), fortement critiqué pour la prépondérance qu'il accorda à l'unique aspect militaire du dispositif, avait pour objectif de contrecarrer cet effet. Cependant, nous pouvons constater qu'il n'y est pas vraiment parvenu⁹⁰, comme l'illustre le graphique n° 2 figurant ci-après.



Graphique 2 : Graphique à barres cumulées de distribution annuelle, entre 1998 et 2008, de la part (tonnes) de production de feuilles de coca au Pérou, en Bolivie et en Colombie. (Source : Office on Drugs and Crime (UNODC), *Colombia, Coca Cultivation Survey*, UNODC, 2009, p.49 ; document retravaillé pour traduction sous le logiciel paint).

En créant de nouvelles sources de financement, l'économie informelle de stupéfiants va localement alimenter le conflit armé interne qui traversait le pays depuis la *Violencia*. Face à son essor, les « narcos » colombiens vont développer une infrastructure d'exportation avant même de se lancer dans la production des feuilles, optimisant leur implantation depuis les

⁹⁰ Depuis peu, les surfaces de culture de coca tendent à redevenir plus importantes en Bolivie et au Pérou. Ce revirement dans la distribution spatiale de la culture de la feuille de coca mériterait que l'on s'attache à son étude. En tout état de cause, il nous semble nécessaire de prendre en compte, dans l'analyse de cette situation, l'arrivée au pouvoir d'un parti politique indigéniste à la tête du gouvernement bolivien. Ce dernier a en effet légalisé la culture de la feuille de coca, traditionnellement consommée par les populations andines, et il fut soutenu, dans sa démarche, par la puissance pétrolière vénézuélienne.

régions déjà desservies en moyens de communication : l'Antioquia (Medellín), le Valle del Cauca (Cali) et l'Atlantico (Barranquilla). Dès la fin des années 1970, la Colombie, jusqu'alors simple espace de transit, devient lieu de transformation de la feuille en cocaïne. Dès lors, des laboratoires et des pistes d'aviation clandestins ont été créés un peu partout dans les régions isolées du pays, situées à la naissance de la cordillère des Andes et à 3 h à peine de la Floride. Lieu clé dans le processus de conquête, le pays redevint ainsi une zone stratégique dans le processus de globalisation, car peu à peu, ce marché économique informel prit du poids dans la structure sociale nationale. En effet, dans un pays en proie aux crises et où le droit du travail est appliqué sous le régime de l'exception, les élites officielles comme les guérillas subversives, que ces dernières soient urbaines ou rurales, vont vouloir et vont pouvoir prendre part à ce nouveau marché lucratif. Ouvert à toutes les couches sociales, la population se rend rapidement compte, dès les années 1980, qu'il est beaucoup plus rentable de cultiver et de revendre de la coca que de produire des denrées alimentaires quotidiennes. D'une part, le prix de revente du produit est nettement supérieur à celui du maïs, du yucca ou de la banane⁹¹ et, d'autre part, le travail d'entretien des parcelles est moindre, comparé à celui qu'exige une agriculture pour l'alimentation. Enfin, la récolte de la coca admet quatre périodes, la feuille se conservant longtemps et trouvant par ailleurs toujours preneur. Aussi, cette culture assurait une sécurité salariale dont ne bénéficiaient pas alors les producteurs agricoles, comme en témoignait Pablo :

« Peut-être étions nous sur les cartes, mais nous n'avions pas d'institutions à proximité, pas de routes pour nous rendre aux champs, pas d'école... c'était très dur d'y avoir accès. [...] souvent, lorsque nous sortions pour vendre nos produits au marché, ils se gâtaient parce que, comme je vous le disais, il n'y avait pas de chemins, pas de routes... Et puis même, au-delà, des fois, ça ne valait pas la peine de faire le transport, vu le prix auquel les gens achetaient les produits aux paysans... » (Pablo, 2012)

⁹¹ Citant Jaramillo, J., Mora, L. et Cubide, F., *Colonizacion, coca y guérilla*, Bogotá, 1989. Michel Gandilhon nous renseigne, en note de bas de page, qu'au début des années 1980, cultiver un hectare de coca rapportait 7 000 dollars contre 1 500 pour un hectare de yucca, 1 000 pour un hectare de bananes et 240 pour un hectare de maïs (Gandilhon, M., *La guerre des paysans en Colombie : de l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, Paris, Les Nuits Rouges, 2011, p.149). Compte tenu des surfaces d'exploitations auxquelles pouvaient prétendre les petits propriétaires terriens, cultiver des cocaïers s'avérait bien plus bénéfique que cultiver des fruits ou des légumes, d'autant plus que cet arbuste permet jusqu'à quatre récoltes par an.

Dans les campagnes, certaines guérillas, telles que les FARC, vont profiter de l'essor de cette économie parallèle pour renforcer leur force de frappe, prélevant des impôts sur la production de la coca, tout en gagnant en légitimité d'action et de présence sur le territoire auprès des paysans⁹². Cette guérilla leur offrit alors des services de protection, car comme ce fut le cas avec les productions de café avant l'adoption de la loi 200 en 1936⁹³, les exploitations de ces paysans « colons » firent l'objet de pressions extérieures lors du boom de la coca. En effet, les « *oligarchies agraires* » et « *les bandes criminelles liées aux cartels de la drogue*⁹⁴ » entendaient bien exploiter à eux seuls le filon de la cocaïne. Aussi, pour s'assurer un contrôle total sur ce marché, ils harcelaient les petits producteurs dans les campagnes, soit en bloquant la culture de la coca, soit en s'en octroyant ses produits dérivés. Dans ce contexte, les FARC, au bord de l'extinction en 1982, firent donc d'une pierre deux coups : la protection qu'ils proposaient se faisait moyennant finance⁹⁵ et leur présence sur les zones les plus isolées du territoire colombien en fit des acteurs incontournable dans le trafic de cocaïne, tout en redorant leur blason auprès de la paysannerie⁹⁶, comme me le raconta Pablo au cours d'un entretien :

« Lorsque nous sommes arrivés, avec mes compagnons, du Santander, du Tolima ou des Llanos, toute notre vie, nous l'avions vécu avec les FARC, ou avec les Forces

⁹² Toutes les guérillas colombiennes ne participèrent pas au boom de la coca. Ainsi, l'ELN fit rapidement de l'éradication de sa culture l'un de ses objectifs de guerre en menaçant de mort toutes personnes cultivant la feuille sur les sites qu'elle contrôlait.

⁹³ La loi 200 de 1936 avait trait à la problématique de la distribution des terres et fut premier texte adopté sur ce sujet en Colombie depuis la colonisation du continent. Remettant en question « le sacro-saint » principe de la propriété privée, il reconnaissait, d'une part, que la propriété de la terre revenait *de facto* aux colons qui l'occupaient, dès lors qu'ils s'y trouvaient depuis cinq ans minimum et qu'ils en avaient un usage productif. D'autre part, le gouvernement y prévoyait aussi de racheter certaines grandes propriétés terriennes pour en diviser les surfaces en parcelles afin de les redistribuer à de petits exploitants. Enfin, la loi voulait renforcer les droits des travailleurs agricoles des latifundios en leur permettant de cultiver librement leurs parcelles de terrain, c'est-à-dire d'y semer ce qu'ils voulaient et de l'exploiter comme bon leur semblait. Avant son adoption, les grands propriétaires terriens qui les employaient les en empêchaient, n'autorisant leurs *aparceros* qu'à cultiver des denrées alimentaires propres à une consommation familiale. Ces restrictions briguaient à maintenir les paysans dans une relation de dépendance vis-à-vis de l'hacienda, qui fixait les prix du marché interne et cherchait premièrement à fixer la main-d'oeuvre nécessaire à l'exploitation de sa surface. Aussi, ces interdictions ont surtout concerné la caféiculture, car ce produit était fortement recherché par l'industrie d'exportation, de sorte que son prix de vente au kilo était beaucoup plus élevé que celui du maïs ou de la pomme de terre.

⁹⁴ Gandilhon, M., *La guerre des paysans en Colombie : de l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, op. cit., p.150

⁹⁵ *Ibid.* : « La rétribution consiste alors en une taxe, le gramaje, qui s'élève à 10 % de la valeur des feuilles de coca vendue par les paysans aux collecteurs qui alimentent les unités de production de la pâte-base ».

⁹⁶ Les FARC ajoutent le sigle EP (armée populaire) à leur acronyme au cours des années 1980.

armées de l'État colombien. Les FARC, à cette époque, étaient un groupe qui chassait les voleurs de la région, qui faisait en sorte que les gens puissent vivre bien tranquillement en empêchant les déviants de s'installer. Elles maintenaient l'ordre et faisaient en sorte que tout le monde ait sa parcelle de terrain. Tout le monde avait son maïs, sa yucca, ses bananes plantain pour pouvoir survivre... » (Pablo, 2012)

Inscrit dans le secteur économique informel, le trafic de cocaïne fut de plus en plus investi par les FARC et devint la bonanza⁹⁷ du mouvement. N'étant pas soumis aux lois du marché, il n'enregistrait pas de crash, comme ce fut le cas pour le café, et auparavant, au XXe siècle, pour l'indigo, le tabac ou encore la quinine, qui furent, à leur époque, des produits de consommation piliers dans l'économie colombienne. Après le gramaje, cet impôt de 10 % prélevé sur la production des feuilles de coca, les FARC commencèrent à taxer la chaîne de collecte et d'acheminement de la pâte-base vers les laboratoires de transformation de cocaïne, en éliminant les chichipatos, chargés de faire ce travail d'intermédiaire pour les Cartels colombiens. De contractuelles, elles s'octroyèrent ainsi le rôle de fournisseuses principales des sites de production de chlorhydrate de cocaïne, et finirent par taxer directement la valeur ajoutée du produit fini, déclenchant la colère des *narcos*⁹⁸ qui déclarèrent une guerre ouverte aux FARC, en formant notamment leurs propres milices paramilitaires. Ces milices survivront à la fin des Cartels et s'organiseront en 1997 sous le nom d'Autodéfenses Unies de Colombie (AUC).

LES INCIDENCES SUR LE TERRITOIRE : UN DEPLACEMENT D'INTERET AU CŒUR DE
LA GUERRA SUCIA URBAINA.

La période historique colombienne s'étalant du milieu des années 1980 à celui des années 1990 fut appelée « les années de la terreur ». Dans les campagnes, malgré la tentative de pacification entamée par Belisario Betancur avec les guérillas en 1982, les affrontements armés se multiplièrent entre l'État, les guérillas et les milices des Cartels. Cependant, alors qu'au cours des années 1970, ces affrontements se jouaient essentiellement autour des territoires ruraux,

⁹⁷ Employé dans ce contexte, ce terme espagnol fait référence à la prospérité qui accompagne la main mise sur un filon.

⁹⁸ Le terme de narcos employé dans ce contexte fait référence à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient investi le marché de la revente de cocaïne vers les États-Unis. De ce fait, il concerne tout autant les Cartels que l'oligarchie agraire qui s'était inscrite dans ce filon économique prospère, construisant aussi bien des laboratoires de cocaïne que des pistes d'aviation sur leurs grandes propriétés terriennes.

dont la valeur avait augmenté suite à l'essor mondial du trafic de cocaïne, les années de la terreur impactèrent directement les villes. Le déplacement du politique dans l'économie, conséquence des chocs pétroliers de 1973 et 1979, ne va donc pas seulement démultiplier les acteurs armés en créant un nouveau filon économique : il va aussi changer l'espace des affrontements. Dans les faits, les intérêts des narcos s'entremêlèrent alors avec les directives politiques, tel qu'en témoigne l'arrivée du lieutenant du Cartel de Medellín au parlement du Congrès de la République, où il occupa un siège de député suppléant en 1982.

Cette entrée en politique de Pablo Escobar n'est pas anodine. En effet, cette même année, les gouvernements des États-Unis et de la Colombie avaient signé un accord d'extradition menaçant directement les membres des Cartels et, par capillarité, leur clientèle politique. De fait, l'impunité ne semblait plus être de mise, et en 1984, Pablo Escobar est chassé du Parlement colombien suite aux accusations de « narcotrafiquant notoire » que Rodrigo Llara Bonilla, alors ministre de la Justice colombienne, formula à son encontre. Le Cartel de Medellín commanditera son assassinat la même année, marquant l'inscription d'un conflit ouvert en milieu urbain qui prit le nom de « *guerra sucia*⁹⁹ », un « *mélange inextricable entre protagonistes officiels, objectifs politiques, sociales, militaires, économiques, initiatives collectives et individuelles*¹⁰⁰ ».

Les membres des Cartels commencèrent à occuper tous les espaces de pouvoir, aussi bien matériellement que symboliquement, dans l'optique de défendre leurs intérêts dans le trafic de cocaïne. Aussi, les assassinats commandités se multiplièrent à partir des années 1980, et il fut de même pour les enlèvements ciblés¹⁰¹ et les attentats à la bombe. Entre 1984 et 1990, l'assaut urbain des Cartels fit plus d'un millier de morts chez les militants élus de la gauche colombienne, près de 200 dans les mouvements syndicaux et 50 dans la magistrature. Militants,

⁹⁹ La traduction de ce terme en français nous donne « la guerre sale » et fait référence aux attentats, aux sabotages, aux meurtres ainsi qu'aux enlèvements orchestrés par les narcos au cours des années 1990. Il n'exprime donc pas seulement la tournure que prirent les violences du conflit armé interne colombien lorsque le scandale du narcotrafic émergea sur la scène politique officielle : il renvoie aussi à une époque de « terreur » où les affrontements éclatèrent en villes et pouvaient touchés tout à chacun.

¹⁰⁰ Rodriguez-Daviaud, S., *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, Paris, Karthala, 2010, p. 31

¹⁰¹ A ce sujet, voir le roman documentaire écrit par Gabriel Garcia Marquez en 1996, *Journal d'un enlèvement* (publié en français en 1999 aux éditions Livre de Poche).

journalistes, militaires et policiers furent également pris pour cibles, ainsi que tous « *ceux qui, de par leur fonction ou leurs convictions, s'opposaient aux trafiquants*¹⁰² ». Ces pratiques inscrivent le pays dans la *guerra sucia* et conformèrent l'essentiel de ses actions, lesquelles visaient essentiellement à affirmer le contrôle des *narcos* sur l'ensemble du territoire national, mais aussi à effrayer les organes du pouvoir étatique, orientant de ce fait la politique dans le pays. En 1987, la Cour Suprême colombienne dut annuler le traité d'extradition signé en 1982 avec les États-Unis, après avoir reçu des menaces de mort de la part du Cartel de Medellín. De même, certains analystes avancent que la prise du Palais de Justice de Bogotá par le M-19 en 1985 aurait été commanditée par ce même Cartel, dans l'objectif de détruire des preuves le concernant, preuves accumulées et conservées par la magistrature colombienne dans l'enceinte de ce bâtiment. À ce coup, porté au symbole du pouvoir judiciaire, suivront d'autres attaques, menées en 1989 contre l'exécutif. Cette année-là, le Cartel de Medellín organisa les meurtres des candidats aux élections présidentielles des partis de l'Union Patriotique (mars), du M-19 (avril) et des libéraux (août). Suite à l'assassinat de Carlos Luis Galán le 18 août à Soacha, le président en fonction, Virgilio Barco, proclama « l'état de guerre » dans le pays.

Aussi, les années 1980 furent marquées par l'implantation de dynamiques armées en milieu urbain, dynamiques qui vont perdurer bien après le démantèlement du Cartel de Medellín (1993). Que ce soit par la formation des sicarios, de milices, de bandes dites de « délinquances communes »¹⁰³ ou encore par le développement de campagnes de limpiezas sociales¹⁰⁴, les acteurs armés dits subversifs démontrent, à cette époque, la double emprise qu'ils ont sur le territoire national tout en jonglant avec l'exception de la loi. De par les objectifs qu'ils visent (asseoir un contrôle sur le territoire par l'intermédiaire d'une démonstration de pouvoir) et de

¹⁰² Minaudier, J.-P., *Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours*, op. cit., p.304

¹⁰³ Cette expression correspond à la traduction de « bandas de delincuencia común », terme générique employé par les autorités colombiennes rencontrées au cours du travail de terrain pour décrire les actions menées par une association de personnes (trois et plus) dont le but consiste à s'accaparer des richesses ou des biens matériels. Officiellement, le terme employé par le gouvernement est celui de « delincuencia organizada », terme décrivant des groupes dont les activités se situent à mi-chemin entre « l'association de malfaiteurs » et le « crime organisé ».

¹⁰⁴ Signifiant littéralement « nettoyage social », ce terme désigne les pratiques d'exécutions collectives opérées par des groupes armés irréguliers sur les membres d'un groupe ou d'une communauté de civils sous prétexte qu'ils sont socialement « nuisibles » au reste de la population. En ce sens, ces exactions sont comparables aux pratiques d'épuration ethnique sans pour autant y être similaires, puisque n'admettant aucune limite générationnelle, spatiale, ethnique ou encore de genre aux victimes qui en sont les cibles.

par les zones sur lesquelles ils s'implantent, leur stratégie d'occupation des terres peut ainsi être rattachée aux manifestations du conflit armé interne qui traversa le pays au plus fort de la Violencia. Cependant, ces acteurs armés ne cherchent pas seulement à contrôler les territoires depuis une occupation physique des sols : ils cherchent également à s'appuyer sur les populations vulnérables, soit en les intégrant dans leurs luttes¹⁰⁵, soit en leur extorquant leurs biens. La présence croissante des acteurs armés subversifs sur les espaces périurbains informels témoigne néanmoins aussi d'une nécessité, propre au marché des stupéfiants : en tant que réseau de circulation de marchandises, il a besoin d'espace de communication et de transit pour se vendre.

L'ACCUMULATION DES SOLS EN MILIEU RURAL ET LA NAISSANCE DU DEPLACEMENT FORCÉ

Dans les campagnes, les années de la terreur vont se traduire non seulement par une démultiplication des affrontements armés, mais aussi par la mise en place de stratégies de guerre visant à accroître l'emprise des groupes sur le territoire national. Dans ce contexte, intimidations, justice expéditive et exécutions sommaires vont devenir monnaie courante pour les populations rurales colombiennes. C'est aussi à cette époque que le phénomène de déplacement forcé tend à devenir un problème latent dans le pays. Alors que cette pratique avait aussi eu lieu durant la Violencia, elle n'avait pas pour autant fait l'objet d'un traitement médiatique ou politique comparable à celui que provoqua ce phénomène à partir de 1986.

Cependant,

« Dans la période 1947-1965 [...]. On considère que 2 millions de personnes ont été expulsées par la violence et l'on estime à 393.648 les parcelles de terrain abandonnées à cause de la violence ou qui, plutôt, changèrent de propriétaire¹⁰⁶. »

¹⁰⁵ En ce sens, il est intéressant de noter que les actions menées par les Extradables au cours des années 1990 ont essentiellement été justifiées par leurs auteurs sous couvert de défense des droits de l'homme. En effet, ces derniers brandissaient l'état de violation généralisée de ces droits, notamment dans les quartiers marginaux informels des grandes agglomérations colombiennes, pour légitimer leurs attentats ainsi que les enlèvements qu'ils organisaient.

¹⁰⁶ Ortiz Sarmiento, C. M., *La violence en Colombie : racines historiques et sociales*, Paris, France, L'Harmattan, 1990, p.2. Cite les travaux de Paul Oquist en note de bas de page : Paul Oquist, 1978, *Violencia, Conflicto y Política en Colombia*, Banco Popular, Bogotá, pp 78, 323 & 324.

Dans les faits, l'éviction des populations rurales de leurs exploitations agricoles peut être analysée sous un angle tout autant économique que politique :

- ◆ D'une part, le fait de forcer les paysans à se déplacer permettait de porter atteinte aux groupes ennemis dont le ravitaillement alimentaire dépendait de leurs récoltes.
- ◆ D'autre part, les terres laissées à l'abandon pouvaient dès lors être réinvesties afin d'y semer des cocaïers.

Aussi,

« En 2011, la Commission de Suivi des Politiques Publiques en matière de Disparition Forcée déclara qu'entre 1980 et juillet 2010, 6.6 millions d'hectares de terres furent abandonnés ou usurpés. L'organisme gouvernemental Acción Social estime, à partir du nombre de personnes qui se sont vues obligées d'abandonner leurs terres, que ce chiffre atteindrait de 6.8 millions d'hectares, alors que le Mouvement National des Victimes contre la délinquance d'État (MOVICE) situe cette somme aux alentours de 10 millions d'hectares¹⁰⁷. »

Contraints de choisir entre l'exil ou l'exécution, les paysans colombiens ont amorcé des mouvements migratoires massifs vers les villes. Depuis lors, ces derniers ne se sont pas ralentis, tendant au contraire à se complexifier en se déclinant selon de multiples modalités. Les villes, qui n'étaient ni préparées à accueillir physiquement ni aptes à intégrer socialement ces flux de migrants, ont vu leurs périmètres urbains s'étendre jusqu'à venir chevaucher les seuils-limites de naissance de ce que Michel Agier nomme les non-villes¹⁰⁸. Ainsi, le desplazamiento forzado fut avant tout considéré comme un problème relevant de l'action humanitaire. Cependant, celle-

¹⁰⁷ Gómez Hernández, B., « La tenencia de la tierra y la reforma agraria en Colombia », *Verba Iuris*, vol.25, 2011, p.66.

¹⁰⁸ Agier, M., *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Archives Contemporaines, 1999, 176 p.

ci n'agit que depuis « *les failles, les ruptures et les faiblesses*¹⁰⁹ » que présente le garant de la Constitution d'un pays, révélant de ce fait une dimension éminemment politique.

La médiatisation du desplazamiento forzado en Colombie va s'inscrire dans une dynamique locale de défense des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire International. Ce thème surgit dans les débats peu de temps après l'annonce de « l'État de guerre » par le gouvernement de Virgilio Barco en 1989. Extrêmement visible, les discours sur ce phénomène de mobilité forcé vont être repris pour illustrer les revendications des organismes non gouvernementaux locaux, dynamique que Sophie Daviaud a analysée dans son livre *L'enjeu des Droits de l'homme dans le conflit colombien* (2010). L'auteur souligne ainsi que dans le contexte colombien, le phénomène du desplazamiento forzado va d'abord émerger sous l'aspect d'une violation des droits de l'homme, et non pas comme un phénomène migratoire découlant de la gestion exceptionnelle du conflit armé interne par l'État. Demeure néanmoins que ces mouvements contraints ont accompagné la tenue de ce conflit pendant plus d'un demi-siècle et se présentent désormais comme l'une de ses constantes les plus manifestes.

Depuis les débuts de la Violencia, la Colombie et sa population ont été administrées par des gouvernements dont les actions se sont inscrites dans l'instrumentalisation de l'exception. Cette guerre civile du milieu du XXe siècle a ainsi pris le nom de « menace bolchévique », de « guerre sainte », de « guerre interne », de « narcoconflit » et puis, plus dernièrement, de « terrorisme »¹¹⁰. Cependant, depuis l'annonce d'investiture du Président Juan Manuel Santos en 2011, la Colombie traverse actuellement officiellement un « conflit armé interne », nom sans lequel ce gouvernement n'aurait pu entamer des négociations de paix. Face à ces multiples expressions décrivant toutes le déroulement de l'instrumentalisation des violences en conflit, se pose alors la question de ces changements de nom : à quoi correspondent - ils ? Nous ne

¹⁰⁹ Rodriguez-Daviaud, S., *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, op. cit., p.162. L'auteure cite, en note de bas de page, les travaux de Françoise Bouchet-Saulnier in *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, La Découverte, Paris, 2000, pp.11-12.

¹¹⁰ Sous les mandats du président Álvaro Uribe Velez, les affrontements que traversait le pays étaient imputés au terrorisme des FARC envers l'État colombien. Depuis cette lecture de la situation, qu'il convient de replacer dans l'évènement du 11 septembre et dans les politiques du Plan Colombia, la « Sécurité Démocratique » de cette présidence ne permit aucune négociation entre guérillas et État, ces dernières étant catégorisées comme des groupes terroristes. C'est au cours de cette politique sécuritaire que nous étions expatriées dans ce pays (2002-2004). Nous aurons l'occasion de revenir dessus plus en aval de ce travail.

saurions y répondre sans considérer que la politique menée en Colombie depuis près d'un demi-siècle fut placée sous le joug de l'Exception et dans le jeu de cette dernière. Ce faisant, elle a défini les contours de la guerre selon les besoins des échanges pacifiques, aussi bien locaux que globaux. Ainsi, l'organisation de la paix s'est traduite par une redéfinition permanente de la guerre. Cette circonscription historico-politique du passé, pour paraphraser l'ouvrage dirigé en 2001 par François Hartog et Jacques Revel¹¹¹, s'est donc effectuée dans le but de correspondre aux besoins politiques du présent.

¹¹¹ Hartog, F. et Revel, J., *Les usages politiques du passé*, Paris, France, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2001, 206 p.

CONCLUSION :

Dans ce chapitre, nous avons établi qu'en Colombie, l'organisation politique de l'État s'est construite autour de la question du territoire, de son agencement et de son accès. Généralisé dès 1930, le recours à l'état d'exception a ainsi permis de maintenir les modalités de contrôle socioterritorial hérité de l'époque coloniale. L'exception devint donc la règle, celle qui la confirme et lui permet de perdurer. Cependant, l'apparition et la multiplication du phénomène du desplazamiento forzado ont bouleversé cette règle : en remettant en question la capacité de l'État à administrer le territoire, son avènement a permis d'ouvrir la porte de l'action citoyenne négociée grâce à l'éclairage humanitaire dont le traitement de ce phénomène fit d'abord l'objet, car :

« Si les réfugiés représentent un élément si inquiétant dans l'organisation de l'État moderne, c'est avant tout parce qu'en brisant la continuité entre l'homme et le citoyen, entre naissance et nationalité, ils remettent en cause la fiction origininaire de la souveraineté moderne¹¹². »

Le phénomène de ces exodes forcés a pris le nom de « desplazamiento forzado » en 1997. Cependant, il commença dès 1946 et en tant que prémisse de la guerre civile nommée La Violencia. Aussi, les persécutions politiques entrent dans la liste des facteurs devant être pris en compte dans l'explication des mouvements forcés de population qu'enregistre le territoire colombien.

¹¹² Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p. 142.

CHAPITRE 2 : LE CHOIX D'UN TERRITOIRE URBAIN : ENQUETER SUR LES MOBILITES FORCEES DANS LES CINTURONES DE MISERIAS DE SOACHA

L'analyse diachronique des dynamiques armées du conflit interne colombien articule ruptures et continuités. Nous observons une variation d'intensité dans les affrontements, mais aussi des mutations tactiques et spatiales liées aux enjeux de la guerre, notamment suite à l'insertion du pays dans le marché économique mondial. Malgré son inscription sur le temps long, l'analyse historique du conflit qui traverse ce pays permet de dégager la constance de certaines pratiques. Ainsi, sa manifestation visible la plus pérenne demeure actuellement le flux massif de migrants qu'il a provoqué et qui n'a eu de cesse de se déverser dans les villes depuis les débuts des affrontements. De sorte, la pratique de la migration forcée s'est révélée être une constante dans les dynamiques de guerres qui existent en Colombie dès les années 1950.

Dans un premier temps, ces exodes contraints par la force de la guerre sont passés inaperçus, car ils se sont entremêlés à ceux amorcés lors de l'entrée du pays dans son processus de transition démographique¹¹³. Le caractère problématique de ces migrations ne se révéla qu'à partir des années 1980. Dans les faits, l'Église catholique et la Consultoria para los derechos humanos y el desplazamiento¹¹⁴ furent les premiers organismes à les décrire et à les nommer, dès 1986, sous le terme de « desplazamiento forzado ». Par la suite, ce nom fut repris par le gouvernement colombien : en 1997 les citoyens touchés par ces pratiques de guerre firent l'objet de directives spécifiques, visant notamment leur sérialisation et leur codification par les institutions étatiques. Bien que ces mesures aient été prises à l'aube du XXIe siècle, la spatialisation de ces migrants de la guerre s'était d'ores et déjà effectuée à la périphérie des grandes villes colombiennes sans planification gouvernementale préalable. Aussi,

¹¹³ « *La mécanisation agricole, la déstructuration de la famille paysanne, la concentration dans les villes des principales avancées sociales ainsi que le fort taux de croissance démographique des campagnes* » ont pu expliquer cet « exode rural » rapide et total (Martínez Gómez, 2006, p. 31). » (Drouilleau, F., « Exode et domesticité à Bogotá », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, 2009, p.76)

¹¹⁴ Dorénavant, il sera fait mention de cette ONG sous l'acronyme CODHES.

« La Colombie, qui compterait près de trois millions de desplazados en 2007, n'a pas de camps officiellement ouverts, mais de nombreux lieux de regroupement informels et durables sont apparus [...] »¹¹⁵. »

Si ce travail de recherche s'est essentiellement effectué sur la localité de Soacha, et si les résultats présentés s'inscrivent en situation sur cet espace, l'enquête a été plurilocalisée. Cette posture n'a pas été intentionnelle. Au départ, il était convenu qu'elle ne se déroulerait que sur Medellín, mais les lieux d'observation ainsi que les espaces retenus pour l'enquête ont dû être modifiés compte tenu de la dangerosité du travail de terrain, notamment en raison de la hausse des taux d'homicides et de violences enregistrés dans la Comuna 13 à partir de 2010.

Section 1 : Soacha, « un endroit qui résume tous les problèmes de la Colombie »¹¹⁶

Si ce travail de recherche a été préparé en amont des séjours de terrain, l'espace de l'enquête a fait l'objet d'une délimitation spatiale. Celle-ci fut le résultat à la fois d'un aléa et d'un choix :

- ◆ Aléa, car les Comuna 4 et 6 ne sont pas les seules divisions administratives soachunas à recenser des pratiques de desplazamientos forzados. Aussi, j'ai pu accéder et me rendre régulièrement sur cet espace grâce au soutien et à la présence d'une institution gouvernementale bénéficiant d'une certaine protection de son action auprès des habitants de ces secteurs. D'autres institutions et ONG m'ont cependant aussi proposé de travailler sur les autres Comunas soachunas, telle que la Comuna 1, mais sans pour autant me permettre de m'y rendre quotidiennement. Ainsi, les démarches d'enquête qui me furent alors proposées sur ces lieux consistaient à « former » des enquêteurs natifs à mes questionnaires, puis à travailler depuis un bureau sur ces éléments d'enquête.

¹¹⁵ Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, p. 51.

¹¹⁶ Extrait du discours prononcé par Ban Ki-Moon à Soacha – Altos de la Florida le 12 juin 2011.

- ◆ Choix, car j'ai préféré privilégier la collecte de données in situ plutôt que de diversifier mes résultats in vitro en multipliant les protocoles de recensements et d'observation. Cette démarche s'est ainsi avérée la plus significative, car une fois intégrée dans la structure institutionnelle, j'ai pu rentrer en contact avec d'autres organismes gouvernementaux qui m'ont proposé de multiplier mes sites « d'intervention ». Cependant, compte tenu de la complexité à obtenir des habitants des « cinturones de miserias » qu'ils me fassent confiance, cette relation étant indispensable pour la passation d'entretiens, j'ai choisi de ne concentrer ma présence que sur quelques quartiers soachunos conurbanisés avec Bogotá.

Dans les faits, la retenue que l'on me témoigna concernant la possibilité d'accéder aux espaces d'enquêtes, puis les multiples propositions qui me furent faites par la suite pour visiter des lieux similaires, ne peuvent se comprendre sans tenir compte du fait qu'en Colombie, le thème des desplazamiento forzado constitue l'un des principaux domaines de l'action gouvernementale. Cette stratégie correspond à celle que suivent les démocraties mondiales à l'heure des « sociétés du risque »¹¹⁷. La relation unissant les populations à leurs gouvernements se dessine dans un état permanent de vigilance qui concerne aussi bien l'État vis-à-vis des citoyens que ceux-ci vis-à-vis de la gouvernance de la Nation¹¹⁸. Ce jeu de miroir, commencé avec la globalisation des échanges et la généralisation de la mobilité, marque aujourd'hui le socle sur lequel se négocie la souveraineté d'un État : la sécurité. En effet, si l'État entend préserver son monopole du recours à la violence physique légitime, il lui faut justifier de cet acquis à l'heure du monde-réseau. Dès lors, face aux nouvelles formes que revêt la violence en mouvement, il lui a fallu domestiquer ces manifestations : dans cette optique, il a donc créé de nouvelles catégories afin de légitimer la diversification de ses pouvoirs régaliens. Malgré l'efficacité de cette réalité, la prise en charge des desplazamientos forzados par le gouvernement colombien ne tend ainsi pas à se présenter comme une réponse à l'absence de présence institutionnelle sur le territoire national. Par un jeu de langage, il inscrit ce phénomène

¹¹⁷ Beck, U. *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 1986, 521 p.

¹¹⁸ Foessel, M., *État de vigilance: critique de la banalité sécuritaire*, Latresne, Le Bord de l'eau, 2010, 155 p.

migratoire dans le champ du défi sécuritaire et dans celui de l'urgence humanitaire, multipliant la ratification de lois dont l'application n'arrive que rarement à se concrétiser dans le quotidien des citoyens concernés par cette mobilité contrainte.

Il est très compliqué d'accéder aux sites urbains où se trouvent les familles et les citoyens touchés par le phénomène du *desplazamiento forzado*. Les quartiers d'invasions spontanées sur lesquels ils s'installent sont dits « à risques ». Mal desservis par les transports, ils pâtissent d'une réputation de violence dont l'effet répulsif doit être dépassé. Par ailleurs, ils font l'objet de politiques d'exceptions dont il convient de s'accommoder, tel que le respect des couvre-feux. Aussi, la démarche de recueil des données s'est pliée aux impératifs qui m'ont été fixés, en étant évoqués, par le responsable de l'institution m'ayant accueillie. Dans les faits, peu de personnes sont disposées à vous accompagner sur ces espaces situés à la marge des villes. Ils forment des « ceintures de misère », sorte de frontière des temps modernes séparant la ville de la campagne, la sécurité de l'insécurité, la richesse de la pauvreté. Zone tampon située autour des périmètres urbains des villes formelles et cadastrées, ces non-villes¹¹⁹ semblent exclues de toute souveraineté nationale. Leurs espaces demeurent cependant inclus dans les lieux du pouvoir en raison de leurs situations « périphériques » vis-à-vis de la localité¹⁹ de Bogotá et de la partie légalisée de la Comuna 4.

La place géographique qu'occupe Soacha en fait un élément clé dans le paysage urbain de la capitale colombienne. En effet, cette ville constitue la porte d'entrée sud vers Bogotá : sa limite avec le District Capital est signalée par la présence du Terminal Sur de Transporte. À l'échelle du département du Cundinamarca, elle représente par ailleurs le premier site de réception et d'expulsion des migrants sérialisés sous le terme de « victimes du *desplazamiento forzado* ». Les caractéristiques géographiques et démographiques de ce municipe justifient que nous nous attardions sur la description de ce qu'est sa réalité urbaine. Ce nécessaire exercice nous permettra ainsi de mieux saisir le contexte dans lequel ont cours les *desplazamientos forzados* intraurbanos, contexte révélateur des problématiques que soulève leur prise en charge

¹¹⁹ Agier, M., *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, op. cit, 176 p.

par l'administration juridico-politique dont dépend la réponse apportée à ce type de mobilité contrainte.

A) Les multiples facettes d'un territoire en expansion.

« Patria chica »¹²⁰ avant les débuts du XXe siècle, Soacha est aujourd'hui un espace urbanisé qui se présente plus volontiers comme le prolongement de Bogotá que comme un lieu séparé de la capitale. Le 12 juin 2011, lors d'une visite du secteur des Altos de la Florida, le secrétaire général aux Nations Unies, Ban Ki-Moon, a décrit Soacha comme un lieu où « *se résumaient les problèmes de la Colombie : pauvreté, manque d'assainissement basique, violence et inégalité*¹²¹ ». Dans ce contexte, il nous semble nécessaire de saisir les multiples facettes du paysage urbain de Soacha avant d'entreprendre une analyse des dynamiques de desplazamiento forzado intraurbano qui y sont observées, et depuis peu, recensées. Nous entendons ainsi distinguer la zone urbaine rattachée à la « cabecera municipal »¹²² d'avec les dénommées « ceintures de misère » qui bordent Bogotá, l'essentiel du travail de terrain ayant eu lieu sur l'un des maillons de ces dernières. Aussi, le travail d'enquête m'a conduit à arpenter le secteur des Altos de Cazucá (Comuna 4) et, dans une moindre mesure, celui des Altos de la Florida (Comuna 6).

a) L'actuel territoire de Soacha : un municipe disparate, limitrophe et connexe à Bogotá

Soacha est un municipe colombien situé dans le département du Cundinamarca, à un kilomètre au sud-ouest de la capitale du pays, Bogotá. En langue muisca, Soacha signifie « Fils

¹²⁰ Ce terme, qui signifie « Petite patrie », figure dans la section de présentation historique de la ville disponible sur la page internet officielle du municipe, lorsqu'y sont énumérés les personnages illustres ayant soit vécu, soit résidé sur ce territoire et consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 16/07/2013] :

<http://www.soacha-cundinamarca.gov.co/nuestromunicipio.shtml?apc=mIxx-1-&m=f>.

¹²¹ Citation traduite par nous et figurant dans la dépêche de l'Agence France-Presse (AFP) « Ban ki-Moon se despidió de Colombia », publiée sur le portail internet du journal colombien *El Universal*.

¹²² La traduction du mot espagnol « cabeza » nous donne « tête ». Aussi, le terme de cabecera renvoie au concept de « tête », de « centre », du lieu où se concentrent les administrations d'une entité territoriale donnée.

du Soleil ». Organisée selon le système des encomiendas par les conquistadores espagnols, la ville fut placée sous l'administration de Don Pedro de Colmenares en 1558, mais ce n'est que quatre décennies plus tard qu'elle fut officiellement fondée par l'Oidor Visitador¹²³ Luis Enríque, en 1600. Située à la périphérie de Bogotá, la ville de Soacha était relativement petite et peu importante dans le paysage urbain de l'aire métropolitaine avant le XXe siècle. Cependant, elle commença à se développer et à prendre une place importante vis-à-vis du District Capital à partir de cette époque, car elle fit alors l'objet d'un développement conséquent en matière de transport.

Face à la multiplication et à la diversification des axes de communication reliant la capitale à Soacha, le municipio fut donc l'objet d'un regain d'intérêt dès le début des années 1900 : non seulement ses routes se consolidèrent, mais la ville fut aussi traversée par le chemin de fer. Ainsi, en 1950, Soacha va attirer de nombreux investissements dans le domaine industriel, et notamment dans celui de l'hydroélectricité. Cependant, cette manne financière prometteuse lui fut retirée une décennie plus tard. En effet, en 1960, les localités de Sibaté et de El Muña, où se situait l'un des barrages desservant en électricité la capitale, accédèrent au statut de municipio autonome, ce secteur de l'énergie se trouvant dès lors en dehors de la juridiction soachuna.

Le territoire andin soachuno débute à 2 400 mètres d'altitude et culmine à près de 3 900 mètres au dessus du niveau de la mer dans la zone qu'il partage avec San Antonio de Tequendama, permettant notamment d'accéder à la réserve naturelle du Bosque de Niebla de Chicaque.

Sur le plan climatique, le municipio de Soacha présente un climat tempéré par l'altitude, alternant périodes sèches et périodes humides. Les températures qui y sont relevées oscillent, en moyenne et selon l'altitude retenue, entre 6 et 18 degrés Celsius en journée.

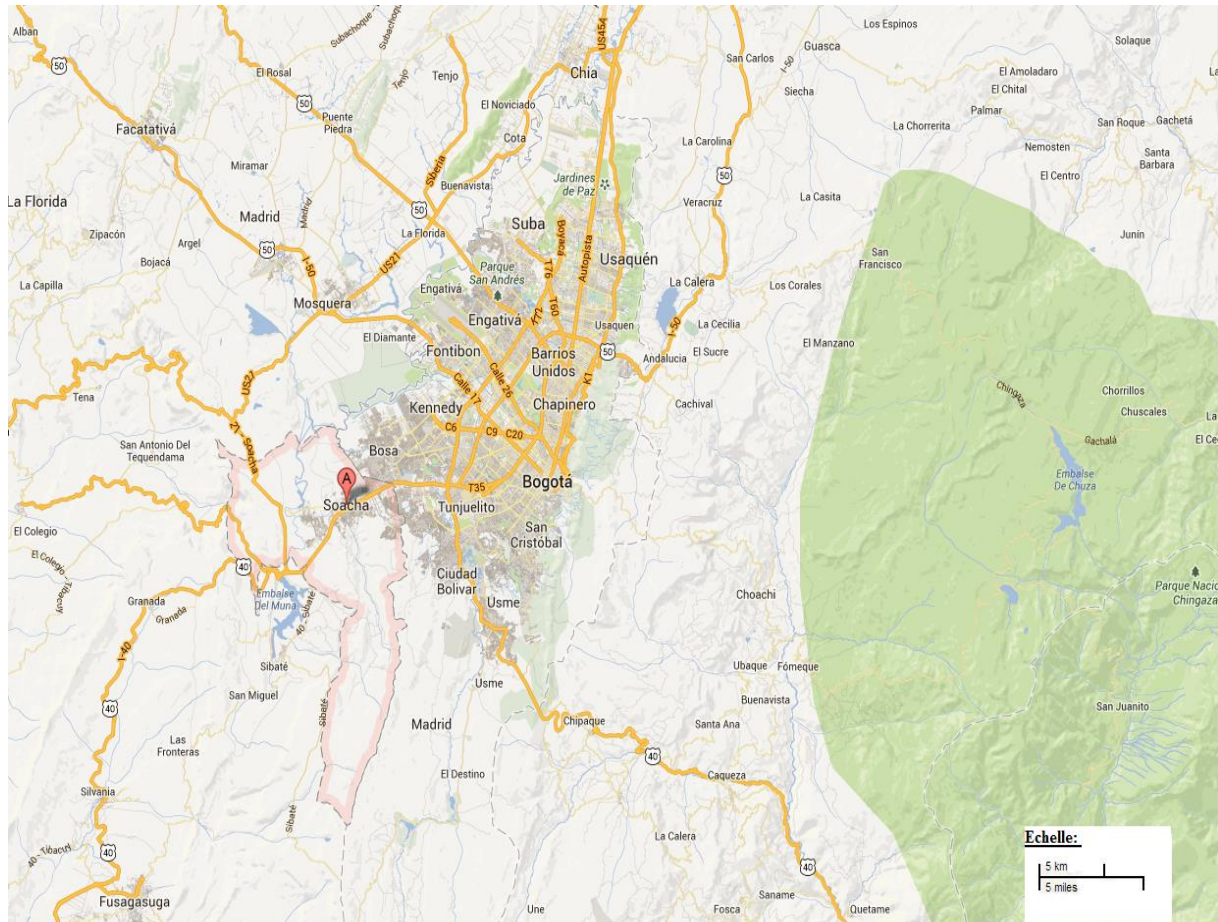
¹²³ Sous l'époque coloniale, les « Oidores » étaient les juges des Audiencias Royales. Ils étaient donc mandatés par la Couronne espagnole pour rendre justice en son nom. Cependant, l'ensemble des territoires coloniaux n'était pas doté d'Audiencias Royales. Aussi, les juges se déplaçaient, rendaient « visites », ce à quoi renvoie le terme de « Visitador ».

Sur le plan hydrométrique, Soacha enregistre d'importantes variations, les précipitations recensées en faisant à la fois un territoire aride et humide¹²⁴. Traversé par de nombreux cours d'eau, le municpe se situe dans le haut bassin du fleuve Bogotá. Aussi, il comporte d'importantes ressources aquifères, présentes aussi bien en surface que dans ses sous-sols. Pour les quartiers d'invasions situés à flanc de montagne et longeant la partie plane du municpe, cette hydrométrie, combinée à la pluviométrie annuelle recensée sur le municpe, augmente les risques de catastrophes géologiques. En cela, l'érosion consécutive enregistrée sur ces espaces résidentiels, dont la superficie ne cesse de s'étendre, est devenue l'un des principaux paramètres dans la planification des politiques publiques d'aménagement urbain sur le territoire soachuno. De fait, l'administration du municpe rechigne à investir sur ces zones, prétextant que l'instabilité des sols est accrue par l'occupation illégale des terrains sur lesquels se disposent ces quartiers et présente de ce fait trop de risques de glissement de terrain.

Comme l'illustre la carte n°2 figurant ci-après, Soacha partage ses frontières avec sept municpes :

- Au nord, elle jouxte les municpes de Bojacá et de Mosquera.
- Au sud, elle est connexe avec les municpes de Sibaté et de Pasca.
- À l'est, sa frontière administrative longe le District Capital de Bogotá.
- À l'ouest, enfin, elle avoisine les municpes de Granada et de San Antonio del Tequendama.

¹²⁴ Les levées pluviométriques annuelles oscillent entre 100mm et 2000mm d'eau par an suivant les périodes.



Carte 2 : Localisation (A) et délimitation (surligné en rouge pâle) du municpe de Soacha (*Sources* : www.maps.google.fr ; image consultée le 31/05/2013 et retravaillée par ordinateur à l'aide du logiciel Paint).

Selon les chiffres communiqués par le Département Administratif National Colombien des Statistiques¹²⁵, la population totale de Soacha s'élevait, en 2005, à 398 295 habitants. Les projections effectuées par cette même institution estiment sa population à 455 992 habitants en 2010, dont la majorité se dispose sur l'espace urbanisé du municpe. Aussi, il importe de distinguer la partie rurale de la partie urbaine qui forment, ensemble, cette unité territoriale administrative. Si la « cabecera municipal » étend son administration sur une superficie totale de 184.45 km², sa juridiction s'effectue sur un espace de double nature, car il comprend, d'une part, un secteur urbain et, d'autre part, un secteur rural¹²⁶. Or, leurs surfaces respectives ne sont

¹²⁵ Dorénavant, il sera fait mention de cette institution sous l'acronyme DANE.

¹²⁶ Il faut aussi prendre en compte un troisième type de territoire, que nous n'avons pas intégré au corps du texte, car il n'a pas fait l'objet d'un traitement statistique. Il s'agit des espaces dits « d'expansion » : si l'on en croit le plan d'agencement territorial (POT) adopté annuellement par le municpe, ils feront l'objet d'un aménagement

pas proportionnelles. Aussi, l'espace administré par la municipalité de Soacha enregistre de fortes disparités entre rural et urbain, aussi bien en termes de superficie qu'en terme de population, comme nous l'illustre le tableau n°1, mais aussi en terme d'accès aux services, comme en atteste le tableau n°2.

Tableau 1 : Données brutes des habitations, des foyers et de la population disposés sur le municipe de Soacha par secteur rural/urbain (Sources : DANE, 2010, p.1 ; données du tableau mises en forme sous le logiciel Excel 2007)

Secteurs	Habitations	Foyers	Population	Projection population 2010
Centre municipal	96 435	103 523	393006	450 329
Reste	1 396	1 577	5 289	5 663
Total	97 831	105 100	398 295	455 992

À la lecture du tableau n° 2, figurant ci-après, il ressort que le secteur rural soachuno enregistre un Indice de Nécessités Basiques Insatisfaites¹²⁷ plus élevé que le secteur urbain. Cette interprétation doit cependant être nuancée à la lecture de la troisième colonne du tableau, qui nous renseigne sur le Coefficient de Variation¹²⁸ estimé, de même qu'à la lecture de la ligne totale, qui confondant les deux secteurs, nous donne un pourcentage final proche de celui que recense la « cabecera municipal » à elle seule. Par ailleurs, l'analyse du CV témoigne que la dispersion autour de la moyenne est plus importante dans le cas du « Centre Municipal » que

urbain (à l'année n considérée). Tant que la transformation n'a pas été effectuée, les sols sont soumis au régime politique appliqué aux surfaces rurales. Bien souvent, ces derniers sont occupés par des habitants en situation « d'extrême pauvreté » qui y construisent leurs habitations en matériaux précaires, lesquelles vont se « consolider » au fil du temps qu'ils passeront sur le site. Ainsi, les canettes en aluminium, les bouteilles en plastiques, les sacs-poubelle et les couvertures vont progressivement laisser place au bois, aux pneus, aux bâches en plastique et à la tôle, les parpaings, le ciment et les briques n'arrivant que plus en aval du processus de construction.

¹²⁷ Dorénavant, il sera fait mention de cette méthode de calcul de la pauvreté sous l'acronyme INBI.

¹²⁸ Dorénavant, il sera fait mention de cette méthode de calcul des probabilités sous l'acronyme de CV.

dans celui du « Reste » du municiple. De ce fait, les données disponibles sur les NBI sont moins précises dans le cas de la population soachuna qui habite le « Centre Municipal » que pour le reste des administrés du municiple.

Tableau 2 : Part de la population de Soacha présentant des Nécessités Basiques Insatisfaites¹²⁹ (NBI) en date du 30 juin 2010 par secteur rural/urbain (Sources : DANE, *Ibid* ; données du tableau mises en forme sous le logiciel Excel 2007).

Secteurs	Part (%)	Coefficient de variation estimé ¹³⁰ (%)
Centre municipal	15,91	5,64
Reste	35,22	3,13
Total	16,16	5,48

La méthode de calcul du taux de NBI a été généralisée en Amérique du Sud dans les années 1980, sous l'impulsion de la Commission Économique de l'Amérique Latine et des Caraïbes¹³¹ des Nations Unies. Néanmoins, si cet indice propose une lecture statistique de la pauvreté, encore faut-il spécifié ce qui est entendu sous ce terme. En effet, le concept de pauvreté ne constitue pas une donnée en soi et renvoie à plusieurs niveaux de lecture. En ce sens, la « pauvreté » peut-être entendue comme une donnée « en soi », stable et continue, imaginée à la fois comme héréditaire et culturelle. Elle se présenterait alors comme « [...] un

¹²⁹ Dorénavant, il sera fait mention de cette méthode de calcul de la pauvreté sous l'acronyme NBI.

¹³⁰ Le protocole de recensement stipule que cette question a été posée à l'ensemble des habitants de Soacha, mais que le résultat n'a pas été soumis au calcul du coefficient de variations, ce pour quoi il est estimé dans le présent tableau. Selon l'INSEE, « *Le coefficient de variation (CV) est le rapport de l'écart-type à la moyenne. Plus la valeur du coefficient de variation est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande. Il est généralement exprimé en pourcentage. [...]. Lorsque l'on dispose de valeurs estimées, le CV rapporte l'écart-type de l'estimation à la valeur de cette estimation. Plus la valeur du coefficient de variation est faible, plus l'estimation est précise.* » (Sources consultables en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 17/07/2013] : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/coefficient-de-variation.html>)

¹³¹ Dorénavant, il sera fait mention de cette institution sous l'acronyme CEPAL.

mode de vie remarquablement stable, transmis d'une génération à l'autre par l'intermédiaire des lignées familiales [...] » possédant « [...] ses propres modalités, ainsi que les conséquences sociales et psychologiques distinctes qui en découlent pour ses membres », et devenant, corrélativement, « [...] un facteur dynamique qui empêche la participation à la culture nationale dans son ensemble et qui devient une sous-culture en soi¹³² ».

Cependant, la pauvreté peut aussi être vue comme un « état relatif » n'ayant d'existence effective que dans les relations qu'il entretient vis-à-vis d'un modèle parallèle érigé en norme et se voulant idéalement partagé par l'ensemble des sociétés contemporaines. Dès lors, la pauvreté se « traduit » en inégalité d'accès à certains éléments de la vie sociale, tels que l'éducation, la santé, l'accès aux transports ou encore à un logement. Ce faisant, la pauvreté relative est avant tout « une pauvreté du constat » dressée, par ceux qui la jaugent, sur l'observation d'« écarts » persistants entre le « réel » et ce qui est socialement prescrit (santé, habitat, éducation, mobilité spatiale, nutrition). Aussi, cette pauvreté « constat » n'est pas statique : elle se transforme à la fois dans l'espace et dans le temps, relevant des mécanismes sociaux de proscription et révélant leurs limites, ces derniers étant souvent légitimité en ayant recours au concept de « risque (s) ». La pauvreté ne doit donc pas être pensée comme une donnée essentialisante, « propre » aux populations jugées marginales de par l'espace « hors-norme » où elles résident. Elle est d'abord une construction-type découlant du constat d'une situation et de la capacité des États d'y formuler une réponse. Ainsi, la pauvreté se décline comme un outil de « planification », employé en fonction de ce qu'admet le système de domination concerné et de ce que permet la structure sociale observée: s'ils m'ont dit être matériellement démunis et vivre sur la « terre des pauvres », mes interlocuteurs ont cependant mis l'accent, au cours des entretiens, sur leurs savoirs-faire productifs et sur leur refus de se voir réduits à ce facteur.

Ainsi, même s'ils m'ont annoncé avoir eu accès à un plus grand nombre de services lors de leur installation en ville, ce facteur n'apparaît pas comme synonyme de « meilleures conditions de vie » dans les récits des desplazados rencontrés sur les Altos de Cazucá. Il est

¹³² Lewis, O., *Les enfants de Sánchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard, 1963 – version numérisée par l'Université du Québec à Chicoutimi, p. 15.

exact que l'accès aux soins et au système éducatif pour leurs enfants a davantage été mobilisé pour décrire ce que leur « apportait » le statut correspondant à l'attribution de la carte de desplazado. Cependant, lors de nos échanges, les interlocuteurs desplazados rencontrés sur les Altos de Cazucá se sont avant tout définis comme « *pauvres dans la ville* », opposant, dans leurs récits, le présent de cet état précaire à celui de leur vie d'avant, celle « *de la campagne* », « *où ils n'avaient à se soucier de rien* » et « *où ils avaient toujours de quoi manger* ».

Dans le cadre des NBI, l'indicateur entend retransmettre l'état de paupérisation des populations en focalisant l'analyse sur les conditions matérielles de leur habitat, ainsi que sur l'accès qu'elles ont à certains services publics dont l'administration relève formellement de l'État. Les nécessités considérées comme basiques se divisent dès lors en quatre grandes catégories, décrites dans le tableau n° 3 et figurant ci-dessous. Leur prise en compte permet de calculer l'Indice de NBI, lequel permet d'établir un classement des foyers selon deux grands ensembles : les « pauvres » et les « non pauvres »¹³³.

Tableau 3 : Les Nécessités Basiques : dimensions et variables retenues dans les recensements pour le calcul de l'INBI¹³⁴ (tableau mis en forme sous le logiciel Excel 2007 pour traduction)

Nécessités Basiques	Dimensions	Variables à prendre en compte lors du recensement
Accès au logement	Qualité matérielle du logement	Matériaux de construction utilisés pour le sol, les murs et le toit
	Densité d'occupants	Numéro de personne vivant dans le foyer Nombre de pièces dans le foyer
Accès aux services sanitaires	Sources (s) d'eau potable	Sources d'approvisionnement en eau potable depuis le foyer
	Type de système d'évacuation des eaux usées	Présence de sanitaires ; Système d'évacuation des eaux-vannes
Accès à l'éducation	Possibilité pour les enfants en âge de s'inscrire dans une structure éducative	Âge des membres du foyer Inscription dans une structure éducative

¹³³ Feres, J. C., Mancero, X., *El método de las necesidades básicas insatisfechas (NBI) y sus aplicaciones en América Latina*, ONU, CEPAL, Division de Estadística y Proyecciones Económicas, 2001, p. 19.

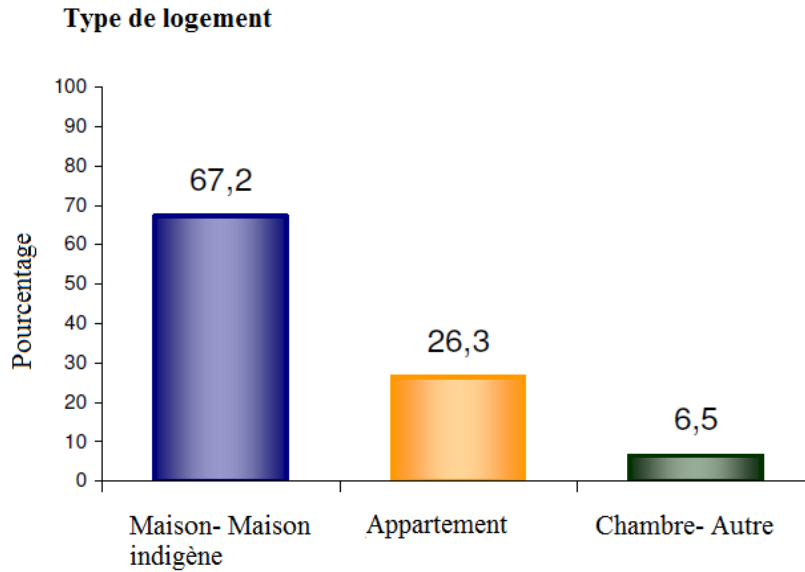
¹³⁴ *Ibid.*, tableau 1, p. 11

Capacités économiques	Probabilité du foyer de se trouver dans l'incapacité d'avoir un revenu régulier	Âge des membres du foyer Diplôme le plus élevé obtenu Numéro de personne vivant dans le foyer Situation professionnelle des membres du foyer (actifs ou inactifs)
------------------------------	--	--

b) Un urbanisme marqué par une croissance soutenue de la population.

L'espace de l'enquête s'est concentré sur la partie urbaine du municipe. Bien que minoritaire par rapport à sa superficie rurale qui s'étend sur 165,45 km², cet espace reçoit la majorité des migrants qui arrivent à Soacha. Les cadastres territoriaux font état d'une aire urbaine s'étendant sur 19 km², située entre 2400 mètres à près de 2800 mètres d'altitude. Il en ressort ainsi que 10,30 % de la superficie municipale est urbanisée, espace qui, selon le dernier recensement effectué par le DANE, accueillait près de 393 006 habitants en 2005. Les projections effectuées pour l'année 2011 estiment quant à elles que la population urbaine s'élève à 98,77 %. Aussi, la « cabecera municipal » enregistre une densité de population élevée : en 2011, elle était de l'ordre de 2 496 habitants au kilomètre carré¹³⁵. Concernant les modes d'habiter, la majorité des logements recensés à Soacha sont des maisons consolidées ou dites « indigènes », comme nous le montre le graphique n° 3. Dès lors, la croissance de la population urbaine combinée à la tendance résidentielle qu'enregistre la ville constitue un véritable défi pour l'administration et l'aménagement du territoire de ce municipe. En effet, son périmètre ne cesse de croître par vagues d'invasions ou de colonisations urbaines, et les sols font l'objet d'une urbanisation pirate.

¹³⁵ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) & al., *Soacha-2012. Estado de avance de los Objetivos de Desarrollo del Milenio*, Bogotá, 2011, p. 11



Graphique 3 : Distribution des logements par type de construction à Soacha en 2005¹³⁶ (document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction).

Après la capitale, Soacha est le municiple le plus peuplé du département du Cundinamarca. Sa population représente 1,0 % de la population totale colombienne et il concentre à lui seul 26.8 % de la population installée dans la région de la Sabana de Bogotá. Par ailleurs, son taux d'accroissement démographique est nettement supérieur à la moyenne nationale, ainsi qu'à celle du département, tel que l'illustre la figure n°2 ci-dessous. Entre 1993 et 2005, il enregistra ainsi un taux d'accroissement de 45.6%, alors que celui du département s'élevait à 24.6 % habitants et que la moyenne nationale fut estimée à 18.8 %. Cependant, ces projections peuvent difficilement nous renseigner sur la part que représente le solde migratoire dans cette croissance. Le Programme des Nations Unies pour le Développement¹³⁷ a néanmoins souligné, dans un document publié en 2011, que ce chiffre s'explique en grande partie par les migrations forcées provoquées dans le cadre du conflit armé interne et dont la destination finale fut Soacha¹³⁸. Cette tendance se confirme à la lecture des pyramides des âges qui, publiées dans ce même document du PNUD, ont été regroupées dans la figure n°3 située ci-après.

¹³⁶ Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas (DANE), *Boletín – Censo general 2005. Perfil Soacha – Cundinamarca*, 2010, p. 1 [version en ligne].

¹³⁷ Dorénavant, il sera fait mention de ce programme sous l'acronyme PNUD.

¹³⁸ PNUD & al., *Soacha-2012. Estado de avance de los Objetivos de Desarrollo del Milenio*, op.cit., 2011, p. 5.

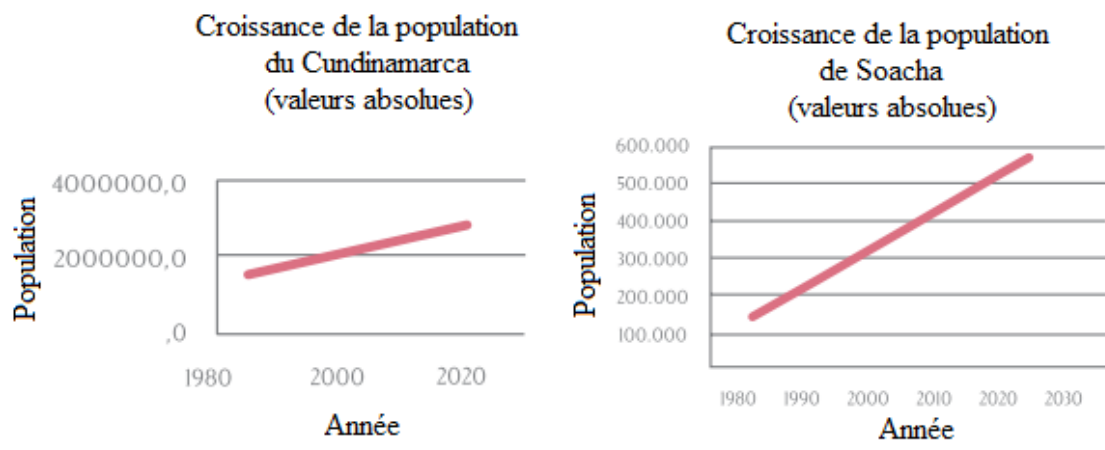


Figure 2 : Comparaison entre la croissance de la population du Cundinamarca et de Soacha. Séries comparées : 1985-2011-2010¹³⁹ (document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction).



Source: Réalisation PNUD- projet ODM local, 2011, effectuée à partir des données de projections de population du DANE

¹³⁹ Ibid., p. 6.

Figure 3 : Transition démographique 1985-2015 du municipe de Soacha¹⁴⁰ (document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction).

Entre 1985 et 2011, les bases de ces pyramides se rétrécissent, tendance que semblent confirmer les prévisions de 2015 et faisant état de l'avancement de Soacha dans son processus de transition démographique. Néanmoins, ces représentations font ressortir qu'en 2011, la majorité des gens de la ville était alors âgée de moins de 30 ans révolus. Aussi, en confrontant ces pyramides avec les données des tableaux figurant en amont, il apparait que la population de Soacha continue d'augmenter de manière exponentielle d'une année à l'autre. Cet accroissement, qui n'est vraisemblablement pas dû à un maintien conséquent du solde naturel, s'explique dès lors en grande partie par le solde migratoire que le municipe enregistre, comme l'illustre la série de représentations graphiques portant le n° 4 et figurant ci-après.

Si Soacha se présente comme un territoire d'accueil pour les migrants, il n'en demeure pas moins le premier site expulseur de population dans le Cundinamarca. Aussi, les citoyens installés sur ce municipe peuvent être désignés comme une « population flottante ». En effet, ce terme admet deux caractéristiques : d'un côté, l'espace, et de l'autre, le temps. La majorité de la population installée à Soacha ne travaille pas formellement dans le municipe, facteur qui influe sur la place que tient ce territoire dans l'aire métropolitaine de Bogotá. Soacha se présente dès lors plus volontiers comme une zone de passage et de transit résidentiel, dont le centre n'est pas situé au niveau de la place de la Mairie, mais bien le long de l'autopiste Sud qui le traverse et le relie à la capitale. S'installer à Soacha est donc plus souvent considéré comme une étape permettant de passer un cap que comme l'accomplissement d'un objectif en soi. Ainsi, il est généralement ressorti des entretiens que les migrants qui se sont installés là l'ont fait « dans l'attente de quelque chose », qu'ils soient ou non originaires de régions rurales, ce qui fait de ce lieu un espace inscrit dans un non-temps.

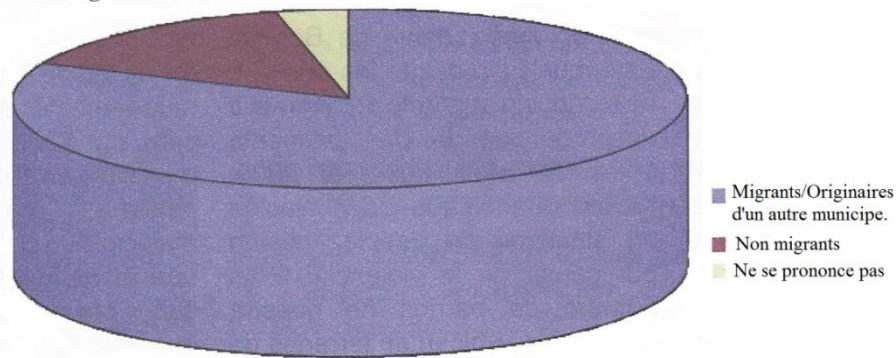
Cette population flottante attend le développement des transports promis par la municipalité, la légalisation des zones envahies, les travaux de l'Acueducto de Bogotá, ou

¹⁴⁰ *Ibid.*

encore que la lumière soit faite sur l'affaire des Faux Positifs¹⁴¹, mais elle redoute aussi les visites officielles, pouvant provoquer des limpiezas sociales anticipatives.

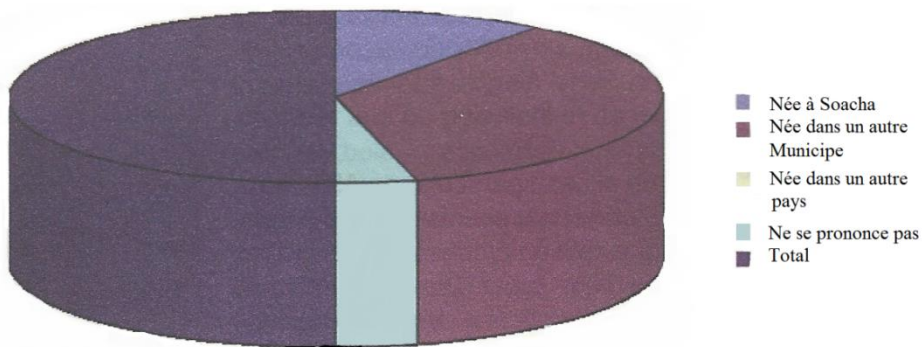
¹⁴¹ Nous reviendrons sur ce cas dans le chapitre VI, l'affaire des Faux Positifs faisant référence à des exécutions extrajudiciaires de civils qui furent perpétrées par des forces de l'ordre du gouvernement colombiens dans l'objectif de grossir le "comptage des morts" appartenant aux camps adverses et tombés au combat.

Représentation de la population totale recensée sur le Municipio de Soacha selon leur condition migratoire. 2003



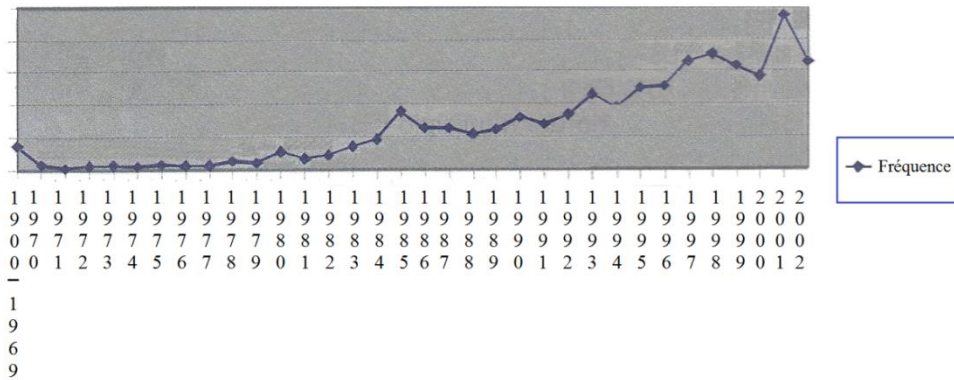
Sources statistiques: DANE; Représentation graphique: SNPS-MH

Représentation de la population totale recensée sur le Municipio de Soacha selon leur lieu de naissance. 2003



Sources statistiques: DANE; Représentation graphique: SNPS-MH

Distribution annuelle de la part de la population migrante de Soacha. 2003



Graphique 4 : Représentations sectorielles de la distribution de la population de Soacha selon la condition migratoire, le lieu de naissance et l'année d'arrivée des migrants sur le municipe en 2003¹⁴² (graphiques retravaillés sous le logiciel Paint pour traduction).

¹⁴² Archidiocèse de Bogotá, *Rut –Boletín de información- Pastoral Social Soacha*, avril-juin 2010, p. 4.

Ce n'est donc pas parce que le territoire est attractif en soi que la population s'installe à Soacha. Elle le fait, car c'est l'une des seules alternatives résidentielles à même de leur permettre d'accéder à la (para) propriété¹⁴³. Par ailleurs, cette ville présente un niveau de vie moins élevé que celui de la capitale. Ainsi, l'intérêt résidentiel que revêt le municipe Soacha doit être pensé depuis la relation qu'il entretient avec Bogotá. Dans la mesure où ses habitants bénéficient d'un réseau de transport en constante amélioration, ce territoire périphérique est devenu un territoire recherché par les jeunes ménages originaires du District Capital pour s'installer, car l'accès à la propriété qu'il offre n'est pas synonyme de sacrifice salarial et n'implique pas de fermeture vis-à-vis du marché de l'emploi.

Satellitaire vis-à-vis du District Capital pendant près de trois siècles, le territoire soachuno occupe donc actuellement une place importante dans l'espace métropolitain périphérique de la capitale. Au-delà, il en constitue l'un de ses principaux centres industriels, facteur rendant la ville attractive pour les migrants, car il semble leur promettre un accès rapide à des emplois stables. Cependant, ce n'est pas le cas, car si Soacha continue de s'étendre et que sa population augmente, l'industrie quant à elle stagne, sans toutefois être touchée par la désindustrialisation. En Colombie, la part du secteur secondaire est minoritaire par rapport aux secteurs tertiaires et primaires, conséquence de la politique exportatrice adoptée depuis la création de la République. Il demeure néanmoins que la représentation de Soacha en fait une ville porteuse d'avenir : elle compte la population la plus importante de l'espace de la Sabana, se trouvera prochainement reliée au reste du réseau du Transmilenio, et attire une population jeune et dynamique. En somme, elle réunit un certain nombre de paramètres laissant entrevoir un fort potentiel en matière de développement économique et urbain.

Nonobstant, le développement est un terme polysémique. Aussi, il doit être analysé en tenant compte des caractéristiques des indicateurs faisant état de son « avancement ». En effet, le concept de « développement » révèle premièrement le degré de dépendance qui unit les pays

¹⁴³ De plus, le municipe permet aussi d'accéder aux seuls terrains et de les aménager en fonction de ses moyens. Or à Bogotá, les terrains nus ne sont pas légion. Certes, il y a des zones blanches (Philippe Vasset, 2007), ces terrains vagues laissés en friche. Cependant, ils sont trop onéreux et visibles pour des populations dont les revenus mensuels se situent en dessous du seuil de pauvreté : elles en seraient délogées dans la journée.

du Tiers-Monde et les anciens empires coloniaux. À l'échelle contemporaine, il est ainsi devenu l'unité de mesure selon laquelle le nouvel ordre mondial hiérarchise non pas les Nations, mais les territoires ; non pas la culture, mais l'exploitation d'une portion de nature par un groupe social donné et tel que l'admet Maurice Godelier¹⁴⁴. Dire que Soacha présente de forts potentiels en matière de développement permet de donc de l'inclure dans la structure politique étatique, tout en soulignant son actuelle exclusion de la marche économique mondiale, ce qui permet de justifier un éventuel recours à des politiques de l'exception sur cet espace. Aussi, en matière de développement :

« Il s'agit de bien s'entendre sur les indicateurs que l'on doit utiliser. Croissance du PIB, répartition des richesses dans la population, effet d'entraînement des activités d'exportations sur les autres secteurs de l'économie, progrès du capitalisme, industrialisation, moindre dépendance, sont quelques-uns des critères simples les plus couramment retenus. On peut aussi les combiner ou même ambitionner de donner au terme développement une acception plus large qui comprenne une dimension sociale culturelle ou politique. La dépendance n'est pas un concept aisé à manipuler, bien que les investissements étrangers soient aisés à mesurer¹⁴⁵. »

Dès lors, il faut faire la part des choses sur ces discours. Le développement promis à Soacha concerne l'exploitation de son espace depuis les ressources qu'il présente, à savoir une importante population dont la majorité est située sur les versants. Dans les faits, leurs habitants présentent un faible niveau d'éducation, ce qui limite généralement leurs perspectives d'emplois aux secteurs économiques informels ou domestiques. De la sorte, les investissements effectués à Soacha concernent deux secteurs qui leur sont tout autant nécessaires que financièrement inaccessibles : le logement, avec les projets des promoteurs immobiliers situés sur la partie plane de la ville, et les transports, visant aussi bien à desservir la vallée que les versants du municiple. Mobilité et sédentarité, voilà, en résumé, la tournure du développement à deux vitesses qui a cours à Soacha. Ville butoir, elle se farde de l'apparat des villes – dortoirs

¹⁴⁴ Godelier, M., *Au fondement des sociétés humaines: ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, Bibliothèque des idées, 2007, 292 p.

¹⁴⁵ Dabène, O., *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, op. cit., p. 13.

dans sa vallée ; camps permanents improvisés et consolidés au fil du temps, les versants de la ville seront reliés à la cité le long du câble du métro aérien.

Située le long des flancs des montagnes qui surplombent le territoire plat soachuno, la non-ville ne fait pas l'objet d'investissements urbains similaires à ceux dont bénéficie l'espace urbanisé de la vallée, sa consolidation s'effectuant essentiellement de manière autonome. Par ailleurs, ces secteurs « hors-normes » sont mal desservis en services publics (eau, électricité, écoles, voiries, égouts, ramassages des ordures). Situées sur les Comunas les plus peuplées du municiple, l'occupation des non-villes est ainsi le résultat de processus d'implantation pirate. En cela, ces quartiers soachunos se présentent comme des extensions de la capitale colombienne et forment, avec Ciudad Bolívar, la ceinture de misère périphérique du District Capital.

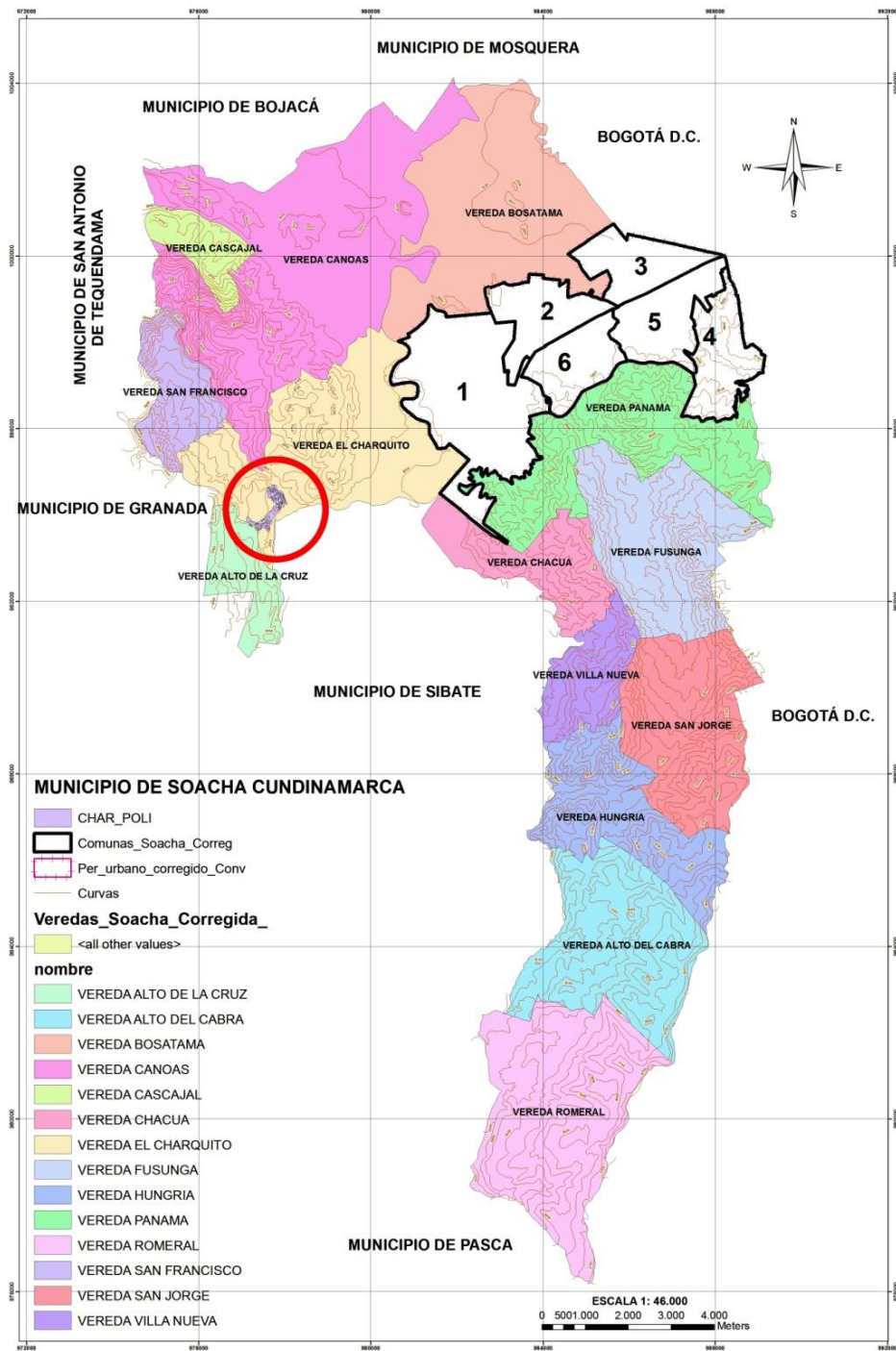
B) Une gouvernance fragmentée : l'administration par Comunas

a) *De la ville-vallée...*

En tant que municiple, Soacha est administré indépendamment de Bogotá. La ville est dotée d'un budget annuel qui lui est propre et elle en dispose de manière autonome. Elle est divisée en six entités administratives territoriales, portant le nom de Comunas, et opère sa juridiction sur deux corregimientos¹⁴⁶, lesquels regroupent différentes veredas, tel que l'illustre la carte n°5 figurant ci-après. L'administration de Soacha doit donc tenir compte de l'ensemble de ce territoire et adapter ses programmes politiques en fonction de ce zonage. De ce fait, à l'instar de Medellín, nous pouvons qu'à Soacha, « *Il n'y a pas une ville, mais des villes : celle du Nord et celle du Sud, celle de la vallée et celle des versants*¹⁴⁷ ».

¹⁴⁶ Hérité du langage colonial, le terme de corregimiento désigne actuellement, en Colombie, les espaces comprenant une population dont la taille ne justifie pas la création d'un nouveau municiple. Ainsi, l'administration de ces territoires est subdéléguée au municiple préexistant qui leur est le plus proche.

¹⁴⁷ Salazar Jaramillo, A., *Des enfants tueurs à gages: les bandes d'adolescents de Medellín*, Paris, Éditions Ramsay : CETIM, 1992, p.206.



Carte 3 : Limites rurales et urbaines du municipe de Soacha (comunas, corregimientos et veredas).
(Sources: *Secretaría de Planeación y Ordenamiento Territorial – Dirección de Espacio Física y Urbanismo*)

La partie urbanisée du municipio comptabilise plus de 368 quartiers, dont la moitié n'a toujours pas fait l'objet, à ce jour, d'une reconnaissance légale. Aussi, Soacha enregistre de fortes disparités économiques, sociales et spatiales entre les différents quartiers que recoupe son large territoire. Les Comunas administrées par la ville ne sont pas toutes égales en termes de population, comme l'illustre le tableau n° 4 figurant ci-dessous. Par ailleurs, certaines de ces dernières sont connexes à Bogotá, telles que les Altos de Cazucá, et brassent une population plus conséquente que celle estimée dans les recensements. Cependant, ces Comunas demeurent administrées indépendamment des relations spatiales qu'elles entretiennent avec Bogotá, à la différence de Bosa, Usme, Kennedy, Fontibon, Usaquen et Suba, petites localités qui furent intégrées au périmètre urbain du District Capital en 1954, lors de la dictature de Général Rojas Pinilla.

Tableau 4 : Répartition de la population de Soacha selon les Comunas pour l'année 2005¹⁴⁸

Numéro des Comunas	Nom administratif	Population	Répartition de la population sur le municipio par Comunas (%)
1	Compartir	86 754	21.78
2	Centro	45 547	11.44
3	La Despensa	57 920	14.52
4	Cazucá	69 325	17.41
5	San Mateo	63 416	15.92
6	San Humberto	70 044	17.59
TOTAL		393 006	100

¹⁴⁸ Données extraites depuis le portail internet du Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas (DANE) et construites à partir du recensement national de 2005

Bien qu'il soit spatialement fragmenté, le municipe de Soacha est donc conurbanisé¹⁴⁹ avec la capitale colombienne, la jouxtant au niveau de la localité de Bosa (le long de l'autopiste Sud de Bogotá) et de celle de la localité de Ciudad Bolívar. La ville plane se présente ainsi comme un corridor, une zone de passage dont l'intérêt majeur réside dans l'accès qu'elle offre à Bogotá. Les frontières administratives de ces deux « villes » ne sont désormais visibles que sur papier, ce processus de conurbanisation ayant transformé les interstices ruraux qui séparaient la capitale de Soacha en une zone urbanisée de manière continue. Dès lors que nous nous mouvons sur ces espaces, rien, à l'œil nu, ne permet de supposer l'existence de deux entités territorialement distinctes, aussi bien depuis la vallée que sur les flancs orientaux de la cordillère des Andes. Aucun panneau ne nous renseigne, depuis l'autopiste desservant le Sud ou Ciudad Bolívar, sur l'endroit spécifique où commence la ville de Soacha et où se finit la ville de Bogotá. La capitale-mégalopole, espace tentaculaire centrifugé, s'étend sur les contreforts andins en un espace continu dans lequel Soacha n'apparaît finalement plus que comme l'une de ses multiples localités marginales, un pôle assimilé dont l'intérêt n'est plus que relatif et dépend des dynamiques qui traversent le centre politique de la Colombie.

Néanmoins, si ces frontières tendent à s'estomper, elles ne « *s'effacent jamais [mais] se redessinent*¹⁵⁰ », laissant ainsi émerger une nouvelle division de l'espace qui n'est plus pensée en terme d'opposition entre ville et campagne, mais se base sur la construction, par le politique, d'une ségrégation physique et sociale de la population. Cette dernière se reflète dans le zonage de l'urbain. Tissant des « *aires morales* » au sens où l'entendait Robert Ezra Park, à savoir « *ces espaces où se regroupent les populations à la suite des processus d'agrégation et de ségrégation qui se déploient dans la ville*¹⁵¹ », les quartiers soachunos ne se sont pas tous configurés à la même époque. Certains ont émergé suite à l'adoption, dans les années 1960,

¹⁴⁹ Le terme de conurbanisation, tel qu'il est utilisé ici, fait référence au processus d'extension du périmètre urbain de Bogotá qui, à la longue, se finit tout autant qu'il ne débute sur le territoire administratif de Soacha. Ce phénomène articule ces deux espaces et y efface symboliquement les frontières. Cela se traduit ainsi par un réaménagement territorial des zones liminaires, lequel opère sur l'organisation sociale des communautés qui s'y disposent.

¹⁵⁰ Augé, M., *Pour une anthropologie de la mobilité*, op. cit., p.19.

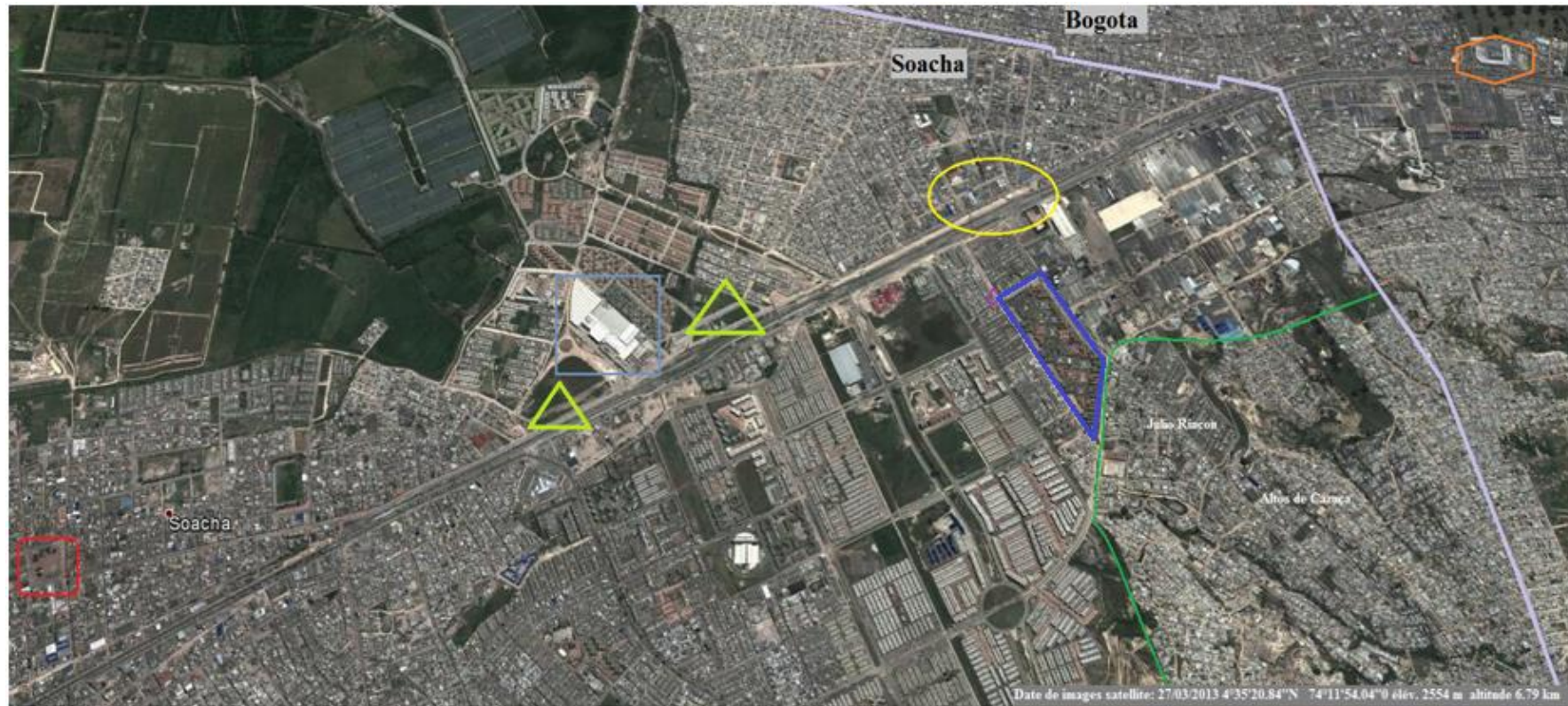
¹⁵¹ Marchal, H. et Stébé, J-M, *La ville: territoires, logiques, défis*, Paris, Ellipses 2008, p.19.

d'une dynamique politique visant à industrialiser l'économie du pays et qui, à terme, voulait se substituer aux importations, car l'état du produit intérieur brut de la Nation en était exclusivement dépendant. Ils sont donc le résultat d'une urbanisation industrielle que nous pourrions nommer « classique », dans la mesure où la définition première du terme « urbanisation » renvoie principalement aux changements observés à l'échelle des villes occidentales lors de leur phase d'industrialisation. C'est, par exemple, le cas de la portion urbanisée qui s'étale le long de l'autopiste Sud entre les arrêts Perdomo et Leon XIII du Transmilenio, et où se situe le Terminal de Transporte Sur de Bogotá, le centre commercial San Mateo, une myriade de petits commerces automobiles, de manufactures de carrelages en céramique ou encore de projets immobiliers.

En ce sens, cette portion du territoire municipal soachuno ne ressemble ni à une ville, ni à une non-ville, mais plus volontiers à un non-lieu. J'ai emprunté cet axe de communication à de nombreuses reprises, aussi bien lors de mes séjours de terrain qu'avant même d'avoir commencé ma formation universitaire en ethnologie. Cependant, je ne me suis rendu compte qu'il appartenait à Soacha qu'à partir du moment où j'ai commencé ce travail de recherche. Avant cela, il n'était pour moi qu'une partie de Bogotá, celle qui permettait de quitter le froid des Andes pour gagner les terres chaudes.

Aussi, l'expérience citadine nous révèle que la ville est une donnée malléable. Elle est dotée d'une dimension plastique et concentre certains attributs qui lui semblent propres, tels que les buildings, les axes de communications dits de « dégorgements », des quartiers spécialisés qu'ils soient professionnels ou résidentiels, mais aussi, et surtout du goudron, des voitures et des enseignes. Elle ne prend cependant de forme qu'en fonction de l'expérience et de l'utilité que l'on en a. En cela, cette expérience n'est ni innée, ni même acquise de facto. Vivre sur un espace urbanisé n'implique pas forcément de savoir y vivre : la pratique de la ville est invention en situation. La ville-vallée de Soacha est passablement ordinaire. Apprendre à s'y mouvoir ne présente pas trop de difficulté dès lors que l'on demeure à proximité de l'autopiste. Cependant, tel n'est pas le cas pour les quartiers situés sur la ville versant, résultats des processus d'invasions entamés, aux débuts des années 1970, soit par des communautés de migrants, soit par des intermédiaires urbains appelés « *urbanizadores piratas* » et dont la traduction française donnerait « urbanisateurs pirates ».

Les travaux de terrains que j'ai effectués à Soacha se sont déroulés sur deux de ces grands ensembles communaux, sur le secteur des Altos de Cazucá et sur celui des Altos de la Florida. Le premier a commencé à s'urbaniser dans les années 1970 et présente une population originaire de plusieurs régions du pays : le Tolima, le Huila, le Cauca, le Santander, Les Llanos Orientales, le Meta et, plus récemment, le Pacifique, les Caraïbes, l'Antioquia, mais aussi le Chocó, pour ne citer que celles qui y sont les plus représentées. En ce qui concerne les Altos de la Florida, le versant a été envahi plus tardivement et les processus d'agrégation sociale par quartiers n'ont, semble-t-il, pas encore été effectués. Je ne me suis rendue que deux fois sur la Comuna 6. Bien que cette dernière m'ait servi de sésame dans la triangulation de la recherche, m'y rendre s'est révélé très complexe, aussi bien pour des questions politiques que pratiques.



Légende:	
	Frontières administratives Bogota-Soacha
	Comuna 4 - Altos de Cazuca
	Projet immobilier
	Conjunto residencial fermé
	Centre administratif de Soacha
	Complexe commercial San Mateo - Limites entre Leon XIII et San Mateo
	Manufactures de Céramiques du Barrio León XIII
	Terminal de Transportes Sur de Bogota
	Départ des bus pour le secteur La Isla

Photographie 1 : Image satellite du tracé de l'autopiste Sud entre Bogotá (à droite) et Soacha (à gauche) et extraite de Google Maps. Elle a été retravaillée sous le logiciel Paint afin d'y faire figurer la relation qu'entretiennent les différents éléments du paysage urbain entre eux en prenant comme dnominateur commun de l'axe de transport reliant le District Capital au sud de la Colombie. L'espace situé au plus proche de la frontière entre les deux entités administratives (en violet) est celui qui a été le plus récemment urbanisé. Il illustre le phénomène de conurbanisation que présentent les terrains anciennement ruraux situés au sud de Bogotá.

b) ... aux villes versants : une règle de l'exception

À partir des années 1950, les territoires colombiens se sont progressivement inscrits dans un processus d'exode rural. Face à la crise économique que traversait le pays et aux ruines laissées par la Violencia, les paysans commencèrent à chercher travail et sécurité dans les villes. Aussi, ces exodes ruraux se sont traduits par une rapide urbanisation des villes colombiennes. Replacée à l'échelle du continent sud-américain, la Colombie adopte la tendance démographique globale qu'enregistre alors cette région du monde. Son taux de mortalité commença à baisser au cours de la première moitié du XXe siècle, mais dans la mesure où le taux de natalité ne décrut quant à lui qu'à partir des années 1960, le pays accusa une forte croissance démographique. Ce processus n'est cependant pas le seul à l'œuvre dans cette dynamique urbaine. En effet, « [...] *En Colombie, le passé n'est jamais entièrement passé*¹⁵² » et dans les campagnes, malgré la troisième annonce officielle de la fin de la Violencia en 1965, les affrontements armés ont perduré, pour se démultiplier au cours des années 1970.

L'insécurité à laquelle les paysans colombiens durent faire face doit être comprise aussi bien en termes d'emploi qu'en termes de violence. Dans les faits, le maintien de l'ordre public n'était pas assuré par l'État sur ces espaces. Aussi, la Colombie présentait un passé lourd de guerres civiles, dont les proclamations d'arrêts officiels n'ont pas fait l'objet d'une organisation étatique. La paix ne fut jamais agencée que depuis des espaces spécifiques du pouvoir et pour les espaces d'exercice de ce dernier, à savoir les villes. Nous avons vu précédemment que l'État de paix ne succéda pas à la Violencia. Les dynamiques armées demeurèrent présentes dans les campagnes, mais semblaient bien loin des préoccupations des institutions politiques colombiennes. Les guérillas purent alors se constituer comme les garantes du maintien de l'ordre¹⁵³, dont le flambeau avait été laissé à la portée de tout à chacun dans les zones rurales sous la politique d'alternance du Frente Nacional.

¹⁵² Hylton, F., « Medellín. « Relooking Extrême ». », in Davis, M. et Monk, D.B., *Paradis infernaux: les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Paris, Editions Les Prairies ordinaires, p. 260.

¹⁵³ Pécaut, D., *L'ordre et la violence: évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987.

Aussi, si les rivalités entre godos et cachiporos s'étaient ralenties à partir de 1958, elles n'avaient pas pour autant disparu, ce que me raconta Pablo, exilé du Santander à la fin des années 1970. Alors que je lui demandais de me raconter son arrivée sur les Altos de Cazucá, j'appris qu'il avait fait parti d'un groupe politique dont l'histoire veut qu'il soit rattaché aux FARC. Pablo démentait fortement cette analyse, me présentant l'Union Patriotique¹⁵⁴ comme un mouvement de paysans qui s'étaient organisés pour réclamer leurs droits, et cela au-delà de leur appartenance partisane :

« On a gagné des espaces, et de là, on a commencé à frapper aux portes de la gouvernance, et comme ils ne nous répondaient pas, alors nous sommes venus, nous avons pris nos gamelles, nos bâtons et nos savoirs pour construire des chemins, puis des routes, et enfin des écoles. [...] Ce groupe est né pour réclamer des écoles, des chemins, le respect de nos droits. Il est né de ça, et pas de la version qu'en ont fait les militaires, ou les politiciens héréditaires qui continuent les traditions familiales et selon laquelle la U.P. est une branche des FARC, non ! Ce n'est pas vrai. Les FARC vivaient dans ma région, dans la zone où j'habitais, mais l'armée aussi y vivait. Ce groupe est né à part d'elles. Il a développé des idées, qui ont plu, qui ont eu des résultats et que les gens ont voulu amener plus loin. Dans cette partie du Santander, nous avons rétabli le dialogue entre les villages qui étaient godos, et les villages qui étaient libéraux... On a rétabli la communication et la participation. Ces réussites ont motivé les gens à dépasser leurs appartenances politiques, aussi bien les libéraux que les chulavistas, ou les godos. Ils nous ont rejoints, pour faire avancer les choses. Avant ils n'avaient cessé de se battre sous prétexte d'être libéraux ou d'être conservateurs. » (Pablo, 2012)

Cet extrait d'entretien fait ressortir que face à la démultiplication des affrontements armés, les travailleurs ruraux ne restèrent pas passifs. Témoin, car victime, de l'accentuation des violences et de leurs effets sur le creusement des inégalités sociales dans les campagnes, Pablo explique que son rattachement à la U.P. est né de l'attitude adoptée par l'État vis-à-vis des agriculteurs. Indifférent à leur « *intégrité de paysans* » et méconnaissant leur quotidien, le gouvernement le fut aussi, selon Pablo, avec leur appartenance citoyenne. Éloignés des familles politiciennes « *héréditaires* » et des logiques de reproduction de leurs « *traditions familiales* », lui et ses compagnons ont été soupçonnés par le gouvernement, car ils venaient de « *cette* »

¹⁵⁴ Dorénavant, il sera fait mention de cette organisation politique sous l'acronyme de U.P.

zone où les villages n'étaient plus contrôlés, ni par les libéraux, ni par les conservateurs, mais par leurs partisans « *chassés* » du parti. Aussi, ces derniers ont finalement cessé de se battre pour s'unir et « *faire avancer les choses* », investissant leur quotidien en organisant leurs actions pour ne plus être soumis aux affrontements armés qui déstabilisaient leurs modes de subsistance « *traditionnels* » : fondé sur la terre, qu'ils ne voulaient pas fuir.

Cependant, l'absence d'une régulation normée et constituée dans les campagnes provoqua, en plus des migrations transitionnelles¹⁵⁵, des migrations sous contraintes. Le manque d'emploi, l'absence d'un code du travail, l'inexistence d'infrastructures routières stables assurant la vente des productions agricoles, les persécutions politiques héritées de la *Violencia* ainsi que les pratiques d'extorsion effectuées par les groupes armés provoquèrent des vagues migratoires ininterrompues vers les villes. Cela eut pour effet de renverser le rapport de population entre territoires ruraux et territoires urbains, puisque « *Selon le recensement officiel de 1985, 69 % des Colombiens vivaient alors en ville, contre 31 % en 1938 [...]*¹⁵⁶. » En l'absence de qualification et d'éducation, les migrants ruraux ne pouvaient espérer trouver d'emploi que dans le secteur secondaire. Or, celui-ci était peu développé. Par ailleurs, le périmètre urbain ne disposait pas assez de logements pour assimiler l'ensemble des nouveaux

¹⁵⁵ Par transitionnelle, je fais référence aux logiques et aux facteurs dégagés par la démographie et sociologie pour expliquer l'exode rural observé en Europe à partir du XIXe siècle. La baisse de la mortalité qui se combina au maintien de la natalité au cours du demi-siècle qui la suivit transforme la structure de la population et les mécanismes de reproduction sociale. Les familles, plus nombreuses, ne pouvaient plus subvenir à l'ensemble des membres du foyer. Les migrations vers les villes furent amorcées afin de pallier aux modifications que ce changement, dans les structures familiales, provoqua dans le système salarial. Cette augmentation du capital humain ne put être absorbée dans sa totalité par l'industrie, aussi bien en Europe qu'en Colombie.

¹⁵⁶ Hylton, F., « Medellín. "Relooking Extrême" », *op. cit.*, p.262.

résidents¹⁵⁷. Aussi, les zones blanches¹⁵⁸, situées aux périphéries de grandes agglomérations citadines, ont progressivement été occupées par ces nouveaux rurbains.

Dans les faits, les migrants n'avaient pas les moyens nécessaires pour accéder aux logements de la ville formelle. Le prix du foncier, qu'il s'agisse de Bogotá ou de Medellín, était bien trop élevé pour les paysans. Les logements locatifs furent souvent choisis comme moyen de secours, mais l'objectif demeurerait de devenir, par le passé comme actuellement, propriétaire.

Le passage d'un système d'échange hybride à un système d'échange uniquement monétaire constitua aussi un élément des plus pénibles pour les résidents de Cazucá avec lesquels je me suis entretenue. De ce fait, s'assurer la propriété d'une parcelle de terrain s'est révélé prioritaire lors de leur arrivée sur Bogotá. Alors que certains sont passés par l'intermédiaire d'urbanisateurs pirates, d'autres se sont disposés sur le territoire par processus d'invasions piratées : en urbanisant les flancs des versants, comme ce fut le cas pour la loma¹⁵⁹ et les quartiers de la Isla, Caracoli, El Oasis, El Ricon del Lago ou encore Los Robles¹⁶⁰. L'accès à ces espaces précaires, où tout était à faire, visait un objectif : s'épargner la contrainte du versement d'un loyer. Les rentrées d'argent, maigres et aléatoires, pouvaient ainsi être consacrées à l'alimentation quotidienne de la famille, cette dernière ne dépendant plus du

¹⁵⁷ L'habitat urbain colombien privilégie une occupation horizontale des sols et non une disposition verticale des habitations. À Bogotá, les foyers privilégient les maisons individuelles ou les immeubles sur deux ou trois étages plutôt que ceux qui se rapprochent de la dizaine de paliers et au-delà. Les quartiers de la Candelaria, de la Soledad, de Teusaquillo, de Chapinero, de Santa Fé ou encore que Cedritos, de Usaquen, de Fontibon, de Bosa mais aussi Ciudad Bolívar ne comptent pas (ou rarement) d'immeubles. Les quartiers qui s'étalent des environs la calle 60 à la calle 110 et se disposent entre la Circumvalar et l'Avenida Boyaca, comptent quant à eux de nombreux immeubles. Ces secteurs de la ville sont classés en strate 5 et 6 et sont dits les plus sûrs de Bogotá. La population qui s'y dispose est très aisée ; c'est aussi les quartiers des affaires, des ambassades, des grosses entreprises et centres commerciaux huppés. Les immeubles et les espaces professionnels peuvent aller au-delà de 15 étages. Certains sont par ailleurs construits à flanc de montagnes et selon des procédés antisismiques. Les tours de Rosales sont, de ce point de vue, impressionnantes. Construits près d'un cours d'eau et sur un territoire très escarpé, ces logements haut de gamme surplombent la ville à flanc des Andes. Ces tours interrogent surtout l'usage de la notion de risque dans l'opération de zonage urbain effectuée par l'état colombien, divisant l'espace en zone « formelle » et zone « informelle de haut risque géologique ».

¹⁵⁸ Vasset, P., *Un livre blanc: récit avec cartes*, Paris, Fayard, 2007.

¹⁵⁹ Ce terme, qui signifie « monticule » en français, est employé quotidiennement par les résidents de la Comuna 4 et ceux de la ville-plane de Soacha pour désigner, ironiquement, la partie haute de Cazucá, celle-ci étant très escarpée.

¹⁶⁰ Voir la photographie n °6, p. 152.

*recoge*¹⁶¹ pour taire la faim, ce que Daniela, Pablo, Esperanza et Rosa m'expliquèrent au cours des entretiens.

Il ne faut cependant pas considérer l'émergence de ces espaces d'autoconstruction de manière totalement désarticulée de l'État et du système économique. Ils ne sont pas le résultat d'une lutte acharnée et solidaire qui aurait été menée par les seuls migrants « contre » les politiques d'aménagement du territoire du gouvernement colombien. Stigmatisés de l'échec du « *néo-capitalisme global* » selon Mike Davis¹⁶², ces espaces s'inscrivent surtout dans un marché foncier invisible, car ces quartiers résultent d'implantations pirates et non pas d'invasions territoriales demeurées extérieures à toute logique de mercantilisme.

Aussi, ils se consolident au fur et à mesure que le temps s'écoule, aussi bien sous l'action des revendeurs des parcelles que sous celle d'intermédiaires, mais aussi par les résidents eux-mêmes. L'accession d'un lote¹⁶³ pirate absent des cadastres territoriaux officiels se conclut généralement par la remise d'un titre para légal, appelé dans la loma la « *lettra* », ou la « *escritura* », ces deux termes faisant référence à l'écriture « calligraphique » impliquant un « engagement », à l'instar du « *compromis de vente* ». Ce document certifie donc que l'acheteur est désormais le propriétaire de la parcelle, même si celle-ci se situe sur un terrain inapte à être urbanisé, ce pourquoi « *ces implantations doivent être vues comme paralécales plutôt que comme illégales*¹⁶⁴ ».

En étant regroupés par grappes, ces lotes finissent par constituer des barrios situés à la marge de la ville-plane. Cependant, si le temps les unit dans l'espace, les organisations de

¹⁶¹ Le *recoge* est une activité qui consiste à chercher, dans les poubelles et dans la rue, des matériaux à recycler ou à consommer. Dans le premier cas, les matériaux peuvent être réutilisés pour construire des logements ou être vendus auprès d'entreprises de recyclages, faisant la fortune de ces écocitoyens entrepreneurs dans un pays où le tri sélectif n'existe pas. En ce qui concerne le *recoge* alimentaire, il s'agit de récupération alimentaire visant à subvenir aux besoins des membres du groupe.

¹⁶² Davis, M., *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte, 2007, p.42

¹⁶³ Dans les espaces informels, le terme de lote désigne une parcelle d'un terrain situé en milieu urbain. Alors que le nom de *ranchito* désigne l'habitation qui peut y être construite et que son équivalent rural serait la *finca*, le lote fait référence au sol, son équivalent rural étant la *tierra*, tel que l'on me l'a expliqué.

¹⁶⁴ Mohan, R., *Understanding the Developing Metropolis : Lessons from the City Study of Bogotá and Cali, Colombia*, New York, 1994, p.152-153 ; cité dans Davis, M., *Ibidem*.

migrants les distinguent par le nom qu'ils leur donnent. En cela, lorsque nous parlons des Altos de Cazucá, il faut comprendre cet espace non pas comme une zone spécifique, articulée et hétérogène, mais plutôt comme un arrière-plan prototypique. D'aucuns parlent à son sujet de bidonville, terme que je me refuse à employer, car il associe l'idée du déchet sensiblement réutilisable, deséchable¹⁶⁵, mais pas trop, pour peu qu'il serve encore, à celui de la ville. Lorsque je posais la question aux habitants de Cazucá¹⁶⁶ pour savoir pourquoi ils avaient choisi de s'installer sur ce secteur et pas un autre, il m'a souvent été dit, de manière incrédule, parfois sur le ton de l'humour et d'autres fois dans un murmure : « *Parce que c'est là où vont les pauvres [...] il n'y a que là où aller pour nous [...] c'est la terre des pauvres* » (Esperanza, Fernanda, Pablo, Rosa, Daniela, Juan ; 2012).

Cette non-ville se décline au pluriel. Son espace est constitué d'enclaves qui se sont formées au gré des migrations, un peu à la façon dont George Balandier décrit Poto Poto et Bacongo dans *Sociologie des Brazzavilles Noires*. Les quartiers les plus anciens de ces villes-versants sont, à défaut d'être tranquilles, plus sûrs que ceux qui se sont constitués plus récemment. Au fil du temps, ils sont passés d'espaces insulaires à enclaves régionales. Pris dans des dynamiques de ségrégation sociale et politique, les habitants, organisèrent l'espace en pratiquant des agrégations culturelles régionales. Ainsi, les barrios des Altos de Cazucá regroupent les résidants en fonction de leur lieu de naissance, de leurs « origines », tout en les maintenant à distance de la cité que la Comuna surplombe. Cette reconfiguration spatio-culturelle leur permet de réorganiser symboliquement et matériellement le quotidien : en territorialisant ces agrégats sociaux, les résidants de Cazucá le signifient, se l'approprient et cherchent à le maîtriser

¹⁶⁵ Le terme de deséchable est attribué de façon dénigrante en Colombie et traduit l'idée de quelque chose de jetable : une personne dépendante d'une substance psychoactive exerçant une activité liée à la prostitution, à la mendicité ou à la récupération d'objet jeté, des citoyens pauvres ou encore ayant fait l'objet d'un déplacement forcé sont décrits par ce terme.

¹⁶⁶ J'emploie le terme de Cazucá, car c'est celui qui fut employé par les interlocuteurs rencontrés au cours de mon travail de terrain dans les hauteurs de la Comuna 4. Habitant sur ce secteur, ils se disaient ainsi résident de Cazucá, car vivant dans les différents quartiers qui composent la Comuna. La quotidienneté et l'organisation sociale peuvent y varier du tout au tout, comme si l'important était de démarquer son identité de groupe vis-à-vis de celle, revendiquée par ou assimilée aux quartiers voisins. Pour des raisons éthiques et afin de respecter la confidentialité promise lors de nos rencontres, je ne citerai donc pas les quartiers où résident et/ou résidaient mes interlocuteurs.

Cette réponse se présente donc comme une négociation, une alternative qui a pris forme face à l'impossibilité pour eux d'accéder à la cité. Dès lors, il peut être dit que les limites du périmètre des espaces informels sont fonction de l'action politique en matière de « gestion » migratoire, mais aussi « d'aménagement » urbain. En l'absence d'offre de logement, l'afflux continu de migrants en provenance des campagnes ne cesse de repousser les limites des barrios « de invasiones », laissant émerger de nouveaux quartiers. Parallèlement à cela, la non-prise en charge matérielle du phénomène par les politiques publiques d'aménagement du territoire génère des tensions entre les anciens et les nouveaux résidents de ces espaces. S'ils sont compris dans les ensembles administratifs communaux soachunos, les barrios cazuqueños s'organisent de façon autonome les uns vis-à-vis des autres, et souvent en autarcie par rapport à la ville-plane. La qualité de distribution des services publics dépend de leur degré de formalité, qui est elle-même fonction de leur durée d'existence : Julio Rincon (fin des années 1970) est beaucoup plus formalisé que el Oasis Bajo (fin des années 1990), car les vagues migratoires qui l'ont conformé ne datent pas de la même période du XXe siècle et, en cela, des mêmes logiques, ce que me raconta Pablo :

« La première fois, nous sommes venus ici avec mes compagnons de la U.P., l'Union Patriotique, pour assister à un congrès sur les droits de l'homme, [...] Lorsque nous sommes arrivés, des compagnons du Tolima nous ont invités à voir un autre quartier où les gens avaient commencé à s'installer, et c'était sur cette montagne...C'est là que j'ai vu Altos de Cazucá pour la première fois... Julio Rincon, c'est par là que ça a commencé, du côté de Quintanares- Soacha [...] Plus tard, je suis venu m'installer sur Altos de Cazucá, en 1989, avec toute ma famille [...] dans le barrio du docteur Carlos Luis Galan Sarmiento, nommé ainsi en l'honneur de ce politicien mort. Mais, la première fois, j'étais venu seul parce que j'avais reçu des menaces, [...] je suis parti seul et je suis resté loin de ma famille un certain temps, parce que pensais que ça ne serait que passer tout ça, mais après [...] ce que je vois change ma vision des choses, parce que je me rends compte que ça se passe aussi dans le reste du pays. Je me rends compte que ce n'est pas que dans ma région, le Santander, sinon que ça a lieu aussi dans les Llanos, dans le Tolima, sur la Côte, et face à cela, j'ai fait demi-tour, et je suis allé chercher ma famille [...] Au départ, nos maisons étaient en cartons... on a commencé avec des cartons. Ceux qui avaient un toit, alors ils avaient de super maisons, ou beaucoup d'argent, bref... Très rapidement, on a appris à démarcher les organismes étrangers, parce que plusieurs fois, on nous a menacés de détruire nos maisons. Alors on a été frappé à leurs portes, leur dire qu'on était sur Altos de Cazucá, dans la zone située à proximité de Bogotá, de la capitale... Depuis, le secteur a beaucoup

changé. Ce qui se voit le plus, c'est sur le plan matériel. On est loin des maisons en cartons ou en canettes. On a aussi construit les routes depuis, avec l'aide d'organismes étrangers [...]. Vision Mondiale, Médecins sans frontières, ACNUR, OCHA, ils nous ont accompagnés. Le quartier, physiquement, il a changé du tout au tout, à 100%. La différence est énorme. » (Pablo, 2012)

Venu à Bogotá dans le cadre d'une action communautaire visant à revendiquer leurs droits, la narration de Pablo mobilise le « nous », en référence à l'U.P., mais aussi le « nous » dans le processus de construction des maisons du quartier. Cependant, il est arrivé seul sur les Altos de Cazucá, son premier déplacement ayant fait suite à des menaces de mort qu'il ne voulait pas voir diriger à l'encontre de sa famille. Le fait qu'il emploie la première personne du pluriel dans ses témoignages souligne, et fait rejaillir, l'importance qu'a revêtu la démarche communautaire dans les processus de para urbanisation des Altos de Cazucá. Dans les faits, ces migrants ont colonisé un espace non urbanisable et l'ont consolidé en démarchant d'eux-mêmes les « *organismes étrangers* »: ils ne se sont pas tournés vers l'État, mais vers l'action humanitaire en tant que marge de manœuvre politique permettant un accès «matériel» à la Cité. Dès lors, la ville-versant ne se présente pas, dans son récit, comme une donnée locale, mais comme le résultat d'une exception : celle qui l'a amené à laisser sa famille pour les préserver du risque qu'il encourait, étant membre de la U.P., et qui lui a révélé que l'exception était en passe de devenir une règle pour l'ensemble du territoire. Son arrivée sur ce secteur a en effet changé « *sa vision des choses* », car il s'est alors « *rendu compte que ce n'était pas que dans sa région que ça se passait, sinon aussi dans le reste du pays* ».

c) L'hybride du marché immobilier : formalité et informalité à la lumière du risque.

Les Altos de Cazucá, tout comme les Altos de la Florida, sont des espaces qui ont été urbanisés de manière dite pirate. À la différence des processus formels d'urbanisation qui ont lieu dans la ville plane, les constructions opérées sur ces territoires n'ont pas fait l'objet de planification préalable d'occupation des sols. Cependant, si ces secteurs sont situés sur des zones inaptes à urbaniser, cela ne veut pas dire que c'est impossible, mais risqué, donc coûteux. Les urbanistes et les architectes savent construire des habitations stables sur les terrains dénivelés ou disposés sur des zones sismiques : si le Japon est passé maître dans ces défis architecturaux, les villes andines colombiennes ne sont pas en reste, comme le démontrent les

immeubles du quartier chic del Poblado à Medellín ou encore ceux de los Rosales à Bogotá. Construire ces infrastructures nécessite néanmoins de déployer des techniques et des savoirs faire onéreux, tels que le coulage de plots et la constitution d'armatures antisismiques, mais aussi la mise au point de réseaux d'exfiltration d'eau (de pluie et d'eaux usagées) extrêmement performants afin d'éviter les glissements, ainsi que les affaissements de terrain. Bien que les caractéristiques géologiques de ces espaces en fassent des zones présentant des obstacles naturels dangereux, leur urbanisation demeure donc possible sur le plan technique.

Dans les faits, les zones urbanisées de manière pirate sont considérées comme dangereuses. Si les risques qu'elles présentent sont naturels, ils demeurent aussi explicités culturellement : considérés comme violents, ces espaces sont devenus ceux où règne l'insécurité. Essentialisés aux dangers qu'ils présentent, ils occupent dès lors une position intermédiaire où les droits de leurs résidents se résument au respect des lois. Le risque n'est donc pas seulement construit à partir d'une considération géomorphologique des sols de ces territoires, de la pluviométrie qu'ils reçoivent, des activités sismiques auxquelles ils sont soumis ou encore des conditions météorologiques qu'ils présentent. Au-delà, ce terme fait aussi référence à la population qui s'y installe et qui catalyse les dangers naturels par cette occupation non planifiée des terrains, et non pas aux uniques caractéristiques naturelles des territoires sur lesquels elle se dispose. Dans *Le pire de mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Mike Davis énonce ce transfert-dépendance entre les données de la nature et les manifestations de la culture dans l'espace de l'habitat ¹⁶⁷ :

*« La vulnérabilité environnementale urbaine – le risque – est parfois calculée selon la formule suivante : danger (fréquence et magnitude des catastrophes naturelles) que multiplie population (nombre d'habitants et d'abris exposés au danger) que multiplie fragilité (caractéristique physique du bâti) ; autrement dit, risque = danger * population * fragilité. L'urbanisation informelle a partout multiplié –*

¹⁶⁷ Dans le chapitre n° 6 de son ouvrage intitulé « L'écologie du bidonville », Mike Davis compare quelques-uns des bidonvilles les plus conséquents de nos villes-mondes contemporaines, telles que Mamayas (Porto Rico), Dharavi (Bombay), Kibera (Nairobi), Rosiña (Rio de Janeiro), mais aussi Navarro (Cali), Ciudad Bolívar, Soacha, Usme et Sumapaz (Bogotá), pour n'en citer que quelques-uns. Les caractéristiques qu'il dégage de ces espaces nous renseignent ainsi que ces zones habitées sont souvent décrites sous les termes de zones à « risques », « de violence », d'« informalité » pour ne pas dire de « non-conformité », mais aussi d'insécurité.

*parfois d'un facteur dix ou plus – les risques naturels inhérents à l'environnement urbain*¹⁶⁸. »

En cela, l'emploi des notions de risque, d'insécurité ou de violence doit être analysé avec recul et précaution. Il interroge à la fois les facteurs naturels, mais aussi les mécanismes de ségrégation culturelle à l'œuvre dans les espaces des villes. Parler de « risques » ou « d'insécurité », de « violences urbaines » ou « d'espaces dangereux », c'est opérer et véhiculer une conception de la ville et des rapports qui s'y tissent par le biais de catégories performatives socialement construite par l'État. En effet, ces termes ne traduisent pas des données en soi, mais véhiculent l'appréhension d'une réalité qui se construit en étant énoncée : le risque et l'insécurité sont donc, au même titre que la violence, des catégories performatives qu'il convient de déconstruire en situation.

La notion de risque est mobilisée pour justifier, par exemple, l'éviction forcée de la population d'un bidonville jugé trop dangereux, ou encore le passage au bulldozer de certains quartiers dits « malsains ». Ce fut le cas du quartier El Cartucho, lieu de la capitale colombienne où fleurissaient les marchés illégaux (stupéfiants, jeux de hasard, prostitution), mais aussi pour le quartier situé autour de l'Église de la Veracruz, à Medellín. Le premier, « trop dangereux » et lieu « d'informalité », fut rasé à la fin des années 1990 et remplacé par le Parque du Tercer Milenio. Le second fut réhabilité par la mairie qui, depuis, y a installé les Musées d'Antioquia et de Fernando Botero. Ces « slums », au sens premier du terme¹⁶⁹, étaient d'anciens quartiers huppés d'architecture coloniale, où vivait la population aisée de Bogotá et de Medellín.

Bogotá préféra raser le Cartucho alors qu'à Medellín, des groupes de limpieza social se chargèrent de nettoyer les bâtiments des desechables qui s'y étaient installés afin de faire de ce secteur une zone à vocation touristique, mêlant art moderne et patrimoine historique sur les vestiges de l'abandon des classes démunies qui ne furent pas relogées, aussi bien dans un cas

¹⁶⁸ Davis, M., *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*, op. cit. , p.129.

¹⁶⁹ « La première définition écrite du terme anglais "slum" parait, dit-on, en 1812 [...] où il se présentait comme synonyme de "racket" ou "commerce criminel". Mais dès les années de choléra des décennies 1830 et 1840, les pauvres vivent dans des slums bien plus qu'ils n'en vivent. On crédite souvent le cardinal Wiseman d'avoir fait passer dans ses écrits sur la réforme urbaine, le mot "slum" ("pièce dans laquelle on se livre à des activités louches") du registre de l'argot des rues à celui des écrivains bien policés. » (Davis, M., *Ibid.*, p.24).

que dans l'autre. Le risque qui fut avancé pour justifier ces politiques d'expulsion était la dimension sécuritaire et non géologique.

Sur les Altos de Cazucá, les catastrophes naturelles et les déviances sociales sont mises en avant pour justifier l'absence d'investissements publics et le retard des opérations de légalisation des quartiers. Ainsi, pour le secteur de la Isla, le retrait de l'État (politique sectorielle) et de la municipalité (application autonome territoriale) se traduit par un manque d'accès aux services sanitaires basiques. Dans cet ordre d'idée, citons que le tout-à-l'égout est un projet — pancarte, promesse d'un à-venir attendu : à l'entrée du secteur, deux larges panneaux publicitaires de l'Acueducto de Bogotá marquent son existence future. En attendant la réalisation des réseaux de canalisation, les aguas negras¹⁷⁰ se déversent dans la laguna de los Terreros, que les promoteurs immobiliers assèchent régulièrement dans l'optique d'y construire des habitations, un pôle commercial ou encore un stade de foot, selon la version de mes interlocuteurs sur le terrain. L'approvisionnement en eau non usée est, quant à lui, encore largement assuré par des réservoirs de collecte d'eau de pluie estampillés « Médecins sans frontières » disséminés sur les toits-terrasses des habitations. Ce vestige d'un projet humanitaire qui dura trois ans balise ce territoire urbanisé de l'exception, laquelle fut consolidée par l'expérience.

L'absence d'intervention gouvernementale sur ces espaces m'a souvent été explicitée en termes d'informalité¹⁷¹ : l'occupation des sols et leur urbanisation n'ont pas reçu les accords de la municipalité, facteurs qui rendent les habitations qui s'y trouvent non pas illégales, mais situées en dehors du périmètre d'action politique d'aménagement du territoire urbain. La multiplication de ces espaces autour de Bogotá exige d'analyser leur constitution en tenant compte du rapport réciproque qu'ils entretiennent avec la capitale :

¹⁷⁰ Ce terme, dont la traduction littérale en français donne « eaux noires », renvoie aux eaux usées.

¹⁷¹ J'ai décidé de maintenir l'emploi de ce terme dans la description des terrains de recherche, car « nommer, c'est, tout à la fois, donner une représentation verbale d'une représentation, et la placer dans un tableau général » (Koselleck, R., *Le futur passé: contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000 (1^{ère} éd. 1990), p. 134.). De ce fait, mon objectif n'est pas de jauger de la qualité de l'espace de l'enquête, mais de retransmettre au lecteur un tableau le plus fidèle possible au terrain en remobilisant les termes selon lesquels il m'a été décrit.

« [...] : responsable de moins de 20 % de l'expansion dans les années 1960, l'occupation illégale des terres périphériques expliquerait le tiers de l'expansion spatiale de la capitale durant les années 1980, et plus de la moitié au début des années 1990 (HATAYA et al, 1994). À l'heure actuelle, une grande partie des quartiers illégaux de la capitale se développent dans les communes périphériques : c'est notamment le cas à Soacha, qui en 1993 concentre le quart de la population de Bogotá et sa banlieue vivant dans des quartiers subnormaux¹⁷². »

À l'instar des camps de réfugiés décrits par Michel Agier¹⁷³, les Altos de Cazucá et les Altos de la Florida sont des espaces de l'exception situés sur l'entre-deux du schéma de la ville de campagne et de la périphérie informelle, gravitant autour d'un centre inexistant. Ils sont maintenus à la fois en dehors d'un périmètre, qui s'avère empiriquement le leur, et compris dans une sphère politiquement inadaptée aux réalités qui les traversent. Ni urbains, d'après les cadastres, ni ruraux, d'après la finalité de l'occupation des sols, ces espaces, qui maintiennent une relation d'exclusion-inclusive avec le politique, sont administrés selon des logiques hybrides d'actions sec-territorialisées¹⁷⁴, comme me l'expliqua Monsieur Jean François Jolly au cours du séjour de 2011 :

« Les politiques publiques en Colombie, on peut les lire comme un hybride entre les politiques de logique sectorielle et de logique territoriale, un mode de gouvernement qui est la gouvernance, c'est-à-dire une combinaison des gouvernements du territoire et des gouvernances du territoire. [...] On peut appeler ça la "sec-territorialité". » (Extrait d'entretien avec M. Jean François Jolly, 2011)

Le fait que les Altos de Cazucá et que les Altos de la Florida soient maintenus à la marge du périmètre municipal tout en étant compris dans son enceinte ne signifie donc pas que ces secteurs sont illégaux : ils sont extérieurs à l'espace urbain, détail permettant à la municipalité de se dédouaner de toutes opérations d'aménagement matériel du territoire. Ainsi, j'appris que ces deux espaces avaient des propriétaires :

¹⁷² Dureau, F., « Trajectoires résidentielles et recompositions urbaines à Bogotá », *Cahiers des Amériques Latines*, vol. 22, 1997, p.187.

¹⁷³ Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, op.cit.

¹⁷⁴ Jolly, J.-F., *Régir le territoire et gouverner les territoires: décentralisation et territorialisation des politiques publiques en Colombie*, Paris, L'Harmattan, 2008.

« Les Altos de Cazucá et Ciudadela de Sucre ont un propriétaire. De temps en temps, il sort, lorsqu'un projet de construction est envisagé par l'administration du municípe. La laguna de los Terreros, le Cazucáble... bref, c'est généralement, lorsqu'il y a investissement. Là, ces messieurs se font connaître... En ce qui concerne celui d'ici, il faut que tu saches que c'est quelqu'un qui occupe des fonctions politiques haut placées. » (Alejandro, 2012).

Cet extrait d'entretien souligne que les détenteurs des sols cazuqueños et floridenses n'ont pas abandonné leurs droits sur ces terrains, tous informels soient-ils. Cependant, ils ne le font que de manière cyclique, lorsqu'il y a « *investissement* », c'est-à-dire possible rentabilisation de ce foncier situé en dehors des normes d'urbanisme. Dans la mesure où ces propriétaires occupent des fonctions politiques « *haut placées* », ou tout du moins dans le cas de la Comuna 4, ils « *s'en sortent toujours bien* » et savent quand se faire connaître, selon les dire d'Alejandro.

Ainsi, les détenteurs des espaces informels savent jouer de la sec-territorialité politique et se chargent d'urbaniser les terrains qui leur appartiennent pour vendre des lotes aux populations migrantes qui ne cessent d'arriver dans les grandes villes colombiennes. Pour ne pas être inquiétés sur le plan judiciaire, ils passent par des revendeurs dont la tâche consiste à gérer ainsi qu'à veiller au bon déroulement des transactions. L'afflux migratoire constant qu'enregistrent les grandes et moyennes agglomérations colombiennes assure aux propriétaires de ces terrains « à risque » une vente rapide des lotes, ainsi qu'une demande locative pérenne en ce qui les concerne.

Malgré les affaissements de terrains qu'enregistrent ces espaces, lesquels se sont multipliés en 2010-2011 sous le phénomène climatique de la Niña¹⁷⁵, les « sans-le-sou » originaires de l'agglomération urbaine de la Sabana ou arrivés récemment à Bogotá continuent donc de s'y installer, troquant « *sécurité physique et santé publique contre quelques mètres*

¹⁷⁵ La Niña est le nom donné à un phénomène climatique dont l'avènement est relié aux perturbations thermiques qu'enregistrent les eaux océaniques équatoriales de surfaces dans le Pacifique Centre. Aussi, les époques de « Niña » sont-elles marquées, dans les Andes, par l'avènement de « catastrophes climatiques ». Entre 2010 et 2011, le phénomène de la Niña « Negra » a fait d'importants dégâts matériels, aussi bien dans les campagnes que dans les villes colombiennes. En effet, l'extension de la saison a duré un an (contre six mois en temps normal) et s'est traduite par d'importantes inondations ainsi qu'à de nombreux glissements de terrain. Au total, il est estimé que ce phénomène climatique a touché près de 9% de la population colombienne (Hoyos, N., Escobar, J., Restrepo, J. C. [et al.], « Impact of the 2010–2011 La Niña phenomenon in Colombia, South America: The human toll of an extreme weather event », *Applied Geography*, 2013, vol. 39, p.1).

*carrés de terrain et un certain degré de protection contre les expulsions*¹⁷⁶ ». Résultat : ces quartiers ne cessent de s'étendre. Ils forment les maillons de la dénommée « ceinture de misère » de Bogotá, au même titre que Suba, Usme, Bosa, Ciudad Bolívar ou encore Fontibon. Avec le temps, ils ont tendance à se consolider progressivement, au gré des rentrées d'argent des foyers qui y résident. Cependant, tel n'est pas le cas pour Altos de Cazucá, dans lequel :

« [...] la règle générale caractérisant les quartiers illégaux de Bogotá dans les années 1980 [et qui] voulait que l'habitat en matériaux précaire cède progressivement la place à des constructions en dur [...] se trouve par contre largement remise en cause [...]»¹⁷⁷. »

Si les dynamiques de transformations du bâti stagnent à Cazucá, les quartiers informels de la Comuna n'ont eu de cesse de s'étendre, comme l'illustrent les photographies ci-dessous. Dans ce secteur, l'occupation horizontale du sol perdure en se développant au gré de vagues migratoires, alors que dans les quartiers situés à proximité de la ville plane, les constructions amorcent leur phase de verticalisation. Pour reprendre l'expression de Mike Davis, « *les bidonvilles de l'espoir* », dont l'existence sur le long terme promettait un accès à une propriété formalisée¹⁷⁸, « *ont été remplacés par des latifundios urbains soumis à un capitalisme de connivence*¹⁷⁹ » : s'y installer implique soit d'avoir recours au secteur locatif, soit à celui d'un urbanisateur pirate, comme l'expliquait un professeur d'architecture rattaché à une université colombienne :

« Dans les périphéries, il y a deux façons d'habiter, à savoir en étant locataire d'un construit, qui peut être une maison ou une chambre, mais alors il faut avoir des garanties, et c'est compliqué. L'autre façon c'est... le cambutche... on peut l'exprimer ainsi : Le cambutche, c'est la construction, enfin l'autoconstruction qui succède au processus d'invasion d'un terrain. Donc après avoir envahi le terrain, ils vont construire dessus avec les matériaux qu'ils trouvent. » (Architecte, 2011)

¹⁷⁶ Davis, M., *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*, op. cit., p.126.

¹⁷⁷ Dureau, F., « Trajectoires résidentielles et recompositions urbaines à Bogotá », op. cit.

¹⁷⁸ En Colombie, les urbanisateurs pirates poussent parfois les résidents à organiser une invasion en leur promettant que par la force des choses, l'État n'aurait d'autre recours que d'investir sur ces espaces.

¹⁷⁹ Davis, M., *Op. cit.*, p.97.

Dans les faits, j'ai observé de nombreuses pancartes proposant des locations sur la loma au cours du travail d'enquête, mais aucune n'a été retirée durant mes séjours à Cazucá. Le mode d'habitation qui semble donc prévaloir sur la Comuna 4 est celui du cambutche¹⁸⁰. Il s'observe dans les parties les plus reculées et les plus élevées de los Altos de Cazucá, mais aussi, et surtout, sur le secteur de los Altos de la Florida. Constituant l'étape préalable à la consolidation du quartier, ces autoconstructions forment donc une « première version » de la non-ville qui, à Soacha, se révèle en expansion constante, comme le racontait un professeur d'anthropologie rattaché à une université colombienne :

« Il y a 15 ans, Soacha, c'était des pures montagnes. Et quand tu le vois aujourd'hui, c'est absurde, c'est rempli de maisons. Et les gens te le diront, ceux qui y vivaient avant que n'arrivent les déplacés : c'étaient seulement de la montagne il y a 15 ans. Ainsi l'explosion démographique et l'expansion urbaine qu'on a vu et qu'on peut mesurer selon le plan d'agencement territorial en vigueur au moment illustrent ce processus, et ces faits sont impressionnants ! »
(Anthropologue, 2011)

¹⁸⁰ Ce terme désigne le processus d'autoconstruction résidentiel observé dans « les ceintures des misères » colombiennes, les logements étant alors construits à partir de matériaux de récupérations et n'ayant pas de fondations "en dur" établies (taules, bois, pneus, bâches, cannettes d'aluminium, bouteille en plastique).



Photographie 2 : Croissance de Cazucá entre 1996 et 2007¹⁸¹. Sur la photo de 2007, en arrière-plan, figure le *barrio* Ciudadela Sucre. Il s'étend sur le versant faisant face au secteur de Cazucá où s'est effectué l'essentiel du travail de terrain, à partir des sols non urbanisés situés à gauche jusqu'au niveau des carrières de sable qui figurent en haut à droite de l'image.

¹⁸¹ Rueda García, N., Sáenz García, L. H., Dávila, J. D. (éd.), *Movilidad urbana & pobreza. Aprendizajes de Medellín y Soacha, Colombia*, Medellín, The Development Planning Unit, UCL, Universidad Nacional de Colombia- Sede Medellín, 2012, p. 122 – photographies extraites d'une communication tenue en 2008 par Carlos Alberto Torres Tovar (2008) et intitulée « ¿Reflexiones a propósito de Cazucá? ».

Section 2 : L'espace de l'enquête et les démarches déployées : le choix d'un terrain liminaire (umbral) institutionnellement investi.

Bien que ce travail de recherche ait commencé en 2010, mon intérêt pour le thème du desplazamiento forzado intra-urbano a débuté en 2009, lors d'un travail de terrain pratiqué dans le cadre de ma formation de Master. Cette année-là, entre les mois de mars et de mai, j'ai séjourné à Medellín, la « ville de l'éternel printemps », où j'ai été accueillie par des membres du Laboratorio del Habitat de l'Universidad Nacional. Le sujet premier de cette recherche ne portait pas sur le thème du desplazamiento forzado, mais entendait interroger les représentations mémorielles de l'époque de la Violencia. Cependant, il est rapidement apparu que le champ d'enquête retenu était trop vaste. Par ailleurs, les discours recueillis lors des entretiens formels et informels finissaient quasi systématiquement par aborder la thématique du desplazamiento forzado. Aussi, cette tendance m'a incitée à repenser le sujet de ma recherche. En effet, elle laissait entrevoir que la trace de cette guerre qui, par jeux de connivences, avait vu taire son nom au profit de l'entrée de la Colombie dans l'ère de la modernité, se déclinait sous les traits des mobilités forcées de populations qu'elle avait provoquées : paradoxe, s'il en est un, de la globalisation qui s'annonçait.

Le desplazamiento forzado est à la fois un phénomène en action qui s'inscrit dans des situations, ainsi qu'une catégorie fonctionnelle au travers de laquelle s'opèrent des processus de classification en mouvement. Il se révèle donc comme un multiple pouvant être mobilisé par les citoyens lors de divers processus de négociations en matière de politique publique avec le gouvernement. Ceux-ci peuvent, par exemple, concerner la revendication de droits relatifs à l'accès au logement, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation ou encore à l'emploi, pour n'en citer que quelques-uns. Aussi, le recours discursif à cette mobilité forcée agit à la manière d'un filtre optique. Plus ou moins opaque, ce dernier permet d'ajuster une focale discursive sur une dimension mémorielle, mettant ainsi en lumière des problématiques sociales aussi bien passées qu'actuelles en déjouant le processus de *damnatio memoriae* instauré par le Frente Nacional autour de la Violencia.

Par souci de faisabilité, il fut convenu de recadrer le thème de cette recherche sur le desplazamiento forzado et d'ajuster l'angle d'analyse sur ses manifestations urbaines. En effet,

leur déroulement, voire leur efficacité, est toujours sujet à débat dans la société colombienne actuelle. Ainsi, ils donnent lieu à diverses interprétations dès lors qu'il s'agit de les signifier, mais présentent aussi des variations dans les réponses politiques qui lui sont apportées. Alors que certaines municipalités colombiennes ont d'ores et déjà mis en place des protocoles de suivi et de prise en charge des populations en situation de desplazamiento forzado intraurbano, comme c'est le cas à Medellín, d'autres n'admettent pas que la dimension contraignante de ces mouvements soit du fait de la « même » violence que celle qui est rattachée au déroulement du conflit armé interne. Ce fut le cas, par exemple, du desplazamiento forzado masivo intraurbano qui a eu lieu dans le secteur de los Altos de la Florida-Soacha en janvier 2012 et sur lequel j'aurai l'occasion de revenir. Dans cette section, je propose d'exposer les démarches m'ayant conduite à délimiter le(s) terrain(s) et les espaces d'observations de l'enquête. Pour ce faire, j'ai pris contact aussi bien avec les institutions gouvernementales qu'avec celles, non gouvernementales, qui veillent à ce que les normes officielles en matière de desplazamiento forzado soient respectées et appliquées. De même, j'ai pris contact avec des chercheurs rattachés à des universités colombiennes, mais aussi françaises, afin de comparer nos expériences et m'éclairer sur certains processus appelant à une lecture interdisciplinaire du phénomène : ils ont toujours répondu présents à mes requêtes. Je présenterai aussi les processus d'enquêtes déployés pour recueillir mes données in situ en exposant les raisons de ces choix. Sur ce plan, les entretiens accordés par les membres du laboratoire del Habitat de l'Université National de Medellín, mais aussi par ceux du département d'architecture et ceux du département d'anthropologie de l'Université La Javeriana m'ont été d'une aide précieuse.

A) Appréhender la ville : le déplacement du regard

La recherche en milieu urbain peut se résumer à une exploration temporelle d'un espace en mouvement. Ulf Hannerz dit très justement qu'« *Il n'existe [...] aucune recette miracle pour faire de l'anthropologie urbaine [...]*¹⁸² », ce pour quoi « *La vie urbaine demande que le chercheur soit capable d'une grande flexibilité méthodologique*¹⁸³ ». Penser la ville n'est pas

¹⁸² Hannerz, U., *Explorer la ville: éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 1983, p. 379.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 381.

un exercice aisé : si nous avons idéalement tendance à la voir comme une réalité finie et hétérogène, il convient de souligner qu'empiriquement « [...] : *l'espace urbain est aujourd'hui un espace complexe, enchevêtré, un ensemble de ruptures sur fond de continuité, un espace en extension aux frontières mobiles*¹⁸⁴ ». Les difficultés débutent dès lors qu'il nous faut retranscrire l'espace de l'enquête : en effet, ce qui relève du milieu urbain ou d'une ville dans un pays n'est pas forcément équivalent au modèle qu'en admet un autre. Ainsi, au cours du travail de terrain, ces divergences se sont révélées centrales dans les discours qui me furent formulés : alors que les acteurs déplacés me demandaient « qu'est ce que vous entendez par violence ? », les acteurs gouvernementaux me demandèrent « qu'est ce que vous entendez par urbain ? ». Il m'a donc fallu remettre en question les définitions de la « ville » et mettre de côté les descriptions empiriques qui la désignent pour saisir ce à quoi renvoyait, dans le contexte soachuno, « l'urbain ».

Répondre à cette question impliquait de subjectiver la ville pour mieux l'appréhender. La démarche a donc consisté à déplacer mon regard de ce que je croyais reconnaître comme « urbain » pour y voir un construit propre à chaque pays, ce que George Balandier constatait déjà lors de son terrain de recherche doctorale dans la ville de Brazzaville au Congo. Afin de dépasser la difficulté de saisir la ville, il procéda ainsi à contresens et ne la considéra pas comme une donnée figée, mais comme un « *laboratoire du changement* »¹⁸⁵ dont l'observation révèle des problématiques citadines à venir.

En donnant à « *la recherche elle-même un mouvement, une dynamique, en passant d'une sociographie urbaine à une problématique urbaine, à une sociologie du vécu centrée sur les réponses que le citoyen tente d'apporter à des situations instables [...]*¹⁸⁶ », la ville-« objet » prend forme en se révèle comme un construit qui résulte à la fois d'un processus dans le temps (diachronique) et dans l'espace (synchronique). Aussi, cette vision dynamique permet de retranscrire le mouvement qui traverse et anime les espaces urbains sans en figer les données,

¹⁸⁴ Augé, M., *Pour une anthropologie de la mobilité*, op. cit., pp. 87-88.

¹⁸⁵ Balandier, G., *Sociologie des Brazzaville Noire*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1985, première édition 1955, p. XI.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. X.

laissant dès lors transparaître les mécanismes d'agrégation et de ségrégation faisant de cet ensemble une trame « patchwork » en perpétuelle élaboration.

a) De l'unité imaginée aux divisions sectorielles : identifier un secteur

La ville-unité, hétérogène et continue, n'est qu'un paravent de la vie urbaine, un prototype dont le seul empirisme réside dans son incontournable recours en tant que vecteur pour penser la complexité des phénomènes sociaux qui s'y déroulent et s'y entremêlent. Les non-villes procèdent de la même opération de construction idéale que les villes, à ceci près qu'elles portent le stigmate de ce qu'elles ne sont pas, renforçant par la même occasion ce qu'elles désignent dans leur exclusion négative. En effet, si la non-ville n'est pas la ville, elle demeure cependant liée à elle dans une relation de ban et renforce son pouvoir centrifuge. À Medellín comme à Soacha, les secteurs qui s'étendent le long de la ville plane doivent donc être pensés depuis les rapports qu'ils entretiennent avec cette dernière. Pour comprendre ce que sont les non-villes, il faut saisir ce que l'agencement du territoire, qui découle de directives politiques, en a fait : des espaces de l'exception dont l'inclusion est fonction de l'exclusion dont ils font l'objet.

Il n'y a de réponses politiques au desplazamiento forzado que parce qu'il y a des lieux sur lesquels ils se déroulent. Constatant que la politique ne reconnaissait pas sa modalité intra-urbaine, il me fallait dès lors explorer les espaces où avait cours cette mobilité contrainte afin de comprendre la, ou les raisons de ce déni. Pour définir le terrain in situ de l'enquête, il m'a donc d'abord fallu traduire spatialement la dynamique de la modalité intra-urbaine de cette mobilité sous contrainte, en prenant en compte les lectures avancées quant à son explication : où s'est-elle observée à défaut de se laisser observer ? Quels sont les facteurs de ce territoire et de son périmètre pouvant expliquer que des desplazamiento forzado y soient pratiqués et qu'ils aient adopté une trajectoire intra-urbaine ? Ce travail de repérage n'a en soi rien d'innovant ; il se présente comme le préalable à toute observation scientifique¹⁸⁷.

¹⁸⁷ Dans la mesure où « *Au commencement est l'esprit* » et que « *Jamais, dans aucune science, l'observation passive n'a rien donné de fécond* » (Bloch, M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, op.cit., p. 26.), il était nécessaire, au vu des temps de terrain et de l'étendue de l'urbain, de délimiter l'espace de l'enquête à certains secteurs de la non-ville.

Les entretiens exploratoires effectués à Medellín auprès du Laboratorio del Habitat et de l'ONG Corporación Región m'avaient permis de dégager les variables spatiales et populationnelles relatives au desplazamiento forzado intraurbano. Lors du travail de terrain effectué en 2009 dans cette agglomération, les membres de cette Unité de Recherche colombienne m'ont mis en contact avec des chercheurs locaux ayant une thématique similaire ou se rapprochant de la mienne. C'est ainsi que j'ai rencontré une de leurs collègues anthropologues qui, rattachée à l'Universidad d'Antioquia, exerçait aussi au sein de cette ONG. Or, cette structure avait fait connaître le phénomène du desplazamiento forzado intraurbano à l'échelle régionale¹⁸⁸. De ce fait, leur expérience du travail de terrain, ainsi que la focale adoptée par ce groupe de chercheurs et de travailleurs sociaux, se révéla être de véritables avantages pour mener à bien ma recherche de doctorat. Dans la mesure où ils connaissent les problématiques sociales dites « violentes » qui traversent les villes versants paisas depuis 1989, ainsi que les espaces sur lesquels elles se développent, leurs conseils furent précieux, notamment lorsque se posa la question de la délimitation de l'espace de l'enquête à Soacha. N'ayant pas pu effectuer mon travail de terrain à Medellín, j'ai cependant remobilisé les données recueillies et les analyses réalisées lors du travail de terrain de Master effectué dans la capitale antioqueña, l'idée étant de « préparer » ma démarche de recherche à Soacha à partir de ces éléments pour optimiser le temps d'enquête in situ.

Aussi, les échanges que j'ai eus avec ces chercheurs et cette structure non gouvernementale ont fait ressortir deux éléments :

- D'une part, les analyses statistiques portant sur les pratiques de desplazamientos forzados intraurbanos révèlent que ces mouvements forcés se déroulent sur des espaces dont l'approvisionnement¹⁸⁹ en matière de services publics enregistre un degré élevé d'informalité.

¹⁸⁸ Par ailleurs, il convient de souligner que cette ONG a aussi mis en exergue le phénomène des pandillas de sicarios. En effet, Alonzo Salazar, l'ancien maire de Medellín (2008-2011) et auteur de l'ouvrage *No nacimos pa'semilla*, publié en 1990 en Colombie et traduit en français sous le titre *Des enfants tueurs à gages. Les bandes d'adolescents de Medellín* a travaillé au sein de cette structure pendant de nombreuses années.

¹⁸⁹ L'approvisionnement fait référence, dans ce contexte, aux « rapports asymétriques qui régissent l'accès des individus aux ressources matérielles dans la division politico-économique du travail de la société globale » (Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*, p.137).

- D'autre part, cette modalité de mobilité contrainte touche individuellement, mais aussi collectivement, des populations déjà stigmatisées par leur situation économique, sociale, professionnelle, mais aussi par leur identité communautaire et leurs expériences migratoires.

Le premier aspect génère des enclaves dont les contours résultent de dynamiques spatiales d'agrégation et de ségrégation communautaires. Le second aspect fait ressortir que ce phénomène ne touche pas les territoires urbains « à l'aveugle », mais en fonction de la population qui s'y dispose. Dans cette optique, les rares analyses portant sur le desplazamiento forzado intraurbano illustrent que leurs pratiques visent majoritairement des foyers rattachés à des dites « minorités ethniques » ayant par ailleurs déjà fait l'expérience d'un primo-déplacement. Or, ces derniers se concentrent sur les espaces non formalisés et périphériques de Bogotá, car ils leur offrent la possibilité d'accéder à un logement ainsi qu'à une activité salariale, tout informels soient-ils.

b) L'espace de la foi et la Maison des droits.

Si l'univers des desplazados n'est pas inconnu du monde de la recherche, accéder à cette population sur les sites urbains qui réceptionnent leur mouvement est pour le moins complexe, aussi bien pour des raisons de sécurité que du fait de la gestion distanciée de la visibilité du phénomène. Les taux de violences recensés dans la Comuna 4 sont parmi les plus élevés du municipale, tendance que ce secteur partage avec Ciudad Bolívar, notamment en ce qui concerne les taux d'homicides qui y sont enregistrés et qui sont les plus élevés de Bogotá. Aussi, et comme le disait Michel Agier en parlant des terrains qu'il a effectués dans les camps de réfugiés, ethnographier l'univers des migrants est difficilement réalisable en freelance. Les lieux où ils se disposent sont caractérisés par « *une extrême précarité ainsi que l'informalité, l'invisibilité voir l'illégalité*¹⁹⁰ », terrains dangereux dont l'accès ne peut se faire sans le soutien d'un organisme, qu'il soit présent spatialement ou socialement auprès de ces personnes. Ainsi, il importe de préciser que les observations in situ effectuées au cours de ce travail de recherche

¹⁹⁰ Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, op. cit, p. 64.

ont pu être réalisées grâce au soutien de deux espaces. Ils ont pour vocation de porter assistance aux populations dites desplazadas et de veiller au respect de leurs droits, le contact avec ces structures ayant été facilitée grâce à l'assistance d'un anthropologue de l'Université de la Javeriana, qui m'a proposé de jouer le rôle d'intermédiaire au tout début de la recherche de 2011

L'ENQUETE RELATIONNELLE DE 2011

Au cours de l'année 2011, l'essentiel de mon travail de recherche s'est effectué dans la ville plane de Soacha ou dans les institutions gouvernementales chargées de répondre, par l'exécutif, aux questions relatives au phénomène du desplazamiento forzado. En ce sens, cette démarche d'enquête peut être qualifiée de relationnelle, car elle ne s'est pas traduite par un séjour prolongé au sein d'un même espace urbain, mais par des allers et venues effectués entre les différentes entités gouvernementales et non gouvernementales ayant accepté de me recevoir le temps d'un entretien. Par relationnelle, il est donc fait référence aux processus de collecte de données développés en amont de mon accès sur les Comunas 4 et 6 de Soacha. Dans les faits, cette étape d'enquête m'a permis d'échanger sur la thématique de ma recherche avec des interlocuteurs présentant des sujets d'enquêtes et de travail similaires aux miens. Bien que n'ayant pas été effectué sur les Comunas soachunas des Hauts de Cazucá et des Hauts de la Floride, ce séjour m'a permis d'explorer les possibles accès au travail de terrain que m'offrait l'espace soachuno. Il m'a aussi donné un aperçu de son espace, de son organisation sociale et institutionnelle, mais aussi des situations urbaines auxquelles étaient confrontés les travailleurs sociaux et des spécialistes travaillant dans les différents secteurs de la ville, selon leur domaine d'intervention.

Ainsi, ces contacts ont permis la passation d'une dizaine d'entretiens formels¹⁹¹. Ils m'ont aussi permis d'observer cinq réunions municipales dont l'accès ne pouvait se faire sans invitation. Majoritairement institutionnels, le recueil de ces récits a facilité le travail de

¹⁹¹ Sur les douze entretiens passés formellement au cours de ce séjour, sept ont pu être enregistrés, le reste des interlocuteurs ayant refusé la présence du dictaphone sous couvert de ne pouvoir, le cas échéant, parler librement de leurs expériences, compte tenu des fonctions qu'ils occupaient au sein des institutions qui les employaient. La grande majorité des fonctionnaires et des travailleurs « humanitaires » rencontrés au cours de cette étape de l'enquête travaillaient à Soacha. Cependant, certains intervenaient aussi dans d'autres secteurs périphériques du District Capital, telle que dans la localité de Suba, de Bosa ou encore de Usme, mais aussi à Bogotá même.

circonscription des espaces d'enquête en révélant ceux qui seraient les plus significatifs pour mon travail « de terrain », tout en orientant les démarches me permettant d'y avoir accès. Aussi, ces contacts de « mise en relation », non réticulaires, ont servi à dégager un espace d'enquête in situ « stable » tout en étant recommandé auprès de leurs responsables. Bien qu'il puisse ne pas paraître important, ce dernier élément est essentiel en Colombie : nombreux sont les acteurs qui, travaillant sur le thème du desplazamiento forzado, se révèlent réticents à partager leurs expériences avec des « inconnus ». En effet, la mise sur écoute des travailleurs et enquêteurs en sciences sociales, mais aussi des fonctionnaires ou des défenseurs de droits de l'homme n'est pas de l'ordre de la paranoïa dans le contexte de la Colombie, comme l'a officialisé le « scandale » des chuzadas¹⁹². Cibles de menaces, de harcèlements, de surveillance ou encore d'intimidation, il vaut mieux être méconnu qu'anonyme ou reconnu lorsqu'on pratique ces espaces d'enquête ou qu'on y travaille¹⁹³.

Lors de mon terrain de 2011, une amie m'a mise en relation avec l'un de ses anciens professeurs dont le thème de recherche portait sur le desplazamiento forzado. Après nous être rencontrés, cet anthropologue de l'Université la Javeriana m'a proposé de me mettre en relation avec le responsable d'un organisme situé sur le secteur de Soacha. La Casa Betania est ainsi le premier espace qui a été démarché dans le cadre du processus de recueil de données sur le municipale de Soacha. Gérée par le Service Jésuite aux Réfugiés et la Pastoral Social colombienne, association qui a la charge des actions caritatives de l'Église Catholique, cette maison assumait la fonction d'albergue de « emergencia »¹⁹⁴.

Dans les faits, les fonctions remplies par les albergues colombiens peuvent être assimilées à celles des centres d'hébergement sociaux français, mais sans pour autant y correspondre totalement, raison pour laquelle le terme n'a pas été traduit. Ainsi, alors qu'en France, ce mode

¹⁹² Le terme de chuzada renvoie à une pratique de mise sur écoute illégale de ligne téléphonique privée. En 2009, les services de renseignements colombiens ont ainsi essuyé un scandale, car ils avaient mis sur écoute divers membres du gouvernement, des journalistes, mais aussi des magistrats. De tels agissements avaient par ailleurs déjà été révélés en 2008 et concernaient l'actuel maire de Bogota, Gustavo Petro, qui était alors sénateur. Des documents ont aussi fait état de mise sur écoute de fonctionnaires d'ONG travaillant dans le secteur de la défense des DDH.

¹⁹³ Voir l'annexe VI, Cartographies correspondant aux rapports de risques établis par la Defensoría del Pueblo dans le département du Cundinamarca, Carte B, C, D, E et légendes associées, pp. XLIX-LX.

¹⁹⁴ La traduction française de ce terme donne « hébergement d'urgence ».

d'hospitalité se présente comme une offre gratuite à destination de la population dite « sans-abris », il est payant et ouvert à tous en Colombie. Les albergues s'inscrivent donc dans une logique de demande et non d'offre par anticipation, car dans ce cas de figure, les demandeurs doivent être en possession d'un coupon (cupo), même pour accéder aux albergues d'État. De ce fait, le détenteur d'un coupon a la garantie d'accéder à ce type d'hébergement, mais pas forcément de pouvoir le faire gratuitement. De même, face au nombre de personnes en situation de desplazamiento forzado, la capacité d'accueil de ces infrastructures n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandeurs. En cela, les albergues privées se multiplient et tendent à être plus nombreuses que les publiques. Le fait que leur accès soit payant et non exclusif situe la solution de l'albergue à cheval entre les centres d'hébergement sociaux et les « marchands de sommeil ». Dans le cas de la Casa Betania, les services d'hébergement étaient exclusivement réservés aux familles en processus de desplazamiento, mais de façon uniquement temporaire, l'idée étant que ces victimes de guerre puissent entamer des démarches pour trouver un logement correspondant à leurs besoins et rentrant dans leurs moyens avec l'aide de la communauté chrétienne.

Selon les études effectuées par l'un des architectes « docente » du département d'architecture de l'Université de la Javeriana, le passage par un albergue constitue l'un des quatre schémas d'habitabilité des citoyens en situation de desplazamiento forzado, lequel tend, par ailleurs, à être celui majoritairement vécu par les migrants, sorte de passage obligatoire lors de leur arrivée en ville :

« J'ai réussi à dégager 4 schémas d'habitabilité : l'un concerne les albergues. Les albergues sont une, sont comme, plus ou moins, comme une série de... comment je peux le dire... c'est des chambres, dans des maisons, mises en location pour des durées plus ou moins longues... Voilà ce que sont les albergues, des offres d'hébergement à destination d'une collectivité et, en cela, plusieurs familles peuvent y vivre... j'en ai dénombré parfois jusqu'à cinq ou six dans un même albergue [...]. Leur dimension est fondamentale, me semble-t-il, pour comprendre la problématique de l'habitabilité pour les déplacés. Leur façon d'habiter change en fonction du temps qui s'écoule depuis leur arrivée dans la ville de réception et leur logement change. En cela, parler de site récepteur est un peu bancal, puisque les desplazados se déplacent dans la ville. Lorsqu'ils y arrivent, c'est une première étape, généralement celle où ils évaluent la situation, en termes d'habitabilité, que leur offre l'espace de réception. Or, lors de cette première phase, l'option la plus facile, la première qu'ils choisissent, ou plutôt qui est à leur portée et dont on peut

dire, dans le fond, qu'elle se présente à eux comme la seule possibilité compte tenu de leurs moyens, c'est les albergues. En cela, ils constituent, pour ainsi dire, le premier site en milieu urbain où il leur est possible de vivre... ou, pour le formuler autrement, le seul espace que leur offre la ville pour vivre, parce que le prix et les politiques en matière de logement sont tels qu'ils ne peuvent généralement pas se payer autre chose. » (Architecte, 2011)

Suite au desplazamiento forzado intraurbano masivo des Altos de la Florida, cet albergue d'emergencia a dû fermer ses portes et je n'ai pu, de ce fait, y mener des observations concrètes¹⁹⁵. Cependant, l'accès à ce lieu et les relations qui en ont découlé ont été importants dans cette étape de l'enquête dont l'objectif était de recueillir la vision institutionnelle du desplazamiento forzado intraurbano. Les entretiens informels effectués auprès des travailleurs sociaux de la Casa Betania ont, d'une part, confirmé une pratique croissante de cette modalité intra-urbaine du desplazamiento. D'autre part, leur connaissance de l'espace urbain de Soacha m'a permis de mieux comprendre la division sectorielle du municipe et m'a aidée à dégager la relation entre la ville plane (appelée ville-vallée à Medellín) et la ville-versant¹⁹⁶ sur le territoire soachuno.

Le fait d'être recommandée par les responsables de l'Albergue - Casa Betania m'a ouvert les portes des espaces de concertations de la mairie. Cet appui m'a donc permis d'élargir les prises de contact auprès des travailleurs sociaux présents sur la localité. Parallèlement à cela, j'ai démarché différentes institutions gouvernementales et non gouvernementales¹⁹⁷ dont les actions se destinaient, de près ou de loin, au soutien et à l'assistance humanitaire de personne en situation de desplazamiento forzado, ainsi qu'à la veille de ce phénomène. Si toutes m'accordèrent des entretiens, comme la loi les y oblige, elles ne me permirent pas de les

¹⁹⁵ Je n'ai réussi à prendre contact avec la Casa Betania que sur la fin de mon terrain de 2010. Un anthropologue de l'Université de la Javeriana m'avait aidé en me mettant en contact avec cette institution et il été prévu que j'y réalise mes observations de terrain en 2012.

¹⁹⁶ Salazar Jaramillo, A., *Des enfants tueurs à gages: les bandes d'adolescents de Medellín*, op. cit.

¹⁹⁷ Le terme d'ONG que nous employons ici est à comprendre au sens large du terme, à savoir qu'il regroupe « une énorme catégorie qui va des Églises et des grandes organisations philanthropiques aux corps multilatéraux et aux sociétés scientifiques. ». (Appadurai, A., *Géographie de la colère: la violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot, 2007, p.185).

observer en pratique, et sans le soutien de la Pastoral Social, il est probable que je n'aurais pas pu accéder à un espace de ce genre¹⁹⁸ au cours de mon deuxième séjour d'enquête en Colombie.

L'ENQUETE INSTITUTIONNELLE DE 2012

Le desplazamiento forzado intraurbano masivo que le secteur des Altos de la Florida-Soacha a enregistré en janvier 2012 a marqué une césure dans la démarche d'enquête, car il a provoqué une série de réactions en chaîne qui ont eu pour conséquence de changer le cadre discursif et dialogique sur le terrain. Avant son avènement, les discours recueillis sur cette modalité de mobilité contrainte étaient marqués de réserve et de silence à Bogotá, situation à laquelle je n'avais pas été confrontée avec les institutions de Medellín. En ce sens, ce qui lui succéda fut bien différent : le « cas » des Altos de la Florida avait ouvert une brèche, se plaçant ipso facto au centre de ma démarche et alors même qu'il avait provoqué la fermeture du terrain prévu lors du dernier séjour :

« Lorsque c'est arrivé, sur les Altos de La Florida, la mairie nous a demandé de l'aide pour reloger ces personnes en attendant de leur trouver une place dans des albergues. Il n'y a pas d'infrastructure d'accueil d'urgence ici et celles de Bogotá étaient saturées, comme elles le sont malheureusement bien souvent. En 24 heures, nous avons trouvé une solution, car il était évident que nous n'allions pas laisser ces familles et ces enfants dans une telle situation. Mais voilà, cela va faire six mois maintenant que c'est arrivé, et la mairie nous doit toujours six millions de pesos. Elle a mis les caisses de l'Archidiocèse dans le rouge, et elle a donc décidé de fermer le programme. » (Représentant de la Pastoral Social, 2012)

Les impayés de la mairie ont donc définitivement fermé l'espace d'observation démarché lors de mon précédent séjour. Dans les faits, cet épisode n'a pas été évoqué par les fonctionnaires rencontrés au cours du séjour de recherche, ceux-ci expliquant que l'albergue a

¹⁹⁸ Bien que la Casa Betania ait dû fermer ses portes, et ce, suite au desplazamiento forzado masivo intraurbano des Altos de la Florida, le prêtre délégué à l'institution a continué à m'accompagner dans mes démarches. Ainsi, lorsque j'ai repris contact avec lui à mon retour sur Bogotá en 2012, il m'a invitée à de nombreuses réunions à la mairie et m'a tenue informée de l'organisation de tables rondes et de conférences ayant un rapport avec mon thème. De même, il m'a permis d'accéder au site expulseur d'Altos de la Florida en me mettant en relation avec une personne de confiance. Elle vivait dans le secteur depuis plus de 20 ans et s'était trouvée aux premières loges de l'évènement du desplazamiento forzado intra-urbano de janvier 2012, c'est-à-dire avant son avènement et après ce dernier.

fermé ses portes pour des raisons déontologiques : la municipalité ne pouvait pas demeurer dépendante d'une structure dont la gestion ne relevait pas de ses fonctions. Aussi, elle ne se sent pas responsable de la fermeture de cet hébergement d'urgence.

Bien que n'ayant pu être pleinement investi au cours du travail de terrain, il convient de souligner que la Casa Betania a néanmoins servi de vecteur de relance dans l'enquête, m'ouvrant de nouveaux espaces d'observation de par la médiatisation dont il avait fait l'objet, tel que celui de la Casa de los Derechos. L'accès à cet espace s'est réalisé par l'intermédiaire d'un représentant de l'Agence Colombienne des Nations Unies pour les Réfugiés¹⁹⁹ rencontré à l'occasion de la tenue d'une conférence²⁰⁰. Il me communiqua les coordonnées d'un des responsables de l'Agence, détaché aux actions sur le territoire soachuno. Après l'avoir rencontré et lui avoir présenté le thème de la recherche, il m'a mise en contact avec Alejandro, l'un des travailleurs de la Casa de los Derechos²⁰¹. Le fonctionnaire chargé des lieux m'a autorisée à observer les fonctions institutionnelles²⁰² et les activités pédagogiques que la Defensoría del Pueblo avait mises en place dans cette « maison des droits », tout en m'informant que dans cette démarche, personne ne pouvait « *répondre de ma sécurité* ». Ainsi, bien qu'ouvert, je devais investir cet espace en freelance, adaptant mes protocoles de recueil des données en fonction des impératifs de ces territoires et des arcs de temps qui les traversaient. Cependant, il m'a été demandé d'organiser des formations à destination des habitants de Cazucá en contrepartie de ma présence au sein de la Casa de los Derechos. Si le thème me fut présenté comme libre, Alejandro est cependant revenu de nombreuses fois sur celui des droits sexuels et des droits à la reproduction :

« Ce thème relève de la compétence de Secretaría de Salud, et ça fait longtemps que je leur demande de venir intervenir auprès des habitants de la loma dessus. »

¹⁹⁹ Dorénavant, il sera fait mention de cette institution internationale sous l'acronyme ACNUR.

²⁰⁰ Elle s'est tenue le 8 mai 2012 au sein de la Faculté de droit de l'Universidad la Javeriana. C'est, là encore, la Pastoral Social qui m'a permis l'accès à l'amphithéâtre où se tenait la présentation. Elle était organisée par une association religieuse et avait lieu dans le cadre de la promotion de sortie d'un livre. Le thème de la conférence portait sur les politiques publiques en matière de migration en Amérique latine, les présentations faisant suite à la conférence plénière étant centrée sur le cas colombien.

²⁰² J'ai, dans ce contexte, pu observer et écouter les démarches judiciaires des habitants de Cazucá lors de leur procédure et aussi de leur suivi, pratique qui m'a permis d'avoir un panel représentatif de leurs besoins institutionnels ainsi que des recours officiels et négociés pour y remédier.

Mais voilà, ils ne viennent pas. En attendant, il y a cette problématique qui est devenue endémique au secteur, et c'est que les adolescentes deviennent mères de plus en plus jeunes. À 13-14 ans, elles peuvent déjà être mère d'un, voir de deux bébés, ce qui les conduit généralement à abandonner l'école et, dans le pire des cas, à être mise à la porte du domicile parental... Parfois, il faut aussi prendre en compte que cette situation peut découler d'abus sexuels ou de vengeances entre bandes. C'est vraiment problématique... Tiens, la semaine dernière une mère est entrée avec un bébé dans les bras. Elle était venue me voir pour un derecho de petición concernant le Bienestar, pour la subvention du lait maternel qu'il ne lui avait pas été donné. Donc je lui demande son nom, son numéro de carte d'identité, l'adresse... bref, tout ce qu'exige la procédure pour pouvoir identifier les dossiers. Elle m'a répondu, mais à un moment elle m'a dit "Oui, mais je ne suis pas la mère", "C'est qui sa mère ? Il me faut le nom de la mère pour la petición.", "C'est ma fille", "Et elle est où, votre fille ?", "Eh bien elle est là ! C'est ma fille, Teresa". Elle devait avoir 12 ans donc je l'avais prise pour la fille de la dame, ou la sœur aînée du bébé... Et ça arrive de plus en plus souvent... c'est vraiment problématique parce que si l'on n'y pense pas, à ces éventualités, on peut rater une procédure, tu comprends ? Si l'on n'est pas vigilant, dans le processus de retranscription des demandes, on peut mettre ces familles dans des situations très délicates dans leurs demandes de justice. » (Alejandro, 2012)

Face à l'urgence, à la nécessité ainsi qu'à l'insistance qu'il me témoigna autour de cette thématique, les formations s'organisèrent sur ce thème. Mon intrusion dans ce secteur des Altos de Cazucá s'est donc effectuée à partir d'un espace institutionnel, depuis un rôle pensé « sur mesure » à mon genre et se trouvant, par ailleurs, « *en quête de personnage*²⁰³ » depuis longtemps. Cela m'a permis de rencontrer, d'échanger et d'instaurer des relations de confiance avec ceux qui venaient régulièrement à la Casa de los Derechos ; de pouvoir observer les procédures judiciaires sans être perçue comme une intruse, mais comme une outsider-insider. Finalement, il y eut deux avantages au fait que le thème des ateliers qu'il me fut demandé d'assurer sur cet espace était extérieur à celui de la recherche. D'une part, en les animant, ils m'ont permis d'observer et de comprendre les situations d'interactions qui s'instauraient entre les participants, et ce, autour d'un sujet partagé de tous²⁰⁴. D'autre part, comme le thème était demandé, j'en suis venue à être démarchée par d'autres organismes qui travaillaient dans ces

²⁰³ U. Hannerz, *Explorer la ville*, op. cit., p. 341.

²⁰⁴ En ce sens, le fait que, en dehors des leaders, les participants ne se regardaient jamais lorsqu'ils prenaient la parole lors des débats fut assez illustratif des processus d'évitement observés dans la loma.

quartiers, notamment par Unidos. Ce rôle ne m'a pas donc pas empêchée de passer des entretiens, d'observer le développement de l'espace de la non-ville ou encore de discuter avec les habitants, bien au contraire : il les a très certainement provoqués, à la fois en tant qu'espace de parole et en tant que lieu d'évaluation de mon rôle.

L'enquête de 2012 s'est ainsi essentiellement déroulée dans l'enceinte de la Casa de los Derechos. Parallèlement à cela, j'ai continué de me rendre aux réunions de la mairie auxquelles m'invitait la Pastoral Social. La Casa de los Derechos a servi de point d'ancrage pour la réalisation des observations in situ, ainsi que pour la passation d'entretiens formels²⁰⁵ avec les habitants de Cazucá. Ce bâtiment a vu le jour dans le cadre d'un projet, pensé et réalisé conjointement par l'ACNUR et la Defensoría del Pueblo, dont l'objectif était de faciliter l'accès aux institutions à volet social, telles que la Secretaría de Salud, le Bienestar Familiar, la Comisaría de Familia ou encore la Defensoría del Pueblo, pour les habitants des secteurs informels. Cependant, si la Casa de los Derechos m'a été oralement présentée comme un projet commun, il convient de spécifier que l'ACNUR et la Defensoría del Pueblo occupent chacune deux bâtiments distincts, comme en atteste les photographie n°3 et 4 figurant ci-après. Ainsi, bien qu'empruntant le même « code couleur » onusien de symboles bleu sur fond blanc, le bâtiment de la Defensoría del Pueblo assume une fonction administrative cadrée sur les textes de loi locaux, ce qui le différencie d'un bâtiment proprement onusien.

À défaut d'être financièrement autonome, cet espace est, à la différence de celui de l'ACNUR, toujours en activité, et ce, depuis son ouverture en 2006. Malgré sa fermeture en 2010-2011, le bail locatif du bâtiment souscrit par l'agence onusienne locale du HCR a néanmoins été maintenu. Avant sa fermeture, il semble qu'il assumait essentiellement une fonction de veille juridique en matière de respect du Droit International Humanitaire. Le bâtiment de la Defensoría del Pueblo, tantôt nommé « Casa de los Derechos » ou « Casa de Derecho »²⁰⁶ par les habitants de la « loma » est, quant à lui, un espace de regroupement

²⁰⁵ J'ai pu y enregistrer la passation de dix entretiens formels, l'essentiel de mon travail ayant été effectué de manière informelle, car mes interlocuteurs craignaient le dictaphone. Aussi, outre ces dix enregistrements, j'ai observé quotidiennement les échanges des habitants de Cazucá avec le Defensor del Pueblo et j'ai pu parler avec eux dans les locaux de la Casa de los Derechos, mais rarement dans la rue. Concernant les Altos de la Florida, j'ai pu y enregistrer un entretien et rencontrer trois personnes ayant travaillé sur ce secteur.

²⁰⁶ La traduction française de ces groupes nominaux donne « Maison des Droits » ou « Maison de Droit ».

institutionnel dont l'action ne s'inscrit pas dans l'humanitaire, mais dans le droit constitutionnel du pays. Ce « *petit cheval blanc de bataille* »²⁰⁷, pour reprendre l'expression employée lorsque cet espace m'a été présenté dans les locaux de la Defensoría del Pueblo, est un lieu situé « sur le terrain » de la Comuna 4. En cela, le fait d'y avoir accès offrait l'avantage de pouvoir procéder à une démarche de recueil de données depuis des quartiers informels, dans des conditions optimums de sécurité. L'enquête est dès lors passée d'un processus de collecte de données, depuis l'extérieur, à une analyse dynamique plurielle des situations dans lesquelles les desplazamientos forzados intraurbanos se donnent à penser, c'est-à-dire depuis les espaces dits « à risques » où ils se donnent à voir.

²⁰⁷ Il était prévu que ce schéma d'accès aux services gérés par les institutions colombiennes soit reproduit dans les autres non-villes des grandes agglomérations urbaines du pays, projet de reproduction formelle qui ne s'est, pour l'heure, pas concrétisé.



Photographie 3 : Ci-contre la Casa de los Derechos de la Defensoría del Pueblo. Cette œuvre a été extraite d'un communiqué de presse diffusé depuis le portail internet de cette institution. Elle est consultable en ligne en suivant cette adresse :

http://www.defensoria.org.co/red/usuarios/fotos/1656_1365702241_normal.jpg

Photographie 4 : Ci-dessus, vue de Cazucá faisant apparaître, en arrière-plan, la maison des droits de l'ACNUR (fermée au moment de l'enquête), seule bénéficiant d'un escalier consolidé dans la Loma.

Cette œuvre a été mise à disposition sous licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions par [juan.techo](http://www.panoramio.com/photo/8324299?source=wapi&referrer=kh.google.com) sous Creative Commons (adresse url : <http://www.panoramio.com/photo/8324299?source=wapi&referrer=kh.google.com>).

Pour voir une copie de cette licence, visitez :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>

ou écrivez à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

c) *L'enquête et les contraintes du risque*

Enquêter dans des quartiers dits « à risques » suppose d'emblée, dans le processus de recherche, d'interroger ce à quoi fait référence cette catégorie. En somme, quels sont ces risques qu'ils représentent et dans quelles situations se manifestent-ils ? De quels dangers découlent-ils ? Y'a-t-il des solutions connues pour réduire ces risques au minimum et si oui, y sont-elles appliquées ? Pourquoi ? Ces risques découlent-ils de données naturelles (au sens environnemental) ou culturelles (au sens organisationnel) ? En somme, la question qui se pose quant à la dimension de risque dans ces secteurs doit être posée de deux façons : le risque est-il propre à l'espace, ou est-ce la politique qui y est appliquée qui génère ce risque ? Dans les deux cas de figure, le chercheur doit prendre en compte cette dimension sans à priori, en ayant conscience qu'en tant qu'outsider-insider, il devient producteur de risques sur l'espace de l'enquête le temps de la recherche. Qu'ils soient couramment observés ou non, les gens qui travaillent et/ou qui vivent dans les quartiers informels ont intégré cette dimension dans leur quotidien et agissent en fonction de cette dernière.

Il faut faire la part des choses entre les risques immédiats et les risques latents. Ils sont présents sur le terrain de manière *in vitro* au sens où tout espace présente des dangers indépendamment de la recherche, mais sont aussi contenus dans la démarche d'enquête, c'est-à-dire *in vivo*. La présence du chercheur, qui peut être perçue comme risquée, exige qu'il se plie aux pratiques de travail qui répondent à ces risques. Sans sombrer dans ce que Martha Nubia Bello Albarracín décrit sous les traits d'une paranoïa paralysante²⁰⁸, il convient aux ethnologues, qui ne sont finalement que de passage sur ces espaces, de s'adapter aux contraintes construites par l'appréhension et l'effcience du risque. D'une part, le non-respect des comportements préventifs adoptés par les habitants et les travailleurs humanitaires présents sur ces secteurs peut générer des situations de violence dont la manifestation n'est pas toujours immédiatement visible²⁰⁹. D'autre part, ce non-alignement sur le groupe peut freiner les

²⁰⁸ Bello Albarracín, M. N. (éd.), *Investigación y desplazamiento forzado: reflexiones éticas y metodológicas*. Colombia, REDIF, COLCIENCIAS, 2006, 232 p.

²⁰⁹ Le seul fait que les acteurs outsiders prennent leur repas dans une cantina du quartier peut générer des conflits entre commerçants. Ainsi, dans le secteur la Isla, il m'a été raconté que le propriétaire d'une cantina souvent fréquentée par le personnel humanitaire travaillant dans la zone a vu son restaurant saboté par son voisin,

interactions dialogiques entre le chercheur et les acteurs sociaux auprès desquels il effectue sa recherche. Ainsi, certaines méthodes ne peuvent être appliquées sous peine de générer, de par la démarche de l'enquête, des situations de risques pour la population qui réside quotidiennement sur l'espace observé. Par exemple, il me sembla très rapidement inenvisageable d'effectuer des cadastres généalogiques ou même spatiaux retranscrivant les réseaux d'alliances (amitiés/parenté traditionnelles) et de mésalliances (inimitiés/parentés recomposées) dans la loma.

En effet, ce genre de démarche ne peut qu'attiser les animosités entre voisins et, par ailleurs, les locaux institutionnels sont très souvent la cible de vol de déclarations et autres documents administratifs, ce que m'évoqua un représentant de la gobernacion lors d'une réunion du Plan Integral de Protection²¹⁰ de la mairie de Soacha :

« [...] ce matin, j'avais une discussion intéressante dans la Maison de la Justice avec le docteur B., et cela concernait les rapports qu'il effectuait de son côté. Parce que, dans la maison de la justice, il y a énormément de vol ... Là aussi on a un problème, parce que c'est là où tout est déclaré. Là-bas, on trouve les bureaux de la Fiscalia, de l'inspection du travail, de la Comisaría ... » (Anonyme, 2012)

Ces « vols », effectués dans la ville-plane, ne concernent pas tant le matériel que l'administratif, visant à détruire les fichiers et les plaintes déposées dans ces antennes locales institutionnelles « où tout est déclaré ». De ce fait, des données se perdent et des recours en justice sont retardés suite à la destruction de ces dossiers, ce qu'il faut considérer comme des causes productrices d'importants sous-registres de sa veille statistique.

Cependant, ces vols ne sont pas exclusifs à la ville-plane. Ainsi, Alejandro me fit un récit similaire concernant un dossier monté par Pablo pour faire reconnaître ses desplazamientos urbains le jour de notre rencontre :

« Tu devrais parler avec Monsieur Pablo. Son cas est très significatif de ce qui se passe à Cazucá, parce que... d'abord, c'est un ancien de la U.P., et l'histoire de la U.P. à Cazucá c'est une histoire lourde. Ce monsieur a la cinquantaine, et son

propriétaire d'une cantina située en face de la sienne. Pour cette raison, il n'était pas possible de déjeuner le midi à Cazucá sans l'avoir prévu.

²¹⁰ Dorénavant, il sera fait mention de ce programme sous l'acronyme PIP.

histoire n'est pas facile. C'est un ancien de la U.P., et il avait aussi une association ici [...]. Il a fait l'objet de plusieurs attentats et de déplacements, et son association aussi [...]. Il a commencé une procédure, en montant un dossier pour faire valoir ces faits dans le cadre de la loi des victimes. C'est un des premiers à avoir demandé l'assistance de la Casa lors de la ratification du texte, et du coup, les avocats de la Defensoria l'aide dans ces démarches. Figure toi qu'ici, un matin, on est arrivé et tout était sans dessus-dessous. Les armoires avaient été fracturées, le bureau renversé, et bref, son dossier n'était plus là... les preuves de menaces, les pamphlets, les témoignages qu'il avait pu recueillir, tout ! Tout avait disparu... plus rien... du coup on continue les démarches, mais au siège, dans la capitale, parce que là-bas, tout se sait et rien n'est sûr, alors ne laisse pas trainer tes notes. » (Alejandro, 2012)

Dans les faits, les terrains « à risques » sont des espaces où le déroulement des interactions devient fonction du danger qu'elles représentent, ce danger n'étant pas un possible lointain : il vient des voisins, de la rumeur, de ce qui peut être observé et de ce que l'on perçoit comme sous-jacent dans les contextes d'interaction. Face à cela, beaucoup d'habitants décident de réduire leurs liens sociaux au minimum, allant jusqu'à rompre avec leurs familles, et ce, aussi bien temporairement, comme Juan, que sur le long terme, comme Pablo, dont les filles ont obtenu le statut de Réfugié en Espagne et au Canada :

« Je reste seul, pour ne pas les mettre en danger. Ma vie, c'est la solitude. Pour rien au monde je ne parle avec mes voisins. Je veux éviter autant que possible que quiconque puisse donner des informations sur moi [...] alors le mieux, c'est de ne rien leur dire. [...] quand j'arrive, je ne parle à personne, je m'installe et voilà, je change de nom, je n'ai pas de documents d'identité sur moi, bref... j'évite de me faire remarquer, et j'évite de rendre possible un accès à des informations sur moi. C'est aussi le résultat de ce travail de leader je pense... parce que je ne sais pas si c'est comme ça qu'ils font pour nous retrouver, ou si je suis un peu fou, ou parano, mais c'est le résultat de cette situation, de ce processus social, sans quoi je ne me serais pas fait déplacé huit fois. » (Pablo, 2012)

La « solitude » devient ainsi un mode de vie pour les résidents de Cazucá, l'objectif étant « d'éviter de donner des informations » pour ne pas « mettre en danger » leurs proches. Elle se traduit notamment par l'abandon de leur « nom » et de tout document pouvant attester de leur « identité ». Ainsi, nombreux sont ceux et celles qui changent de nom ou de travail pour « éviter de se faire remarquer », comme Esperanza, qui animait un programme d'aide alimentaire pour les femmes allaitantes de Cazucá avant de faire l'objet d'un déplacement forcé intra-urbain :

« Quand je suis arrivée à Cazucá ? J'en ai beaucoup, de souvenirs. Des mauvais, et quelques bons, notamment ceux que je garde de mon travail avec le projet des mères allaitantes. [...] Ce que j'aime, c'est le travail communautaire, mais maintenant, je ne travaille plus parce qu'ils m'ont re-déplacée d'ici à cause de ça. [...] Quand je suis arrivée à Cazucá, c'était terrible ici. Il y avait les FARC, elles y sont toujours, mais à l'époque, on les voyait. C'était dur parce qu'on est parti dans l'idée que c'était derrière nous, mais les gens d'ici nous ont dit que les mêmes personnes, celles qui nous avaient déplacées, avaient des contacts avec ceux d'ici et qu'en passant par l'intermédiaire des FARC, ils localisaient les gens déplacés. Alors avec mon mari on s'est dit « comment on va faire ? Et s'ils nous trouvent ? ». Parce qu'en arrivant du Caldas, on avait nos affaires et tout avec nous, alors ça c'est vu... Mais bon, au final on nous a dit qu'il fallait juste changer de nom. Du coup, les gens ici m'appelaient Selena, et les enfants aussi ont changé de noms. [...]. J'évite d'avoir des relations avec mes voisins. Je les vois comme ça, quand je sors, mais au fond, je n'ai pas tellement de relations avec eux, comme je ne sors pas (rigole). Mais on se dit bonjour « Bonjour Mme Selena, bonjour ». Mais je suis tout le temps à la maison. J'aimerais tellement retravailler, mais j'ai la peur au ventre ici. » (Esperanza, 2012)

Ne pouvant plus identifier les auteurs menaçants, ces derniers opérant camouflés, les habitants apprennent donc à dissimuler leurs histoires pour pouvoir se frayer une place dans le présent des hors-lieux. Aussi, loin de garantir l'anonymat recherché lors de leur installation en milieu urbain, la non-ville est à mi-chemin entre le village et le non-lieu : « tout » se sait sans que rien ne se dise, « tout » s'interprète depuis une extériorité cultivée, mais suspendue dans la méfiance d'être observé par un autre dont l'identité n'est pas assurée :

« Je me rapproche des gens quand ils ne vivent pas ici, n'est-ce pas ? J'ai des relations, mais pas ici, toujours en dehors... Ici, avant de se lier avec les gens, il faut bien analyser la situation... il faut savoir avec qui on va se lier d'amitié. Vous, vous êtes mon amie. Mais j'analyse toujours les gens qui se trouvent dans les ateliers auquel je participe, comme celui que vous nous avez fait. J'essaie de voir s'ils sont gentils ou pas. J'analyse... et bon, ici il y a des gens bien aussi, je ne vais pas dire le contraire et discriminer tout le monde. Il y a des hommes et des femmes bien ici... mais on ne sait pas. Du coup, c'est mieux de faire comme ça, c'est plus prudent. [...] Ma mère m'a toujours dit : « il faut avoir des amis, beaucoup d'amis, mais jamais se mettre dans les histoires de voisins, ni rien de ça... » Si les voisins ont besoin d'aide, on doit les aider, n'est-ce pas ? Mais bon, il ne faut pas aller au-delà, leur faire des réflexions sur leur vie, du style « Ah voisin, vous n'avez pas passé la nuit ici ? »... alors ça non, parce que là on s'attire des ennuis. C'est ce que me disait ma mère, et depuis, je fais comme elle m'a dit. Ici, tout le monde salue tout

le monde, mais personne ne se mêle des histoires des voisins. Les gens vous parlent, ils lancent des discussions, et on participe. Mais par exemple, on me demande souvent « quand est ce que vous passerez à la maison ? » et moi je réponds « un de ces quatre, je viendrais », mais c'est faux, c'est faux... Je ne veux pas me mettre dans des histoires... les voir dans la rue, comme ça, ça me suffit. Alors, j'ai des amis, mais de loin... Je suis très avertie et très attentive. » (Rosa, 2012)

En ce sens, la logique des relations sociales tissées est pensée depuis le maintien de la « juste distance », interstice dans lequel le chercheur qui observe doit apprendre à se mouvoir afin d'interférer le moins possible sur ce qu'il donne à voir au travers de sa démarche de recueil d'enquêtes. Lors d'un entretien, Pablo exposait que ces attitudes opéraient un processus de « désintégration sociale » très fort, « parce que si je viens à t'aider, ça peut m'apporter des ennuis de sécurité » (Pablo, 2012).

Dans ce contexte, le processus de collecte de données ne peut que difficilement s'effectuer en faisant du porte-à-porte, raison pour laquelle il m'a été proposé de travailler depuis des matériaux recueillis par des tiers et à partir de mon protocole d'entretien. Cependant, je me suis refusée d'appliquer cette démarche, préférant privilégier l'approche en situation plutôt que la quantité de données accumulées. Les instabilités qu'enregistrent les espaces urbains informels doivent être prises en compte dans la démarche de l'enquête, non pas comme des obstacles qu'il faut à tout prix contourner, mais comme des paramètres propres à la recherche dont le respect relève d'une exigence sécuritaire. Les couvre-feux imposés devaient être respectés dans la démarche de recueil des données. L'accès à la Casa de los Derechos, parce qu'elle était située sur le secteur des Altos de Cazucá, faisait l'objet d'un découpage temporel en matière de sécurité lors du séjour d'enquête : il y avait des « heures creuses » durant lesquelles il était tacitement interdit aux non-résidents de la loma de se trouver dans son périmètre. Ainsi, avant 8 h et passé 15 h, la police ne « répondait plus de rien » en ce qui concernait les travailleurs sociaux qui continuaient d'y circuler. Cette contrainte spatio-temporelle était loin de correspondre aux horaires quotidiens des habitants de ce secteur de Soacha et n'arrangeait pas le processus de recueil des données. Sans être un espace clos, à l'image des camps de réfugiés palestiniens ou de ceux du HCR, les fonctionnaires de la maison des droits n'avaient cependant pas l'autorisation d'outrepasser cette règle et je fis de même,

adaptant mon terrain aux impératifs du découpage diurne/nocturne ainsi qu'à celui des temps de transports pour arriver le matin tôt et quitter les lieux avant 15 heures²¹¹.

Ainsi, lors du travail de terrain, j'ai séjourné sur trois sites différents de la capitale dont les temps de transports variaient du simple au double, et sans que les distances ne puissent justifier ces écarts :

- Le premier était situé dans le quartier de Chapinero, au niveau de la calle 80 et entre les carreras 7 et 15. Depuis ce lieu, le trajet pour me rendre aux Altos de Cazucá prenait environs 1 h 40 à l'aller et 1 h 40 au retour

- Le second se trouvait au niveau de la calle 140, entre la carrera 30 et la 19. Aussi, il fallait compter environ 3 heures pour me rendre à Cazucá et 3 heures pour en revenir.

- Le dernier, enfin, était situé dans le centre historique de la Candelaria. Bien que géographiquement plus proche de Soacha, le temps du dernier trajet s'élevait en moyenne à 1 h 45 aller et 1 h 45 retour.

Si la recherche est « *Fondée sur l'imprévu et les changements de perspectives* » et qu'elle ne peut, à ce titre, « *pas être maîtrisée* », elle doit se dérouler selon « [...] *un seul principe fondamental : celui du respect des personnes étudiées*²¹² ». Rester neutre vis-à-vis de ces situations d'urgences est un exercice difficile, mais nécessaire : il y va de sa sécurité personnelle, mais surtout de celle, essentielle, des populations avec lesquelles nous échangeons et construisons nos savoirs. Il ne suffit donc pas de délimiter un espace ou d'opérer un échantillon de population pour entamer la recherche : l'éthique contraint à nous plier à la vision différenciée de cet espace dans la pratique de l'enquête. Néanmoins, il ne faut pas essentialiser

²¹¹ Il nous fallait combiner avec cet impératif, aussi les temps de bus furent évalués pour pouvoir adapter le mode de transports à l'heure de départ. Ainsi, 10 minutes en bus sont nécessaires pour passer la limite entre Cazucá et Ciudad Bolívar, les bus passant en moyenne toutes les 20 minutes. De même, en cas de retard de bus, trente à trente-cinq minutes sont nécessaires pour rejoindre la Casa de los Derechos à pied depuis Tres Esquinas, qui marque la limite avec Ciudad Bolívar et ce, par temps de pluie. Finalement, le trajet en bus qui se termine le long de l'Autopiste Sud côté Soacha, en passant par Julio Rincon, prend quant à lui 20 minutes environs, le bus ne passant pas toujours (il ne monte que quand il est plein).

²¹² Ghasarian, C. (éd.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive: nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris, Armand Colin, 2004, p.8.

le risque et le prendre pour un « allant de soi » : il est fonction du contexte de l'énonciation, aussi bien d'un point de vue spatial que social. Dès lors, l'outsider-insider qui enquête sur les espaces à « risques » doit apprendre à combiner avec ces facteurs, étant lui-même porteur d'un masque correspondant à son rôle et à l'idée que s'en font ses interlocuteurs.

B) Le processus de triangulation de l'enquête : combiner les perspectives sur une mobilité silencieuse.

Les séjours de terrain ont été consacrés au processus de collecte des données, mais une partie importante du travail de recherche s'est effectuée en amont de leur déroulement, tel que la constitution et le dépouillement de la bibliographie. Cette étape, qui est fondamentale dans la recherche, s'est déroulée en France, mais aussi en Colombie, car certains ouvrages n'étaient pas consultables ailleurs que dans des bibliothèques locales. Il demeure néanmoins que dans l'ensemble, le temps passé sur le terrain lors des séjours d'enquête a été consacré à l'observation in situ, ainsi qu'à la passation d'entretien et au recueil des données immatérielles. Si les ouvrages portant sur le desplazamiento forzado sont nombreux, ce n'est pas le cas de ceux qui traitent de sa modalité intra-urbaine. En effet, l'observation de sa pratique n'a été amorcée que récemment, les représentations relatives au conflit armé interne colombien voulant jusqu'alors que ses effets ne se cantonnent qu'aux territoires ruraux. Phénomène distancié de par la spatialisation de ses manifestations, le desplazamiento forzado n'en demeure pas moins l'objet d'une production scientifique conséquente et de débats politiques continus, ce pour quoi il m'a fallu maintenir une veille juridique, scientifique et événementielle permanente autour de ce thème²¹³. En procédant de la sorte, j'ai pu recouper les perspectives exposées par écrit et les confronter aux débats qui traversaient le pays, le Congrès ainsi que la Cour Constitutionnelle colombienne, et cela, en considérant les médias comme des marqueurs dynamiques : les unes politiques, juridiques, les faits d'actualités ou encore ceux de sociétés, passés comme présents, permettaient d'amorcer des discours depuis des angles d'approches dépersonnalisés et « objectivants ».

²¹³ Il convient aussi de mentionner que lors des entretiens effectués auprès des organismes de recherches, dont les activités sont en rapport plus ou moins direct avec le desplazamiento forzado, la lecture de leurs publications internes m'a été conseillée.

Un constat se dégagait alors de ces recherches : le politique, en tant que forme de gouvernement, ne se présente pas comme une administration hétérogène, mais comme un système de gouvernance pensé depuis le territoire et dans l'immédiat. Ainsi, et pour ne donner qu'un exemple, il est intéressant de noter que la vague hivernale qui frappa la Colombie au cours du travail de terrain de 2011 donna lieu à une politique de réparation pour ceux qu'elle avait touchés de plein fouet. Peu de temps après, un projet de « *logements sociaux totalement gratuits* » pour les personnes les plus vulnérables de la population démunie a vu le jour.

Née dans le giron d'une catastrophe naturelle qui avait provoqué d'importants dégâts matériels²¹⁴ dus à des inondations et à des glissements de terrain, cette politique aurait pu se présenter comme un programme urbanistique de réaménagement des non-villes et se penser sur le long terme. Cependant, la frontière de son champ d'action ne se trace pas depuis une évaluation matérielle de l'habitat construit, mais depuis la définition d'une catégorie sociale de la population, celle des « vulnérables les plus démunis ». La question qui se soulève dès lors est : qui sont-ils ? Sur quelle(s) échelle(s) se mesure leur degré de vulnérabilité ? La réponse formulée à cette question par les enquêteurs de la Red Unidos²¹⁵ est, sur ce point, assez illustrative de la politique de « gouvernance » colombienne que Jean-François Jolly nous avait décrite²¹⁶ :

« On nous forme pour [...] proposer des programmes dont le seul but est de réduire les indices de pauvreté, et ce, pour correspondre aux objectifs du millénaire [...] Mais en fait, je pense qu'on travaille surtout pour faire en sorte que le pays atteigne les huit objectifs du Millénaire. C'est dans ce cadre qu'on nous dit d'agir [...] et qu'on nous fait passer des enquêtes, pour savoir où agir en priorité sur [...] la pauvreté. Regarde. C'est celui-là, le questionnaire qu'on nous demande de passer

²¹⁴ Les estimations ont fait ressortir que la Niña a impacté près de quatre millions de Colombiens, entraînant par ailleurs des dégâts matériels se chiffrant à 7,3 milliards de dollars (US\$) environ, lesquels renvoient, entre autres choses, à la destruction d'infrastructures et des exploitations agricoles provoquées par les inondations (Hoyos, N, Escobar, J., Restrepo, J. C. [et al.], « Impact of the 2010–2011 La Niña phenomenon in Colombia, South America: The human toll of an extreme weather event », *op. cit.*, p.1).

²¹⁵ Anciennement Red Juntos, ce qui signifie le « Réseau ensemble », la Red Unidos, « le réseau uni », est un programme social d'assistance aux citoyens se trouvant en situation d'extrême vulnérabilité. En cela, il est rattaché au programme de l'Agence présidentielle pour le dépassement de la pauvreté colombienne. Ces enquêteurs sillonnent les quartiers de la non-ville pour informer les familles qui ont intégré le programme des offres de formations organisées par le gouvernement. De la même manière, ils ont en charge de suivre l'évolution de leurs conditions de pauvreté et à chaque enquêteur correspond 150 familles.

²¹⁶ Jolly, J.-F., *Régir le territoire et gouverner les territoires*, *op. cit.*

[...] : il y a 45 paramètres de réussite établis autour de neuf dimensions, et l'on suppose que la pauvreté est dépassée une fois que ces 45 paramètres sont réunis. Les neuf dimensions sont : identité, travail et rentrée d'argent, économie, formation et éducation, santé, nutrition, habitabilité, dynamique familiale et [...] accès à la justice. [...] les réponses à ces questions, qu'on leur pose à intervalle mensuel régulier, servent à [...] évaluer les nécessités et les besoins prioritaires des familles [...], et en fonction des réponses qu'elles nous donnent, on commence à identifier l'état de leur avancement dans le dépassement de la pauvreté. Mais il y a beaucoup de failles dans ces questions, ce n'est pas objectif... parce qu'en ce moment, figurez vous doctora ! Soacha est le deuxième municipe du département où la Présidence remet des diplômes aux familles qu'on estime sortie de l'extrême pauvreté, alors que [...] regardez vous-même [...] ces questions ne tiennent pas compte des conditions desquelles ils partent. Il n'y a pas de base... ils s'en fichent si les gens vivent sur des sols en terre battue, s'ils sont ou s'ils ne sont pas raccordés à l'eau, si leur maison donne sur des routes consolidées... en bref, ils se basent sur quelque chose, et je ne sais pas si su merced le savait [...] : ils ont créé une moyenne dans la pauvreté... Ici, en Colombie, la pauvreté a été découpée. Alors oui, le calcul de l'indice reste [...] multidimensionnel, mais la moyenne d'ici, c'est celle des Altos de Cazucá, pas celle du pays... elle vaut pour et sur ce secteur, et on classe les familles en fonction. » (Maribel, 2012)

Le témoignage de Maribel souligne que la mesure verticale de la vulnérabilité est pensée depuis une approche globale correspondant aux Objectifs du Millénaire, mais que cette perspective fait l'objet d'un nivellement horizontal, donnant lieu à un diagnostic localement différentiel. Ce « *découpage de la pauvreté* » en « niveau » de vulnérabilité tend ainsi à placer le sujet, et non plus le système, au cœur du phénomène de paupérisation observé dans les villes informelles. En ce sens, si les travailleurs d'Unidos font passer le même questionnaire d'évaluation de l'état de vulnérabilité des citoyens, cette dernière se résume à une dimension économique, à savoir la « pauvreté », dont l'estimation moyenne est communément pondérée :

« Donc c'est toujours par rapport au local, nos actions ce n'est pas... ce n'est que par rapport à ici... On rend visite aux familles pauvres pour évaluer leur niveau de pauvreté, mais la moyenne est calculée en fonction d'autres familles pauvres, qui se disposent ici, et c'est généralement des foyers qui, même s'ils "dépassent" cette

moyenne d'extrême pauvreté, vivent de toute façon en grande partie de l'indigence

²¹⁷. » (Maribel, 2012)

Cette construction économique différentielle de la vulnérabilité produit des tensions entre les habitants de Cazucá, lesquelles se traduisent par une forte animosité entre ceux qui font partie de l'ensemble considéré comme « extrêmement pauvre » sur un secteur donné, et ceux qui en sont exclus. Les habitants de la non-ville sont tous soumis à des risques environnementaux latents et ce qu'ils observent, dans la construction différenciée de ces textes, c'est que la réponse étatique ne se formule pas depuis leurs demandes, mais depuis ce que la République a à offrir : un logement sûr pour les plus démunis d'une population devenue vulnérable de par l'instabilité que les soixante-dix années de conflit armé ont générée. Le nivellement par le bas dans la non-ville cristallise ainsi les animosités autour de la figure du migrant « *le plus stigmatisé* », qui est celui déplacé par la guerre. Bien que le projet de « logements sociaux totalement gratuits » soit plus que louable, il est devenu source de compétition et d'opposition pour les habitants de Cazucá, car il s'opère depuis une indexation économique de la vulnérabilité, découlant d'une évaluation sectorielle de la pauvreté.

En Colombie, l'observation de l'aménagement du territoire et des politiques publiques qui y sont appliquées se donne ainsi à penser depuis un local kaléidoscopique. Ce dernier hiérarchise symboliquement, mais aussi matériellement les espaces, urbains comme ruraux, depuis le prisme de la culture, celle-ci étant pensée comme une essence immanente aux territoires composant l'espace national. Ce travail d'approche à distance m'a fait considérer le desplazamiento forzado intraurbano à la fois en tant que modalité migratoire dynamique, dont le nom relève de la typologie globale des déplacements de population, ainsi qu'en tant que catégorie inscrite dans le champ juridico-politique de l'exception d'une guerre protéiforme (statique), du fait de sa dimension contrainte. Abordé sous cet angle, le travail de terrain se présentait comme une démarche urbaine interrogeant la « catégorie » du desplazamiento

²¹⁷ Si, pour la langue française, l'indigence est un état et non un acte, il convient de souligner que dans cet extrait d'entretien, le locuteur spécifiait bien que ces personnes vivaient de l'indigencia et non pas dans l'indigencia, c'est-à-dire de la mendicité, du recode, de la vente ambulante informelle ou encore de travaux généralement payés « sous la table ». Selon une expression italienne, « traduire, c'est trahir », aussi j'ai pris sur moi de garder ce terme et d'en faire non pas un état, mais bien un acte. En effet, c'est en ce sens que ce signifiant a été employé dans le système de signifiés relevé sur le terrain.

forzado intraurbano depuis des « espaces », mais aussi un « espace », celui de la ville-bis, face au déroulement de déplacement forcé de population, car :

« L'espace est politique. L'espace n'est pas un objet scientifique détourné par l'idéologie ou par la politique ; il a toujours été politique et stratégique. [...] il est déjà occupé, aménagé, déjà objet de stratégie ancienne [...]. L'espace a été façonné, modelé, à partir d'éléments historiques ou naturels, mais politiques²¹⁸. »

Ces deux lectures ont servi de support dans le processus de triangulation des espaces à démarcher en vue d'y mener des observations in situ.

a) Enquêter sur une modalité migratoire politisée : où fixer son regard ?

L'enquête n'a pas procédé par « échantillonnage » d'une population « à risque », mais par « spatialisation » d'un phénomène migratoire qui se déroule dans des espaces dits « à risques » et dont la réponse se joue dans des institutions qui ont en charge de prévenir ces risques et d'y répondre. C'est en ce sens que les mairies, Acción Social, la UAO ou encore la Defensoría del Pueblo ont été démarchées. Ainsi, bien que le terrain de l'enquête soit celui de la « non-ville », l'enquête de terrain m'a conduite à observer aussi bien des rues que des bureaux ou encore des salles de réunions. En procédant par cette double démarche de triangulation²¹⁹, à savoir en plaçant, d'une part, l'objet de l'enquête au cœur de ma démarche (les migrations forcées en milieu urbain) et en recentrant, d'autre part, cette démarche autour d'un évènement (le desplazamiento forzado des Altos de la Florida), les protocoles d'entretiens ont été adaptés aux interlocuteurs et au temps de la recherche. À chaque nouveau terrain, j'ai étayé ces protocoles de nouvelles questions, nées aussi bien des réflexions héritées des précédents séjours que de la lecture de l'actualité du desplazamiento forzado dans le pays : la promulgation de nouvelles lois, les promesses en matière de développement social et les faits d'actualité y furent ainsi inclus, et ce, afin de dynamiser les échanges en actualisant mon approche à la lumière du présent qui occupait l'espace des débats.

²¹⁸ Lefebvre, H., *Le droit à la ville suivi de Espace et Politique*. Paris, Edition du Seuil : Anthropos, 1974, p.187.

²¹⁹ Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*, p.380.

La passation d'entretiens dans les locaux institutionnels de Bogotá en 2011 a soulevé des ambiguïtés que le terrain de Medellín n'avait pas révélées, faisant ressortir que les discours formulés au sujet des déplacements intra-urbains se construisent selon deux axes analytiques mettant en lumière le débat sur l'urbain et la contrainte. Ces différences d'approches sont à replacer depuis le prisme de l'interprétation causale des migrations. Ainsi, une partie des discours formulés au sujet du desplazamiento forzado intraurbano dépeignent cette modalité migratoire comme une mobilité résidentielle opportuniste. Dans ce contexte, les acteurs sociaux se présentent plus volontiers comme des consommateurs à la recherche d'un territoire proposant une qualité de vie meilleure : des migrants économiques opportunistes. Le déplacement intra-urbain n'est dès lors pas amorcé suite à une contrainte externe, mais dans le cadre d'un calcul rationnel des migrants qui s'y engagent :

« J'ai réalisé une première enquête à Ciudad Bolivar, et bon, eux ne le disent pas, mais les habitants témoignent de la présence d'acteurs armés là-bas, là-bas oui, et pas qu'un peu. Cependant, ils ne semblent pas qu'ils soient là pour chercher la population déplacée en fait... Leur présence est plus généralement expliquée de par les dynamiques générales d'insécurité et de violences recensées sur ce site... Parce que comme je te le disais, les raisons pour lesquelles ils se déplacent dans les villes s'expliquent de par l'étendue et la disposition de leurs réseaux de connaissances... Parce qu'ils cherchent à s'installer sur des zones où ils connaissent des gens, que ce soient des parents lointains ou des amis, des paysans ou encore des gens issus de la même région qu'eux [...]. C'est une dynamique amorcée dans une perspective d'opportunité de travail... mais cela résulte aussi d'une recherche vers une plus grande sûreté, dans le sens où l'individu va chercher les endroits où la ville lui offre le plus de possibilités. Il va donc chercher un endroit fixe, où il va pouvoir habiter, mais où il sera aussi plus ou moins bien intégré à une communauté, et forcément où il ne sera pas dans l'incapacité de subvenir à ses besoins, en termes de logement comme d'alimentation. Ce sont des éléments très importants dont on doit tenir compte [...] et qui trouvent des réponses par exemple, en fonction de ce que vont leur dire leurs voisins, comme, par exemple, je ne sais pas, « regarde, par là bas tu devrais peut-être aller voir, je sais qu'il y a des logements en location et tu y seras peut-être plus tranquille. » (Architecte, 2011)

Leur mouvement vise, depuis cette perspective, à changer de lieu de résidence, et cela, pour des motifs tout autant sécuritaires qu'économiques. Ils gagneraient, selon cette approche

qui en fait des migrants de la misère²²⁰, à déclarer leur mobilité comme un processus de desplazamiento forzado. En effet, si leur migration arrive à être insérée dans cette catégorie, elle doit dès lors être prise en charge par le système politico-juridique d'assistance et d'attention aux personnes déplacées que la Colombie a mis en place depuis 1997. Cette « machinerie » politique donne accès à une compensation financière, à une aide humanitaire et alimentaire d'urgence, ainsi qu'à une série de services de dimension sociale qui relèvent habituellement du domaine du privé en Colombie, tel que l'éducation, la santé ou encore les formations pour l'emploi et des prêts d'investissements :

« Parce qu'ils arrivent, là-haut à Cazucá, sur la Comuna 4 et, bon, Cazucá c'est à Soacha, mais à 2 800 mètres et il y fait un froid sibérien et n'y a pas d'activité permettant de survivre là haut [...] donc ce n'est pas du tout évident... Et en plus, ils ne partent pas tous avec les mêmes conditions [...] les situations sont très différentes d'une personne à l'autre [...] le logement, ils peuvent éventuellement y arriver, mais les projets productifs, qui impliquent donc une activité... bon, je ne veux pas exagérer, mais il y en avait beaucoup qui n'avaient pas de projets avant, ils ne travaillaient pas [...] au sens "avoir une activité permanente", que ce soit un petit commerce, une petite entreprise, enfin ce n'est pas du tout évident l'arrivée çà la ville, et en plus dans les endroits les moins accueillants. En plus à Altos de Cazucá, il fait un froid de canard, il n'y a pas d'eau, il n'y a rien du tout, ce n'est pas Soacha, Cazucá, parce qu'il n'y a pas de politique... Enfin, on touche à un cas, à plusieurs thèmes, et je pense que d'ailleurs il faut faire le tri parce que ces migrations intra-urbaines dans l'agglomération, il peut y en avoir d'un quartier à un autre, oui, mais ça peut être tout simplement qu'il y en a un moins conflictuel que l'autre, ou disons que de ce côté on va mieux "s'adapter à" que de l'autre côté, où il y a trop de concentrations ou trop de tensions et de différences entre ceux qui étaient sur le site avant ceux qui arrivent maintenant... ou même entre les mêmes déplacés parce qu'ils viennent de sites différents. Mais effectivement il peut y avoir une autre variable, peut-être moins importante, quant on passe de Bello, à Medellín, ou quant on passe de je ne sais pas quoi, à Itagui. Parce que Bello peut faire des choses, Itagui peut en faire d'autres. Si l'on sait qu'à Itagui ils distribuent des bourses alimentaires et pas à Bello, ça peut aussi être une cause de déplacement intraurbain. » (Politologue, 2011)

²²⁰ Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, Paris, IRD éditions, 1999.

Décrit sous l'angle d'une mobilité résidentielle opportuniste, le terme de « déplacement » de population ne renvoie donc pas à une migration forcée, mais à des déménagements négociés en vue d'améliorer les conditions de vie en « *adaptant le territoire de réinstallation* » à ce qui est connu. Bien que la présente étude n'entende pas aborder le déplacement intra-urbain sous cet angle, puisqu'elle s'attache à rendre compte d'une pratique contrainte dans le cadre du conflit colombien, il s'avère néanmoins essentiel de prendre en compte la mesure de ce débat sémiologique sur l'existant. Outre le fait qu'elles ont constitué un frein à l'accès du terrain d'enquête, ces divergences révèlent les limites d'une approche typologique des migrations et donnent des pistes explicatives sur les raisons de l'existence de sous registres conséquents en matière de desplazamiento forzado intraurbano.

Le substantif « déplacement » renvoie à « l'action de déplacer, de se déplacer et (au) résultat de cette action ». Associé à « population », il décrit le « transfert d'une population d'un territoire à un autre ». Synonyme de « mouvement » et de « changement », il l'est aussi de « voyage », d'« immigration » ou encore d'« errance », autant de termes traduisant des réalités en situation pour le moins différentes. « Déplacement » est un terme employé pour décrire une mobilité humaine, mais aussi pour en transmettre le contexte, et c'est celui de son urbanité qui gêne :

« Ils cherchent refuge dans les villes, parce qu'on suppose que la ville procure l'anonymat, mais ce qui est curieux, c'est que dans les périphéries des villes, des groupes armés réussissent aussi à se créer ou à se disposer. C'est ce qu'on voit à Bogotá ou à Medellín. Il y a des zones... et il a un moment où dans Ciudad Bolívar, on avait des zones guerilleras et des zones paramilitaires. Suivant l'endroit d'où tu viens, les gens te cataloguent et disent que tu appartiens à la guérilla ou aux paramilitaires. Dans ce sens, on peut parler d'une urbanisation de la guerre puisque ces migrants arrivent avec une identité stigmatisée suivant laquelle on les relie à un groupe ou à un autre et on attend d'eux qu'ils respectent tels ou tels types de relations sociales hiérarchiquement définies. Les relations de pouvoirs imputées à la présence de conflits se transposent en villes, cela est vrai. C'est pourquoi les populations en situation de déplacement témoignent du fait qu'elles continuent à être persécutées dans les villes alors qu'elles se sont précisément dirigées vers les milieux urbains pour bénéficier du climat d'anonymat qui y règne, supposément. »
(Anthropologue, 2010)

Jusqu'alors cantonnés aux campagnes, les manifestations et les phénomènes alloués au déroulement des affrontements armés s'observent désormais dans les villes colombiennes, remettant en question l'« agenda » politique relatif au conflit interne. Aussi, le fait que des dynamiques similaires à celles observées lors de desplazamiento forzado puissent se dérouler en intra-urbain tranche d'avec la vision traditionnelle de l'espace de la ville comme espace de refuge²²¹. Depuis cette perspective, c'est la définition et la représentation admise du territoire qui est débattu. Dès lors, il me parut nécessaire de faire de l'objet de la « discorde » mon terrain d'enquête, afin de confronter les tonalités discursives divergentes depuis l'espace de la non-ville.

a) *Le terrain de l'enquête : la Isla*

Composés d'une quarantaine de barrios, les Altos de Cazucá s'étalent le long de la montagne et représentent l'espace urbanisé de Soacha qui reçoit le plus de citoyens ayant déclaré un desplazamiento forzado. Les données disponibles à ce sujet doivent cependant être relativisées, car elles sont sous-estimées. En effet, selon une étude menée par des chercheurs de l'Université des Andes, plus de 30 % des foyers ayant vécu un déplacement forcé ne déclarent pas leur situation auprès des entités administratives compétentes. N'étant pas enregistrés dans le Système Unique de Recensement, ils ne sont pas représentés dans les statistiques nationales et ne bénéficient pas des politiques publiques de l'État²²².

Si les données s'en trouvent faussées, il demeure néanmoins qu'Altos de Cazucá présente, en termes de densité, la part la plus importante de la population desplazadas forzada por la violencia de Soacha. Cette concentration des migrants « de la guerre » ne résulte pas d'une spatialisation organisée et planifiée par le politique, comme cela peut-être le cas pour les camps de réfugiés du HCR. Cependant, elle présente certaines analogies d'avec ces derniers : l'informalité de l'occupation de ces sols, qui s'est effectuée de manière imprévue, a donné lieu

²²¹ Osorio Pérez, F. E., « De la campagne à la ville à la recherche de protection: Le cas colombien du déplacement forcé. » *Refuge*, vol. 24, 2007.

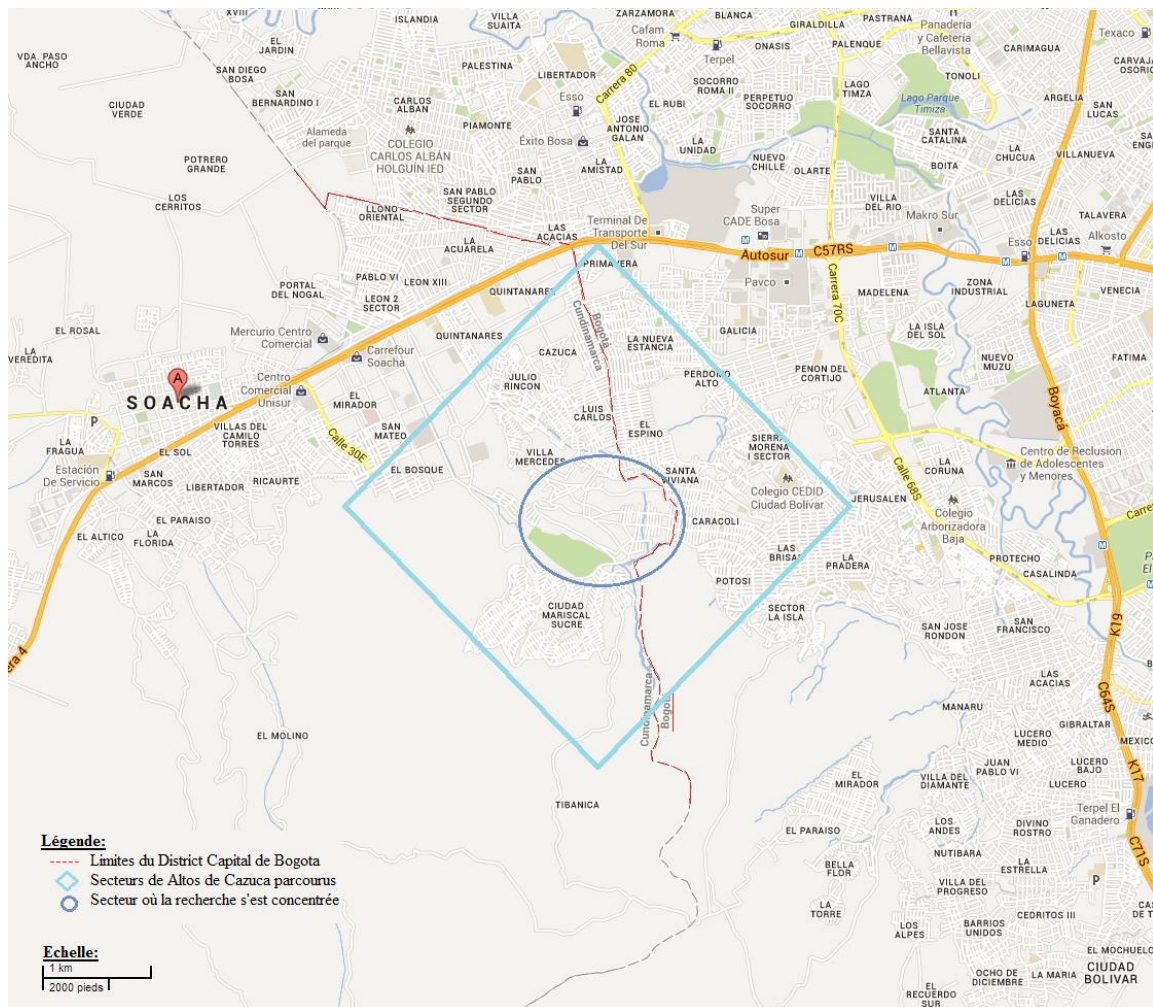
²²² Ibáñez, A. M., Velásquez, A., *El impacto del desplazamiento forzoso en Colombia: condiciones socioeconómicas de la población desplazada en Colombia*, Bogotá, Universidad de los Andes - Facultad de Economía, CEDE, 2006, p.33.

à un processus d'urbanisation certes durable, mais précaire, dans la mesure où la mairie n'intervient pas dans l'aménagement de ces espaces.



Photographie 5 : Assemblage de photos prises depuis Altos de Cazucá- Soacha (1 et 2) et la Comuna 13 de Medellín (3 et 4). La photo n° 1 a été prise depuis la Isla et illustre que les processus d'invasions demeurent actifs puisque les nouveaux arrivants s'installent à flanc de montagne. À droite, ce territoire soachuno aboutit sur Altos del Pino alors que vers la gauche, il finit par rejoindre Ciudad Bolívar. La photo n° 2 nous montre El Rincon del Lago, situé face à Caracoli et avoisinant Ciudadela Sucre. En contrebas, nous pouvons apercevoir des *collectivos*, les seuls moyens de transport en commun actuels que comptent les Altos de Cazucá et les quartiers informels en général. Le croisement où ils se trouvent longe la Laguna de Terreros (devenue *laguna de los terreros*). Il convient donc de se représenter que cette dernière s'étale, en hors-champs, à droite de l'image. La photo 3 a été prise depuis une nacelle du Métrocable de la Comuna 13 de Medellín ; les couloirs de communication verticaux situés à proximité des pylônes sont devenus des escaliers en dur, et non plus des chemins de terre battue, couloirs de communication que nous apercevons sur la photo n° 2. La photo 4 a été prise depuis la station de départ du Métrocable de la Comuna 13 de Medellín ; elle donne un aperçu de l'infrastructure de transport prévu par la mairie de Soacha et l'entreprise de transport publique de Bogotá – Transmilenio — pour Altos de Cazucá. (Sources : photographies prises par l'auteur entre 2010 et 2012).

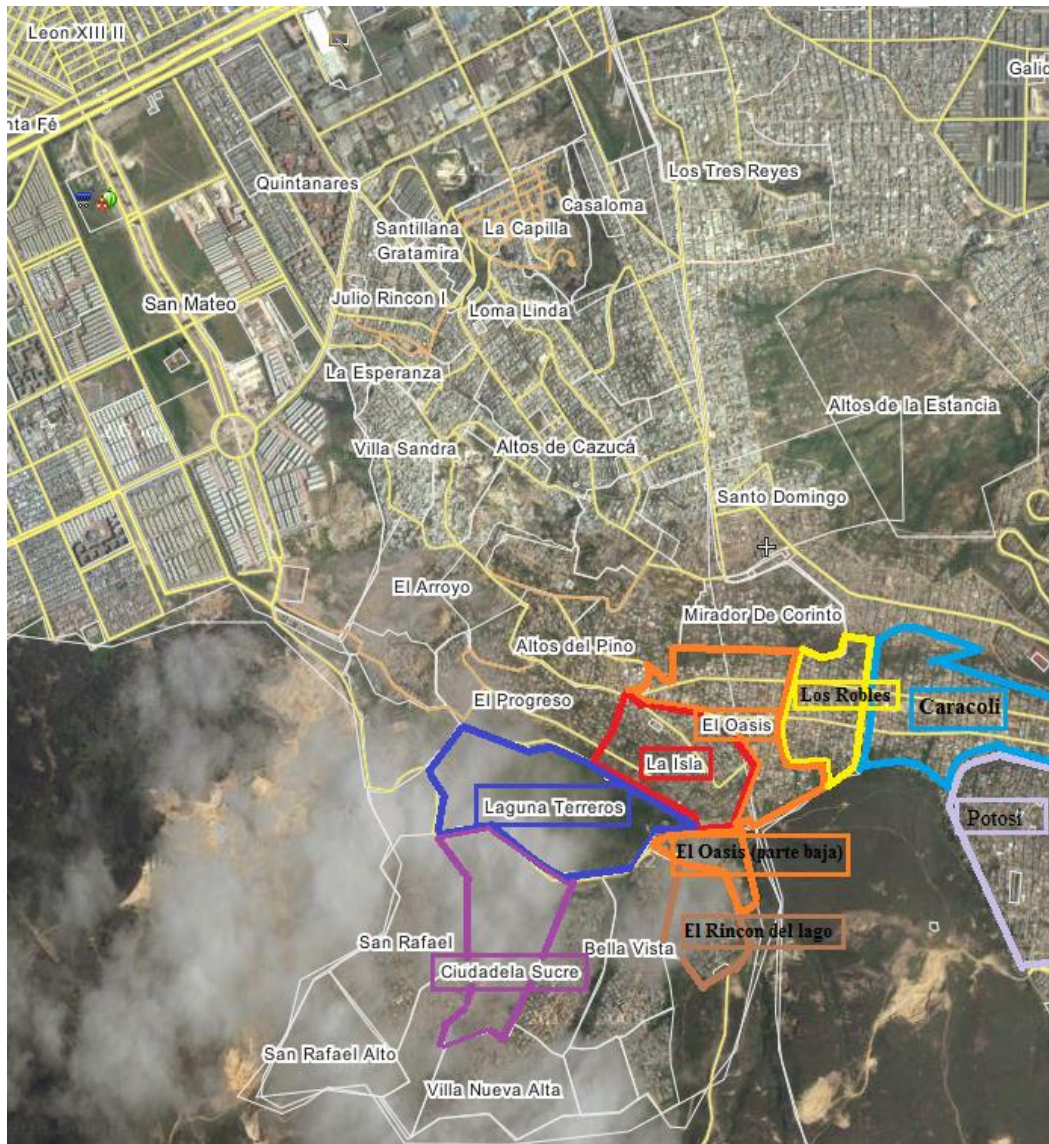
De là, « [...] *au-delà de chaque cas particulier, se dessine un constat général : si la guerre génère ses propres espaces d'exception, certains de ceux-ci lui survivent*²²³ ». Si nous les avons traversés lors de notre enquête de terrain, parfois à pied avec Unidos, mais plus souvent seule en bus, nous n'avons pas, pour autant, mené d'observations dans chacun d'entre eux. L'essentiel des observations in situ s'est déroulé, nous l'avons vu, depuis des espaces institutionnels, mais aussi dans les quartiers cazuqueños du secteur la Isla et compris dans le losange bleu figurant sur la carte n° 6 ci-dessous.



Carte 4 : Délimitation spatiale du terrain de recherche effectué dans la Comuna 4 du municpe de Soacha. Le losange représente les Altos de Cazucá et le cercle délimite l'espace restreint que nous avons arpenté dans le cadre de cette recherche (source : www.maps.google.fr ; image consultée le 31/05/2013 et retravaillée par ordinateur à l'aide du logiciel Paint).

²²³ Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, op. cit., p.196.

Les caractéristiques de ce secteur en faisaient un espace pertinent pour mener une étude en situation, ce terrain permettant à la fois d’interroger un espace de mobilités résidentielles (entre Ciudad Bolívar et La Isla) et de pratiques de mobilités contraintes. Adjacente à la localité n° 19 de Bogotá, Ciudad Bolívar, elle représente un secteur liminaire spatialement coextensif à la capitale et si elle relève, sur papier, de l’administration de Soacha, comme en témoigne la photographie n° 6 figurant ci-après, rien ne nous permet d'identifier clairement la limite séparant ces deux secteurs à l’œil nu dès lors que nous nous déplaçons sur ces espaces.



Photographie 6 : Image satellite des quartiers de l’enquête depuis Altos de Cazucá – Secteur La Isla, (source : Google Maps ; image récupérée le 15/10/2012 et retravaillée sous le logiciel Paint afin de marquer les différents *barrios* du secteur.)

Ainsi, dès lors que l'accès au secteur La Isla s'effectue depuis Ciudad Bolívar, ce premier territoire tend à se présenter comme l'un des multiples quartiers de Bogotá de strate zéro. Dans les faits, seul le changement dans l'emploi des matériaux de construction de la chaussée nous renseigne sur le fait qu'un autre secteur débute. Néanmoins, ces différences ne s'observent pas de façon immédiate : elles constituent des détails qui se profilent au fur et à mesure que nous changeons de secteur et demandent, pour être identifiables, d'exercer son regard sur l'analyse de l'habitat, opération qui ne peut finalement se faire qu'une fois renseignée préalablement sur la frontière « cadastrale » entre ces deux secteurs²²⁴.

Faire de ce terrain celui de l'enquête permettait de confronter ce qui se disait au sujet du desplazamiento forzado intraurbano dans la ville plane avec ce qui s'en disait dans la ville versant. Par ailleurs, ce secteur présentait des similitudes en matière de politiques urbaines avec la Comuna 13 de Medellín²²⁵, corrélations urbaines justifiant notamment le développement de nouvelles infrastructures de transports. Ainsi, il est prévu que le projet du Metrocable de Medellín soit réalisé pour le territoire de Cazucá. Ce « Cazucáble » devrait ressembler à la photographie n° 5 de l'assemblage de photographies, figurant à la page 150, et faciliter les déplacements des habitants de cette comuna.

Sur les Plans d'Agencements Territoriaux²²⁶ de Soacha, le territoire qui longe Ciudad Bolívar appartient à l'ensemble cadastral de la Comuna 4 et porte le nom de Cazucá — Sector la Isla. Il est informel et résulte de processus d'invasions qui, bien qu'anciens, ne se sont pas encore consolidés²²⁷. L'agencement de ce territoire et les dynamiques qui le traversent rendent

²²⁴ Une fois initiée au repérage des quartiers de l'umbral, il est apparu que Cazucá débutait là où s'arrête le trottoir longeant la route en terre battue qui reliait, depuis Tres Esquinas, ce secteur à Ciudad Bolívar. Cette marge piétonne devient un repère, car elle marque d'une distinction, toute relative peut-elle sembler, dans les investissements opérés sur ces deux espaces urbains.

²²⁵ Cependant, avoir recours à ce mode de transport ne sera pas possible pour tous les habitants, ce que nous avons vu à Medellín : le ticket implique un coût pécuniaire supérieur à un trajet en bus. Aussi, alors qu'un trajet en colectivo coûte entre 1200 (s'il passe directement par Ciudad Bolívar) et 1600 pesos colombianos (si la descente s'effectue vers San Mateo et nécessite une correspondance), il s'élève à 1 800 pesos minimum en empruntant les infrastructures déjà en place du Transmilenio.

²²⁶ L'intitulé espagnol de ces documents est « Plan de Ordenamientos Territoriales » et dorénavant, il en sera fait mention sous l'acronyme POT.

²²⁷ Dureau, F., « Trajectoires résidentielles et recompositions urbaines à Bogotá », *op. cit.*, p.187

donc visibles, au-delà du traitement politique dont les villes-bis font l'objet, un système d'occupation des sols pensé depuis une reconfiguration communautaire, un lieu de « [...] *“subjectivation politique”* [...] (et) *c'est précisément cet objet théorique qui fonde l'ethnographie urbaine des camps : voir la ville et la politique à l'œuvre ne serait-ce qu'en ébauche, au cœur même des espaces d'exception que sont les sites humanitaires*²²⁸. »

Dans les faits, la réinstallation des migrants sur les sols informels s'opère selon des logiques de recomposition régionaliste se traduisant par la formation d'« enclaves » régionales tolimenses, huilenses, chocuanas ou encore santanderianas. Aussi, le secteur de la Isla constitue un archipel urbain offrant une première visibilité de l'ampleur territoriale des phénomènes migratoires en Colombie. Ces pâtés de ranchitos ont pris le nom de ville ou de village, comme Potosi, Caracoli ou encore Jérusalem. D'autres ont adopté le patronyme de leaders politiques de l'histoire colombienne contemporaine, comme Julio Rincon, dirigeant du Parti communiste colombien assassiné à Cali le 8 juin 1958, Luis Carlos Galan, assassiné en 1989 à Soacha, ou encore Maria Cano, première femme colombienne à être entrée en politique²²⁹. Enfin, certains de ces ensembles d'habitations ont été baptisés par un nom emprunté au champ lexical botanique, comme Los Robles (les chênes), El Arroyo (le ruisseau), El Oasis (l'oasis) ou encore La Isla (l'île), comme l'illustre la photographie n° 4 figurant ci-après.

Par ailleurs, la partie haute de la Comuna 4 compte aussi, parmi ses habitants, des acteurs armés qui se sont démobilisés dans le cadre du processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration²³⁰ de la loi de Justice et Paix. Ainsi, depuis décembre 2005, le flanc soachuno de la cordillère orientale des Andes accueille aussi bien la population victime de la guerre que celle considérée comme leurs « bourreaux » : les paramilitaires « reinsertados »²³¹. Aussi, elles se trouvent en « situation d'extrême vulnérabilité » et sont stigmatisées par la précarité de leur lieu

²²⁸ Agier, M. « Faire ville aujourd'hui, demain. Réflexions sur le désert, le monde et les espaces précaires » in Capron, G, Cortès, G. et Créat-Bernard, H., *Liens et lieux de la mobilité : Ces autres territoires*, Paris, Belin, 2005, p. 174.

²²⁹ Maria Cano fut une figure active du syndicalisme colombien dans les années 1920.

²³⁰ Dorénavant, il sera fait mention de ce programme politique sous l'acronyme DDR.

²³¹ La traduction de ce terme nous donne « réinsérés ». Il est employé pour évoquer les paramilitaires qui ont déposé les armes dans le cadre de processus de DDR de 2005.

de résidence qui fut, par le passé, une « resguardo indígena »²³². À l'époque de l'arrivée des démobilisés, certains habitants m'ont raconté avoir décidé de quitter la loma pour être finalement forcés d'y revenir : « c'est là où vont les pauvres »²³³ et la cité ne se présente pas comme un droit allant de soi, exigeant d'avoir certains moyens pour y résider.

Cependant, il serait inexact de penser que les pratiques violentes affiliées au conflit armé interne seraient subitement apparues en 2005 lors du processus de DDR : elles ont accompagné la formation des quartiers périurbains informels soachunos, le contrôle pour ces territoires ayant officiellement été revendiqué par des groupes armés illégaux jusqu'à un passé récent. Ainsi, ces espaces ont enregistré la présence de milices armées, rattachées aux guérillas des FARC et du M19, mais aussi celles de patrouilles paramilitaires appartenant à l'ancien Frente Capital des AUC²³⁴.

« Celui qui monte à Altos de Cazucá ne va évidemment pas trouver, dans la zone, des groupes d'hommes armés habillés en treillis militaire ou encore des personnes cagoulées, mais il pourra cependant y voir des jeunes de gangs parcourir les quartiers. Ceci peut nous amener à penser qu'aucune présence, ou qu'aucun contrôle n'y ont cours de la part d'une organisation armée irrégulière. Cependant, il semblerait que ce soit là la forme d'opérer de ces organisations qui cherchent, sur ces zones, à se fondre dans la population par mimétisme. (Observatorio del Programa Presidencial de Derechos Humanos y DIH, 2005)²³⁵. »

Si actuellement les discours officiels énoncent que ce temps est révolu, tel n'est pas le cas selon certains fonctionnaires de l'état, tel Luis :

²³² La traduction de ce terme nous donne « réserve indigène ». Depuis l'adoption de la Constitution de 1991, il désigne les territoires appartenant aux communautés amérindiennes de Colombie et dont la juridiction, la gestion et l'administration relèvent premièrement de leurs traditions. Sous l'époque coloniale, ce terme désignait les territoires où vivaient des populations amérindiennes.

²³³ Extrait d'entretien figurant sur les enregistrements d'Esperanza, de Rosa, de Juan, ainsi que lors de mes entretiens informels passés sur le terrain, notamment avec des démobilisés du processus de DDR. Par ailleurs, j'ai souvent entendu cette expression au cours de mes échanges avec les habitants de Cazucá ainsi qu'avec les chercheurs de diverses disciplines ou encore avec des fonctionnaires de la mairie de Soacha.

²³⁴ Pérez Salazar, B. P., « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », in *Parapolítica. La ruta de la expansión paramilitar y los acuerdos políticos*, Bogotá, Corporación Nuevo Arco Iris, 2007.

²³⁵ CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha*, Bogotá, CODHES; ACNUR, 2013, p.100

« J'ai été abordé par un jeune homme de type européen qui s'est présenté à moi comme le coordinateur des FARC à Soacha il y a 3 ans. Depuis que j'occupe ce poste, j'ai fait l'objet de trois attentats [...] j'en ai gardé des broches [...]. » (Luis, 2012)

Selon lui, ils cherchent, en se présentant, à intimider les représentants de la fonction publique et à tirer parti de l'effet de surprise provoqué par la « découverte » de leur proximité sur ces travailleurs de la ville-vallée. Cela étant, ces groupes ne sont pas contre l'instauration de tout pouvoir organisé dans les zones qu'ils prétendent contrôler, comme nous le témoigna Jimena :

« Ici, les AUC sont venues, ici même, pour se présenter devant nous. "Bonjour, nous sommes des AUC, nous sommes enchantés de vous connaître et de vous rencontrer. Nous ne sommes pas venus pour tuer, mais pour vous proposer et vous garantir nos services. Si nous pouvons faire quelque chose pour vous, ça sera avec grand plaisir". Elles sont ici. Je ne suis pas allée raconter ces choses-là à la mairie. Je n'ai pas confiance en la mairie. J'ai confiance, je vais vous dire, dans la Defensoría del Pueblo. Pas parce qu'ils peuvent changer quelque chose, parce qu'ils ont les mains liées, mais parce qu'ils sont discrets. » (Jimena, 2012)

Les groupes armés illégaux disposés sur les quartiers périurbains informels n'agissent pas « à l'aveugle », mettant en avant leur contrôle sur le pouvoir de mort pour justifier le recours à leur « service garanti ». Tout en s'imposant dans le quotidien, ils ne « viennent pas pour tuer » : ils se proposent comme les garants d'un système « d'ordre » non exclusif à une population. Leurs services étant accessibles à tout à chacun, leur stratégie consiste donc à ne pas se faire voir, ce pour quoi ils se servent des jeunes et des adolescents comme « première ligne » :

« C'était mieux de les voir, parce qu'on le savait et on s'adaptait en fonction. Mais depuis qu'ils restent cachés, ils font des choses plus terribles qu'avant. Avant, on pouvait les identifier, alors on marchait par tel chemin, on les évitait. Mais maintenant, on se méfie de tous et de tout le monde parce qu'on ne sait pas ce que les gens sont. Avant on savait comment se comporter en fonction de qui c'était, mais maintenant, comme on ne le sait pas. On vit plus dans la peur, parce qu'avant on les voyait, on savait s'ils étaient des FARC, ou des paramilitaires, on les distinguait... Mais caché, c'est pire. On se réveille certains matins et on trouve 6 ou 7 garçons, jetés dans la rue, simplement parce que la veille ils ont fait du nettoyage... mais on ne sait pas qui c'est. » (Esperanza, 2012)

En agissant par bandes interposées, les phénomènes de violences qu'enregistrent ces quartiers se fondent dans la trame de la ville tout en se calquant sur un modèle globalement admis et ne faisant référence à rien de précis, celui des « violences urbaines ». Par la même occasion, il étouffe la mise en place de processus qui, même minimes, finissent par mimétiser progressivement les dynamiques du conflit armé qui se déroulent dans les campagnes. Extorsions, recrutement forcé d'enfants-soldats, prostitution infantile, desplazamientos forzados, laboratoires de drogues²³⁶ et développement, depuis des micro-espaces, de réseaux de reventes de drogue qui desservent la capitale, et d'acheminement d'armes à destination des fronts situés en milieu rural.

²³⁶ Aussi appelé « Ollas » en Colombie, ce terme désigne une marmite ou une « popote ». Ces laboratoires sont des cuisines où la pâte base de la coca est transformée en cocaïne. Cependant, dans le cas des quartiers périurbains informels, ces « cuisines » sont majoritairement employées pour produire du « bazuco », un psychotrope hautement addictif et très peu coûteux résultant des résidus récupérés dans les cuves ayant servi à la transformation de la pâte-base en cocaïne.

CONCLUSION :

Pour répondre à l'instabilité générée par le développement des mobilités contraintes dans son espace territorial, l'État colombien moderne a mis au point une sérialisation, une codification ainsi qu'une spatialisation de ce phénomène²³⁷. Par sérialisation, nous faisons référence à la création de la catégorie de « *desplazados forzados por la violencia* » en 1997. Par codification, nous évoquons leur recensement par la statistique. Cette entreprise fut officiellement inaugurée cette même année, cependant des ONG locales s'étaient déjà attelées à ce vaste chantier. Enfin, par spatialisation, nous faisons allusion non pas à la création de camps, comme cela peut-être le cas dans d'autres pays du globe, mais à l'urbanisation massive de ces migrants de la guerre politique, venus se réfugier dans les zones blanches figurant sur les cartes des grandes agglomérations colombiennes au cours des années 1970-1980. Notre enquête de terrain s'est déroulée sur l'un de ces espaces, où, pour reprendre Marc Augé²³⁸, l'idéal « *du monde-ville* » se heurte à la réalité de la « *ville-monde* », laissant libre cour à la construction d'une ville « autre ». Spatialement articulée au reste du tissu urbain, cette urbanité est désolidarisée de la représentation faisant du lieu qu'elle investit une ville.

²³⁷ Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, 2008, p.141

²³⁸ Augé, M., *Pour une anthropologie de la mobilité*, *op. cit.*, p.39

Deuxième partie.

Le *desplazamiento forzado*, un phénomène structurel multimodal: au-delà de l'analyse migratoire des facteurs push and pull.

« La migration apparait comme un processus complexe, non réductible à une conceptualité en terme d'adaptation et de modernisation²³⁹. »

²³⁹ Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation, op.cit.*, p.201.

INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE :

La catégorie de desplazamiento forzado telle qu'elle est actuellement définie en Colombie emprunte le lexique de l'analyse démographique et spatiale pour décrire une modalité de migration de population qui s'opère sous la contrainte de la guerre. Pour étudier cet objet, il faut donc de le penser en contexte, c'est-à-dire comme une réalité dynamique qui, empruntant le vocabulaire des géographes, cristallise mouvements de population involontaires et contexte sociopolitique local. Ainsi, cette catégorie se rapproche à distance raisonnable du statut de réfugiés tout en lui étant opposée par naissance. L'ampleur du phénomène et la récurrence de son déroulement dans l'histoire colombienne sont toujours en processus d'excavation. Aussi, alors que la réponse politique qui lui fut apportée date de l'époque de l'autonomisation et de l'expansion du phénomène du paramilitarisme, les recherches estiment que leur pratique remonterait à la seconde moitié du XXe siècle, c'est-à-dire aux prémices de la Violencia.

« [...] la guerre des deux partis traditionnels entre 1946 et 1957, et avec des tendances plus localisées entre 1958 et 1966[...] a coûté au pays entre 200.000 et 300.000 morts et a provoqué la migration forcée de plus de deux millions de personnes, équivalent à quasi un cinquième de la population totale, qui atteignait alors onze millions²⁴⁰. »

Phénomène de longue date, le desplazamiento forzado est considéré, par nombre de chercheurs, comme structurel au territoire colombien. Sa reconnaissance officielle sur le plan législatif date de 1997 et a donné naissance à une catégorie de population : les desplazados forzados.

Cette « étape » de sérialisation du phénomène s'est étoffée par la constitution d'un appareil exécutif sectoriel ayant pour fonction de veiller à l'application des lois afférentes à la prise en charge des populations dites desplazadas. Elle a aussi été accompagnée par la mise en place d'un protocole de codification statistique, dont l'objectif est de veiller l'évolution de cette

²⁴⁰ Osorio Pérez, F. E., « De la campagne à la ville à la recherche de protection », *op. cit.*, p.41. L'auteure précise en note de bas de page que ces estimations ont été construites par Carlos Lemoine et qu'elles ont été publiées une première fois dans un ouvrage de Paul Oquist en 1978, figurant ensuite dans un rapport de FUNDICEP intitulé *Aspectos económicos y sociopolíticos del desplazamiento en Colombia* et publié en 1991.

catégorie de population et notamment sa spatialisation, dont l'estimation est réalisée à partir des déclarations déposées auprès de l'appareil exécutif. Cette étape, qui établit indirectement une représentation spatiale des trajectoires migratoires, permet de délimiter les lieux dits d'expulsions et ceux dits de réceptions de ces migrants « de la guerre ». Il en ressort un déséquilibre marqué entre le milieu rural et le milieu urbain : si le premier est principalement considéré comme l'espace d'expulsion du mouvement, le second est, quant à lui, essentiellement étudié pour sa dimension de zone de réception des migrations. Les modalités urbaines des déplacements de population n'ont été que rarement abordées depuis l'angle de la contrainte « politique ». De ce fait, leurs analyses se résument assez généralement à une lecture type inscrite dans l'ensemble des « mobilités résidentielles » dont la seule dimension de contrainte envisagée serait de nature économique ou appartenant à l'ensemble dit des « violences urbaines ».

Dans cette partie, nous proposons d'interroger le concept de desplazamiento forzado en partant de la catégorie hétérogène auquel il fait référence pour en dégager l'homogénéité des situations qu'il recoupe. Pour ce faire, nous nous attarderons notamment sur la transition juridique dont il a fait l'objet depuis l'adoption de la Loi des Victimes et de la Restitution des Terres. Ce cheminement nous permettra d'inscrire la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado dans la continuité de cette sérialisation politico-juridique, tout en surpassant la rupture territoriale dont son étude fait actuellement l'objet. Le propos est de rendre compte du déroulement de cette modalité de mobilité contrainte sur les terrains que nous avons pratiqués dans le cadre de cette enquête, notamment ceux effectués sur le secteur de la Isla- Altos de Cazucá d'une part et sur les Altos de la Florida-Soacha dans le quartier San Martin d'autre part. Le retour sur les contextes et sur les processus de développement de deux de ces cas nous permettra d'illustrer les pratiques et les logiques dans lesquelles ils s'inscrivent. Selon le recueil de données effectué au cours du travail terrain, ils ont vraisemblablement été provoqués, au dire des entretiens, par le même agent déplaceur : un groupe armé éponyme situé dans l'un des quartiers de Ciudad Bolívar-Bogotá.

CHAPITRE III : ENTRE MIGRATION FORCEE ET TRANSFERT DE POPULATION, QUE DESIGNE LE NOM DE *DESPLAZAMIENTO FORZADO* ?

Objet de recherche interdisciplinaire²⁴¹, l'étude du desplazamiento forzado amène à considérer les multiples dimensions du conflit armé interne qui traverse ce pays, au-delà de la catégorie migratoire à laquelle se rattache son nom. En effet, si le déplacement forcé de population est une typologie de migration dans laquelle s'inscrit le desplazamiento forzado, ce dernier n'est pas « juste » un déplacement forcé²⁴², ce terme faisant aussi référence à une catégorie juridico-politique. Dès lors, étudier les desplazamientos forzados en Colombie ne renvoie pas uniquement à une modalité migratoire opérée sous la contrainte : il faut tenir compte de son inscription dans le champ du politique, car s'il s'agit d'une action migratoire, son déroulement s'accompagne d'un double discours et s'inscrit dans une double réponse. Il y a, d'une part, ce que les migrants et le gouvernement disent à son sujet, et, d'autre part, la façon dont chacun se positionne vis-à-vis du discours que tient l'autre.

Mobilité devenue migration par acte politique, la domestication de ce mouvement de population, jugé « instable », a été opérée par le gouvernement vers la fin des années 1990. En ce sens, il convient de prendre en compte que le desplazamiento forzado est une modalité de mobilité sous contrainte qui, érigée en mouvement migratoire forcé, est délimitée par la contrainte qui l'a amorcé. Dans le contexte colombien, cette dernière se révèle fonction de la violence admise par le politique dès lors qu'elle découle du déroulement du conflit armé interne. Sérialisée par le droit, la reconnaissance de l'inscription d'un citoyen-civil dans ce mouvement contraint lui donne accès à un statut, celui de desplazado forzado, lequel est concrétisé par la remise d'une carte sous laquelle est regroupé l'ensemble des membres d'une même famille.

²⁴¹ Les travaux académiques ayant pour objet l'étude des déplacements forcés qui se déroulent en Colombie sont nombreux et mobilisent plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, allant de l'anthropologie à l'histoire, au droit, à la statistique, à la démographie, la psychologie, la sociologie, la géographie, mais aussi dans le domaine des sciences politiques ou encore des études en urbanisme.

²⁴² C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de ne pas traduire ce terme dans mon manuscrit, rappelant, par cet exercice, l'inscription locale spécifique de l'objet de l'enquête.

Section 1 : « Ser » y « estar »²⁴³ desplazado : réponse synchronique et analyse diachronique d'un rapport à l'État.

La catégorie de déplacement forcé interne en tant que migration de population opérée sous la contrainte n'a d'existence taxonomique légale que depuis peu, aussi bien au niveau national que sur le plan international. Jusqu'à la fin des années 1990, les personnes qui se voyaient forcées de migrer à l'intérieur de leur État de naissance n'avaient pas de statut spécifique pour les lois de leurs États ou pour celles des pays voisins, si ce n'était dans le droit humanitaire international. Dans la mesure où leur mouvement n'impliquait pas de changement de régime politique, ils demeuraient des citoyens « lambdas » sans autre recours juridique que ceux prévus par leur constitution nationale, et malgré les contextes extra – ordinaires auxquels répondait leur mobilité. Aussi, il n'y avait aucune réponse spécifique formulée aux mobilités forcées internes avant 1998 : ces déplacements contraints de populations ne relevaient pas de la responsabilité, *stricto jure*, des États depuis lesquels le mouvement s'était amorcé, quand bien cela concernait des territoires traversés par des dynamiques de guerre, ou bien des habitats soumis, pour des raisons climatiques ou industrielles (surexploitation des ressources en surfaces et en sous-sols) à une érosion accélérée de leurs sols.

La Convention de Genève de 1951 et son amendement par le Protocole de 1967 n'ont aucune valeur légale ou pratique en ce qui concerne les migrations internes forcées. Ces textes, qui ne sont applicables que dans les 133 pays signataires, n'interviennent qu'à la condition que le migrant soit amené, dans son parcours, à transgresser une frontière reconnue par la communauté internationale. Dès lors, pour pallier à l'absence de protocole permettant de veiller ces types de migration, une série de textes législatifs a vu le jour dès le milieu des années 1980 à l'échelle du continent américain, le premier dans son genre ayant été formulé dans le cadre

²⁴³ Les verbes espagnols « ser » et « estar » se traduisent par le verbe « être » en français. Cependant, leur usage n'est pas « libre », l'emploi de l'un ou de l'autre dépendant de l'action décrite ou suggérée dans la phrase. Il peut cependant être dit que le verbe « ser » est employé pour désigner quelque chose de permanent : une couleur, un nombre, un nom, une nationalité. A l'inverse, le verbe « estar » désigne une action d'être non définitive : une émotion, un lieu, une activité en train de se dérouler. Dans ce contexte, « ser » desplazado ou « estar » desplazado fait référence à l'appréhension temporaire ou définitive du déplacement, ce dernier devant être compris à la fois comme une modalité de mouvement qui s'exprime sur l'espace, mais qui s'inscrit aussi dans le temps.

de développement des guerres civiles d'Amérique centrale²⁴⁴. Par la suite, d'autres lois plus ciblées ont été adoptées en interne de chaque nation.

S'il est vrai que le propos de ce travail n'est pas de dresser la liste des textes législatifs édictés dans le cadre des dynamiques de déplacements forcés de populations observées à travers le globe, il m'a néanmoins fallu en tenir compte et en connaître les spécificités. En effet, ils ont été mobilisés dans les échanges effectués lors du travail de terrain à de nombreuses reprises. Dès lors, les récits de vie et les discours que j'ai recueillis sur les desplazamientos forzados ne peuvent être désarticulés de ces référentiels d'adhésion – répulsion : s'ils ont servi à justifier les réponses formulées par les uns, ils se révèlent des obstacles par les autres, étant de fait situés à la charnière « *entre la revendication d'identité et les expressions publiques de la mémoire*²⁴⁵ » gravitant autour des desplazamientos forzados.

A) L'idéologie de l'autre :

En Colombie, le premier document législatif produit par le gouvernement et soulignant la nécessité d'apporter une réponse étatique spécifique aux « réfugiés de l'intérieur » date de 1997. Cadre et socle normatifs de l'action gouvernementale, la loi 387 est néanmoins souvent remise en question, tant par les groupes de défense des droits de l'homme²⁴⁶ que par les ONG,

²⁴⁴ La nécessité de fournir une réponse institutionnelle adéquate à la problématique posée par les mouvements de PDIPP a ainsi été formulée dès 1984, durant le « Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique Centrale, au Mexique et au Panama » et au cours duquel l'assemblée réunie a :

« EXPRIMER SA PRÉOCCUPATION au sujet de la situation dont souffrent les personnes déplacées dans leur propre pays. À ce sujet, le Colloque appelle l'attention des autorités nationales et des organisations internationales compétentes pour qu'elles offrent protection et assistance à ces personnes et contribuent à atténuer la situation angoissante dans laquelle beaucoup se trouvent. »

Adoptée le 22 novembre dans la ville colombienne éponyme, la « Déclaration de Carthagène sur les réfugiés » a donc exposé, plus de dix ans avant que ne soient formulés les Principes Directeurs, la problématique juridique que soulevaient ces populations mouvantes. Cette dernière se posa face au constat que les civils, forcés de migrer à l'intérieur de leurs États, ne pouvaient stricto jure s'inscrire dans la catégorie de réfugiés dans un contexte historico-politique spécifique : celui des guerres civiles qui secouèrent les pays de la région d'Amérique Centrale entre 1969 et 1996.

²⁴⁵ Ricœur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Ed. du Seuil, 2000, p.99.

²⁴⁶ Dorénavant, il sera fait mention de ce corpus juridique sous l'acronyme DDR.

les ONGI, la magistrature ou encore les chercheurs, mais aussi et surtout par les premiers concernés, à savoir les acteurs sociaux qui en font l'objet.

a) De la mémoire empêchée...

Si rares sont les pays dont le législatif a produit des normes spécifiques pour protéger les PDIPP et veiller aux respects de leurs droits, l'État colombien fait, dans ce cas précis, figure d'exception. Depuis 1997, il a développé une batterie importante de textes et de programmes politiques gravitant autour du phénomène du desplazamiento forzado tel qu'il a été défini dans la loi 387 promulguée la même année. Cependant, si cet acte a reconnu l'efficacité de pratiques de mouvements contraints sur le territoire national, il a fixé ses manifestations en les rattachant exclusivement à l'ensemble flou de la violence. Migrants dans la guerre, les desplazados devinrent ainsi les migrants « de » la guerre, le sens de celle-ci étant régulièrement refondé selon les besoins du présent.

Selon l'Article 1, cette loi est applicable à toute personne ayant été forcée de migrer face à certaines situations dont l'avènement relève de la responsabilité de l'État, ce pourquoi il se doit de pallier aux instabilités socio-économiques²⁴⁷ générées par ce mouvement contraint :

« Est déplacée toute personne qui a été contrainte de migrer à l'intérieur du territoire national, abandonnant de ce fait son lieu de résidence ou ses activités économiques habituelles, parce que sa vie, son intégrité physique, sa sécurité ou sa liberté personnelle ont été soit fragilisées soit directement menacées sous la pression de n'importe lesquelles de ces situations : [...] conflit armé interne, dérangements et tensions internes, violence généralisée, violations massives des droits de l'Homme, infractions aux Droit International Humanitaire ou autres circonstances découlant des situations énumérées antérieurement et qui peuvent altérer ou altèrent drastiquement l'ordre public

Paragraphe : Le Gouvernement National réglementera ce qu'il convient de comprendre par condition de déplacé²⁴⁸. »

²⁴⁷ Senado de la República de Colombia, « Ley 387 », 1997, Article 3.

²⁴⁸ *Ibid.*, Article 1.

Ainsi, par l'intermédiaire de ce texte, les migrants sont censés accéder à un statut spécifique dont la construction, élaborée sur le caractère exceptionnel de leur mouvement, prévoit la mise en place d'une politique publique d'assistance et de protection inédite sur le territoire national. Outre l'aspect financier qu'elle prévoit, l'un des volets qui a souvent été évoqué au sujet de cette directive politique gouvernementale concerne l'assistance psychologique des victimes de desplazamiento forzado. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, les récits recueillis auprès des principaux concernés ne corroborent pas la pertinence de la réponse apportée par l'État. Au-delà, les migrants contraints ont souvent témoigné d'un rejet vis-à-vis de ce texte, car jugé incapable de rendre compte de ce qu'ils vivent :

« Oui je me suis inscrite, mais la loi ne m'apporte pas grand-chose... Les aides sont irrégulières, c'est un tirage au sort, alors on ne peut pas compter dessus. C'est bien tout ce qu'elle m'apporte, ce tirage au sort, et un psychologue pour mon garçon. Mais je ne veux plus retourner le voir. Il n'apporte rien à mon garçon, ce psychologue. Je ne veux plus qu'il y aille [...] On va voir des psychologues qui nous disent qu'ils comprennent et c'est tout ce qu'ils savent nous dire. » (Esperanza, 2012)

Délégitimer par Esperanza, la « loi ne lui apporte pas grand-chose », car elle est « hasardeuse », fournissant une assistance sur laquelle elle « ne peut pas compter ». Aussi, le fait d'en bénéficier ne peut être considéré comme un acquis permettant le retour à une situation stable : comme tous les interlocuteurs rencontrés au cours du travail de terrain, les aides financières sont décrites sous l'angle de l'« irrégularité ». Par ailleurs, la réponse thérapeutique est jugée insuffisante face aux blessures mémorielles et au changement de vie qu'induit le mouvement, inscrivant en permanence la réminiscence de ce passé dans le quotidien :

« C'est dur vous savez... Ça change la vie. Aller voir un psychologue, et encore, qu'est ce qu'il peut changer. On dit qu'on se sent mieux en allant les voir, mais non, on reste dans ses souvenirs. Tout ce qui nous est arrivé a laissé des traces, et les blessures restent ouvertes. C'est dur d'en parler [...] Ma vie d'avant le déplacement, je ne m'en souviens même plus doctora... ça m'a tellement changé. » (Esperanza, 2012)

A l'instar d'Esperanza, les personnes ayant vécu un desplazamiento forzado ne veulent pas s'attarder sur l'aspect traumatique de l'expérience, estimant que si elle doit être reconnue, ce n'est pas pour en débattre, mais pour leur permettre d'aller de l'avant. Ce qui leur est arrivé

a laissé des traces qu'une loi ne pourrait normaliser ou effacer, car elles ont changé « la vie » des acteurs sociaux concernés, aussi bien dans leur rapport aux autres qu'au temps et à l'espace :

« Les gens qui ne l'ont pas vécu ne savent pas ce que c'est. On peut dire les choses, en parler ou commenter ces choses, ça reste différent quand ça vous arrive. Nous seuls avons ressenti cela, et il faut le vivre pour savoir. [...] Alors mes enfants, je ne veux pas qu'ils connaissent ce par quoi nous sommes passés. Je ne veux pas en parler avec eux, surtout les petits. Je veux qu'ils aillent de l'avant. » (Esperanza, 2012)

La loi 387 n'est donc pas capable d'effacer les traces de l'expérience desplazamiento : il faut l'avoir vécue pour savoir ce qu'il en est, mais ce savoir se veut discret, car même si on peut « le dire », « en parler » ou « le commenter », il doit demeurer dans le passé. Elle ne veut pas que ses enfants « connaissent » ou même « sachent » « ce par quoi ils sont passés » et aspire à ce qu'ils « aillent de l'avant ». Cependant, la réponse législative apportée par l'exécutif à ce phénomène ne le permet pas, car même si elle reconnaît la responsabilité de l'État face à leur tenue et entend payer cette dette, elle enferme sa portée à une catégorie éminemment performative : « la violence ». Ainsi, ce texte est perçu comme l'instrument d'une « manipulation concertée de la mémoire et de l'oubli par les détenteurs de pouvoir²⁴⁹ » dont l'effet, pour les victimes, est de les « chosifier » :

« Depuis mon premier déplacement, on ne m'a pas lâché... Ils nous utilisent, nous sommes des choses pour eux... c'est pour ça que nous ne voulons pas d'assistance. Combien de fois m'a-t-on donné des aliments, des denrées ? Et à chaque fois, qu'est ce que ça signifie ? Du temps. Nous en sommes en sursis. » (Pablo, 2012)

Pour Pablo, la loi n'aide en rien et il ne veut pas « d'assistance ». Estimant que cette dernière n'est pas en mesure de réparer ce qu'il a vécu, les tenants et les aboutissants de ce texte relèvent d'une mise en sursis qui ne saurait rendre compte de l'ampleur des retombées de la contrainte ayant forcée ces mouvements. Dans les faits, les facteurs à l'origine de l'amorce de ces migrations existaient bien avant d'être sérialisés par le législatif. Ainsi, l'étude de leur tenue a débuté dès 1985, Pablo ayant été déplacé pour la première fois en 1984 :

²⁴⁹ Ricœur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p.97.

« La première fois que j'ai déposé une plainte, ce n'était pas la première fois que je me déplaçais, car c'était en 1989 et que j'ai dû quitter ma terre en 1984. Mais ce n'était pas une déclaration, juste une plainte, parce qu'à cette époque, le desplazamiento forzado, ça n'existait pas. J'étais à Bucaramanga et se sont les Brigades pour la Paix qui m'ont conseillé de le faire. Donc j'ai déposé une plainte là bas, mais la plupart de ces plaintes se sont perdues. Enfin, même si elles auraient sûrement été obsolètes aujourd'hui, quelqu'un a voulu qu'elles se perdent, et il n'y en a plus de traces, parce qu'ils ont incendié la mairie et toutes les archives avec... Alors pour ces documents, la question ne se pose même plus. » (Pablo, 2012)

En l'absence de traces archivées, « la question » de faire valoir la reconnaissance de l'expérience de ces mouvements contraints « ne se pose même plus » selon Pablo, état de fait qui témoigne des limites de l'appareil administratif mis en place par la loi 387. En effet, avant 1997, le « *desplazamiento forzado* n'existait pas » et les acteurs sociaux contraints de migrer ne pouvaient faire valoir cette expérience qu'en portant plainte auprès de la police, sans qu'il y ait de réparations prévues pour les préjudices subis. Ces évictions sont donc restées sans réponses, car dans la mesure où elles ont eu lieu avant l'adoption de la loi, elles n'intègrent pas ses prérogatives.

b) ... à l'oubli commandé.

En Colombie, les pratiques de déplacements forcés de population se révèlent historiquement liées aux débuts du conflit armé interne et l'ont accompagné dans son déroulement. Ces dernières ne doivent donc pas comme un désordre qui serait spontanément apparu avec l'émergence du narcotrafic. Il s'agit d'une pratique inscrite dans le champ de la guerre et correspondant aux dynamiques d'affrontements déployées par les groupes armés qu'elle engage, que ces derniers soient ou non réguliers, les analyses voulant que :

« Les protagonistes de la violence ne s'affrontent presque jamais directement entre eux. Les confrontations se font par populations civiles interposées, et c'est par la terreur exercée sur la population qu'ils s'efforcent de modifier les frontières des réseaux d'emprise et de prendre le contrôle de nouveau territoire. [...]. Les massacres, enlèvements, disparitions, assauts, embuscades avec les réponses respectives qu'ils suscitent forment une série de sursauts de caractère cyclique qui

*finissent par construire un espace social toujours davantage prisonnier de la violence*²⁵⁰.»

Dans les faits, déplacer les populations est devenue monnaie courante dans les affrontements entre groupes armés colombiens. D'une part, cela leur permet de s'assurer le contrôle d'un territoire donné, ce qui leur ouvre la possibilité d'en exploiter les ressources. D'autre part, il convient de retenir que parmi ces ressources, le facteur humain n'est pas en reste, puisqu'il est aussi « capitalisé » dans ces dynamiques. En effet, il ne peut y avoir de guerre sans homme, que cette dernière soit essentiellement présentée sous son aspect politique (soldats) ou qu'elle se joue dans le domaine économique (producteurs). Par ailleurs, « *La domination [...] ne se limite pas à la contrainte physique* »²⁵¹ et les récits de déplacements forcés de population accroissent l'« *entreprise de séduction et d'intimidation*²⁵² » de ces groupes en démontrant leur pouvoir de mort sur le cours de la vie sociale. Dans ce contexte, l'interprétation imposée par la loi 387 de 1997 quant aux dynamiques impulsant ces migrations sous contraintes est devenue « *l'instrument privilégié de cette double opération*²⁵³ » : elle légitime le degré de violence déployé par l'État pour répondre à la situation armée interne tout le maintenant hors d'état de cause, la reconnaissance des préjudices subis par les victimes étant dépendante de la définition gouvernementale de « la violence ».

Ces pertes se situent cependant bien au-delà de la seule spoliation de patrimoine. Dans les faits, les événements amenant les populations à se déplacer impliquent souvent la perte d'un proche, une atteinte à leur liberté ou une menace d'exécution, comme ce fut le cas pour Rosa :

« Quand je suis arrivée ici, on m'a donné 5 séances avec le psychologue, mais je n'ai pas aimé, parce qu'il voulait que je lui parle des jours passés avec mon fils, et de celui où il est mort... et ça fait mal, ça fait très mal. Ça me fait trop mal [...] mon fils était tout pour moi, et je n'ai pas besoin qu'on me le rappelle. Ils me demandent de pardonner ces gens... et moi je ne veux pas, je ne pourrais pas les pardonner, parce qu'il était tout pour moi, pour mon futur, et je l'aimais tellement... Je ne sais pas pourquoi ces gens me l'ont tué, pourquoi m'ont-ils fait

²⁵⁰ Rodriguez-Daviaud, S., *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, op. cit., pp.40-41.

²⁵¹ Ricœur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p.103.

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ *Ibid.*, p. 104.

tant de mal ? Vous n'imaginez pas comment ils ont réduit ma vie en cendre... (sanglote) Parce qu'ils m'ont tuée aussi... ils m'ont enlevé tout ce que j'avais dans la vie. Je n'ai plus ma mère, je n'ai plus mon père, je n'avais rien d'autre que mon fils... Et pourquoi ? Pourquoi me l'ont-ils enlevé, si nous n'avions rien fait de mal ? Ils ont attrapé des chefs de ces gens là et eux non plus n'ont rien dit. Ils ne me disent rien. Ils ne parlent pas... Comme s'ils n'avaient jamais eu d'enfants, ou de mère, ou de père, sinon pourquoi feraient-ils des choses pareilles (pleure) ? Et expulser les gens de leur village, et les autres qui vous disent que vous êtes des terroristes ou je ne sais quoi (sanglote)... Je ne saurais ce qu'ils ont voulu me faire payer, ni même ce qu'ils ont fait payer à mon fils... (pleure)... Ils m'ont tué mon envie de vivre... Parce que je me souviens tous les jours de la mort de mon fils, tous les jours, et tous les jours je dois pleurer un peu, parce ce que c'est trop fort. Je le pleure tous les jours. » (Rosa, 2012)

Malgré l'accès aux soins psychologiques que prévoit le gouvernement pour ceux des citoyens qui ont vécu un desplazamiento forzado, ils ne peuvent pas oublier les traces de ce passé qui régit leur présent. En effet, selon eux, cela impliquerait de « pardonner » les acteurs de leurs déplacements. Or, comme Rosa, ils ne le « veulent pas » et ne le « peuvent pas » le faire, car au-delà de la perte de leur terres, c'est « leur vie qu'ils ont réduit en cendres » et l'idée même de groupe qu'ils ont anéanti, « comme s'ils n'avaient jamais eu d'enfants, ou de mère, ou de père, sinon pourquoi ils feraient des choses pareilles ». En l'absence « d'explications des chefs », il n'y a pas de justice permettant de réintégrer le « nous », car ce « principe moral au nom duquel le droit doit être respecté²⁵⁴ » se retrouve lui-même perçu comme bafoué dans l'amnistie obligée.

Aussi, le besoin de mémoire suppose souvent un refus de l'oubli pour les desplazados, comme me l'exprima Pablo :

« Oublier... est-ce que ça se peut ? Parce que je pense que ce n'est pas possible. J'ai essayé moi aussi. Je suis allé voir un psychologue, même un psychiatre, parce que je me suis dit que peut-être je pourrais tout effacer, et j'ai vraiment essayé... Mais tout effacer, du tout au tout, je ne pense pas que ça soit possible... c'est très difficile... Ce qu'on peut faire, c'est apprendre à vivre avec. J'ai des souvenirs et parfois, les souvenirs, c'est tout ce qu'il me reste... de mes petits gars, mes petits

²⁵⁴ Anonyme, *La vie de saint-Alexis*, Paris, Texte du manuscrit de Hildesheim, Éd. Chr. Storey, 1968 (poème ca 1050), 2.

étudiants, et puis de mes amis de l'organisation qui sont morts, et ces souvenirs, je ne veux pas les couper, tu comprends ? Parce que si je les efface, alors j'oublie ces personnes, ces amis, et je ne le veux pas non plus. Je veux apprendre à vivre en combinant avec ça, parce que même si c'est dur, c'est mon histoire et je puise dans ce vécu quand je lutte... ça me renforce et ça me reconforte dans ces sacrifices que je fais. Si je les oublis, alors c'est moi que j'oublie. Cohabiter avec eux, avec ces souvenirs, ça me permet de tenir, de me dire que ce que je fais, ce que je souffre, ce pour quoi je me bats, ce n'est pas en vain... C'est réel. Cette lutte que nous menons depuis plus de 35 ans, elle se justifie au quotidien dans ces souvenirs pour moi. » (Pablo, 2012)

En l'absence de commémoration, cela n'est pas seulement « impossible » pour Pablo, car la mémoire devient vitale, attestant de la « réalité de son histoire » devenue motrice « dans les sacrifices et dans la lutte » qu'il a faite sienne. Aussi, « Les souvenirs, c'est tout ce qu'il lui reste » de sa vie, et « s'il les oublis », il aurait le sentiment de « s'oublier lui-même », alors il a du apprendre à « cohabiter avec eux » pour avancer :

« Notre travail est connu dans le monde, sauf peut-être en Colombie. Une partie de mes compagnons, avec lesquels nous avons commencé la lutte, sont morts sous des balles assassines. Mais après leurs chutes, je me suis armé de courage, j'ai puisé dans leurs idéaux, car par cette action, je leur permets de continuer à vivre. Notre lutte ne doit pas être armée de balles, mais d'idées, car au final, nous devons admettre et faire admettre qu'il y a de la place pour tous dans ce pays, et pas seulement pour les quelques fourmilières familiales colombiennes qui se sont accaparées toutes les terres de la Colombie. Mais c'est vrai que des fois, je me dis que cette lutte n'aura pas de fin. De ce que nous avons vu, de ce que nous avons souffert, de ce que nous en avons ressorti, après l'avoir analysé dans nos communautés, et bien le fait est que la pauvreté, ici, elle n'est pas due à des raisons matérielles, mais à la persistance d'une pauvreté institutionnelle à laquelle on nous a habitués, ici, en Colombie, comme si c'était normal. » (Pablo, 2012)

Pour Pablo, l'oubli est dangereux, car il estomperait les raisons structurelles ayant amené la situation qu'il vit actuellement. Pour « retrouver la place » qu'il a perdue lors de son déplacement, à l'instar de ses « compagnons », dont une partie est morte « sous les balles assassines » et non sous celles « perdues » du conflit armé interne, il estime qu'il faut « admettre et faire admettre » que « ce qu'ils ont souffert » n'est pas dû à « la pauvreté matérielle » ayant accompagnée leurs exils. Ce n'est là que la partie visible de « la persistance d'une pauvreté institutionnelle » érigée en « habitude » et qui tend à se présenter comme « normale » en Colombie, lecture qui « permet » à « quelques fourmilières familiales » de « s'accaparer toutes

les terres » de ce pays selon lui. Pablo se refuse donc à l'oublier l'injustice de sa situation, « [...] *le devoir de mémoire* [...] » étant « [...] *le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi*²⁵⁵ ».

Ainsi, nombre de chercheurs, mais aussi de magistrats, d'ONG, d'ONGI ou encore de leaders desplazados ont rapidement souligné la partialité de la lecture uniquement migratoire du phénomène des déplacements forcés en Colombie, appuyant l'idée, formulée ainsi par le directeur du CODHES, que :

*« Le déplacement doit être analysé de façon stratégique, en tenant compte des différentes logiques du conflit et des intérêts des acteurs armés (problème de la terre, des ressources économiques, du contrôle de la coca)*²⁵⁶ ».

Si la loi 387 a eu pour intérêt de reconnaître le phénomène en le nommant et a donc permis d'amorcer les discours sur son déroulement, il ne peut cependant être librement évoqué comme dynamique de guerre, car elle l'a premièrement réduit à un mouvement migratoire amorcé du monde rural vers les espaces urbains. Dès lors, bien que le gouvernement colombien ait voulu « bien faire » en l'adoptant, ce texte n'a pas eu comme effet le sentiment de « justice » escompté : s'il a permis de « parler » du phénomène, ce n'est qu'en le manipulant et en imposant la manière dont il fallait l'évoquer²⁵⁷.

c) Les ellipses de la loi 387 de 1997 : une sérialisation plurielle.

Dans les faits, la problématique soulevée par les modalités migratoires sous contraintes émergea à partir des années 1990, car elles remettaient en question l'intentionnalité du mouvement amorcé par le migrant et, au-delà, sa capacité à réintégrer pleinement le système économique de sa « société d'accueil », en cela que :

²⁵⁵ Ricœur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p.108.

²⁵⁶ Rodriguez-Daviaud, S., *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, op. cit, p.75. L'auteure précise que ce passage est un extrait d'un entretien effectué le 3 septembre 2001 à Bogotá avec Jorge Rojas, directeur du CODHES.

²⁵⁷ Ricœur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p.584.

« [...] les déplacements internes de population, ont la particularité de se faire à l'intérieur de l'État où les personnes résident ou ont la nationalité. Ainsi [...], les déplacements internes de population ne concernent qu'un seul État : celui dans lequel les personnes se déplacent²⁵⁸. »

D'abord appréhendées en termes de bien-fondé et de rationalité, les réponses formulées à ce type de mobilité visèrent donc premièrement à comprendre les mouvements afin de mieux réguler et intégrer les populations prises dans leurs dynamiques²⁵⁹. Cet exercice du pouvoir s'est décliné aussi bien à l'échelle locale que régionale, continentale ou encore transnationale. Cependant, il est intéressant de noter que dans le contexte colombien, l'adoption de la loi 387 de 1997 s'est effectuée quasi simultanément à la ratification d'un texte législatif de l'ONU portant sur la prise en charge et la protection des migrants dont le mouvement s'est amorcé sous la contrainte.

Promulgués en 1998, les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays²⁶⁰ ont donc fourni une définition légale de portée internationale concernant les PDIPP, tout en permettant d'éclaircir ce qu'il convenait de comprendre par « migrations internes forcées »²⁶¹. Dans la mesure où les révisions émises sur le « desplazamiento forzado » par la Cour Constitutionnelle colombienne se basent sur ce texte, il est devenu un élément essentiel pour les démarches des institutions gouvernementales, à l'instar

²⁵⁸ Albert, S., « “Réfugiés de l'intérieur”. Droits, protection et assistance aux personnes déplacées », in Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte, op. cit.*, p.49.

²⁵⁹ Compte tenu de l'accroissement de la pratique de déplacements forcés de population au sein du globe, des textes législatifs continuent d'être adoptés. Ainsi, le dernier texte formulé autour de la question de l'assistance et de la prise en charge à apporter aux PDIPP a été adopté en 2009 à Kampala par l'Union Africaine (U.A.). *La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique* fait donc office de convention-cadre dans la réponse politique et la prise en charge à apporter à ces populations civiles-citoyennes par les États intégrants de l'U.A.

²⁶⁰ Dorénavant, il sera fait mention de ce texte sous le terme de Principes Directeurs. Au nombre de trente, ils se déclinent en cinq axes thématiques : les Principes Généraux, les Principes relatifs à la protection contre le déplacement, les Principes relatifs à la protection au cours du déplacement, les Principes relatifs à l'aide humanitaire et les Principes relatifs au retour, à la réinstallation et à la réintégration. En ce sens, chacun de ces axes formule, depuis le global, un nombre de directives spécifiques s'adressant à l'exécutif, l'objectif étant de cadrer la réponse politique qu'ils ont en charge de formuler lorsque leurs territoires enregistrent la pratique de déplacements forcés internes.

²⁶¹ Cournil, C., « Emergence d'un Droit Pour les Personnes Déplacées Internes ». *Revue québécoise de droit internationale*, vol. 22, 2009, p.3.

de la Defensoria del Pueblo, mais aussi pour celles des ONG et des ONGI travaillant auprès des populations migrantes sous la contrainte que compte dans ce pays. Ainsi, les Principes Directeurs servent de « lignes de démarcation » permettant de contrecarrer les effets restrictifs de la loi 387 de 1997, et sont donc mobilisés en vue d'en contourner les ellipses.

Néanmoins, ce texte n'a aucune valeur pénale directe : il se présente comme un « guide » pour les acteurs étatiques concernés par ces situations, rappelant que face au développement de telles problématiques, il incombe premièrement aux gouvernements nationaux d'y répondre²⁶². Aussi, même si les Principes directeurs ont été formulés de sorte que le non-respect de ces normes puisse permettre de recourir à un arbitrage juridique international, leur « *application réelle reste toutefois encore limitée dans les pays concernés*²⁶³ ». En effet, « *les PDIPP connaissent mal leurs droits et ne bénéficient que d'une assistance juridique limitée*²⁶⁴», car compte tenu du parcours où ils s'inscrivent et des situations qu'ils éprouvent, il est rare qu'ils connaissant, d'une part, l'existence de ce texte, et, d'autre part, les procédures administratives permettant de faire appliquer son contenu. En somme :

*« Pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu, le capital économique (revenus, biens), culturel (liés au parcours scolaire et au milieu social) et social des victimes s'avère limité et ne les prédisposent pas à entamer une démarche d'action collective*²⁶⁵. »

Dans les faits, les personnes ayant fait ou allant faire l'objet d'un desplazamiento forzado sont généralement suspectées d'avoir pris part aux affrontements armés. Même si la Cour constitutionnelle a rappelé, dans une de ses sentences, que la condition de desplazado est

²⁶² S'ils n'ont aucune valeur pénale directe, les Principes Directeurs s'appuient néanmoins sur un existant normatif, à savoir les DDH et le droit international humanitaire (DIH). Ainsi, en cas de non-respect des points exposés dans le corps de ce texte onusien par l'un des États membres de l'organisation, c'est sous le chef d'accusation de violation des DDH ou du DIH que la Cour Pénale Internationale (CPI) peut se saisir de l'affaire, cette dernière veillant exclusivement à ce que les crimes commis fassent l'objet de poursuites judiciaires locales adéquates sous le chef d'accusation de Crimes contre l'humanité et Crimes de guerre. Actuellement, le Bureau du Procureur de la CPI a ouvert une enquête visant à suivre le contexte judiciaire colombien sur sept « types » de crimes, parmi lesquels on retrouve le transfert forcé de population (Source : Le Bureau du Procureur, *Rapport sur les activités menées en 2012 par le Bureau du Procureur en matière d'examen préliminaire*. CPI-ICC, novembre 2012, pp.15-16).

²⁶³ Cournil, C., « Emergence d'un Droit Pour les Personnes Deplacées Internes », *op. cit.*, p.10

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ Rodriguez-Daviaud, S., *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, *op. cit.*, p. 285.

acquise de facto, la pratique souligne que lors de leur processus de déclaration auprès des autorités, il leur est demandé d'attester de l'identité de l'acteur déplaceur. Pour accéder à leurs droits, les personnes victimes de déplacement forcé sont donc souvent amenées à devoir justifier de leur vécu. Face à l'amorce du processus de DDR, cette situation les incite généralement à réviser leurs versions des faits pour la neutraliser le plus possible, cette stratégie visant à pouvoir accéder à l'assistance administrative à laquelle elles aspirent et elles ont droit :

« — *Mais qu'est-ce que je leur dis moi, ma fille rentre demain de l'hôpital, et je ne sais pas ce que je dois faire... Mon Dieu ! Et elle ne le sait pas en plus, qu'ils veulent qu'elle s'en aille.*

— *Madame, surtout... Peu importe s'ils insistent, pour avoir un nom, il ne faut pas leur donner de nom. Tu n'as pas à la faire, rien ne t'y oblige et la Cour Constitutionnelle a déjà été très claire sur le sujet. Le déplacement, c'est quelque chose qui est reconnu de facto.*

— *Oui, mais moi je sais qui ils sont, se sont les chulos²⁶⁶.*

— *Oui, mais alors là encore moins, parce qu'elles (les autorités) n'admettront pas que ce soit eux... Bref, il faut dire que c'est un acteur armé et c'est tout, tu comprends ? Que c'est urgent, qu'il menace de mort sur un mineur, et qu'elles doivent te trouver un endroit où dormir ! Et même si elles te disent qu'il n'y a plus de place, et bien à ce moment-là, il faut leur dire que tu resteras dans le bureau parce que tu ne peux pas remonter, et que ta fille ne peut pas revenir. Mais ne leur dis pas qui ils sont. C'est vraiment très important, tu comprends ? Tu leur présentes les faits, tels qu'ils sont, mais tu ne dis pas que c'est tel groupe ou tel groupe, parce que de toute façon, rien ne t'y oblige.*

— *Oui... sinon ils vont lui tuer le petit... »* (Observation désengagée anonyme, 2012)

L'une des missions de la Defensoría del Pueblo consiste à orienter et accompagner les personnes ayant éprouvé une violation de leurs droits. Cependant, les résidants du secteur de la Isla venaient souvent consulter les fonctionnaires présents dans les locaux de la Casa de los derechos pour se renseigner sur les démarches qu'ils devaient entreprendre afin de faire face à

²⁶⁶ Ce terme est l'un des sobriquets donnés aux paramilitaires. La traduction en français donne « les effrontés ».

diverses situations. Celles-ci allaient de querelles de voisinages aux menaces de morts, de problèmes administratifs aux violences intrafamiliales, les démarches qu'ils entreprenaient visant premièrement à prendre conseil, tout en s'informant, par la même occasion, sur les mécanismes juridiques afférents à chaque cas. Dans le cadre de cette observation désengagée, la dame était venue prendre conseil auprès du Défenseur du Peuple suite à une menace de *desplazamiento forzado* concernant sa fille. Celle-ci se trouvait alors à l'hôpital depuis cinq jours, ayant accouché d'une petite fille dont le père faisait vraisemblablement partie d'une *pandilla* rivale de celle exigeant son départ de Cazucá. Dans la mesure où « *elle ne savait pas qu'ils voulaient qu'elle s'en aille* » et qu'elle était très affaiblie par l'accouchement, sa mère voulait anticiper les démarches de déclaration de *desplazamiento forzado*, l'objectif étant de lui permettre d'accéder rapidement à un logement d'urgence avec son nourrisson. Par ailleurs, le groupe ayant exigé le départ de sa fille menaçait de tuer son petit fils, alors âgé de trois ans. Aussi, le fonctionnaire de la Casa de los Derechos lui a conseillé de ne pas présenter ce cas sous les traits d'un *desplazamiento forzado*, l'idée étant de « *ne pas donner de nom, peu importe si les autorités insistent* », tout en mettant l'accent sur le fait que cette situation constituait « *une menace de mort sur un mineur* ». Il était donc « *urgent* » que la municipalité lui trouve « *un endroit où dormir* », mais tout aussi important que cette dame ne leur « *dise pas qui ils sont* » si ce n'est que c'est un groupe « *armé* », sans quoi la démarche ne pourrait certainement pas aboutir.

Ainsi, au cours des observations de terrain menées dans ce bâtiment, j'ai pu constater que l'inquiétude de ceux qui sollicitaient une assistance gouvernementale n'était pas tant de signaler les faits auprès des autorités que de savoir auprès de qui effectuer leurs démarches, et surtout, comment présenter²⁶⁷ leur situation. En effet, le processus de dépôt d'une plainte recèle l'existence d'un danger latent allant au-delà du refus de son enregistrement : bien que ce dernier se révèle nécessaire avant l'amorce du processus de réparation, le risque majeur qu'ils encourent est d'attirer, au travers de cette démarche, l'attention des acteurs responsables des faits.

²⁶⁷ Lors de mon arrivée sur le secteur, les résidants de la loma me prirent pour une avocate. L'attribution de ce rôle, dont l'explication revient aux fonctions assumées par la Casa de los Derechos, a fait l'objet d'une déconstruction quotidienne pour des raisons éthiques.

Dès lors, la stratégie adoptée par les travailleurs sociaux de la Casa de los Derechos consiste à formuler des conseils de médiation pour les inciter à neutraliser les faits. Ce faisant, l'idée est d'amener les plaignants, tout en s'appuyant sur les sentences prononcées par la Cour Constitutionnelle, à ne pas altérer la version des faits, mais à neutraliser la dimension dirigée de la violence en ne la plaçant pas dans le contexte armé local, mais dans celui, plus générale, d'une atteinte aux droits humains. Dans la mesure où les Principes Directeurs ont été formulés à partir des DDH et du DIH, et que, par ailleurs, c'est à partir de ce texte que la Cour Constitutionnelle colombienne établit ses révisions, il est en effet préférable de présenter les faits non pas en tant qu'atteinte aux droits civiques, mais en tant que violation des droits inaliénables de l'homme²⁶⁸. Ce faisant, les plaignants sont assurés d'être placés rapidement sous la protection et l'assistance de l'État. Cependant, cette intervention implique de devoir témoigner des faits auprès de l'administration. Or, dans les faits, cette étape est vécue par eux comme un véritable interrogatoire : « *ils nous prennent pour des terroristes* », « *ils pensent que nous sommes des guérilleros* » ou encore « *ils ne nous voient que comme des assistés, des profiteurs* », sont autant de formules retrouvées dans les entretiens passés lors du travail de terrains sur Cazucá. Aussi, cette représentation de « soi » comme un « autre » à la société freine les processus de déclaration de desplazamiento forzado, d'autant plus lorsque le mouvement se donne à l'intérieur des villes, car alors prédécesseurs et successeurs du discours migratoire se sont déjà côtoyés et partagent l'information sociale faisant de leur situation une altérité « contemporaine » frappée de stigmaté.

B) L'empire du chiffre : une codification partielle

L'intérêt scientifique de la production statistique est multiple dans le processus de recherche. Dans la mesure où elle construit des traces synchronisées d'un réel en action, les chiffres qu'elle fournit sur une population permettent d'appréhender certaines dynamiques que

²⁶⁸ L'étymologie grecque fait une différence entre la vie mécanique, la zoe qui appartient au monde vivant sans indistinction d'espèce (animaux, hommes, Dieux), et la vie organique, la bios qualifiée par une manière, une façon ou une forme du vivre propre à un individu ou à un groupe d'individus. Ainsi « [...], le terme "politique" n'est pas un attribut du vivant comme tel, mais une différence spécifique qui détermine le genre zōon. Immédiatement après, du reste, la société humaine est distinguée de celle des autres vivants en tant qu'elle est fondée, par un supplément de policité lié au langage, sur une communauté de bien et de mal, de juste et d'injuste, et non simplement d'agréable ou de douloureux. » (Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p.10).

le temps a rendues inobservables. Cependant, la question se pose toujours quant à la finalité de la production de telles traces, mais aussi en ce qui concerne leurs incidences rétroactives sur les phénomènes qu'elles illustrent.

En tant que phénomène migratoire, le desplazamiento forzado fait l'objet d'une production et d'une actualisation statistique importante. Néanmoins, les chiffres construits à son sujet se contredisent, pouvant présenter des écarts de près d'un million d'acteurs selon le protocole de recensement adopté par l'organisme qui les a construits. Ces variations de données s'expliquent de par l'hétérogénéité des protocoles de recensement appliqués à l'étude de ces migrations internes, ainsi que du fait d'une considération chronologique différentielle de leur déroulement. Cependant, il importe aussi de souligner que leur définition est basée sur la notion de violence. Or, dans le cadre des desplazamientos forzados, ce terme renvoie à une législation spécifique : les causes violentes à l'origine de ces migrations internes sont celles énumérées dans la loi 387 de 1997. Dès lors, la prise en compte des facteurs expulseurs diffère d'un organisme à l'autre et cette divergence de sérialisation se répercute dans les résultats générés par les bases de données. Ainsi, alors que le CODHES estime à près de 5 712 506 le nombre de personnes ayant été contraintes de se déplacer dans le cadre du conflit armé interne en 2012, le Registre Unique des Victimes (RUV), qui a pris le relais du RUPD dans le cadre de la loi 1448 de 2011, estime à 4 744 046 le nombre de « victimes » de ces pratiques à cette même date²⁶⁹.

a) Des registres disponibles sur le desplazamiento forzado...

Les bases de données qui traitent du phénomène du desplazamiento forzado en Colombie sont multiples : parmi elles, il convient de citer le RUPD (devenu le RUV), le RUT de la Pastoral Social²⁷⁰ ainsi que le Système d'Information sur le Déplacement, le Conflit Armé et les Droits de l'Homme (SISDHES) du CODHES. Les données qu'elles présentent font l'objet

²⁶⁹ Données relevées sur le portail internet du Centre de la Mémoire Historique, figurant sur le document intitulé *Estadísticas del Conflicto Armado*, fiche « Desplazamientos forzados » (neuvième feuillet interactif). Ce document est consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 10/09/2013] :

<http://centrodememoriahistorica.gov.co/micrositios/informeGeneral/estadisticas.html>.

²⁷⁰ Le nom donné à ce système de recensement fait référence à une figure féminine biblique, Ruth, laquelle apparaît dans « Le livre de Ruth » dans *l'Ancien Testament*.

d'une actualisation bisannuelle et sont employées par différents organismes ayant pour objectif de veiller à la progression ainsi qu'à l'analyse du phénomène.

Si les registres disponibles sur l'évaluation de ce phénomène sont de l'ordre du multiple, les résultats qu'ils présentent ne se valent pas, car ils sont produits selon des focales différentes : prenant pour socle une catégorie relevant de l'action performative, à savoir la violence, les définitions qu'ils admettent quant au desplazamiento forzado sont différentes. Aussi, il est nécessaire d'interroger cette « labellisation » variable qui rappelle que :

« La violence doit être nommée pour être, elle n'existe pas en tant que telle, mais est le fruit à la fois d'un contexte et d'une lutte de pouvoir. Même les violences extrêmes, pourtant les plus durement et les plus uniformément ressenties, ressortent aussi de cette logique de labellisation²⁷¹. »

Pour ne donner qu'un exemple, le RUPD, qui est la base de données du gouvernement colombien sur le desplazamiento forzado, ne reconnaît pas la fumigation aérienne des narcocultures comme une pratique violente. À l'inverse, le SISDHES intègre ce facteur dans la construction de ses statistiques, partant du constat suivant : même si cette manœuvre n'a pas pour intention de nuire aux populations rurales, elle a un impact direct sur leur habitat. En effet, les herbicides²⁷² employés dans le cadre du Plan Colombia détruisent les cultures et polluent les réserves d'eaux (en surfaces et en sous-sols) consommées par des communautés vivantes dans les campagnes. Ainsi, sous l'effet du vent et de la pluie, cette tactique de lutte contre le narcoterrorisme fait de ces civils des « victimes collatérales » du conflit armé interne.

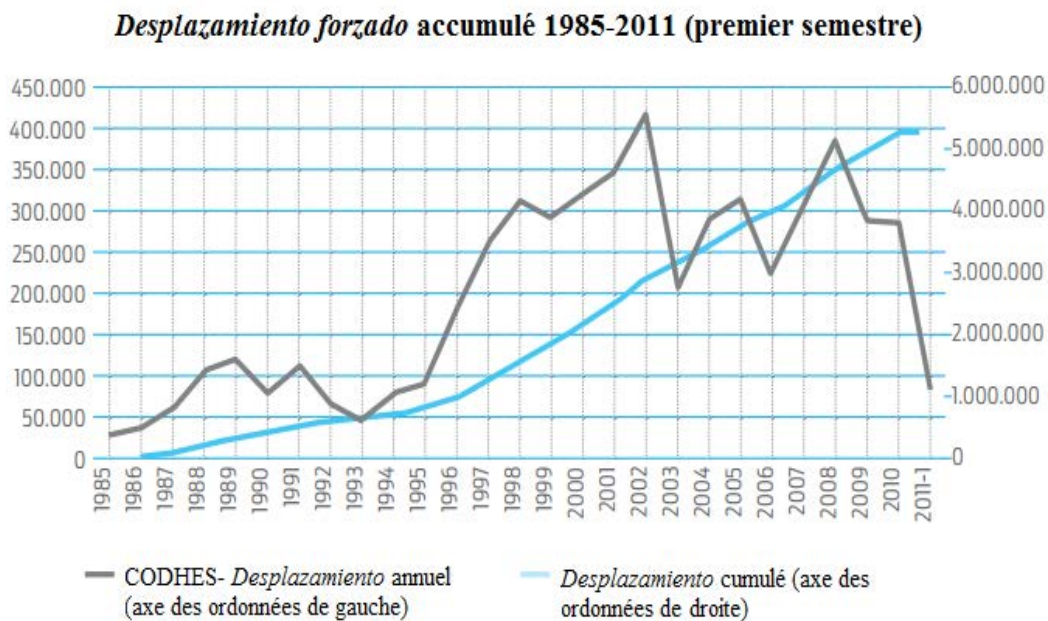
Le CODHES estime donc que la fumigation aérienne fait partie de la liste des « causes » qui contraignent la population colombienne à se déplacer. Dans la mesure où cette pratique correspond à une manœuvre militaire, cet organisme considère que l'État est responsable de ces effets « collatéraux », ce pour quoi il se doit de répondre aux instabilités socio-économiques

²⁷¹ Crettiez, X., *Les formes de la violence*. Paris, La Découverte, 2008, p.4.

²⁷² Officiellement, le désherbant employé dans les fumigations aériennes est le glyphosate, un herbicide non sélectif absorbé de manière foliaire par les végétaux, et plus connu sous son nom commercial de Roundup. Cependant, il a aussi été question d'employer un champignon pathogène dans les fumigations prévues dans le cadre du Plan Colombia, et ce, jusqu'en 2000, date à laquelle le président nord-américain Bill Clinton s'y opposa. Il avançait que l'emploi du *Fusarium oxysporum*, aussi appelé « Agent Vert », présentait trop de risque pour l'écosystème de la région et pour la région de l'Amazonie.

qu'elle provoque. En effet, l'analyse de ces mouvements migratoires souligne que l'itinérance²⁷³ adoptée par les communautés villageoises colombiennes n'est pas intentionnellement amorcée : elle répond à une contrainte. Par ailleurs, leurs pérégrinations à travers le territoire n'aboutissent pas forcément à un retour d'activité dans le domaine agricole. De ce fait, ces migrations plongent ces populations dans une « misère économique » qui, si elle n'est pas provoquée par un acteur subversif intégrant le conflit interne, demeure consécutive à une action politique armée, dont le champ investit l'ensemble des domaines civils.

Au-delà d'une divergence de définition, l'explication des écarts observés entre les données construites par les différents registres doit aussi tenir compte de la construction chronologique qu'ils admettent quant au déroulement de ce phénomène. Pour reprendre l'étude des cas du RUPD et du SISDHES, les recensements effectués par le premier débutèrent en 1997, alors que ceux du second rendent compte de pratiques de déplacements forcés dès 1985, comme l'illustre le graphique n° 5 figurant ci-après.



²⁷³ Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, op. cit.

Graphique 5 : Données brutes et données cumulées du CODHES-SISDHES sur le desplazamiento forzado et pour la période intercensitaire 1985-2011²⁷⁴ (document retravaillé sous le logiciel Paint, en vue de traduire les légendes en français).

Si, actuellement, les discours formulés sur le desplazamiento forzado en font un phénomène structurel dans les dynamiques migratoires internes colombiennes, la majorité des analyses accusent néanmoins des ruptures de temps dans le suivi de sa progression. Ainsi, même si leurs déroulements au cours de cette période sont désormais avérés, nous n'avons pas trouvé d'étude portant sur des desplazamientos forzados ayant eu lieu entre 1954 et 1985, celles-ci faisant généralement état de leur « avènement » postérieurement à la Violencia. Au cours de ce laps de temps, il est probable que les migrations contraintes par persécutions politiques aient été noyées dans le phénomène d'exode rural, ce pour quoi les chiffres reflétant leur impact sur le territoire national²⁷⁵ s'avèrent inexistant²⁷⁶.

Le RUPD rend compte du desplazamiento forzado tel qu'il est défini dans la loi 387 de 1997. À l'inverse, les chiffres présentés par le SISDHES traduisent la tenue de déplacements forcés internes au sein du territoire national sans tenir spécifiquement compte de la « feuille de route » suivie par les entités gouvernementales qui ont en charge d'enregistrer les plaintes des desplazados. De ce fait, les chiffres disponibles sur ce phénomène se recoupent sans forcément se répondre et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces bases de données dépend de la thématique

²⁷⁴ CODHES, *De la seguridad a la prosperidad democrática en medio del conflicto*, Rapport 23, 2011, graphique n°5, p.24.

²⁷⁵ Certains rapports font cependant ressortir l'ampleur de ces mouvements sur des laps de temps plus réduits et concernant des départements spécifiques, comme c'est le cas pour celui du Tolima. Publié en 1959 par le Secrétariat de l'Agriculture de la Gouvernance du Tolima, *La Violencia en el Tolima* (Ibagué, Gouvernance du Tolima) somme ainsi à 321 621 le nombre de personnes ayant dû s'exiler de ce territoire départemental au cours de la période 1949-1957. Les résultats exposés dans ce document ont été employés lors de la rédaction du rapport général du Groupe de Mémoire Historique. Il y est spécifié que le terme « d'exil » faisait alors référence à l'équivalent de ce qui est actuellement nommé « desplazamiento forzado » (Centro Nacional de la Memoria Historica, *¡Basta ya ! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*, Bogotá : Imprensa Nacional, 2013, p.113, note de bas de page n° 6).

²⁷⁶ En effet, l'observation n'était alors pas portée sur la dimension politique, mais économique des logiques migratoires, dimension qui était largement débattue par les théories de la modernisation et de la dépendance (A. Monsutti, *Guerres et migrations: réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*, Neuchâtel, Suisse, France : Éd. de l'Institut d'ethnologie, 2004. Monsutti, 2004, pp. 37- 40).

abordée par les auteurs des études, que celles-ci portent exclusivement ou non sur l'objet du desplazamiento forzado.

Les données quantitatives produites sur les déplacements forcés en Colombie rendent compte d'un phénomène migratoire socialement qualifié dans l'expérience d'une politique en guerre. Aussi, ces statistiques sont mobilisées de différentes façons par plusieurs disciplines et selon les domaines d'expertises. Par exemple, un rapport portant sur l'état des violations des droits de l'homme dans ce pays ne va pas employer les chiffres disponibles sur ce phénomène de la même façon qu'un document analysant l'état de la répartition de la propriété foncière sur le territoire national. De même, un document dont le propos vise à rendre compte des transformations opérées dans les dynamiques du conflit armé interne ne mobilisera pas ces données de la même manière qu'un rapport voulant rendre compte des variations de son incidence, ou de sa pratique, sur des « populations types » ou des régions spécifiques. Il demeure néanmoins que ces chiffres sont cités pour appuyer un large champ de thématiques qui s'avère tout autant politique que social, allant de l'inégalité des genres et des régions à la défense des droits de l'homme, du droit international humanitaire ou encore des droits de minorités ethniques.

Le recours à ces données quantitatives doit donc être appréhendé en fonction des thématiques dont traitent les ouvrages. La généralisation de l'emploi de ces chiffres révèle que le desplazamiento forzado est devenu, au-delà d'une modalité migratoire en action, un phénomène modal total régulièrement mobilisé dans les dynamiques de revendications locales. Employée en sa qualité de révélateur social de la persistance du conflit armé interne, la pratique de déplacements contraints de populations, ainsi que les réponses apportées par l'État aux instabilités qu'elle génère, opère sur de multiples sphères de la société civile par effet ricochet²⁷⁷.

²⁷⁷ L'emploi du terme ricochet désigne « une suite d'événements amenés les uns par les autres » (1709, Lesage, Turcaret, I, 12, Littré) et fait aussi référence à quelque chose opérant « par contrecoup, indirectement ». Ce sens, qui émerge en 1718, trouve son origine dans « l'ancienne locution de la fable du ricochet (XIIIe s., Biens d'un ménage, éd. U. Nyström, p. 79, 131) [qui], reprise à [...] la Renaissance sous la chanson du ricochet (1538, Des Periers, Cymballum, IV (I, 377-378) dans Hug), [...] désigne une ritournelle de questions et de réponses sans fin » (Source consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 13/09/2013] :

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/ricochet>)

J'emploie la formule « effet ricochet » en référence au fait que la promulgation de la loi 387 de 1997 a marqué une transition dans les rapports dialogiques entre la société civile et le gouvernement colombien. En effet, si ce texte a trait à une thématique unique, sa ratification a eu de multiples incidences sur le volet social du pays, car il prévoit une réponse gouvernementale ciblée concernant un problème migratoire éminemment politique dont la cause n'est pas résolue et se révèle diffuse : la violence. Dans la mesure où tous les citoyens colombiens vivent sous un état d'exception justifié par la violence que les acteurs armés subversifs pratiquent sur le territoire, l'assistance et la protection qu'offre cette loi peuvent donc s'extrapoler à leur ensemble. Dès lors, si son adoption fut consécutive aux débats s'étant déroulés entre les organisations des DDH, l'Église Catholique et l'État, la loi 387 de 1997 constitue un point d'intersection qui a servi à la fois de point d'ancrage et de vecteur dans les revendications politiques de la société civile. Métaphoriquement, la construction du statut de desplazado forzado représente ainsi le galet (l'unique) : malgré sa forme finie et son poids, il poursuit, une fois lancé, sa trajectoire (dynamique) et forme, dans son sillage, des ondes concentriques qui se recoupent sans pour autant naître du même point de friction (le multiple).

L'étude du desplazamiento forzado nous amène donc à considérer sa manifestation aussi bien sous l'angle de l'unique (en tant que modalité migratoire globale) que sous celui du pluriel (en tant que catégorie mobilisée dans les processus de revendications sociales et de négociation institutionnelle localement démarchée). Catégorie créée par l'État, cette modalité de mobilité sous contrainte demeure ainsi éminemment dynamique et doit être pensée en situation, car, en prise avec son temps, la circonférence qui lui est allouée fluctue selon les territoires qu'elle traverse et les intérêts géopolitiques qu'ils recèlent.

Malgré la sérialisation du desplazamiento forzado, sa codification est marquée par l'existence d'importants sous-registres, parmi lesquels se retrouve l'évaluation de l'ampleur de sa pratique sur les espaces urbains. Si, sur le plan législatif, le desplazamiento forzado est de l'ordre de « l'unique », ce phénomène est à comprendre comme le résultat des multiples incidences du conflit armé interne sur la société colombienne. En effet, celui-ci la traverse depuis plus d'un demi-siècle, ayant revêtu un aspect protéiforme dès les années 1980. Ainsi, les changements opérés dans les dynamiques de la guerre ont accru la pratique de ces migrations

forcées, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, puisque l'inscription du narcotrafic sur l'espace territorial colombien y a démultiplié les manifestations de violences²⁷⁸.

b) aux sous-registres de son évaluation : le cas de la modalité intra-urbaine

D'une manière générale, l'essentiel des données ainsi que la grande majorité des études produites sur le desplazamiento forzado ne reflètent que son déroulement dans les zones rurales: la représentation concernant ce phénomène migratoire le veut cantonné aux espaces ruraux. Aussi, les débats portant sur les modalités de son déroulement depuis les espaces urbains²⁷⁹ sont nombreux, la dénomination « urbaine » de l'espace de leur manifestation portant à controverse. Si la Cour Constitutionnelle a déclaré que « *le déplacement à l'intérieur d'une même ville fait partie du déplacement interne forcé lorsque les paramètres qui caractérisent ce dernier sont réunis*²⁸⁰ », ces mouvements contraints ne sont néanmoins que rarement enregistrés dans les bases de données du RUPD et les statistiques disponibles à leur sujet ne sont que peu diffusées.

Dès lors, ce déséquilibre m'a poussée à m'interroger sur cette absence de données. Pourquoi existe-t-il un tel fossé entre les études portant sur les desplazamientos forzados opérés en milieu rural et ceux qui ont lieu sur les espaces urbanisés ? Cette absence de discours et de production de connaissances correspond-elle à une absence de pratique ? Force est de constater que tel n'est pas le cas, puisque malgré leur faible nombre, des rapports d'études ainsi que des ouvrages scientifiques et des travaux de recherches doctorales mentionnent leurs avènements dès la fin des années 1990. Par ailleurs, la pratique de desplazamientos forzados interurbanos et intra-urbanos tend à augmenter en Colombie, notamment depuis les débuts du processus de DDR entamé en décembre 2005. Cette tendance se retrouve aussi bien au niveau national que

²⁷⁸ Les violations du Jus ad bellum ouvrent une marge de manœuvre pour les acteurs armés engagés dans les affrontements, ce qui se traduit par des transitions dans les pratiques violentes et selon une lecture locale du Jus in bello (S. Rodriguez-Daviaud, *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, op. cit., p.163). À ce sujet, il convient de revenir vers les écrits de Daniel Pécaut, et notamment vers son concept de violences généralisées, qui est exposé, pour ne citer qu'une source à titre d'exemple, dans son article, « Violence et politique : quatre éléments de réflexion à propos de la Colombie », *Cultures & Conflits*, vol. 13-14, 1994, pp. 155-166.

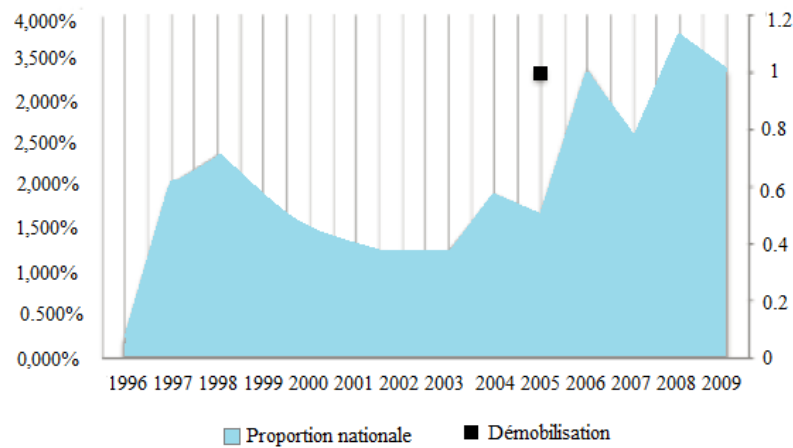
²⁷⁹ Nous parlons ici des modalités intra-urbaines et interurbaines du desplazamiento forzado.

²⁸⁰ Monroy Cabra, M. G., « Sentencia T-268 », Cour constitutionnelle de la République de Colombie, p.15.

sur les terrains pratiqués dans le cadre de ce travail de recherche, et comme nous l'illustre plus spécifiquement la série de figures suivantes portant les numéros 7, 8 et 9.

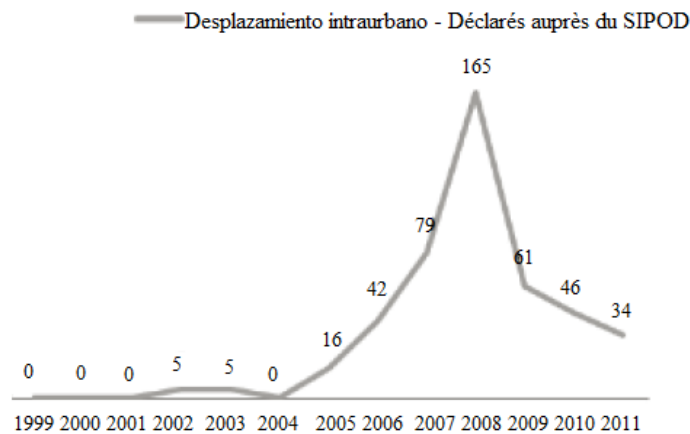
Ces représentations graphiques ont été extraites de l'unique document présentant des chiffres spécifiquement construits sur la modalité intra-urbaine des déplacements sous contrainte en Colombie et dont nous ayons eu connaissance. Publié au mois d'avril 2013 par le CODHES, son intitulé le présente comme une étude approximative du phénomène²⁸¹. Les résultats exposés se basent ainsi sur des études de cas, menées dans trois villes colombiennes : Buenaventura, Tumaco et Soacha. En présentant ces résultats, les auteurs du rapport mettent cependant l'accent sur la part importante de sous registres qu'accuse actuellement l'étude de la modalité intra urbaine du desplazamiento forzado.

²⁸¹ *Ibid.*



Fuente: CODHES con información del SIPOD (UARIV, 2012)

Figure 4 : Représentation de la part (axe des ordonnées situé à droite) et du pourcentage (axe des ordonnées situé à gauche) de desplazamientos forzados intraurbanos, ramenés au total des déclarations recensées par le SIPOD entre 1996 et 2009. Le carré noir marque l'année 2005, date d'application du DDR²⁸² (document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction et modification de la couleur du champ).

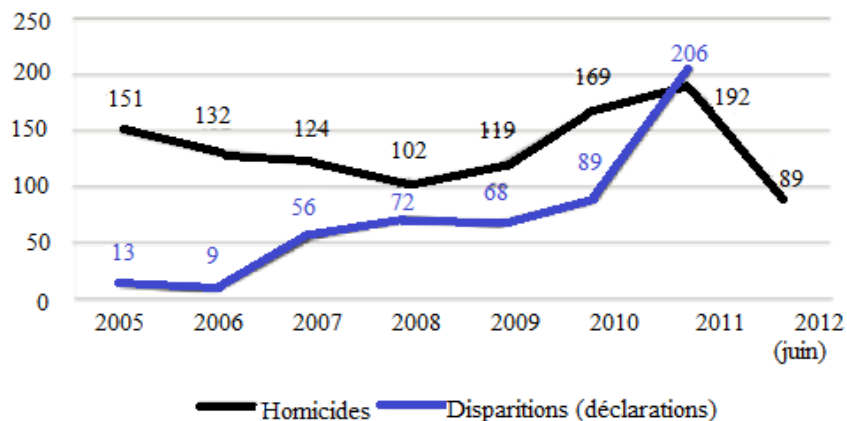


Elaboración: CODHES

Figure 5 : Courbe des desplazamientos forzados intra-urbanos recensés le CODHES sur le municipe de Soacha entre 1999 et 2011. L'accroissement du phénomène débute à partir de 2005, c'est-à-dire au moment du processus de DDR, pour ensuite désemplir à partir de 2009. L'interprétation de cette variation doit prendre en compte le cas des Falsos Positivos, qui s'est traduit par une augmentation des disparitions forcées sur le municipe²⁸³ (document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction).

²⁸² CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha*, op. cit., graphique n° 15, p.120.

²⁸³ *Ibid.*, graphique n° 13, p.104.



Fuente: Medicina Legal, 2012. Elaboración: CODHES

Figure 6: Courbes des homicides (recensés) et des disparitions forcées (déclarées) sur le municipe de Soacha entre 2005 et 2012. Les disparitions forcées sont en constante augmentation et ont dépassé le nombre d'homicides enregistrés sur le territoire soachuno au cours de l'année 2011. Ce pic correspond à la date où le cas des Falsos Positivos a été défrayé devant les tribunaux par le Procureur de la République assigné au territoire de Soacha²⁸⁴ (document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction et modification des couleurs des courbes).

Selon les chercheurs du CODHES, l'absence de données disponibles sur les modalités urbaines de déplacement forcé ne relève pas tant de la non-reconnaissance officielle de leurs pratiques que de trois facteurs :

- Les analyses sur ce phénomène l'ont d'abord confondu, par effet miroir, avec des mouvements migratoires de type résidentiel. En effet, l'accroissement de l'urbanisation qu'enregistrent les grandes villes du pays opère de multiples réaménagements sur le territoire administré, et ce dernier tend par ailleurs à poursuivre son extension. Dans cet ordre d'idée, le desplazamiento intra-urbano a perdu toute dimension « *forzada* » et peut être traduit sous le terme de déplacement intra-urbain en tant que type de mobilité résidentielle. Ainsi, le lien entre la contrainte du mouvement et le déroulement du conflit armé est abandonné sur le milieu urbain, semblant dès lors s'inscrire dans une logique migratoire répondant à un calcul rationnel économique du mouvant et au travers duquel

²⁸⁴ *Ibid.*, graphique n° 12, p. 102.

il vise à maximiser ses conditions de vie. Cette lecture se rapproche de la thèse défendue par le gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez Velez, et selon laquelle les déplacements répondaient à une contrainte de moyens et non de situation, ce qui faisait des citoyens concernés par ce mouvement non pas des civils pris dans un conflit armé interne, mais des « *migrants démunis*²⁸⁵ ».

- Le recensement des citoyens contraints de migrer à l'intérieur du pays est effectué à partir d'une « méthodologie linéaire » qui ne tient pas compte de la situation dans son ensemble, mais sur sa répercussion sur les divisions politico-administratives du territoire. Les statistiques relatives au phénomène migratoire sont ainsi construites depuis une analyse holiste dont la portée vise à identifier les sites d'expulsion et ceux de réception du mouvement tels qu'ils apparaissent sur les cadastres.
- L'attitude qui prédomine face aux personnes ayant vécu un desplazamiento forzado témoigne d'une forte réticence à les considérer comme des citoyens pris dans le mouvement de la guerre. La méconnaissance des amendements de la Cour Constitutionnelle par les fonctionnaires ayant en charge d'enregistrer leurs déclarations aboutit à la formation de sous registres conséquents. En effet, l'application des « Autos » n'a aucune dimension coercitive : leur respect ne dépend pas des secteurs délégués à la prise en charge du phénomène et s'avère entièrement dépendant de leur prise en considération par les administrations territoriales.

Ainsi, et bien que :

« La condition du déplacement est une situation acquise de facto, et ce, dès que le départ forcé en tant que tel a lieu. En conséquence, la qualification s'opère a posteriori et ne fait pas partie des variables constitutives du phénomène. Attendre qu'une institution se prononce sur sa validité avant d'enregistrer la situation du déplacement constitue un détournement des droits fondamentaux et, par voie de conséquence, une violation de ces derniers. (Sentence T-327 de 2001)²⁸⁶. »,

²⁸⁵ *Ibid.*, p.13.

²⁸⁶ *Ibid.*, p.36

« [...] le fait que la Cour Constitutionnelle le reconnaisse et que parallèlement, sur le terrain, un maire reconnaît qu'une dynamique migratoire de ce type a lieu et se développe au sein de son municipe, ce sont deux choses très différentes. »
(Fonctionnaire d'une ONG, 2012)

Dans les faits, les sous-registres sont le résultat de pratiques aussi bien institutionnelles qu'individuelles. D'une part, le fait que la saisie des déclarations des desplazados ne s'effectue automatiquement pas dans le registre freine l'évaluation du phénomène. En effet, les plaintes ne sont statistiquement prises en compte qu'une fois le statut officiel attribué aux plaignants, ce qui équivaut généralement à un laps de temps de deux mois. D'autre part, il y a un manque d'infrastructures, notamment en ce qui concerne la saisie automatique des faits et leur enregistrement « en direct » via l'internet, comme c'était le cas à la Casa de los Derechos, les câbles de raccordement au réseau étant systématiquement coupés ou volés le lendemain de leur installation²⁸⁷. Ainsi, les déclarations dactylographiées se perdent ou peuvent être volées : ce fut le cas à la Casa de los Derechos concernant une série de documents élaborés par Pablo et dénonçant des cas de violations des DDH et du DIH. Cette explication me fut par ailleurs aussi avancée lors d'une réunion portant sur les dispositifs mis en place dans le cadre du Plan Intégral de Protection, et alors que la discussion basculait sur le sujet de la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado :

« A : En vrai, je ne connais pas de cas de déplacement intra-urbain, pour le moins qui se serait déroulé sur ce territoire et qui aurait été rapporté au commissariat. Bon, on a peut-être eu des cas qui se sont présentés à nous à travers d'autres sources. Mais à la réunion que j'ai avec les inspecteurs, je leur demande toujours de... tous les mardis, je leur demande, "Vous avez des cas à me présenter où on vous a parlé de cela ?", "Non".

B : Pardon Monsieur, mais nous avons aussi eu des cas ici et ça a commencé avec le massif qu'il y a eu avec la communauté afro. Celui-là est avéré puisque nous avons dû les réinstaller en urgence, n'est-ce pas ?

A : Oui, nous avons eu un cas, je crois, de déplacement intra-urbain... Celui avec les "petits noirs".

²⁸⁷ De ce fait, l'accès à internet ne se faisait qu'à l'aide d'une clé 3 G offrant un accès difficile à edge.

B : Oui, c'est justement le massif, celui qui a touché cette population...

(Silence)

A : Oui, mais dans les faits, je ne sais pas si nous avons des statistiques dessus... Je suis en contact avec le département de justice, et je n'ai jamais eu ces données.

B : Non, ne dites pas cela, vous devez les avoir vues.

C : Oui

B : Oui, parce que nous, nous les avons vues, nous avons tous reçu le rapport et je crois que C, vous nous l'aviez amené lors de la dernière réunion n'est-ce pas ?

C : Oui

A : Oui, mais à Y, nous n'avons rien dessus [...] et je ne sais pas si la route d'attention, que nous avons ici, reconnaît ce type de déplacement. [...], Ce matin, j'avais une discussion intéressante à la Maison de la Justice avec le docteur X, et cela concernait les rapports qu'il effectuait de son côté. Parce que, dans la maison de la justice, il y a énormément de vol... Là aussi, on a un problème, parce que c'est là où tout est déclaré. Là bas, on trouve les bureaux de la Fiscalia, l'inspection du travail... Et les déclarations sont volées. » (Réunion PIP, 2012)

Ce thème fut vivement débattu entre les participants présents à cette réunion, lesquels représentaient différentes entités administratives dont j'ai préféré taire les noms pour plus de neutralité. Les représentants des administrations B et C ont ainsi mis l'accent sur la production des « données » relatives aux « cas avérés » de desplazamientos forzados intraurbanos ayant eu lieu à Soacha, mettant en avant le « rapport » publié à la suite du déplacement massif des Altos de la Florida. Cependant, pour A, les données fiables se résument aux « statistiques produites par le département de la justice » et aux expériences de terrains partagées par les « inspecteurs de la police lors de réunion hebdomadaire du mardi » concernant l'état des « violences » dans le secteur. Dans la mesure où toutes ces entités relèvent du gouvernement, elles doivent théoriquement agir de manière synchronisée face au phénomène du desplazamiento forzado : elles devaient donc toutes avoir « vu, reçu et débattu de ce rapport lors de la dernière réunion », ce qui n'était cependant pas le cas, l'explication tenant aux vols effectués à Y selon A. Ainsi, le problème de communication administrative s'est transformé en problème de sécurité, et au cours de cette réunion, la municipalité de Soacha a décidé d'allouer

le budget gouvernemental dédié au PIP à l'équipement de la place centrale en caméra de sécurité.

Les citoyens déplacés sous la contrainte ne vont généralement apprendre qu'ils ont vécu ce que le législatif appelle un « desplazamiento forzado » qu'après être arrivés en ville. Aussi, ils peuvent ne pas déclarer leur déplacement parce qu'ils ne le savaient pas, que c'est « *trop tard* » ou bien parce qu'ils ne vont pas « *si mal que ça* », comme me l'expliqua Esperanza, qui avait fait le choix de ne pas déclarer son primo-déplacement, et ce, à l'inverse du déplacement forcé intra-urbain dont elle avait fait l'objet en 2011 :

« Nous avons été déplacés une première fois, mais je ne l'ai pas déclaré. Je n'ai déclaré que quand celui d'ici est arrivé. Quand je suis arrivée ici, ils nous avaient laissé prendre des affaires, pas mal d'affaires. Mais quand ils m'ont déplacée ici, à Cazucá, alors là, j'ai déclaré. Parce que lorsque nous avons dû quitter la ferme, ils nous avaient laissé le temps de prendre nos affaires. On avait de l'argent et on a pu vendre nos meubles et nos récoltes, notre bétail avant de partir... L'ami de mon mari nous a dit qu'avec ça, on arriverait à tourner la page, à remettre le pied à l'étrier et à acheter un terrain ici à Cazucá... Ici, ce n'est pas cher. En plus, ces guérilleros ne lâchent rien, ils vous suivent, alors on ne voulait pas qu'ils nous retrouvent, alors on ne s'est pas déclaré... On n'a pas parlé d'eux, j'avais peur... Mais ici, on n'a pas eu le choix... on n'avait rien, on a dû sortir comme ça, d'un coup. Alors on s'est déclaré, et dans les déclarations, c'est notre premier déplacement, celui de Cazucá, mais bon, ce n'est pas le cas... Pour celui-là, pour l'intra-urbain, il a fallu qu'on le fasse. » (Esperanza, 2012)

Lors de son premier déplacement, Esperanza et son mari ont décidé de ne pas déclarer les faits par peur d'être retrouvés, ce qui ne fut pas le cas lorsque l'expérience s'est répétée à Cazucá. Cependant, il convient de considérer que dans la majorité des cas, lorsque le déplacement se répète, la peur joue un rôle important sur le phénomène du sous-registre : celle d'être retrouvé, mais aussi celle d'être jugé, ou encore celle d'être identifiable en tant que déplacé sur les sites « de réception ». De la même manière, beaucoup ont peur de ne pas être crus par les autorités, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur déplaceur, comme me l'expliqua Maribel :

« Les gens ne disent pas qu'ils sont déplacés ou ne le déclarent pas parce qu'ils ont peur qu'il leur arrive quelque chose après. Ici, dans cette montagne, il se dit que, et il y en a qui nous le rapportent, que l'espace est, en fait... qu'il est dirigé par les paramilitaires... Il y a beaucoup de familles, avec qui je travaille, et elles m'ont

raconté leur déplacement. Elles ont été déplacées de certaines régions colombiennes et, une fois ici, elles se sont retrouvées face aux mêmes têtes de commandements des groupes qui les ont déplacées auparavant de ces régions... Alors ici, les gens ont peur de dire qu'ils sont déplacés. Même ceux que je connais depuis longtemps, qui viennent ici et qui parlent avec les docteurs d'ici, ils ne le disent pas tout de suite, voir même qu'ils ne leur diront jamais, non. Ce n'est pas quelque chose que l'on brandit. » (Maribel, 2012)

Cette peur n'est pas injustifiée : elle se développe avec le mouvement, lorsque, arrivant sur de nouveaux espaces de réceptions, les migrants « de la guerre » se retrouvent confrontés aux mêmes « têtes de commandement des groupes qui les ont déplacés ». Ancrés dans leurs mémoires, les éléments ayant accompagné l'évènement de leur déplacement les incitent donc à faire « profil bas » et à taire leur passé. Dès lors, même si la modalité intra-urbaine des déplacements forcés est officiellement reconnue par la Cour Constitutionnelle comme faisant partie de l'ensemble du desplazamiento forzado tel qu'il est catégorisé dans la loi 387 de 1997, il existe une réticence quant au fait de reconnaître que les agents déplaceurs sont rattachés aux acteurs armés intégrant le conflit interne. En ce sens, le fait de rejeter l'éventualité qu'il existe des rapports, ou des collaborations, entre les groupes armés belligérants et les bandes dites de « délinquances communes », autrement dit, l'existence de polys bandes, freine les réponses institutionnelles sur le local et alimente la peur des déplacés, comme le concédait un fonctionnaire d'Acción Social :

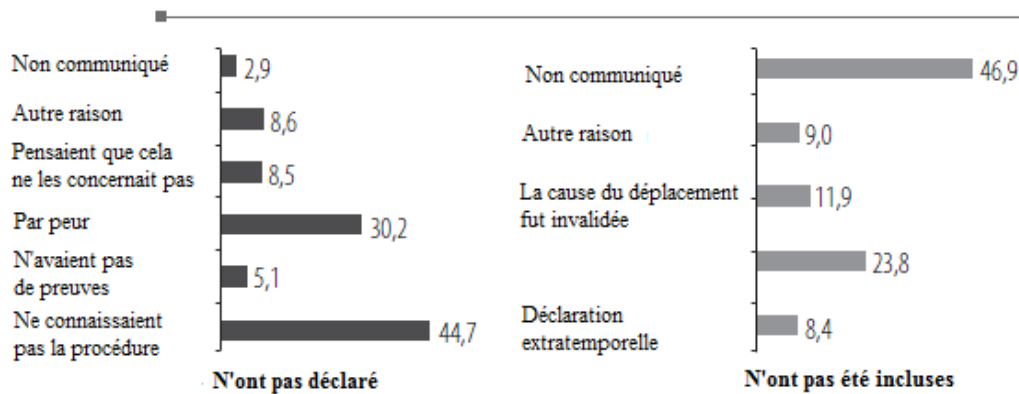
« [...] le problème [...] c'est que ça freine du côté de la délégation, parce que nous n'avons toujours pas pu établir cette connexion, ce lien qui existe entre ces combos, et les autres grands ensembles armés du pays. Bref, nous savons [...] que ces grandes organisations sont présentes sur ce terrain. Cependant [...] dans les discours officiels, on régionalise les combos : "ces bandes sont reliées, je ne sais pas moi, aux Paisas ou aux Urabeños..." [...], cette différenciation est encore très marquée, alors que dans le fond, elle est diluée. [...] c'est reconnu à Medellín, à Buenaventura ou à Cali, mais à Bogotá, ça a toujours été nié... (silence) [...] actuellement en tout cas non ? [...] sous le gouvernement d'Uribe, qui était [...] un peu plus figé sur ce thème, on disait que ces problèmes étaient imputables au développement de la délinquance commune ou des mafias criminelles... Mais maintenant [...] j'estime, personnellement, qu'on peut les associer [...] à ces autres grandes entreprises, ces grands groupes du conflit armé. [...] nous savons qu'ici, du côté de Ciudad Bolívar, le thème (du desplazamiento intra-urbano) aussi prend du poids, il devient très fort [...] et depuis notre rôle d'observateur, nous signalons que ce problème prend de l'ampleur, qu'il se fait selon des processus illégaux, avec

expulsions et extorsions, et qu'à un moment ou à un autre, ils sont liés à des questions relatives au narcotrafic, au trafic d'armes et que les combos agissent comme des polys bandes [...]. À Soacha, c'est un autre cas et c'est un autre point. On reconnaît, d'ici, que ça a lieu à Soacha, enfin pas le déplacement en tant que tel, mais le lien entre les groupes... on le reconnaît beaucoup plus et c'est justement la question. Mais au moment de statuer, nous devons rencontrer les personnes qui sont officiellement en charge de la zone : les autorités du district, les autorités de la police, bref... et nous devons leur demander s'ils ont observé quelque chose ou pas... Et si là, ils nous disent que oui, qu'il se passe des choses, à Santo Domingo, à Juan XXIII, que la situation est critique, qu'ils sont en train de répéter les schémas et tout et tout, bref, s'il y a une reconnaissance, on peut agir... mais il faut qu'ils le reconnaissent, tu comprends ? Et, dans les faits, ils le reconnaissent seulement lorsque tu passes la frontière de Santo Domingo, par Ciudad Bolívar, par exemple, alors là (soupire) là oui, il se passe des choses... » (Fonctionnaire d'Acción Social, 2011)

Cette peur n'est donc pas étrangère à l'expérience du déplacement. Au-delà, elle s'inscrit et découle des liens qu'entretient la modalité urbaine de cette modalité de mobilité sous contrainte avec les « grands groupes du conflit armé interne ». Dans les faits, le gouvernement reconnaît que, dans le cas de Soacha, les Bandes Criminelles Émergentes²⁸⁸ ou les polys bandes ont des nexus avec les acteurs armés « historiques » du conflit. Cependant, la veille sécuritaire dépend aussi de la circulation des informations effectuées en amont de l'application des dispositifs exécutifs existants, plaçant dès lors la municipalité en première ligne de monitoring. Or, il n'est pas à son avantage d'admettre l'efficacité de cette pratique de migration sous contrainte, car elle perdrait alors une partie de son autonomie de gouvernance au détriment d'une intervention gouvernementale.

Cette réticence dolosive n'est cependant pas la seule à expliquer l'importance des sous-registres existants autour du desplazamiento forzado intra-urbaine, comme en atteste le graphique n° 6 figurant ci-dessous et construit à partir des données recueillies lors de la Commission de Suivi des Politiques Publiques en matière de Déplacement Forcé de 2010.

²⁸⁸ Dorénavant, il sera fait mention de cette catégorisation de groupes armés proprement urbains sous l'acronyme de BACRIM, tel que les nomme le gouvernement colombien.



Fuente: III Encuesta Nacional de Verificación de los Derechos de la Población Desplazada. Julio-agosto 2010. Comisión de Seguimiento y CID-Universidad Nacional.

Graphique 6 : Personnes déplacées à partir de 1980 n'étant pas enregistrées dans le RUPD selon les raisons pour lesquelles elles n'ont pas déclaré leur déplacement ou suite auxquelles leur inclusion au registre a été refusée (Sources : CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha, op. cit.*, p.118, document retravaillé sous le logiciel Paint pour traduction).

A la lecture de ce document, il ressort ainsi que 44,7 % des citoyens n'ayant pas déclaré leur déplacement forcé ne connaissaient pas les démarches à suivre. Ils sont 30,2 % à ne pas l'avoir fait par peur d'être retrouvés, 8,5 % parce qu'ils estimaient que ça ne les aiderait pas plus, 5,1 % parce qu'ils n'avaient pas de « preuves » à fournir et enfin 8,6 % ont évoqué d'autres raisons.

C) Justice transitionnelle et transition juridique : la Loi des Victimes et de la Restitution des Terres de 2011

Au début de l'enquête, le texte qui me fut toujours présenté comme étant « le socle » de la réponse institutionnelle au desplazamiento forzado était la loi 387 de 1997. Cependant, l'adoption de la loi 1448 en 2011, dites Ley de Victimas y de Restitucion de Tierras changea la donne et modifia considérablement les interactions institutionnelles sur le terrain. Dans la mesure où la démarche d'enquête a dû faire face à cette transition juridique, il me semble nécessaire de revenir sur ce que soulève, dans la pratique ainsi que dans la dialectique, ce passage d'une norme à l'autre. En effet, la « catégorie » de desplazado est appelée à être

assimilée au grand ensemble que recoupe celle de « victime ²⁸⁹ » au cours de cette transition, ce terme incluant tout autant les familles ayant perdu l'un de leurs proches que celles ayant rapporté la disparition d'un de leurs membres²⁹⁰.

Ainsi, selon l'article 3 de la loi 1448 de 2011 :

« Seront considérées comme victimes, dans le cadre de cette loi, les personnes qui individuellement ou collectivement ont souffert un préjudice à cause de faits survenus à partir du 1^{er} janvier 1985, comme conséquence à des infractions au Droit International Humanitaire ou à des violations graves et manifestes aux normes internationales des Droits de l'Homme, survenues à l'occasion du conflit armé interne.

Sont aussi victimes le conjoint, le compagnon ou la compagne permanents, couples de même sexe et parents au premier degré de consanguinité, premier degré civil de parenté de la victime directe, lorsque cette dernière est donnée pour morte ou pour disparue. À défaut de ces dernières le seront les ascendants du deuxième degré de consanguinité.

De la même manière, sont considérées comme victimes les personnes qui ont subi un préjudice pour être intervenues en vue de porter assistance à la victime ou pour prévenir la victimisation.

La condition de victime s'acquière indépendamment du fait que soit identifié, appréhendé, poursuivi ou condamné l'auteur de la conduite pénale, et de la relation familiale qui pourrait exister entre l'auteur et la victime. [...]

Paragraphe 3 : Dans le cadre de la définition contenue dans le présent article, ne seront pas considérées comme victimes celles qui ont souffert un préjudice de leurs droits en tant que conséquences d'actes de délinquance commune²⁹¹. »

²⁸⁹ Nous avons volontairement mis le terme de « victime » entre parenthèses. Nous ne remettons en question l'impact traumatique que peut avoir l'expérience d'un déplacement forcé sur un acteur social, mais nous rejetons néanmoins toute victimisation des acteurs sociaux ayant fait l'expérience d'un desplazamiento forzado, et ce, dans la mesure où « *Ce dispositif identifie l'homme à un simple animal mortel, il est le symptôme d'un inquiétant conservatisme, et, par sa généralité abstraite et statistique, interdit de penser la singularité des situations* » (Badiou, A., *L'éthique: essai sur la conscience du mal*, Caen, Nous, 2003, p.38).

²⁹⁰ Lorsque le citoyen- « victime » appartient au corps des armées, la présente loi ne s'applique pas et les mécanismes de réparation correspondront à ceux prévus par la juridiction martiale compétente.

²⁹¹ Senado de la República de Colombia, « Ley de víctimas y Restitución de tierras », 2011, Article 3. Voir les articles employés dans ce travail de recherche et afférant à cette loi en Annexe II, pp. XIV-XXXIII.

a) Une fusion depuis les mécanismes de l'exécutif

En pratique, la fusion sérielle des desplazados en « victimes » s'est traduite par des remaniements institutionnels qui, à terme, donneront lieu à un regroupement des organes prévus dans le cadre de la loi 387 de 1997 avec ceux ceux prévus par la *Ley de Victimas y de Restitucion de Tierras*. Dans ce contexte, et même si elle ne disparaît pas, la réponse apportée par le gouvernement au « desplazamiento forzado por la violencia » est amenée à expérimenter une transition juridique. En attendant que ce système soit opérationnel, le paragraphe de l'Article 170²⁹² de la loi 1448 de 2011, intitulé « Transition institutionnelle », stipule que la prise en charge et l'attention aux populations déplacées continueront à être coordonnées par Acción Social. À long terme, le Système National d'Attention Intégrale à la Population Déplacée par la violence (SNAIPD) est appelé à être remplacé par le Système National d'Attention et de Réparation Intégrale aux Victimes (SNARIV), et ce, au même titre que le Conseil National d'Attention Intégrale à la Population Déplacée (CNAIPD), dont les prérogatives incomberont désormais au Comité Exécutif pour l'Attention et la Réparation Intégrale des Victimes (CEARIV).

Dans ces transferts fonctionnels, il importe de noter que :

- ◆ La loi 1448 prévoit la création d'une institution de premier ordre, résultat de la transformation de l'Agence Présidentielle pour l'Action Sociale et la Coopération Internationale : le Département Administratif pour la Prospérité sociale²⁹³
- ◆ L'Unité Administrative Spéciale d'Attention et de Réparation Intégrale aux Victimes est rattachée à cette branche centrale de l'Exécutif, et elle a désormais la charge de répondre à la problématique des PDIPP.

²⁹² *Ibid.*, Article 170, Paragraphe. Voir les articles employés dans ce travail de recherche et afférant à cette loi en Annexe II, pp. XIV-XXXIII.

²⁹³ Ce dernier intègre l'Agence National pour le Dépassement de la Pauvreté Extrême (ANSPE), l'Unité Administrative Spéciale d'Attention et de Réparation Intégrale aux Victimes ; l'Unité Administrative Spéciale pour la Consolidation du Territoire ; l'Institut colombien du Bienestar Familiar (ICBF) ainsi que le Centre de Mémoire Historique.

- ◆ Les violences immédiates auxquelles cette unité se devra de répondre seront catégorisées sous le terme de terrorisme.
- ◆ Trois nouveaux ministères ont rejoint la table du CEARIV : le Ministère des Affaires Étrangères colombien, le Ministère de la Protection Sociale ainsi que le Ministère de la Culture. De ce fait, la dimension politique de ce texte s'octroie une portée tout aussi globale que locale, se proposant d'agir depuis une perspective sociale plus large (protection) tout en tenant compte de la dimension culturelle, matérielle et mémorielle des Victimes dont elle a la charge. En ce sens, il est intéressant de souligner qu'un Centre de Mémoire Historique a été créé conjointement à l'adoption de la loi (Articles 144-145-146-147-148).
- ◆ La datation des faits pour lesquels les Victimes peuvent demander réparation auprès de l'État ne peut être antérieure à l'année 1985.
- ◆ La loi 1448 de 2011 n'annule pas la loi 387 de 1997. En effet, cette dernière n'a pas de date limite de vigueur, et ce, à l'inverse de la Ley de Victimias, dont la validité effective est prévue pour dix ans à compter de la date de son adoption (2011), comme le stipule l'Article 208.

A long terme, ces remaniements institutionnels sont appelés à induire des changements dans le rapport de la société colombienne à la mémoire de la guerre en l'inscrivant dans la continuité du processus de justice transitionnelle débuté avec la loi de Justice et Paix²⁹⁴. Ainsi, les analyses développées par Didier Fassin et Richard Rechtman dans *L'empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*²⁹⁵ nous apportent un éclairage important concernant l'adoption de cette loi : car qu'est-ce qui se joue, dans l'emploi du terme de victime, où, pour reprendre les auteurs, « *Qu'est ce que l'emploi du terme traumatisme ne permet pas*

²⁹⁴ Senado de la República de Colombia, « Ley de Justicia y Paz », 2005.

²⁹⁵ Fassin, D., Rechtman, R., *L'empire du traumatisme: enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

*de dire, et quels sont ceux dont il permet de ne pas parler ?*²⁹⁶ ». Afin de comprendre l'emploi de ce terme dans les textes de loi, il faut tenir compte du processus d'amnistie entamé dans le cadre du protocole de DDR. En effet, pour que l'amnésie puisse opérée sur l'hostilité, pour qu'elle puisse être transversale et neutraliser les dérives de la violence en dehors du cadre de l'État, alors l'amnistie se doit de neutraliser la mort de soi et réintégrer celle de l'autre dans un ensemble partagé par le nous. Dès lors, recourir au terme de victime semble avoir cette curieuse propriété de placer les hommes à la fois en dehors et en dedans de la guerre, car ils en deviennent à la fois acteurs (victime de guerre) et spectateurs (victime de la guerre). Ainsi, ils participent tous à sa mise en scène une fois les délibérations concernant sa commémoration ayant eu lieu, lesquelles prévoient de rythmer son oubli au moment de baisser le rideau.

Outre le fait que la promulgation de la loi 1448 de 2011 prévoit d'instaurer un nouveau rapport à l'histoire, elle vise aussi à établir un consensus moral « temporaire ». Elle déplace la responsabilité politique de l'État face aux conséquences durables que le conflit armé interne a eues sur la population civile d'un domaine matériel à un plan immatériel : la mémoire. Ces réponses sont de l'ordre de l'immédiat et prévoient, ce faisant, un dédommagement monétaire pour les traumatismes vécus, ainsi qu'une assistance psychologique pour les victimes. Cette dernière reste néanmoins à définir et à appliquer sur le terrain, car pour l'heure, elle est majoritairement assumée par des ONG et des cliniques universitaires :

« [...] ici, lorsqu'un déplacé arrive, la prise en charge psychologique c'est vraiment la seule chose qui semble fonctionner tout de suite... Ici, tout est fait de par le fait d'être une victime. La loi des victimes, elle n'a... elle a été créée que... enfin, elle devrait avoir deux aspects : l'attention psychosociale [...] et la réparation [...] Mais ici, tout est orienté par l'argent. "Si on t'a tué quelqu'un, alors je te dois 8 millions"... et s'il te reste des cicatrices psychologiques à vie, ce n'est pas le problème de l'État, il n'en a que faire... » (Maribel, 2012)

Pour Maribel, qui travaille au sein de Red UNIDOS, la « loi des victimes » prévoit deux aspects sur le papier : une assistance psychologique et un dédommagement monétaire.

²⁹⁶ Fassin, D., Rechtman, R., *L'empire du traumatisme, op. cit.*, p.411.

Cependant, en évoquant ce texte, elle déplorait le fait que, dans la majorité des municipalités qu'elle a côtoyée, « *tout est orienté par l'argent* ».

Subséquemment, la loi 1448 de 2011 se présente alors comme une transition juridique consensuelle qui entend effacer les aspérités catégorielles en uniformisant les expériences singulières des civils pris dans la guerre. En en faisant tous des « victimes », le gouvernement prétend élargir ses protocoles de réparation aux civils. Cependant, dans le cadre de cette loi, il « choisit » les traumatismes qui donneront lieu à dédommagement, tout en se dédouanant de la nécessité d'apporter une réponse spécifique à chaque situation vécue par les « victimes » et en faisant l'impasse sur les contextes générateurs de ces événements. Si son unité marque l'illusion d'un accès égal à la réparation, cette loi des « victimes » creuse donc aussi les inégalités entre les membres de la société civile, ce qui a pour effet de rétro alimenter les phénomènes de compétitions et de collaborations observés sur les secteurs où se sont déroulées les enquêtes de terrain de cette recherche. En effet, même si cette réponse relève du processus biopolitique, le témoignage demeure là encore au cœur du processus de réparation prévue par la loi 1448 de 2001 et se décline comme une politique de la preuve²⁹⁷. À l'heure actuelle, et selon les données du Centre National de la Mémoire Historique qui recourent la période 1958-2012²⁹⁸, la catégorie de victime en Colombie comprend près de six millions de personnes déclarées se répartissant de manière suivante :

- ◆ 27 023 personnes séquestrées.
- ◆ 25 007 personnes portées disparues.
- ◆ 1 754 personnes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles.
- ◆ 8 070 personnes présentant des traumatismes physiques consécutifs à une mine antipersonnel.
- ◆ 5 165 personnes ayant déclaré avoir été recrutées de manière forcée.

²⁹⁷ *Ibid.*, p.237.

²⁹⁸ Données sur les statistiques du conflit armé en Colombie présentées dans les diapositives construites par le Centre National de la Mémoire Historique. Elles sont consultables en ligne en suivant cette l'adresse [consultée pour la dernière fois le 17/09/2013] :

<http://www.centrodememoriahistorica.gov.co/micrositios/informeGeneral/estadisticas.html>

- ◆ 1 343 personnes présentant des traumatismes physiques consécutifs à des attentats « terroristes ».
- ◆ 495 personnes présentant des traumatismes physiques consécutifs à des attaques contre des biens civils (opérations de sabotages).
- ◆ 218 094 personnes décédées dans le cadre du conflit armé interne, et parmi lesquelles 19 % étaient des combattants contre 81 % de civil.
- ◆ Entre 4 744 046 et 5 712 506 personnes ayant déclaré avoir été forcées de fuir de leur lieu de résidence (desplazamiento forzado).

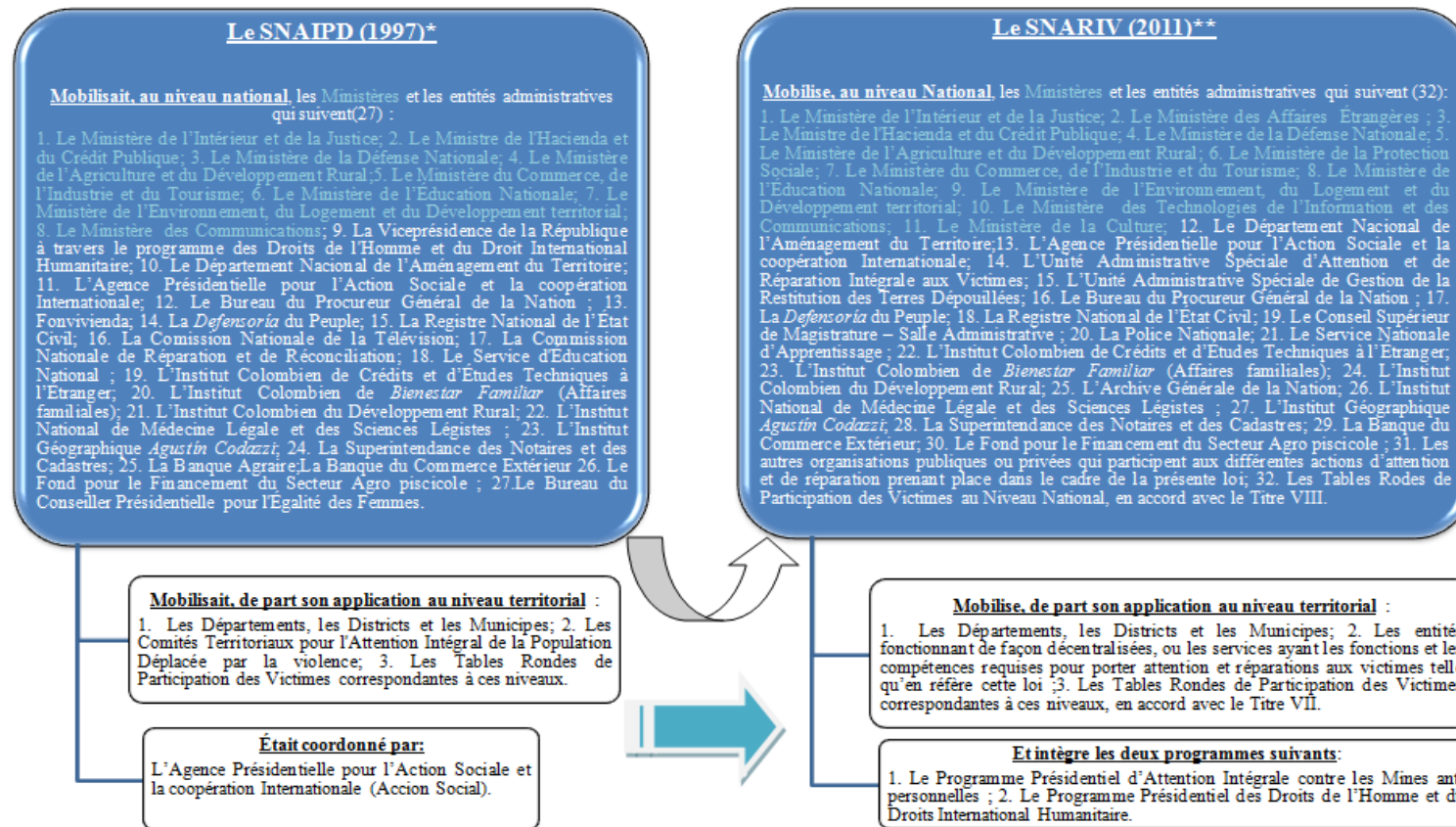


Figure 7 : Schéma de la composition sectorielle et territoriale du SNAIPD et du SNARIV ; les entités mobilisées citées sont appelées à intervenir dans la gestion et la formulation des politiques relatives à la problématique du *desplazamiento forzado* (graphique Smartart réalisé à partir de la loi colombienne 1448 de 2011, 387 de 1997, ainsi que des informations présentées par Sánchez, B. E. dans le paragraphe 2.1.2, intitulé « *La ley 387 de 1997* », de l'ouvrage *Las Politicas Publicas sobre migraciones y la sociedad civil en America Latina* (Leonir Mario Chiarello (coord), 2011, pp.365-368)).

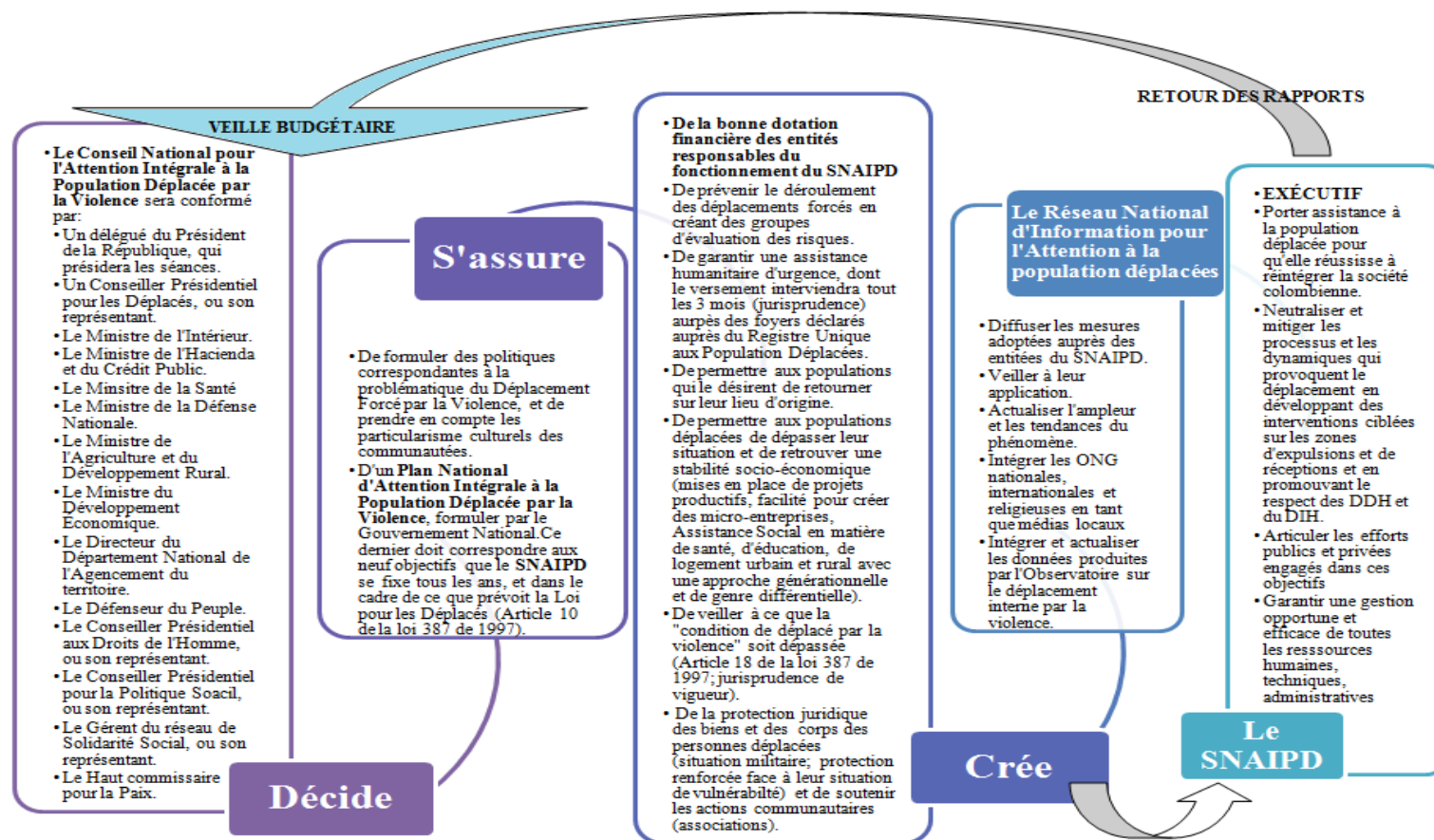


Figure 8 : Schéma des fonctions exécutives du SNAIPD et organisation de ces dernières par le CNAIPD (graphique Smartart réalisé par l'auteure à partir de la loi 387 colombienne de 1997 et tenant compte des révisions effectuées depuis par la Cour Constitutionnelle du pays depuis son adoption le 21 juillet (source consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 08/09/2013]):

http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/ley/1997/ley_0387_1997.html

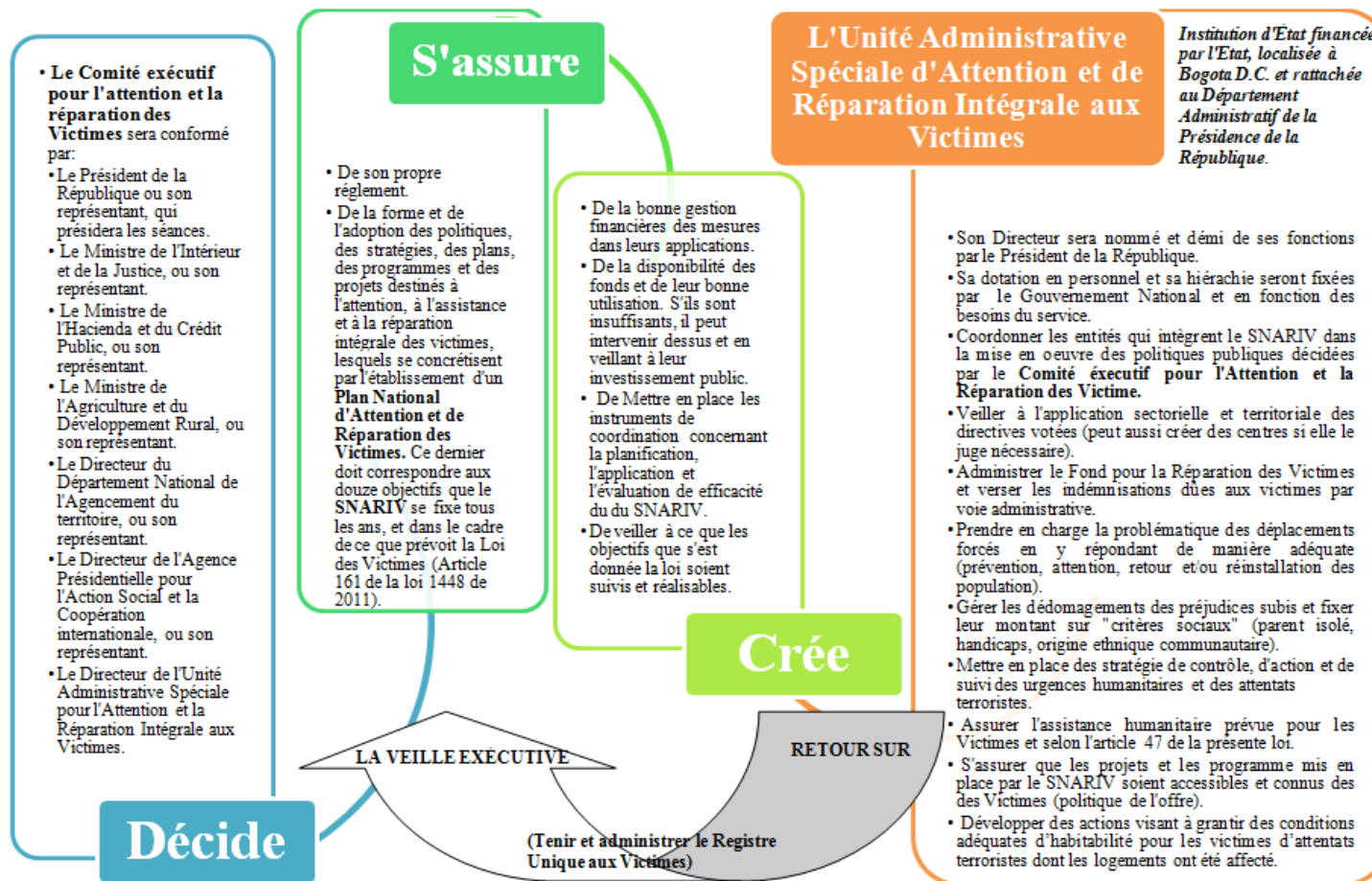


Figure 9 : Schéma de l'articulation du SNARIV, composé par le CEARIV (décision) et par l'Unité Administration Spéciale d'Attention et de Réparation Intégrale aux Victimes (applications des directives de l'exécutif) (graphique Smartart réalisé par l'auteure à partir de la loi colombienne 1448 de 2011 (source consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 08/09/2013] :

http://www.secretariassenado.gov.co/senado/basedoc/ley/2011/ley_1448_2011.html

b) La catégorie de victime : un texte s'inscrivant dans un processus de justice transitionnelle

Le propos de cette recherche n'est pas de rendre compte des différents textes de loi établis par le gouvernement colombien et les instances internationales en vue d'assister populations confrontées à des situations migratoires internes opérées sous la force d'une contrainte. Néanmoins, la ratification de la Ley de Victimias y de Restitucion de Tierras par le Sénat de la République de Colombie en 2011 devait être souligné dans le cadre de ce travail, car au cours des enquêtes et des observations effectuées sur le terrain, nombre d'interlocuteurs sont venus me questionner sur la nature de ce texte. Plus que les conditions de réparations ou de protection qu'il offrait, ces personnes cherchaient surtout à connaître les procédures de déclaration qu'impliquait cette loi pour être appliquée, l'objectif étant de saisir les modalités, mais aussi les cas où « on la savait applicable ».

Ces préoccupations se sont manifestées ainsi lors des entretiens et des discussions menées sur les Altos de Cazucá. Abordant des thématiques liées à leur quotidien d'avant, de pendant et d'après leur desplazamiento forzado, ces échanges ont quasi systématiquement abouti sur l'évocation de la « Loi des Victimes », que cela soit à titre d'information, de précisions ou encore de comparaison. Dès lors, si l'adoption de la loi 1448 n'annule en rien la loi 387, j'ai pu constater, lors de mes deux séjours de recherche, que ces textes entraient en résonance et fonctionnaient en binôme lors des processus de réminiscence mémorielle. Agissant en tant que « cadre dialogique », cette combinaison législative faisait ainsi ressortir qu'avant d'être desplazados, et bien que se présentant à moi comme tels, mes interlocuteurs se voyaient d'abord comme des victimes de guerre dont l'expérience traumatique avait été dénigrée. Cependant, au quotidien, ils veillaient tous à demeurer extrinsèques à ces ensembles, l'anonymat recherché exigeant d'eux qu'ils neutralisent leur passé pour « se faire oublier ».

Dans les faits, les avis formulés par mes interlocuteurs concernant la portée ainsi que les apports de la Loi 1448 de 2011 étaient partagés, autant du point de vue des premiers concernés que des fonctionnaires locaux ou encore internationaux. Si certains de ceux-ci estimaient que l'adoption de ce texte représentait « *quelque chose de beau* » :

« Je ne sais pas si tu as lu ce texte, mais c'est vraiment très important de le connaître, parce que c'est vraiment beau ce que le gouvernement a fait, là. À partir de ce texte, on sera en mesure de réparer tous les dommages qui sont restés sans réparation dans ce pays, et au-delà des déplacés, alors c'est vraiment un beau texte, un très beau texte. » (Fonctionnaire, 2012, Soacha)

, d'autres restaient plus dubitatifs et inquiets quant à sa mise en pratique, notamment en ce qu'elle impliquait dans la charge révisionnelle sollicitée auprès de la Cour Constitutionnelle :

« Ce qui m'inquiète, dans ce texte, c'est le chaos qu'il provoque déjà en pratique, parce que bon... déjà [...], on passe notre temps sur des cas où l'application de la loi 387 est défaillante... la Cour croule littéralement sous les droits de pétition, c'est une masse... Impressionnante... Parce que c'est à ça que servent les droits de pétitions. Ils servent à faire connaître ces défaillances, qui peuvent être dues à de simples ratés ou à des oublis, mais aussi à des détournements de fonds, à de la corruption ou à des pratiques discriminatoires, bref... Et s'il n'y a pas de réponse dans les 90 jours, par exemple si, une fois les 90 jours passés, l'allocation de quelqu'un n'a toujours pas été versée à la personne qui a fait la pétition, alors là, on lance une demande de tutelle auprès de la Cour Constitutionnelle. Avec la loi 1448, on a encore plus de cas de personnes qui réclament son application, et d'autres qui nous demandent comment ça se passe : "On a tué mon fils en 1992, mais je ne sais qui l'a fait, est-ce que je peux intégrer la loi ?", "Mon mari est porté disparu depuis 2008 et j'ai déjà la carte de déplacé, est-ce que je dois refaire une démarche pour intégrer la Ley de Victimas ?" [...] le système n'est toujours pas opérationnel... ça bloque beaucoup de choses, et on accumule les pétitions et les tutelles [...] Ouvrir l'accès aux réparations à un plus grand nombre de personnes, c'était nécessaire, parce qu'il n'y a pas que les déplacés, ou les démobilisés, qui ont souffert du conflit, tout le monde en a souffert [...]. Mais comment va-t-on l'appliquer ? Parce qu'elle a déjà été adoptée..., c'est là LA question ». (Anonyme, rattachée à la Cour constitutionnelle, 2012, Bogotá)

Face aux « *défaillances* » que la Cour Constitutionnelle doit traiter, l'inquiétude témoignée par cette personne travaillant auprès cette instance étatique n'était pas tant relative à la démarche d'élargir le champ des « *réparations à un plus grand nombre de personnes* » qu'à sa mise en « *pratique* ». Tous s'accordaient donc à dire que cette transition était nécessaire, car face aux révélations faites lors des procès s'étant tenus dans le cadre de la Loi de Justice et Paix, il existait un net décalage entre, d'une part, les faits exposés par les anciens chefs de file des AUC, et d'autre part, les protocoles de réparation prévus pour les victimes, dont l'étendue ne cessait d'augmenter. Le processus de Justice Transitionnelle ne pouvait dès lors pas aboutir

sans qu'une révision juridique concernant les possibilités de recours des plaignants ne soit parallèlement entamée. Néanmoins, l'emploi du terme de « victime » porte à controverse : dès lors qu'il était apposé à la loi, les personnes travaillant avec des résidents de quartiers informels ou avec des communautés dites desplazadas l'abordaient avec circonspection. En effet, par-delà les avancées que promet le texte, elles craignent qu'un processus de stigmatisation similaire à celui éprouvé par les desplazados se développe pour les « victimes » :

« [...] la définition de la victime c'est complexe aussi, parce qu'il s'agit de ne pas victimiser les personnes ni de les stigmatiser... Il faut faire attention [...] Le principe pénal est louable, mais il ne faut pas que ce soit expéditif, ni que ça donne lieu aux mêmes dérives qu'avec les desplazados... Le problème, c'est que les fonctionnaires qui ont en charge d'enregistrer les déclarations ne sont pas forcément au courant des révisions de la Cour, alors c'est compliqué aussi... Quand on touche aux questions des Droits de l'Homme ici, c'est très, très compliqué, parce qu'il n'y a pas de formation à la base. Pour moi, la constitution de 1991, c'est l'une des plus belles au monde... ne serait ce qu'en terme de participation civique, elle a vraiment été très bien pensée... les mécanismes... tout... Après, lorsqu'il s'agit de l'appliquer, c'est la cacophonie [...] et il ne faudrait pas que les avancées faites dans le pays pour faire face au déplacement forcé se perdent dans cette transition... ou même, qu'on se mette à observer la même tendance à la stigmatisation des victimes. » (Alejandro, 2012)

Ainsi, « si le principe pénal est louable », il ne faut pas qu'il soit « expéditif » pour des besoins « administratifs » ou par manque de « professionnalisme ». Selon Alejandro, le risque de cette bureaucratie serait de voir « les avancées faites dans le pays pour faire face au déplacement forcé se perdent », mais aussi de stigmatiser « les victimes » comme le furent les desplazados. D'un point de vue théorique, la promulgation de ce texte prévoit un accès aux droits à la Vérité (Article 23), à la Justice (Article 24) ainsi qu'à la Réparation Intégrale (Article 25)²⁹⁹ pour les acteurs sociaux pouvant s'y inscrire. Cependant, si l'adoption de la loi 1448 est perçue comme une avancée significative, elle ne rompt pas avec la politique de

²⁹⁹ La loi prévoit de verser, entre autres mesures, l'équivalent de quarante salaires minimum (colombiens) aux victimes ayant souffert un homicide ou une disparition forcée (soit plus de 9 000 euros), et jusqu'à quarante salaires minimums pour ceux dont les faits déclarés ont entraîné un handicap permanent (Article 132). Les frais de justice et d'obsèques n'entrent pas dans ce calcul.

Sécurité Démocratique mise en place en 2002 sous le gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez Velez :

« [...] je ne dis pas que la position de Santos est différente de celle d'Uribe [...] la Sécurité Démocratique est inscrite dans la continuité, c'est ce qui se passe. Mais je pense aussi qu'il y a eu de bonnes choses de faites, et je ne suis pas rêveuse, mais par exemple, la loi des victimes, la loi sur les terres, ce sont des choses qui... même si elles sont très élémentaires, même si elles sont très imparfaites, ce sont des actes qui peuvent changer des choses. Mais il faut du temps pour changer les choses. [...] C'est un pas en avant, et ces pas sont importants. [...] Je le pense... mais je ne suis pas rêveuse, parce qu'il y a aussi sûrement un piège derrière. Mais d'avoir permis de combler autant de corruption, ça doit être vu comme un progrès, même s'il révèle l'existence d'immenses problèmes. Ça permet de penser les mesures qu'il faut dorénavant mettre en place pour éviter ces dérapages. Dans l'ensemble, c'est quelque chose de positif. [...] Au moins, il a permis d'ouvrir ces espaces. [...] Et dans les jours à venir, entre la loi des victimes et la loi des terres, on va pouvoir voir des changements dans le bon sens du terme, mais seulement si la société civile y fait attention. [...] je pense que nous sommes à un moment politique très fort, il y a beaucoup de discussions et de débats sur les mesures qui vont être prises, et nous devons nous emparer de ces sujets, nous impliquer dans ces thèmes. En tant que société civile, soit nous prenons parti, soit nous le subissons. La société civile doit être de la partie, elle doit s'imposer dans le jeu et impulser le jeu. » (Jimena, 2012)

« Inscrite dans la continuité » de la Sécurité Démocratique, la « loi des victimes » et « sur les terres » demeure cependant un catalyseur de changement, car même si elle est « élémentaire » et « imparfaite », elle touche à un thème qu'il était nécessaire de « bousculer » selon Jimena. Cependant, elle soulignait que ces transformations ne pourraient avoir lieu sans la participation de la société civile à la « partie ». Dans le cadre des populations dites desplazadas forzadas, l'indemnisation administrative prévue par la Loi des Victimes est inscrite dans la continuité de la réponse formulée par la loi 387 de 1997, c'est-à-dire en tant qu'assistance à une situation mouvante, laquelle se calcule en fonction de la composition du foyer³⁰⁰. Mais quand est-il des PDIPP dont la fuite s'est aussi accompagnée de la disparition

³⁰⁰ Le terme exact employé dans le texte stipule que son versement s'effectue par « noyaux familiaux » (nucleo familiar), ce qui donne lieu à des situations ambiguës dans la praxis, la définition admise concernant les parents au premier degré en droit canon n'étant pas la même qu'en droit civil. Par exemple, deux sœurs ayant été déplacées de manière non simultanée peuvent se retrouver identifiées sous le même numéro et devoir se partager le montant d'une allocation initialement prévu pour le foyer de l'une d'elles. Ce fut le cas pour Daniela, dont la sœur a dû quitter son domicile suite à la menace d'un acteur armé, les faits étant survenus quatre ans après son propre départ.

physique ou forcée d'un de leurs proches ? Les dispositifs prévus par la loi pourront-ils se cumuler ? Et les peines, seront-elles cumulables ?

Ces questions furent souvent posées lors des observations menées au sein de la Casa de los Derechos, de même qu'au cours de la passation d'entretien. En ce sens, nombre d'interlocuteurs ayant été déplacés concevaient de s'inscrire dans cette démarche, comme Daniela, dont le beau-frère, puis le neveu, avaient été exécutés par les agents de son déplacement, mais aussi Elena, dont le mari demeurait porté disparu suite à leur primodéplacement. Par ailleurs, d'autres résidants me firent part de leur rapprochement auprès des entités administratives correspondantes au processus d'inscription dans cette loi, comme ce fut le cas de Rosa, déplacée en 2008 suite au meurtre de son fils :

« J'ai perdu mon fils doctora, j'ai perdu mon fils et je ne l'ai jamais dit, dans ma déclaration... Ils ont dit, la Fiscalia a dit, parce que je m'y suis rendue là-bas il y a un an, pour connaître le processus pour la loi compétente, celle des victimes, pour la réparation, et ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas réussi à recueillir beaucoup d'informations... En fait, je vais essayer de vous le dire mieux : la loi, des fois, elle reste muette, ou elle invente des choses sur les gens pour ne pas avoir de problèmes avec ces gens-là. La Fiscalia se tait, ou donne une autre version, qui n'est pas la bonne. Peut-être par corruption, par peur, je ne sais pas... parce que la Fiscalia m'a demandé un papier de la Personeria, et là-bas, ils m'ont dit qu'ils n'avaient rien pour moi, alors... alors qu'est-ce que la loi ? Quelle loi ? S'ils savent que ce groupe opérerait là-bas ? Pourquoi n'ont-ils pas fait une enquête ? Et j'ai dû partir en plus... ils ne m'ont pas laissé le choix. Ce n'est pas moi qui suis allée porter plainte, c'est son père. Mais il n'a pas parlé de groupe à la marge de la loi, parce qu'il avait peur lui aussi... On ne devrait pas avoir peur de dire les choses, si on n'a rien fait... On devrait pouvoir dire les choses telles qu'elles sont... Moi, mon fils me l'a dit. Je sais que c'est ma parole pour la sienne, mais c'est un cadavre maintenant, si je peux le dire comme ça, il est mort. Mais il me l'a dit à moi... Je ne vais pas dire autre chose que la vérité si mon fils m'avait fait part de ces menaces un mois avant qu'on ne le tue. Pourquoi ne cherchent-ils pas à savoir ce qui s'est passé ? ... non... ils sont venus, ils sont venus faire leurs techniques, et ils ont archivé l'affaire et voilà... Mais je ne veux pas que la mort de mon fils reste

Le rattachement consécutif de son foyer à l'allocation initialement prévu pour la famille de Daniela s'est traduit par une division du montant de l'allocation, cette dernière n'ayant pas fait l'objet d'une révision malgré le changement de la structure familiale des ayants droit, passant de 3 à 7 personnes.

impunie... au moins, savoir ce qui s'est passé ! Et comme je vous le disais doctora, ici on nous discrimine, nous autres, les déplacés... on nous dit "Vous êtes des terroristes. Si on vous a expulsé, c'est parce que vous êtes une mauvaise femme. Vous êtes des vandales" ... Ils nous traitent très mal, et en plus, ils ne savent pas de quoi ils parlent... » (Rosa, 2012)

Cet extrait d'entretien témoigne du décalage existant entre ce que la loi admet comme relevant de la catégorie de victime et ce que les desplazados, en tant que victime de guerre, rattachent à ce terme. Dans les faits, l'inscription de Rosa dans le processus de la Loi des Victimes et de Restitution des Terres a été motivée par la volonté de ne pas laisser le meurtre de son fils impuni. Cependant, son récit revient sur l'incapacité de l'État à pouvoir comprendre sa situation, ou à être en mesure d'y répondre correctement : il « *les traitent très mal* », car dans la mesure où « *on n'est pas déplacé, on ne peut pas comprendre de quoi il en retourne* ». Ce décalage entre le dit et les non-dits, entre ce qui paraît et ce qui est, je l'ai aussi retrouvé dans le récit de Pablo, qui a entamé une démarche auprès des entités du SNARIV en vue d'être radié du Registre Unique de la Population Déplacée :

« Je suis dans le système du R.U.P.D, mais ils n'ont pas pris en compte mes multiples déplacements, et les attentats dont j'ai fait l'objet... au final, j'ai dû passer par une tutelle avec la Defensoría del Pueblo, parce qu'en faisant ces démarches seul, ils n'ont jamais voulu me reconnaître quoi que ce soit. Et je suis toujours en processus de reconnaissance de certaines choses, avec la loi des Victimes. [...] Ça m'a toujours fait mal de voir ces gens arriver à la UAO, pour mendier quelque chose, qui au final leur revient de droit... [...] C'est ce contre quoi je lutte ! Parce que je ne suis jamais allé là-bas pour qu'on me donne une livre de riz ! Je veux juste qu'on reconnaisse que nous sommes des victimes de ce conflit armé qui traverse ce pays... "Si c'est pour autre chose que vous tenez ces comptes, alors sortez moi de ce programme !", et c'est ce que je leur dis. Il y a près de 120 personnes qui étaient membres de mon organisation, ou d'autres organisations, et qui sont allées manifester devant les institutions, et même devant le palais du président, pour leur dire "Je suis une victime, s'il vous plaît rayez moi de ce programme, parce que je ne suis pas un numéro". On nous donne des numéros, comme si on était des taulards, et en général, tout ce que nous dit ce numéro, c'est qu'il nous faudra attendre entre 6 et 8 mois avant d'être reçus et de recevoir une livre de riz et de la panela. Non ! Non, je ne vais pas rester dans ce système pour cela. Alors je veux sortir de ça, c'est pour ça que je me suis inscrit dans ce processus, pour continuer ma vie » (Pablo, 2012)

Pour cet ancien membre de la U.P., la reconnaissance de son statut de victime est une opportunité qu'il entend saisir pour « continuer sa vie », non plus comme une catégorie de migrant, mais comme un citoyen entendant faire valoir ses droits. En ce sens, la loi 1448 se présente à la fois comme :

- ◆ un instrument temporaire de réparation dont l'objectif premier est de venir compléter le processus de Justice Transitionnelle amorcée à travers la Loi de Justice et paix.
- ◆ Un instrument de contestation de la réponse institutionnelle apportée aux déplacements forcés qui ont cours en Colombie.

Si l'extrait d'entretien figurant ci-dessus inscrit la démarche de Pablo dans ce dernier cas de figure, la procédure dans laquelle il s'est engagé vis-à-vis de la Loi des Victimes et de Restitution des Terres s'avère cependant plus complexe que le simple rejet de la catégorie de desplazado. Il est vrai qu'en ayant recours à ce texte, il entend contester cette sérialisation afin d'accéder à sa demande, datant de 2009, d'être radié du RUPD, car selon lui, ce système administratif de codification est responsable de la répétition de ses déplacements en milieu urbain, lesquels se sommaient, en 2012, au chiffre de quatre (2001-2004-2006-2008) :

« Je... je ne m'appelle pas victime, et je ne m'appelle pas non plus "personne en situation de déplacement", parce que c'est un mot que nous avons inculqué ici [...], et pour nous, ce mot "déplacement" ne nous a jamais plu, parce que [...] beaucoup de personnes l'ont utilisé, et beaucoup d'autres continueront de l'utiliser, pour justifier un marché de traite humaine, ou pour justifier une soumission vis-à-vis de l'assistanat d'État. Je suis une victime de l'État, car il ne m'a pas permis de vivre ma vie, de vivre mes droits et d'y avoir accès [...], et c'est pareil pour tous les Colombiens. Tous les Colombiens ont des droits. Le fait d'être né en Colombie m'a donné des droits, et pour avoir essayé de faire valoir mes droits, certaines entités ou certaines personnes ont essayé de me faire taire depuis les 35 dernières années que j'ai consacrées à faire entendre notre voix et nos réclamations. » (Pablo, 2012)

Ni victime, si ce n'est de l'État, ni déplacé, si ce n'est par la valeur allouée à sa parole de citoyen, Pablo place donc cette démarche dans un autre registre : ne voulant plus être une série ou un numéro, qu'il comparait à ceux des « taulards », il entend faire valoir son statut de citoyen afin que « la voix » des victimes de guerre soit entendue par le gouvernement qui « fait la guerre », mais ne s'accorde pas à « organiser la paix ». En ce sens, son désir de sortir du registre

en ayant recours à la loi 1448 de 2011 soulève des contradictions témoignant de l'exclusion ressentie par les « *migrants dans la guerre* » vis-à-vis de l'État, décrédité et suspecté dans sa fonction de régulation.

Cette méfiance vis-à-vis du registre n'a pas seulement été formulée par Pablo : elle se retrouve dans la majorité des entretiens passés sur le terrain et dans lesquels les informateurs témoignent d'une crainte de se voir frapper d'un stigmate de déviance³⁰¹ en s'inscrivant dans l'un ou l'autre de ces textes législatifs. Le système de codification mis en place sous le SNAIPD (RUPD), et dont la gestion relève dorénavant des compétences du SNARIV (RUV) s'avéra ainsi rejeté par la majorité de mes interlocuteurs. Au-delà, certains de ceux ayant dû se déplacer au sein du territoire colombien sous la force d'une contrainte m'ont même dit avoir refusé de déclarer les faits par peur d'être inscrits dans ces bases des données permettant de les « relocaliser ».

³⁰¹ Goffman, E., *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éd. de Minuit, 1975, p.15.

Section 2 : Migrants forcés ou déplacés ? Mobilité et territoire à l'ombre d'une violence diffuse.

Qu'elles s'effectuent à l'intérieur d'un même territoire où bien qu'elles s'inscrivent dans des schémas transnationaux, les migrations humaines se révèlent être une constance des sociétés humaines et peuvent se manifester de manière aussi bien volontaire que forcée. Proposer une analyse ethnologique d'une des multiples modalités qu'elles admettent implique donc de revenir sur la problématique actuelle que pose la mobilité des citoyens aux les systèmes politiques du globe. Lier ces paramètres scalaires n'a pas pour finalité de noyer la singularité des migrations sous contraintes dans la répétition, l'accélération et la démultiplication apparente de la circulation des hommes à l'échelle du monde. Cette démarche veut, au contraire, faire ressurgir, de la règle, l'exceptionnalité systémique de leurs manifestations dans les États-Nations contemporains. Si « *Chaque société, prise isolément, ne figure jamais qu'un fragment de l'universel mouvement vers la connaissance* ³⁰² », il convient aussi de considérer que « *Le cas normal ne prouve rien, l'exception prouve tout ; elle ne fait pas que confirmer la règle : en réalité, la règle ne vit que par l'exception* ³⁰³ ». Aussi, l'analyse multimodale de la problématique migratoire interne forcée n'entend pas servir d'assise globale à notre recherche : au contraire, le propos est de replacer la spécificité de l'objet du desplazamiento forzado dans l'ordre de la globalisation³⁰⁴. En effet, si elle se manifeste sur ce territoire depuis les années 1980, cette modalité migratoire n'est pas tant la manifestation « exotique » d'une violence désordonnée et irrationnelle qu'un élément contemporain à l'État colombien, et qui découle du rapport qu'entretiennent politique et espace dans ce pays.

³⁰² Bloch, M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, op. cit., Introduction, p.2.

³⁰³ Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., pp.23-24 – Cite Carl Schmitt.

³⁰⁴ Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation*, op. cit.

A) Les phénomènes migratoires à l'heure de la globalisation : ordonner le mouvement sur des territoires aux frontières économiques mouvantes.

Les tendances migratoires actuelles soulignent une accélération de la circulation des hommes depuis le début des années 1980. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans l'explication de ce changement, tels que l'avancée de la médecine (transition démographique qui s'est traduite par une augmentation de l'espérance de vie et un contrôle de la nuptialité), le développement des transports et des médias (système de communication), la restructuration de l'habitat (urbanisation/rurbanisation ; structure familiale et articulation religieuse liée aux changements opérés dans les rapports de production) et la déstructuration des habitats écologiques (transformations climatiques, surexploitations des ressources naturelles). Si ces éléments ont renforcé les tendances du mouvement, il demeure que leurs propensions sont à replacer à l'aune de l'ère de la globalisation. En effet, si ce changement dans les systèmes de l'échange a été propice à la circulation des biens matériels, ces transformations ont aussi eu un impact sur la mobilité humaine³⁰⁵, puisque :

« On dénombrait 120 millions de migrants internationaux à la fin des années 1991, 150 millions à la fin des années 2000. [...] presque tous les pays du monde sont concernés par le départ, l'accueil, ou le transit et les migrations internes au sein des États s'élèvent à 740 millions, dont 240 millions en Chine. À l'échelon de la planète, un milliard d'êtres humains est en mouvement. »[...] » Parmi les 740 millions de migrations internes, une partie est formée par les déplacements forcés, dont ceux liés à des pays en guerre ou confrontés à de très graves crises internes à l'exemple du Darfour. En 2007, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dénombrait 40 millions de déplacements forcés, dont 17 millions de réfugiés (la plupart non statutaires)³⁰⁶. »

La globalisation des échanges s'est traduite par une uniformisation des modèles politiques en matière de gestion et de régulation de la circulation des hommes, tendance qui s'est manifestée par l'émergence d'une classification des phénomènes migratoires, celle-ci ayant été opérée aussi bien par les gouvernements locaux qu'internationaux. Le mouvement se décline donc tout

³⁰⁵ *Ibid.*, p.199.

³⁰⁶ Wihtol de Wenden, C., « Enjeux autour des flux migratoires dans les décennies à venir ». *Revue internationale et stratégique*, vol. 80, 2010, p. 75 & 80.

autant en valeurs positives que négatives : tout dépend des « raisons » pressenties l'ayant amorcé et des contextes dans lesquels il s'est manifesté.

Il s'en suit qu'en matière de politiques gouvernementales, la question du mouvement comme élément de la culture d'un groupe humain est bien souvent marquée par le rejet³⁰⁷. Si l'émergence du monde réseau a été consacrée par l'adoption de textes facilitant les échanges économiques (baisse des tarifications douanières, politiques de délocalisation, unification des marchés d'une région sous une même devise monétaire), elle a paradoxalement aussi été marquée par un durcissement des règles en matière de mobilité humaine, laquelle se décline en une myriade de typologies qui, normées par des textes juridiques, renvoient à diverses procédures exécutives de portée tout autant locale qu'internationale³⁰⁸.

a) L'analyse des migrations : le socle démographique dans le traitement politique des migrants.

Proposer une analyse ethnologique sur une des modalités de déplacements forcés de population suppose d'emblée de se pencher sur les problématiques que pose ce mouvement, non seulement depuis ce qu'il implique pour les migrants, mais aussi sur ce qu'il soulève pour les non-migrants. Si l'analyse démographique et spatiale permet de quantifier et d'estimer l'impact qu'auront les phénomènes migratoires sur la structure de la population d'un territoire donné, il convient de replacer les interprétations dont ils font l'objet depuis l'analyse des politiques qui s'y attachent. Dès lors, cette démarche engage le chercheur à se décentrer du contexte local afin de replacer les situations qu'il observe dans un panorama plus large, et où les rapports entre les échelles d'analyses laissent se profiler des schémas pendulaires dans l'étude du mouvement.

³⁰⁷ Pour illustrer cette idée, il nous suffit de considérer la confrontation politique que représentent actuellement les débats concernant l'accueil des « gens du voyage » par les municipalités du territoire français. Le siège de l'Union Européenne à Bruxelles rappelle par ailleurs régulièrement à l'ordre les gouvernements européens sur ce thème, soulignant que ce n'est pas parce qu'elles sont mobiles que ces populations ne sont pas détentrices de droits, et qu'il incombe aux États de veiller au respect de ces derniers lorsque ces communautés se situent dans l'enceinte de leurs espaces territoriaux respectifs.

³⁰⁸ Monsutti, A., *Guerres et migrations: réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*. Neuchâtel, Éd. de l'Institut d'ethnologie, 2004, p.31.

La démarche quantitative en sciences sociales est un processus de traduction numéraire appliqué à des phénomènes sociaux dont le résultat vise, outre la production de connaissances empiriques, la confection d'un savoir qualitatif portant sur l'observation d'une manifestation humaine en action. Tout recours à des données statistiques doit donc soulever la question de la finalité attachée à la production de signification vis-à-vis de telles traces, de même que celle de leurs incidences rétroactives sur le déroulement des phénomènes qu'elles illustrent. Nous pouvons ainsi convenir que connaître les paramètres d'une population (nombre, genre, âge, disposition spatiale, trajectoires migratoires) sur un temps donné permet, par exemple, d'identifier des tendances à la lumière du passé. Ainsi que l'explique Marc Abélès, dans l'empire politique du chiffre qui est celui de nos sociétés globalisées³⁰⁹, ces tendances se sont vues transformées en danger et constituées en risques potentiels, opération qui marque le déplacement de l'emprise des États sur la société civile. À la lecture des données démographiques, l'épidémiologiste peut par exemple retracer la propagation d'un virus à l'échelle du globe (ou d'une région) et cibler les populations menacées par ce dernier. Dès lors que le protocole d'infection a été identifié (facteurs génétiques, environnementaux et sanitaires), c'est-à-dire que nous sommes en mesure de reproduire, grâce à l'expérimentation in vitro, le danger viral, l'analyse des données effectuées par ce chercheur vient compléter un champ de connaissance : en recoupant le connu aux facteurs sociaux environnementaux actualisés, il est en mesure de construire des probabilités sur les risques d'épidémie en archivant, par la même occasion, ces données construites depuis cette perspective sanitaire. Toutefois, la décision finale quant à l'action à adopter face à cette construction du risque ne relève pas de l'homme de science, mais du politicien³¹⁰.

Dans le cadre des migrations, l'intérêt porté par les organisations politiques à cette production numéraire s'inscrit dans une démarche visant à réguler les incidences qu'auront les flux de population sur le système économique de la société qui les réceptionnera. Ainsi, le territoire demeure l'élément central dans l'appréhension des mouvements de population. C'est avant tout parce qu'elles opèrent une redistribution des groupes humains, depuis et sur un

³⁰⁹ Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation, op. cit.*, Chapitre III.

³¹⁰ Weber, M., *Le savant et le politique*, Paris, PLON, 1963.

espace donné, que les migrations sont observables, et c'est parce que ce réaménagement a une incidence sur l'organisation de ces groupes (expulseurs, récepteurs, mais aussi expulsés) qu'elles sont observées :

« Car, qu'est-ce qui se joue dans la revendication puis le contrôle d'un territoire ? La garantie d'un accès social et matériel permanent à un ensemble de ressources naturelles susceptibles d'assurer pour une large part la continuité matérielle du groupe local [...]. En d'autres termes, on revendique en priorité pour soi l'appropriation d'une portion de la nature³¹¹. »

La série d'indicateurs développés par les démographes rend donc compte de l'impact qu'ont les mobilités humaines sur la population identifiée d'une société donnée, cette dernière étant comprise sur un espace délimité par des frontières. Ainsi, ces analyses s'ancrent sur une considération politique des territoires : ces limites spatiales correspondent à des systèmes sociaux économiques organisés dont la majorité partage actuellement le même modèle politique, à savoir celui de l'État.

Il demeure donc que la politique, symbolisée en ce qui concerne cette recherche par l'État, décide en dernière instance du statut qui sera attribué à ces migrants, non en tant que science du savoir, mais en tant que profession de l'action performative qui se légitime sur la production de connaissances scientifiques. L'État n'est pas la politique, mais le politique. La politique est du domaine de la pensée et réside dans l'acte de parole qui se concrétise en actions. Ces dernières traduisent l'unité du groupe en faisant se répondre pratiques et représentations. Ce faisant, la politique vise à assurer la société en la perpétuant, prérogative qui implique l'instauration de rituels. En se mettant en scène, ces pratiques fondent la légitimité sociale et reproduisent l'assise du pouvoir souverain dans l'espace, mais aussi dans le temps, puisqu'elles se manifestent aussi bien de manières régulières (actes commémoratifs, rites de passation de pouvoir) qu'exceptionnelles (État de Siège, État d'urgence, État de commotion sociale). Cependant, dans tous les cas de figure, ces pratiques demeurent situées à la fois en dedans et en dehors du nomos, car elles visent premièrement à s'inscrire dans la continuité. Ainsi, pour

³¹¹ Godelier, M., *Au fondement des sociétés humaines: ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007, pp. 107-108.

reprendre Sylvain Lazarus, la politique est la pensée exprimée d'un rapport au réel³¹² qu'organise une norme intériorisée par un groupe humain et au travers de laquelle elle se manifeste en action. En la codifiant au moyen de symboles dont il partage le sens de l'information sociale³¹³, ce groupe crée du politique : un système d'action signifié dont la signification change en situation. Dès lors, l'État se présente comme l'un des multiples modèles³¹⁴ d'expression de la politique : il en est une figure significative dont la portée se circonscrit à un territoire, ce dernier lui donnant la forme (espace) et la continuité (temps) nécessaire à sa reproduction.

Les limites spatiales des « États » sont formalisées en frontières. Elles inscrivent, sur un territoire donné, une population qui s'avère dès lors considérée comme appartenant à un ensemble nommé « Nation » et se trouve articulée sous un modèle de gouvernement de type État. Les réponses politiques formulées pour gérer et réguler les flux humains se jouent donc sur deux plans, de sorte que l'étude des migrations se divise en deux grands ensembles. Selon l'échelle territoriale où se tient le mouvement et le contexte qui l'a impulsé, les différentes typologies migratoires formulées se répartissent ainsi en deux catégories génériques, à savoir :

1/L' étude des migrations internationales : ce regard se porte sur le migrant amené à traverser les frontières de son territoire de naissance. Il est donc étranger au pays qui

³¹² Lazarus, S., *Anthropologie du nom*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

³¹³ Concernant le stigmaté, l'auteur nous dit que « *Le problème n'est plus tant de savoir manier la tension qu'engendrent les rapports sociaux que de savoir manipuler de l'information concernant une déficience : l'exposer ou ne pas l'exposer ; la dire ou ne pas la dire ; feindre ou ne pas feindre ; mentir ou ne pas mentir ; et, dans chaque cas, à qui, comment, où et quand.* » « [...] *L'information qui possède toutes ces propriétés, je la nomme sociale. Parmi les signes qui la transmettent, certains sont fréquents et stables, toujours recherchés et habituellement reçus ; on peut les appeler des symboles.* » (Goffman, E., *Stigmaté, op. cit.*, pp.57 & 59).

³¹⁴ Dans le chapitre 4 de son livre *La Mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Jan Assmann revient ainsi sur la civilisation pharaonique égyptienne, considérée comme la fondatrice du modèle étatique moderne. En incarnant l'ordre en devenir, symbolisé par Horus, fils du Dieu Osiris régnant sur le royaume des morts (la zoe gecque), Pharaon était celui par qui l'incontournable chaos, symbolisé par Seth, le frère d'Osiris, était mis à distance. Faisant de ce mythe (oral) le moteur légitimant l'emprise d'un homme sur le pouvoir d'agir, la population dispersée sur les terres de Haute et de Basse Égypte a été unifiée par les dynasties pharaoniques. Cependant, cela n'a pu être possible que dans la mesure où elle en partageait la mémoire. Figure de l'ordre et du désordre, l'utilisation du couple divin Seth/Osiris a ainsi permis d'ériger un modèle politique qui, en admettant le mouvement comme un fait transcendantal, s'est aussi donné pour tâche de garantir la stabilité sociale : une règle devenue exception, partant du principe que l'exceptionnalité est présente dans la règle.

l'accueille, ce qui suppose politiquement une modification de son statut juridique³¹⁵. Cette modalité migratoire est régie par des conventions-cadres.

2/L'étude des migrations internes³¹⁶ : ce regard se porte sur le migrant qui se déplace au sein même de son territoire de naissance. Sa mobilité ne remet donc pas en cause son statut juridique, puisqu'il se trouve toujours compris dans les frontières de l'État-Nation où il est né. Aussi, cette modalité migratoire opère essentiellement des modifications spatiales sur un territoire donné³¹⁷.

Dans les faits, lorsque la trajectoire migratoire implique une transgression de frontière, les démarches pour obtenir un statut (visas, carte de séjour, asile, permis de travail) se révèlent de plus en plus complexes pour les migrants, aussi bien pour transiter par un territoire que pour y demeurer à plus ou moins plus longue échéance. La réciprocité en matière de politiques migratoires se révèle par ailleurs être très inégalitaire entre les pays dits « du Nord » et ceux dits « des Suds », quand bien même leurs mouvements s'inscrivent dans une démarche touristique.

Il demeure néanmoins que l'opération consistant à traiter les phénomènes migratoires par l'intermédiaire de conventions législatives est révélatrice d'une tendance globale en matière de gestion politique des migrants : au-delà de l'intégration sur lesquelles elles fondent leur légitimité, ces procédures visent aussi à contenir les migrations qui ne s'inscriraient pas dans la logique souveraine des pays récepteurs. En effet, la démultiplication des mouvements de populations remet en question le continuum naissance-nation sur lequel se base le pouvoir des

³¹⁵ Définition de « l'étranger » selon l'INSEE.

³¹⁶ Les démographes mesurent les soldes migratoires internes selon deux formules et dont l'application dépend de la précision des données disponibles en termes d'immigration (migrant quittant un territoire considéré) et d'émigration (migrant arrivant sur un territoire considéré).

Soit S_m , le solde migratoire et n , la période intercensitaire analysée :

$S_m = \text{effectif des immigrants} - \text{effectif des émigrés}$

OU

$S_m = \text{Solde totale de la population} - \text{Solde naturel}$

³¹⁷ En démographie, cette modalité est aussi appelée « mobilité résidentielle interne ».

États. Dès lors, ils deviennent une source visible de « *désordre* ³¹⁸ », tout autant les pays « partenaires économiques » que pour les citoyens, puisqu'ils remettent en question la fiction originaire de la souveraineté moderne³¹⁹. Les politiques migratoires visent donc à ordonner le social face aux transformations locales produites par l'ouverture des marchés, et, pour ce faire, elles tendent à sérialiser les migrants selon l'intention de leurs mouvements (volontaire ou forcé, économique ou politique) et à les codifier par le biais de procédures administratives plurielles (passage aux frontières, recensement, visas). En recoupant les données de ces registres ou en utilisant celles produites par les démographes et les géographes, les États veulent ainsi être en mesure de spatialiser le mouvement, le contrôle de l'espace étant l'une des prérogatives à l'institution et à la continuité de leur pouvoir.

La transformation de l'ordre politique qu'a induit la démultiplication des mobilités humaines s'est consécutivement traduite, dans la pratique, par une multiplication des termes migratoires et des politiques qui leur sont associées : c'est en ce sens qu'il y a des touristes, des étudiants, des immigrés, des émigrants, des missionnaires, des expatriés, des routiers, des « gens du voyage », des réfugiés, des clandestins, des sans-papiers, des personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres territoires, des *boats people*, des réfugiés politiques et des réfugiés climatiques, des apatrides et, en ce qui nous concerne, des *desplazados*, comme autant de figures contemporaines de l'exilé de l'Antiquité. En fragmentant le mouvement en plusieurs logiques migratoires, les gouvernements nomment les gens pour les classer, prétextant créer de l'ordre dans un désordre apparent en faisant des acteurs sociaux non plus des « mouvants » instables, mais des migrants identifiables et raisonnés, et dès lors soumis à la sanction souveraine en vigueur sur le territoire des États récepteurs.

Il demeure néanmoins que les mouvements de populations s'inscrivent dans des situations politiques particulières prenant place sur plusieurs échelles. Aussi, ils doivent être explicités à la lumière de leurs espaces-temps : qu'ils soient amorcés de manières individuelles ou collectives, volontairement ou involontairement, les récits des migrants témoignent d'un déplacement qui visait un ailleurs. Or, celui-ci se trouve diachroniquement appréhendé selon

³¹⁸ Balandier, G., *Le désordre: éloge du mouvement*. Paris, Fayard, 1988.

³¹⁹ Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue, op. cit.*, p.142.

l'information sociale qu'ils partageaient concernant les sites d'expulsions et de réceptions pris dans leurs trajectoires, mais aussi synchroniquement déclenchés face aux situations qui traversaient leur habitat³²⁰ au moment du départ.

b) Mouvement économique et mouvement politique : une mobilité dichotomique.

Des années 1930 jusqu'à l'aube des années 1980, l'interprétation des mouvements de population fut dominée par les macros théories de la modernisation et de la dépendance. Se donnant majoritairement à voir selon une trajectoire rurale-urbaine, les flux migratoires furent analysés selon l'incidence qu'ils avaient sur les rapports sociaux de production et en fonction des changements de disposition des populations qu'ils opéraient sur les territoires. Aussi, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la question fut de savoir « à quoi » correspondaient ces mouvements, les Nations du monde se trouvant alors à l'aune du processus de décolonisation. Face à ces contextes transitionnels s'inscrivant dans l'émergence d'une politique-réseau de l'échange³²¹, les analyses visaient donc à comprendre « pourquoi » les hommes se déplaçaient de manière aussi généralisée (espace). Cette production de connaissance devait permettre aux gouvernements d'estimer l'incidence que ces changements de résidence auraient sur la reproduction des structures sociales des pays récepteurs (temps), divisant le mouvement selon deux types de causes : celles se voulant économiques et celles inscrites dans le champ du politique³²².

Si la théorie de la modernisation avance que ces mouvements de populations se révèlent nécessaires au progrès et qu'ils correspondent à la mutation qu'enregistrent les infrastructures de production d'un pays lors de son inscription dans l'ère moderne (transformations qui devaient donner lieu à une plus juste équité et une plus grande pacification des nations sous le couvert d'un marché économique mondial), la théorie de la dépendance met en avant que ces exodes

³²⁰ Par habitat, j'entends non seulement la prise en compte de l'écosystème, mais aussi celle de l'organisation de ce dernier par un groupe humain, lequel peut se décliner comme un ensemble social ou familial.

³²¹ L'échange est ici à comprendre au sens de « *forme particulière de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution.* » (Mauss, M., *Sociologie et anthropologie*, 1^{ère} éd. 1923-1924, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p.147).

³²² Monsutti, A., *Guerres et migrations, op. cit.*, p.27.

ruraux, ainsi que l'urbanisation de la population qui leur fait suite, sont loin de correspondre à l'essor économique égalitaire prôné par l'économie moderne.

Qu'elle soit vue de manière positive ou négative, l'une et l'autre de ces théories interprètent cette transition dans les dynamiques migratoires depuis la notion de progrès³²³, que ce dernier soit appréhendé depuis le prisme du politique ou depuis celui de l'économie. Ainsi, les gouvernements ont appréhendé les manifestations spatiales de ces mouvements en fonction des retombées que peuvent avoir ces flux sur les systèmes de productions des populations réceptrices du mouvement, résumant la lecture d'un phénomène de « *migrations de zones pauvres en capital, mais riches en main d'œuvre, vers des zones économiquement prospères, qui ont besoin de nombreux travailleurs*³²⁴ ».

Dans les faits, les transitions politiques ont opéré des transformations sur les structures socio-économiques des pays du globe de façon tout autant locale³²⁵ que globale³²⁶. Aussi, toute lecture anthropologique des phénomènes migratoires doit dépasser cette dichotomie entre mouvement économique et mouvement politique, car « *les coupures [en matière d'industrialisation] n'excluent pas le maintien d'une continuité profonde*³²⁷ » dans les dynamiques sociales observées. Le phénomène des migrations ne se réduit en effet ni à une communauté ni à un espace spécifique du monde : il se manifeste aussi bien de façon

³²³ Balandier, G., *Sens et puissance: les dynamiques sociales*, 1^{ère} éd. 1971, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

³²⁴ Monsutti, A., *Guerres et migrations, op. cit.*, p.37.

³²⁵ En interne, l'entrée dans la modernité d'un pays se traduit notamment par une transformation locale des rapports de production. Ces derniers se révèlent consécutivement aux changements induits par l'émergence de l'industrie sur leur territoire. En ce sens, l'entrée dans la modernité se traduit par une transformation des infrastructures de production : avec l'industrialisation (changement matériel), le système économique réagence les rapports de production et, par la même occasion, les rapports de classes, ce qui aura une incidence sur l'organisation politique des sociétés puisque ces mécanismes de production impacteront aussi les mécanismes de l'échange, c'est-à-dire la superstructure idéelle de la portée de l'économie (Marx, K., *Contribution à la critique de l'économie politique.*, 1^{ère} éd. 1859, Paris, Éd. sociales, 1972).

³²⁶ Dans le monde en réseau contemporain, la course à la modernité dans laquelle se sont inscrits les pays est alimentée par la superstructure économique néolibérale. Cette dernière rétroalimente les modèles politiques locaux par le jeu de la globalisation. Leur souveraineté se stratifie, se démultiplie et prend place dans des espaces mouvants et « *En conséquence, si l'État survit, il n'en a pas moins perdu ses prétentions à être l'unique centre de toute régulation* » dans la mesure où « *Le lien exclusif entre territoire et État a été brisé* » (Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation, op. cit.*, p.112).

³²⁷ Balandier, G., *Sens et puissance, op. cit.*, p.107.

multidirectionnelle (internationale, transnationale, régionale, nationale ; rural-urbain ; rural-rural ; urbain-rural ; urbain-urbain ; rural-rural) et s'inscrit dans des schémas multidimensionnels (raisons politiques, économiques, culturelles, familiales ou encore religieuses). De ce fait, cette tendance à la mobilité ne doit pas être considérée sous le seul angle de la transformation matérielle que les États-Nations du globe ont enregistré suite à leur « révolution industrielle »³²⁸, laquelle s'est par ailleurs traduite par le développement de rapports économiques de dépendance lors du processus de décolonisation.

En Colombie, l'analyse des mouvements internes amorcés entre 1930 et 1980 prit appui sur les macros-théories de la modernisation et de la dépendance, et l'interprétation de leur tendance en fit des mouvements dont le déroulement s'inscrivit dans une logique rationnelle de type économique. Bien que, depuis lors, les démographes soulignent la nécessité de penser la transition démographique d'un pays sous l'angle du multiple³²⁹, ces exodes ruraux ont avant tout été interprétés comme ceux de citoyens à la recherche d'une activité de subsistance : en résumé, leur mouvement s'inscrivait dans la promesse salariale portée par l'annonce de l'industrialisation du pays.

Cependant, par-delà le changement d'espace qu'elles entraînent, les migrations prennent aussi place dans des temporalités plus ou moins longues, lesquelles modifient « [...] *d'une part, le lieu de résidence, mais pas les lieux de séjours et, d'autre part, l'intensité des relations*

³²⁸ Depuis cette perspective, les changements qui s'opéraient alors sur les « régimes démographiques et familiaux » (Vimard, P., « Transitions démographique et familiale: une relecture des théories à la lumière de la crise », in Gendreau, F. [ed.], Carvalho (de), L. E., *Crise, pauvreté et changement démographiques dans les pays du Sud*, Paris, Éd. Estem, 1998, p. 93) des pays furent interprétés comme résultant de leurs transitions démographiques, les mouvements internes de population étant dès lors perçus comme uniquement consécutifs aux changements socio-économiques qui traversaient ces territoires.

³²⁹ Dans son article « Transitions démographiques et familiales : une relecture des théories à la lumière de la Crise » (*op. cit.*, pp.81-98), Patrice Vimard revient sur les théories de la transition démographique et sur leur inscription dans le courant de pensée de la macro théorie de la modernisation. Selon lui, la transition démographique d'un pays admet plusieurs modèles. Les changements économiques, tels que les crises de marché ou les guerres civiles, ont des impacts sur le processus transitionnel des régimes démographiques et familiaux des pays concernés. Aussi, la transition démographique n'est ni imperméable au contexte sociopolitique ni unidirectionnelle : « *Ainsi, les analyses de Cosío-Zavola nous suggèrent-elles la coexistence, en un même continent et pour une même période, d'un triple modèle d'évolution en relation avec le niveau et la répartition du développement à l'intérieur des sociétés latino-américaines : transition de modernisation, transition de pauvreté, absence de transition.* » (*op.cit.*, p.88).

*sociales, mais pas systématiquement leur structure*³³⁰ ». Ainsi, le capital économique, social, culturel et symbolique³³¹ des acteurs qui s'engagent dans le mouvement doivent être pris en compte dans la retranscription des logiques migratoires qu'ils déploient, même dans des situations où le départ s'est opéré dans l'urgence, comme ce fut le cas pour Daniela, ayant dû partir de sa « terre » suite au meurtre d'un membre de sa famille et à l'incendie de sa ferme :

« A Soacha ? Je suis arrivée en octobre 2005. Mais ils m'ont déplacée de ma terre en 2002. Ils m'ont tué un cousin et ont mis le feu à ma ferme... et une fois arrivés au village avec son fils, mon neveu, ils l'ont aussi tué [...] En vrai, une fois qu'on est mis dans le déplacement, les choses sont dures, parce qu'on se trouve mêlé à tout... Enfin, je suis sortie de chez moi en me disant : "Ma petite fille, sors en courant, tu n'as que ta foi Dieu". Mais même en partant comme ça, malgré l'urgence, j'avais un élevage de cochon, alors en partant, j'ai pu prendre un porcelet... Il était petit, mais je savais que je pourrais le vendre au village... Et avec cet argent, je suis revenue ici, parce que j'avais déjà vécu ici, à Soacha. En fait, des six enfants que j'ai attendus, les deux qui ne sont pas mort-nés et qu'il me reste sont nés ici. Mais je suis partie d'ici en 2001 après la mort de ma sœur aînée et finalement je suis revenue ici [...], à la fin de l'année 2002, lorsque j'ai vécu mon premier déplacement. [...] Mes frères sont restés là-bas, au village... Mais nous, qui avons déjà vécu ici, pour nous, et après ça, mon mari m'a dit "viens, on s'en va, on y va (à Soacha)", alors je suis venue. Mais sincèrement, et je vais être sincère avec vous doctora, je préfère retourner là-bas. [...] même s'ils se baladent toujours par là-bas... Pourquoi ?... Parce que ça fait tellement longtemps que je suis ici, et ça n'a rien changé... Je suis arrivée ici du Chocó et je n'avais rien prévu... La déclaration, nous ne l'avons pas fait de suite [...] parce que mon cousin travaillait pour le gouvernement, et c'est pour ça qu'ils sont remontés jusqu'à nous, là-bas, et qu'on s'est retrouvé dans cette situation, alors j'avais peur de me mettre dans le système... lorsque nous sommes arrivés ici, nous nous sommes directement réfugiés chez une cousine, et elle m'a dit "Il faut que tu ailles déclarer", et moi, avec cette boule au ventre... Je me disais que si je déclarais, cela serait diffusé, mon histoire sera relayée par la radio, aux informations, et là ils viendront me chercher ! Je devais élever mes enfants, et j'avais peur... je suis partie en 2002 et finalement, j'ai fait ma déclaration (de déplacement) en 2005... » (Daniela, 2012)

³³⁰ Monsutti, A., *Guerres et migrations*, op. cit., p.28 – Cite Droz et Sottas, 1997 : 70.

³³¹ Bourdieu, P., *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

Les réseaux familiaux (« *ils m'ont tué mon cousin* », « *mon neveu, ils l'ont aussi tué* », « *mes frères sont restés là-bas* », « *nous nous sommes directement réfugiés chez une cousine* »), la symbolique religieuse (« *tu n'as que ta foi en Dieu* »), la connaissance des lieux (« *j'avais déjà vécu ici, à Soacha* », « *viens, on y va* »), mais aussi l'information sociale partagée concernant les procédures de déclaration (« *la déclaration, nous ne l'avons pas faite tout de suite* », « *j'avais peur de me mettre dans le système* », « *je suis partie en 2002 et finalement, j'ai fait ma déclaration en 2005* »), sont autant d'éléments qui ressortent des récits des personnes ayant été déplacées sous la contrainte. Ainsi, même si leur migration a été forcée, elle est signifiée selon plusieurs paramètres qui ont eu lieu avant, mais aussi après l'évènement migratoire en lui-même, comme nous le révèle cet extrait d'entretien.

En Colombie, le déroulement des affrontements armés impacte aussi bien la vie sociale que les activités économiques des citoyens (ponction sur les récoltes avec le « *gramaje* » et les « *vacunas* », recrutement forcé des paysans et de leurs enfants, développement de narcocultures) : l'argent est, au demeurant, le « *nerf de toute guerre* », ce pour quoi il est partiel de se figurer que le mouvement dans lequel s'inscrivent les migrants n'interfère que sur un pan de leur vie sociale. Si le seuil selon lequel les contraintes « à l'origine » du mouvement sont classées est appréhendé de manière bipolaire, cette approche dichotomique des déterminants ayant provoqué la migration (économique ou politique) relève cependant plus de l'ordre de l'analyse politique itérative que d'une connaissance fondée sur une démarche positiviste. En effet, le caractère forcé de la mobilité n'exclut pas que ces deux facteurs puissent se combiner avant, pendant, mais aussi après l'amorce du départ, dont l'arrivée ne signifie par ailleurs pas la fin du mouvement en soi. Comme le représente la figure n° 10 située ci-après, les essais de typologie migratoire doivent tenir compte à la fois des facteurs économiques et des situations politiques expérimentés par les migrants : face aux multiples contraintes qu'ils éprouvent, les déterminants qui impulsent leurs départs ou leurs retours sont tout autant économiques que politiques.

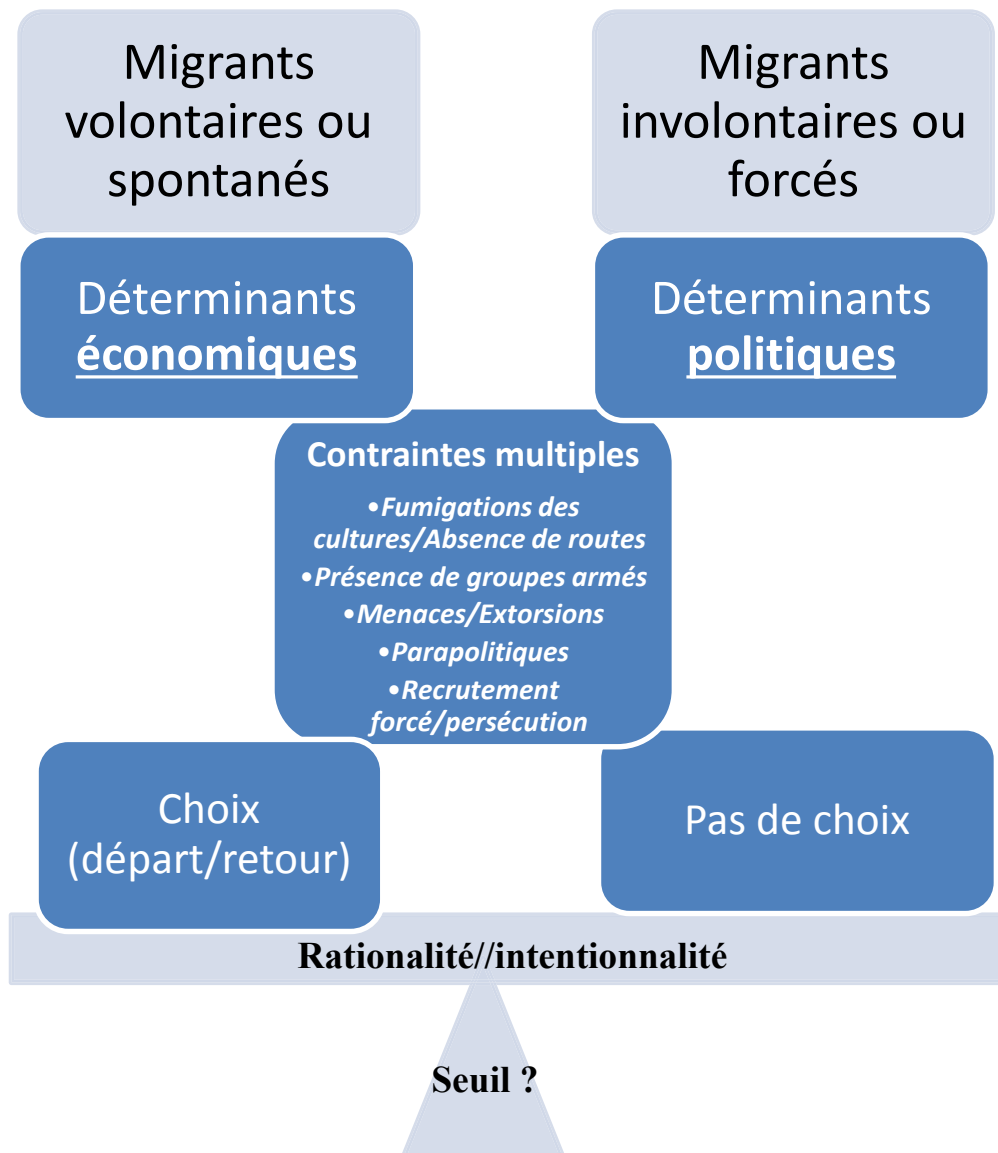


Figure 10 : Représentation schématique des déterminants pris en compte dans l'exercice typologique des migrations, exemplifiée à la lumière des contraintes colombiennes ; graphique Smartart réalisé par l'auteure en s'inspirant de l'article de Véronique Lasailly-Jacob, « Migrants malgré eux. Une proposition de typologie » in *Déplacés et réfugiés : les mobilités sous contraintes, op.cit.*

Dans le cadre de déplacements multiples, le facteur économique tend cependant à devenir le paramètre le plus important pour l'acteur confronté à cette répétition de l'expérience. La peur qui accompagne l'urgence du départ se distille pour laisser une place croissante à l'anticipation des frais qu'engage la mobilité, la trajectoire ne s'inscrivant dès lors plus dans une errance aléatoire, mais dans une itinérance pressentie qui peut aller jusqu'à retarder les départs, voir même séparer les familles. C'est ce qui ressortit du récit de Daniela lorsqu'elle aborda, un mois



après les faits, le déplacement forcé intra-urbain qui avait été imposé par un groupe de Ciudad Bolívar³³² à son fils³³³ et la question relative à la déclaration des faits, qu'elle avait peur de faire :

« On a dû emprunter de l'argent pour le faire sortir d'ici [...]. J'ai appelé un membre de ma famille, je lui ai raconté ce qu'il s'était passé, que je ne voulais pas qu'on tue mon fils et si je pouvais le lui confier. [...] Alors j'ai couru au terminal et je l'ai envoyé là-bas. [...] Depuis, les gens de ce groupe me suivent, mais le dire à la police ou re déclarer les faits... si c'est pour encore faire tout un parcours... apparemment, les aides me seront transférées, parce que j'ai parlé avec un avocat. Je sais que je dois partir parce que maintenant c'est sa sœur qu'ils menacent, ils veulent savoir où est son frère... Mais tant que je ne suis pas sûre [...] [que] les inscriptions pour les premiers versements que je touche vont être maintenues, je ne peux pas, vous comprenez ? Je ne peux pas en suspendre le versement sans être assurée que j'aurais cette aide là-bas, sinon je ne vais pas m'en sortir, alors que si je reste ici, à Bogotá, je sais que je suis dans le système. » (Daniela, 2012)

Pour envoyer José en garde chez un membre de sa famille, Daniela a dû « *emprunter de l'argent* » en urgence. Il demeure néanmoins que malgré le départ de son fils, les membres de cette pandilla de Ciudad Bolívar la « *surveillent* » et ont commencé à « *menacer sa fille* » pour savoir où il était parti. Aussi, Daniela savait qu'elle devait s'organiser pour le rejoindre, parce que cette histoire n'allait pas « *s'arrêter là* ». Cependant, elle ne voulait pas déclarer les faits à la police, car elle n'en voyait pas l'intérêt, pensant que cela équivaldrait à un « *nouveau parcours administratif* ». Pour elle, le plus important consistait à vérifier que le versement de ses aides gouvernementales pourrait être transféré à l'endroit où elle avait envoyé son fils, car sans cette « *assurance* », elle ne pourrait pas « *s'en sortir* » :

« [...] Pour faire sortir mon fils, j'ai dû tout vendre très vite [...] pour rembourser l'emprunt d'argent que j'avais fait... J'ai préféré vendre moins cher plutôt qu'on

³³² S'il ne figure pas dans les extraits, le nom du groupe déplaceur évoqué au cours de cet entretien est le même que celui qui me fut cité concernant le desplazamiento forzado intra-urbano de Altos de la Florida.

³³³ Témoin d'un meurtre, le groupe en question, parmi lequel il connaissait vraisemblablement des membres, avait donné un mois à ses parents pour faire partir leur fils du secteur. Bien que séparés, ces derniers vivaient sous le même toit pour des questions financières. Cependant, en l'absence de ressources fixes et face à la réticence du père, le mois s'était écoulé sans que José, alors âgé de treize ans, n'ait pu partir de Cazucá. Le groupe est alors revenu pour lui rappeler la menace et lui laissa deux jours de plus pour quitter la loma. Suite à cela, Daniela a emprunté de l'argent pour payer le trajet de son fils, qu'elle confia à un membre de son réseau familial, puis elle vendit tous ses biens afin de rembourser l'emprunt.

me tue mon fils... Mais ma maison, je dois la vendre aussi, pour ne pas partir avec rien... ça non [...] J'ai déjà vécu du recoje³³⁴, je ne veux plus le faire... et quand bien même, aller à la UAO, en vérité, je sais qu'ils vont me dire que je mens... [...] Et puis la peur, j'ai peur ! J'ai peur parce que je ne sais pas qui me suit lorsque je sors d'ici, mais je veux le faire, je veux déclarer ça... Vous pouvez venir avec moi doctora ? ? S'il vous plaît, vous êtes doctora... [...] Mais là, j'ai trouvé un travail, dans la construction [...], je ne sais pas combien de temps ça prendra... Je dois le faire pour envoyer de l'argent à mon fils, parce que depuis qu'il est parti je ne lui ai rien envoyé, alors qu'il est parti avec des vêtements qui ne sont pas adaptés des terres chaudes. [...] Je préfère attendre un mois, ici, et gagner de l'argent pour le lui envoyer, plutôt que d'arriver là-bas maintenant et sans rien, même si je sais qu'ils me suivent. » (Daniela, 2012)

Ayant déjà vécu du « recoje », Daniela entendait vendre sa maison par elle-même avant de quitter los Altos de Cazucá. Il est vrai qu'en déclarant les faits auprès de la UAO, elle aurait pu accéder à une protection de patrimoine, mais encore fallait-il qu'elle ait les documents justificatifs de sa propriété du terrain. Au final, c'est par « peur » et non par « nécessité » économique qu'elle a déclaré les faits à la UAO, préférant, malgré la surveillance, attendre un peu et finir son « travail dans la construction » avant de rejoindre son fils pour ne pas arriver là bas « sans rien ».

Si la déclaration de leur migration inscrit les desplazados forzados colombiens dans l'ensemble des « réfugiés de la violence » soumis à un statut politique local particulier, l'instabilité salariale qui fait suite à leur mouvement en fait aussi des « réfugiés de la misère », compte tenu de l'incidence générale qu'ont les conflits armés internes sur les activités économiques des territoires où ils se déroulent. Cette vulnérabilité économique est bien souvent déconsidérée, alors qu'elle se révèle centrale dans le choix des trajectoires que suivent les migrants, mais aussi dans la répétition des déplacements. Comme en témoigne le récit de Daniela, l'état de son capital économique a influencé sur sa réaction suite à la première menace de déplacement faite à son fils. De même, il a eu une incidence sur les stratégies qu'elle a déployées lors du second rappel de son exil forcé, puisque, pour évacuer son fils de la loma,

³³⁴ Ce terme, qui découle du verbe espagnol recoger, fait référence, dans ce contexte, au fait de récupérer des biens consommables, alimentaires comme non alimentaire, jeter aux ordures. Le cambutche résulte en partie de recoge, ce dernier étant alors effectué en vue de rassembler des matériaux exploitables pour l'autoconstruction d'un logement.

elle a dû emprunter de l'argent en urgence. Dès lors, ce prêt l'a empêché de partir de Cazucá, et même si ce groupe s'en est ensuite pris au reste de sa famille et qu'elle a déclaré ces faits à la mairie, elle n'a pu finalement quitter le secteur que deux mois après la déclaration des faits.

Le desplazamiento forzado ne doit donc pas être pensé en termes de trajectoire spatiale dont la seule force motrice serait soit politique soit économique : c'est un parcours dynamique qui, de par le mouvement qui le caractérise, se révèle multidirectionnel et engage, par effet ricochet, plusieurs dimensions de la vie sociale des acteurs qu'il touche (économique, religieuse, familiale, politique), comme le schématise la figure n° 11 située ci-après.

A) De la trajectoire au parcours des migrants : penser les contraintes du mouvement des desplazados depuis ses implications scalaires.

Si la sérialisation politique des migrations se décline selon une approche différentielle des déterminants du mouvement, la question demeure néanmoins posée quant à l'intentionnalité des migrants-citoyens à s'inscrire dans ces mobilités multidimensionnelles : sont-elles consenties, ce qui les inscrirait alors dans un choix volontaire, ou bien alors sont-elles pressenties, le mouvement s'imposant, dès lors, comme « l'unique solution » face à l'adversité d'une situation ?

Dans les faits, cette dichotomie entre migrations forcées et migrations volontaires n'est pas inédite et se retrouve de plus en plus intégrée dans les analyses scientifiques qui ont pour objet d'étude les phénomènes migratoires. En tâchant de répondre au « pourquoi » les hommes migrent, ces dernières interprètent leurs trajectoires selon deux types de facteurs : ceux qui les poussent à partir et ceux qui les attirent vers les lieux où ils se réinstallent. Appelées facteurs « push » et facteurs « pull » dans la littérature académique nord-américaine, ces analyses causales rendent partiellement compte de la complexité sociale, culturelle et politique dans laquelle se meuvent les populations. Face à celle-ci, toute entreprise d'exhaustivité semble illusoire, quand bien même certaines caractéristiques spécifiques se dégagent de ces mouvements.

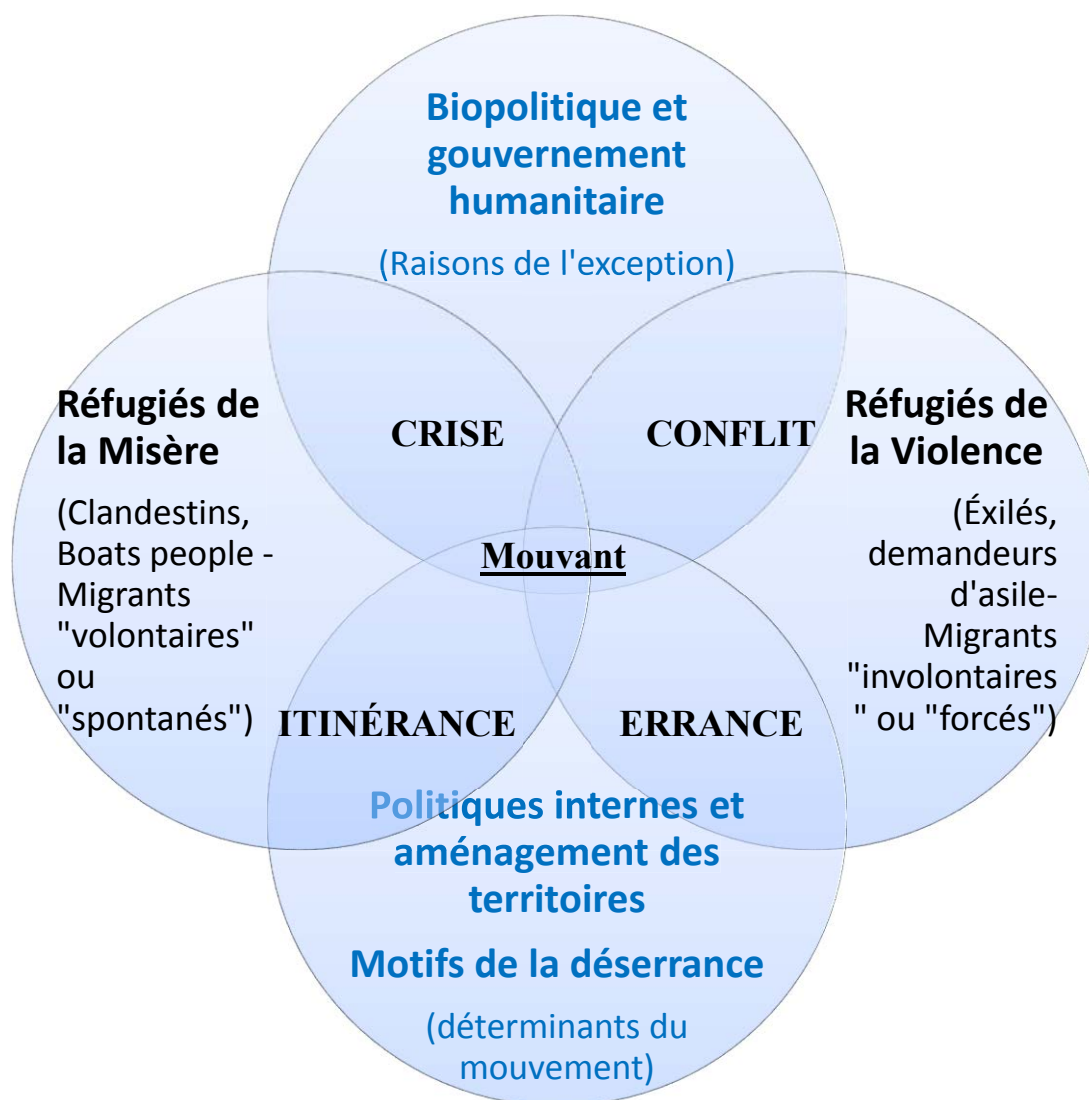


Figure 11 : Représentation schématique de l'imbrication des relations qui se dégagent de l'analyse des mobilités sous contraintes. La dichotomie qui est faite entre déterminants économiques et déterminants politiques est soulignée en vue de dégager leurs interconnexions dans l'amorce du mouvement dans lequel s'inscrit l'acteur migrateur que j'ai appelé « *mouvant* » en référence à sa mobilité, mais aussi à son statut politique « flottant » ; graphique Smartart réalisé par l'auteure en s'inspirant de l'article de Véronique Lassailly-Jacob³³⁵, des écrits de Giorgio Agamben³³⁶ et de ceux de Michel Agier³³⁷.

³³⁵ Lassailly-Jacob, V., « Migrants malgré eux. Une proposition de typologie », in *Déplacés et réfugiés: les mobilités sous contraintes*, op. cit.

³³⁶ Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit. ; Agamben, G., *État d'exception*, op. cit.

³³⁷ Agier, M., *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 2002.

Néanmoins, certains anthropologues, comme William Petersen, se sont prêtés à cet exercice³³⁸ en tentant de dépasser la lecture globale des migrations pour en dégager les logiques individuelles des acteurs sociaux du mouvement.

Plutôt que de se demander « pourquoi » les gens s'inscrivent dans des migrations, Petersen pose la question du « pour quoi ? » ils se déplacent, faisant du sujet du mouvement un acteur dans sa mobilité : est ce pour changer quelque chose où est-ce en réponse à un changement ? Dès lors, les classes de migrations sont construites depuis l'articulation des relations qu'entretient l'homme et son habitat (nature, État, normes, collectivité), le propos étant de délimiter, à partir de ces données, « l'origine » du mouvement des acteurs sociaux observés (écologique, politique, juridique, organisationnelle) et d'en dégager des tendances faisant écho aux logiques migratoires, tel que l'illustre le tableau figurant ci-après. De sorte, les mobilités ne sont plus pensées en termes d'attraction ou de répulsion, mais en termes de négociation spatiale visant à conserver ou à innover le mode de vie d'une population donnée.

La construction de typologies migratoires se fonde cependant sur l'appréhension de critères synchroniques. Aussi, elles ne correspondent pas forcément aux situations observées sur le terrain, car dans la mesure où elles sont dynamiques, elles se révèlent plurielles. Ainsi, plutôt que d'établir des schémas migratoires en ne tenant compte que de la « *morphologie* »³³⁹ que présente la population prise dans le mouvement, il faut considérer la « *physiologie* » matérielle et immatérielle³⁴⁰ générale des sociétés qu'il traverse, c'est-à-dire celles qui les

³³⁸ Le travail réalisé par ce chercheur nord-américain constitue l'une des typologies les plus poussées que nous ayons trouvées en ce qui concerne l'analyse des phénomènes migratoires, et ce, dans notre discipline. Publié dans *L'American Sociological Review* en 1958, le classement qu'il fait des migrations s'est révélé un outil précieux lors de notre travail de rédaction et d'analyses des données collectées sur le terrain.

³³⁹ Par morphologie, j'entends la structure de la population (genre, classe d'âge, catégorie socioprofessionnelle, natalité, nuptialité, mortalité, densité de la répartition humaine, appartenance ethnique, religieuse, politique).

³⁴⁰ Par physiologie, j'entends non seulement les données démographiques produites sur la société observée, mais aussi l'organisation sociale et culturelle du territoire, de l'économie, du politique (interne et internationale), du religieux, de l'emploi, de la résidentialité ou encore celle de la mobilité (physique et sociale). Ces cadres sociaux ne sont pas figés et sont inscrits dans des dynamiques tout autant locale que globale en tant qu'espaces d'interactions sociales dont le sens doit être considéré non seulement synchroniquement, mais aussi diachroniquement. Face aux transformations qu'enregistrent les sociétés réseaux du contemporain, il convient de replacer ces dynamiques dans leurs temps respectifs : si le mouvement est un élément expérimenté par toutes les sociétés, qu'elles soient dites traditionnelles ou modernes, elles n'ont pas toutes la même façon de le domestiquer et ne le considère par de facto comme synonyme de désordre (voir à ce sujet le livre de Georges Balandier, *Le désordre, éloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988).

expulsent, celles par lesquelles ils transitent et celles qui les reçoivent. En ce sens, « *Il n'existe pas de classification unique ni parfaite : chacune correspond plutôt aux finalités de l'analyse que l'on cherche à approfondir*³⁴¹ ».

Tableau 5 : Typologie des migrations selon William Petersen³⁴²

Relation	Force migratoire	Classe de migration	Type de migration	
			Conservatrices	Innovatrices
Nature et Homme	Pression écologique	Primitive	Errances	Exode Rural
			Parcours	
Etat et Homme	Politique migratoire	Forcée	Déplacement	Traite des esclaves
		Imposée	Fuite	Traite des coolies
Homme et Normes	Aspirations supérieures	Libre	Groupe	Pionniers
Comportements collectif	Dynamique sociale	Massive	Colonisation	Urbanisation

a) Du pourquoi au comment : limites des analyses typologiques et idéal-typiques appliquées aux migrations forcées. Des situations plurielles.

Le desplazamiento forzado est, nous l'avons vu, une catégorie juridico-politique qui fait référence à une modalité de migration spécifique en Colombie : celle provoquée par la violence imputable au conflit armé interne. Cependant, en tant qu'ensemble migratoire, les déplacements forcés ne sont ni propres à ce territoire, ni même à l'époque contemporaine, car s'il est vrai que

³⁴¹ Wihtol de Wenden, C., « La géographie des migrations contemporaines », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 8, 2010, p.50.

³⁴² Figurant dans l'ouvrage de Monsutti, A., *Guerres et migrations*, op. cit., p.34.

leur nombre a augmenté au cours de ces trente dernières années, leur pratique remonte bien avant cette date :

« La “Grande déportation”, plus connue sous le nom de “traite esclavagiste” n’a-t-elle pas représenté le plus grand déplacement forcé de population jamais réalisé ? Et les navires négriers remplis de leur cargaison humaine en route pour le Nouveau Monde n’ont-ils pas fait office de premiers camps de transit ? L’époque coloniale, quant à elle, fut marquée de fuite massive de population refusant les réquisitions et l’impôt, de regroupements imposés par les autorités le long des pistes et d’expulsions pour faire place aux plantations des colons européens³⁴³. »

Les travaux actuels effectués sur les migrations forcées témoignent de leur caractère multidimensionnel, dynamique et inscrit dans des temporalités et des espaces pluriels. Observée à l’échelle du globe, la pratique de déplacements forcés de population se décline selon plusieurs modalités de mouvements dont les motifs de départ peuvent se chevaucher. Face à ce constat, la question qui se pose n’est donc plus tant « pourquoi » les acteurs migrent, mais plutôt « pour quoi » (espaces) doivent-ils se déplacer (où « pour quoi » sont-ils déplacés) et « comment » (temps) le font-ils, ou le sont-ils ?

Prises dans un conflit protéiforme et multiscalair, les raisons poussant les acteurs à migrer sont multiples en Colombie. Ces mouvements s’inscrivent en effet sur un territoire intégralement traversé par la dynamique armée interne répondant aux groupes dits subversifs qui se le disputent, mais aussi par une logique de marché global tout aussi légal qu’illégal. Dès lors, dans ce pays, la pratique de déplacements forcés relève de plusieurs ensembles par delà les « Violences, Perséussions et Répressions », tels qu’ils figurent dans le tableau n° 6 ci-après :

- « **Dégradation et destruction de l’environnement** », ce dernier étant admis dans sa dimension « Habitat ». Entre les politiques de fumigations aériennes qui mettent à mal les exploitations agricoles et stérilisent les sols, et le déversement des produits chimiques nécessaires à la transformation de l’Erythroxyllum nova en

³⁴³ Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés*, op. cit., p.27.

cocaïne (au minimum 48), de nombreuses surfaces deviennent stériles et les eaux, de surfaces comme de sous-sols, impropres à la consommation.

- « **Aménagement du territoire** », notamment en ce qui concerne les expropriations illégales des terres, dont l'exploitation se révèle « restructurée » en monoculture extensive une fois les communautés paysannes déplacées. Ces cas s'établissent lors des processus de retour des dites communautés sur les lieux de leur déplacement et provoquent des litiges de propriétés, comme ce fut le cas pour celles qui se réinstallèrent sur les domaines de « Las Pavas », « Pañaloza » et « Si Dios quiere », dans le département du Bolivar³⁴⁴, qui constatèrent qu'une entreprise de production d'huile avait semée des Palmes africaines sur leur territoire (biocarburants). En 2011, il était estimé qu'entre 6.6 et 10 millions d'hectares avaient été abandonnés suite à des desplazamientos forzados.
- « **Stratégie de guerre** », comme l'illustre le cas des Falsos Positivos qui furent raflés pour être exécutés extrajudiciairement par l'armée officielle, ou encore les cas de recrutement forcé de mineurs, pratiques observées aussi bien dans les espaces ruraux que sur les zones urbanisées du territoire.

³⁴⁴ Ces cas ont fait l'objet d'une forte médiatisation ainsi que d'une sentence constitutionnelle en 2011 (T-267) faisant suite à l'intervention de la police sur ces propriétés en juillet 2009. L'opération visait à déloger les familles revenues sur leurs terres, et ce, dans le cadre du litige de propriété qui les opposait à l'entreprise Aportes San Isidro et Tequendama (faisant partie du Consortium El Labrador), laquelle avait semé de la palme africaine sur les terrains concernés. Aujourd'hui, la Colombie est le 4e pays producteur d'huile de palme.

Tableau 6 : Regroupement synthétique des types de mobilité sous contrainte et de leurs sous catégories, exemplifié selon les motifs de départ, les forces d'expulsions identifiées et la spatialité engagée dans le mouvement ; tableau réalisé par l'auteure et inspiré de l'article de Lasailly-Jacob, V. *in Déplacés et réfugiés : les mobilités sous contraintes, op.cit.*.

MOTIFS DE DÉPART	FORCE D'EXPULSION	SPATIALITÉ	TYPE DE MOBILITÉ SOUS CONTRAINTE	SOUS CATÉGORIE	EXEMPLE
Violence, Persécution Répression	Conflit Inter étatique ou Intra étatique, légal ou illégal	Passage de frontière	Réfugiés de droits (relevant du droit international)	Statutaire ou conventionnel	Guerre
			Réfugiés de faits (hors du droit international)	Clandestin	Boat people
		Mouvement en interne	Déplacé interne (relevant de la souveraineté nationale, mais aussi du statut des PDIPP)		Colombie, Soudan
Dégradation ou destruction de l'environnement	Impossibilité de subsister dans l'Habitat	Mouvement en interne	Inscrite sur le temps court	Sinistré, Victime	Tsunami
			Inscrite sur la durée	Éco-Réfugié	Rupture d'équilibre entre population et ressources sur un espace donné
Aménagement du territoire	Politique, État-nation	Mouvement en interne	Expropriation et transfert	Population transférée	Barrage des Trois Gorges en Chine
				Population évacuée	Villagisation
			Immobilisme	Population sédentarisée	Bédouins
Considérations stratégiques et politiques	Contexte et relation internationale	Passage de frontière	Sur des nationaux	Population déportée	Les Harkis
			Sur des non-nationaux	Population expulsée	Commerçants mauritaniens au Sénégal
			Sur des entre-deux	Rapatrié sous la contrainte	Refus du droit d'asile
		Mouvement en interne	Stratégie de guerre	Population raflée ou regroupée	Algérie
				Population refoulée	Persécution



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

Le rapport de M. Francis Deng, présenté en novembre 1999 au cours de la 56e Commission des Droits de l'Homme, soulignait ainsi deux points importants concernant l'analyse des dynamiques de déplacements forcés de populations qui ont cours en Colombie, et qui sont les suivants :

« 15. Displacement in Colombia is no longer solely a result of grave violations of human rights and humanitarian law, but also a deliberate strategy to “cleanse” regions of populations suspected of being sympathetic to armed opposition groups.[...]. Growing competition for control of different regions has thus increased displacement as each side seeks to “cleanse” the areas of populations suspected of being sympathetic to the other side.

16. In addition, a process of accumulation of land, often through violent means, has forced many peasants to abandon their land under threat from large landowners or their agents. In such cases, the peasants displaced often do not have formal land titles despite having purchased or inherited the land in question. The exploration and exploitation of natural resources, as well as the undertaking of large-scale development projects, have also caused displacement³⁴⁵. »

En tant que stratégie visant à « nettoyer » le territoire « d'ennemis intérieurs » potentiels, le desplazamiento forzado est donc intimement rattaché aux animosités héritées de la Violencia et de l'entrée du territoire dans le narcotrafic. Cependant, il constitue aussi un moyen permettant d'accumuler des terres, processus permettant aux auteurs de ces évictions de les exploiter à leurs propres fins. Aussi, l'ampleur des déplacements forcés internes de population ayant actuellement cours en Colombie en fait le premier pays au monde en termes de PDIPP. Néanmoins, cette spécificité ne réduit pas l'amplitude des mouvements de population qu'enregistre ce pays, car outre des « réfugiés internes », il comptabilise aussi de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde, comme nous le montrent les cartes regroupées sous le numéro 7 et figurants ci-après. Ce constat soulève donc des questions, à la fois sur le mouvement en tant que tel, mais aussi sur l'espace de sa manifestation et sur les multiples réponses politiques qui y sont rattachées. En effet, si nous comparons le territoire de la

³⁴⁵ Deng, M. F., *Workshop on Implementing the Guiding Principles on Internal - Specific groups and individuals: mass exoduses and displaced persons*, Bogotá, UNHCR, Rapport E/CN.4/2000/83/Add.2, 1999, paragraphes 15 et 16.

Colombie avec ceux qui composent le reste de l'Amérique du Sud, la situation migratoire qui le traverse tranche d'avec la représentation spatiale que nous fournit le montage de cartes n° 5.

Aussi, plutôt que de nous demander dans quelles cases ordonner les migrations observées sur cet espace, il semble plus opportun de procéder à rebours, c'est-à-dire en ne nous attardant pas sur ce qui nous semble désordonné, comme peut l'être l'interprétation de la violence, mais sur ce qui ressort ordonné d'un « désordre » apparent, à savoir le territoire :

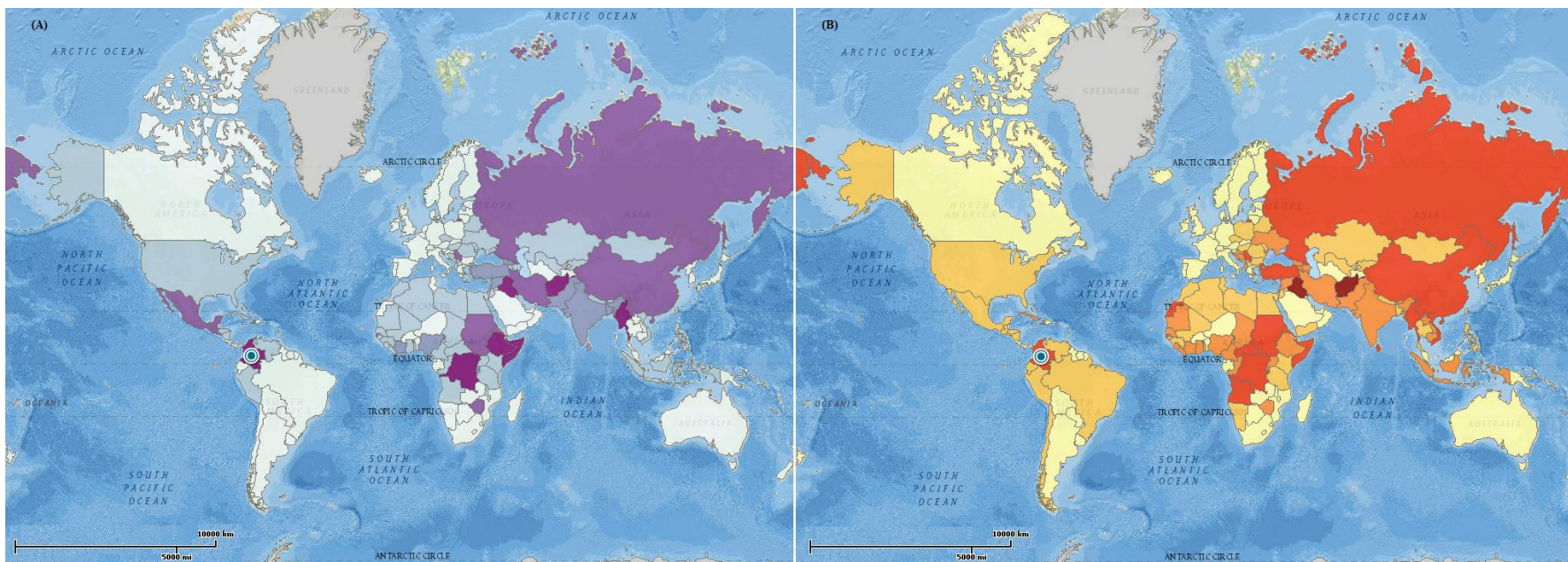
« L'ordre et le désordre sont comme l'avvers et le revers d'une monnaie : indissociable. Deux aspects du réel, dont l'un, au regard du sens commun, apparaît comme la figure inversée de l'autre. [...] Il n'est [...] pas ignoré que l'inversion de l'ordre n'est pas son renversement³⁴⁶. »

Loin de réduire les multiples réalités dans lesquelles s'inscrivent les modalités migratoires, une approche du mouvement depuis le territoire permet de les mettre en situation, c'est-à-dire à la fois dans leur manifestation locale et dans leurs incidences globales. Ainsi, les migrations se présentent aussi bien sous les traits d'un phénomène, dont l'enjeu est éminemment politique, que sous celui d'une modalité singulière, car s'inscrivant sur un espace-temps présentant des ressources spécifiques, de sorte qu'il importe de considérer que :

« Le terme "réfugié" n'a pas tant une dimension analytique permettant de caractériser un type particulier de personne ou de situation, il s'agit plutôt d'une catégorie juridique qui permet de regrouper des cas forts différents, et qui reposent sur une dichotomie critiquable : les migrants constituent une forme économique de migration, les réfugiés une forme politique. [...] Tout regard anthropologique sur les phénomènes migratoires doit dépasser cette conception tout en la prenant comme objet d'étude³⁴⁷. »

³⁴⁶ Balandier, G., *Le désordre*, op. cit., p.117.

³⁴⁷ Monsutti, A., *Guerres et migrations*, op. cit., p.33.



Carte 5 : Répartition du nombre de demandeurs d'asile (A) et de réfugiés (B) dans le monde selon leur pays d'origine. Les données de ces cartographies représentent une moyenne, calculée à partir des données du HCR et pour la période intercensitaire 2006-2010 (source : logiciel interactif de cartographie du *National Geographic* - consultable et modulable en ligne en suivant cette adresse, l'assemblage des deux cartes monothématiques et l'insertion des marqueurs alphabétiques ayant été effectués sous Paint : http://education.nationalgeographic.com/education/maps/mapping-displaced-people-around-the-world/?ar_a=1



Cette démarche permet donc de dépasser l'explication émic globalement appliquée à l'analyse des dynamiques migratoires actuelles et selon laquelle l'intentionnalité du mouvement se décline en bonne « manière d'être » et en mauvaise « façon de faire », en justes « procédures » et en fausses « intentions ». Dans les faits, le recensement des déplacements forcés en Colombie souligne que les trajectoires des migrants sont plurielles, mais sans pour autant concéder qu'il existe plusieurs façons de se voir « forcé » de migrer. De là, des personnes déclarant avoir vécu un déplacement forcé peuvent se voir refuser leur ratification dans le RUPD sous prétexte que le groupe armé, qu'elles ont identifié comme étant leur déplaceur, ne soit pas reconnu comme opérant officiellement sur le territoire d'expulsion mentionné.

b) Migrer dans la guerre : de la trajectoire au parcours d'un migrant

Il est difficile d'estimer la part de causalité que le déroulement d'un conflit armé peut avoir sur les flux migratoires internes d'un pays. Les affrontements armés ont de multiples incidences sur la structure de la population des territoires où ils prennent place. Cependant, ils ne résument pas pour autant à eux seuls les modifications démographiques que ces espaces peuvent alors présenter. Aussi, la difficulté d'analyser les effets de la tenue d'une guerre sur des dynamiques migratoires ne relève pas tant de l'empirisme de leur déroulement que de la façon dont ils s'avèrent codifiés par les gouvernements.

Même si les recensements quantitatifs disponibles sur les trajectoires que suivent les migrants révèlent l'existence de logiques sous-jacentes au déplacement, qui présente aussi des intérêts, l'analyse du mouvement ne doit pas se résumer à une typologie précalibrée de ce que nous savons de la mobilité³⁴⁸, en cela que ces catégories relèvent de

« [...] phénomènes de conscience, ce qui n'a d'existence que dans la singularité. Une catégorie peut-être nommée et identifiée, mais non pas définie. [...]. Quand on veut nommer la catégorie, il est nécessaire d'envisager la multiplicité éventuelle de ses singularités³⁴⁹. »

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ Lazarus, S., *Anthropologie du nom, op. cit.*, p.66.

Pour illustrer cette idée, arrêtons-nous un instant sur l’histoire d’un jeune homme de 25 ans, Noël, avec qui j’ai discuté à Soacha une semaine après son arrivée sur le municipe. Déplacé de sa localité en 2011, c’était la deuxième fois qu’il s’installait sur le secteur de Cazucá : il était déjà inscrit dans le RUPD. La première fois, Noël avait fuit de sa « finca » avec sa femme et ses deux enfants, et ce, suite à la pratique d’extorsions répétées sur son fonds de commerce par un groupe armé :

« J’avais un commerce, avec un fonds de commerce de 10 millions de pesos. Les paracos, ils venaient chez moi pour acheter des choses, presque un quart de mon fonds de commerce, chaque semaine, et ils me payaient, toujours. Ils m’ont toujours payé. Et puis un jour, ça a changé, d’autres sont arrivés, et ils se servaient, mais sans me payer. Alors je leur ai dit qu’il fallait me payer, et ils m’ont menacé de mort. Du coup, je suis parti de chez moi, vers 11 h du soir. Nous avons dormi dans la montagne, et le lendemain, au réveil, nous sommes partis pour Bogotá. » (Noël, 2012)

Face à une menace de mort, sa trajectoire migratoire peut-être décrite de façon causale : M. Noël est un commerçant et travailleur agricole qui est parti une première fois de A en direction de B à « cause » d’une violence économique pratiquée sur son fonds de commerce par des acteurs armés para étatiques. Cependant, à la lecture du récit de Noël, la raison de son départ ne se situe pas tant dans le fait d’avoir été en contact avec un groupe d’acteurs armés para étatique que dans celui d’un transfert de pouvoir qui a induit un changement d’ordre : l’arrivée d’un nouvel acteur armé s’est traduite par une transformation dans l’économie de la violence qui avait jusqu’alors régi son quotidien.

Noël s’est installé à Cazucá avec sa famille en suivant les conseils d’un membre de sa famille. Celui-ci lui avait dit qu’avec les aides que l’État versait pour les personnes desplazadas, ils pourraient réussir à trouver un logement sur ce secteur, ce qui lui permettrait de chercher un nouvel emploi. Cependant, huit mois après leur arrivée il a décidé de retourner vivre dans sa finca avec sa femme et ses enfants :

« Les aides, je ne les ai reçues qu’une fois, en huit mois... j’allais à la UAO, à Restrepo, ils me donnaient un numéro en me disant : “représentez vous dans un mois, on aura l’aide”. Et comme ça au fur et à mesure, ça s’est répété, alors j’ai fini par ne plus y aller, et on a décidé de retourner à Pasto avec ma femme, et ça a recommencé. Je suis reparti parce que je n’avais pas le choix. On n’arrivait pas à vivre ici... on n’en avait pas les moyens... » (Noël, 2012)

Si Noël est arrivé à Soacha en suivant des conseils, il en a été de même lors de son retour de « B à A », au cours duquel il s'est arrêté un temps à B' (Villa de Leyva). Ce chemin en sens inverse s'inscrit dans un schéma de « causalité » tout aussi économique (impossibilité de vivre en ville et de retrouver un travail) que lié aux dynamiques du conflit armé interne (expropriation de sa ferme) :

« Je suis reparti parce qu'ils ont commencé à s'appropriier les terres des fermiers. J'ai des connaissances là-bas encore, et je les appelle régulièrement pour savoir comment va la situation. Ils m'ont dit qu'ils avaient tué 4 fermiers, et qu'ils envahissaient les terrains vides, et ceux des personnes qui leur résistaient. Mais au bout de huit mois, ça s'est calmé, alors j'ai pris le chemin du retour, pour récupérer ma vie, même si c'était dangereux... de toute façon ici, on ne peut pas vivre non plus alors... Le risque était censé être moindre. Je me suis arrêté un temps à Villa de Leyva, par manque d'argent, et je suis reparti pour Pasto deux mois après. Mais entre-temps, la RF³⁵⁰ était arrivée. » (Noël, 2012)

Au début, il a obéi à leurs ordres :

« Tu fais ci, tu fais ça, tu vas là-bas, tu va de là à là, et à la fin ils me demandaient toujours des choses, ils abusaient... ils sont venus me chercher 7 fois, en me disant que je devais les rejoindre. Ils voulaient que je fasse plus que le transporteur. Je me suis chargé, à une époque, de faire passer des trucs entre deux endroits, des chargements de trucs pas légaux. C'est ce qu'ils m'ont obligé à faire. Mais là, ils voulaient plus. Ils voulaient que je rejoigne les colonnes. Alors je leur ai dit que non, que je ne pouvais pas tout le temps leur rendre des services. Ils attendaient de moi que je fasse de l'intelligence... que je fasse une étude sur un site militaire. Je devais me faire passer pour une recrue, pour observer et rendre compte de tout ce qu'il y avait dedans, le nombre de soldats, les routes, par où les généraux entraient, tout ça. Je n'ai pas voulu faire ça. C'est pour ça que je suis venu ici... Imagine-toi, moi, faire une étude, et si ça plante, c'est pour moi. Alors je sais que ce n'est pas bien de penser comme ça, mais de toute façon, dans la campagne, il faut toujours servir quelqu'un... surtout qu'ils ont commencé à embarquer beaucoup de jeunes,

³⁵⁰ « La guérilla, R pour guérilla, et F pour les FARC, c'était les FARC, c'est comme ça qu'on les distingue dans la campagne. C'est plus rapide que de dire la guérilla des FARC, alors on dit RF. Quoi qu'il en soit, sur le chemin du retour, ils s'étaient pointés à Pasto, et avaient commencé à donner des ordres à tout le monde et à contrôler tout. » (Extrait d'entretien avec Noël, 2012)

et 15 jours après ils étaient morts. Tu me comprends ? Ils les prennent et ils les envoient au front, sur les zones de combats. » (Noël, 2012)

Contraint d'obéir sous couvert du pouvoir de mort, Noël a donc préféré partir, sachant que, dans un cas comme dans l'autre, sa situation sur cet espace était vouée à « *mal se finir* », à « *se planter* ». En effet, en refusant d'obéir, il aurait été exécuté, et selon toute vraisemblance avec sa famille. Par ailleurs, s'il obtempérait, il savait d'expérience qu'il serait envoyé au front, et que dans les quinze jours suivants il serait mort, « *comme beaucoup de jeunes* », laissant sa femme seule en charge de ses deux enfants. Son refus a donné lieu à une surveillance prolongée de son domicile par la RF, « le temps qu'il se décide », mais Noël a pu néanmoins profiter d'une absence temporaire de ce groupe pour prendre la fuite, laissant femme et enfants derrière lui.

« Déjà, les chargements, c'était dangereux et je n'aimais pas, mais je n'avais pas trop le choix, je ne voulais pas m'opposer, et comme j'allais vendre ma production au marché du village, ce n'était pas non plus mon activité principale. Je faisais ça, même si je ne l'ai pas cherché, mais je savais que si je refusais, ils ne me laisseraient pas tranquille. Alors quand ils m'ont dit ça, j'ai décidé de venir à Bogotá, parce que là j'allais vraiment rentrer dans leurs histoires. » (Noël, 2012)

Il n'a pas choisi son départ : c'est la situation et le contexte qui l'ont poussé à partir. Cependant, Noël n'est pas seul : il a une famille avec des enfants en bas âge. Face à la menace du recrutement, le départ s'est de nouveau imposé à lui, mais il a veillé à le « planifier » pour les besoins de son foyer. Il m'a dit ne pas vouloir présenter les faits aux institutions en charge de l'attention des déplacements forcés, ou tout du moins pas sous cet angle. D'une part, il craignait d'être assimilé à un groupe armé. D'autre part, la possibilité que les « RF » puissent le retrouver l'inquiétait :

« Mais si je déclare, parce que parler des files des RF... En plus, le commandant a une liste des noms des gens qu'il veut recruter... Et est-ce qu'il pourrait me retrouver, si je déclare mon déplacement, dans le système, parce que ça, ça s'est déjà vu ? C'est ce qu'on m'a dit. » (Noël, 2012)

La démarche de sa réinscription dans le Registre Unique aux Personnes Déplacées (RUPD) demeurait donc en suspens au moment de l'entretien. Si Noël a adapté son parcours migratoire en fonction de la situation événementielle, il lui a été conseillé d'adapter sa narration et sa déposition en tenant compte de la dimension institutionnelle du processus de déclaration. En effet, même si le RUPD a premièrement été établi comme un outil technique devant

permettre de mesurer l'ampleur des déplacements forcés, les faits révèlent que l'inscription dans le registre constitue désormais une étape cruciale dans le processus de reconnaissance du statut de desplazados forzados³⁵¹ et de sa prise en charge par les autorités gouvernementales³⁵².

Dans l'exercice de nomenclature juridique des desplazamientos forzados, la prise en compte de la dimension contraignante ne se calcule pas en fonction du degré d'intentionnalité du mouvant à migrer : elle dépend de la capacité à prouver que l'agent déplaceur a provoqué cette migration dans le but de nuire. Cette tendance n'est cependant pas unique au cas colombien, puisque dans le droit humanitaire international, la définition du mouvement forcé en fait la « conséquence » d'une « cause active » identifiable, ce pourquoi :

« L'intention de nuire est un élément essentiel à prendre en compte. [...] En temps de guerre civile ou internationale néanmoins, ces obligations sont régies et nuancées par le droit humanitaire³⁵³. »

Selon cette lecture, l'acteur du désordre n'est donc pas le temps, mais l'espace. Ainsi, les trajectoires migratoires sont perçues comme des réponses faisant suite à un événement, et non comme des actions inscrites dans des situations. Les études portant sur le desplazamiento forzado ont cependant d'ores et déjà souligné le caractère récurrent de leurs pratiques qui, dans les faits, n'engagent pas les migrants de manière unidirectionnelle. Ceux-ci sont par ailleurs généralement plus nombreux à avoir vécu de multiples déplacements forcés qu'à avoir suivi un parcours les menant d'un point A à un point B. Le prix des moyens de transport, la difficulté à retrouver une situation salariale adaptée au niveau de vie ou aux logiques de l'échange valables

³⁵¹ Londoño, C., *Les Nouvelles formes de violence urbaine en Colombie: les déplacements forcés à Medellín et Barrancabermeja*, Thèse de doctorat, Université de Créteil-Val-de-Marne, Institut d'urbanisme de Paris, 2007, p.85.

³⁵² « Le RUPD est le système officiel de recensement de la population desplazada. [...] D'une part, il fournit aux autorités des informations quant aux nombres et aux caractéristiques des personnes qui doivent être prises en charge. D'autre part, l'inscription dans ce registre constitue un pré requis indispensable pour que la personne desplazada et sa famille soient reconnues comme telles et, par voie de conséquence, soient considérées comme titulaires des droits dérivés de cette condition » (Sánchez, B. E., « Desplazamiento interno: Dinámica, políticas y participación », *op.cit.*, p343-344 ; traduit de l'espagnol par l'auteure).

³⁵³ Albert, S., « « Réfugiés de l'intérieur ». Droits, protection et assistance aux personnes déplacées », in Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, *op. cit.*, p. 54.

sur le site de réception, la confrontation avec des groupes armés similaires ou rattachés à ceux qui les ont déplacés « la première fois », constituent autant de facteurs qui peuvent les engager dans des parcours migratoires multidirectionnels et répétés, de façon tout aussi anticipée que spontanée. Au-delà, les analyses effectuées sur les sites dits « de réceptions » témoignent d'une occupation spatiale organisée vers le maintien d'une structure sociale « la plus analogique possible » d'avec celle du site dit « d'expulsion » :

« Ce qui marque surtout [...] ce sont les rapports qui se dégagent des discours des arrivants avec les imaginaires qu'ils se sont construits en ce qui concerne les endroits où ils vont arriver. Par exemple, on pourrait prendre l'hypothèse suivante, dans le thème de la migration normale "économique" : on va penser qu'ils ont fait le calcul coût-bénéfice en relation avec le thème de l'amélioration de la qualité de vie ou avec la maximisation des entrées d'argent selon le lieu de réception. De ce fait, le déplacement interne serait en train de nous signaler qu'il n'y aurait pas de calcul rationnel, notamment en ce qui concerne celui de coût-bénéfice, parce que ce n'est pas anticipé. C'est un déplacement interne, et il est forcé, et à partir du moment où il est forcé, il n'y a aucune possibilité de faire ce calcul. Alors on peut dire que, tout d'abord, tu vas arriver dans le premier lieu que tu trouves parce que c'est le plus proche d'une des voies de communication et d'un des lieux où on peut entrer dans la ville-capitale. Cependant, il y a bien des calculs opérés par les gens victimes de déplacements forcés en ce qui concerne leurs lieux d'arrivées. Il se peut qu'ils doivent "prendre leurs jambes à leur cou", mais ils ont en considération, dans leurs dynamiques, où ils vont arriver et pourquoi ils vont y arriver. »
(Anthropologue, 2011)

Dans la mesure où les desplazados sont contraints de changer de territoire, ils ne le font pas par choix. Aussi, ces mobilités contraintes ne peuvent être modélisées, classées ou répondre à un idéal-type de maximisation des conditions de vie : face à ces situations, aucune trajectoire précalibrée n'est à même de résumer les impacts qu'aura le mouvement sur leur quotidien, et ce, aussi bien en termes d'emploi, de structure familiale, de logement ou encore de santé. Cependant, ce n'est pas parce que ces citoyens sont contraints de partir de leurs terres qu'ils ne pensent pas leurs parcours : rationnels, ils envisagent « où ils vont arriver et pourquoi ils vont y arriver ». En ce sens, la recomposition d'enclaves régionales sur le secteur de la Isla est le reflet d'une stratégie visant au maintien de relations sociales organisées à partir du connu. Cette

redistribution spatiale reflète un « désir d'ordre »³⁵⁴ qui n'est pas de facto intentionnellement amorcé, puisque faisant suite à un « désordre » sur lequel les migrants n'ont eu aucune emprise.

³⁵⁴ Balandier, G., *Le désordre: éloge du mouvement*, *op. cit.*, p.143.

CONCLUSION :

En Colombie, la norme a codifié la série des déplacements forcés de population comme découlant de la violence du conflit armé interne. Cependant, cette « cause » ne se manifeste pas clairement dans l'expérience du quotidien, et il est difficile d'établir avec exactitude la responsabilité des acteurs provoquant ces mouvements : la violence étant diffuse, elle peut se manifester tout aussi physiquement que symboliquement, verbalement ou encore psychologiquement, de manière aussi bien organisée que désorganisée et de façon directe (actes/parole) ou indirecte (écrit/rumeur). Par ailleurs, elle ne se cantonne pas aux seuls sites d'expulsions spatialisées du mouvement.

Il serait donc inexact de croire que la violence symbolise ce désordre. La violence est une donnée partagée par l'ensemble des sociétés humaines. Aussi, son apparent désordre réside plus dans l'acteur qui la détient avant et après l'évènement ayant entraîné la mobilité que dans l'efficacité de sa pratique ou de son existence. Opérant par arcs de temps, ces derniers déploient et usent de la violence sur des espaces aux frontières matérielles et symboliques dynamiques, parmi lesquels se trouvent aussi des villes.

La spécificité de ce travail de recherche réside dans l'analyse, depuis l'urbain, d'une des multiples déclinaisons du desplazamiento forzado en tant que phénomène migratoire relié à la dynamique de guerre qui traverse la Colombie depuis plus d'un demi-siècle. Opérés sous la force d'une contrainte que le politique a regroupée sous la terminologie de « violence », les déplacements forcés ayant cours sur le territoire colombien admettent une myriade de parcours. En ce sens, les raisons qui poussent les civils à fuir leur lieu de résidence sont de l'ordre du multiple. Dès lors, il convient de considérer que les retombées qu'implique cette modalité de mouvement sont autrement plus complexes que le seul changement de résidence pour eux. Aussi, les procédés dialectiques selon lesquels s'opère cette modalité migratoire n'ont pas encore été excavés dans leur intégralité et s'inscrivent dans des logiques plurielles. Multidimensionnel, la lecture politique du phénomène du desplazamiento forzado demeure cependant appréhendée en termes de trajectoires, quand bien même les travaux de recherches effectués sur ses déclinaisons soulignent son caractère pluriel, dynamique et non révolu.

CHAPITRE IV : LE *DESPLAZAMIENTO FORZADO INTRA-URBANO* : UNE MOBILITE SOUS CONTRAINTE PRATIQUEE SUR UNE URBANITE N'AYANT PAS DROIT DE CITE.

Si la modalité de migration sous contrainte du *desplazamiento forzado* a été sérialisée puis codifiée par l'État en 1997³⁵⁵, les populations prises dans ces mouvements imposés n'ont cependant pas fait l'objet d'une spatialisation organisée. Ainsi,

*« À la différence d'autres pays, la Colombie ne connaît pas, en tant que "régime" jugé internationalement stable, la "réception" des déplacés dans des campements »*³⁵⁶ et elle n'a « [...] pas de camp officiellement ouvert, mais de nombreux lieux de regroupements informels et durables [...] »³⁵⁷.

En l'absence d'un travail de délimitation visant à organiser la répartition spatiale des populations concernées par cette modalité migratoire, « *l'opposition entre l'intérieur et l'extérieur, l'autochtone et l'étranger*³⁵⁸ », ou, pour reprendre les termes de Giorgio Agamben, entre l'extranéité et l'extrariété³⁵⁹, s'obscurcit et tend à se diluer. Ainsi, ce phénomène a une incidence certaine sur la réponse gouvernementale formulée envers l'acteur social « déplacé », mais aussi sur la reconnaissance de multiples déclinaisons spatiales de ce mouvement, comme c'est le cas pour le *desplazamiento forzado* intra-urbano.

L'analyse de ces mobilités sous contrainte se réduit bien souvent à une approche causale de leurs manifestations. Celle-ci les rattache schématiquement au déploiement d'une violence instrumentalisée à des fins politiques ou économiques. Cependant, cette perspective ne tient pas compte qu'en tant que « pratique », ces exils forcés constituent aussi un instrument politique coercitif : se montrer « capable » de déplacer des communautés permet, pour ceux qui le font,

³⁵⁵ Rappelons que les premiers recensements organisés datent de 1985. Nous faisons ici référence au RUT de la Pastoral Social et au SISDHES du CODHES

³⁵⁶ Meertens, D., « Populations déplacées en Colombie et insertion urbaine », *Annales de la recherche urbaine*, 2001, p. 121.

³⁵⁷ Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, op. cit., p.51.

³⁵⁸ Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation*, op. cit., p.141.

³⁵⁹ Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p.120.

d'assoir leur autorité en se présentant comme des concurrents parallèles à l'État. Aussi, cette pratique n'admet pas de frontières rurales-urbaines et a, par ailleurs, tout intérêt à s'implanter en ville, tant et si bien que :

« Dans cette guerre complexe qu'est en train de vivre le pays, le rapport de cause à effet devient diffus, à tel point qu'il est difficile d'établir d'une manière générale s'il y a des desplazados parce qu'il y a une guerre, ou s'il y a une guerre pour qu'il y ait des desplazados³⁶⁰. »

Bien qu'elle soit opérée au « compte-goutte » sur une population ayant majoritairement déjà vécu un premier déplacement forcé, comme ce fut le cas pour Pablo, Daniela ou encore Esperanza, la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado admet aussi des cas de figure où le mouvement a pris une dimension massive. Ainsi, ces migrations sont parfois allées jusqu'à concerner l'intégralité de la population d'un quartier, comme ce fut le cas pour les barrios de El Salado et de La Honda à Medellín (2002), ou encore pour l'un des quartiers du secteur des Altos de la Florida à Soacha (2012). La pratique de ce type de mobilité sous contrainte tend par ailleurs à se diffuser vers des espaces urbains plus réduits qu'ils soient ou non satellitaires d'une des quadricéphales³⁶¹ colombiennes. Aussi, on observe désormais des desplazamientos forzados intraurbanos qui ont lieu dans des capitales régionales secondaires, telles que dans la ville de Tumaco, située dans le département de Nariño, ou encore dans celles de Barrancabermeja et de Cúcuta, rattachées au département du Santander. Selon les données du SIPOD, la ville qui avait ainsi cumulé le plus de cas de desplazamiento forzado intra-urbano au 28 février 2011 était celle de Santa Marta, située dans le département du Magdalena³⁶².

Section 1 : Entre zones refuges et lieux de transit : la configuration d'une

³⁶⁰ Osorio Pérez, F. E. , « De la campagne à la ville à la recherche de protection », *op. cit.*, p. 117.

³⁶¹ Le terme quadricéphale est employé en référence aux travaux réalisés par Vincent Gouëset (1998), lesquels portent sur les processus de concentration urbaine observés, au cours du XXe siècle, dans les grandes agglomérations colombiennes. Ainsi, les quatre principales villes colombiennes, Bogotá, Cali, Barranquilla et Medellín, ont absorbé la majorité des flux migratoires internes enregistrés sur l'espace national, tout comme la plupart des investissements gouvernementaux (Gouëset, V., *Bogota: nacimiento de una metropoli*. Lima, CENAC : Fedevivienda : IFEA, 1998).

³⁶²Alcaldía de Medellín, *Desplazamiento forzado intra-urbano: posibles continuidades y discontinuidades*, Secretaría de bienestar social gerencia para la coordinación y atención a la población desplazada - Unidad de Análisis y Evaluación de Política Pública, 2011, graphique n°1, p. 3.

modalité intra-urbaine au desplazamiento forzado ?

Si elles tiennent encore le rôle de sites privilégiés d'arrivée pour les populations déplacées en Colombie, les villes ne sont pas exemptes de pratiques « violentes ». Ainsi, certaines relèvent de la délinquance dite « commune » et se retrouvent cataloguées sous l'expression de « violences urbaines », terme laissant sous-entendre que leur présence serait constante dans l'espace des villes. C'est par exemple le cas des enlèvements « express », appelés paseo millonario (la promenade du millionnaire)³⁶³. Ce procédé d'extorsion organisé, qui relève du vol à « main armée », s'est « tellement » répandu dans les grandes agglomérations du pays qu'il fait désormais partie de l'ensemble des « violences urbaines ». En ce sens, il est présenté comme un risque potentiel constant : au cours de la dernière décennie, la police métropolitaine de Bogotá aurait recensé un peu plus de 200 de ces cas. Cependant, les villes présentent aussi d'autres violences dont les déroulements sont rattachés au conflit armé interne traversant le pays. C'est ainsi le cas pour les déplacements forcés de population opérés depuis les espaces urbains, le desplazamiento forzado intra-urbano étant devenu un problème central pour les politiques publiques des villes.

Même si elle est pensée de manière sectorielle, la réponse apportée par le gouvernement à la question du desplazamiento forzado dépend, pour une large mesure, de l'initiative des territoires. Le fait d'appliquer les directives édictées par le gouvernement central en matière de déplacements forcés dépend donc des mairies, tout comme le fait d'investir les fonds alloués à ce secteur dans des programmes visant à pallier au phénomène de façon adéquate.

³⁶³Cette expression désigne une course au cours de laquelle l'utilisateur est pris en otage, pour la journée, par le chauffeur du véhicule. Dans les faits, ce dernier n'a pas de licence officielle et lui fait faire le tour des distributeurs automatiques de la ville afin de vider ses comptes bancaires. Le dernier cas en date ayant été relayé par les médias a eu lieu le 21 juin 2013 et a entraîné la mort d'un agent américain rattaché à la Drug Enforcement Administration (DEA) (voir l'article apparu dans *El Pais* à ce sujet et consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 01/04/2014] :

<http://www.elpais.com.uy/mundo/paseo-millonario-preocupa-colombia.html>).

Aussi, il est fortement déconseillé d'arrêter un taxi dans la rue en Colombie. En général, il est recommandé de demander ce service de transport par téléphone. L'opérateur vous donne alors le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule qui s'est engagé à venir vous récupérer et, en contrepartie, vous devez fournir les deux derniers chiffres de votre numéro de téléphone pour confirmer votre identité ainsi que la course.

Face au développement d'une modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado, certaines villes, comme Medellín, ont mis en place des actions visant à prendre en charge les populations confrontées à ce type de mobilité sous contrainte. Néanmoins, d'autres municipalités se contentent de nier leur existence, comme c'est le cas pour celle de Soacha, où certains fonctionnaires argumentent que leur pratique est consécutive à l'illégalité des zones sur lesquelles elles ont cours, mais aussi au manque en matière de distribution de services et au taux élevé de NBI qu'enregistrent les secteurs « d'expulsions ». Pour ces administrateurs, ces paramètres se révèlent répulsifs « par essence », et selon leurs discours, les acteurs sociaux qui déclarent avoir fait l'objet d'un desplazamiento forzado intra-urbano l'ont fait :

- ◆ Soit en vue d'exploiter les ressources institutionnelles mises en place par le gouvernement dans l'optique d'améliorer leurs conditions de vie, démarche faisant d'eux des fraudeurs.
- ◆ Soit pour s'extraire d'un quartier où, face à l'émergence d'une nouvelle pandilla, leur vie se trouve menacée, lecture qui les catalogue dès lors comme des délinquants.

Dans les deux cas, il en ressort que les migrants affectés par cette modalité du desplazamiento forzado se trouvent dépeints sous les traits du déviant, aussi nommé « *vivo* »³⁶⁴ par ces locuteurs. Inscrites dans la continuité épistémologique gouvernementale, ces analyses se basent une fois de plus sur une vision dichotomique du mouvement, omettant de prendre en compte les impératifs économiques qu'impose ce changement de résidence opéré dans l'urgence. Dans les faits, la paupérisation qui caractérise les sites d'installation des desplazados ne saurait se comprendre sans prendre en compte l'historicité de leur formation, laquelle s'inscrit, par delà l'imaginaire de la ville refuge³⁶⁵, dans le déroulement du conflit armé interne à l'échelle du territoire national.

³⁶⁴ La traduction française de ce terme nous donne « *vif* ». Selon son étymologie latine, il renvoie à l'idée de « *Vivant* », à ce « *Qui a de la Vie* ».

³⁶⁵ Osorio Pérez, F. E., « De la campagne à la ville à la recherche de protection », *op. cit.*

B) Guerre, villes et migrations

Dans le grand partage fréquemment établi au sujet de la Colombie, les affrontements armés relatifs au conflit interne se déroulent exclusivement en milieu rural et découlent du seul développement du « narco-terrorisme ». Cependant, les espaces urbains sont aussi devenus des lieux stratégiques disputés par les groupes armés dits « subversifs » que compte le pays dès les années 1980. Que ce soit pour des raisons économiques ou politiques, ces derniers ont ainsi cherché à les contrôler, car :

- ◆ D'une part, leurs activités s'inscrivent désormais largement dans l'économie du narcotrafic. Aussi, cela implique d'entretenir une certaine proximité avec les nœuds de communications matériels (axes routiers, transports, marchés noirs, câblage) comme immatériel (numériques, réseaux).
- ◆ D'autre part, les ressources humaines se concentrent désormais majoritairement dans les villes. Compte tenu de la pérennité de l'inscription du territoire dans un conflit armé interne multidimensionnel, ce dernier a laissé en suspens l'identification du visage de l'ennemi intérieur³⁶⁶, facilitant l'inscription hostile interpersonnelle.

De nombreux rapports académiques et humanitaires soulignent donc que les villes enregistrent la présence de multiples acteurs armés et qu'ils se disposent majoritairement à leur périphérie. Même s'ils ne se présentent pas ouvertement comme tels, ils entretiennent des liens avec les groupes belligérants intégrant officiellement le conflit interne. Ces espaces se trouvent ainsi traversés par des logiques de contrôle qui se manifestent par l'application de différentes techniques de coercition opérées sur la population qui y réside. À défaut d'avoir le contrôle total sur ces territoires, les acteurs « en armes » disposés aux marges des villes-planes opèrent une domestication morale de la population occupant ces espaces « informels », tactique

³⁶⁶ Rigouste, M., « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, vol. 67, 2007.

empruntant notamment l'instauration de pratiques violentes analogiques à celles observées en milieu rural.

a) *Migration et urbanisation en Colombie : un processus dynamique inscrit dans le déroulement du conflit armé interne*

Nous ne pouvons pas catégoriquement affirmer que les changements observés dans la répartition spatiale de la population colombienne ne sont dûs qu'au déroulement du conflit armé interne colombien. Même si en l'espace d'une décennie le rapport entre la population rurale et la population urbaine s'est inversé³⁶⁷, d'autres facteurs socioéconomiques doivent être pris en compte lorsqu'il s'agit d'expliquer des mouvements migratoires. Ainsi, à l'instar des autres pays d'Amérique latine, la Colombie a enregistré un important processus d'urbanisation à l'échelle nationale à partir des années 1960.

Pour expliquer ce phénomène, un ensemble de paramètres démographiques doit être pris en compte, lequel n'a, dans les faits, pas de lien exclusif avec la tenue du conflit. Outre son processus de transition démographique, l'industrialisation de l'économie colombienne est donc aussi à prendre en compte dans ces facteurs. Mais alors que le premier processus s'est traduit par une augmentation du solde naturel, le second a eu pour effet d'augmenter l'attractivité des espaces urbains : dans les deux cas, il y eut une incidence sur le solde migratoire qu'enregistrèrent les villes nationales. Enfin, le conflit armé interne doit aussi être pris en compte dans ces transformations. D'une part, l'époque où la population colombienne s'est massivement urbanisée correspond à celle où le pays a officiellement proclamé la sortie de guerre de la *Violencia*. D'autre part, les années 1960 correspondent également à l'époque où se formèrent les premières guérillas colombiennes, dont certaines sont, au demeurant, toujours actives, telles que l'ELN ou les FARC. L'inscription du pays dans le conflit armé interne ne

³⁶⁷ Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation: lectures croisées sur la Colombie*, Paris, Anthropos : diff. Economica, 2004. Selon les données présentées dans cette étude, la part de la population rurale et celle de la population urbaine s'inverse en Colombie à partir des années 1960, et ce, en l'espace d'une décennie. Aussi, alors qu'en 1960, 75 % de la population était disposée en milieu rural, ce nombre était descendu à 35 % en 1970.

peut donc pas être écartée de l'ensemble des paramètres à « l'origine » de l'expansion rapide enregistrée par les villes colombiennes au cours de la seconde moitié du XXe siècle.

Dans la mesure où elle a rapport à la réforme agraire et que ses affrontements sont placés sous l'égide de la mobilité³⁶⁸, cette situation armée a produit de multiples contraintes qui ont motivé, de manière directe ou indirecte, la fuite de nombreuses personnes depuis les campagnes, et parfois par village entier. Face à ces mouvements, la réinstallation dans les villes s'est ainsi révélée privilégiée par les populations forcées à se déplacer, car :

« Le milieu rural est synonyme d'espace dangereux, de sorte que la ville est identifiée comme espace de protection et d'aide. Ceci renforce un processus d'urbanisation galopante au milieu d'une dévalorisation économique, sociale et politique des campagnes qui se concrétise en politique de découragement envers l'économie paysanne et agricole, insoutenable en condition de conflit armé. Par cette voie, les guerres intestines imposent, dans des cas comme le cas colombien, ce que nous pourrions appeler une modernisation forcée, incomplète et excluante ; aussi appelée modernisation négative ou modernisation armée³⁶⁹. »

Dès lors, il importe de considérer qu'une part importante de l'accroissement démographique urbain colombien a été le résultat des mouvements migratoires massifs qui s'enclenchèrent depuis les campagnes vers les villes à partir des années 1960. Ceux-ci n'avaient cependant pas encore la dimension anémique qui est actuellement attribuée aux desplazamientos forzados. Ils ne furent donc pas interprétés comme découlant d'un désordre connexe à la situation armée qui traversait les campagnes, et en raison de deux facteurs :

- ◆ D'une part, l'instauration du Frente Nacional avait officiellement proclamé la sortie politique de la Violencia. Bien que la décennie des années 1960 corresponde à celle de la formation des guérillas, elles n'étaient alors qu'à un stade de développement

³⁶⁸ Le terme de « guérilla » est un dérivé du mot espagnol guerra (guerre). Il fut employé au sens de « *petite formation militaire offensive* » en 1535 par F. de Oviedo, alors que dans les écrits de Stendhal, il désigne une « *bande armée* » (1820, Lettre au baron de Mareste, 30 août dans *Corresp.*, éd. A. Paupe et P. A. Cheramy, t.2, p.199). Dans une de ses correspondances, J. De Maistre donne une dimension politique large à ce terme, en l'employant en référence à un « *partisan d'une bande armée pratiquant l'embuscade et le harcèlement* » (1812, *Relation pour S. M. le Roi Victor-Emmanuel dans Corresp.*, t.4, p.282) ; (source consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 08 /10 /2013] : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/gu%C3%A9rilla>).

³⁶⁹ Osorio Pérez, F. E. , « De la campagne à la ville à la recherche de protection », *op. cit.*, p.118.

embryonnaire et leurs « colonnes » ne comptaient qu'un effectif réduit de combattants³⁷⁰. De ce fait, le climat politique n'était pas à la reconnaissance d'un conflit armé interne s'inscrivant dans le prolongement des problématiques agraires dont les résolutions furent laissées en suspens, malgré l'annonce officielle de « sortie de guerre ».

- ◆ D'autre part, cette époque correspond aussi à l'amorce d'un virage national conséquent en matière de politique économique, facteur qu'il convient de rattacher à l'inscription du monde sur un marché de l'échange qui tend alors inexorablement à se globaliser. Au sortir de la Violencia, le gouvernement consensuel d'alternance des partis du Frente Nacional s'accorde ainsi sur la nécessité d'adopter des mesures protectionnistes envers la production intérieure, l'objectif étant de substituer les importations dont dépend l'état des finances du pays en renforçant le développement d'un marché intérieur national³⁷¹. Localement, ces directives se sont traduites par le développement important de l'appareil industriel colombien dès la seconde moitié des années 1960. Dans ce contexte, l'arrivée de migrants dans les villes fut interprétée comme allant de pair avec les changements nationaux amorcés en matière de rapports de production.

Dès lors, les mouvements migratoires qui eurent lieu avant le milieu des années 1980 ne furent pas interprétés comme résultant du maintien d'une violence politique dirigée à l'encontre de la population vivant dans les campagnes. La dimension contrainte de cette dynamique se trouva éclipsée au détriment de la seule interprétation moderniste voulant qu'ils ne soient que la manifestation ordonnée de l'inscription du pays dans l'ère industrielle. Assimilés aux « exodes ruraux » que les pays européens connurent entre le XVIIIe et le XIXe siècle, ces

³⁷⁰ « En 1966, les FARC ne compte que quelques dizaines de combattants dans un contexte politique caractérisé à la fois par le renforcement militaire et policier de l'État et la surenchère de groupes "petits-bourgeois", inspirés par les révolutions cubaine et, dans une moindre mesure, chinoise. » (M. Gandilhon, *La guerre des paysans en Colombie: de l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, op. cit., p. 122).

³⁷¹ Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la fragilité d'un système économique uniquement basé sur des politiques d'exportation s'était révélée à son paroxysme, en cela que les blocus maritimes organisés par l'Axe mirent à mal les échanges de la Colombie avec l'Europe. Par ailleurs, la Guerre des Mille jours et la cession de la région du Panama aux États-Unis avaient d'ores et déjà soulevé le problème de la dépendance liant l'état du Produit Intérieur Brut et les lieux d'exportations des marchandises.

mouvements ne furent donc pas perçus comme problématiques, même si la Colombie avait déjà amorcé sa phase d'industrialisation en 1930. Les migrations de population « caractéristiques » de cette transformation des rapports de production débutèrent donc au cours de la première moitié du XIXe siècle. Cependant, l'industrie ne put pas s'implanter de façon pérenne dans le pays, car la Violencia succéda à la Révolution en Marche et détruisit considérablement les infrastructures collectives. Par ailleurs, les réformes économiques prévues par la Révolution en Marche ne s'accompagnèrent pas d'un programme visant à transformer les rapports de production du secteur primaire (expansion des exploitations agricoles et mécanisation du travail).

Les espaces urbains colombiens du XIXe siècle n'avaient donc pas été prévus pour accueillir ces mouvements de populations. Hérités de l'époque coloniale, ils n'avaient que très peu changé en termes de superficie depuis l'accès du pays à son indépendance. À Bogotá, les années 1960 furent ainsi marquées par une expansion rapide de la ville. Celle-ci échappa très vite à tout contrôle gouvernemental d'aménagement du territoire. En effet, malgré les dispositions urbaines qui avaient été prises dès les années 1950 en vue de contenir l'accroissement de population que la ville était appelée à connaître, la capitale n'eut de cesse de s'étendre :

« Tu avais six anciennes communes, qui étaient Usaquen, Suba, Engativa, Fontibon, Bosa et Usme. Ces six anciennes communes ont fusionné avec Bogotá en 1954, sur l'initiative du grand-père du maire actuel, le General Rojas Pinilla. [...] elles étaient très petites et n'avaient que très peu d'habitants. Elles ont été intégrées pour répondre à l'accroissement de population qu'enregistrait la capitale, mais aussi pour des raisons stratégiques. Prends le cas de Usme[...] qui a fusionné avec Bogotá. Elle représente actuellement deux localités : la localité urbaine de Usme, et la localité totalement rurale de Sumapaz qui compte [...] tout le Paramo, ou une partie du Paramo du Sumapaz. Or, le Sumapaz est une des régions traditionnelles des FARC, parce qu'il communique [...] par la Uribe, avec le Meta, c'est-à-dire de l'autre côté du Paramo. Donc c'est un de leurs couloirs stratégiques. Mais si Rojas Pinilla l'a intégré, ce n'était pas à cause des FARC, parce qu'elles n'existaient pas en 54. [...] C'était parce que c'est aussi les réserves d'eaux de Bogotá [...] c'est pourquoi la première construction de l'Aqueduc se trouve à Usme, ou pas loin de Usme... Elle a donc [...] été intégrée pour des raisons stratégiques, mais pas encore en rapport avec le conflit [...] pour l'eau, et comme une réponse stratégique à l'expansion de la ville, puisque dans toutes ces communes, il n'y avait même pas 4 000 habitants avant 1954. » (Politologue, 2011)

En intégrant six communes à Santé Fé de Bogotá, le gouvernement du Général Rojas Pinilla a formulé « *une réponse stratégique* » n'ayant pas encore de lien « *avec le conflit* » puisque les « *FARC n'existaient pas en 54* », mais visant premièrement à pallier « *l'expansion de la ville* » et à l'anticiper en s'appropriant des « *réserves d'eaux* » suffisantes pour la population de la capitale. Cependant, ces réaménagements urbains ne furent pas en mesure d'absorber le flux de migrants qui se dirigeait en direction de la capitale.

En l'absence d'infrastructures résidentielles à même de les accueillir, les « nouveaux arrivants » opérèrent donc des aménagements résidentiels de manière autonome. Ce processus de para-urbanisation résulta de l'impossibilité pour ces migrants d'accéder à un foncier légal, démarche que l'anthropologue et politologue Gloria Naranjo Giraldo qualifie de colonisation urbaine³⁷². Ce terme, qui reflète l'action déployée par les citoyens pour accéder au droit à la ville, met ainsi l'accent sur les situations politiques et économiques conflictuelles ayant accompagné les processus d'urbanisation des grandes villes colombiennes. Dès lors, même si elles ont été étouffées par l'État au « sortir » de la Violencia, le combat pour la ville ainsi que les violences qu'elle éprouve doivent être interprétés en tenant compte de ces situations — « effets de violences ³⁷³ ».

Selon André Corten et Anne Elizabeth Côté, nous ne pouvons saisir le lien qui unit le politique et la violence dans une relation « pure », ou « nue ». Cet exercice d'interprétation est cependant possible si l'on s'arrête sur ce qu'ils nomment les « effets que la violence », lesquels se produisent notamment dans le champ du discours. Les auteurs avancent ainsi que « *La violence est insaisissable parce que trop brute, elle se saisit seulement dans ces effets*³⁷⁴ » et, dans le contexte colombien, ces effets de glissements ont été produits dans le giron du conflit

³⁷² Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », in Bello Albarracín, M. N., *Desplazamiento forzado. Dinámicas de guerra, exclusión y desarraigo*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, ACNUR, 2004, p.281.

³⁷³ Corten, A., Côté, A.-É., *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, Paris, Karthala, 2008.

³⁷⁴ *Ibid.*, p.15.

politique armé national. Aussi, ce sont là des réalités articulées qui s'interpénètrent en modifiant et en « *reconfigurant les territorialités, les sociabilités et les identités urbaines*³⁷⁵ ».

b) L'ère industrielle à la lumière des aires résidentielles : Soacha, un territoire du au sud » de la modernité :

Les migrations massives qui s'amorcèrent des campagnes vers les villes au cours des années 1960 donnèrent lieu à d'importantes reconfigurations des périmètres urbains. À Bogotá, cette expansion va se manifester par l'accentuation du modèle de ségrégation spatiale organisant la capitale, et selon lequel s'était conformé le lieu du pouvoir central colombien. À l'instar des villes sud-américaines érigées sous l'époque coloniale, ce modèle se fonde sur un principe de distinction spatiale pigmentocratique. L'urbanisation de la capitale colombienne va ainsi suivre ce schéma politique d'aménagement des sols qui, importé par les colons, cherchait à assoir l'hégémonie des fonctionnaires mandatés par la Couronne sur les sujets des Provinces des Indes qu'ils avaient la charge d'administrer au nom du Roi.

Les modalités résidentielles demeurant analogues à celles implantées par le modèle colonial ségrégationniste³⁷⁶, le schéma d'occupation des sols de la ville s'effectua donc de manière horizontale jusque dans les années 1970. Néanmoins, sous l'augmentation de la population, la géolocalisation traditionnelle des aires pavillonnaires de Bogotá fut modifiée. Prise dans ce mouvement d'étalement urbain, l'ancien Nord n'était en effet plus « le » Nord de la ville, au même titre que l'ancien centre, n'étant désormais ni « central », ni « unique », et que l'ancien Sud, ayant été remplacé par « un » Sud qui ne semblait admettre aucune limite tant il fut repoussé d'une année à l'autre. Fidèle au modèle colonial de l'habitat urbain sud-américain, la phase d'industrialisation de la ville fut donc marquée par un déplacement résidentiel cardinal des classes citadines. Le centre de la capitale colombienne, qui affirmait de plus en plus sa

³⁷⁵ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*

³⁷⁶ « *In the colonial period, Spanish American cities functioned as both as tools of conquest and symbols of imperial power, and they were built to express and enforce ostensibly natural hierarchies. Cities of colony and metropole alike were socially stratified and spatially divided according to race, gender, class, profession and other classifications.* »; Zeiderman, A., « Living dangerously: Biopolitics and urban citizenship in Bogotá, Colombia », *American ethnologist*, vol. 40, 2013, p.73.

« *fonction commerciale et financière*³⁷⁷ », fut ainsi être délaissé par les classes aisées au profit des terrains situés au nord du District. Celles-ci s'installèrent le long de la cordillère orientale à partir de 1950, alors que simultanément, les classes moyennes émergentes commencèrent à occuper les quartiers centraux et anciennement huppés de la ville, ainsi que les nouveaux quartiers à l'ouest, situés à proximité des industries qui se développaient dans le giron de la capitale.

Au cours de cette période, le sud devint, dans la représentation citadine du zonage de la capitale, la localité populaire de la ville. En effet, les quartiers qui s'y formèrent furent aménagés par et/ou pour les classes démunies qui, auparavant, résidaient à proximité du centre historique de Bogotá³⁷⁸. Aussi, cette étendue cardinale devint l'espace d'accueil des populations migrantes prises dans l'attraction de la ville, faisant rapidement de ces espaces le reflet de « l'échec » de la modernité. Les mouvements de populations observés dès les années 1960 opérèrent donc une reconfiguration de l'habitabilité dans la capitale, car ils s'accompagnèrent d'une reproduction spatiale des dynamiques de ségrégation sociale, concept devant être compris comme « *une acceptation purement empirique et descriptive entre les aires de résidence de groupe de population vivant dans une même agglomération (Brun, 1994 : 22)*³⁷⁹ ». Pour la ville de Bogotá, cette ségrégation s'effectua selon des logiques socio-économiques « *articulées autour d'un axe tertiaire centre-nord et un axe industriel centre-ouest*³⁸⁰ », dynamique qui fit rapidement de Soacha le municipe périphérique le plus conséquent de l'espace métropolitain de Bogotá, ainsi que le second, en termes de population, du département du Cundinamarca

L'URBANISATION DE BOGOTA : AGREGATION DE POPULATION ET EXPANSION SEGREGATIONNISTE DE TYPE SOCIO-ECONOMIQUE

L'accroissement de population enregistré entre 1940 et 1970 à Bogotá fut d'abord perçu comme un phénomène transitoire résultant de deux mutations :

³⁷⁷ Dureau, F. (coord.), Barbary, O. (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*, p.127.

³⁷⁸ *Ibid.*, p.128.

³⁷⁹ *Ibid.*, p.124.

³⁸⁰ *Ibid.*

- ◆ D'une part, il reflétait les changements démographiques observés dans les tendances relatives au solde naturel qu'enregistrait la capitale, s'inscrivant ainsi dans la continuité son processus de transition démographique, débuté dans les années 1930. Si les améliorations en matière d'hygiène et l'évolution des connaissances médicales eurent alors un impact sur la structure de la population colombienne, il convient néanmoins de souligner que ces changements ne furent accessibles qu'aux citoyens vivants en milieu urbain. Ces « innovations » furent donc majoritairement destinées aux classes moyennes et aisées, qui purent accéder aux soins ainsi qu'aux informations sociales en matière de santé, d'éducation et d'hygiène dès l'époque de la Révolution en Marche. À l'inverse, les habitudes en matière de fécondité et de nuptialité mirent plus de temps à se transformer pour les nouveaux citadins, car en l'absence de politique de couverture santé, l'accès au système de soins demeurait soumis à l'état du budget des ménages.
- D'autre part, il correspondait à l'augmentation du solde migratoire qu'enregistrait la capitale, laquelle fut corrélativement associée à l'inscription du pays sur le marché économique mondial ainsi qu'à l'amorce de son processus d'industrialisation. Selon les théories de la modernisation, ces facteurs eurent pour effet d'attirer (pull) de « nouveaux arrivants » à la recherche de travail dans l'enceinte des villes. Cependant, ces « migrants de marché » n'avaient pas les moyens de s'installer sur un foncier légal urbanisable, le rachat des terrains encore disponibles étant disputé par les promoteurs immobiliers de la capitale. Ainsi, au cours de cette décennie, les premières « non- villes » émergèrent à la périphérie³⁸¹ de Santa Fé.

³⁸¹ Dans le cas de Soacha, le municpe enregistre la constitution des quartiers baptisés Léon XIII et Paul VI à cette époque. Bien qu'ils ne se trouvent pas sur les versants soachunos, ils se sont formés par processus de colonisation urbaine, et ce, en partie grâce à l'aide et à l'assistance d'associations religieuses et de paroisses catholiques. C'est ce que nous témoignent leurs patronymes baptismaux, puisqu'il s'agit là des noms de deux Papes du Saint-Siège. Malgré la légalisation de ces quartiers qui font désormais partie intégrante du périmètre urbain de la ville de Soacha, ce ne fut pas le cas lors de leur constitution, et comme nous l'illustre la série cartographique n° 8, située aux pages 241 et 242.

Dès lors, au cours des années 1970, le processus d'expansion de la capitale bascula sur un modèle de métropolisation, terme qu'il convient de comprendre « *au sens de débordement de la croissance [...] dans sa périphérie métropolitaine*³⁸² ». Bien que l'occupation horizontale des sols du District Capital ait alors enregistré un ralentissement, son taux d'accroissement démographique ne s'était cependant pas stabilisé³⁸³. Aussi, cela provoqua une « crise » du foncier, et le processus d'expansion spatiale ricocha sur les municipes qui, lui étant proches par le passé, se trouvaient désormais adjacents à Bogotá³⁸⁴, comme ce fut le cas pour Soacha.

Multiplié par douze entre 1938 et 1973, le périmètre urbain de Bogotá atteignit les limites géographiques naturelles de son cadastre au début des années 1970. La population urbaine ne cessant de croître, la pénurie de logements dans l'enceinte de la Cité eut un double effet sur les dynamiques d'urbanisation de la Sabana, sans que la polarisation résidentielle de type socio-économique soit abandonnée :

- ◆ D'une part, l'habitabilité dans la capitale tendit à se verticaliser : ce ne furent plus des maisons ou des haciendas qui furent construites, mais des immeubles de plus de trois étages et des « conjuntos residenciales cerrados »³⁸⁵, phénomène illustré par l'accroissement de densité de population qu'enregistra alors la capitale colombienne.

³⁸² Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*, note de bas de page n° 3, p.128.

³⁸³ Si leur tendance est à la décroissance, les flux migratoires en direction de Bogotá se maintiennent. Par ailleurs, le pays n'a pas encore achevé sa phase de transition démographique. De ce fait, en 1970, Bogotá présentait toujours un solde migratoire constant ainsi qu'un solde naturel élevé.

³⁸⁴ Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*, p.129.

³⁸⁵ La traduction de ce terme donne « quartiers résidentiels fermés » et renvoie à ces ensembles de maisons entourées de grillage, généralement dotées de système de vidéosurveillance ainsi que de gardiens dont les fonctions visent à ne laisser entrer aucune personne extérieure au voisinage, sauf si elle est invitée par ce dernier. Il demeure néanmoins que toute personne extérieure est tenue de laisser un document d'identité une fois entrée dans l'enceinte, et de laisser les gardiens fouiller son véhicule si elle est venue motorisée, cette dernière mesure entendant éviter les « voitures-bombes ».

- ◆ D'autre part, la dynamique de peuplement de Bogotá se reproduisit sur les municipes qui lui étaient périphériques. Ainsi, alors que Soacha enregistrait une croissance de 5.1 % entre 1964 et 1973, elle passa à 9.3 % entre 1973 et 1983³⁸⁶.

Dès lors, à partir des années 1980, les dynamiques de peuplement observées à Bogotá ricochèrent sur l'« autre ville »³⁸⁷ : celle du Sud. Appelées à absorber la croissance démographique qui s'était développée dans le giron de l'attraction exercée par la capitale deux décennies auparavant, les périphéries du sud furent ainsi habitées par les strates de la population la plus démunie à compter de cette époque³⁸⁸. De ce fait, l'aménagement urbain de ces espaces fut repensé et remanié en vue d'accueillir les primo accédants aux logements qui, travaillant sur Bogotá, ne pouvaient s'installer sur le foncier urbain de la capitale compte tenu de son prix, puisque :

« Depuis les années 1980, la capitale colombienne doit affronter une situation nouvelle : la disponibilité en terre, ressource nécessaire à la reproduction du système métropolitain selon le modèle de croissance des décennies antérieures, n'est plus assurée³⁸⁹ ».

Ainsi, au cours des années 1980, nombre de quartiers jusqu'alors informels vont être légalisés. Intégrés aux périmètres urbains des municipes adjacents de la capitale, ils devinrent des espaces résidentiels « viables » aux yeux des jeunes ménages qui n'avaient pas d'autres alternatives que de se tourner vers la périphérie du District « Spécial »³⁹⁰ pour se loger. De la même manière, la densification de certains quartiers informels disposés sur le sol de Bogotá entraîna la création de nouvelles localités. Ce fut ainsi le cas pour Ciudad Bolívar qui, depuis

³⁸⁶ Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*.

³⁸⁷ Uribe, M. V., Vásquez, T., *Enterrar y callar: las masacres en Colombia, 1980-1993*, vol. 1. Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos; Fondation Terre des Hommes, 1995, p.85.

³⁸⁸ Voir la carte F de l'annexe VI située à la page LVIII.

³⁸⁹ Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*, p. 157.

³⁹⁰ En 1945, Bogotá, jusqu'alors District Capital depuis 1905, est constitué en District Spécial et ne redeviendra un District Capital qu'avec l'adoption de la constitution de 1991.

la constituante de 1991, porte le numéro 19³⁹¹, mais dont les invasions ainsi que les paras urbanisation furent légalisés par la capitale dès 1983.

Dans les faits, le « Sud », qui symbolisait jusqu'alors la violence, la marginalité et la pauvreté³⁹², devint habitable à partir de cette décennie. Dans cette dynamique, les quartiers résidentiels fermés et les projets immobiliers visant à urbaniser les interstices inoccupés du territoire soachuno se multiplièrent pour répondre aux déplacements intra-urbains de type résidentiel des classes moyennes qu'enregistre la Sabana.

Si cette modification sérielle du foncier opéra un réaménagement spatial des aires résidentielles, elle n'annihila cependant pas le modèle de hiérarchisation socio-économique de l'Habitat urbain colombien, ni même les codes d'habitabilité admis. Devenues clés dans l'accès au foncier à partir des années 1980, les vallées des municipes périphériques de Bogotá firent ainsi l'objet de nombreux projets de construction et de réaménagement des sols (école, évacuation des eaux, hôpitaux, routes goudronnées). Alors que les « nouvelles » classes moyennes investissaient les « nouveaux » logements légaux, la disposition des populations défavorisées eut, quant à elle, tendance à se « verticaliser » tout en se densifiant. En effet, ces dernières ne pouvaient dorénavant coloniser que les terrains présentant de « hauts risques géologiques » : les versants, laissés vides, qui encadraient les cabeceras municipales adjacentes au District Capital.

La série de cartes n° 6 qui figure ci-dessous illustre l'étalement de Bogotá au cours du siècle passé. À sa lecture, il ressort que les quartiers autoconstruits d'« origine informelle » représentèrent une part importante du construit urbain ayant fait suite au processus d'expansion de la capitale. Pour ne donner qu'un ordre de grandeur, la ville est passée d'une population de 100 000 habitants au début du XXe siècle à une population de plus de six millions d'habitants

³⁹¹ Voir la carte G de l'annexe VI située à la page LIX.

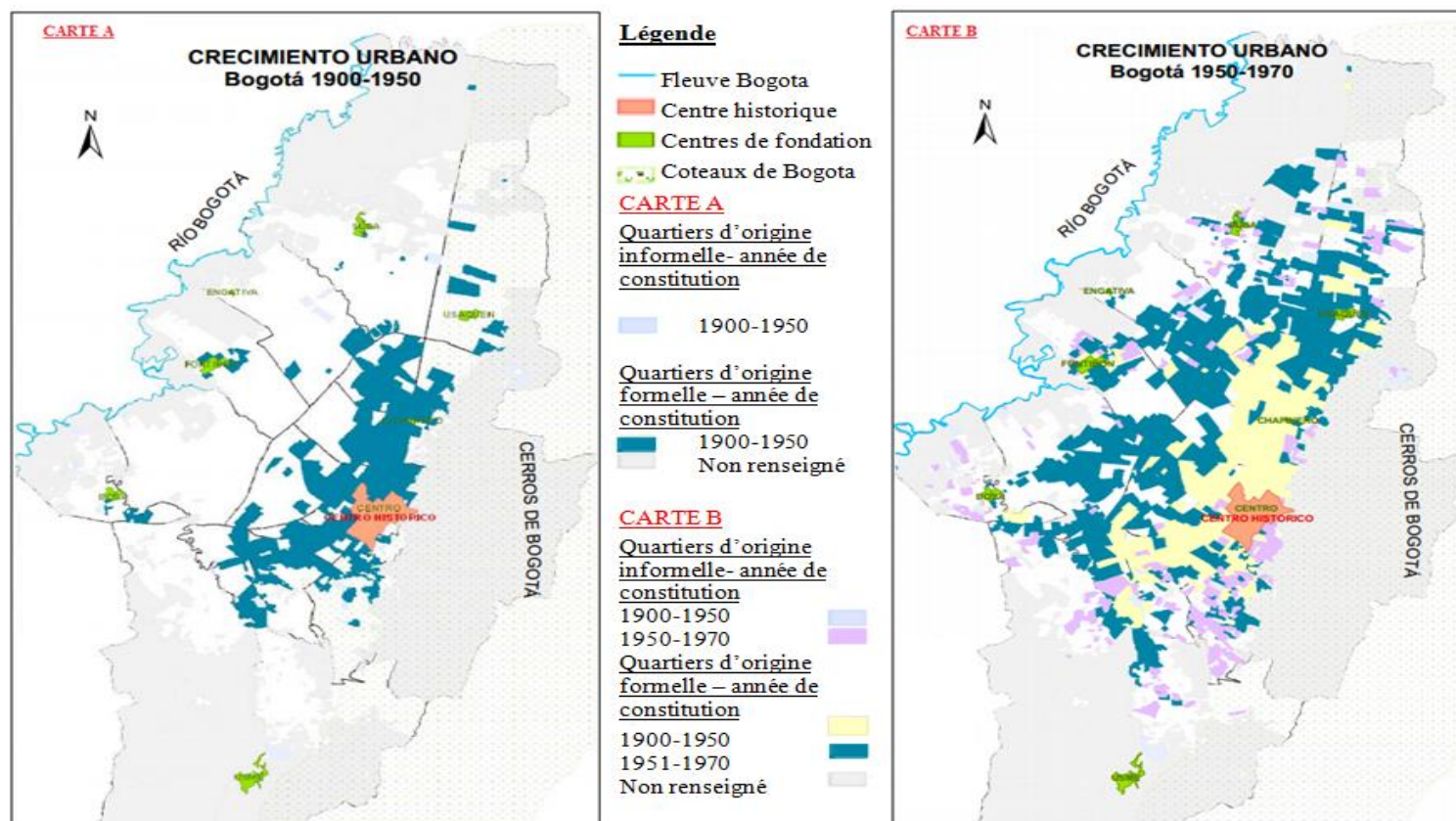
³⁹² Uribe, M. V., Vásquez, T., *Enterrar y callar: las masacres en Colombia, 1980-1993, op. cit.*

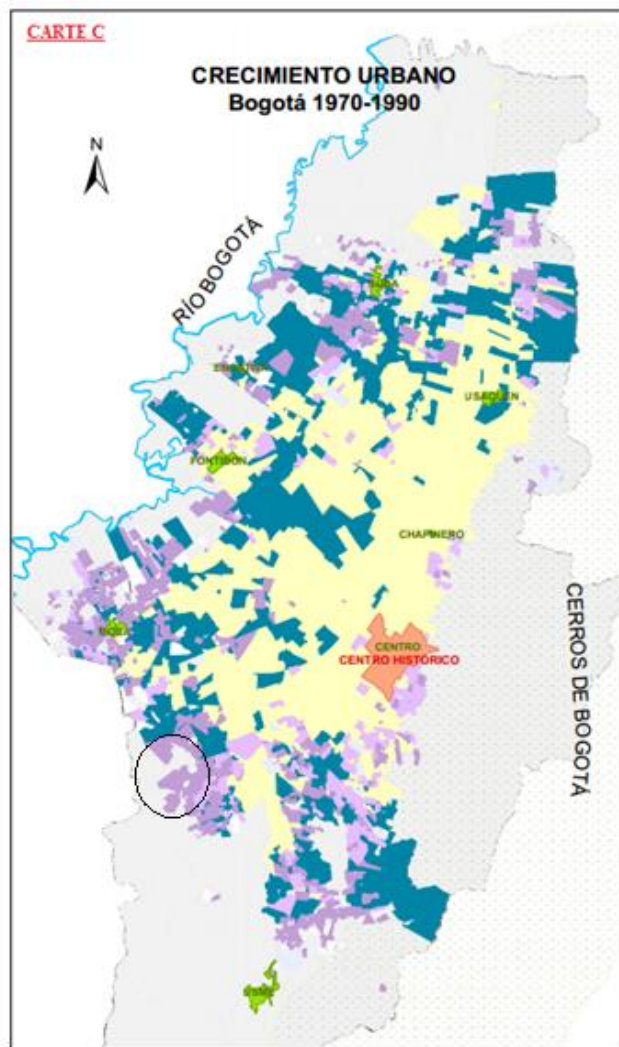
en 1996, cette croissance s'étant principalement opérée à partir des années 1950, décennie durant laquelle la population de Bogotá s'élevait alors à un demi-million de citoyens³⁹³.

³⁹³ Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*, p. 131. Alors qu'entre 1951 et 1964, la croissance démographique de Bogotá était de 7 %, elle passe à 3.3 % depuis 1973 (contre 7 % entre 1951 et 1964).

Carte 6 : Cartographies regroupées de l'expansion urbaine de la ville de Bogotá, représentée selon l'origine formelle et informelle des quartiers qui se sont constitués au sein de son périmètre urbain entre 1900 et 2007. Il ressort de la lecture de ces cartes que l'urbanisation du territoire Bogotán s'est opérée selon un modèle de conurbation périphérique centrifuge. (Échelle : 1 : 130.000 ; source : Maestria en Gestion Urbaine – Section HAT – Universidad Piloto de Colombia ; assemblage des cartes, insertion des légendes traduites et des marqueurs géométriques effectuée à l'aide du logiciel Paint. Le cercle noir sur les cartes C et D indique la géolocalisation de Soacha vis-à-vis de Bogotá).

262





Légende

- Fleuve Bogota
- Centre historique
- Centres de fondation
- Coteaux de Bogota

CARTE C

Quartiers d'origine informelle- année de constitution

- 1900-1950
- 1951-1970
- 1971-1990

Quartiers d'origine formelle – année de constitution

- 1900-1970
- 1970-1990
- Non renseigné

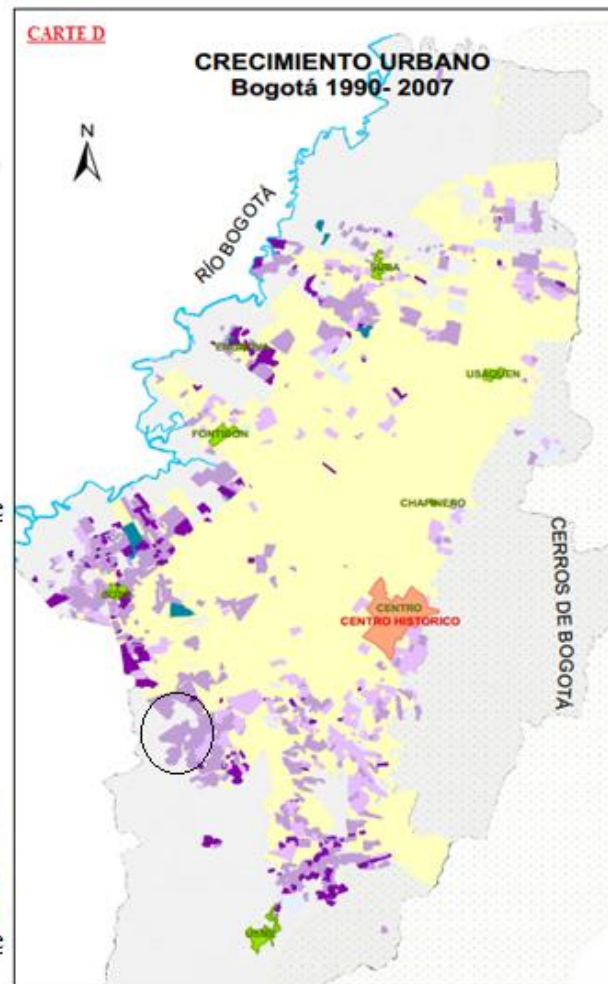
CARTE D

Quartiers d'origine informelle- année de constitution

- 1900-1950
- 1951-1970
- 1971-1990
- 1991-2007

Quartiers d'origine formelle – année de constitution

- 1900-1990
- 1991-2007
- Non renseigné



c) Les villes-versants : des territoires-reflets d'une violence économique.

L'intense dynamique de « *diversification des échelles de la ségrégation*³⁹⁴ » que traversa la capitale à partir de la seconde moitié du XXe siècle eut une incidence directe sur l'aménagement urbain du municipe de Soacha. Actuellement, celui-ci accueille toujours une part conséquente de l'accroissement démographique de Bogotá, comme en témoignent les nombreux projets de logements fleurissant dans les interstices encore non urbanisés de son vaste territoire.

Confrontées à un phénomène de raréfaction du foncier, les populations desplazadas qui arrivèrent sur l'espace métropolitain de la capitale au cours des années 1980 continuèrent à coloniser les sols situés au sud de son périmètre. En effet, selon l'information sociale partagée, ces terrains étaient encore les moins onéreux de la Sabana, aussi bien en termes d'accès au logement qu'en ce qui concernait le coût de la vie. Cependant, devenir propriétaire dans l'un des barrios situés sur la partie plane de Soacha devint de plus en plus complexe au cours de cette décennie, car sous l'effet de la métropolisation de l'habitat urbain, le sud, jusqu'alors répulsif, était devenu attractif. Dès lors, les terrains constructibles dont disposait cette zone de la Sabana firent l'objet de disputes entre les promoteurs, les classes moyennes et les classes démunies de la région. N'ayant pas les revenus nécessaires pour résider sur la ville-plane, ces dernières choisirent rationnellement de s'installer sur un lieu résidentiel rentable, c'est-à-dire combinant un prix de logement moindre, tout en étant situé à proximité de Bogotá. Aussi, en « *sa qualité de centre regroupant vie économique et vie politique du pays*³⁹⁵ », la capitale demeura l'épicentre des logiques résidentielles de la Sabana, état de fait qui n'a pas changé depuis.

Les populations « démunies » de l'aire métropolitaine ne se dirigent pas vers le Sud, mais vers les hauteurs de la cordillère des Andes, c'est-à-dire sur les escarpements montagneux qui

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 151.

³⁹⁵ Uribe, M. V., Vásquez, T., *Enterrar y callar: las masacres en Colombia, 1980-1993*, *op. cit.*, p.86.

surplombent Soacha et jouxtent la capitale³⁹⁶. Loin de diminuer, ce phénomène tend au contraire à s'accélérer face la multiplication de pratiques de déplacements forcés de population qu'éprouvent les campagnes.

Pour les migrants, l'installation sur les territoires périphériques ne s'opère pas forcément de manière immédiate. Cependant, il demeure l'objectif résidentiel et s'inscrit sur le long terme. Aussi, après avoir passé une période transitoire dans un albergue, laquelle dure en moyenne trois mois, ils cherchent à s'installer dans les périphéries. En effet, les quartiers où se situent ces hébergements impliquent souvent d'importantes restrictions en termes de mobilité pour les familles nouvellement arrivées à Bogotá. C'est ce que m'expliqua un professeur d'architecture de l'Université de la Javeriana alors qu'il abordait le thème de ces immeubles tenus par des « marchands de sommeil » :

« [...] lorsque tu vois les endroits où se situent les albergues, cela devient évident, au vu de la situation perverse face à laquelle ils sont confrontés, que ce qu'ils cherchent surtout, c'est un autre endroit. [...]. Et alors là, la périphérie devient le site qui leur donne le plus d'options en fait, parce que c'est plus économique, mais, au début, la majorité des déplacés transitent par des albergues, c'est-à-dire dans des quartiers comme Santa Fé, qui se trouve au cœur de la ville, près du centre historique de Bogotá, entre la calle 26, jusqu'à, à peu près, la calle 18, et de la carrera 13 à la carrera 24... L'une des raisons pour lesquelles cet endroit est devenu un site d'arrivée et d'installation des albergues, c'est parce qu'on y trouve beaucoup de maisons qui sont plus ou moins abandonnées... en fait, on y trouve des immeubles entiers, qui sont presque totalement abandonnés, et du coup, la valeur locative est l'une des plus basses et des plus économiques que l'on puisse trouver. De plus, c'est effectivement sur ces espaces que les ONG et les associations religieuses peuvent louer des locaux, et donc elles les réhabilitent afin de pouvoir accueillir et aider ces populations. Je pense que c'est surtout dû au prix de la terre [...] c'est un endroit qui est réputé violent et [...] qui concentre beaucoup d'obstacles et de difficultés en terme social... [...] on peut y voir, par exemple, des familles entières, avec des enfants en bas âge, mais aussi des populations indigènes qui n'étaient jamais venues à Bogotá, et la première expérience qu'elles ont de cette ville, c'est qu'elles ne peuvent pas sortir de la maison et aller dans la rue parce que... parce qu'après 18 h la rue devient un "autre lieu". [...] dans ce quartier, il

³⁹⁶ Voir la carte H de l'annexe VI située à la page LX.

existe déjà des mafias et des réseaux qui, depuis là-bas, vont, par exemple, coopter les jeunes filles dès leur arrivée en ville pour les insérer dans des réseaux de prostitution. [...] Alors au bout d'un moment, changer d'endroit devient une nécessité, un réel besoin pour ces familles. [...] Ils savent que dans les périphéries, leurs vies seront un peu plus tranquilles, plus proches de celles d'avant. Ils vont y trouver des personnes originaires des mêmes sites expulseurs que les leurs et qui vivent, plus ou moins, à proximité de ces endroits. La raison se trouve aussi dans la dimension économique. Le prix des locations situées sur ces espaces est plus accessible pour eux. De même, ils seront plus à même de se "stabiliser", économiquement parlant. Alors que chercher dans la ville même un autre lieu où s'installer, ce n'est pas opportun pour eux. » (Architecte, 2011)

Ces nouveaux arrivants doivent jongler avec les impératifs d'un habitat face auxquels ils ne sont pas préparés, que ce soit d'un point de vue économique, social ou culturel. Occupants des maisons « *plus ou moins abandonnées* », car ce sont celles qui présentent des « *valeurs locatives basses* » et sont investies par les marchands de sommeil, les albergues dans lesquels ils se rendent sont situés dans des quartiers désinvestis par la municipalité. « *Réputés violents* », ces endroits sont les épices des systèmes d'échanges para-légaux de la capitale : drogues, prostitution, jeux de hasard, les mafias et les réseaux sont fortement ancrés sur ces territoires, alors que les rythmes du quotidien en milieu urbain et les schémas d'interactions sociales qui y régissent les échanges ne leur sont pas familiers. Dès lors, l'espoir de se fondre dans l'anonymat que la ville est censée leur garantir se trouve amoindri, car pour s'insérer dans l'espace urbain, il leur faut être en mesure de déployer des réseaux de connaissances qu'ils n'ont plus, qu'ils ont perdus ou qu'ils évitent, mais qu'ils cherchent malgré tout. Leur vulnérabilité se trouve donc accentuée, et comme le soulignait ce professeur d'architecture, de nouveaux schémas de dépendance interpersonnels se dessinent, notamment autour de la figure du leader, détenteur de l'information sociale et catalyseur de leur rétablissement sur les espaces urbanisés.

Pour comprendre la formation des villes-versants colombiennes, il importe de saisir que leur constitution n'est pas le fruit d'une rupture spatiale ou temporelle dans le tissu urbain historique, bien au contraire. Produits d'une explosion démographique, leur émergence et leur agencement s'inscrivent dans la continuité de la violence économique qui a organisé les aires résidentielles citadines, comme ce fut le cas à Bogotá. Dès lors, il faut appréhender la constitution de ces espaces de manière dynamique. Dans les faits, les villes-versants sont le résultat d'un rapport réciproque, car elles sont unies, par opposition, aux villes-planes : il y a,

vu d'en bas, les « non-villes », ces espaces qui figurent en blancs sur les cartes satellites comme si la vie sociale qui les anime y était translucide, et, vu d'en haut, le tissu urbain continu de la Sabana, la Cité infinie de la modernité qui se reflète au pied des montagnes et forme l'image d'une ville-monde globale³⁹⁷.

S'il est avéré qu'elles se sont constituées de manière informelle suite à des processus de « colonisation » urbaine, l'émergence des non-villes colombiennes résulte néanmoins de modalités migratoires qui furent amorcées aussi bien depuis des espaces ruraux que depuis des espaces urbains. En cela, leur construit relève plus du para légal que de l'illégal stricto sensu : nées de la violence économique, le maintien des non-villes dans une dimension informelle, ainsi que l'absence d'adoption de projets politiques visant à aménager leurs territoires, les ont placées dans une relation ambiguë vis-à-vis de l'institutionnel. Aussi, cette relation alimente le développement d'une économie de la violence, cette dernière étant parallèle à celle, « légitime », dont l'État se présente à la fois comme le détenteur et garant³⁹⁸.

C) Le desplazamiento forzado intra-urbano : une mobilité « grise » aux multiples contraintes

Depuis les débuts de son recensement dans les années 1980, l'analyse des desplazamientos forzados révèle que la majorité des PDIPP colombiennes cherchent, à un moment où à un autre de leurs parcours migratoires, à rejoindre les villes ou les grandes agglomérations urbaines du pays. En 2010, les chiffres disponibles sur ces chemins de la déserrance révélaient que 93 % d'entre elles avaient déclaré leur déplacement depuis des

³⁹⁷ Augé, M., *Pour une anthropologie de la mobilité*, op. cit.

³⁹⁸ Dans son livre *Le Savant et le Politique*, Max Weber définit le rapport entre la violence et le politique dans les États modernes de la manière suivante : « Depuis toujours, les groupements politiques les plus divers — à commencer par la parentèle — ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé — la notion de territoire étant une de ses caractéristiques —, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du "droit" à la violence. Par conséquent, nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État. » (Weber, M., *Le savant et le politique*, op. cit., p.125)

espaces urbanisés, ces données soulignant par ailleurs que dans la grande majorité des cas, les flux s'étaient opérés selon un axe rural-urbain³⁹⁹. Pendant de nombreuses années, les villes ont donc fait figure de « zones refuges » pour les populations prises entre les feux des affrontements armés.

Néanmoins, les espaces urbanisés enregistrent aussi des dynamiques d'expulsions, lesquelles n'ont cessé de croître au cours de ces quinze dernières années, comme en témoigne le rapport publié par le CODHES en avril 2013. Publié trois ans après le début de cette recherche, ce document comporte une partie exclusivement réservée au cas soachuno, révélant que si celui-ci constitue le site le plus important du département du Cundinamarca en termes de réception de desplazados, il se révèle aussi celui qui en expulse le plus. Outre cette ville, ce rapport stipule que d'autres zones urbaines, comme celles de Medellín, de Buenaventura, de Cali ou encore de Tumaco, sont actuellement confrontées à la problématique intra-urbaine du desplazamiento forzado.

a) Une modalité migratoire rattachée au desplazamiento forzado : le territoire en question

Le constat que dresse la tenue des conflits armés et des guerres qui ont actuellement lieu à l'échelle de la planète est sans équivoque : leurs affrontements, qu'ils se cantonnent ou non au sein des frontières nationales d'un même pays, s'accompagnent de mouvements massifs de populations civiles étant amenées, dans leurs trajectoires, à changer de territoire. La guerre se révèle être, au-delà d'une « *simple continuité de la politique par d'autres moyens [...]*⁴⁰⁰ », une pratique policée fluctuante. Les actions menées lors de sa tenue s'ancrent depuis et sur un territoire donné, ce pour quoi elles ont de multiples retombées sur l'organisation des rapports sociaux des pays qu'elle engage. Ces modifications concernent aussi bien les populations expulsées par les effets des affrontements armés que celles étant amenées à recevoir ces migrants, porteurs d'un stigmate de violence, sur leur lieu de résidence. Aussi :

³⁹⁹ Albuja, S., Ceballos, M., « Déplacement urbain et migration en Colombie », Centre d'Étude sur les Réfugiés (University of Oxford), *Revue sur les Migrations Forcées*, vol. 34, 2010, p. 10.

⁴⁰⁰ Von Clausewitz, C., *De la guerre, op.cit.*, p.56.

« La guerre ne ressemble plus à rien de connu. Les acteurs des conflits armés d'aujourd'hui sont moins des soldats que des miliciens aux prises avec des populations désarmées. Le terrain aussi a changé. La guerre se faisait en rase campagne, elle a désormais lieu en ville [...] contre ou entre des bandes. Cette transformation du théâtre traditionnel des opérations militaires a surpris les forces régulières des États de la planète jusqu'à les prendre à contre-pied. Habitues depuis des siècles à partir en campagne (2)⁴⁰¹, une fois arrêté le plan de campagne, en tenue de campagne, appuyées par une artillerie de campagne, les armées ne sont nullement prêtes à œuvrer dans un terrain urbanisé réputé difficile et meurtrier et qu'elles ont de tout temps jugé préférable d'éviter⁴⁰². »

Les premiers cas déclarés de desplazamiento forzado intra-urbano ont été recensés sur des espaces périphériques de la capitale antioqueña aux débuts des années 2000, à savoir sur l'assentamiento d'El Esfuerzo (mai 2001) ainsi que dans les quartiers d'El Salado et de La Honda (2002). Ils se sont confirmés en 2003, lorsque la Cour Constitutionnelle colombienne a énoncé que, compte tenu des modalités ayant accompagné leurs déroulements, ces cas migratoires relevaient de l'ensemble juridico-politique du desplazamiento forzado tel que le définit la loi 387 de 1997⁴⁰³. En délivrant son verdict, cette instance juridique suprême a rappelé que, conformément à la sentence T-327 de 2001, le déplacement forcé était une situation acquise de fait. Aussi, la reconnaissance de sa pratique ne conçoit pas de limites spatiales. Cependant, ces expulsions contraintes ne sont que rarement considérées par les autorités comme relevant de cette catégorie juridico-politique, l'idée qu'elles s'en font les rattachant plus généralement à des pratiques migratoires s'inscrivant dans une logique d'opportunisme socio-économique.

Les quelques études portant sur la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado font ressortir que ces situations se déroulent sur des espaces de l'entre-deux. Premièrement appréhendés par les migrants comme des zones refuges où ils cherchent à s'établir, ces

⁴⁰¹ En note de bas de page portant le numéro 2, l'auteur avance que « Rien ne montre mieux cette confusion des termes et l'inadaptation du vocabulaire militaire que cette décision ministérielle, en date du 15 avril 1997, qui étend aux militaires de l'Armée de terre le bénéfice de l'indemnité de service en campagne quand ils participent aux opérations relevant du plan Vigipirate alors que ces dernières ont lieu par nature en ville » (Dufour, J.-L., « L'armée face à la ville », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 91, 2001, p.35).

⁴⁰² *Ibid.*, p.35.

⁴⁰³ Atehortúa Arredondo, C. I. , *Caracterización del desplazamiento forzado intra-urbano. Medellín 2000-2004*, Maestría en Ciencias Políticas- Instituto de Estudios Políticos, Medellín: Universidad de Antioquia, 2007, p.59.

territoires prennent progressivement la forme de lieux de transit : le temps y est suspendu, aux prises entre un passé qu'il leur faut taire et un futur assombri par un présent incertain géré quotidiennement dans l'urgence. Pour les institutions chargées d'appliquer les politiques publiques relatives au desplazamiento forzado, ces espaces périphériques sont proches de ce que Gaïdz Minassian appelle des « zones grises »⁴⁰⁴, à savoir :

« [...] un espace – avec ou sans clôture — de dérégulation sociale, de nature politique (autodétermination, séparatisme et sanctuarisation) ou socio-économique (espaces de criminalités, espaces déshumanisés, espaces désocialisés) de taille variable — de la poche à la province —, essentiellement terrestre, parfois maritime, dépendant d'un État souverain dont les institutions centrales ne parviennent pas – par impuissance ou par abandon – à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micros-autorités alternatives⁴⁰⁵. »

Si ces lieux échappent au contrôle de l'État, ils ne sont cependant pas dépourvus d'ordre et il serait erroné de les penser comme désarticulés du modèle administratif républicain. Dans la mesure où ils sont le produit de « l'universalisation ainsi que de l'uniformisation de l'État à l'échelle internationale⁴⁰⁶ », les « troubles spots⁴⁰⁷ » sont autant du fait de la ségrégation politique opérée par le système national que de la réponse formulée par les acteurs pris dans ce modèle. Aussi, l'étude du desplazamiento forzado intraurbano doit s'inscrire dans une approche transnationale. Même s'il représente une modalité de mobilité forcée observée localement depuis environ une décennie, cette migration suit une trajectoire dans laquelle le territoire s'avère tout autant « attractif » que « répulsif ». Il constitue ainsi des sortes de ban-lieues⁴⁰⁸, lesquelles ne sont pas le propre de la Colombie et découlent de l'inégalité d'accès aux ressources des villes. En tant que construction miroir de l'accès au droit de Cité :

⁴⁰⁴ Minassian, G., *Zones Grises. Quand les États perdent le contrôle*, Paris, Editions Autrement, 2011.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p.11.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p.17.

⁴⁰⁷ Sampson, S., « “Trouble Spots” : Projects, Bandits, and State Fragmentation. », in Friedman, J. (éd.), *Globalization, the state, and violence*, Walnut Creek, AltaMira Press, 2003, pp.309-342.

⁴⁰⁸ Agier, M., *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, op. cit., 1999.

« *Les causes de la formation d'une zone grise ne sont pas unilatérales, mais transversales (pauvreté, flux migratoires, etc.), leurs réalités interdépendantes (politiques, économiques et sociales) et les conséquences locales et globales...*⁴⁰⁹. »

En comparaison des modalités de mobilités sous contraintes opérées depuis les campagnes, la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado n'a été que peu étudiée⁴¹⁰. L'explication de cet écart d'analyse tient à deux facteurs :

- ◆ D'une part, et bien qu'informel, les territoires depuis lesquels ils sont pratiqués font partie des « zones urbaines » les plus « développées » du pays. Or, dans l'imaginaire rattaché au déroulement des affrontements du conflit armé interne colombien, ces villes constituent le bastion de l'État régalien. Dès lors, les forces d'expulsions provoquant ces migrations contraintes sont difficilement affiliées aux dynamiques belliqueuses qui traversent les campagnes. Dans les discours, il en ressort ainsi que leurs déroulements sont expliqués par les risques que présentent ces secteurs, cette interprétation laissant de côté l'éventualité que ces mouvements soient le signe d'une extension du conflit armé aux villes.
- ◆ D'autre part, le fait que les sites d'expulsions constituent aussi les sites de réceptions ne se prête pas à l'analyse causale qui est localement appliquée pour expliquer cette modalité migratoire forcée. En effet, les facteurs traditionnellement admis comme induisant ou provoquant ces mouvements s'entremêlent ici sur un même territoire. L'analyse étant effectuée en termes de « trajectoire migratoire » et non en terme de « parcours rationnel – relationnel », identifier les raisons ayant poussé les migrants à fuir leur lieu de résidence devient dès lors complexe, puisque dans les cas intra-urbains, ils restent dans les mêmes villes. Ces dynamiques sous-

⁴⁰⁹ Minassian, G., *Zones grises: quand les États perdent le contrôle*, op. cit., p.25.

⁴¹⁰ Les ouvrages académiques disponibles sur l'étude de cette modalité de mobilité forcée portent quasi exclusivement sur la ville de Medellín, état de fait s'expliquant de par l'application « sec-territorialisée » des politiques publiques en matière de desplazamiento forzado. Aussi, l'avancée de la recherche dont fait preuve les universités antioqueñas concernant l'évaluation du desplazamiento forzado intra-urbano ne relève pas tant du fait que cette modalité serait le propre de Medellín, que de celui d'une politique locale impliquée dans la veille de ce phénomène.

entendent ainsi que les facteurs violents induisant cette typologie de mouvement sont à la fois politiques, économique et sociaux.

b) Altos de la Florida : le cas du desplazamiento forzado intra-urbano masivo au cœur du processus de triangulation de l'enquête.

Le 17 janvier 2012, soit un peu plus de trois mois avant mon arrivée sur le terrain de 2012, Soacha a enregistré le déplacement forcé intra-urbain « le plus important de son histoire », si ce n'est le seul ayant officiellement été relayé par les médias. Aucun chiffre fiable ne peut être avancé sur le nombre de personnes qui ont été prises dans ce mouvement. En effet, les données disponibles présentent des variations plus ou moins importantes, et ce, selon qu'elles aient été présentées par la presse ou par les personnes rencontrées sur le terrain au cours du processus d'enquête. Ce que l'on peut néanmoins affirmer, c'est qu'il a eu lieu dans le secteur des Altos de la Florida, lequel constitue avec Altos de Cazúca et Ciudadela Sucre l'une des zones d'invasion les plus importantes de Soacha, et qu'il a touché une communauté colombienne dite afro-descendante.

Afin d'avoir une vision globale complète de ce qui s'est joué dans ce déplacement à l'échelle du local, la démarche adoptée a consisté à multiplier le recueil des discours formulés sur celui-ci en tâchant d'avoir une large palette des organismes qui ont été en contact avec la population concernée.

UN CAS QUI OUVRE LE DIALOGUE SUR LES PRATIQUES URBAINES DE DEPLACEMENT FORCE DE
POPULATION A SOACHA.

Les premières prises de contact effectuées dans le cadre de cette enquête ont été menées auprès d'ONG et d'ONGI en 2012. Les discours recueillis auprès de ces institutions concernant le cas du desplazamiento forzado masivo qui avait eu lieu aux Altos de la Florida ont surtout souligné l'importance qu'il a revêtue dans les échanges dialogiques entre les gouvernements et les victimes de ces migrations contraintes. En effet, sa médiatisation a permis d'ouvrir le débat sur ces pratiques d'expulsions dans l'espace politique soachuno, les autorités en charge de l'administration de ce secteur ne pouvant plus nier leurs inefficiences suite à son avènement :

« C'est la seule expérience à partir de laquelle nous avons pu forger une connaissance réelle de ce qui est en train de procéder. Néanmoins, nous avons aussi pu avoir accès à des informations, de la part de leaders de la même communauté des Altos de la Florida, qui disent que ce phénomène succède de plus en plus. Il a déjà eu lieu, dans d'autres circonstances... Mais le plus grand chiffre dont nous avons connaissance, c'est celui qui concerne la population afro-colombienne. [...] c'est le cas le plus conséquent [...]. Selon les informations de nos sources, qui sont des leaders [...], on peut estimer que ces expulsions (les sorties) sont régulières. Elles tournent aux alentours de... ou lors de moments où la sécurité des Altos de la Florida est dans une situation critique... Enfin, on estime qu'environ 4 familles sortent de la zone par semaine. Ces chiffres sont très durs à recueillir et à vérifier, parce qu'on ne connaît pas non plus la destination finale de cette population. » (ONGI, 2012)

Pour cette organisation à vocation humanitaire, ce desplazamiento forzado n'a pas revêtu la fonction de cas emblématique. Il n'est venu qu'illustrer une réalité que les leaders résidant sur cette zone signalent régulièrement. Le déroulement de ces évictions soulève des questions sur la gestion sécuritaire effectuée par l'administration municipale sur cette zone. Elle est réputée pour accueillir une population en situation d'« extrême vulnérabilité », tout autant sur le plan physique, que psychologique ou social. Aussi, le manque d'investissement sur ces hors lieux génère des situations qui vont au-delà de la stigmatisation de ceux qui y résident : il les place dans des situations où leur vulnérabilité est exploitée et exacerbée par ceux qui prétendent pallier à ce manque et à cette absence institutionnelle en organisant la vie sociale et privée à leur manière. Cependant, la veille des déplacements opérés dans les villes est complexe, « *les chiffres étant durs à recueillir et à vérifier* », l'expulsion n'étant évaluée qu'en fonction de la « *destination finale* » connue. Or, dans ces situations, il est impossible de savoir où se rendent les personnes qui en ont fait l'objet si elles ne déclarent pas leur départ : se sont-elles installées dans un autre quartier du même municipe (intraurbain), ou bien ont-elles changé de municipalité (interurbano) ? Sans déclaration de leur part, le doute plane quant aux causes qui ont motivé l'amorce de leur mouvement.

L'avènement d'un desplazamiento forzado intraurbano sur un municipe remet en question sa capacité d'assurer la sécurité de ses administrés, ce pour quoi le cas des Altos de la Florida a été érigé en emblème-problème. Son déroulement a ainsi permis d'ouvrir un espace de dialogue sur la politique intérieure de Soacha, dialogue qui n'était pas possible auparavant, car perçu comme de l'ingérence politique humanitaire. Pour les ONG et les ONGI familiarisées

aux récits de ces pratiques et à l'assistance de leurs victimes, le cas des Altos de la Florida a donc servi d'exemple pour appuyer leurs analyses auprès de la municipalité, et ce, sans mettre en péril leurs actions :

« Face à cette situation sécuritaire [...] on trouve aussi derrière un discours politique. [...] le Ministère public a édité un rapport qui dit qu'on enregistre la présence d'acteurs armés illégaux dans le municipe... ça peut être des milices de guérillas, ou bien des groupes rattachés aux Bandes Criminelles ou aux ... (silence) aux anciens paramilitaires qui ont été démobilisés. Donc, d'où vient le contentieux politique ? [...] le maire actuel ne veut pas que sa ville soit stigmatisée à cause d'une situation de sécurité [...] Alors ce qu'il a fait c'est, d'une certaine façon, ne pas reconnaître la présence de ces groupes armés, un peu dans la même trajectoire que l'ancienne municipalité : la non-reconnaissance qu'il existe une certaine dynamique d'insécurité sociale liée au conflit interne armé dans cette municipalité, mais aussi la mise en avant de l'argument suivant, et qui est que l'insécurité observée procédant aujourd'hui dans cette ville est plus liée aux violences quotidiennes, domestiques ou ordinaires, ou du fait de la délinquance commune, que de celle d'acteurs armés illégaux. Tu vois ce que je veux dire ? Tu comprends l'enjeu ? [...] Le maire a un idéal, et il consiste à dé-stigmatiser sa ville en ce qui concerne le thème de la sécurité et de la violence. [...] Le commandement de police départemental souligne que les taux de violence de Soacha se trouvent depuis plusieurs années dans une tranche assez critique. Alors le maire se demande comment faire pour que Soacha ne soit pas seulement appréhendée en fonction de ces indicateurs. Donc, ce qu'il fait, c'est s'éloigner un peu de ces thèmes, c'est ce que nous avons analysé du discours et des positions de la mairie, mais ce n'est pas propre à cette municipalité de Juan Carlos de Mocon, sinon déjà de celle de Martin de Taquilla, c'est-à-dire de la précédente. Cependant, ce n'est pas cohérent, parce que dans le plan de développement émis par le municipe, on trouve le thème du conflit armé lorsqu'il s'agit du budget alloué par le secteur détaché à la sécurité à ce municipe [...] nous sommes donc dans une situation ambiguë. » (ONGI, 2012)

L'enjeu que représente le cas du desplazamiento forzado masivo qui a eu lieu aux Altos de la Florida est hautement politique. Il témoigne du lien solide, mais ambigu, existant entre l'action humanitaire d'urgence destinée aux populations concernées par une violation des DDH ou du DIH et les directives adoptées en matière de politique intérieure en Colombie, lesquelles visent à assurer le respect des droits des citoyens. Malgré les rapports édités par le « Ministère public » sur la présence « d'acteurs armés illégaux dans le municipe », la municipalité niait leur inscription sur le territoire, car « le maire ne voulait pas que sa ville soit stigmatisée », alors même que « les taux de violence de Soacha se trouvent dans une tranche assez critique

depuis plusieurs années». En « *éloignant* » leur interprétation « *du thème sécuritaire* », l'objectif était de « *dé-stigmatiser* » la ville pour ne pas faire fuir les investisseurs potentiels ou les nouveaux riverains de la classe moyenne. Cependant, cette tactique oratoire demeurait « *incohérente* », car par ailleurs instrumentalisée : alors que dans les meetings ou les réunions à la mairie, le thème de l'inscription du conflit armé sur le territoire soachuno était détourné en « *violences quotidiennes, domestiques ou ordinaires, ou du fait de la délinquance commune* », il revenait au premier plan dans l'établissement du « *budget alloué à la sécurité de ce secteur* ». Dans ce bras de fer diplomatique, la légitimité d'action habituellement allouée aux ONG et aux ONGI étant intervenues auprès des populations touchées par ce cas de violation des DDH s'est heurtée à celle de la municipalité, dont la souveraineté découle du territoire où se sont produits les faits. Cela s'est ainsi traduit par un manque de communication, mais aussi par une fragmentation, voir un avortement des programmes jusqu'alors menés par ces différentes institutions face à des cas similaires :

« [...] le peu que nous savons vient de la Personeria. Nous ne connaissons pas la destination finale de certaines de ces personnes. Nous savons que certaines d'entre elles se sont déplacées vers le centre de la ville durant quelques jours. Elles sont restées là-bas un certain temps, et de là, certaines sont retournées aux Altos de la Florida, d'autres sont restées à Bogotá et dans le municipe, grâce à des réseaux d'assistance sociale et au soutien de leurs familles, et selon la Personeria, il y en a même qui sont retournées dans leurs régions d'origine, sur la côte pacifique. »
(ONGI, 2012)

La destination finale de cette communauté demeurant inconnue, les manœuvres déployées par les organismes en vue de faire reconnaître les pratiques de desplazamiento forzado intraurbano s'avèrent limitées. En effet, ils n'ont pas pu suivre la population ciblée comme à leur habitude, ne sachant finalement que « *peu de choses* » sur leur « *retour* » :

« Au bout d'une semaine, ils sont venus les chercher avec des camionnettes pour les escorter vers un nouveau site de réinstallation, mais ils n'ont pas voulu nous dire lequel, et depuis, nous n'avons plus de nouvelles. Alors nous, ça nous inquiète [...] d'habitude, on ne fait pas que les accueillir, on les accompagne aussi, mais là, on ne nous a pas permis de le faire. » (Travailleur de la Casa Betania, 2012)

En l'absence de nouvelles et de possibilités de « *monitoring* » visant à « *accompagner* » les migrants dans leurs parcours comme à leurs « *habitudes* », ces institutions se disaient « *inquiètes* ». Aussi, lors de nos échanges, ce n'est pas tant le « *cas* » des Altos de la Florida

qu'elles mirent en avant que celui de la réponse municipale sectaire qui y fut apportée, et ce, qu'ils s'agissent d'organismes tout autant gouvernementaux que non gouvernementaux, comme en témoigna un représentant de la Defensoría del Pueblo :

« La question que se pose la Defensoria dans cette histoire, c'est que... bon, le rôle qu'on a joué dans ce cas était normal, parce qu'en fait, on a accompagné les institutions locales dans le processus de prise en charge de ces familles. Alors tu vois, par exemple, c'est l'institution qui a payé leur retour (réinstallation), parce que c'était urgent et c'est notre rôle d'intervenir dans des situations délicates comme ça. Mais la question qui se pose, c'est où elles sont ces familles ? Parce que, depuis, plus de nouvelles. Silence radio, et personne n'est capable de nous le dire pour des questions de "sécurité", selon eux. Donc voilà, on ne sait pas où elles sont, et on pense ouvrir une procédure pour avoir cette information. »
(Représentant de la Défensoria del Pueblo, 2012)

Appelés à intervenir dans l'urgence, ces différents organismes n'ont pu appliquer la veille humanitaire et juridique qu'elles ont pour habitude d'assurer face à des cas de desplazamientos forzados, et ce, pour des raisons avancées « *de sécurité* ». Cependant, elles ont toutes, à plus ou moins grande échelle, mobilisée des fonds pour assurer l'évacuation rapide du quartier de cette communauté. La Casa Betania a dû fermer ses portes après ce cas, car il a mis « *les caisses de l'Archidiocèse dans le rouge* » (Travailleur de la Casa Betania, 2012). En effet, la mairie, qui avait sollicité l'assistance de cette structure pour reloger les desplazados, n'a, depuis, pas réglé la note de six millions de pesos qu'elle devait à l'Église. Depuis lors, le municiple n'a plus d'albergue d'urgence.

D'une manière générale, les entretiens passés auprès des ONG et des ONGI qui ont eu en charge cette affaire ne s'attardent pas tant sur la question des causes à l'origine du déplacement de cette communauté qu'ils ne s'interrogent sur le « *Silence Radio* » ayant suivi les faits. Selon certains d'entre eux, ce phénomène est emblématique, car il illustre le déplacement de leur souveraineté d'action face à ces situations. Dans la mesure où la question du lieu de réinstallation de cette population demeure en suspens, ils ne se sont que rarement avancés sur une explication causale de ce cas, soulignant avant tout les défaillances institutionnelles de sa prise en charge.

LES INSTITUTIONS MUNICIPALES SOACHUNAS : UN ACTE DE RACISME CONSTITUANT UNE
VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

Les institutions municipales soachunas qui ont dû faire face au desplazamiento forzado masivo des Altos de la Florida m'ont décrit cette expérience comme un baptême du feu :

« [...] ça a vraiment été très dur pour nous, horrible... Toutes ces familles, avec leurs bébés... Ici, nous devons faire face à des situations très compliquées, parce que des gens qui n'ont jamais vécu en ville ou avec d'autres communautés se retrouvent à vivre ensemble sur des espaces restreints, alors même qu'ils sont fragiles psychologiquement... Ils sont extrêmement vulnérables, et il y a beaucoup de traumatismes à réparer dans ce pays. À Soacha, il n'y a pas de protocole d'urgence, il n'y a pas de parcours institutionnel précis en ce qui concerne le desplazamiento forzado intraurbano, alors nous avons dû improviser une route d'attention d'urgence. C'est pour cela que j'ai pris contact avec le père, pour qu'il nous aide dans cette épreuve. Depuis, grâce à Dieu, ces familles ont toutes été réinstallées à la campagne. » (Fonctionnaire, 2012)

Sans nier que ce genre de mobilité « *pouvait* » avoir « *régulièrement* » lieu sur le territoire administré par le municpe, les entretiens ont rapidement mis l'accent sur l'épreuve « *administrative* » qu'a représentée la mise en place de l'assistance institutionnelle prévue par la loi 387 de 1997 face à ce cas « *inconnu* ». Le caractère inédit de l'évènement a donc justifié l'intervention des ONG et des ONGI, perçues comme plus aptes à faire face à « *l'improvisation* » d'un plan de secours « *d'urgence* » face à ce genre de situation. Ainsi, pour le fonctionnaire de cette institution, il était logique, voir même transcendantal, de recourir au « *savoir-faire* » des institutions non gouvernementales pour extraire la communauté menacée des Altos de la Florida, ces organismes étant habitués à traiter ce genre de cas qui, s'il était singulier du fait de sa dimension massive, n'était sûrement pas unique :

« Nous avons eu affaire à des cas ici, où des gens arrivent en panique parce qu'ils ont cru interpréter quelque chose, comme un signe par exemple, qui veut dire quelque chose dans telle région et autre chose dans une autre. Je me souviens d'un cas, un jeune garçon... un de ses camarades lui avait fait ce signe à la sortie du collège (mets l'index et le majeur, collés l'un à l'autre sur son front, et les dirige en avant de façon rectiligne) et, de là d'où il venait... parce que ces signes, se sont des choses culturelles n'est-ce pas ? Sa mère est venue avec lui, paniquée, en disant que son fils avait reçu des menaces de mort de la part d'un camarade, alors que pour ce camarade, qui venait d'une autre région, ça voulait dire "à demain" ou je

ne sais quoi... alors tu vois, on a plein de problèmes comme ça ici... ce sont des mouvements qui naissent de malentendus culturels ou de discriminations... »
(Fonctionnaire, 2012)

Pour cette institution municipale, la pratique de desplazamientos forzados en milieu urbain ne relève pas d'un problème de sécurité, mais répond à la diversité culturelle que présente le municiple. Si ce fonctionnaire admet qu'il y a eu « des cas » semblables, il ne les signifie qu'à la lumière de la « panique » et de la mécompréhension culturelle exacerbée par l'expérience migratoire contrainte. Aussi, bien qu'il ait qualifié le desplazamiento forzado des Altos de la Florida d'intra-urbain, ce terme ne revêt pas le même sens que celui qu'en admettent les ONG et les ONGI. Pour ceux-ci, cette modalité migratoire suppose une continuité entre le site de départ du mouvement et celui d'arrivée des migrants. Or, au cours de nos différentes rencontres, ce fonctionnaire m'a affirmé que toutes les personnes qui avaient été expulsées de ce secteur de la Comuna 6 avaient été réinstallées en milieu rural la semaine suivant les faits. C'était, entre autres choses, l'une des raisons pour lesquelles je ne pouvais pas les rencontrer. Cependant, si tel avait été le cas, nous aurions eu affaire, dans le langage des ONG et des ONGI, à un desplazamiento forzado de trajectoire urbano-rural, voire interurbano. Aussi, cette version était loin de faire l'unanimité.

Il demeure néanmoins que, en comparaison des récits recueillis auprès des institutions locales au cours de mes précédents travaux de terrains, l'avènement de ce desplazamiento forzado intraurbano s'est traduit par changement de discours. D'une part, la définition prêtée à cette modalité de mobilité forcée sur le territoire soachuno a changé. D'autre part, son caractère massif l'ayant placé sous les feux des projecteurs médiatiques, cette pratique ne pouvait plus être niée. Cependant, elle conservait une dimension « épisodique » pour les fonctionnaires de la municipalité que j'ai rencontrée, car rare, accessoire et somme toute sporadique, ne se manifestant que rarement. Aussi, et çà l'inverse des ONG et des ONGI, ils s'attachèrent surtout à m'expliquer les causes de son avènement, lesquelles n'étaient pas tant de l'ordre de la menace physique « directe » que de celui de la persécution raciale selon eux :

« [...] et les Afros, ils ont des cultures très communautaires et sont très stigmatisés, parce qu'ils restent entre eux ou parce qu'ils n'ont pas la même couleur de peau que les gens qui sont natijs d'ici... Le cas des Altos de la Florida, c'était une communauté Afro descendante qui a reçu un ordre d'expulsion de caractère racial de la part d'une bande, que la police a arrêté d'ailleurs... Pour nous, ça a été très

dur, parce que c'est une violation des droits de l'homme face à laquelle nous n'avons rien pu faire. Mais ce n'est pas un groupe à la marge de la loi qui les a déplacés... c'était un acte de persécution raciale. » (Fonctionnaire, 2012)

Selon cette lecture, le desplazamiento forzado qui a eu lieu à Altos de la Florida a donc été du fait d'une violence ethniquement dirigée, premièrement symbolique et découlant de « malentendus culturels » « communautaires » se traduisant par des processus de « stigmatisation régionale et raciale ». Cette interprétation, qui fut reprise par les médias, ne classe pas le mouvement sous l'angle manifeste d'un « problème sécuritaire », mais sous celui d'une « violation des droits de l'homme », ce pour quoi il a été « très dur à gérer ». Cette lecture du cas des Altos de la Florida a été globalement partagée par nombre de travailleurs sociaux dont certains, présents dans ce secteur, ont modifié leurs déplacements professionnels face à son avènement :

« C'est ce qui s'est passé à Altos de la Florida, c'est passé à la télé... toutes ces familles afros descendantes... à dire vrai, je ne sais pas s'ils les ont aidées ou s'ils ont fait quelque chose en ce sens... Mais une chose est sûre, c'est qu'en ce moment, là-bas, une personne de couleur, à la peau noire, elle ne peut pas monter... C'est tout simplement impossible, ils la redescendent tout de suite. Et pour n'importe qui, les pandillas vous disent "On ne vous connaît pas, s'il vous plaît, faites demi-tour" [...] À moi, ça ne m'est pas arrivé, non, mais à une de mes collègues qui est de couleur noire, oui... Elle nous en a parlé à la réunion. C'est ce qu'ils lui ont dit au début, mais maintenant ça va mieux... Maintenant qu'ils savent ce qu'elle fait, ils la laissent monter. Mais les Altos de la Florida, c'est très moche la situation là-bas. » (Maribel, 2012)

Dans la mesure où l'agent déplaceur qui a été interpellé pour ces faits n'a pas officiellement été rattaché à un groupe armé illégal⁴¹¹, les acteurs municipaux que j'ai rencontrés au cours de l'enquête se refusaient à affilier cette expulsion à un desplazamiento forzado « traditionnel ». Bien que la « situation » sur les Altos des la Florida soit « très moche », les violences qu'enregistre cette portion du territoire soachuno ne sont que rarement observées dans leur continuité. Par ailleurs, son déroulement ayant eu lieu sur un espace urbain, cette

⁴¹¹ Dorénavant, il sera fait mention de cet ensemble d'agents déplaceurs non identifiable sous l'acronyme IAG, pour « Illegal armed groups », c'est-à-dire « groupes armés illégaux ».

migration sous contrainte faisait figure « d'exception » et ne fut pas rattachée, de près ou de loin, avec le déroulement du conflit armé interne pour la mairie. Cependant,

« Plutôt que de parler à tout propos de spécificité culturelle, la prudence consiste (...) à ne pas faire passer pour des blocages culturels ce qui est dû à des politiques de ségrégation ou d'exclusions⁴¹². »

L'approche multiculturelle qui a été appliquée à l'interprétation de cet événement a occulté la situation pour créer un contexte permettant à la municipalité de se dédouaner. En faisant d'une violation des droits civiques une violation des droits de l'homme, elle a fait d'une distinction « *immanente* » des acteurs sociaux qui résident sur cet espace la cause de l'expulsion. Ce faisant, elle a évincé de l'équation la responsabilité que l'institutionnel a eue dans cette affaire et qui découle de son absence physique sur le secteur.

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX RESIDANT SUR LES ALTOS DE LA FLORIDA : UNE PANIQUE
GENEREES PAR UN MAUVAIS TRAITEMENT DE L'INFORMATION.

Mis à part les analyses formulées par les ONG et celles effectuées par les institutions de ce municipale, l'enquête m'a permis de rencontrer les membres d'une association qui assurent une présence quotidienne sur le secteur des Altos de la Florida depuis plus de vingt ans. Ainsi, alors que les premières ont souligné la persistance d'une problématique sécuritaire structurelle à Soacha et que les secondes ont mis l'accent sur la dimension multiculturelle de ces espaces en tant que source de dérégulation sociale, la version formulée par cette ONG locale s'est appliquée à retransmettre la dimension événementielle de ce desplazamiento forzado. En ce sens, le quotidien, mais aussi la mémoire ou encore les faits ayant précédé l'évènement me furent avancés pour expliciter le mouvement. Sans chercher à le définir, la version souligne que ce dernier est autant le fait d'éléments structurels au secteur (politique, économique et social) que propre aux personnes qui en ont fait l'objet.

Dès lors que nous appliquons une approche situationnelle au desplazamiento forzado masivo ayant eu lieu dans cette Comuna soachuna, l'interprétation devient tout autre. D'une manière générale, toutes les personnes rencontrées lors de l'enquête m'ont décrit que la

⁴¹² Agier, M., *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, op. cit., p.63.

situation dans les Altos de la Florida était « *tendue* », « *compliquée* », « *moche* ». Employés pour décrire le quotidien, ces qualificatifs semblent relever du domaine du subjectif et du rejet : pour autant, leur mobilisation dans les discours était révélatrice de la complexité que représentait le fait de se prêter à l'exercice du commentaire sans tenir compte de la place de l'élément dans sa chaîne syntaxique. En ce sens, il convenait de replacer les faits dans leur temporalité. En tant qu'évènement, il fallait revenir sur ce qui s'était passé avant le desplazamiento de cette communauté afro-descendante, et non pas seulement après sa manifestation.

Quelques jours avant les faits, l'un des habitants du secteur avait été assassiné dans le quartier de la « *communauté* » concernée par une pandilla. Or, durant les jours qui suivirent ce meurtre, des témoins de la scène allèrent rapporter les faits auprès du Ministère public, à Bogotá :

« En fait, c'est arrivé le 17, parce que je suis rentrée le 19 janvier suite à ça... Et là, j'ai appris ce qu'il s'était passé, qu'ils avaient expulsé des familles, qu'elles avaient été déplacées à cause du racisme à l'encontre des communautés afros, etc. Donc j'ai commencé à poser des questions, à parler avec les gens, et de plus, les afros du quartier sont venus me parler [...], pas ici bien évidemment, mais en dehors [...]. À partir de là, après les avoir entendus et avoir écouté leur version, j'ai pu la confronter avec celle de la Junta de Accion Comunal du secteur et, de là, j'ai pu redessiner le plan, dégager le pourquoi du comment... Et voilà ma lecture, et celle que partagent par ailleurs les gens de la Junta du secteur [...] : ce monsieur, qu'ils ont tué, il vendait une spécialité culinaire colombienne très appréciée qui s'appelle cuca. [...] il en vendait 200 paquets [...] par jours, à 1000 pesos. Ces messieurs savaient donc qu'il rentrait, tous les jours, avec plus au moins 200 000⁴¹³ pesos, et un jour, ils l'ont volé. Il est allé porter plainte, et ils l'ont sommé d'enlever sa plainte. Il est retourné au poste pour retirer sa plainte, il a retiré sa plainte, et dans les deux heures qui ont suivi, ils l'ont tué. » (Jimena, 2012)

Il a retiré sa plainte pour vol auprès de la police, car un pamphlet lui en avait intimé l'ordre. Cependant, le membre de cette communauté a été exécuté par la pandilla. Pour Jimena, ce n'est donc pas le « *racisme* » qui a motivé la sentence de ce groupe, mais bien cette plainte.

⁴¹³ Cette somme correspond à environ 95 euros. Aussi, en à peine trois jours de labeur, cet habitant atteignait le salaire minimum légal de la Colombie puisque, selon l'Organisation International du Travail, ce dernier s'élevait à 532 500 COP en 2011.

L'activité régulière de cet homme et les revenus qu'il engendrait l'ont rendu « visible » pour les habitants du secteur : ils savaient à quelle heure il sortait de chez lui, à quelle heure il rentrait ainsi que le montant des recettes que lui procurait la vente de cuca :

Lorsqu'ils l'ont tué, ils l'ont fait à cause de la plainte qu'il avait déposée suite au vol qu'il avait subi, mais pas parce qu'il était afro. Lorsqu'ils l'ont tué par contre, il y a eu beaucoup de témoins afros... parce qu'ils l'ont fait devant beaucoup de personnes de son entourage, qui, du coup, ont pris peur et ont commencé à croire qu'ils allaient revenir pour les tuer, eux aussi. Alors la panique s'est emparée d'eux et ils ont commencé à être persuadés qu'ils devaient s'en aller tout de suite parce qu'ils seraient les prochains. Mais, dans les faits, ils n'ont pas reçu de menaces... Ce n'était rien de plus que de la peur. Mais voilà, cette peur a fait que les autres afros se sont organisés pour se rendre à la Procuraduría, pour reporter l'affaire, et là, la Procuraduría a commis une terrible erreur. Elle a convoqué les médias, et les visages de ces personnes sont apparus aux informations. Ils y ont diffusé des visages, des voix ! Et vous savez, les voix, on apprend à les connaître lorsqu'on habite dans le même quartier. C'est là qu'il y a eu des menaces, et c'est là où ils les ont déplacés, où ils ont expulsé, mais seulement ceux qui sont sortis à la télé. Ceux-là, je les ai rencontrés et ils ont reçu des menaces par pamphlets ainsi que des menaces directes. Mais ça devait être cinq ou six familles, tout au plus, donc rien à voir avec les 100 personnes dont ont parlé les médias. » (Jimena, 2012)

À la lecture de cet extrait, le desplazamiento qui a eu lieu aux Altos de la Florida a fait suite au meurtre du vendeur de cuca, et ne peut être compris sans tenir compte de ce facteur local pré-événementiel ordonné. Ce qui a été catalogué comme l'expression d'un acte raciste prend ici une dimension de représailles, d'un acte punitif exécuté à l'encontre de certains membres de la communauté du quartier dans lequel vivait ce vendeur ambulant. Au même titre que ce cas « emblématique » de desplazamiento forzado opéré en milieu urbain, ces personnes n'ont pas été choisies « au hasard » : ils avaient rapporté les événements auprès de la Procuraduría, leurs « voix » ayant dénoncées les exactions de cette pandilla. Rapportés par les médias, ces faits ont permis d'ouvrir le débat à l'échelle du municipe sur la problématique du desplazamiento forzado intraurbano. Selon Jimena, cela n'aurait pu se faire sans la scène médiatique. Cependant, celle-ci à sa part de responsabilité dans cette expulsion forcée : elle n'a pas su protéger ses sources, l'identité des plaignants ayant été diffusée sur les ondes. Cette situation a donc braqué les projecteurs sur les phénomènes de violences traversant les Altos de la Florida, et ce qui était au départ « de la peur » et « de la panique » s'est transformé en une menace armée directe pour ceux dont « les visages, les voix » étaient « sortis à la télévision ».

Outre le fait de souligner la nécessité de penser tout acte en situation, cette version des faits témoigne de deux choses :

- ◆ D'une part, le desplazamiento a été anticipé. Cela explique pourquoi les membres de cette communauté ont rapporté le meurtre du vendeur de cuca. Dans les faits, cette exécution doit être interprétée comme un rappel à l'ordre formulé à l'ensemble de la communauté. Dans ce genre de situation, nous pouvons signifier l'action de la manière suivante : ce vendeur n'aurait pas dû faire appel à une autorité concurrentielle aux groupes armés qui contrôlent les micros-territoires des marges périurbaines informelles. En portant plainte, il a transgressé la règle. Aussi, le desplazamiento forzado intraurbano s'inscrit dans un cadre mémoriel qui, s'il ne découle pas forcément de l'expérience préalable d'un primo-déplacement, s'ancre sur les territoires informels situés aux périphéries des grandes agglomérations colombiennes.

- ◆ D'autre part, l'incertitude de l'expulsion n'annihile en rien la possibilité de son avènement, laissant entrevoir que ces manifestations de « rappel à l'ordre » ne sont pas du domaine de l'inédit et répondent à un système réglé à une norme de l'exception. Si, en moyenne, les leaders résidant sur la Comuna 6 font état d'une expulsion hebdomadaire de quatre familles, ceux de la Comuna 4 rapportent que, chaque semaine, cinq à six foyers se voient sommés de quitter Cazucá, selon une source de l'ACNUR.

c) Une modalité silencieuse : des expulsions au « compte-goutte » sur des « zones grises ».

Le desplazamiento forzado qui a eu lieu dans le secteur des Altos de la Florida n'a eu d'exceptionnel que sa dimension massive et son traitement par les médias. Du reste, c'est une pratique qui, si elle n'est pas courante au point de se révéler aussi régulière que celle opérée en milieu rural, reste connue des ONG et des ONGI depuis les années 2000. Par ailleurs, elle s'inscrit dans le champ du possible pour les résidents des secteurs dits « informels ». Elle relève d'une exception devenue norme, et ce, bien qu'elle n'émane pas du modèle politique officiel, en cela que :

« [...] : ce bousculement hors de l'espace et du nomos est l'autre face d'une situation où être déplacé vaut certes mieux qu'être purement et simplement victimes des "opérations de nettoyage social" en milieu urbain, censé assurer une meilleure "sécurité des citoyens". Dans tous les cas, la violence s'inscrit dans le prolongement de deux procédures qui préservent la référence à la légalité⁴¹⁴. »

Les recherches menées sur les modalités intra-urbaines du déplacement forcé ont souligné un certain nombre de récurrences chez les individus touchés par cette pratique d'expulsion. Ainsi, ceux ayant déclaré avoir fait l'expérience de ce type de mobilité sous contrainte ont, dans leur grande majorité, déjà fait l'expérience d'un primo déplacement. L'information transmise par ces indicateurs doit cependant être nuancée, car ces pourcentages sont construits à partir d'un échantillonnage dont la constitution relève uniquement de la volonté des personnes concernées à déclarer les faits auprès des autorités compétentes. La prudence consiste donc à considérer que :

- ◆ D'une manière générale, la démographie ne dispose pas d'indicateurs permettant d'évaluer les mobilités résidentielles effectuées au sein d'une même entité administrative territoriale, et ce, dans la mesure où sa production est dépendante de la qualité, de la diversité et de l'axiologie que suivent les États souverains dans leur

⁴¹⁴ Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation, op. cit.*, p.174.

exercice de codification ⁴¹⁵ des populations rattachées aux territoires qu'ils administrent.

- ◆ Il arrive que des personnes déclarant cette expérience n'aient jamais fait l'objet d'un desplazamiento forzado avant ces faits. Ce n'est pas donc pas une pratique ciblant une population en particulier. Elle doit dès lors être analysée en fonction de la spécificité du territoire ciblé.

- ◆ L'ensemble des personnes ayant expérimenté ce type d'expulsion ne se rend pas auprès des autorités compétentes pour déclarer les faits pour diverses raisons : la méconnaissance des protocoles de réparations et d'assistance, la peur d'être l'objet de représailles de la part des agents déplaceurs, la crainte de voir leurs versions décredibilisées par les agents institutionnels, leur rejet du système d'application normatif ou encore le désintérêt que leur suscite cette démarche.

Dans les faits, toutes politiques de recensement impliquent un coût. Si l'on admet volontiers la prépondérance qu'elles peuvent représenter pour les caisses des États, qui mobilisent des fonds pour les organiser, il est tout autant nécessaire de ne pas ignorer ce qu'impliquent ces processus pour les acteurs qui s'y inscrivent : du temps, de l'argent et de l'anxiété. Celle-ci découle aussi bien d'une incertitude que d'une certitude : d'un côté, ils redoutent les conséquences finales que pourrait avoir cette démarche⁴¹⁶ alors que, d'un autre côté, ils sont persuadés qu'elle aboutira sur une (re) stigmatisation de leur personne. Ces facteurs freinent donc les démarches individuelles de déclarations, ce pour quoi lorsque nous

⁴¹⁵ Nous ne saurions fournir de chiffre exact à même de refléter l'ampleur qu'aurait cette mobilité effectuée sous contraintes sans la comparer à l'ampleur des mobilités résidentielles ayant cours au sein du municipio de Soacha ; or ces éléments ne représentent aucun intérêt pour le politique à l'heure actuelle.

⁴¹⁶ En déclarant les faits auprès des autorités gouvernementales, ils ne sont pas assurés d'obtenir une place immédiate dans un albergue et peuvent être amenés à devoir retourner sur le lieu de résidence qu'ils cherchent à fuir, ce qui fut le cas pour Daniela. En ce sens, le fait de faire intervenir l'autorité officielle ne leur offre aucune garantie d'être relogés ailleurs, et ce, immédiatement après la déclaration. La crainte réside donc dans l'éventualité que l'auteur de la menace ne vienne à apprendre cette démarche, laquelle serait alors interprétée comme une transgression à la règle (intervention d'une autorité concurrentielle) et se solderait par une augmentation du risque, comme ce fut le cas pour Esperanza.

retrouvons l'adjectif qualificatif intra-urbain apposé au phénomène statué du desplazamiento forzado dans les médias, le mouvement décrit admet une ampleur massive :

« [...] le déplacement forcé intra-urbain se voit dans toutes les villes capitales, et il n'est pas exclusif à Medellín. On le détecte au travers d'évènements- types, par exemple [...] le cas des mères des falsos positivos à Soacha. [...] dans les faits, ces mobilités sont continues [...], à Soacha [...], on observe des déplacements intra-urbains depuis longtemps. Alors quel est l'indicateur ? Le fait est que, concernant les processus d'aide aux migrants mis en place à Soacha, il y a un suivi, donc on sait où se trouvent les familles qui reçoivent les aides. Mais voilà, parfois nous avons du mal à relocaliser cette population : on perd les familles qui sont inscrites dans ces programmes d'aides, et la population se révèle en mouvement constant. [...] quand les personnes arrêtent de prendre contact avec toi, ou de te donner de leurs nouvelles, et que tu veux leur rendre visite, il est souvent probable qu'en allant les chercher, tu ne les retrouves plus. Et ce, selon moi, à cause d'un phénomène que l'on retrouve aussi à Medellín, et qui est que les lieux d'arrivée, ou les lieux de réceptions comme ils disent, ne sont pas vraiment ceux qui garantissent des conditions de vie qu'elles recherchent. Ce ne sont pas, au fond, des zones refuges, mais des endroits où les logiques du conflit armé rural se reproduisent. »
(Anthropologue, 2011)

Pratiqué « dans toutes les villes-capitales », le desplazamiento-urbano est difficile à détecter, car il se présente « là où le gouvernement de l'attend pas », à savoir en dehors de Bogotá et de Medellín qui constituent les premiers sites de réceptions des migrants contraints. Ainsi, pour comprendre le desplazamiento forzado intraurbano, il est plus opportun de se pencher sur la configuration des territoires expulseurs-récepteurs que sur les supposés « marqueurs » de la population qu'il touche. Cette dernière étant en « mouvement constant », elle sait par ailleurs « disparaître » et se faire « oublier » des « programmes d'aides » dès que le vent tourne. Par ailleurs, cette modalité silencieuse de mobilité sous contrainte se révèle méconnue par ceux qu'elle touche : il n'y a que peu d'information sociale partagée concernant son rattachement dans le cadre de la loi 387 de 1997. Les acteurs sociaux qui en font l'expérience ignorent donc que cette modalité de mouvement relève d'une violation de la loi. De la même manière, si les ONG et les ONGI pointent du doigt l'inscription de cette pratique dans les secteurs dits informels des villes, leurs analyses reposent sur l'observation d'une population biaisée de base. En effet, l'échantillonnage sur lequel ils se basent est construit à partir de l'intégration des acteurs dans des programmes d'aides humanitaires, comme l'a souligné l'extrait d'entretien ci-dessus.

Les desplazamientos forzados intra-urbano pris en charge par le gouvernement et mobilisés dans les travaux de recherches portant sur cette typologie de mobilité sous contrainte ont cependant un point commun : celui de s'être déroulés sur des espaces qui, s'ils sont pluriels, sont soit le résultat d'invasions, soit celui de processus d'urbanisation pirate :

« L'invasion (occupation de terrains non mis en valeur sans le consentement du propriétaire, pour y établir un quartier) et lotissement clandestin (basé sur la vente de lots sous-équipés ne remplissant pas les règles d'urbanisme) sont systématiquement opposés dans la littérature hispano-américaine sur la question du logement. En fait, cette dichotomie dans les modes d'occupation illégale de terres n'est pas toujours si nette. À Soacha, deux quartiers ont été créés par un lotisseur pirate bien connu, qui n'était en aucune façon propriétaire du terrain : il a commencé par occuper le terrain en organisant une invasion collective, avant de le diviser et vendre des lots d'un terrain acquis illégalement⁴¹⁷. »

Ces espaces jonglent donc entre « informalité spontanée » et « clandestinité programmée ». Prenant place sur des territoires urbanisés placés au rebut de la société, car non conformes à la normativité de l'agencement territorial défendu par l'État régalien, les desplazamientos forzados opérés en ville sont ainsi généralement maintenus dans l'ombre des phénomènes de violences qu'elles enregistrent.

L'occupation des sols sur les espaces arpentés au cours du travail de terrain, lesquels me furent tantôt décrit comme des barrios de invasion, tantôt comme des barrios piratas, s'inscrit dans un processus de confrontation. Celui-ci se traduit, directement ou rétrospectivement, par l'instauration d'une logique de domination s'instaurant soit entre les « propriétaires des lotes » et les « résidants des parcelles », soit entre les « anciens colons » et les « nouveaux migrants ». Ce rapport de force prend ainsi place dans un système de confrontation faisant intervenir les « citoyens » et l'« État ».

Afin de comprendre les situations amenant les populations urbaines à se déplacer à l'intérieur d'une même entité administrative territoriale, les contraintes des espaces où elles se disposent doivent être prises en compte de manière transversale. Sur les secteurs dits

⁴¹⁷ Dureau, F., Florez, C. E., « Dynamiques démographiques colombiennes : du national au local », in Blanquer, J.-M., Gros, C., *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris, Éd. de l'IHEAL, 1996, p.164, note de bas de page n° 19.

« d'expulsions », le développement d'une économie parallèle de la violence ne peut pas être séparé de la violence économique qui les caractérise : les résidents des espaces informels en font l'expérience au quotidien. Ce binôme agit en vecteur dans la pratique intra-urbaine du déplacement forcé, ces violences entrant en résonance et se justifiant mutuellement sur ces « *endroits où les logiques du conflit armé rural se reproduisent* ». En effet, l'existence d'une économie parallèle de la violence et l'efficacité d'une violence économique représentent les deux paramètres autour desquels les acteurs organisent le désordre faisant suite à leur départ. Ils interviennent dans leur choix, aussi bien lors de leurs inscriptions dans un processus de déclaration que lors de l'élection du lieu de leur installation à venir. Rejoignant les analyses avancées dans les recherches qui sont actuellement menées sur le desplazamiento forzado intra-urbano en Colombie, les résultats de l'enquête de terrain font ainsi ressortir que l'adoption d'une trajectoire intra-urbaine s'inscrit dans une logique économique, mais aussi symbolique, car :

- Elle permet de maintenir des relations sociales nécessaires à l'accès d'un emploi et s'avère toujours moins coûteuse pour le migrant forcé que l'option consistant à changer de municipalité, malgré les protocoles gouvernementaux d'organisation de retour.
- Retourner en milieu rural ou déclarer les faits aux autorités compétentes suscite de la peur et de l'angoisse : celles d'être stigmatisées lors du protocole de déclaration des faits ou d'être identifié par les agents qui les ont menacés.

Section 2 : Mesurer la contrainte des mouvements forcés à l'échelle du territoire.

Selon la sentence T-327 prononcée en 2001 par la Cour constitutionnelle de la République colombienne, le déplacement forcé est une situation acquise de fait. La reconnaissance de cette pratique ne conçoit donc pas de limites spatiales. Cependant, force est de constater que s'il est admis que les pratiques de cette modalité de migration forcée sont légion en zones rurales, beaucoup nient leurs déroulements exponentiels en milieu urbain en détournant l'interprétation des violences qui les provoquent. Les victimes de déplacements forcés constituent une altérité tout aussi gênante que suspecte. Leur existence témoigne du déroulement d'une guerre au demeurant innommée et dont le schéma actantiel varie d'un groupe armé à l'autre, comme en attestent les nombreux néologismes qui se dégagent des récits visant à définir la situation belliqueuse que traverse ce pays.

Qu'il soit avancé que les affrontements relèvent des actions du « narco-terrorisme », « des narco-guérillas », de la « narco-démocratie » ou encore du développement de la « parapolitique » instaurée par une oligarchie « enkystée »⁴¹⁸ ou d'une « révolution sociale », le sens du conflit armé interne, en tant que continuum d'opposition de la vie politique normée, se retrouve articulé autour du point nodal de la violence⁴¹⁹. Cette dernière constitue la « contrainte » qui pousse les acteurs sociaux à abandonner leur lieu de résidence : elle est la force qui induit le mouvement du *desplazamiento*. Cependant, toutes les violences ne se valent pas : en Colombie, le sens rattaché à ce terme par les administrations ayant en charge de répondre à la « problématique sociale » du *desplazamiento forzado* est souvent décliné en fonction de la « nature » du territoire expulseur.

⁴¹⁸ Le terme « enkysté » a été employé à de nombreuses reprises au cours de mes discussions sur le terrain, aussi bien lors d'entretiens qu'au cours de réunions plus informelles. Généralement, le thème de ces échanges portait sur les « dernières » résolutions politiques adoptées par le parlement, notamment en matière de sécurité (la révolte des communautés amérindiennes du Cauca), mais aussi en matière d'économie (la signature du Traité de Libre Commerce en 2012).

⁴¹⁹ Peñafiel, R., Nantel, L., « Colombie. Violence immanente, défi de sens et projection dans une éthique de paix », in Corten, A., Côté, A.-É., *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, op. cit., p. 209.

A) De la violence économique au déploiement d'une économie de la violence parallèle : les multiples contraintes du quotidien dans les zones grises.

Lors du Deuxième Forum Urbain National qui s'est tenu dans la ville de Santa Marta le 7 octobre 2013, Eduardo Lopez Moreno a présenté les résultats du rapport annuel effectué par l'ONU Habitat concernant l'état de l'iniquité urbaine en Amérique latine. Cette étude, dont les données ont été collectées pendant vingt ans, place la Colombie au premier rang des dix-huit pays étudiés dans cette enquête. Ainsi, malgré l'accroissement constant qu'a enregistré son PIB, les inégalités d'accès au droit à la ville continuent d'augmenter⁴²⁰ dans ce pays, qui présente un très haut taux d'inégalité⁴²¹ (coefficient de Gini compris entre 0.500 et 0.599). La problématique de l'accès à la ville n'est cependant pas le propre de ce pays, étant appelée à se poser à l'ensemble des populations du globe. En effet, selon les projections de l'ONU Habitat, les nations mondiales qui se profilent seront de plus en plus urbaines (50.6 % en 2010 contre 70 % en 2050)⁴²².

Toujours selon les chiffres publiés dans ce rapport, la part de la population urbaine sud-américaine est amenée à passer de 83.7 %, en 2010, à 91.4 % en 2050 si les tendances démographiques de ce continent se confirment. Il demeurerait donc le plus urbanisé du monde⁴²³, mais dans quelle mesure ? Si, depuis 1990, l'Amérique du Sud et les Caraïbes enregistrent une baisse de la part de la population urbaine vivant dans des *slums* (33.7 % en 1990 contre 23.5 % en 2010), ce chiffre doit être pondéré, car ces pays n'ont pas encore achevé leur processus de transition démographique. Par ailleurs, ils continuent d'enregistrer des flux migratoires conséquents, phénomène observable à l'échelle du globe dès lors que nous prenons en compte les données relatives à l'augmentation actuelle des *slums* :

« More than 200 million slum dwellers do enjoy better living conditions today than they did 10 years ago, [...] their absolute number in the developing world is not on

⁴²⁰ Tellez Oliveros, V., « Ciudades colombianas: más desiguales », *El Espectador*, 8 octobre 2013.

⁴²¹ Oyebanji Oyeyinka (dir), *State of the World's cities 2010/2011. Bridging the Urban Divide*, Nairobi, United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT), 2008, voir le tableau 2.2.1 figurant à la page 63 de la première section du rapport.

⁴²² *Ibid.*, tableau 1.1.1, section 1 p.12.

⁴²³ *Ibid.*

the decline, quite the contrary: the number of slum dwellers in the developing world has risen from 767 million in the year 2000 to an estimated 828 million in 2010 [...]. This means that 61 million new slum dwellers have been added to the global urban population since the year 2000. Current UN-HABITAT estimates confirm that the progress made on the slum target has not been enough to counter the growth of informal settlements in the developing world⁴²⁴. »

Le défi que constitue l'urbanisation mondiale à venir ne se pose donc pas tant en termes d'accès aux espaces urbanisés qu'en termes d'une égalité d'accès aux droits à la ville moderne et à l'exercice de la citoyenneté qu'elle est censée garantir. Ce facteur implique notamment la question de la couverture des espaces urbains en matière de services de santé, d'éducation, de logements ou encore de transports. Ces services se révèlent primordiaux pour accéder à un emploi, et donc indispensables au processus de rétablissement économique des foyers vivant dans les slums. En l'absence de ces prestations, les possibilités de générer des ressources s'amenuisent substantiellement. Or, pour les résidants des Altos de Cazucá, ces problématiques sont appelées à s'exacerber, compte tenu de la géolocalisation et de la para-urbanisation croissante que présente le territoire de cette Comuna économiquement marginalisée faisant figure de « zone grise ».

a) Altos de Cazucá : d'un espace isolé à la formation d'une enclave migratoire géolocalisée devenue clé dans l'accès à la ville.

Il n'y a pas si longtemps, les versants de Cazucá étaient habités par des communautés amérindiennes muisca résidant sur l'ancien site de ce qui fut, jusqu'en 1600, un resguardo indígena, et ce, aux dires des travailleurs sociaux présents dans la Comuna 4, mais aussi d'étudiants en anthropologie que j'ai rencontrés et des résidants de la loma auprès de qui j'ai soulevé cette question. Si son processus de colonisation urbaine a commencé à partir des années 1970 et ne concernait alors que les surfaces escarpées situées à proximité de la ville-plane, l'occupation para-légale des sols de ce secteur montagneux s'est accélérée à partir des années 1980 pour se consolider au cours des années 1990⁴²⁵. Ce processus est essentiellement du fait

⁴²⁴ *Ibid.*, section 1, p.33.

⁴²⁵ Jimenez Reyes, L. C. (Dir) & al, "Análisis espacial de la distribución y la configuración de la delincuencia en Ciudad Bolívar", in Alcaldía Local de Ciudad Bolívar – Universidad Nacional de Colombia, *Convenio*

des flux migratoires continus s'étant dirigés vers l'espace de la capitale, et qui a fait de cette Comuna une « *zone de réinstallation des desplazados provenant de tout le pays*⁴²⁶ ».

Isolé en 1970, ce secteur soachuno est devenu l'une des Comunas les plus peuplées du municipe près de deux décennies plus tard. Cette dynamique populationnelle s'explique en partie par les modifications spatiales opérées sur la région de la Sabana suite aux politiques d'industrialisation menées par le gouvernement du Frente Nacional. Un autre facteur doit cependant être pris en compte dans l'analyse de ces transformations : la consolidation, dans les campagnes, des guérillas formées au cours des années 1960, et qui se sont progressivement inscrites dans le marché économique des stupéfiants.

Le regain d'intérêt économique que représenta alors le contrôle de surfaces arables dans la dynamique du conflit interne a exacerbé les affrontements armés. Pour répondre aux « persécutions » menées par les guérillas envers les grands propriétaires terriens, dont certains faisaient par ailleurs partie intégrante du trafic de stupéfiants, ces derniers obtinrent le droit de recruter des milices privées pour les protéger. S'ils les armèrent, ces groupes paramilitaires se sont par la suite autonomisés, puis regroupés sous le sigle des AUC en 1997. Cette multiplication des groupes armés s'est traduite par un accroissement des fronts et, dans cette dynamique, les populations rurales se trouvèrent de plus en plus prises entre les feux des affrontements. Au-delà, la multiplication des protagonistes armés du conflit interne renversa la donne : il ne suffisait plus, pour ces derniers, de s'adjoindre l'allégeance des communautés villageoises pour vaincre un ennemi intérieur « mobile » et « fluctuant ». Il leur fallait aussi développer leurs marchés, car dans la logique de marché des narcotiques, s'adjoindre les terrains et les propriétés occupés par les populations rurales devint d'un intérêt capital, tous minifundistes fussent-ils.

Les flux migratoires qui se dirigèrent alors vers Soacha se sont donc inscrits dans deux dynamiques distinctes. D'une part, ceux qui s'amorcèrent depuis la région de la Sabana au cours

Interadministrativo con Cofinanciación No. 033 de 2006. Informe final – “Asesoría y Acompañamiento a la Alcaldía Local de Ciudad Bolívar en el tema de Seguridad y Convivencia Ciudadana y en la implementación del Plan Integral de Seguridad, según los lineamientos del Acuerdo 135 de 2004 del Concejo de Bogotá, D.C.”, Depto.de Geografía, 2006, p.7.

⁴²⁶ *Ibid.*

de la période 1970-1990 furent essentiellement du fait de l'inscription de l'économie du pays dans une production industrielle. D'autre part, les mouvements de population qui s'enclenchèrent depuis d'autres zones du pays répondirent aux perturbations que la tenue du conflit armé interne opéra sur le maintien de l'ordre public national. Cependant, distinctes ne veut pas dire désarticulées, et certains développement industriel ont aussi induits des déplacements forcés, comme me l'expliqua un étudiant colombien :

« Avant, Soacha était une zone industrielle et les migrations vers le municipe étaient économiques : les gens y allaient pour travailler, et c'était surtout ça. Mais dans les années 1970, ça a changé... Des entreprises de soda et de jus de fruits, tu sais, du type de Coca-Cola et Postobon ? Bref, elles ont acheté des concessions dans le Sumapaz, une région qui communique avec Soacha. C'est la partie du monde la plus riche en eau, une véritable aubaine pour les entreprises de Soda... tu imagines, il faut 7 litres d'eau pour faire 1 litre de coca... [...] Donc qu'est-ce qu'elles ont fait, ces entreprises ? Elles ont embauché des groupes armés pour déplacer les habitants du Sumapaz et étendre leurs exploitations. Ces personnes, elles sont passées par le paramo et elles sont venues s'installer avec les indigènes de Soacha, dans ce qui était une ancienne réserve sur les Altos de Cazucá » (Étudiant en anthropologie, Post-Grado, 2012).

À la lecture de cet extrait, il apparaît donc que dès les années 1970, certaines migrations amorcées en direction des Altos de Cazucá furent contraintes, les « entreprises » installées dans le couloir du Sumapaz ayant « embauchés des groupes armés pour déplacer les habitants » de ce paramo colombien. Selon les données recueillies sur le terrain, les premières villes-versants de l'actuelle Comuna 4 se sont formées cependant à la fin des années 1980. D'abord éparse, l'occupation des versants s'est accélérée au début des années 2000, comme me le raconta Pablo⁴²⁷, mais aussi Daniela, qui s'était installée en 1997 sur la loma, l'avait quitté en 2002 pour y revenir, en 2005, à la suite d'un déplacement forcé, ou encore Fernanda, arrivée aux alentours de 2003 sur le secteur :

« Ce qui a changé ici ? Je vais te raconter, tout du moins en ce qui concerne ce barrio, parce que je le connais. Quand je suis arrivée ici, c'était tout dispersé..., il y avait de grands espaces entre les maisons, alors que maintenant, les maisons sont toutes collées, et c'est presque un village... Et je te parle de cela, c'était de 96 à

⁴²⁷ Voir l'extrait d'entretien figurant à la page 102.

2002, quand j'ai habité ici avec le père de mes enfants. Durant cette période, Soacha n'a pas tellement changé, en tout cas pas autant que depuis que je suis revenue, en 2005. » (Daniela, 2012)

La Comuna 4 s'est densifiée à partir de 2002 selon Daniela, date correspondant à la politique offensive de la « Sécurité Démocratique » menée lors de l'arrivée au pouvoir d'Álvaro Uribe Vélez Velez. Parallèlement à cette densification, le secteur a aussi revêtu le rôle de « la terre où vont les pauvres », comme me le raconta de Fernanda :

« À vrai dire, je ne me souviens plus de l'année à laquelle je suis arrivée ici. Ça fait déjà un petit bout de temps [...]. Je ne connaissais personne ici [...] Je suis venue ici pour la seule et unique raison que c'est l'endroit où vont tous les pauvres (rigole). C'est ce qu'on voit aussi à la télé... ici, c'est la terre des pauvres. Je ne me souviens pas quel jour nous sommes arrivés, c'était un jour de semaine [...] Lorsque je suis arrivée... c'était peut-être il y a 8 ou 9 ans en fait... bref, dans ce quartier en bas là, dans el Oasis, c'était des petites maisons en bois et en taule, avec des tissus aussi... Bref, des casitas, des ranchitos comme on dit ici. Il n'y avait pas d'eau... de l'électricité oui, mais pas d'eau. On pouvait voir, ça oui, voir qu'on n'avait rien. Une épicerie, quelque chose, non ! Rien, et à l'époque il n'y avait pas plus que 4 ranchitos, rien de plus. Alors que maintenant, c'est bien peuplé, ça se monte les uns sur les autres. » (Fernanda, 2012)

Diffusé par les médias, la représentation sociale de la Comuna 4 en tant qu'espace accessible « au plus pauvre » a alimenté un flux constant de migrants, et ce qui était au départ un espace formé de « *petites maisons en bois et en taule, avec des tissus* » n'ayant pas de raccordement à l'eau, ni même « *une épicerie* » ou « *quelque chose* », si ce n'est « *l'électricité* », s'est « *bien peuplé* » en l'espace de dix ans. Déversoir migratoire des mouvements affluant vers la capitale, cet espace isolé est rapidement devenu une enclave, terme qu'il convient de comprendre dans le sens de « *Territoire aux contours plus ou moins bien défini soumis à des lois morales ou sociales différentes des régions alentour. [...] [d'un] Îlot contrastant par son atmosphère, son organisation avec ce qui l'entoure. [...]*⁴²⁸ ». Aménagés par l'intermédiaire de promoteurs pirates, mais aussi par les résidents eux-mêmes ou par l'action de certaines ONG, les Altos de Cazucá ont progressivement été articulés aux espaces urbains légaux limitrophes,

⁴²⁸ Extraits de la définition numéro (B.-) correspondant au terme « Enclave » dans la base de données du Centre national de ressources textuelles et lexicales - CNRS- ALTIF ; source consultable en ligne en suivant cette adresse [consulté pour la dernière fois le 25/10/2013] : <http://www.cnrtl.fr/definition/enclave>].

tels que Ciudad Bolívar, en passant par Tres Esquinas, ou encore Soacha, en passant par les quartiers de Quintanares et de Julio Rincon⁴²⁹. La dynamique d'urbanisation de ce maillon de la « cintura de miseria » qui encercle la capitale a peu à peu apporté certains éléments « citadins » à cet espace, tels que des routes, des commerces, une pharmacie ou encore un système de transports. Leur émergence ne fut cependant pas du fait de l'État et n'annihila pas l'analogie qu'il entretenait alors avec le milieu rural :

« Au début, je me souviens... ay, je me souviens surtout qu'il n'y avait pas d'eau. Qu'il n'y avait pas de transports non plus ! Il n'y avait pas de routes, juste des sentiers comme ceux d'en bas, enfin bref, c'était comme à la campagne, vraiment comme à la campagne ici. [...] sauf qu'ici, il faut tout acheter... ici, on souffre. [...] » (Fernanda, 2012)

Mis à part le fait « qu'il n'y avait pas d'eau » et que le système économique de ce secteur n'admettait pas d'échange, puisqu'il « faut tout y acheter », le quotidien sur les Altos de Cazucá était comparable en tout point à celui dans la campagne, « vraiment comme à la campagne ». Aussi, les habitants ont démarché la municipalité, mais aussi des ONG et des ONGI afin de consolider leurs quartiers et, plus que tout, acheminer l'eau et l'évacuer de la montagne :

« Quand je suis arrivée ici, au début de la construction du quartier, il n'y avait pas d'eau. Beaucoup d'entre nous y ont eu accès grâce aux réservoirs mis sur nos toits par Médecins sans frontières. Au bout de plusieurs années, la mairie a fini par construire des canalisations pour amener l'eau ici. Mais elle a embauché des gamins de 15, 16 ans, d'ici, pour les travaux, et ils n'y connaissaient rien... depuis, on a des problèmes de terrain... ils s'effondrent parce que l'eau s'infiltré et fait bouger les maisons. Avec la vague hivernale, ça a empiré les choses, mais le mal avait déjà été fait avant. » (Emma, 2012)

L'eau, élément indispensable aux hommes et faisant partie des dispositifs d'action de « Médecins sans frontières », est aussi un danger pour les habitants de ce secteur, car il enregistre de fortes précipitations : au cours de la vague hivernale de 2011, phénomène connu sous le nom de « la Niña », un pan de la montagne s'est affaissé et les constructions aux alentours ont dû être évacuées ou abandonnées. Selon Emma, « Le mal avait déjà été fait avant » et cette situation relève de la responsabilité de la municipalité qui « a embauché des gamins »

⁴²⁹ Voir la photographie n° 6 figurant à la page 152.

qui « *n'y connaissent rien* » pour faire des « *travaux* » ayant mis « *plusieurs années* » à aboutir.

Articulée à la Cité formelle, cette Comuna soachuna enclavée s'est donc configurée dans une relation de concurrence d'autorité hybride, faisant intervenir à la fois le pouvoir étatique (licite/illicite) et des organisations paraétatique (droit/non-droit) aussi bien légales (ONG/Associations) qu'illégales (guérillas/organisations criminelles/paramilitaires/milices résidentielles).

b) Penser le déploiement d'une économie de la violence parallèle à l'État :

Les acteurs armés « à la marge de loi » disposés sur les Altos de Cazucá relèvent du multiple et exercent leur influence sur la Comuna depuis des micros territoires pluriels aux frontières mouvantes. Pour fonder leur légitimité, qui peut avoir ou non une dimension coercitive, ces groupes s'appuient sur les défaillances de « *l'universalisation ainsi que de l'uniformisation de l'État à l'échelle internationale*⁴³⁰ ». De la sorte, ils se placent dans un rapport d'opposition à l'ordre étatique, celui-ci se révélant tout autant stato-centré (contre l'application du modèle politique, mais pas son système) que socio-économique (contre le modèle de redistribution économique, mais pas son existence)⁴³¹ :

- ◆ D'un côté, le discours légitimant l'action des guérillas ne se base-t-il pas sur la défense de l'oppression du plus faible exercée par l'oligarchie politique des tierratenientes ? Et celui des paramilitaires n'est-il pas de « débarrasser » le monde rural de l'oppression physique et morale exercée par les guérillas sur les populations, et ce, dû à l'inaction de l'État face à leurs actions durant les années du Frente Nacional ? Enfin, la réponse ponctuelle assurée par l'assistance humanitaire d'urgence ne souligne-t-elle pas que la biopolitique n'est pas la marche à suivre pour répondre durablement aux situations de « crises » que traversent les États ?

⁴³⁰ Minassian, G., *Zones grises, op. cit.*, p.18.

⁴³¹ *Ibid.*, p.12.

- ◆ D'un autre côté, les guérillas colombiennes historiquement affiliées au courant marxiste-léniniste ne justifient-elles pas leur inscription dans le marché économique des stupéfiants sous couvert d'appliquer la théorie de la « *combinaison de toutes les formes de lutte*⁴³² », laquelle implique aussi de contrer le volet économique de la globalisation ? Et les paramilitaires ne prennent-ils pas part à ce même marché de stupéfiants et n'ont-ils pas recours à des pratiques d'extorsions à l'encontre des projets d'infrastructures publics et privées sous couvert d'avoir les financements nécessaires pour contrer l'avancée des guérillas dans les villes et leurs actions de sabotages⁴³³ ? Enfin, l'action et les programmes assumés par les ONG sur les quartiers informels ne soulignent-ils pas le fossé existant entre l'efficacité technique de l'assistance humanitaire, gérée par des lobbyings mondiaux, et l'absence, depuis le local, de programmes gouvernementaux visant, par l'aménagement du territoire, à assurer le droit de Cité des citoyens résidents sur ces Comunas ?

Sans pour autant remettre en question le système économique mondial dont dépendent leurs financements respectifs, la légitimité d'action de ces entités dites « subversives », « paraétatiques » ou encore « non gouvernementales » se fonde donc premièrement sur la gestion politique territoriale des « zones grises ». Elles y proposent donc, pour se faire accepter et fonctionner « à plein », des solutions économiques qui, à défaut d'être fiables et pérennes, se présentent néanmoins comme stables et diversifiées⁴³⁴, et dont le champ d'action gravite autour d'une expérience commune.

⁴³² Mackenzie, E., *Les FARC ou l'échec d'un communisme de combat: Colombie 1925-2005*, Paris, Publibook, 2005, p. 332.

⁴³³ Voir à ce sujet la publication de Pérez Salazar, B. P. , « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », *op. cit.*.

⁴³⁴ Compte tenu de la concurrence qui se développe dans le giron de leurs pratiques, les actions humanitaires qui ont été menées sur le terrain de cette recherche ont rarement dépassé une durée de vie de trois ans. Passé ce laps de temps, de nouveaux programmes voient le jour et se développent soit sur un autre quartier, soit pour un autre domaine. Ce phénomène fut souvent critiqué par les habitants de la Isla qui, sans dénigrer l'aide que ces institutions non gouvernementales leur apportent, témoignèrent du sentiment d'être des « marchandises humanitaires ». En ce qui concerne les économies parallèles relatives aux marchés illégaux qui prennent place dans ce même secteur, les groupes se trouvant à leurs têtes s'affrontent régulièrement en vue de contrôler la filière de distribution. Là encore, si ces activités demeurent constantes, elles ne sont pas fiables dans la durée, ce que Alonzo Jaramillo Salazar a

Les migrants venus s'installer sur les Altos de Cazucá ne partagent ni la même culture, ni la même expérience du pouvoir étatique. Cependant, tous partagent l'expérience du conflit armé interne. Au quotidien, les groupes armés « à la marge de loi » se présentent ainsi comme des interlocuteurs dont les interventions s'inscrivent dans la continuité mémorielle de la population mouvante conformant les espaces périurbains informels. La persistance des IAG constitue donc un référent dans les modalités de socialisation qu'éprouvent ces populations lors de leur arrivée en milieu urbain, en cela que

« Si toute action réciproque entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est l'une des plus actives, qu'il est logiquement impossible de réduire à un seul élément, doit absolument être considéré comme une socialisation⁴³⁵. »

Ces groupes ne se présentent dès lors plus uniquement comme des acteurs de la violence physique qui traversent les villes-bis : ils sont aussi des acteurs identifiés comme intégrant les systèmes de l'échange. Bien que cette situation puisse paraître ambiguë, face à une situation de conflit qui s'éternise,

« [...] il est presque inévitable qu'un élément relationnel commun vienne s'entremêler à l'hostilité dès que le stade de la violence ouverte a fait place à n'importe quelle autre relation, où que la quantité d'hostilité entre les parties est peut-être restée la même⁴³⁶. »

Certains secteurs périurbains informels des grandes villes colombiennes ont ainsi enregistré l'arrivée de groupes armés dits subversifs à la demande de leurs résidents. Rien ne permet d'affirmer que cette situation a eu lieu sur les Altos de Cazucá. Cependant, ce fut le cas pour les habitants de la Comuna 13 de Medellín⁴³⁷. Formulées au cours des années 1980, ces demandes concernaient alors exclusivement les milices guérilleras et furent émises par les leaders communaux, l'objectif étant de contenir les actions des bandes de délinquances

souligné dans son ouvrage *No nacimos pa' semilla* dans les entretiens qu'il a effectués avec les sicarios des Comunas de Medellín.

⁴³⁵ Simmel, G., *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, 1re éd. française 1999, Paris, PUF, 2010, p.265.

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 275.

⁴³⁷ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p.286.

communes. Ce « service de sécurité » ne fut pas contracté sous prétexte que ces bandes étaient violentes, comme en témoigne l'étude menée dans la Comuna 13 et publiée par Corporación Región : il fut souscrit, car ces violences étaient exercées sur la communauté des résidents de ces secteurs, et qu'elles portaient atteinte au lien social⁴³⁸. Il visait donc à maintenir un ordre au sein du voisinage et entendait le protéger. Les termes qui régissaient ces accords sont cependant très vite sortis de leurs uniques cadres de « redressement » des délinquants. Ainsi, les répressions s'appliquèrent finalement à l'ensemble des habitants des secteurs périurbains informels, échappant au contrôle des leaders qui les avaient amenés sur les espaces. De fait, ces milices avaient aussi des intérêts stratégiques et militaires en se disposant sur ces secteurs⁴³⁹ dans les années 1980.

Aussi, sous couvert d'assurer des services de sécurité, les manœuvres militaires des guérillas visaient à se rapprocher des espaces urbains⁴⁴⁰. Elles se sont donc appuyées sur ces incursions « contractées » par les habitants des hors lieux en vue de déployer des milices sur des avant-postes, puis elles ont progressivement consolidé leur contrôle sur ces villes-bis afin d'en maintenir le contrôle. Dès lors,

« Entre le groupe armé et la communauté (de la Comuna 13), il s'est établi une relation à double sens : le premier assurait le service de sécurité à sa manière et tel qu'il l'entendait et, en contrepartie, il imposait, à la seconde, un règlement, conformant entre eux une autre série basique, appelée sécurité-obéissance⁴⁴¹. »

De ce fait, leurs actions se sont rapidement étendues à l'ensemble de la communauté de riverains : elles ne visaient plus seulement les « délinquants », mais tous ceux qui ne respectaient pas leurs règles. Subséquemment, elles se sont progressivement présentées comme les garantes

⁴³⁸ Angarita Cañas, P. E., Jiménez Zuluaga, B. I., Gallo, H. [et al.], *Dinámicas de guerra y construcción de paz. Estudios interdisciplinarios armados en la Comuna 13 de Medellín*, Medellín, Corporación REGION, 2007, pp. 124-126.

⁴³⁹ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*

⁴⁴⁰ En 2002, soit peu de temps après les débuts de la politique de « Sécurité Démocratique », les FARC maintenaient des positions avancées dans les hauteurs de la capitale, de sorte qu'il était fortement déconseillé d'emprunter l'axe routier des Cerros de Bogotá, la Circumvalar.

⁴⁴¹ Angarita Cañas, P. E., Jiménez Zuluaga, B. I., Gallo, H. [et al.], *Dinámicas de guerra y construcción de paz. Estudios interdisciplinarios armados en la Comuna 13 de Medellín, op.cit.*, p. 123.

d'un nomos para-légal unissant, par la force, « [...] *la violence et la justice*⁴⁴²». L'économie de la violence parallèle orchestrée par les IAG se présente donc comme une ressource alternative de pouvoir, leurs actions pouvant être mobilisées dans des sphères aussi bien publiques que privées. Avec le temps, leur occupation historique de ces espaces mis au ban de la Cité en a fait des acteurs de la socialisation dans les villes-bis.

Bien que ces groupes exercent un pouvoir de mort sur les résidants de ces secteurs, ces derniers les perçoivent tout autant négativement que positivement. Les IAG sont historiquement liés à la constitution positive (ordre) et négative (déplacement) des espaces périurbains informels : ils sont tout autant inclus qu'exclus de son espace politique, ce dernier admettant une dimension à la fois physique et mémorielle selon Henri Lefebvre⁴⁴³. Ainsi, les IAG s'appuient sur la violence symbolique qui traverse les marges informelles pour légitimer le recours à leurs services, se présentant dès lors comme un pouvoir d'exclusion inclusif. La position qu'ils occupent ne saurait se comprendre sans tenir compte de son corolaire, à savoir l'inclusion exclusive dont les villes-bis font l'objet. Aussi :

« [...] il n'est nullement nécessaire que ce qui, entre les individus, est quelque chose de négatif, de nuisible, considéré comme allant dans une direction déterminée et isolée, agisse de la même façon à l'intérieur de la totalité de la relation ; car ici [...] cela donne, combiné à d'autres actions réciproques qui ne sont pas touchées par le conflit, une image tout à fait nouvelle, dans laquelle l'élément négatif et dualiste, après la disparition des relations singulières qu'il a pu détruire, joue son rôle tout à fait positif⁴⁴⁴. »

Dans les faits, la dimension paralégale des services dispensés par les IAG n'en conforme pas moins un système ouvert. Bien qu'informel, ce dernier est doté d'un pouvoir de régulation et d'intégration non négligeable pour les habitants des zones grises soachunas, et ce, ne serait-ce qu'au niveau économique.

Ainsi, face à l'augmentation de leurs populations, les marchés économiques que peuvent investir les habitants des zones grises sont soumis à rude concurrence. Intégrer les activités des

⁴⁴² Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p.40 – Cite Solon.

⁴⁴³ Lefebvre, H., *Le droit à la ville suivi de Espace et Politique*, op. cit.

⁴⁴⁴ Simmel, G., *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, op. cit., p.268.

groupes à la marge de la loi se présente dès lors comme une solution de subsistance alternative, notamment pour les jeunes générations et leur insertion sur le marché de l'emploi. En effet, les stigmates frappant leurs lieux de résidence constituent des risques, mais aussi des freins pour leurs porteurs, à l'instar de celui d'avoir été déplacée par la violence, l'idée étant que « *si ça leur arrive, c'est qu'il doit avoir une raison* »⁴⁴⁵.

B) Du stigmate handicap au stigmate de déviance : la politique sec-territorialisée d'un mouvement de la violence.

Si les villes représentent les principales zones d'arrivée des migrants fuyant une situation armée, elles constituent aussi des filons économiques et des viviers de combattants⁴⁴⁶ pour les IAG. Pour ceux-ci, le fait d'exercer leur contrôle depuis des micros-territoires représente tout autant un atout qu'un enjeu et, dans ces dynamiques, les quartiers informels font figure de véritables « mines d'or ». D'une part, « *l'État y brille par son absence* » (fonctionnaire, 2010), ce qui facilite leur emprise sur ces espaces et leur permet de gagner en légitimité d'action aux yeux de leurs résidents. D'autre part, les vulnérabilités que cumulent ces « zones grises » en font des territoires au potentiel d'extorsion humain et économique infini, leurs habitants ayant le sentiment que le « *gouvernement [...] [les] a oublié* » (Esperanza, 2012) ou qu'il « *ne veut pas [...] [les] voir* » (Pablo, 2012).

La majorité de la population qui s'est installée sur les Altos de Cazucá a choisi ce secteur pour des raisons tout autant économique que politique. Ces citoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté ou le frôlent. Ils ne possèdent pas ou peu de biens, soit parce qu'ils les ont abandonnés dans leurs « fuites », soit parce qu'ils n'ont jamais eu le capital économique, culturel et social leur permettant de générer des revenus suffisamment conséquents pour vivre

⁴⁴⁵ Extrait des carnets de terrain de Medellín, 2009.

⁴⁴⁶ Ces combattants peuvent être soit recrutés de manière volontaire, soit de manière forcée ou, pour reprendre l'expression d'un père de famille qui participait à une réunion en 2011 sur l'état d'avancement du Plan Integral Unico (PIU) de Soacha et qui y raconta la menace de recrutement dont avait fait l'objet son fils par un IAG, « *a las buenas o a las malas* », c'est-à-dire de la « bonne » ou de la « mauvaise » façon (en somme, en étant rémunéré ou en étant enlevé).

avec les « impératifs » du milieu urbain (absence de patrimoine, impossibilité d'accéder aux emplois dans le secteur tertiaire, coût des transports, problème d'accès à l'éducation).

Outre cette vulnérabilité matérielle, les habitants des « autres villes » se trouvent aussi en position de vulnérabilité politique, car l'accès aux ressources institutionnelles ne leur est pas garanti et s'avère complexe. Situés sur des interstices urbains éloignés de la ville-plane, il leur est difficile de faire valoir leur « droit de Cité » au quotidien : cela implique de se déplacer et les démarches nécessitent mettent du temps à se concrétiser, pouvant parfois s'inscrire sur plusieurs mois. Afin de répondre à ce contexte, le projet de créer une Maison des Droits a été conjointement mené par la Defensoría del Pueblo de Colombia et l'ACNUR. Situé sur le secteur de la Isla dans la Comuna 4, cet espace ne peut cependant qu'assumer un rôle de médiation, d'orientation et d'accompagnement des résidents dans leurs démarches administratives, car pour les réaliser et les finaliser, il leur faut se déplacer aux sièges des institutions dont relèvent leurs « cas ».

Compte tenu de la position résidentielle périphérique qu'ils entretiennent vis-à-vis de la ville formelle, les résidents de Cazucá sont politiquement marginalisés. Par ailleurs, la situation économique vulnérable caractérisant leurs territoires de résidentialité les stigmatise, d'autant plus que ces espaces font figure de « zones de non-droit » compte tenu de l'important flux migratoire qu'ils enregistrent. Ils doivent donc apprendre à jongler avec cette donnée afin d'appuyer, lors de leur déclaration ou de leurs démarches administratives, la dimension handicapante et non pas déviante de leur situation. Pour pouvoir bénéficier d'un accès à leurs droits de citoyens, ils sont amenés à mobiliser la catégorie de victime lors de ces échanges : face au système social en vigueur, il leur est devenu indispensable de se présenter sous le jour de « vie nue »⁴⁴⁷, de « *lives at risk* »⁴⁴⁸. Cependant, les habitants de ces secteurs rejettent toute victimisation de leur personne, car selon eux, cette position ne fait que renforcer leur situation de vulnérabilité en la rendant visible. Si le statut de victime est donc adopté lors des rapports qu'entretiennent les desplazados avec les institutions, il représente plus un outil à manier avec

⁴⁴⁷ Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit.

⁴⁴⁸ La traduction anglaise de ce groupe nominal nous donne « vies à risques » en français. Zeiderman, A., « Living dangerously », op. cit.

précaution qu'un atout, car comme le dit Liisa Malkki, « *Victimhood becomes the target of governmental intervention as well as the position from which people make claims on powerful institutions*⁴⁴⁹ ».

a) Du « profil » de victime à celui de l'exilé : une population cycliquement expulsée.

Bien que rarement déclaré au moment des faits, le mouvement sous contrainte du desplazamiento forzado suit généralement une première trajectoire migratoire de type « intra-rurale » pouvant se répéter. En ce sens, il est fréquent d'observer des mouvements pendulaires durant les premiers temps qui suivent l'inscription des acteurs sociaux dans cette modalité de mobilité contrainte. Dans le temps qui suit leur expulsion, le propos de ces migrants dans la guerre n'est pas tant de faire valoir leur droit d'accéder à réparations « pour préjudices subis » que de tenter un « nouveau départ ». Cette réponse rationnelle est à retranscrire en situation, car si cette dernière relève de l'anormalité constitutionnelle, elle se rattache premièrement au fait que « la violence » est vécue comme immanente dans le milieu rural. Aussi, la victimisation des migrants fuyant leur région face au déroulement du conflit armé interne doit être abandonnée au profit d'une analyse des situations auxquelles répondent ces migrations. Le fait de se déplacer relève d'un acte, certes contraint, mais tout de même choisi par ceux qui migrent, ce choix se faisant entre la vie, la survie et la mort. Car qu'est-ce qu'implique le fait de ne pas partir pour ces citoyens ? Se plier aux ordres du groupe armé qui contrôle leur territoire, ne pas suivre leurs règles et devoir partir, ou rester tout en ne respectant pas leur ordre, et risquer de périr.

L'analyse spatiale du phénomène du desplazamiento forzado souligne que les principaux lieux d'expulsions ont pour caractéristique commune d'être gouvernés par des unités politico-administratives couvrant un large territoire. De ce fait, la présence institutionnelle et étatique n'opère pas de manière homogène⁴⁵⁰, élément qui influe non seulement sur les mécanismes de

⁴⁴⁹ Malkki, L. H., « Speechless emissaries: refugees, humanitarianism, and dehistoricization », *Cultural anthropology*, vol. 11, 1996, p. 377.

⁴⁵⁰ Ce facteur tient à la fois aux paramètres topographiques et à la géomorphologie de ces régions, mais aussi aux maigres fonds alloués par le politique pour ces dernières qui, traditionnellement rurales, ne sont que peu peuplées

recours à leur juridiction, mais aussi sur la circulation de l'information sociale normative relative au desplazamiento forzado. Cette donnée concerne tout autant les populations faisant l'objet de cette modalité de mobilité sous contrainte que les institutions qui ont en charge de leur porter assistance.

Aussi, il est souvent plus avantageux pour ces populations de tenter un « nouveau » départ sur des territoires « familiers », c'est-à-dire connus, mais aussi proches du lieu d'où elles furent expulsées. D'une part, elles ont la certitude de pouvoir y effectuer une activité de subsistance qu'elles maîtrisent et leur permettant de vivre. D'autre part, elles peuvent veiller à l'éventuel départ du groupe qui les a expulsés et les a spoliés de leurs terres, départ qui peut aussi se manifester par l'intermédiaire d'un changement d'acteurs armés ouvrant la possibilité de récupérer leur patrimoine. C'est dans cette optique que Noël amorça un voyage de retour vers sa finca. Grâce au réseau de connaissances qu'il avait sur place, il a appris que le groupe qui l'avait déplacé n'avait plus d'influence sur ce territoire et qu'il pouvait tenter de récupérer sa maison et ses champs.

La codification et les recherches effectuées sur le desplazamiento forzado laissent ainsi entrevoir le déroulement empirique d'un phénomène migratoire qui n'est pas unilatéral ni même définitif, mais bien multidirectionnel et cyclique. Victimes de la guerre aux yeux du pouvoir législatif et du DIH, les citoyens inscrits dans ce statut relèvent aussi de la figure de l'exilé, dès lors que nous admettons qu'il n'y a pas une, mais plusieurs souverainetés en compétition en Colombie. Dans les faits, ces dernières ne se disputent pas uniquement l'accès aux ressources naturelles : elles cherchent aussi à contrôler les ressources humaines que comptent ces espaces, car elles sont indispensables à l'activité de la guerre, fût-elle de « basse intensité ». En cela :

« Il apparait aussi que la population devient un enjeu dans la guerre alors qu'auparavant, la seule victoire sur le sol suffisait à assurer une domination⁴⁵¹. »

La pratique de desplazamiento forzado peut donc tout aussi bien être perçue comme un crime (victime de guerre) que comme un châtement (victime de la guerre), se présentant tout à

et tendent par ailleurs à se désertifier face à l'accélération et au maintien de pratiques de déplacements forcés de populations depuis leurs territoires.

⁴⁵¹ Albert, S., « “Réfugiés de l'intérieur”. Droits, protection et assistance aux personnes déplacées », *op. cit.*, p.61.

la fois comme une sentence para martial (exil forcé) que comme un acte de résistance (asile anticipé) : Ainsi, dans le cas d'Esperanza, son primo-déplacement a fait suite à un refus de se plier aux exigences des « chusmas », refus qu'elle présente comme un acte de résistance dans cet extrait :

« Ah, là-bas... las Chusmas ? [...] Elles m'ont menacée parce qu'elles en avaient envie et puis voilà... Par exemple, le fait de les appeler Chusmas, ça ne leur plaisait pas, alors ils déplaçaient les gens... Et ils volaient tout, et les gens qui essayaient de leur résister, dehors, sinon, ils les tuaient. C'est ce qui s'est passé avec nous, on ne voulait pas se laisser faire, parce qu'on avait une famille à nourrir. Alors ils nous ont jetés, en nous laissant une semaine pour prendre nos affaires. Ça, c'était dans le Caldas... c'était à cause de la ferme... » (Esperanza, 2012)

La sentence prononcée par les « chusmas » face à son refus d'obtempérer et de satisfaire à leurs exigences est assimilable à un exil. Sa famille a eu sept jours pour organiser ce départ, l'absence de sédition promettant une peine de mort. Cette sentence para martiale, qui représente un crime pour la Constitution colombienne et le DIH, se présente aussi comme un châtement, une peine venant se soustraire à la menace d'exécution qui lui fut proférée en cas de refus de quitter les lieux.

Lors de son arrivée aux Altos de Cazucá, et après avoir été intégrée dans le RUPD, Esperanza a cherché du travail et a été intégré dans un programme d'aide humanitaire rattachée à une ONGI. Dans ce cadre, elle a été amenée à travailler auprès des familles déplacées résidant sur la Comuna 4 et, selon elle, ce travail fut à l'origine du desplazamiento intra-urbano dont sa famille a fait l'objet en 2009, comme elle me le raconta dans cet extrait d'entretien :

« [...] et ici, c'était à cause du travail que je faisais, avec les mères déplacées. Ils m'ont menacée, moi. Ils m'ont dit "arrête de travailler avec l'organisation, où on va tuer tes enfants. Tu dois partir". J'ai reçu ce pamphlet sous la porte, mais même avant cela, ils nous avaient déjà attrapés une fois, à Altos de Cazucá, du côté de Santo Domingo. Ils avaient mis une lame sous la gorge de mon mari, devant ma fille, et alors que mon fils n'était encore qu'un bébé, et ils ont dit qu'ils allaient le tuer, là, sous nos yeux... Ay non, ces gens-là nous retrouvent... Je les ai suppliés de ne pas le tuer, et ils nous ont laissé partir, mais une semaine après on recevait le pamphlet. Alors on est parti de Cazucá... Au final, on a été déplacé deux fois, de la ferme et de Cazucá, parce que nous ne voulions pas nous laisser faire... mais depuis que nous sommes revenus, je ne travaille plus. On organise des réunions chez nous, pour donner des cours aux enfants, pour faire du lien, mais toujours en secret...

J'aimerais tellement retravailler... mais j'ai peur, et puis je n'ai pas envie de me mettre le quartier à dos. » (Esperanza, 2012)

Selon l'analyse d'Esperanza, les menaces qu'elle a reçues ont été proférées du fait de son intégration à ce programme de développement : elle a dû partir, car le fait de créer du lien social et de venir en aide aux desplazados ne convenait pas au groupe qui contrôlait alors le quartier. Ce lien de cause à effet lui a clairement été formulé dans le pamphlet qu'elle a reçu. Cependant, en prenant du recul, elle y a aussi rattaché d'autres faits, dont l'agression de son conjoint dans le quartier de Santo Domingo. Il demeure néanmoins que c'est suite à la réception de ce pamphlet qu'elle est allée reporter son cas à la police :

« [...] je travaillais avec cette organisation, et ils ne voulaient plus. Ils m'ont dit qu'ils allaient tuer mon mari et mes deux filles si je ne m'en allais pas, et j'étais enceinte. Ils m'ont dit aussi de ne pas prévenir la police, que je devais juste partir. Alors j'en ai parlé avec mon mari... on habitait en face d'un CAI⁴⁵² à l'époque [...], alors la première chose qu'on a faite, c'est aller voir la police. Et c'était une erreur, parce qu'ils ont commencé à venir à la maison, à entrer... les policiers je parle... pour vérifier que nous allions bien... ça a empiré les choses et du coup, et nous sommes partis la semaine d'après. Parce qu'un nouveau papier est arrivé, et il disait que parce que je l'avais dit à la police, maintenant je n'avais plus la possibilité de m'organiser, que je devais partir sur-le-champ. La prochaine fois, ils viendraient pour me tuer. Alors nous sommes partis avec eux. Nous n'avons rien pris dans la maison, rien, on a tout laissé derrière. On a fait ce qu'ils nous avaient dit de ne pas faire. » (Esperanza, 2012)

À la lumière de ce passage, il ressort que si la première menace de déplacement qu'elle a reçue était de l'ordre de la médiation, la seconde était exécutive : si elle ne quittait pas ce programme, « ils allaient tuer son mari et ses deux filles ». À l'instar de son primo-déplacement, sa prise d'effet ne se voulait pas immédiate et lui laissait « le temps » de s'organiser. Cependant, en prévenant la police ou, en d'autres termes, en faisant intervenir une autorité concurrentielle dans cette affaire, elle a contesté la sentence prononcée par le pamphlet : son droit à l'exil s'est

⁴⁵² Comando de Atención Inmediata. Les CAI sont des unités de police qui opèrent leurs juridictions sur des territoires restreints, à proximité des citoyens, généralement depuis des postes fixes, mais aussi depuis des véhicules mobiles qui sillonnent la ville, notamment dans les secteurs auquel il est difficile d'accéder ou dont la surveillance est plus sensible la nuit tombée. Le CAI du barrio la Isla a été brûlé en 2011 et n'a, depuis, pas été reconstruit.

ainsi transformé en châtement punitif, le pamphlet ayant alors suivi sa déclaration ne présentant aucune sommation. Par l'intermédiaire de ce papier, le groupe armé lui rappela que son emprise territoriale était réelle, qu'elle avait franchi un interdit et n'avait plus d'alternative : elle devait quitter Cazucá⁴⁵³ sur-le-champ. Esperanza n'y est revenue que récemment, après avoir eu confirmation, par d'anciens voisins, que le groupe en question avait été « éliminé ». Cependant, elle n'a pas souhaité reprendre le travail communautaire qu'elle assumait avant son desplazamiento forzado intra-urbano.

Face à ce genre de situations, les va-et-vient entre le lieu de départ et le lieu de réinstallation ne sont pas rares. Ils se retrouvent dans la plupart des récits de vie des desplazados. Ainsi, Daniela s'est déplacée quatre fois après son primo-déplacement et, installée à Cazucá lors de l'enquête de 2012, elle se trouvait alors face à une situation de desplazamiento intra-urbano :

« Je suis partie de chez moi vers Quibdo, avec mon neveu, mais ils me l'ont tué là bas... alors je suis partie à Tumaco, et puis à Medellín, parce que je me suis retrouvée dans la même situation... devenir desplazados, on n'imagine pas ce que ça veut dire..., alors nous sommes revenus d'où nous étions partis, de Cazucá, et maintenant je dois repartir... rejoindre mon fils... » (Daniela, 2012)

Dans cet extrait d'entretien, Daniela ne se dit pas déplacée : elle l'est « devenue » à partir du moment où les acteurs armés qui avaient exécuté son beau-frère lui « ont tué » son neveu. Le mouvement n'est donc pas un état fini qui s'arrête avec la réinstallation d'une famille dans un logement. C'est un cycle qui, s'il débute avec un évènement violent traumatisant, inscrit l'acteur concerné dans une situation transitoire où la violence devient permanente et s'exprime aussi bien verbalement que physiquement ou encore économiquement. Cette lecture se retrouve aussi dans le discours de Fernanda, qui a été déplacée deux fois « selon elle », même si elle a énuméré plus de sites de résidences : son primo déplacement remonte à son enfance et eut lieu

⁴⁵³ Avant l'opposition entre droit et châtement, la condition la plus originelle du citoyen vis-à-vis de la Cité dans la Grèce Antique et à Rome constitue « celle qu'on ne peut définir ni comme l'exercice d'un droit ni comme une peine, et qui est celle de celui qui part en exil après avoir commis un crime, ou de celui qui perd sa citoyenneté parce qu'il devient citoyen d'une civitas foderata jouissant du ius exilii » (Agamben, G. *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p. 121).

avec ses parents ; son second déplacement eut lieu une fois adulte, alors qu'elle était mère de famille et qu'elle refusa d'intégrer les rangs de la guérilla :

« [...] jamais je ne retournerai là-bas, dans la campagne. Jamais. [...] je ne veux plus ressentir la souffrance que j'ai ressentie là bas... voir autant de violence... je me souviens encore de comment ils tabassaient mon père... je ne sais pas quel groupe c'était, parmi les trois, si c'était les paracos, comme on les appelle, les guérillas, ou bien l'armée. Des hommes d'un de ces trois groupes venaient tous les jours, ils attrapaient mon père et ils le frappaient. Ils ont tué sa famille devant ses yeux : ses frères, sa mère, son père... ils leur ont donné la mort... Et lui, il était devant sa famille, alors qu'ils la tuaient, il a tout vu... et nous aussi on a vu ça après, quand c'était lui qui se faisait battre... [...] C'était en 2001 que je me suis échappée (silence), en fait, ils ont voulu me recruter... Alors quand j'ai pu, je suis partie à Bogotá, et depuis, mes sœurs sont venues me rejoindre [...] Quand ça se répète, c'est dur parce qu'on se rend compte qu'il n'y a pas de place pour nous. Parce qu'on se déplace, et on arrive ici, et ce n'est pas possible, alors on repart, et on ne nous laisse pas tranquilles non plus, et ainsi de suite, alors bon, c'est très dur, c'est très dur. » (Fernanda, 2012)

À l'inverse du récit de Daniel, Fernanda ne prévoit pas de « retour » et ne veut même pas l'envisager, n'ayant laissé personne à rejoindre dans « la campagne ». Selon ses dires, l'expérience d'un déplacement inscrit ceux qui en ont fait l'objet dans une réalité suspendue : il n'y a pas de retour possible sur les lieux d'expulsion, mais « il n'y a pas de place » pour eux non plus. Les desplazados deviennent porteurs d'un stigmat, qui, s'il est considéré comme un handicap par les politiques publiques ayant en charge de répondre à ce phénomène après vérification et validation des faits, devient un stigmat de déviance dans le quotidien. Aussi, ce phénomène interfère, sur le long terme, dans les protocoles de déclaration des desplazados.

En Colombie, les communautés rurales se sont toujours déplacées : soit pour gagner des terres, soit pour chercher un travail saisonnier, mais aussi lors de changement de parti politique à la tête des municipalités (godos vs cachiporros) ou encore à l'occasion des campagnes de guerres qui ont accompagné l'entrée de ce pays dans son indépendance. Il est donc naturel de se déplacer sur ce territoire, comme en atteste son processus de peuplement qui a consisté à coloniser progressivement des sols arables :

« [...] il y a plusieurs choses qu'on doit prendre en compte dans le pays et qui ont un lien avec le déplacement. Il y a certes le conflit armé, comme grand contexte qui existe depuis plus de cinquante ans. Et puis il y a aussi la "formalisation" de ces

sujets, perçus comme “déplacés” depuis 1997 et même avant, c’est-à-dire quand on ne parlait pas de déplacement, mais d’un mélange entre les réfugiés [...] et les thèmes relatifs à l’attention humanitaire d’urgence, comme ceux présentés dans les principes fondateurs [...]. C’est un peu de ce mélange qu’est née la loi de 1997. Donc on peut dire que d’un point de vue formel [...] ce sujet, auparavant inconnu, est apparu à cette date [...]... mais bon, personne ne peut nier que le phénomène exact que décrit le déplacement forcé date du milieu des années 1950, voir même avant... [...] tu peux trouver beaucoup de familles qui ont été déplacées... Beaucoup ! Et leur histoire intergénérationnelle a constamment été accompagnée par le déplacement : “mon grand-père s’est déplacé, mon arrière-grand-père s’est déplacé, mes arrières arrières grands parents se sont déplacés”, que sais-je [...]. C’est une sorte de trajet, de fil conducteur qu’on peut identifier dans les récits des personnes qui ont vécu le phénomène du déplacement. [...], Donc il nous faut regarder [...] non pas la photo telle qu’elle est aujourd’hui, sinon comment les processus historiques, politiques et sociaux du conflit ont presque naturalisé, ou essentialisé cette condition. En d’autres termes, c’est naturel de se déplacer. Il n’y a pas d’endroits d’enracinements dans le pays et notre histoire s’est toujours accompagnée de déplacements, mais ceux d’aujourd’hui sont anormaux. » (Anthropologue, 2011)

À la lumière de cet entretien, il ressort que si la mobilité sous contrainte du desplazamiento forzado est perçue comme un désordre, ce ne fut pas toujours le cas. Le fait de se déplacer n’est pas du domaine de l’inédit et a accompagné « l’histoire » du peuplement de ce pays, celle-ci s’étant « *toujours accompagnée de déplacements* ». Le mode opératoire d’installation des communautés que compte ce territoire implique un mouvement migratoire depuis les débuts de la conquête. En effet, les habitants de cette Province d’Outre-Mer, devenue colonie sous le règne des Bourbons, puis République sous l’action des Libertadores criollos, ont occupé son espace en colonisant les terres inoccupées et en les rendant productives. Aussitôt les colons installés, ces terres tombaient implicitement dans le domaine du patrimoine familial, comme en témoignant déjà le récit de Pablo évoqué précédemment⁴⁵⁴. Ainsi, le déplacement de la population colombienne est un élément que nous pouvons rattacher aux règles de résidence et devient, en ce sens, un indicateur des fonctions de l’alliance.

⁴⁵⁴ Voir l’extrait d’entretien de Pablo figurant à la page 29.

b) « Dis-moi d'où tu viens, je te dirais ce que tu es »

Avant les années 1980, il était dans « *l'ordre des choses* » de voir les populations se déplacer à l'intérieur du territoire, représentation que transmet la phrase formulée par le professeur cité ci-dessus lorsqu'il énonce qu'« *il était naturel de se déplacer* ». Les raisons de ces mouvements répondaient à des contraintes tout autant politiques qu'économiques⁴⁵⁵, de telle sorte qu'il n'y avait pas d'endroits « *d'enracinements* » pour la population de ce pays. Si le déplacement est un mouvement naturellement observé à travers l'histoire colombienne, sa fonction étant de coloniser des terres en vue de s'y installer ou de les exploiter, il constitue donc une institution centrale dans les règles de résidence, lesquelles font partie intégrante du système de l'alliance⁴⁵⁶ dans les sociétés humaines. Cependant, il est désormais perçu comme relevant du désordre. Ce basculement marque la transition de ce référentiel du domaine de l'alliance à celui de la mésalliance, ce qui en fait un indicateur illustrant l'inscription du pays dans une situation de guerre, laquelle peut-être qualifiée de civile dès lors qu'on admet l'analyse suivante de Michel Adam :

« Alors qu'à l'intérieur de l'ensemble pacifique, la violence légale s'appelle justice, à l'extérieur de ce même ensemble, la violence légale s'appelle guerre. Entre ces deux espaces juridiquement distincts, la guerre civile occupe une position intermédiaire⁴⁵⁷. »

Si l'histoire des déplacements est loin d'être considérée comme une anomalie en Colombie, ce n'est pas le cas de ceux que l'on qualifie de « *forzados por la violencia* ». Alors, qu'est-ce qui a changé ? La réponse à cette question réside dans les territoires qui réceptionnent désormais ces mouvements. Pour la plupart urbains, la majorité d'entre eux se situe à proximité

⁴⁵⁵ Bien que l'enquête de terrain ne nous l'a pas permis, faute de temps, mais aussi par souci de ne pas s'éloigner de la problématique de cette recherche urbaine, il serait intéressant d'évaluer l'impact que la création du statut de *desplazado forzado* a eu sur les règles d'alliances en vigueur dans les différentes régions du pays et d'observer son incidence en milieu urbain. En ce sens, les études de genre portant sur ce phénomène migratoire font ressortir que le poids des femmes dans la vie du foyer devient plus important que celui des hommes. Les rôles qu'elles endossent au sein du noyau familial se diversifient. Ainsi, elles ont rapidement en charge d'assurer les finances du ménage, et ce, de manière quasi exclusive. Dès lors, il peut être dit que ce mouvement résidentiel opère un déplacement des rôles dans la structure familiale dont l'activité principale de subsistance consistait à travailler la terre.

⁴⁵⁶ Lévi-Strauss, C., *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949.

⁴⁵⁷ Adam, M., « La Guerre », *op. cit.*, p. 96.

des grandes agglomérations du pays. Aussi, leur rapprochement d'avec le pouvoir et les centres « civilisés »⁴⁵⁸ de l'État bouscule les cadres conceptuels des citoyens en matière de citoyenneté, de ruralité, mais aussi de la nature de la guerre et de celle du politique, en cela que « *les migrants et les réfugiés remettent en question la conjonction entre culture et territoire*⁴⁵⁹ »

Pour « pallier » à ces changements conceptuels, le réflexe ethnocentriste des urbains s'illustre par l'essentialisation de ces « nouveaux arrivants ». Sur le plan politique, cette étape se traduit soit par une inclusion dans le « nous » urbain, soit par une « exclusion » dans le « nous » politique. Soit ils sont reconnus comme des « victimes de la guerre » et maintiennent leur inclusion dans l'ensemble des « citoyens », leurs droits découlant néanmoins de la validation administrative d'« être victime », soit ils ne le sont pas. Ils deviennent alors des « barbares » ayant « collaboré avec l'ennemi intérieur », et se retrouvent, de ce fait, exclus de la collectivité, tout en étant soumis à sa sanction souveraine. Dans ce jeu de « *sédentarisme métaphysique* » ou de « *métaphysique de la sédentarité*⁴⁶⁰ », le degré de proximité vis-à-vis du statut de citoyen qui sera attribué à ces migrants *dans* la guerre sera fonction du lien qu'entretient leur territoire d'expulsion avec les dynamiques économiques et armées du conflit interne.

De ce fait, les migrants dans la guerre doivent faire en sorte que la version de leur expérience de desplazamiento forzado soit la plus analogique possible avec ce qui est entendu par « violence » au moment de leur déclaration. En effet :

« La violence d'un geste n'est pas évaluée en raison de son caractère approprié ou inapproprié (vis-à-vis d'une fin), mais parce qu'il est vu comme une menace à l'UN de la société manifestée dans le droit⁴⁶¹. »

En somme, ils doivent apprendre à maîtriser le stigmate de *violence* en adaptant leur discours selon les interlocuteurs, car en Colombie, « *on voit la violence comme faisant partie*

⁴⁵⁸ « *The association of the city with civilization and with related ideas of progress, development, and modernity has figured centrally in Colombia, as elsewhere in Latin America.* » (Zeiderman, A., « Living dangerously », *op. cit.*, p.74)

⁴⁵⁹ Monsutti, A., *Guerres et migrations*, *op. cit.*, p.43.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p.45 – Cite Liisa Malkki, 1997.

⁴⁶¹ Corten, A., Côté, A.-E., *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, *op. cit.*, p.46.

*de la vie, elle lui est immanente*⁴⁶² ». Cette « violence à la carte » a été manifeste au cours de l'exercice de passation d'entretien auprès des habitants de la loma, puisqu'ils me demandèrent « *Mais qu'est ce que vous entendez par violence ?* » (Noël ; Esperanza ; Fernanda, 2012) lors de l'annonce de la consigne, laquelle stipulait que le sujet de l'enquête portait sur le « *desplazamiento forzado intra-urbano par la violence* »⁴⁶³. En ce sens, on observe une adaptation du discours de l'émetteur selon le rôle politique alloué au récepteur présent dans l'échange dialogique. J'ai pu le constater lorsque j'ai accompagné Daniela, à sa demande, pour effectuer la déclaration du déplacement forcé intra-urbain de son fils, phénomène qui me fut aussi raconté par ce professeur en anthropologie :

« [...] les personnes adaptent leurs discours à l'interlocuteur qu'elles ont en face d'elles, donc avec une personne en situation de déplacement, ce qu'il faut regarder, c'est dans quel contexte elle produit leurs narrations... [...] Par exemple à Tierra Alta, personne ne va te dire qu'il a été déplacé par les forces armées officielles, par des militaires. Dans leur version, ça sera toujours la guérilla, et ce, même s'il n'y a jamais eu la guérilla là-bas [...], parce qu'ils savent que c'est ce que le fonctionnaire veut entendre, et [...] qu'il n'y a malheureusement que cette version qui leur permettra d'accéder aux droits afférant à leur intégration dans le registre, et donc du fonctionnaire. » (Anthropologue, 2011)

Pour Daniela, sa « version » ne devait spécifier l'identité d'aucun groupe armé, car la municipalité de Soacha ne reconnaît pas leur présence sur l'espace urbain. Son récit a donc mis en scène les exactions d'une « pandilla » qui harcelait sa fille et rôdait autour de la maison, précisant que plus tard que ce groupe avait déjà menacé son fils et exigé de lui qu'il quitte le secteur de Cazucá. En procédant à ce renversement de narration dans l'ordre des événements, elle a mis en avant la vulnérabilité de sa fille, car cette dernière étant mineure au moment des faits, la municipalité se devait de réagir immédiatement à la menace. Ces modifications dialogiques, qui découlent de l'expérience administrative des migrants « desplazados », témoignent d'une adaptation stratégique, l'idée étant de pouvoir solutionner un problème sans en créer d'autres :

⁴⁶² *Ibid.*, p.375.

⁴⁶³ Face à ces questions, j'ai pris la position de relancer mes interlocuteurs en répondant « C'est la question », leur laissant ainsi se positionner vis-à-vis de ce terme comme ils l'entendaient.

« Auprès des organisations non gouvernementales, on aura d'autres narrations : les relations qu'ils ont eues avec les acteurs armés et la lecture qu'ils te feront des événements seront différentes [...] parce que l'aide que peut leur fournir ce fonctionnaire n'est pas orientée par la vision du gouvernement [...] Par exemple, dans l'ONG de Tierra Alta, ils m'ont raconté ce qu'ils avaient déclaré auprès du Personero, et (...) c'était [...] très schématique [...] avec une structure narrative que l'on retrouve quasiment chez tous les déplacés du pays : très floue, mais en même temps très concret sur le fait qu'il s'était passé quelque chose qui les avait poussés à se déplacer. [...] Mais avec nous, ces mêmes personnes nous ont raconté une autre version des faits [...], comme par exemple qu'un de leurs frères était un paramilitaire, qu'ils ont dû inventer une histoire stratégique pour le faire sortir du paramilitarisme, bref une quantité de choses impressionnantes. » (Anthropologue, 2011)

Ce professeur en anthropologie a réalisé, pendant cinq années, un terrain à Tierra Alta (Cordoba) auprès d'une communauté de personne desplazada. Ce qu'il décrit dans cet extrait témoigne de l'importance que revêt l'ambivalence des rôles que les citoyens - desplazados doivent revêtir pour accéder à leurs droits. Or, ces rôles *« sont induits de manière normalisée et à partir d'autres fragments du répertoire⁴⁶⁴ »* social. Dès lors, ils modèlent leur mémoire à partir de l'exceptionnalité uniformisée de la violence, c'est-à-dire en fonction du récepteur de leur récit. En milieu urbain, cette ambivalence est accrue du fait qu'elle ne concerne pas seulement l'institutionnel sinon aussi le quotidien, en cela qu'*« Une ville est une portion de territoire surchargée d'interaction⁴⁶⁵ »*. Les zones sur lesquelles ces personnes se réinstallent constituent des espaces à la territorialité suspendue, oscillant entre *« lieux de passage »* et *« enclave du mouvement »*. *« Terre des pauvres »* (Fernanda, 2012), les Altos de Cazucá concentrent une population vivant majoritairement en dessous du seuil de pauvreté et :

« [...] les populations défavorisées sont constituées de gens ayant un sens pratique et sachant s'adapter au mieux à des situations difficiles, en tenant compte de l'ordre des choses et sans pour autant que leurs solutions soient parfaites. Du coup, il y a un divorce entre ce que ces populations défavorisées font et ce qu'elles pensent⁴⁶⁶. »

⁴⁶⁴ Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*, p.313.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p.375.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p.358.

Cet élément explique donc en partie la raison pour laquelle les récits émis par les desplazados semblent décousus. En omettant certains détails, ils ne cherchent pas tant à duper le système qu'à correspondre à la vision de la violence qui est admise par la société et par les institutions : en somme, ils adaptent leur discours à ce que consent la norme. Cependant, le fait de mettre l'accent sur le traumatisme de leur expérience d'expulsion ne signifie pas qu'ils approuvent la lecture étatique de leur migration, car bien souvent, ils rejettent la victimisation qui en découle :

« [...] en tant que déplacée, c'est vrai que je trouve que j'ai accès à plus de choses [...] ce n'est pas mieux non plus... C'est que ce mot, déplacé, il me donne des sueurs froides... [...] Je ne sais pas... On se sent tellement petit... je ne pourrais même pas vous dire ce que signifie ce mot... je ne sais pas... pour moi, il évoque une pauvreté absolue... [...] C'est comme si on ne pouvait pas aller de l'avant pour être trop faible... c'est comme si on subissait tout [...] je ressens ce mot comme un fardeau. Ça évoque notre impuissance, le fait qu'on devra toujours nous donner la main, nous tirer vers l'avant, et on ne m'a pas éduquée comme ça... J'ai déclaré parce que j'en avais le droit, et que ce déplacement n'aurait jamais dû avoir lieu... mais je n'avais jamais vécu cela avant... Comme je vous le disais, je ne savais pas ce que c'était qu'un déplacement... et maintenant, je me sens amoindrie, quel fardeau... pourquoi me considère-t-on comme ça ? Si j'ai mes mains, si j'ai mes pieds, si j'ai mes jambes, pourquoi ne puis-je pas être celle que j'étais avant, comme lorsque j'habitais mon village ? » (Rosa, 2012)

Si Rosa admet qu'elle n'est pas contre un « *coup de main* » et estime que ce que fait l'État « c'est bien » et qu'il « *ne faut pas être grossier avec les gens et encore moins avec les fonctionnaires si on veut obtenir quelque chose* », elle vit néanmoins sa situation comme un fardeau, un stigmat qui la frappe « *d'impuissance* » et « *l'amoindrie* ». Le statut de « *desplazado* », qu'elle ne « *connaissait pas avant* » l'évènement l'ayant contrainte au départ, va à l'encontre de son « *éducation* ». Elle le vit comme une étiquette l'empêchant d'être « *celle qu'elle était avant, lorsqu'elle habitait son village* ». Néanmoins, elle reproduit aussi ce schéma d'inclusion-exclusive, opérant des distinctions parmi ceux qui, comme elle, ont vécu un déplacement :

« Le fait est que beaucoup de personnes s'enferment dans ce statut et se limitent à la réponse qu'a formulée l'État. [...] il y a des gens qui ne dépassent pas ça... [...] il y a des gens qui veulent seulement vivre de ça, vivre de ce que le gouvernement leur donne... Ce n'est pas comme ça qu'on va de l'avant... Il faut profiter des

opportunités qu'on nous offre, comme celle d'étudier par exemple [...]. Mais il y a des personnes qui restent proscrites, qui ne font rien, qui attendent que notre président fasse quelque chose, nous donne quelque chose... Non ! On doit réapprendre, on doit faire des choses, même si ce n'est que des Arepas pour regagner sa vie, même si ce n'est pas grand-chose. Non... il y a beaucoup de gens qui attendent et qui attendent... qui attendent que l'aide leur arrive une fois par an, ou tous les trois mois, parce que bon, il y a des gens... je ne sais pas avec qui ils sont mêlés, mais il y a des gens qui reçoivent encore leurs aides tous les trois mois... Et des fois même, je suis sûre qu'elles n'en ont pas besoin ! Elles vivent sur ça... elles font les courses une fois avec, et avec le reste, hop ! Elles lèvent le coude... Et ça ne doit pas être comme ça... Si j'étais au gouvernement, je ferais mieux les choses. » (Rosa, 2012)

Dans *Stigmat. Les usages sociaux du handicap*, Erving Goffman revient sur les marques distinctives qui interfèrent, en tant que construction du social, dans les rapports entre les membres d'une même société. Il y distingue trois types de stigmates, à savoir « les monstruosité du corps », les « tares de caractères » et les « tribaux », soulignant que s'ils relèvent (éventuellement) de l'observation d'éléments empiriquement visibles, ils n'ont d'existence que dans les relations qui en découlent. En ce sens, les stigmates ont une efficacité taxinomique, car ils renvoient à un carcan établissant le prescrit du proscrit : s'il y a des personnes stigmatisées, c'est avant tout parce qu'il y a un consensus partagé vis-à-vis de la représentation de la norme. « *Observant une imperfection, nous sommes enclins à en supposer toute une série*⁴⁶⁷ », exercice duquel découle un processus de classification qui opère soit par stigmatisation, soit par catégorisation.

Face au phénomène du desplazamiento forzado, la réponse politique s'est d'abord voulue économique, le handicap majeur pour ces populations migrantes étant, selon l'État, le changement d'activité qu'induit le mouvement. Cependant, la dimension de violence qui est rattachée à son amorce en a aussi fait un stigmate de déviance, l'idée étant encore fortement ancrée dans cette politique « entre-deux guerres » que si les gens sont expulsés (ou s'exilent), c'est bien pour une raison et « qu'ils l'ont cherché ».

⁴⁶⁷ E. Goffman, *Stigmat, op. cit.*, p.15.

CONCLUSION :

Les desplazados sont passés de « migrants dans la guerre » au statut de « migrant de la guerre ». Emprunts d'une altérité sans cesse re-signifiée selon les besoins politiques du présent, ils ramènent dans leur sillage les échos d'une réalité armée que les politiques avaient, par consensus, frappée d'amnésie et reléguée au milieu rural.

Cependant, le vécu de ce conflit demeure ancré dans leur quotidien : il régit leurs interactions sociales, leurs échanges avec l'administration, leur activité professionnelle, mais aussi influe aussi sur les lieux résidentiels qu'ils vont élire, les codes comportementaux qu'ils devront y adopter et, dans une large mesure, sur le rapport à la mémoire qu'ils pourront y entretenir. Si ce mouvement se manifeste sporadiquement sur l'espace, il s'« enracine » donc dans le temps et se retranscrit dans la mémoire. En diluant les frontières entre le passé et le présent, il suspend l'avenir, car le desplazamiento, loin d'être temporaire, revêt un caractère permanent qu'il faut à tout prix masquer pour ceux qui en furent victimes.

Ce phénomène se traduit notamment dans la « juste distance » qu'appliquent les résidents des secteurs informels dans leurs interactions sociales, que ces dernières soient quotidiennes ou exceptionnelles. Cette mise à distance de l'« Autre » répond à une stratégie de préservation (axe de refuge-survivance) censée leur garantir un accès plus grand au respect de leurs droits (axe résistance-reconnaissance), mais qui ne les préserve cependant en rien des effets de violences qu'ils soient symboliques ou physiques (axe insurgent-contre-insurgent). Ce sont là des comportements qui s'inscrivent dans les trois axes dégagés par Gloria Naranjo et qui, selon elle, attestent de « *l'urbanisation du conflit politique armé*⁴⁶⁸ ».

Cette analyse est reprise dans le rapport du CODHES portant sur le desplazamiento forzado intra-urbano. S'il se présente comme une étude approximative du phénomène, les auteurs et les enquêteurs qui l'ont rédigé précisent dès son introduction que :

⁴⁶⁸ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p. 282.

« Le déplacement [forcé] intra-urbain rend évident l'extension du conflit armé dans les villes, ainsi que l'émergence de pouvoirs coercitifs de types factuels qui cherchent à imposer leur domination sur les zones urbaines où l'État n'est pas en mesure d'offrir l'accès des pleines garanties à la citoyenneté, et où les conflits sociaux urbains se mélangent avec les dynamiques du conflit armé⁴⁶⁹. »

Aussi, plus qu'une modalité migratoire désordonnée et spontanée, les mobilités sous contraintes pratiquées et observées en Colombie s'inscrivent dans le champ du politique, se déroulant sur des espaces qui ont pour caractéristique de ne pas garantir pleinement l'accès à l'exercice de la citoyenneté.

⁴⁶⁹ CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha*, op. cit., p.8.

Troisième partie.

Des îles dans la ville : un archipel de pouvoirs.

« [...] les gouvernements en savent encore moins sur les marges périurbaines, ces limbes étranges où villes ruralisées et campagnes urbanisées se confondent⁴⁷⁰. »

⁴⁷⁰ Davis, M., *Le pire des mondes possibles*, op. cit., p.47 – Cite Seabrook, J., *In the Cities of the South*, New York, Verso, 1996, p.187.

INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE

Quoique silencieuse et rarement médiatisée, la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado investit de plus en plus la scène politique et humanitaire colombienne. Depuis ces dix dernières années, sa pratique est rendue visible, soit par le biais de rapports, soit par l'organisation de congrès et de colloques dont les thèmes gravitent exclusivement autour des modalités de son déroulement. Localement, cette tendance a donné lieu à l'émergence de réponses politiques ciblées : des programmes municipaux ont été établis dans son sillage, la municipalité de Medellín assumant le rôle de ville avant-gardiste dans la prise en charge de la modalité intra-urbaine du desplazamiento forzado.

Dans les faits, les interprétations relatives aux desplazamientos forzados intra-urbanos sont pour le moins divisées. Oscillant entre une lecture proprement politique du phénomène et une explication spécifiquement économique de leur signalisation, cette double approche découle en grande partie du maintien de la vision dichotomique appliquée aux mobilités humaines dans notre monde contemporain. Selon celle-ci, les migrations se scinderaient en deux grands ensembles : celles dont l'origine serait uniquement économique et celles qui auraient été amorcées pour des raisons politiques. Aussi, dans un cas comme dans l'autre, le mouvement s'en trouve perçu comme contre - naturel, car il ne correspond pas à ce que les modèles politiques étatiques ont érigé en norme : la sédentarité qui, fixant les groupes humains sur un territoire donné, fonde leur légitimité d'action organisationnelle et recèle, de ce fait, la quintessence de leur pouvoir souverain.

Le phénomène du desplazamiento forzado intra-urbano a essentiellement été documenté dans des travaux réalisés ou publiés par des ONG. Le constat dressé par ces travaux révèle que les situations rattachées à cette typologie migratoire prennent place sur des espaces informels. Nous les avons nommés « non-villes » pour les besoins de la recherche, car ce terme nous permet de retransmettre la fragmentation imaginaire⁴⁷¹ opérant sur l'appréhension politique de l'espace urbain. En recourant à ce concept, le propos était d'illustrer la représentation que ceux

⁴⁷¹ Agier, M., *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, op. cit.

qui « font » et organisent la ville ont de ces marges. Dans ce contexte, il s'agit donc des habitants de la ville plane, puisque c'est selon les besoins de celle-ci que les politiques d'aménagement du territoire sont pensées et adoptées annuellement. Cependant, le concept de « non-ville » décrit premièrement ces espaces pour ce qu'ils ne sont pas, à savoir inclus dans l'espace de la cité.

Dans les faits, ce n'est pas parce qu'ils n'y sont pas inclus qu'ils sont apolitiques. Nommer une réalité pour ce qu'elle n'est pas, c'est décrire une situation qui s'approche de ce que nous connaissons sans pour autant lui reconnaître une dimension organisée dynamique. Abandonnant ce qui est perçu au détriment de ce que l'on veut percevoir, cette attitude témoigne d'un ethnocentrisme prononcé devant être délaissé. La négation de la ville marque une rupture dans l'espace, mais cette dernière n'est opératoire que sur la dimension matérielle de son construit : considérée comme « hors normes », les villes versants de Soacha ne sont pas chaotiques et les acteurs qui s'y disposent opèrent une domestication de l'espace, comme en témoigne leur organisation régionale⁴⁷².

Dans cette partie, nous proposons de revenir sur les emplacements de cette citadinité rebutée, en observant non pas leur dimension « matérielle » ou « formelle », mais en retranscrivant leur organisation sociale. Ce renversement de perspective entend rendre compte du développement dynamique d'une ville-bis, celle de la partie haute de la Comuna 4, où l'essentiel de l'enquête de terrain s'est déroulé.

Le premier chapitre retranscrira le système de pouvoir qui organise cet espace « l'entre-deux ». Dans les faits, l'État n'y est pas l'unique détenteur du monopole de la violence légitime : ce territoire admet un système d'organisation hiérarchique pluriel. En tant qu'hétérotopie miroir⁴⁷³, les Altos de Cazucá enregistrent ainsi la présence de plusieurs autorités hybrides qui se partagent et se disputent son contrôle à des fins tout autant politiques qu'économiques. Aussi,

⁴⁷² Voir la photographie n° 6 située à la page 152.

⁴⁷³ Foucault, M., « « Des espaces autres » », *Empan*, 2004/2 (1^{ère} éd. 1984), vol. 54.

la fonction régulatrice traditionnellement allouée à l'État s'en trouve déplacée, effet de la globalisation se retrouvant chroniquement dans les ban-lieux des villes-monde⁴⁷⁴.

Cet « arrêt sur image » nous permettra d'aborder, dans le second chapitre, les rapports sociaux qui se tissent entre les habitants de la Comuna 4. Pour ce faire, nous présenterons ces derniers depuis les rôles que les institutions municipales leur prêtent, mais aussi depuis les réinterprétations qu'ils en font. Bien que cette sérialisation ait été construite selon une vision généraliste des dynamiques de peuplement ayant conformées cette « zone grise », elle occupe une place importante dans les interactions sociales quotidiennes de leurs résidents : ces rôles articulent les relations sur la loma et sont donc au cœur des mécanismes de performance de la « juste distance ». Par ailleurs, la sérialisation des résidants de Cazucá amène une réponse différenciée en matière d'accès aux politiques sociales gouvernementales. Aussi, ces rôles interviennent dans la construction hiérarchique de l'inclusion citoyenne des habitants des hors lieux. Cette intégration politique « à deux vitesses » alimente le développement de logiques de compétition et de coopération entre les habitants de ces sites et constitue l'un des vecteurs d'inoculation du conflit politique armé en milieu urbain⁴⁷⁵.

⁴⁷⁴ Augé, M., *Pour une anthropologie de la mobilité*, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁷⁵ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p. 282.

CHAPITRE V. CONTROLER LES TERRITOIRES : LES ESPACES PERIURBAINS INFORMELS FACE AU DEPLACEMENT DE L'ÉTAT

La population mondiale étant majoritairement disposée aux marges des cités formelles, les exemples de non-villes sont loin d'être minoritaires dans le monde contemporain. Ainsi,

« Les townships d'Afrique du Sud, les favelas de Rio de Janeiro, les ranchos de Caracas, les quartiers spontanés d'Abidjan, Lomé ou Douala, les invasions de Salvador de Bahia et de Cali représentent le mode d'urbanisation, informel, précaire ou illégale de la grande majorité des citoyens dans le monde [...] [et] se développent et forment des agglomérations de citoyens à défaut de faire ville⁴⁷⁶. »

En Colombie, comme ailleurs, il convient de considérer ces espaces périurbains informels comme des villes-bis⁴⁷⁷. Bien que leur urbanisme soit matériellement opposé à celui de la cité, ces territoires demeurent inclus dans l'espace souverain étatique et sont soumis à son contrôle. Cependant, leurs habitants sont souvent considérés comme des « autres » à la société, se trouvant exclus, par un jeu de catégories, de l'idée conventionnelle de la Nation. Malgré cette mise à l'écart, ces espaces demeurent articulés à la ville formelle et leur organisation sociale s'inscrit dans l'ensemble des relations qu'ils entretiennent vis-à-vis de la Cité.

Même si leurs construits leur donnent une dimension « hors-norme », il serait inexact de penser les non-villes comme des non-lieux⁴⁷⁸ : elles ont une histoire et véhiculent une représentation identitaire qui, bien que fragmentée, s'accorde à dire qu'elles sont les lieux résidentiels des populations démunies. Aussi, leur mise au ban vis-à-vis de la Cité n'empêche pas que des échanges s'instaurent entre leurs habitants et les populations vivant sur l'espace de la ville cadastrée située à proximité. Cependant, la structure de pouvoir qui organise les villes-bis n'est pas figée : articulés autour des axes formel/informel (nomos) et légal/illégal (thesis),

⁴⁷⁶ Agier, M., *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, op. cit., pp.7-8.

⁴⁷⁷ *Ibid.*

⁴⁷⁸ Augé, M., *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

les résidants de ces quartiers marginaux doivent agir et se comporter selon un double système d'ordre potentiellement violent.

Section 1 : Un espace de l'entre-deux : une hétérotopie chronique en passe de devenir un lieu de transit ?

Reflets de l'expansion centrifuge des villes et de leurs dynamiques résidentielles inégalitaires, les non-villes s'étendent sur des emplacements socialement opposés à ceux des villes formelles. S'ils sont marginaux, ces espaces « hors normes » peuvent tout autant se situer à la périphérie des cadastres urbains qu'y être intégrées : ils s'étendent alors au sein de leur périmètre formel, comme c'est le cas pour Dharavi, à Bombay, ou encore pour Rocinha, à Rio de Janeiro, et comme ce le fut pour le quartier del Cartucho, à Bogotá, mais aussi pour ceux de la Chapelle ou de Whitechapel, dans le Paris et le Londres du milieu du XIX^e siècle⁴⁷⁹.

Aussi, ce n'est pas leur spatialisation qui fait de ces territoires des hors-lieux⁴⁸⁰ : c'est la distanciation sociale dont ils font l'objet. Même s'ils sont urbanisés et font partie du territoire national, ils ne forment pas des villes, car ce qui est conceptuellement admis comme formant la Cité ne s'y retrouve pas. Cependant, dire de ces lieux qu'ils sont extérieurs à la ville ne signifie pas qu'ils en sont coupés : ils entretiennent des liens avec elles et ne sont pas imperméables à ses logiques. Les interactions sociales qui s'y profilent sont donc multiples, amenant les résidants de ces quartiers à se mouvoir sur des espaces tout autant formels qu'informels.

A) Des non-villes aux villes-bis : penser les hétérotopies

Les territoires périurbains marginaux à l'image des Hauts de Cazucá constituent des lieux qui sont représentés comme « autres » par rapport à la ville, c'est-à-dire à ce qui est admis quant à son histoire, sa fonction, l'identité qu'elle véhicule et les relations qu'elle instaure. Ils demeurent néanmoins des lieux, ne serait-ce que de par l'altérité qui les désigne : ce sont des

⁴⁷⁹ Davis, M., *Le pire des mondes possibles*, op. cit., pp. 24-25.

⁴⁸⁰ Agier, M., *Esquisses d'une anthropologie de la ville : lieux, situations, mouvements*, Paris, Academia, 2009, p. 217.

« autres lieux », des hétérotopies, pour reprendre le concept que Michel Foucault présenta au cours d'une conférence au Cercle d'études architecturales en 1967⁴⁸¹.

Pour comprendre l'organisation sociale en vigueur sur ces espaces de l'entre-deux, il convient de considérer que :

« Nous sommes à une époque où l'espace se donne à nous sous forme de relations d'emplacements », et que « parmi tous ces emplacements, certains d'entre eux [...] ont la curieuse propriété d'être en rapport avec tous les autres emplacements, mais sur un mode tel qu'ils suspendent, neutralisent ou inversent, l'ensemble des rapports qui se trouvent, par eux, désignés, reflétés ou réfléchis⁴⁸². »

L'exclusion des villes-bis doit être appréhendée en tenant compte du degré d'inclusion qu'elles entretiennent avec les lieux qui leur sont spatialement périphériques, bien qu'elles seules soient catalogués comme tels⁴⁸³. Ainsi, le terrain effectué dans le cadre de cette recherche se situe sur une entité territoriale administrative finie : Soacha. Cependant, il se place empiriquement en dehors de celle-ci pour deux raisons :

- D'une part, le municipe soachuno le considère comme extérieur à son champ d'action, car informel, comme en atteste l'état du « réseau » de transport qui relient les deux villes.
- D'autre part, il entretient une relation plus étroite avec Ciudad Bolívar, localité n° 19 de Bogotá avec laquelle il privilégie ses échanges et ses contacts.

⁴⁸¹ Michel Foucault autorisa la publication de cet article qu'en 1984, date à laquelle son article parut dans le cinquième numéro de la revue *Architecture, Mouvement, Continuité* sous l'intitulé « Des espaces autres ». Par la suite, il fut intégré au projet de recompilation de l'œuvre du philosophe, intitulé *Dits et écrits* et piloté par Daniel Defert et François Ewald (Foucault, M., *Dits et écrits* [1984], t. IV, Paris, Gallimard, 1994, pp. 750-762). Dans le cadre de ce travail, nous avons utilisé la version numérisée de l'article, tel qu'il figure dans la revue *EMPAN*, n° 54, 2004/2, pp. 12-19 (version consultable en ligne et consultée pour la dernière fois le 27/11/2013).

⁴⁸² *Ibid.*, pp. 13-14.

⁴⁸³ Selon la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie française, le terme périphérie vient du latin péri, qui signifie « autour », et pherein, qui signifie « porter ». En géométrie, la périphérie désigne la « *Ligne qui détermine les limites d'une figure, d'une surface curviligne* ». Le terme a été emprunté pour désigner, par extension, une « *région proche de la limite extérieure, du pourtour d'un objet, d'un corps, d'un ensemble* », c'est-à-dire un espace localisé, lequel demeure, si l'on admet la définition qu'en a faite Henri Lefebvre, un élément politique. En ce sens, les périphéries désignent, tout autant qu'elles sont désignées, par un ensemble dont elles sont exclues. Elles en font cependant partie intégrante, puisqu'elles en constituent les limites et lui donnent, de ce fait, la forme qui est la sienne.

a) Les Hauts de Cazucá : une hétérotopie entre déviation et compensation.

Les hétérotopies n'ont de sens que dans le rapport de réciprocité qu'elles entretiennent avec la ville : leur altérité est à comprendre comme une construction miroir. Ces « hors-lieux » sont le reflet de la représentation socialement omise de ce qu'est une ville, à savoir un espace dont la ségrégation spatiale se traduit, entre autres choses, par la création de modèle d'organisation sociale hétérogène à portée fonctionnelle. La ville est donc un lieu de pluralité en mouvement formant un patchwork social. Ainsi, le quartier des affaires n'est pas le quartier historique : ces deux espaces ne remplissent pas les mêmes fonctions à l'échelle de la ville. Si ces derniers sont disposés sur un emplacement précis, ils ne forment pas les lieux « réels » du nom qui leur est apposé : ce sont des utopies, des « *emplacements sans lieu réel*⁴⁸⁴ », le lieu pouvant « *se définir comme identitaire, relationnel et historique*⁴⁸⁵ ».

La ségrégation spatiale dont ils font l'objet n'est pas du seul domaine du matériel. Elle se manifeste aussi dans les discours et dans les actes formulés à son égard, opérants une mise en retrait justifié de cet espace dont les frontières se révèlent fonction de ce qui est admis par la norme sociale. Dans l'un de ses articles, Jacques Brun met ainsi l'accent sur la polysémie du terme de ségrégation, lequel renvoie à une double sémantique en sciences sociales :

- ◆ D'une part, il désigne, « *au sens le plus élémentaire [...] toute configuration du peuplement urbain dans laquelle sont perceptibles, à une échelle quelconque, des contrastes spatiaux dans la composition de la population d'après divers critères sociaux [...]* », relevant dès lors d'une analyse synchronique visant « *[...] une perspective essentiellement descriptive et empirique*⁴⁸⁶ ».
- ◆ D'autre part, il est employé, « *selon une acception plus riche [...] pour évoquer un certain nombre de traits de "pathologie urbaine", dont la division sociale de*

⁴⁸⁴ Foucault, M., « Des espaces autres », *op. cit.*, p. 14.

⁴⁸⁵ Augé, M., *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, *op. cit.*, p.100.

⁴⁸⁶ Brun, J., « La mobilité résidentielle et les sciences sociales. Transferts de concepts et questions de méthodes », *Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 59-60, 1993, p. 2.

l'espace résidentiel est considérée comme étant à la fois le révélateur et la cause, ou du moins un facteur d'aggravation⁴⁸⁷ ».

En tant qu'« autres lieux », ces espaces sont mis à l'écart du référentiel de « lieu social » sans en être désarticulés : ils ont une fonction, mais se placent en retrait du mouvement admis par la société. Pour Foucault, ces territoires alternés se retrouvent dans toutes les cultures et se divisent en deux ensembles. Il y a ceux qui sont dites « de crise » et qui ne sont réservés qu'à certains membres d'une société donnée sur un temps défini, et puis il y ceux qui s'inscrivent dans le temps et sont dits de déviation, en cela qu'ils sont ceux « [...] *dans laquelle on place les individus dont le comportement est déviant par rapport à la moyenne ou à la norme exigée*⁴⁸⁸ ».

Dans le cadre des non-villes, il est intéressant de noter que les termes employés pour nommer ces espaces véhiculent les marqueurs d'un stigmatisme de déviance qui souligne, par l'intermédiaire du nom, la raison de l'exclusion de leurs habitants vis-à-vis de la cité. Ainsi, les villes-bis nommées slums font référence à des « pratiques criminelles »⁴⁸⁹ alors que les « favelas » empruntent au champ lexical botanique le nom d'une mauvaise herbe endémique à la région de Rio. Dans le cas colombien, les villes versants qui s'étendent à la périphérie des villes vallées sont appelées « zones pirates », « quartiers d'invasions » ou encore « espaces colonisés ». Elles sont cependant généralement regroupées sous le terme de « *cinturón de miseria*⁴⁹⁰ » et se trouvent marquées, par cet attribut du nom, du stigmatisme de l'échec de leur entrée dans la modernité, au même titre que les villes-bis d'Argentine, qui sont nommées « *villas miserias* » par les citoyens de ce pays.

Cependant, si l'acte de langage les regroupe selon une lecture économique de leurs conditions matérielles, elles sont loin de former un ensemble homogène : ce serait oublier que

⁴⁸⁷ *Ibid.*

⁴⁸⁸ Foucault, M., « « Des espaces autres » », *op. cit.*, pp. 15-16.

⁴⁸⁹ Voir l'extrait de Davis, M, *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*, *op. cit.*, note de bas de page n°176 située à la page 112.

⁴⁹⁰ La traduction de ce terme en français nous donne « ceinture de misère ».

la ville est avant tout « *une portion de territoire surchargée d'interaction*⁴⁹¹ ». Aussi, ce sont les acteurs qui l'investissent qui lui donnent sa forme et la signifient. Ces derniers se sont disposés sur ces territoires et les ont occupés selon des logiques de peuplement fort différentes. Ce processus s'est traduit par la formation de plusieurs microterritoires dont le modèle d'organisation adopte un découpage régionaliste. Cependant, même s'ils sont fragmentés, les quartiers des Hauts de Cazucá ont en commun de se vouloir proches de la ville : ils se positionnent au bord des axes de communications horizontaux qui sillonnent la loma, et à portée des bus, afin de pouvoir se rendre sur la partie formelle du municipe soachuno, ainsi que sur celle de Bogotá.

Cette proximité ne se manifeste pas seulement sur l'espace : elle se veut aussi organisationnelle et symbolique. Ainsi, ces lieux comptent des écoles et des crèches associatives⁴⁹², des parcs et des terrains de jeu auto construits, des espaces de soins (une pharmacie, un dispensaire de soins) ou de jeux (flippers et tripots), des bornes d'accès pour internet, pour la téléphonie mobile et pour l'envoi de fax, des restaurants, des épiceries ou encore des papeteries. Même s'ils sont informels, ces éléments du paysage urbain de Cazucá remplissent les mêmes fonctions que leurs homologues formels, à ceci près qu'ils ne sont pas légalement autorisés à exister sur ces sites de peuplement. Ils créent donc « [...] *un autre espace réel, aussi parfait, aussi méticuleux, aussi bien arrangé que le nôtre, et désordonné, mal agencé et brouillon*⁴⁹³ ». Cette spécificité le situe à mi-chemin entre l'hétérotopie de *déviaton* et l'« *hétérotopie non pas d'illusion* », à l'image des maisons de retraite ou des asiles, « [...], *mais de compensation* [...]»⁴⁹⁴ ». Dès lors, même si le secteur des Altos de Cazucá est disposé au-delà

⁴⁹¹ Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*, p.375.

⁴⁹² L'école Fe y Esperanza, fondée dans le barrio El Progreso en 1997 par Nelson Pajaro, alias el « Profe Pajaro », fait ainsi figure d'institution dans la Comuna. Ce projet, qui n'entretient aucun lien avec le Ministère de l'Éducation National colombien, a donné lieu à la conformation de plusieurs établissements éducatifs sur les Altos des Cazucá. Leurs frais de fonctionnement sont exclusivement assumés par des fonds provenant d'ONG, mais aussi par les résidents de la Comuna 4, leur nombre s'élevant actuellement à une quinzaine. Ces écoles ne remplissent pas de fonction « scolaire » au sens « traditionnel » républicain du terme, puisque les enseignements qui y sont dispensés ne suivent pas le programme du Ministère de l'Éducation Nationale colombien. Elles ont néanmoins pour objectifs d'encadrer leurs élèves, de les inciter à aller à l'école et, pour ce faire, adaptent leurs programmes à leurs attentes. En ce sens, ces établissements peuvent être comparés aux modèles d'enseignements dits « alternatifs » en France.

⁴⁹³ Foucault, M., « « Des espaces autres » », *op. cit.*, pp. 18-19.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

des limites du périmètre d'aménagement urbain de Soacha, il présente des caractéristiques matérielles et fonctionnelles analogues à celles de la ville-plane. Aussi, ce n'est pas un non-lieu, mais un « autre » lieu : sa ségrégation est tout autant du fait de son exclusion que de son inclusion dans l'espace de la Cité.

b) Un campement suspendu : l'hétérochronie institutionnelle sur les hors-lieux.

Les Altos de Cazucá font l'objet de programmes gouvernementaux, à l'image de la construction de la médiathèque qui jouxte la Casa de los Derechos ou des actions itinérantes mises en place par la Red Unidos. Cependant, au quotidien, ils n'enregistrent pas de présence étatique pérenne. Cet espace de l'entre-deux se présente plus volontiers comme un terrain de l'action humanitaire et de la biopolitique que comme celui qu'investit le gouvernement. Pour ces dernières, il est néanmoins difficile d'inscrire leurs interventions dans le temps, car recourir aux ONG et aux ONGI sur ce secteur « para-légal » se justifie souvent sous couvert d'urgences ponctuelles. Ainsi, les programmes que déploient ces organismes ne valent que pour durées prédéfinies. Dépendant des bailleurs de fonds qui les soutiennent, leurs actions sur les Altos de Cazucá ne vont généralement pas au-delà de trois ans.

Si les habitants de la partie haute de la Comuna 4 sont spatialement isolés des organes politiques institutionnels, ils n'en sont pas pour autant désarticulés. À l'inverse des camps de réfugiés du HCR ou des territoires occupés palestiniens, il est en effet possible de se déplacer dans les Hauts de Cazucá sans laissez-passer. En ce sens, ce secteur n'est ni un centre de tri, ni un espace de confinement, puisqu'aucune autorisation administrative préalable n'est nécessaire pour y pénétrer⁴⁹⁵ : les habitants circulent « librement » entre ville formelle et ville informelle, que cela soit pour travailler ou pour effectuer des démarches administratives.

Cependant, accéder à ces espaces ne se fait pas sans difficulté : cela nécessite d'obtenir un soutien local, tout informel soit-il, et de se plier à certaines directives, aussi handicapantes soient-elles pour le déroulement de l'enquête. Il convient de souligner que :

⁴⁹⁵ Agier, M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, op. cit., Chapitre II, pp.59-95.

« Les hétérotopies supposent toujours un système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables. En général, on n'accède pas à un emplacement hétérotopique comme dans un moulin. Ou bien on y est contraint [...], ou bien il faut se soumettre à des rites [...]. On ne peut y entrer qu'avec une certaine permission et une fois qu'on a accompli un certain nombre de gestes⁴⁹⁶. »

Aussi, le fait que les axes de communications desservant les espaces périurbains informels colombiens puissent faire l'objet de barrage de rétention s'inscrit dans la pratique « d'écluse », laquelle est « caractéristique » des hétérotopies selon Michel Foucault. Cette technique de contrôle peut se présenter de manière aussi bien généralisée que ponctuelle : cela varie selon l'époque et les lieux observés. Au cours du travail de terrain sur Cazucá, je n'ai donc pas observé l'installation de tels barrages. Cependant, ces processus de filtrages furent monnaie courante dans les quartiers pirates de Medellín, comme me le racontèrent mes interlocuteurs sur place, mais aussi une expatriée européenne qui travaillait pour une ONG dans les années 1990 :

« Le desplazamiento forzado intra-urbano? Il a toujours été pratiqué... enfin toujours, je ne sais pas, mais ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas quelque chose qui est apparu avec la Ley de Justicia y Paz. Je ne sais pas si je t'ai raconté comment je suis arrivée en Colombie. [...] En fait, je travaillais pour une ONG [...] c'est dans ce contexte que je suis arrivée à Medellín, pour y bosser [...]. C'était en 1996... J'ai fini par lâcher le job, le lobbying, ce n'était pas fait pour moi. Mais j'ai décidé de rester vivre ici. Au début, je me suis installée à Santo Domingo (Comuna 1) avec mon copain, chez des amis à lui. [...] c'est là où ils ont construit le premier métro-câble [...]. À l'époque, ce n'était pas super sûr, enfin je dirais plutôt que c'était vraiment tendu... On pouvait y vivre, mais à condition de se plier à l'ordre des milices [...] et elles montaient souvent des réten (barrages), pour vérifier qui montait et qui descendait du secteur, en contrôlant les bus... Les gens gênants, ils ne les laissaient pas entrer, ou ils s'arrangeaient pour les faire partir, et c'est aussi comme ça qu'on a dû partir. Un soir, on a entendu des coups de feu, et en montant sur le toit-terrasse, on a vu quelqu'un taguer "Sapo" (balance) sur la maison du voisin. Ils l'avaient tué. L'ami de mon copain de l'époque nous a dit qu'on devait se préparer à partir tout de suite, pour quitter la maison vers 5 h du matin, avec les premiers bus, parce qu'on était catalogué comme faisant partie de l'autre groupe maintenant que le territoire venait de changer de dueño (propriétaire) » (Anonyme, 2011)

⁴⁹⁶ Foucault, M., « Des espaces autres », *op. cit.*, p. 18.

Cet extrait d'entretien témoigne que la construction des barrages sert à filtrer les indésirables⁴⁹⁷ : ils assument une fonction de contrôle en gérant les systèmes d'ouvertures permettant d'accéder au secteur, puisqu'ils en ferment les entrées. Cependant, cet objectif de contrôle diachronique est soumis à une évaluation situationnelle synchronique. En effet, la mise en place de l'écluse dépend du jugement et de la nature du groupe armé qui l'établit : les civils pressentis « gênants » sont fonction des « gêneurs » armés disposés sur le territoire lors de la levée du barrage, et identifiés comme tels selon la situation. L'anecdote racontée par Maribel concernant l'impossibilité pour les travailleurs sociaux « de couleur noire » d'accéder au secteur des Hauts de la Florida⁴⁹⁸ s'inscrit en partie dans cette logique. Avant que le desplazamiento forzado intra-urbano masivo ait eu lieu sur ce secteur en 2012, les travailleurs sociaux étatiques pouvaient y circuler librement. Leurs gilets bleus constituaient la garantie du caractère humanitaire de leurs interventions. Cependant, ce ne fut plus le cas après les faits, puisque les travailleurs d'Unidos se sont vu refuser l'accès aux Altos de la Florida et dès lors qu'ils pouvaient être assimilés à la communauté qui venait de se faire expulser.

Ce système d'écluse ne concerne donc pas seulement l'espace : il opère aussi sur le temps et produit des hétérochronies. La formation de ces « *autres temps* » est liée à la pérennité des hétérotopies et marque, selon Foucault, le « *fonctionnement à plein* » des « *autres lieux*⁴⁹⁹ ». Il faut donc inscrire ces pratiques de séparation dans leur espace-temps, car si les barrages peuvent être éphémères ou absents de certaines zones, cela ne signifie pas que ces dernières soient exemptées de procédés de contrôle. L'efficacité de la contrainte n'est pas seulement physique : elle est aussi symbolique, car diffuse. En cela, le contrôle s'inscrit dans les comportements quotidiens des résidents de Cazucá, se révélant notamment à l'observation par la pratique de « la juste distance ». Mais qu'en est-il pour ceux qui n'habitent pas sur ces

⁴⁹⁷ J'ai volontairement utilisé ce terme en référence à l'ouvrage de Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire* (op. cit.). Bien que n'ayant pas de statut extraterritorial officiel, la pratique de barrages de rétentions subversifs témoigne de l'ordre exceptionnel appliqué dans les quartiers périurbains informels colombiens, laissant entrevoir la constitution d'un para campement de confinement sur ces secteurs.

⁴⁹⁸ Voir l'extrait d'entretien de Maribel situé à la page 279.

⁴⁹⁹ Foucault, M., « « Des espaces autres » », op. cit., p. 17.

quartiers périurbains informels d'autorité hybride ? Comment se manifeste le poids de cette coercition pour les travailleurs sociaux et les acteurs humanitaires qui sillonnent ces secteurs ?

Dans leur cas, pratiquer une « juste distance » n'aurait plus aucun sens, leurs propos étant de venir en aide et de porter assistance aux résidents des « hors-lieux » par delà la codification étatique dont ils font l'objet. Cependant, pour mener à bien leurs programmes ils ne peuvent pas s'imposer comme de potentiels concurrents aux IAG, car l'accès à ces espaces est essentiel dans leurs démarches. Ainsi, ils apprennent à être présents et accessibles, mais sans le faire ressentir, opérant ce qu'il convient d'appeler une « juste présence » : assez réguliers pour être capable d'intervenir en cas d'urgence, mais sans se faire remarquer afin d'éviter de générer des crises. Face à ce découpage spatio-temporel, les travailleurs sociaux et les acteurs humanitaires adaptent donc leurs actions en fonction des situations.

Ils peuvent donc être amenés à suspendre leurs interventions de manière tout autant provisoire, comme ce fut le cas de la collègue afro-colombienne du récit de Maribel, que définitive, comme ce fut le cas du dispensaire de la Croix Rouge anciennement installé dans le quartier El Paraíso à Ciudad Bolívar :

« Nous sommes intervenus à Ciudad Bolívar, c'est vrai. Mais nous n'y sommes plus aujourd'hui, et nous ne pouvons malheureusement pas t'aider pour accéder à ce secteur. [...] La Croix Rouge avait un dispensaire dans le quartier El Paraíso, qui est contrôlé par d'anciens paramilitaires [...], ceux qui se sont démobilisés dans le cadre du processus de Justice et Paix [...] et ils y contrôlent le territoire maintenant, mais pas ouvertement. En fait, ils gèrent les pandillas de ces secteurs et ils les chargent du "nettoyage social". [...] il y a eu beaucoup de meurtres ces derniers temps. En janvier de l'année dernière, il y a eu quatorze morts... et bon, tu connais notre ligne d'action, n'est-ce pas ? Nous soignons sans distinction, aussi bien la population civile que les acteurs armés... mais voilà, eux ne le savent pas. Ils sont jeunes et ne connaissent pas le CICR, son axiome ou même son logo... alors le fait que nous prodiguions des soins à tout le monde ne leur plaisait pas. Un soir, on a reçu un jeune qui s'était fait tirer dessus lors d'un affrontement entre bandes et nous l'avons soigné, mais la bande rivale l'a appris et ses membres sont venus dans le dispensaire pour menacer les patients et nos médecins. Du coup, nous avons dû le fermer et, par lien de cause à effet, stopper le programme d'aide humanitaire

d'urgence en novembre 2010, alors que nous l'avions instauré pour trois ans sur ce secteur. » (Fonctionnaire de la Croix Rouge, 2011)⁵⁰⁰

Au-delà de la fermeture du dispensaire et des remaniements logistiques qui lui ont succédé, cet extrait d'entretien nous renseigne sur deux phénomènes reliés au pouvoir de vie et de mort appliqué par les IAG pour contrôler les hors-lieux :

- ◆ D'une part, le dispensaire ouvert par le CICR dans le quartier El Paraíso de Ciudad Bolívar prodiguait des soins quotidiens. À l'image d'un centre de santé ouvert à tous, les soignants y assuraient une présence permanente. Ils étaient donc amenés à pratiquer des actes médicaux aussi bien « courants » qu'« urgents », dans un secteur n'étant pas considéré comme une « zone de combat » malgré le « contrôle » dont il faisait l'objet. Aussi, en se présentant comme ceux qui protégeaient « la vie », ils ont finalement occupé une position concurrentielle avec ceux dont la puissance repose sur le pouvoir de mort.
- ◆ D'autre part, cette offre de soin n'admet aucune fermeture. Pour cet organisme créé à la suite de la bataille de Solferino et formalisé lors de la Convention de Genève de 1947, l'impartialité est l'un de ses sept principes fondateurs. En ce sens, les médecins ont respecté ce principe lorsqu'ils ont soigné la blessure par balle de ce jeune homme. Cependant, cet acte fut interprété comme une « prise de position » aux yeux des membres de la bande rivale responsable de sa blessure, ce pour quoi ils menacèrent les patients et les médecins face au refus que témoignèrent ces derniers de leur livrer le blessé.

La présence permanente de ce dispensaire institutionnel est en partie responsable de sa fermeture. Bien que nécessaires, les fonctions qu'il assumait se sont retrouvées au cœur d'une dispute d'autorités impliquant différents IAG, comme en témoigne les « nombreux meurtres » enregistrés « ces derniers temps » sur le secteur del Paraíso : près de « quatorze ». Selon ce

⁵⁰⁰ J'ai recueilli cet entretien lors de mon terrain en 2011, alors que je tentais de démarcher la Croix Rouge pour pouvoir observer leur travail à Ciudad Bolívar, tentative qui ne fut pas concluante puisque le dispensaire avait fermé ses portes.

fonctionnaire, ces problématiques se posent dès lors que leurs interventions prennent place en milieu urbain :

« Là, nous sommes en train de mettre en place un programme pour Suba, mais c'est très compliqué ici [...] parce que dans le conflit urbain, personne ne respecte les organismes internationaux... ça ne fait pas longtemps que je suis postée à Bogotá [...] avant, je travaillais dans la campagne, à X, avec la Croix Rouge [...], et je peux te dire que pour moi, ça a été très dur. Je pensais qu'ici ça serait moins dur que dans la campagne, mais c'est l'inverse [...] La valeur de la vie, dans la ville, est beaucoup plus insignifiante que dans les campagnes, et c'est très dur de faire notre travail en milieu urbain » (Fonctionnaire de la Croix Rouge, 2011).

Malgré l'idée largement répandue que les situations de guerre ne se retrouvent qu'en milieu rural, cette actrice du CICR admet qu'elles se développent aussi en milieu urbain. Pensant que « *ça serait moins dur* » de travailler dans l'agglomération de Bogotá, elle décrit une situation « *inverse* », « *la valeur de la vie, dans la ville, étant beaucoup plus insignifiante que dans les campagnes* ». Dans la mesure où l'axiome de la Croix Rouge consiste à protéger la vie sans distinction de territoire, de groupe, de genre, d'ethnie, de race, de profession ou de statut, il s'avère donc « *très dur* » pour cette organisation « *de faire son travail en milieu urbain* », où chacun de ces éléments est un producteur et un produit de ségrégation.

Pour comprendre le modèle social en vigueur sur ce territoire, il est important de saisir sa nature hybride. Si l'État y est souverain et qu'il s'y veut accessible, comme l'illustre le projet de la Casa de los Derechos ou les rondes effectuées dans le secteur par les travailleurs de la Red Unidos, il n'y est pas présent en permanence. Les programmes sociaux, à l'image du « petit cheval de bataille » de l'ACNUR et de la Defensoría del Pueblo, se présentent avant tout comme des modèles alternatifs : ils proposent une écoute, une orientation et un accompagnement administratif destinés aux résidents des Hauts de Cazucá. Aussi, lorsque ces derniers doivent se rendre sur l'espace de la ville plane soachuna ou Bogotána, ce qui arrive souvent, les fonctionnaires titulaires les accompagnent pour les rassurer et accélérer les procédures administratives. Il ne fut donc pas rare, au cours du travail de terrain, de me retrouver seule avec l'agent de sécurité et la maîtresse de maison au sein des murs de la Casa de los Derechos. Au cours de ces expériences, j'ai dû me prêter à l'exercice d'écoute et d'orientation des résidents de la loma lorsque, se présentant sur le site, ils pensaient que j'étais l'un des fonctionnaires détachés dans ce lieu et me prenaient à partie. Même si, face à ces situations, je

leur annonçais d'emblée que je n'étais ni avocate, ni titulaire, et que le Defensor était absent, j'ai donc dû apprendre à jongler avec l'attente dans cette hétérochronie : je transmettais les cas aux titulaires concernés, tout en informant les résidants des jours de permanence des institutions dans les locaux⁵⁰¹ selon les cas qu'ils m'exposaient.

c) Un espace organisé par l'attente : entre économie de subsistance et désir de survivance.

Une lecture de l'espace depuis ce qu'il offre en termes de coût-bénéfice révèle que le secteur de la Isla est le plus rentable de la Comuna 4. Ce constat dressé concerne tout autant le coût de la vie que l'accès aux transports (conurbation avec Ciudad Bolívar), au logement, ou encore à des institutions et des programmes d'aides humanitaires déployés par des ONG et des ONGI sur ce territoire⁵⁰². Visibles en tout point depuis l'espace de la ville plane, nombre d'investissements étrangers y sont effectués. Ce hors-lieu constitue donc un site propice au déblocage de fonds humanitaire et au lobbying biopolitique. Aussi, il n'est pas rare que des délégations internationales s'y rendent, comme en témoigne la visite du Secrétaire Général des Nations Unies en 2011 ou, plus récemment en 2013, celle de la Vice-ministre des Affaires Étrangères de Norvège et de son Ambassadeur détaché en Colombie⁵⁰³.

⁵⁰¹ La Comisaría de Familia, l'Instituto Colombiano del Bienestar Familiar et la Secretaría de Salud étaient ainsi censés assurer des permanences tous les mercredis, information qui m'avait été transmise par la Defensoría del Pueblo. Dans les faits, si le Commissaire aux familles s'est toujours présenté dans les locaux ce jour-là, l'Instituto Colombiano del Bienestar Familiar n'y est venu que deux fois au cours des trois mois passés dans les locaux, et je n'y ai vu la Secretaría de Salud qu'une fois.

⁵⁰² La Isla bénéficie, entre autres choses, de la Casa de los Derechos et de La Casa de la ONU. Par ailleurs, elle se trouve régulièrement investie par des projets de développement et des programmes humanitaires (Médecins sans Frontières, Un techo para mi país, World Vision), et compte même un petit dispensaire de soin qui, s'il ne fait pas plus de 25 m², s'avère toujours plus proche que les hôpitaux situés en contrebas, dans la ville plane.

⁵⁰³ L'organisme veillant à l'évolution du nombre de déplacements forcés à travers le monde est assumé par une ONG humanitaire norvégienne. L'intérêt et la pertinence de cette base de données, nommée « Internal Displacement Monitoring Centre » (IDMC) et gérée par le Norwegian Refugee Council, sont aussi reconnus par l'Assemblée Générale des Nations Unies. La visite de la Vice-Ministre des Affaires Étrangères de Norvège sur ce secteur de Soacha n'est donc pas anodine, démarche diplomatique ayant été relayée par les médias.

Dans les faits, élire résidence sur ce secteur possède une dimension stratégique non négligeable permettant aux acteurs de s'inscrire dans une dynamique d'optimisation des possibles, en cela que :

« Les acteurs de l'aide humanitaire sont nombreux et divers à los Altos de Cazucá. [...] Les "Altos de Cazucá" semblent être un mot magique qui ouvre les coffres des bailleurs de fonds. Pour faire un parallèle avec la situation à Ciudad Bolívar, l'aide est distribuée à 47 % par les ONG, à 20 % par le gouvernement, à 11 % par des parents, et à 9 % par l'Église. Le rôle joué par les ONG est énorme en comparaison avec Ciudad Bolívar (4 %) ⁵⁰⁴. »

Même si ces espaces ne sont pas légalisés, ils disposent donc de nombreuses ressources. Sans constituer une fin en soi, accéder à un logement sur la Isla me fut dès lors souvent décrit comme une étape positive par les résidants de la loma ayant vécu un déplacement forcé. Une fois franchie, elle devient le gage de la promesse d'un possible retour à une situation « stable », située à l'opposé des expériences de « *vies mobiles* » (Stepputat, Nyberg et al., 1998), dans lesquelles se mélangent la mémoire des faits traumatisants et la quête de meilleures conditions de vie ⁵⁰⁵» caractérisant les récits de leurs parcours. Cependant, cette stabilité n'est pas tant liée à l'espace qu'au temps de résidence qu'il permet :

« En apparence, le quartier a l'air très tranquille, mais ici il y a des gens très mauvais, très mauvais. C'est pour ça que je veux partir d'ici, oui je veux quitter cet endroit... pas que je le doive, mais je le veux [...] si j'ai l'opportunité d'avoir une petite maison ici, et bien je la prendrais... mais je préférerais pouvoir partir d'ici, ça serait mieux, parce que la qualité de vie est meilleure ailleurs, même dans la campagne. Ici, tout est très vulnérable... Je ne veux pas repartir, non... Mais j'aimerais pouvoir vivre dans la partie plane de Soacha, ça serait bien... parce que Soacha, c'est très sympa, pas comme ici [...] accéder à ce logement, pour l'instant c'est à ce projet que je me raccroche, parce que je peux accéder au programme, on me l'a dit [...], mais je pense que c'est un peu mort [...] un coup de pouce, ça m'aiderait, rien que pour avoir un terrain, pas forcément la maison... après je me débrouille [...] rien qu'avec ça, je serais heureuse... même si je dois rester ici,

⁵⁰⁴ Geoffroy, A. de, « Les déplacés et l'intégration urbaine dans deux quartiers de l'agglomération de Bogotá. », in Grünewald, F., Levron, E., *Villes en guerre et guerres en ville: pratiques humanitaires en questions*, Paris, Karthala, 2004, pp. 336-337.

⁵⁰⁵ Meertens, D., « Populations déplacées en Colombie et insertion urbaine », *op. cit.*, p. 120.

parce que comme je vous le disais doctora, ici, je n'ai de problème avec personne, mais partir ailleurs, ça serait mieux. » (Rosa, 2012)

Dans les faits, Rosa n'avait pas prévu de s'installer sur le secteur des Altos de Cazucá : elle y est restée, car c'est le premier endroit qui s'est présenté à elle suite à son déplacement contraint⁵⁰⁶. Celui-ci a été provoqué par le groupe cordillera qui, selon son récit, l'a expulsée de sa maison un mois après l'assassinat de son fils. Depuis son desplazamiento, elle m'a dit ne pas avoir vécu sur une autre localité que celle de Soacha, même si dans ces dires, elle oppose les Altos de Cazucá au municipe soachuno : « *ce n'est pas comme ici* », où il y a « *des gens mauvais, très mauvais* » même si « *en apparence, le quartier à l'air très tranquille* ». Son récit témoigne ainsi d'une tension manifeste entre avant et après l'expérience de déplacement qu'elle a vécue. Cette dernière est particulièrement marquée par l'incertitude de l'avenir dans lequel elle se projette, car si Rosa m'a dit ne pas vouloir retourner dans son village, elle veut cependant partir de Cazucá. Puis, elle est revenue sur ces dires en spécifiant que comme elle n'avait pas de « *problème* » avec ses voisins, elle pouvait aussi très bien rester sur Cazucá, dès lors qu'elle peut avoir un « *coup de pouce* » lui permettant d'accéder à la propriété d'un terrain ou d'une maison gratuite⁵⁰⁷.

À l'inverse, Noël avait prévu de venir à Soacha suite aux menaces qu'il avait reçues. Cependant, s'il s'est directement installé sur ce secteur, il n'avait pas dans l'idée d'y rester définitivement. Son inscription dans la « *vie mobile* » des desplazados s'est manifestée par un mouvement de va-et-vient, un cheminement entre son ancien lieu de résidence et des espaces urbains. Cette dynamique pendulaire a été amorcée pour des raisons tout autant économiques que sécuritaires : en retournant sur son lieu d'expulsion, il espérait retrouver la stabilité

⁵⁰⁶ Rappelons que le Terminal Sud des Transports en Bus est situé à proximité de ce secteur.

⁵⁰⁷ Dans cet extrait d'entretien, le programme dont parle Rosa fait référence à la Ley de Vivenda de Interes Prioritario (n° 1537 de 2012), projet de loi annoncé en 2012 par le prprésidentuan Manuel Santos. Ce dernier prévoit la construction de 100 000 logements dont la propriété sera remise gratuitement aux familles les « plus nécessiteuses » du pays, sous réserve qu'elles soient inscrites dans le fichier de la Red Unidos. Ce programme concerne donc majoritairement les desplazados forzados por la violencia, et il convient de souligner que son objectif vise à réduire les indicateurs de pauvreté du pays, puisque l'inscription dans la Red Unidos est une des prérogatives pour pouvoir bénéficier de ce programme. Cela le place donc dans le prolongement des mesures politiques qui ont été prises afin de respecter les Objectifs du Millénaire, et vis-à-vis desquels la Colombie fait figure de mauvaise élève. Il serait donc erroné de penser qu'il marque l'inscription du pays dans le développement de politiques d'hébergements sociaux, à l'image du mouvement HLM débuté en France dès 1894 au travers de la loi Siegfried.

économique qu'il avait perdue suite à l'expérience de son primo-déplacement sous contrainte. Cependant, il a finalement décidé de revenir en ville, et plus spécialement à Cazucá, afin de se fondre dans son anonymat :

« Non, je ne veux pas y retourner... Et je ne pense pas que je voudrais y retourner un jour. Dans la campagne, les RF sont partout, et elles en ont après moi. Je ne veux plus jamais y retourner. [...] c'est aussi pour ça que je suis venu à Bogotá, parce que la ville est trop grande pour qu'on puisse nous retrouver, même si c'est dur de vivre ici. » (Noël, 2012)

L'expérience de l'attente représente le dénominateur commun du quotidien pour les résidants de la loma. Sur cet espace, le temps social semble suspendu : les rapports qui se tissent « au jour le jour » se révèlent fonction du passé et de la mémoire partagée entre les acteurs sociaux qui habitent ce secteur. D'où viennent-ils ? Où vont-ils ? Avec qui sont-ils ? Face à quoi se déplacent-ils ? Et jusqu'à quand ? Le futur n'existe que sous la forme d'une suspension du quotidien dans leurs discours, et c'est dans cette optique que nombre d'habitants m'ont dit s'être installés sur ce secteur :

« Je suis arrivée ici, à Cazucá, parce que j'avais un ami qui vivait ici. En fait, c'était un ami de mon mari, et il lui a dit que la plupart des déplacés qui arrivaient à Bogotá allaient s'installer à Soacha, à Altos de Cazucá. [...] Au début, nous sommes restés dans un Albergue... Ay non... je me souviens, la première fois que nous sommes arrivés ici (à Bogotá), de la ferme, on avait nulle part où aller, sinon dans un Albergue, et les Albergues sont dégoûtants.... Et puis, ils sont pleins à craquer... mon Dieu, ils y mettent 10 familles, et une famille a une chambre pour elle, et il n'y a pas plus de deux lits, et nous étions quatre... ma fille m'a suppliée de partir, alors nous avons demandé quoi faire à cet ami, et il nous a dit qu'acheter un terrain à Altos de Cazucá ça ne coûtait pas cher, et c'est vrai, il n'a pas coûté cher en fait. Alors on a acheté un terrain dans le barrio X, à Cazucá. On pensait vraiment qu'on irait de l'avant ici, qu'avec le temps, on irait mieux, mais c'était jusqu'à ce que ceux d'ici nous menacent, et puis qu'ils nous déplacent à nouveau [...]. » (Esperanza, 2012)

À l'instar d'Esperanza, les résidants de la loma aspirent tous à changer de lieu de résidence, car les contraintes que présente ce secteur périurbain ne leur permettent pas de retrouver une situation stable. Sur ce secteur, l'état du réseau de transport, l'accès à l'approvisionnement énergétique, à l'éducation ou encore à la santé, la reconnaissance et la protection des biens ou encore l'accès à l'emploi sont rendus difficiles, car il est stigmatisé. Ce

lieu de résidence demeure néanmoins prisé par les populations économiquement démunies de l'agglomération de Bogotá, qu'elles soient récemment arrivées, ou qu'elles proviennent d'autres secteurs de la ville. Même s'il fait partie de la dénommée « cintura de miseria » de Bogotá, cet espace informel a l'avantage de permettre l'accès à un logement à bas coup et sans les impératifs que cela implique (garanties, rentrée d'argent fixe, apports). Par ailleurs, en y devenant propriétaire ou locataire, les foyers demeurent situés à proximité de la ville formelle et des centres administratifs de la capitale. Face à la pénurie résidentielle qu'elle accuse, ces éléments ne sont pas négligeables dans le choix du lieu de résidence des populations « flottantes ». Néanmoins, cette installation n'est jamais considérée que comme temporaire, car si elle existe de fait, elle n'a pas de valeur légale et se retrouve en dehors du droit.

B) L'enjeu de la ville et les atouts de la non-ville : l'incursion des groupes armés illégaux (IAG)

La décennie des années 2000 marque l'accentuation de l'occupation verticale des sols sur la ville plane soachuna. Cependant, aux dires des résidents du secteur de l'enquête, elle correspond aussi à l'époque où la présence de groupes armés dits « subversifs » est devenue plus forte, et au cours de laquelle ils se sont démultipliés. Dans les faits, l'implantation durable de ces groupes sur le secteur de Cazucá s'explique de par l'abandon institutionnel des résidents de cette Comuna. Il nous faut néanmoins aussi tenir compte de la géo localisation — clé de cette dernière dans l'accès à la ville pour comprendre le « pour quoi » de leur arrivée sur ces espaces.

a) Les « Campamentos de Paz y Democracia » : la ville comme théâtre du désarmement

Il est difficile de dater avec précision l'arrivée des groupes intégrant le conflit armé interne sur les Altos de Cazucá. Leur présence militaire dans le département du Cundinamarca s'est fait ressentir au début des années 1990, alors que le gouvernement affrontait la « guerra sucia » menée par les Extradables. Aussi, au cours de cette décennie, la présence des IAG, et notamment des FARC, était et se voulait visible : ils levaient des barrages sur les principaux

axes desservant Bogotá, menaient des opérations de sabotages sur les infrastructures de la capitale et pratiquaient des enlèvements d'extorsion⁵⁰⁸.

Opérant alors ce qu'il convient d'appeler une « guerre de guérilla », la première incursion avérée de groupes armés dans le centre ville de Bogotá remonte cependant aux années 1980. À cette époque, le gouvernement de Belisario Betancur avait instauré un cessez-le-feu avec le M-19 afin de négocier avec ses membres. Signé en 1984, cet accord permit à cette guérilla de créer des « Campements de paix et de démocratie » au sein de l'espace de la capitale. C'est donc sous couvert de paix que les premiers acteurs armés dits subversifs intégrèrent officiellement le tissu urbain. Dans les villes de Cali, de Medellín ou encore de Bogotá, la Cité s'est alors présentée comme le théâtre du désarmement, avant de basculer dans celui de l'affrontement. Sur le territoire bogotán, les « Campements de Paix et de Démocratie » du M-19 s'installèrent dans les quartiers de Jérusalén et de Lucero Alto⁵⁰⁹. Ces derniers se situaient à proximité du lieu où s'est concentrée l'enquête de terrain, comme l'illustre la carte n° 7 figurant ci - dessous.

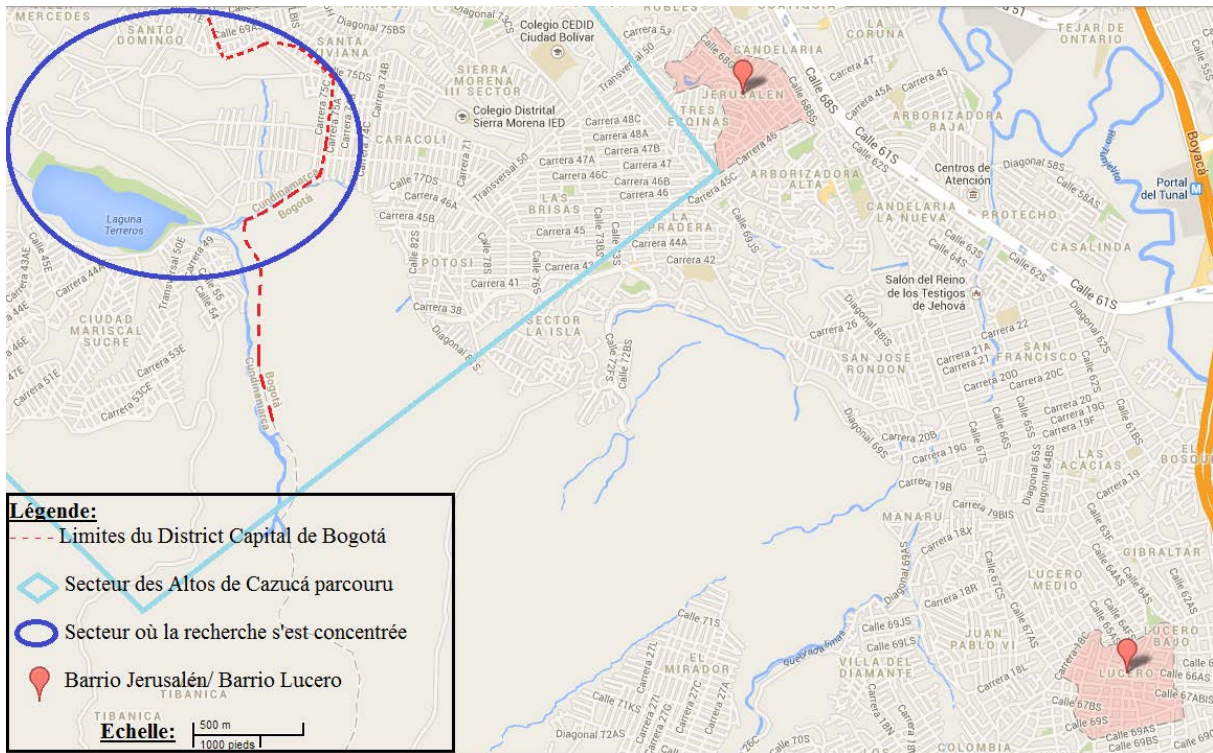
L'inscription des milices guérilleras dans les villes-bis a permis de renforcer les infrastructures militaires (armes/marchés) des différents mouvements. Ils en ont aussi profité pour recruter de nouveaux membres parmi la population urbaine. Ainsi, en leur fournissant des services de protection contre obéissance ou assistance, leur inscription dans ces hors lieux s'est traduite par l'émergence de dynamique d'appartenances, organisées autour d'un axe rejet/adhésion. Selon Pablo, l'intervention et la médiation opérée par le M-19 dans les marges informelles furent plutôt bien accueillies par les organisations politiques des citoyens vivants sur les hors-lieux cazuqueños :

« Nous avons commencé à travailler dans ce secteur, mais aussi à Santo Domingo, avec des anciens du M-19. On vivait tous bien, mais la machine s'est emballée, et

⁵⁰⁸ Par extorsion, nous faisons référence aux séquestrations effectuées contre rançon, mais aussi pour faire pression sur certaines manœuvres politiques. Cette pratique s'est généralisée en Colombie, ciblant tout autant des personnalités politiques ou médiatiques que civiles ou militaires. Ainsi, à la fin des années 1980, une série d'enlèvements fut orchestrée contre des journalistes colombiens par le cartel de Medellín. L'objectif était de faire pression sur la politique d'extradition alors négociée entre le gouvernement nord-américain et celui du président colombien César Gaviria. De ce fait, il n'y eut pas demande de rançon demandée par les Extradables pour libérer les otages, mais négociation pour extorsion d'influence.

⁵⁰⁹ CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha*, op. cit., p.94

plein de gens ont commencé à arriver de différentes régions qui comptaient différents groupes militaires. » (Pablo, 2012)



Carte 7 : Localisation des quartiers où furent installés les « Campamentos de Paz y Democracia » du M-19. Le losange représente les Altos de Cazucá, et le cercle délimite l'espace restreint que nous avons arpenté dans le cadre de cette recherche. Les quartiers surlignés en rouge représentent respectivement en haut, le barrio Jerusalén, et en bas, le barrio Lucero Alto (sources : www.maps.google.fr ; image consultée le 21/02/2014 et retravaillée par ordinateur à l'aide du logiciel Paint).

Après la démobilisation du M-19 en 1990, ces espaces furent récupérés par les FARC et devinrent leurs avant-postes urbains. En effet, la proximité de la Comuna 4 d'avec le corridor del Sumapaz en fait un territoire stratégique pour les groupes armés parallèles. S'appuyant sur un rapport qu'elle avait déjà publié en 2011⁵¹⁰, la Defensoría del Pueblo a ainsi rappelé dans l'un de ses communiqués de presse de 2013, que :

« (...) Soacha est considéré comme un territoire de valeur stratégique pour les groupes armés illégaux du fait de l'ampleur du réseau de communication routier qui y articule la Sabana de Bogotá avec la région du Sumapaz, le centre et l'orient

510 Ce dernier portait sur l'état des risques dans les Altos de Cazucá.

du pays ; cela facilite la pratique d'activités illicites, le transit et la dissimulation des intégrants de groupements armés, de même que le contrôle des zones d'accès et de sortie de la capitale du pays depuis une aire de conurbation complète⁵¹¹. »

Communiquant avec la région du Meta, le couloir du Sumapaz permet aux bastions ruraux traditionnels des FARC d'accéder à Bogotá. De ce fait, cette guérilla a déployé une importante structure mobile dans le département du Cundinamarca dès les années 1990, comme l'illustre la carte n° 8 figurant ci-après. Sur les onze unités présentes à l'échelle du département, la lecture de ce document fait ainsi ressortir qu'entre 1995 et 2001, trois fronts situés à proximité de l'espace administratif de Soacha pouvaient intervenir sur le municipale : le front n° 51, le front n° 52 et le front n° 55. Or, certains travailleurs sociaux résidants depuis de nombreuses années sur les secteurs marginaux soachunos attestent que ces formations guérilleras sont encore implantées sur ces hors-lieux :

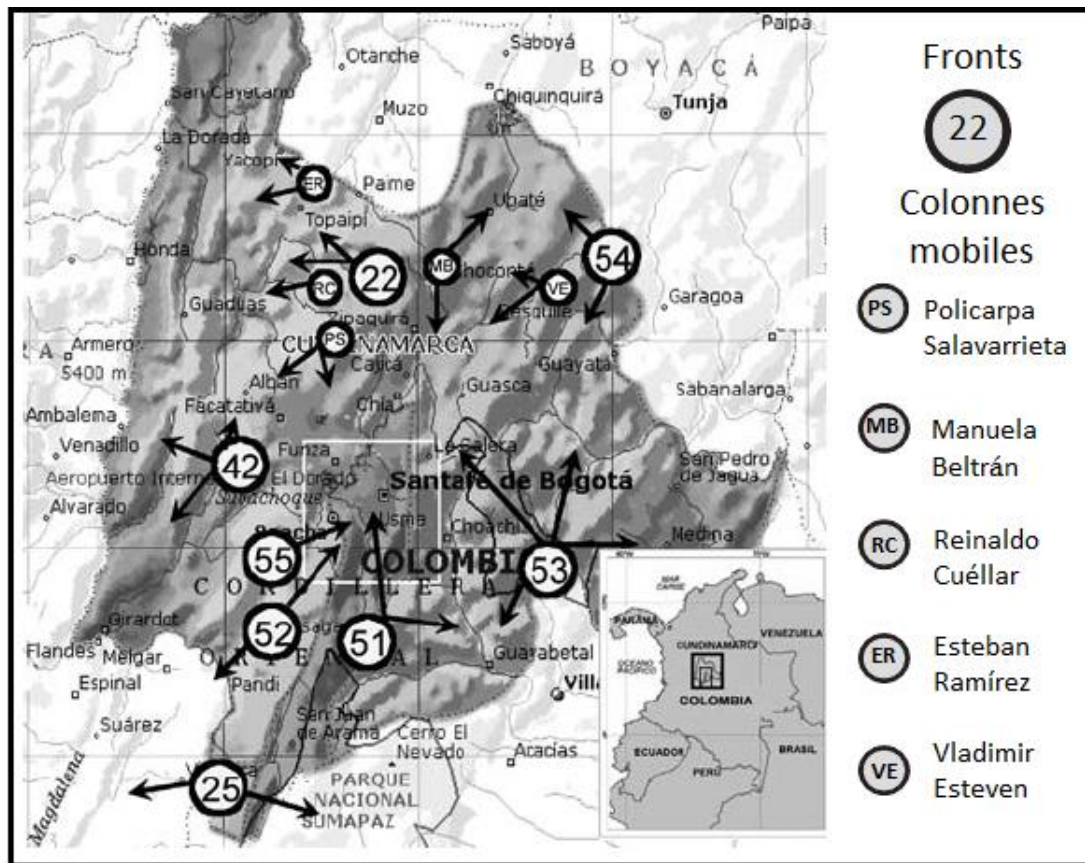
« Il faut bien se dire que bon... à Cazucá, il a deux fronts des FARC et c'est très clair. On le sait depuis longtemps qu'ils sont là bas. Il y a le front 55 ou 54, et un autre front dont on ne connaît pas le numéro. Et il y a, en plus, les autodéfenses qui se sont implantées. Elles distribuent des tracts et elles sont très claires sur leurs intentions. Ici, nous n'avons pas été menacés parce qu'on réalise un travail très fort, mais on sait qu'elles (les FARC) sont là. » (Jimena, 2012)

En 1990, les opérations menées par ces groupes visaient essentiellement à saboter les projets d'infrastructures qui desservaient la capitale (autoroutes, structures d'acheminement d'eau)⁵¹². La présence armée des FARC dans les espaces périurbains informels soachunos n'avait donc pas pour objectif d'appuyer leur performance : opérant par mimétisme, les fronts guérilleros y agissaient dans une optique d'efficacité.

511 Communiqué de presse de la Defensoría del Pueblo, publié en juin 2013 et consultable sur le portail internet de l'institution en suivant cette adresse [consulté pour la dernière fois le 23/10/2013] :

http://www.defensoria.org.co/red/index.php?_item=0301&_secc=03&ts=2&n=1692

⁵¹² Pérez Salazar, B., « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », *op. cit.*, p. 63.



Carte 8 : Dispositif déployé par les FARC-EP autour de Bogotá au cours de la seconde moitié des années 1990 et faisant figurer les fronts (7) et les colonnes mobiles (5) disposées sur le département du Cundinamarca ⁵¹³ (document retravaillé sous Paint en vue de traduire les légendes).

Exercer un contrôle sur cette zone permettait à cette guérilla d’agir sur les axes routiers desservant le sud de Bogotá, et par la même occasion de médiatiser l’action du groupe⁵¹⁴. Aussi, bien que leurs actions y furent moins spectaculaires que celles déployées dans les campagnes, elles eurent au moins l’avantage de faire parler du mouvement : dans notre monde

⁵¹³ *Ibid.* L’auteur adjoint à cette carte les sources suivantes, figurant dans sa légende: Vasquez, T., « Analisis del conflicto armado en Cundinamarca y Bogotá 1995 y 2001 », Bogotá, CINEP/ Mesa de Panificación Regional Bogotá y Cundinamarca, 2002; La Rotta, J., *Las finanzas de la subversion en Colombia : una forma de explotar a la nacion*, Bogotá, INCISE- Ediciones Los Ultimos Patriotas, 1996, pp.45-81. Fond de carte extrait sur www.expedia.com.

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 60.

contemporain, la guerre « des petits nombres »⁵¹⁵ se mène aussi dans la communication orchestrée par mass médias interposés.

b) La formation du Frente Capital : la ville comme théâtre d'affrontements

Le début des années 2000, qui marque l'apogée des FARC, correspond aussi au renforcement de la présence de cette guérilla dans le département du Cundinamarca. Elle encerclait alors la capitale, et aux dires des gouvernements de l'époque, multipliait ses actions d'intimidation sur le district⁵¹⁶. Ces dynamiques ont entraîné une riposte militaire tout autant légale qu'illégal, puisque :

- ◆ Entre 2000 et 2004, l'État-major colombien mit en place deux opérations d'envergure visant d'une part à « déloger » les guérilleros situés à proximité du couloir du Sumapaz⁵¹⁷ ou des cascos urbanos périphériques de la capitale, et d'autre part à « boucler » les axes de communications desservant Bogotá. Par la suite, la réussite de ces contre-offensives fut consolidée à travers la mise en place de l'Opération Liberté I (2002-2003)⁵¹⁸.
- ◆ Le début du XXIe siècle est marqué par l'annonce officielle de l'arrivée des AUC dans le département. L'inscription de ce groupe dans l'espace métropolitain de la capitale fut relayée auprès des médias par Carlos Castaño, l'un des chefs de file des AUC et fondateur des Autodefensas Campesinas de Cordoba y Uraba (ACCU). Cette branche urbaine paramilitaire prit le nom de « Frente Capital » et s'était conformée, selon les dires de Carlos Castaño, en vue de « [...] *freiner*

⁵¹⁵ Appadurai, A., *Géographie de la colère: la violence à l'âge de la globalisation*, *op. cit.*

⁵¹⁶ L'explosion du Nogal en février 2003 fut attribuée aux FARC, et ce, malgré leur constant démenti. Il en fut de même pour l'attentat qui a eu lieu en octobre 2006 dans l'enceinte de l'École Supérieure de la Guerre, et qui fut perpétré par l'intermédiaire d'une voiture-bombe. Là encore, aucun groupe ne se réclama être l'auteur de l'action.

⁵¹⁷ Il s'agit des Operaciones Aniquilador I y II, ou Opérations délogueur I et II, qui avaient pour objectif de récupérer le contrôle du couloir du Sumapaz, et de l'Operacion Candado, ou Opération Cadenas, qui visait à contrer les attaques des FARC sur les grands axes de communications reliant Bogotá au reste du territoire national (barrages surprises, « pêche miraculeuse »).

⁵¹⁸ Pérez Salazar, B., « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », *op. cit.*, p. 60.

*l'approvisionnement en matériel d'intendance, de campagne et de guerre qui sort de Bogotá, et particulièrement par Ciudad Bolívar, Kennedy et Usme*⁵¹⁹ ». Ainsi, la justification de la formation d'un front « paramilitaire » proprement urbain regroupant des hommes issus de diverses branches des AUC se justifia par l'importante présence des FARC dans le Cundinamarca.

Officialisée en 2001, la présence d'acteurs armés dans le périmètre urbain de Soacha remonte cependant au moins aux années 1990. Il serait donc inexact de considérer que l'implantation des AUC sur ce secteur ne se fit qu'en réponse aux activités croissantes de sabotages et d'extorsions qu'y développèrent les FARC. La mise en scène médiatique de l'arrivée des AUC à proximité de Bogotá et la conformation du Frente Capital s'expliquent aussi par l'échec du processus de paix del Caguan, par l'adoption du Plan Colombia⁵²⁰, ainsi que par la gestation de la politique de Sécurité Démocratique devant être mise en place après l'élection à la Présidence d'Álvaro Uribe Vélez. Aussi, le Frente Capital a positionné son action en tenant compte de ces processus politiques. En se présentant comme un groupe contre-insurrectionnel aux FARC, il s'est affilié à la politique de sécurité démocratique menée par l'État, son propos annoncé étant de contrecarrer, par des actions répressives, les actions d'un « ennemi intérieur » devenu commun par jeu de connivence.

En tant que cœur économique, social et politique de la Colombie, la capitale constitue une prise de choix pour ces mouvements armés ; sans pour autant devenir un objectif de guerre, le fait d'assurer une présence sur ces espaces leur permet d'accéder aux multiples canaux et réseaux de communications que compte la première ville du pays. Si leur présence s'est renforcée et s'est polarisée au début des années 2000, les premières traces de l'action des IAG

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 65.

⁵²⁰ Le Plan Colombia est un accord bilatéral passé entre le gouvernement colombien et le gouvernement nord-américain au cours de l'année 2000, pour une période initiale de six ans. Il comprenait un double volet, à la fois social et militaire. Si la communauté internationale a participé au financement de l'opération, cette dernière a essentiellement été menée conjointement entre les gouvernements d'Andrés Pastrana Arango et Álvaro Uribe Vélez, côté Colombien, et les gouvernements de Bill Clinton et Georges W. Bush, côté américain. Les objectifs du Plan Colombia étaient de renforcer la prospérité socio-économique du pays, d'y favoriser l'émergence de la paix ainsi que de lutter contre le trafic de narcotique, et ce, depuis la chaîne de production à celle de la redistribution des stupéfiants. L'essentiel des 7.500 millions de dollars alloués à cette opération fut investi dans le Ministère de la Défense et dans la modernisation des armées colombiennes.

dans les cascos urbanos périphériques de Bogotá datent cependant du milieu des années 1990, puisque :

« C'est au cours de cette période que furent enregistrées les premières incursions des paramilitaires dans la ville de Bogotá, et particulièrement sur les (sites d') urbanisations comprenant des projets de logements populaires organisés par des associations reliées à des groupes de gauche, comme ce fut le cas de Nuevo Chile à Bosa, mais aussi dans la partie urbanisée de Soacha, sur la zone des Altos de Cazucá située à proximité de ses limites avec la localité Bogotáne de Ciudad Bolívar. [...] À partir de 1998, l'existence d'un couloir de mobilité de milices d'insurrection sur l'axe Sumapaz-Usme-Soacha-Ciudad Bolívar fut mentionné de manière appuyée. Depuis lors, des rapports font état d'une présence de plus en plus permanente des unités paramilitaires sur ces localités, mais aussi d'assassinats sélectifs perpétrés à l'encontre de défenseurs de droits de l'homme notoires [...]»⁵²¹. »

Aussi, les interprétations formulées en ce qui concerne les actions répressives enregistrées sur ces espaces périphériques doivent tenir compte des laps de temps où elles se donnent à voir. « Séléctives », elles suivent un objectif et leur présence n'est pas « récente », puisque ces exactions remontent à plus de trois décennies⁵²². Les espaces informels périurbains de la capitale enregistraient déjà des phénomènes de violence avant l'inscription de ces groupes sur leurs territoires. Les IAG se sont donc appuyés sur l'existant pour ancrer leur présence près des villes : ils s'y sont positionnés comme les garants de l'ordre de ces espaces à la citoyenneté rebutée. Ainsi, ils se sont forgé une légitimité aux yeux de leurs résidants, tout en cooptant progressivement les structures « délinquantes » qui opéraient sur ces derniers avant leur arrivée. Il en résulte que « La logique de la guerre s'installe désormais sur les micros territoires des villes » et y conforme de « Nouveaux ordres hybrides, légaux et illégaux, formels et informels, qui deviennent communs aux villes colombiennes⁵²³ ». Ces derniers naissent de la confrontation de multiples expériences de guerre sur des espaces enclavés ayant pour caractéristique

⁵²¹ Pérez Salazar, B. , « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », *op. cit.*, pp. 75-76.

⁵²² Certains de ces groupes se sont d'ailleurs spécifiquement formés dans l'objectif de mener des attaques en milieu urbain, comme ce fut le cas pour la guérilla du M-19.

⁵²³ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p. 283.

commune d'accueillir une population provenant majoritairement de l'extérieur du municiple de rattachement de ces hors lieux.

Les violences enregistrées par les villes sont le fait de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes au territoire : les espaces où elles se tiennent sont traversés par des « *arcs de temps*⁵²⁴ » d'actions violentes dont le déroulement est éminemment politique, résultat de la ségrégation spatiale urbaine. Dès lors, le recours et le déploiement d'actes violents permet aux acteurs de s'intégrer dans le système politique, ne fuisse que par les armes.

Depuis la démobilisation des paramilitaires en 2005, les discours officiels avancent que les groupes armés subversifs ne sont plus présents dans l'agglomération de Bogotá, analyse reprise par la municipalité de Soacha :

« Le maire (de Soacha) ne reconnaît pas les acteurs armés, c'est pour cela qu'il parle de violences urbaines. Cela lui permet de diviser les indicateurs sur la violence que la police produit. Par exemple, les rubriques "délinquance commune", "violence conjugale" ou encore "rixes nocturnes" absorbent une partie de la violence homicide politique, liée ou non au narcotrafic, mais aussi les harcèlements sexuels, les viols punitifs entre groupes rivaux, les disparitions forcées ou encore les cas d'extorsions et de chantages que les groupes armés font subir aux résidents du secteur. » (Alejandro, 2012)

Depuis la Ley de Justicia y Paz, les actions répressives violentes que subissent les résidents de ces secteurs sont attribuées aux BACRIM et aux pandillas⁵²⁵, dont l'objectif viserait essentiellement à contrôler ces territoires en vue d'asseoir des activités de micros-trafics. De ce fait, l'interprétation de ces violences n'admet aucun lien entre leur déroulement et le conflit armé interne, la lecture des phénomènes estimant que l'action de ces bandes ne se place pas

⁵²⁴ *Ibid.*

⁵²⁵ Le terme de « pandilla » peut être traduit par gang. Il désigne un regroupement d'acteurs dont les membres sont généralement jeunes et dont les activités s'inscriraient dans une logique économique illégale proprement locale. On peut cependant considérer les pandillas comme intégrantes d'un système plus vaste, à savoir celui des organisations cellulaires produites par la globalisation et opposées au système vertébré que représente la détention du recours à la violence légitime par les États-Nations (Arjun Appadurai, 2007, p.39). Leurs modes de recrutement reposent sur des mécanismes de socialisation par la violence, à l'image des rites d'intégration des Maras (formées dans les quartiers de Los Angeles et se divisant entre les Maras Salvatruchas, dit M-13, et les Maras Dieciocho, dit M-18) ou de ceux des sicarios qu'a décrit Alonso Salazar dans son livre *No nacimos Pa'semilla*, publié en 1990 et traduit en français en 1992 sous le titre *Des enfants tueurs à gages: les bandes d'adolescents de Medellín*, *op. cit.*.

dans un rapport de force vis-à-vis de l'État, mais dans une économie de marché qui lui est parallèle.

c) Les Bandes Criminelles Émergentes (BACRIM), « héritières des paramilitaires » : l'urbanisation du conflit politique armé après la démobilisation de « Justice et Paix »

En tant que « *dernier maquis possible*⁵²⁶ », les villes représentent des territoires géostratégiques dont le contrôle constitue à la fois un enjeu et un atout. En effet, elles forment, après les armées, l'un des centres de gravité dans le « *jeu de possibilités, de probabilités, de chance et de malchances [...]*⁵²⁷ » que représente la guerre. Elles concentrent aussi bien les moyens (financiers) que les symboles du pouvoir politique, toutes attaques menées sur leurs espaces atteignant par ailleurs psychologiquement l'ennemi⁵²⁸. Cependant, les ressources qu'elles offrent ne sont pas uniquement de l'ordre du matériel. Elles regroupent aussi la majorité des ressources humaines du pays, la population du pays étant urbaine à 76 % en 2012⁵²⁹. Si l'argent constitue le « *nerf de la guerre*⁵³⁰ » et que le système global concentre ses réseaux de redistribution sur les espaces-villes, les hommes en constituent les rouages : sans eux, il ne peut y avoir d'affrontement, que ce dernier soit politique ou économique.

Depuis le processus de démobilisation des paramilitaires, les institutions étatiques estiment que cet acteur ne fait plus partie des groupes armés intégrant le conflit. Au cours du travail de terrain, nombreux furent ceux qui attestèrent cependant du contraire, exprimant leurs inquiétudes quant à leur retour sur les espaces périurbains informels, notamment lors de la tenue de réunions organisées dans l'enceinte de la mairie de Soacha. Depuis les années 2000, les paramilitaires n'auraient même jamais abandonné le contrôle qu'ils avaient instauré sur ces

⁵²⁶ Dufour, J.-L., « L'armée face à la ville », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 91, 2001, p. 37.

⁵²⁷ Von Clausewitz C., *De la guerre*, op. cit., p. 53

⁵²⁸ Dufour, J.-L., *La guerre, la ville et le soldat*, Paris, Jacob, 2002., p.70.

⁵²⁹ Pourcentage calculé par soustraction (sur un rapport à cent) à partir de l'indicateur de référence figurant sur la base de données de la Banque mondiale et concernant le pourcentage de population vivant en milieu rural en Colombie (sources consultables sur le portail internet de cette institution [consultées pour la dernière fois le 15/11/2013]).

⁵³⁰ Aron, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 249.

espaces selon les dires certains leaders desplazados, mais aussi de travailleurs sociaux et de fonctionnaires d'ONG. Malgré leur changement de procédés et de « nom », contrôler ces espaces représente encore un intérêt pour ces groupes appelés « BACRIM » : les marchés de l'informalité sont aisés à extorquer, mais aussi à créer et à orienter, car alors que les offres y sont minimales, les demandes sont nombreuses et plurielles sur les secteurs informels.

Si elles ne positionnent plus nécessairement leurs actions dans une perspective contre-insurrectionnelle face aux mouvements guérilleros, certaines BACRIM continuent ainsi d'assumer ce volet « sécuritaire ». Par ailleurs, les activités qu'elles pilotent s'inscrivent dans les mêmes marchés de l'échange para-légal qu'assumaient les AUC par le passé, allant du contrôle du marché de la drogue aux assassinats commandités auprès du sicariato. La démobilisation d'une partie du Frente Capital en 2005 n'a donc pas mis un terme aux enjeux économiques que représente l'implantation de ces marchés sur Cazucá.

Visant à limiter la diffusion de la violence dans le pays, le démantèlement des paramilitaires a eu pour conséquence inverse de démultiplier les têtes de commandements chargés de ces activités « criminelles ». Aussi, ces structures sont restées actives : elles se sont organisées de manière plus autonome et selon une hiérarchie propre, ce qui s'est traduit par une augmentation des affrontements entre les groupes, comme me le racontait cet anonyme employé dans une entreprise de sécurité privée :

« Il ne faut pas venir ce week-end doctora. L'un de mes proches a un commerce, où les gens se rencontrent aussi pour boire, et bref, hier, il a entendu dire que les jeunes avaient prévu de faire péter Caracoli comme samedi dernier... ils vont relancer des grenades, et d'après ce qu'il a entendu, ils en auraient déjà ramené une dizaine par ici... ça recommence, c'est la guerre des ollas. Je voulais le dire au Defensor, mais bon, il n'est pas venu aujourd'hui et je ne veux pas l'appeler, parce que d'ici, les gens savent tout... Les murs ont des oreilles... comme vous êtes là, je vous le dis, comme ça si vous pouvez l'appeler pour lui dire, une fois rentrée chez vous [...] Le dire à la police ? Non. Je n'aime pas trop faire remonter ce genre de choses, surtout à la police... Comme c'est un de mes proches, je ne veux pas leur dire, sinon on va l'embêter et il sera considéré comme un sapo. C'est pour ça qu'on ne peut rien dire ici... ça engage forcément quelqu'un à qui l'on tient... Et puis de toute façon, la police, elle ne vient jamais si ce n'est pour le spectacle, pour le show... Ils voient bien ce qui se passe ici, les ollas, les affrontements, les limpiezas... Cette guerra de ollas, si j'ai bien compris, c'est parce qu'un groupe [...] a volé la production d'un autre groupe [...]. Ce n'est pas comme si c'était la

première fois... ça arrive souvent... en fait, c'est de plus en plus fréquent, mais bon, on s'habitue » (Anonyme, 2012)

Si les « cuisines » de bazuco sont répandues dans les villes-bis, il semble que depuis la démobilisation des AUC, elles se soient démultipliées sur la loma. Gérées par les BACRIM ou des pandillas, leurs membres sont souvent jeunes et s'affrontent régulièrement. Cependant, à la différence des AUC, ce n'est pas pour contrôler l'intégralité des territoires et des réseaux de reventes que ces pandilleros se font « la guerre » : c'est pour assurer leur appartenance au marché des stupéfiants. Leur nombre élevé ne fait pas que diffuser la violence : il la propage, car le nombre de groupe armé actif implique un nombre similaire de bénéficiaires de leurs actes qui les « couvrent ». Aussi, ces violences plongent les habitants dans le mutisme : « *les murs ont des oreilles* ». En parler, ou reporter les faits à la police, c'est « le risque » de passer pour un « *sapo* », une « balance », et de subir en conséquence des représailles tout autant directes que dirigées envers « *des proches* ».

Ne pouvant plus agir ouvertement, d'anciens membres des AUC ont changé de nom, recrutant, parmi les adolescents et les jeunes adultes de la loma, des intermédiaires à même de dispenser leurs offices sans y risquer leur nom. Cette dynamique tend à se généraliser et constitue l'un des facteurs impulsant le départ de certaines familles des Altos de Cazucá. Face à la peur de voir leurs enfants rejoindre ces groupes, ces familles vont se réinstaller sur d'autres secteurs du municiple, ces départs se faisant plus urgent lorsqu'elles sont directement abordées par les chefs de ces groupes. Le Bienestar Familiar, l'UNICEF, des leaders desplazados, mais aussi des organismes religieux soulignèrent, au cours d'une réunion organisée à la mairie de Soacha, que ces situations augmentaient. Ils rapportèrent alors aussi que des graffitis « AUC » étaient réapparus sur les murs des quartiers reculés des Comunas informelles. Face à ces rapports, les autorités gouvernementales officielles présentes à cette réunion énoncèrent que ces actes de délinquance « *désorganisés* » ne sauraient en rien se rapprocher des actions qu'entreprirent les paramilitaires par le passé. Extrêmement coercitives, celles – ci étaient efficaces, car les AUC étaient « *extrêmement organisées* » et que leurs violences étaient particulièrement « *ciblées* ». L'un des représentants du département estima même que l'emploi même du terme « paramilitaire » était dû au fait que ces jeunes « *passaient trop de temps à regarder les télé-novelas de narcotrafiquant* », avançant par la suite que leur embrigadement

était moins du fait des groupes que de l'absentéisme des parents. Cette remarque provoqua un tollé dans l'assistance et mit un terme à la réunion.

En réalité, « *Même si ces bandes ne se confrontent pas directement avec l'État, elles ont des nexus avec les groupes armés dits idéologiques et leur empruntent certaines logiques de contrôle territoriales*⁵³¹ ». Si les violences qu'elles y déploient ne sont pas équivalentes avec celles observées au cours des années 1990-2000, « *le fait est que les deux (types de violences) entrent en interactions pour se renforcer et se consolider, et la violence dite diffuse se transforme en une excellente scène pour amplifier le champ d'action de la violence organisée*⁵³² ».

La constitution des zones grises est tout autant du fait de la politique locale que des l'économie de marché mondiale. Aussi, la formation des BACRIM ne saurait s'expliquer en dehors du conflit politique armé et de l'adoption de la loi de Justice et Paix. Il est intéressant de noter que ce terme est apparu à la suite de la reddition des principaux chefs des AUC, et qu'il s'est parallèlement accompagné de la disparition du terme « autodéfense », « conflit » ou encore « paramilitaire »⁵³³. Ainsi, cette anomie discursive est l'un des effets de la loi de Justice et Paix : pour que l'amnistie des violences perpétrées par les paramilitaires soit effective et qu'elle puisse déboucher sur la reconstruction d'un « nous » politique rejetant les guérillas, la communauté et les institutions devaient admettre la mise en place d'une amnésie partagée⁵³⁴. Acte de refondation sociale, cette censure politique n'a cependant pas annihilé l'expérience de cette modalité insurrectionnelle violente : si le paramilitarisme n'existe plus en tant qu'unité armée, ses formes de coercition sont toujours actives et se traduisent désormais dans l'emploi du terme « Bandes Criminelles Émergentes ». Malgré les discours politiques officiels qui soutiennent que le mouvement des AUC a disparu, les ONG et la communauté internationale se refusent à

⁵³¹ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p. 283.

⁵³² *Ibid.*

⁵³³ Atéhortúa Cruz, A. L. et al. « La politique de sécurité démocratique d'Uribe Vélez : éléments pour une analyse critique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 83, 2012, p. 92.

⁵³⁴ Cassin, B., « Politiques de la mémoire », *Multitudes*, vol. 3, 2001, p. 181.

cette lecture. Pour elles, les BACRIM se présentent comme les héritières des blocs paramilitaires :

« [...] il s'agit de groupes "fortement armés" avec une organisation militaire et des cadres dirigeants, capables "d'exercer un contrôle territorial" et "d'affecter directement et gravement la population civile". En complet désaccord avec les sources gouvernementales, le rapport de l'année 2007 du Bureau du Haut-commissariat se conclut ainsi : "qualifier de simples bandes criminelles toutes ces nouvelles structures ne rend pas compte de la complexité, de la variété, de la pluralité et des risques associés à ce phénomène". Elle signale aussi avoir "reçu des informations qui suggèrent que certains membres des forces armées tolèrent, approuvent et sont liés aux actions attribuées à ces groupes"⁵³⁵. »

Même si, en tant que groupes, les BACRIM ne sont pas reconnues comme intégrant le conflit armé interne, elles ont investi les mêmes domaines économiques que les AUC et leurs actions ont des retombées similaires à celles qu'avait le paramilitarisme pour la population civile. Cependant, en changeant de nom, elles ont aussi changé la teneur des charges retenues contre elles par la justice nationale et internationale, leurs victimes n'ayant par ailleurs pas accès aux réparations de guerre prévues par le politique.

⁵³⁵ Atéhortúa Cruz, A. L. et al. « La politique de sécurité démocratique d'Uribe Vélez : éléments pour une analyse critique », *op. cit.*, p. 93.

Section 2 : Un territoire inscrit dans un ordre pluriel.

Pour comprendre les logiques sous-jacentes au fait de revendiquer le contrôle d'un territoire donné, il est nécessaire d'en dégager les caractéristiques. Cette étape n'implique pas seulement de revenir sur les éléments morphologiques, géopolitiques et écologiques du terrain : elle doit aussi revenir sur sa structure sociale et culturelle. En effet, il ne suffit pas de décrire les composantes d'un territoire pour en saisir l'organisation : pour articuler ces réalités, il nous faut tenir compte des mécanismes coercitifs qui y sont déployés en vue d'assurer son contrôle, ainsi qu'identifier ce sur quoi ces mécanismes se reposent pour être efficient.

A) Les détenteurs d'offices sur los Altos de Cazucá

Situées dans un interstice institutionnel⁵³⁶, les villes-bis du territoire soachuna font face à l'existence de plusieurs « détenteurs d'offices ». Avant de nous pencher sur la configuration de la structure du pouvoir sur les Altos de Cazucá, il est nécessaire de dégager les différents groupes qui en conforment le système d'ordre. Ceux-ci n'opèrent pas sur les mêmes pans de la vie sociale et ordonnent une violence qui se décline selon plusieurs gammes : physique, culturelle, mais aussi symbolique. Bien que subnormales et parfois contradictoires, leurs règles administrent conjointement les espaces périurbains informels soachunos et se présentent toutes comme les garantes de l'ordre social au quotidien. Malgré l'ambiguïté apparente qu'une telle situation laisse transparaître, les ONG, les ONGI, les milices privées, les IAG, les bandes de délinquance juvénile, les sicarios, les cartels⁵³⁷, les institutions gouvernementales, les

⁵³⁶ Les quartiers périurbains informels ont cela de spécifique qu'ils se situent dans un interstice institutionnel. En effet, bien que leur localisation les place, de facto, sous le régime du pouvoir souverain étatique républicain, le caractère illégal de leur processus d'urbanisation en font, stricto jure, des zones de hors-droits. Aussi, il en ressort un décalage entre la norme, stricto sensu, et la réalité. Il s'en suit que la non-conformité du secteur au modèle normé génère des altérations dans l'harmonisation de l'exercice du pouvoir, lequel se transpose au pluriel sur ces espaces de l'entre-deux.

⁵³⁷ Nous employons le terme cartel dans son sens économique le plus large, en tant qu' « [...] *accords implicites ou explicites — que font certains producteurs dans une même branche industrielle, au niveau national ou international, dans le but de limiter la production, fixer les prix, se répartir les marchés, déterminer les quotas de ventes, de fabrication, de distribution, et partager les bénéfices entre chacun des membres* » (Sources : Delpirou, A., Mackenzie, E., *Les cartels criminels: cocaïne et héroïne, une industrie lourde en Amérique latine*, Paris, PUF, 2000, p. 13 ; cite *Le Grand Robert de la langue française* et *L'Encyclopédie américaine* en note de bas de page). Aussi, il n'y a pas que des cartels liés à l'économie des stupéfiants sur les quartiers périurbains informels

associations de résidants, mais aussi les policiers et les militaires cohabitent donc simultanément sur ces espaces : ils s'en partagent les offices.

a) Les groupes armés officiels et illégaux : l'office de la violence physique.

Parmi les manifestations de pouvoir qui articulent les relations sociales sur les Altos de Cazucá, celle qui fut le plus souvent déplorée par les travailleurs sociaux et les fonctionnaires travaillant sur ce secteur relève de l'ordre de la violence physique. Son emploi ne relève pas d'un groupe armé unique. Cette situation tend donc à exacerber les conditions de vulnérabilités qu'éprouvent les communautés disposées sur cette Comuna. Les Altos de Cazucá compte plusieurs acteurs armés, et alors que certains cherchent à se faire voir, comme c'est le cas pour les forces gouvernementales officielles (policiers, militaires), d'autres y opèrent par mimétisme. Ainsi, ils se fondent dans la masse des habitants de cette ville-bis pour mener à bien leur rôle, comme c'est le cas pour les milices urbaines de la guérilla. Les « forces de l'ordre », qui se veulent présentes, ne sont en réalité que rarement vues par les résidants de Cazucá, à l'inverse des groupes armés illégaux. Cependant, les uns comme les autres ont toujours cherché à faire sentir leur présence sur le secteur, comme me raconta Pablo, alors que je lui demandais ce qui avait changé sur la loma depuis son arrivée dans les années 1980 :

« Les groupes armés, ça, ça n'a pas changé... ça fait partie de mon tissu, de mon quotidien, de mon corps et de mon sang... je ne peux pas taire quelque chose qui m'a tellement affectée et qui a mis un terme à la culture que j'avais, à ma culture, mais pas seulement. Cette situation, aujourd'hui, elle se reflète dans la plupart des lieux de ce pays. Ceux qui ont les fusils, les groupes, ils sont présents là où on leur laisse la possibilité d'exister, d'agir, là où il n'y a pas de forces militaires. Ils rentrent dans les quartiers marginaux parce que les policiers ne sont pas présents... Tu vois doctora, ils ont construit une base militaire ici, à moins de 500 mètres d'ici, dans la loma. Elle chevauche le secteur de Ciudad Bolívar, et le secteur de Soacha... Mais où sont les militaires ? Où étaient-ils quand on a commencé à construire ce versant ? Ils ne se pointaient pas aux réunions que nous faisons tous

soachunos. Dans la mesure où ces espaces présentent d'importantes lacunes en termes d'approvisionnement et de service (entretien de voiries, services d'ordre, santé, alimentation, eau, eau potable, électricité, gaz, sols), il convient de considérer que ces secteurs de l'échange constituent des marchés à forts potentiels. Dès lors, les détenteurs d'offices qui opèrent sur ces barrios s'en distribuent la gestion, et parfois se la disputent.

les dimanches, alors que nous les invitations. Il y avait le Président de la Junte communale de la Vereda, et c'était tout. Alors bon, on nous disait que c'était parce que c'était dimanche... mais nous ne pouvions faire ces réunions que le dimanche, parce que la semaine, nous faisons du « recoje », nous cherchions de quoi manger. Et il y avait déjà deux bases à l'époque... On les appelait, on leur disait « regardez, là, on nous agresse ; là, on nous rackette, on nous "vacuna" ⁵³⁸ . Et comme par miracle, ces gens disparaissaient dès que nous reportions les faits... Tout se sait, tout se sait dans cette vie, tout se sait... Je fais partie des gens qui sont persuadés qu'on n'emporte aucun secret dans la tombe... Ils disparaissaient comme par miracle ces groupes, mais pourquoi ? Parce qu'ils allaient se réfugier dans les bases militaires... Ces groupes existent, je le sais, et ils vont, camouflés, ils se baladent, en plus ils se baladent avec des armes pas normales... même l'armée n'a pas ces armes. Ils ont changé, ils s'adaptent, en fonction de la situation... ils ont beaucoup changé quand les gens de groupes paramilitaires ou guérilleros sont arrivés par ici, parce qu'alors ce sont eux qui ont pris le commandement. Ces milices et ces fronts, ils ont commencé à leur donner des ordres et à les utiliser, notamment pour des rôles d'intelligence... alors ils venaient, à nos réunions, et ils nous demandaient : "pourquoi autant de réunions, pourquoi il y a des étrangers, pourquoi ? Pourquoi ?" Ces gens-là, ce sont des balances, ceux qui viennent, qui recueillent les informations et qui après, vont tout leur dire... se sont des sapos, et il y en a aussi beaucoup ici. Pour moi, rien n'a changé, c'est pareil... » (Pablo, 2012)

Étant « présents là où on leur laisse la possibilité d'exister, d'agir », les groupes informels se retrouvent, selon Pablo, « là où il n'y a pas de forces militaires ». Cet extrait d'entretien illustre ainsi le sentiment d'impunité, de méfiance, mais aussi de suspicion que peuvent entretenir les résidants des Altos de Cazucá à l'égard des groupes armés étatiques. S'ils sont présents et visibles au travers des bases militaires liminaires qu'ils occupent, ils demeurent néanmoins absents du quotidien, « ne se pointant pas aux réunions » que les habitants de la loma organisaient le « dimanche », seul jour de « repos » qu'ils s'accordaient. Par ailleurs, lorsqu'ils sollicitaient l'intervention des forces de l'ordre, celles-ci faisaient les sourdes, et

⁵³⁸ Le terme espagnol de « vacuna » signifie littéralement « vaccin » en français. Il désigne la pratique d'une forme de racket opérée par les groupes armés illégaux en Colombie. Cette dernière peut être apparentée au « Pizzo » prélevé par les mafias italiennes. Cette extorsion gravite autour de la garantie d'un service de protection et/ou de non-agression envers ceux qui s'acquittent régulièrement d'une somme auprès des acteurs armés qui contrôlent un quartier ou un territoire donné. Aussi, en payant cette « contribution », sorte de pacte de non-agression, les habitants sont « vaccinés » contre les actions des IAG. Cependant, comme ces derniers « mutent » régulièrement, il n'y a jamais de garanties pour les habitants des hors-lieux.

même si les groupes subversifs finissaient par « *disparaître* », beaucoup de résidants suspectent encore l'armée de collaborer avec eux. Aussi, aux yeux de leurs habitants, l'emprise qu'ont les « forces de l'ordre » sur les règles qui administrent les hors lieux est vilipendée. La « *ley* » y revêt le même rôle que celui de la cavalerie : elle arrive toujours en « *en retard* », une fois les problèmes à leur paroxysme, et à peine les forces armées officielles quittent-elles les lieux que ces dynamiques reviennent. Dans cet état politique de l'exception, elles font partie de « *ceux qui ont les fusils* », au même titre que les groupes armés illégaux, mais ne sont pas investies d'autorité et ne sont pas incluses dans le nous.

Si les IAG font figure de « forces-de-loi » sur les quartiers informels soachunos, les « forces de l'ordre » n'y sont perçues que comme une loi vidée de sa force, en cela que :

« [...] l'apport spécifique de l'état exception n'est pas tant la confusion des pouvoirs [...] que l'isolement de la "force de loi" dans lequel, d'une part, la norme est en vigueur, mais ne s'applique pas (n'a pas de "force"), et où, de l'autre, des actes qui n'ont pas valeur de loi en acquièrent la "force". Dans le cas d'urgence, donc, la "force de loi" fluctue comme un élément indéterminé qui peut-être revendiqué tant par l'autorité étatique (agissant comme dictature de commissaire) que par une organisation révolutionnaire (agissant comme dictature souveraine)⁵³⁹. »

De ce fait, il ne fut pas rare que mes interlocuteurs se crispent à l'évocation de recourir à l'intervention des forces de l'ordre, ce dont témoigna Daniela, alors qu'elle exposait les faits ayant provoqués le départ de son fils à deux travailleurs sociaux qui suivaient sa famille :

« La police ? Non, mon dieu, non ! Je sais qu'ils vont me dire que je mens... Ils vont me dire "Vous n'êtes pas venue reporter les faits tout de suite, alors que c'est votre fils"... Ou bien "s'il y a eu cette histoire, c'est qu'il devait être de mèche avec eux..." Dès que ça s'est passé, je voulais aller le déclarer à la UAO, mais je ne trouvais pas ses papiers... Et puis la peur, j'ai peur ! J'ai peur parce que je ne sais pas qui me suit, mais on me suit [...] Lorsque je sors d'ici, et tous les soirs depuis que ça s'est passé, ils sont là... Enfin, je ne sais pas si c'est eux, parce qu'ils ont des cagoules, mais ils rôdent autour de ma maison... » (Daniela, 2012)

⁵³⁹ Agamben, G., *État d'exception*, op. cit., p. 67.

Sa crainte de ne pas être crue par les autorités se mêlait à celle de se positionner dans une situation encore plus incertaine. Ne cachant pas « *qui la suivait* », déclarer ces menaces comportait un risque : celui d’engager une confrontation directe avec le groupe en question, comme le commenta l’un des travailleurs sociaux :

« [...] le problème dans le fond, c’est qu’ici, on ne sait pas qui vous a à l’œil... ça peut être celui qui monte, qui descend, qui est posté au coin de la rue, ou près de l’épicerie... On ne sait ni qui parle avec qui, ni de quoi... Alors, descendre à la UAO pour remonter après... C’est un risque pour elle... c’est pour ça aussi qu’elle vous a demandé de l’accompagner... Les gens qui travaillent dans la Casa de los Derechos sont toujours plus ou moins protégés... On ne les touche pas... c’est un accord tacite entre les groupes, parce que même leurs membres peuvent avoir besoin de faire des démarches ici, ou leurs familles. » (Maribel, 2012)

Qu’ils soient ou non déplacés, les résidants des Atlos des Cazucá ne font donc que rarement appel aux forces armées officielles. Sans rejeter sa légitimité d’action, l’ordre public y est disqualifié⁵⁴⁰. Si elles ne sont pas perçues comme illégitimes, les interventions des forces de l’ordre ont une portée limitée pour les habitants de cette « zone grise », car ce secteur enregistre la présence de plusieurs autorités concurrentielles, comme me le raconta Rosa :

« Parce qu’ici, même s’ils ne veulent pas le croire, il y a des paramilitaires. Il y a les Rastrorojos, les Aguilas Negras⁵⁴¹ ... et de la guérilla aussi, mais je ne sais pas laquelle... mais ici, il y a des gens mauvais... en apparence, le barrio a l’air très joli, mais ce n’est pas le cas... [...] il y a des gens très mauvais qui commandent ici, et il faut leur obéir, pas parce que c’est la loi. Non. Mais la loi devrait être plus intelligente, parce que je sais qu’elle est bien. Les autorités savent que ce secteur est bien chaud sur ces choses... Ils doivent savoir que, depuis le début, le secteur a ces problèmes, alors pourquoi n’améliorent-ils pas les choses ici ? Elles ne font rien, même la police. Elle se contente de venir, de faire une ronde ici et là, sur la route, et rien de plus... Mais par exemple, les policiers ne descendent pas en bas, au Ricón del Lago. On les appelle, on leur dit qu’il va y avoir une bagarre, ou des morts, on les appelle, et non... ils ne viennent pas, ils ne viennent pas... Ils ne viennent pas, si ce n’est par ici, sur la partie que dessert la route de la Isla. Ils arrivent de Tres Esquinas jusqu’ici, et puis ils font demi-tour... Ils restent sur leurs motos. Ils regardent, mais ne descendent jamais... [...] Nous n’avons vu l’armée

⁵⁴⁰ Minassian, G., *Zones grises*, op. cit., p. 28.

⁵⁴¹ La traduction de ces noms donne les « Traces Rouges » et les « Aigles Noirs ».

qu'une fois ici, une seule fois, alors qu'on a la base militaire... Je ne l'ai plus jamais vue. Sinon, deux fois, on a vu ceux qui portent les grands chapeaux là, la brigade de contre-guérilla, les carabineros. Elle est venue deux fois seulement, c'était il y a deux ans. Depuis, je ne l'ai plus vu. [...] Ils ne nous envoient que des bachilleres⁵⁴², et un bachiller, qu'est-ce qu'il peut faire ? Ils sont jeunes, ils n'ont que leur matraque et ils sont en apprentissage... ils n'ont jamais été confrontés à ça... Si une pandilla les attrape, elle les tue sur place. Alors pourquoi ne nous envoient-ils pas des policiers professionnels, de ceux qui savent et qui ont des armes ? » (Rosa, 2012)

Pour Rosa, la réponse formulée par les forces de l'ordre aux violences qui traversent Cazucá n'est pas à la hauteur de leur ampleur : « *ils ne veulent pas croire qu'il y a des paramilitaires* », et pourtant, même si leur nom a changé, s'appelant désormais les « *Rastrojos* » ou les « *Aguilas Negras* », ils sont bien présents sur la loma. Si son discours met en avant l'inaction des autorités qui « *savent que ce secteur est bien chaud* », mais qui « *ne font rien* », il ne constitue pas pour autant une négation la loi. Aussi, les habitants de la Comuna 4 ne rejettent pas le système d'ordre étatique, mais le mettent au second plan des techniques de régulation en vigueur sur ce hors-lieu. Estimant que la structure du pouvoir étatique n'est pas capable d'appréhender la situation de violence qui traverse leurs quartiers, ils se sentent abandonnés par le gouvernement : les représentants des forces de l'ordre observent les violences qu'ils subissent sans agir, « *restant sur leurs motos* » et « *regardant* » cette réalité sans jamais « *descendre* » de leur cylindrée pour y mettre un terme. Cette apathie ne se traduit néanmoins pas en hostilité à l'égard des patrouilles disposées sur la Comuna, au contraire.

À l'instar des autres habitants du quartier, Rosa témoigne d'une sympathie pour les bachilleres, car ils sont « *jeunes* », « *en apprentissage* », « *n'ont jamais été confrontés* » à ces situations et ne sont pas armés pour faire face aux moyens des pandillas, des paramilitaires ou des milices de la guérilla. Dans cette configuration d'autorités concurrentielles, les rapports de forces sont asymétriques. Cependant, ce ne sont pas les groupes « *à la marge de la loi* » qui

⁵⁴² En Colombie, le terme bachiller désigne les jeunes citoyens qui intègrent une unité des forces de l'ordre (Police, Armée) à leur majorité légale (18 ans) afin d'accomplir leur service militaire obligatoire. Sa traduction française équivaut au terme « bachelier ». Étymologiquement, ce mot d'origine dérive du latin « *baccalaris* » et désignait, à l'époque médiévale et sous la forme *baccalarius*, le « *chevalier qui ne conduit pas de compagnons armés au combat [...] (1^{re} moitié XIe. (Raoul Glaber, lib. 5 Hist. Cap. 1 ds Du Cange loc. Cit.) [...] »). (Sources [consultée pour la dernière fois le 31/01//2014] : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/bachelier>).*

sont perçus comme étant en position de faiblesse : ce sont les forces de l'ordre. Ainsi, la communication entre celles-ci et les résidents de la Comuna 4 s'en trouve affectée, car bien qu'elles soient légalement en charge du recours à la violence physique (« *ceux qui savent* ») et qu'elles en aient l'attribut (« *ceux qui ont les armes* »), elles n'ont pas le monopole (« *ceux qui ont les fusils* ») de son recours sur les marges informelles :

« Déclarer ces choses à la police ? Ici ? Non ! Doctora, ici, personne ne dit rien, et moi la première. [...] Ici, personne ne dit rien. Des fois, le weekend, les pandillas s'affrontent. Celles du secteur de là bas, viennent contre celles d'ici... Ils se jettent des pierres, ils ont des armes, des machettes, tout ce qu'ils trouvent... ça forme un chaos ici... mais c'est surtout des affrontements entre pandillas qu'on voit... Entre celles d'ici, et celles de là bas (pointe en direction de Ciudadela Sucre). Alors des fois, la police vient se rendre compte des dégâts... Des fois même, elle demande des renforts à la base qu'il y a là haut... Mais c'est seulement quand il y a ces affrontements, le reste du temps, c'est le désert » (Rosa, 2012)

N'intervenant que lorsqu'il y a affrontement, « le reste du temps », la police n'assure aucune présence pérenne sur le secteur de la Isla depuis 2011, ne se rendant sur le site que pour se « *rendre compte des dégâts* ». Bien que considéré comme étant « le plus paisible » de ceux que compte la Comuna 4, cet espace n'en a pas moins enregistré des actes d'hostilité manifeste envers l'autorité étatique :

« Le CAI qui était ici, ils l'ont brûlé [...] l'année dernière ils nous ont montré un CAI mobile qui devait venir ici tous les jours, mais nous ne l'avons jamais vu. Il n'est jamais venu par ici... depuis qu'ils ont brûlé le CAI, il n'y a plus personne... Mais bon, dans le fond ça ne changerait rien, parce que quand on avait le CAI, bon d'accord, il y avait toujours deux trois policiers, mais ils étaient toujours au coin de la rue, ou au téléphone : "Allo mon amour", ils se trouvaient des amours (rigole), mais bon, à trois, ils ne pouvaient rien faire. [...] Une nuit, je suis montée à la Isla [...] dans la boulangerie La Buena, la grande qu'il y a là, il y avait les policiers. Et là, du chemin vers Tres Esquinas, un monsieur arrivait en courant, avec derrière lui dix ou quinze personnes... Et lui, qui courrait à perdre haleine, parce que ces types, ils lui courraient derrière pour le tuer. [...] et ce monsieur est rentré directement dans la boulangerie, et là, cinq ou six types lui sont tombés dessus... et lui avec son petit bâton en train d'essayer de se défendre, mon Dieu ! Et les policiers, assis devant, à ne rien faire. Et moi "Messieurs, messieurs, mais regardez, ils vont le tuer" "Je ne peux rien faire" "Pourquoi ?" ... et le propriétaire de la boulangerie est sorti, énervé, il leur a dit, je ne sais plus quoi, mais bon, il les a insultés, parce qu'ils [les policiers] ne faisaient rien alors qu'ils

[les types] étaient en train d'abimer son commerce. Au moins, au moins, ils pouvaient tirer un coup de feu en l'air, pour les effrayer... mais non, ils sont restés là, ils ont appelé des gens, parce qu'après 3 motos sont arrivées. » (Rosa, 2012)

L'incendie du CAI n'a « rien changé » à la situation conflictuelle qu'enregistrent les Altos de Cazucá selon Rosa. Certes, les résidents pouvaient toujours voir trois policiers en poste dans le secteur la Isla, mais ces derniers ne faisaient pas figure « d'autorité » : ils se « trouvaient toujours au coin de la rue ou au téléphone » pour se « trouver des amours ». Leur capacité d'intervention face à des situations armées était par ailleurs limitée. Selon Rosa, cela tenait de leur faible nombre : ils ne pouvaient qu'effrayer les auteurs des violences et signaler leurs tenues à la station de police située dans la ville plane. Aussi, et à l'inverse des groupes armés informels, leur réactivité n'était pas adaptée à la spontanéité ou à la diffusion des violences que subissent ces espaces informels. Protocolaire, le déploiement des forces de l'ordre sur le territoire ne se prête pas aux délais d'expression des affrontements armés qui ont cours dans ces quartiers :

« Mais entre-temps, les types étaient partis et au lieu de les chercher, ils ont embarqué le monsieur qui s'était réfugié dans la boulangerie. Pourquoi lui ? Alors qu'il n'avait rien fait ? Ça ne se fait pas ces choses-là [...] le pauvre homme, il se défendait avec son bout de bois... il habitait dans le quartier d'en haut, et ces gens [les types] aussi ont une maison là-bas, mais elle est horrible... Après, ils ont été chez lui, ils lui ont cassé ses vitres et ils allaient tuer sa femme et ses enfants. Ils ont détruit sa maison, et comme ils n'avaient pas réussi à lui mettre la main dessus, ils s'en sont pris à sa famille. Et les gens d'ici leur ont dit, aux policiers, "Regardez, regardez là-haut ils sont en train de je ne sais pas quoi", alors là, la police a couru prendre la femme et les enfants et elle les a ramenées ici au CAI. Et puis les policiers ont dit à la dame qu'elle ne pouvait plus retourner chez elle, parce que ces types allaient la tuer avec ses enfants... mais bon... il était tard, alors j'avais peur et puis je ne voulais rien entendre de plus, alors je suis rentrée chez moi et j'ai laissé cette histoire au CAI... mais ça se passe comme ça ici... Quand ils [les types] n'arrivent pas à trouver celui qu'ils veulent, alors ils s'en prennent à sa famille. C'est comme ça ici. » (Rosa, 2012)

Si la cohabitation avec des acteurs armés fait partie du quotidien des habitants de la Comuna 4, ces groupes n'occupent donc pas cet espace de la même manière, tant d'un point de vue spatial que temporel. Sur le municipe soachuno, le déploiement des forces armées gouvernementales est important et ne compte pas moins de deux bases militaires et huit stations de police, dont l'une a été inaugurée en 2011 : le Comando Distrito Especial de Policia de

Soacha⁵⁴³. Néanmoins, ces différents extraits d'entretiens soulignent que la présence quotidienne des IAG sur ces hors-lieux éclipsent les fonctions « régulatrices » des forces armées étatiques, ces derniers n'étant pas représentés comme les « garants » du recours à la violence physique légitime. Les groupes armés irréguliers connaissant mieux le terrain que les forces régulières gouvernementales, leur influence coercitive sur les habitants des hors-lieux est plus étendue, car « *Quando ils [les types] n'arrivent pas à trouver celui qu'ils veulent, alors ils s'en prennent à sa famille. C'est comme ça ici.* »

b) Les ONG et les fonctionnaires : pallier à la violence symbolique

Si les secteurs informels sont souvent présentés comme des zones dangereuses accusant des taux d'insécurité élevés, ils constituent aussi des espaces où règne une violence symbolique pesante. Au cours des précédents chapitres, nous avons vu que l'écologie des Altos de Cazucá plaçait ses résidents face à des situations risquées : les glissements de terrain, l'absence d'eau potable, les raccordements pirates à l'électricité, les manques de consolidation de la voirie ou encore l'irrégularité qu'observe le ramassage des ordures les expose constamment à des risques géologiques et sanitaires. La Comuna présente par ailleurs d'importants problèmes d'approvisionnements, que cela concerne l'acheminement de biens marchands (alimentation, logements, habillements) ou de service public (éducation, hôpitaux, transports, administration, égout, gestion de l'eau).

Aussi, avant d'être physique, la violence qui traverse ces hors-lieux s'inscrit dans le champ symbolique. Dans la mesure où tout reste à faire sur ces marges de la « débrouille », ces deux formes de violence ne peuvent donc être pensées de manière indépendante. Le recours à l'une est justifié par l'existence de l'autre⁵⁴⁴, en cela que la violence symbolique se trouve au

⁵⁴³ La traduction espagnole de cet ensemble nominal nous donne « Commandement Spécial de District de la Police de Soacha ». Selon une Déclaration faite par le Commandant la Police du Cundinamarca dans un communiqué de presse, elle a pour fonction de « *recevoir la population de Soacha et de prendre en charge les zones les plus vulnérables, comme Atos de Cazucá et León XIII* » (Source : « Soacha estrena mañana megaestación de Policía », *El Tiempo*, 4 août 2011)

⁵⁴⁴ Braud, P., « Violence symbolique, violence physique : éléments de problématisation. », in Hanoyer, J. (éd.), *Guerres civiles: économies de la violence, dimensions de la civilité*. Paris, Karthala, 1999, p.44.

cœur du processus de constitution des « autres lieux » de la ville. En effet, si ces espaces sont devenus des « territoires à part », cela tient de la position informelle et marginale qu'ils occupent vis-à-vis du foncier urbain cadastré. Ainsi, ils sont tout autant le reflet de l'inégalité d'accès des citoyens au système d'approvisionnement citadin que son résultat. Les populations rurales migrantes qui y vivent les ont provisoirement colonisés, puis durablement urbanisés, car face au déploiement d'une violence diffuse, leur capital économique, symbolique et culturel ne leur permettait pas d'intégrer le tissu urbain des cadastres. Dès lors :

« Plus qu'une forme indistincte de violence, on peut voir se dégager des chaînes d'équivalence qui permettent de voir la violence "structurelle" de l'opposition riche-pauvres sur le même plan que la violence armée, la corruption, ou la délinquance⁵⁴⁵. »

Dans les faits, la légitimité d'action des acteurs armés qui se disputent le contrôle des Altos de Cazucá repose en grande partie sur la violence symbolique immanente à cet espace. Ces groupes s'appuient sur l'iniquité d'accès au droit de Cité qu'éprouvent ses résidents, de sorte qu'ils n'interviennent pas dans sa régulation. Au contraire, ils préfèrent instrumentaliser cette situation soit pour recruter des membres, soit pour créer des marchés. Cette violence symbolique constitue donc un élément central dans le processus de formation et d'implantation d'autorités concurrentielles sur les hors-lieux. Dès lors, les institutions étatiques, mais aussi les ONG et les ONGI tentent de remédier à ces inégalités sociales pour freiner la diffusion des violences que subissent les citoyens des « autres lieux ».

Les interventions des acteurs humanitaires et les travailleurs sociaux consistent, entre autres choses, à proposer des journées de formations, à organiser des distributions de paniers alimentaires ou encore à financer des projets visant à consolider les quartiers de la loma. Ils peuvent aussi monter des ateliers thématiques selon les besoins des résidents, à l'instar de celui que le fonctionnaire en charge de la Casa de los Derechos m'avait demandé d'animer pour intégrer ce lieu. Ces actions sont plutôt bien accueillies par les habitants de Cazucá. Cependant,

⁵⁴⁵ Peñafiel, R., Nantel, L., « Colombie. Violence immanente, défi de sens et projection dans une éthique de paix », *op.cit.*, pp. 201-211.

ils ne les rattachent pas au référant étatique, même lorsque cela implique l'intervention de la Red Unidos ou de la Casa de los Derechos :

« Le RUPD, il ne m'a pas dit qu'il y avait d'autres choses que la carte. Ça, je l'ai appris par l'intermédiaire d'autres acteurs, des fondations ou des ONG, ou par la Red Unidos. À part l'argent, je n'ai rien reçu de l'État, et il faut attendre pour le recevoir. [...] Mais à la Casa de los Derechos, on m'a tout de suite reçue... Cette maison, elle marche très bien... C'est un miracle, cette maison. Tous les gens qui sont venus ici, travailler ici dans cette maison, ces personnes ont toutes été très gentilles, et très compétentes. Ici, on ne peut pas se plaindre. Le problème, c'est la pension, l'argent. [...] quand on arrive à la UAO, c'est le protocole [...] on doit d'abord remplir une fiche, et attendre qu'on nous appelle... Mais bon, ils m'ont aussi très bien reçue... le tout, c'est de ne pas être grossier avec les fonctionnaires... Parce qu'il y a des gens qui arrivent là bas, et qui ont un caractère bien trempé [...] si on veut qu'on nous aide, il faut prendre les choses avec calme... Il ne faut pas être grossier, les gens grossiers n'obtiennent rien... Si j'arrive et que je suis grossière, personne ne va me recevoir, alors j'arrive toujours calme, et à chaque fois que je me rends là bas, on me reçoit très bien... tous les fonctionnaires savent qui je suis... "Bonjour Rosa, comment allez-vous... et tout". Pour les aides, je passe assez vite, c'est vrai, mais vous savez pourquoi. Ce que me disent les filles de là-bas, c'est "Je vous reçois avec beaucoup de plaisir, Rosa, parce que vous n'êtes pas grossière et que vous nous traitez avec respect...". Même Julia me l'a dit : "Rosa, j'aime bien vous avoir en charge, parce que vous n'êtes pas grossière, vous n'êtes pas grossière" (elle rigole). Mais bon, peut être qu'elles me disent aussi ce que je veux entendre... se sont de belles paroles, et je me laisse convaincre du coup (elle rigole). » (Rosa, 2012)

Il ne fut donc pas rare qu'au cours des entretiens, mes interlocuteurs me fassent mention de ces programmes sans pour autant les rattacher à l'État, même lorsque la question l'induisait implicitement comme acteur de ces démarches. Pour Rosa, les programmes gouvernementaux comme le RUPD ne fournissent rien d'autre « *qu'une carte* » et de « *l'argent* » qu'il faut attendre. Selon son analyse, l'État se place dans une sphère d'action marginale, située hors de portée de la réalité et du quotidien des habitants de Cazucá. Ce passage illustre donc une fois encore la mise à distance de l'État, laquelle se traduit par une représentation interpersonnelle du pouvoir. Rosa insiste ainsi sur la dimension dialogique, et non pas juridique, des rapports qu'elle entretient avec les fonctionnaires cazuqueños. Il en ressort que les actions sociales visant à pallier les violences symboliques et économiques qui traversent los Altos de Cazucá sont perçues comme désolidarisées du pouvoir étatique. Ce dernier est appréhendé comme étranger

au contexte local et absent du quotidien des espaces périurbains informels. Souvent critiqué, son fonctionnement centraliste ne permet pas de percevoir le rôle qu'il endosse dans l'établissement et la mise en œuvre des programmes dont bénéficient les résidents de cette Comuna. C'est ce qui ressort du discours de Rosa lorsqu'elle évoque la Red Unidos, dont la gestion dépend directement de l'Agence Présidentielle. Il en va de même pour la Casa de los Derechos, dont le fonctionnement dépend de la Defensoría del Pueblo, institution étatique créée suite à la constitution de 1991. Ainsi, l'action déployée par l'État colombien face aux déplacements forcés qui touchent ses citoyens se résume, selon ces derniers, aux aides financières qu'il leur verse. Or pour Rosa, ces mesures intègrent le grand ensemble de l'humanito-cratie :

« J'ai tous les reçus, tous les reçus de mes aides humanitaires, parce que je suis très organisée aussi j'ai gardé tous mes reçus... Avec la première aide, j'ai touché, en argent, 350 000 pesos, et en bons, pour les marchés, ils m'ont donné 2 bons, ou 3, ou 2, il faudrait vérifier... mais je pense que c'est 2. Enfin, 2 bons d'une valeur de 270 000 pesos. Pour aller faire les courses au Colsubsidio..., c'était ma première aide humanitaire. Après, quand j'ai déposé mon dossier pour avoir les versements, ça devait être en septembre oui, ils m'ont versé 510 000 pesos. Et tous les 3 mois, ils me donnaient 510 000 pesos. Et c'était régulier... mais maintenant c'est une fois par an, et je ne touche que 510 000 pesos. Bon, je suis seule sur la carte, OK... mais on ne me verse les aides qu'une fois par an, et avant c'était tout les 3 mois. On pouvait voir venir, alors que là, ça change énormément les choses. Et 510 000 pesos, ce n'est pas assez... Je me suis demandé : « Est-ce que c'est parce que j'ai un compagnon maintenant ? Mais ça n'a rien à voir... Je suis déplacée, pas lui, mais bon, je me suis posé la question. Cette année, on me l'a versée le 5 janvier, mais j'avais déposé la demande l'année dernière. Et là, je l'ai déposé le 9 avril, et rien... je vais attendre encore un an... » (Rosa, 2012)

Dès lors, si Cazucá est « la terre où vont les pauvres » (Fernanda ; Esperanza, 2012), elle est aussi le terrain du gouvernement humanitaire. Pour les résidents déplacés, l'action de l'État se résume souvent au fait de devoir souffrir l'attente et d'endurer les manques :

« Ce que ça m'apporte, pas grand-chose... Je fais partie de familias en action, parce que les déplacés ont un accès prioritaire à ce programme... En l'intégrant, on peut avoir accès à certains subsides complémentaires, être intégrés dans des programmes, mais bon... ça nous mine... Parce que ce n'est pas régulier, c'est en fonction d'un tirage au sort. Il y a 3 lettres d'appel : la C, la D et la B. Alors on est rattaché à une de ces lettres, et derrière, on a un numéro. Le mien, par exemple, je

suis en C, et j'ai le numéro 20 000 et des poussières. Et là, ils en sont au numéro 8000... je pense que je pourrais avoir l'argent dans peut-être 8 mois. Et j'en ai besoin maintenant, parce qu'à cause de la vague de froid, je ne peux plus y habiter, donc en ce moment je paie un loyer, et j'ai besoin de cet argent pour le payer. Je ne suis plus dans ma maison, et j'ai un loyer à payer, alors quand je vois l'avancement des chiffres, je me dis ay non ! C'est bien tout... » (Esperanza, 2012)

« L'État ? Il nous vient en aide, par l'intermédiaire des réseaux et des juntas, ça, c'est sûr... par l'intermédiaire de la UAO il m'aide, mais bon, ce n'est pas... je ne veux pas me plaindre... mais bon (silence)... ici, ça dépend de chacun » (Fernanda, 2012)

Dans la mesure où cela ne leur « apporte pas grand-chose », recourir aux dispositifs étatiques ne constitue pas la démarche politique privilégiée par les habitants de Cazucá, qu'ils soient ou non détenteurs de la carte de desplazado. À leurs yeux, le gouvernement se présente plus volontiers comme un intermédiaire d'accès aux services dispensés localement que comme le détenteur du pouvoir et le garant de l'ordre social en vigueur. Il en résulte que les résidents de la loma se tournent vers d'autres espaces de socialisation pour exercer leur citoyenneté, à l'instar des ONG, des associations de quartiers, mais aussi des communautés religieuses. Cependant, si ces institutions prennent le relais discursif de l'État sur ces espaces, leur propos n'est pas de désarticuler les habitants de Cazucá des mécanismes politiques. Au contraire, leurs actions entendent avant tout de les accompagner dans l'exercice de leur citoyenneté, les invitant à ne plus se positionner depuis le droit, mais depuis la question de la sécurité, ayant bien saisi que :

« As the liberal democratic institutions of rights and citizenship have been shaped by the imperative to secure life against threat – and not only with respect to housing but across many sectors of government- « life at risk » has become a form of biosociality (Rabinow 1996) through which the urban poor claim governmental assistance, protection and care (Petryna 2002, Rose 2007)⁵⁴⁶. »

Ainsi, la stratégie adoptée par ces institutions pour tenter de pallier la violence symbolique traversant les espaces périurbains informels consiste à ne pas la présenter comme une défaillance de l'État-Providence, mais comme un risque et une atteinte à ses prérogatives

⁵⁴⁶ Zeiderman, A., « Living dangerously », *op. cit.*, p. 72.

régaliennes. En effet, mobiliser le champ du droit et l'appareil judiciaire pour exiger l'inclusion effective de ces populations marginales dans le champ d'action du politique n'aboutit qu'au terme de longs processus. Or, ces territoires sont confrontés à des situations urgentes, protéiformes et mouvantes. Par ailleurs, le fait de s'inscrire dans ces démarches ne garantit en rien que le verdict rendu aille dans le sens des plaignants. Situé sur des espaces urbanisés et occupés de manière illégale, le DIH constitue dès lors le vecteur juridique le plus efficace pour répondre immédiatement aux effets de cette violence structurelle⁵⁴⁷, car il ne s'ancre justement pas dans le local.

c) Les « bandes de délinquances juvéniles » et les cartels : instrumentaliser la violence « culturelle » dans la construction communautaire.

Si recourir au DIH s'avère efficace pour répondre aux effets immédiatement ressentis de la violence symbolique prenant place sur les Altos de Cazucá, il ne peut, à lui seul, pallier durablement à sa diffusion. Ainsi, prendre la mesure des fonctions assumées par les ONG ne doit pas nous faire perdre de vue que « *Dans l'application du DIH, on se heurte toujours, aujourd'hui, à l'impossibilité de dépasser les enjeux diplomatiques*⁵⁴⁸ ». Compte tenu de l'informalité qui caractérise ces espaces périurbains, leurs actions doivent s'inscrire dans l'évènement, sans quoi leur présence ne pourrait y être pérenne. Ces organismes doivent faire en sorte que leurs interventions ne soient pas assimilables à de l'ingérence humanitaire par le gouvernement colombien. Dès lors, l'exercice de la « juste distance » pratiquée par les résidents de Cazucá se transpose en exercice de « juste assistance » pour les acteurs des ONG travaillant sur cette Comuna, comme pour ceux qui le font sur les Altos de la Florida.

⁵⁴⁷ Pour ne prendre qu'un exemple, le raccordement à l'eau des Altos de Cazucá a, pendant longtemps, été réclamé auprès de la mairie de Soacha par les habitants de la Comuna 4, mais sans jamais aboutir. Cette dernière mettait en avant l'occupation illégale des sols pour justifier l'absence de distribution de cette ressource auprès des citoyens occupant ces espaces. Aussi, et jusqu'à récemment, les besoins en eaux potables n'étaient assurés que par l'intermédiaire de réservoirs d'eau de pluie auto-filtrants ramenés par Médecins sans Frontières, la question de l'évacuation des eaux usées étant, quant à elle, laissée en suspens. Cependant, avec l'adoption de la résolution A/64/L.63/Rev.1 le 28 juillet 2010 par l'ONU, l'accès à une eau potable salubre et à l'assainissement est devenu un droit fondamental. Le développement d'un système d'acheminement et d'évacuation des ressources d'eaux sur le secteur des Altos de Cazucá se présente donc comme une mesure amorcée sous le couvert de cette résolution.

⁵⁴⁸ Herlemont-Zoritchak, N., « « Droit d'ingérence » et droit humanitaire : les faux amis », *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, vol. 23, 2009, paragraphe 24 [version en ligne].

Selon eux, les actions perpétrées par les « bandes de délinquances juvéniles », aussi appelées pandillas ou combos, constituent l'un des facteurs centraux dans le processus de diffusion de violences qu'enregistrent ces deux Comunas. En effet, si les IAG articulent l'économie de la violence physique sur ces espaces périurbains informels, ils ne l'y appliquent pas ouvertement : ils en délèguent l'exercice aux mineurs qui vivent dans les quartiers les composants. En procédant de la sorte, ces groupes reproduisent les logiques de la violence physique observée dans les campagnes en les adaptant à l'espace. Cette méthode leur permet de ne pas entrer en confrontation ouverte avec l'État, mais aussi de pouvoir maintenir, dans certains cas, une relation de coopération avec les forces de l'ordre :

« Pendant très longtemps [...] on nous a accusés de ne pas reconnaître les déplacements forcés urbains effectués par les combos ou les pandillas. Ce n'est pas vrai ! Par exemple, nous avons aussi reconnu des cas où les déplacements avaient été effectués [...] par les forces de l'ordre, même lorsqu'elles les avaient présentés comme des opérations de maintien de l'ordre public. Donc, nous l'avons déjà fait. Mais ce qui se passe, c'est que c'est difficile de sortir du texte et d'accuser [...] les représentants officiels qui se trouvent face à des situations critiques, surtout dans le cas de Medellín. Parce qu'à Medellín, le thème du desplazamiento forzado intra-urbano soulève aussi des cas de brutalité policière et de corruption [...], et c'est un des thèmes qui s'inscrit aussi dans le phénomène des fameuses polybandas. Dans les faits, on a pu mettre en évidence, sur certains cas, qu'il y avait eu coopération entre les groupes et les autorités : certaines brigades viennent en aide à des combos, et pas à d'autres. Elles nettoient les dossiers des uns et interviennent pour grossir ceux des autres, parce que ce sont des groupes concurrents aux premiers. Mais comme... disons que notre travail, à nous, dépend du suivi qu'elles (les forces de l'ordre) font sur le terrain, donc de ce qu'elles nous font remonter... donc au final, on nous soulève des cas de combos qui sont articulés à des groupes paramilitaires ou à des milices de la guérilla, mais ce n'est que de façon ponctuelle [...] on ne peut pas intervenir au-delà, parce que notre routeur, c'est la loi 387 [...]. Elle définit quelque chose de particulier, en délimitant ce qu'on entend par "groupes armés intégrant le conflit"... Donc, au final, elle rend compte du phénomène du desplazamiento d'une certaine façon, et c'est à partir de ce qu'elle définit comme tel que nous prenons nos décisions. Donc malheureusement cette loi, qui est comme ça pour l'instant, nécessite d'être révisée, de revoir les bandes qui existent, pour être corrigée et pour les intégrer, non pas comme des bandes départementales indépendantes ou des pandillas, mais comme un nouveau type de groupe structuré qui s'entrecroise dans ceux qui sont intégrés en tant qu'acteurs du conflit. » (Fonctionnaire d'Acción Social, 2011)

La « *brutalité policière* » et la « *corruption* » ne sont pas étrangères à l'inscription des violences qui traversent les hors-lieux. Aux dires de ce fonctionnaire, le phénomène de polybandas qui s'y observe en atteste, même s'il est dur de le « *prouver* ». Les cas de « *coopération entre les groupes et les autorités* » ne relèvent pas de l'exception, « *certaines brigades venant en aide à des combos, et pas à d'autres* ». Ces connivences « temporisent » la lecture politique « conflictuelle » des affrontements qu'enregistrent les villes-bis, car compte tenu de la multiplicité d'acteurs armés qu'elles subissent, il est difficile de faire le lien entre ces bandes et les groupes armés intégrant le conflit interne. Qu'ils soient ou non rattachés à l'État, ils s'organisent pour passer inaperçus : rien ne doit permettre de les identifier. De la même façon, ils s'accordent pour se partager le contrôle des espaces périurbains informels, soit pour s'approprier une part du marché de l'approvisionnement qu'ils recèlent, soit afin d'en exploiter les ressources. Les forces de l'ordre ne sont pas exemptes de ces dynamiques : elles peuvent percevoir des indemnités pour leurs silences, mais aussi exploiter la situation, comme ce fut le cas avec les « Falsos Positivos », Soacha ayant été l'épicentre du « scandale ».

L'« affaire » des faux positifs a éclaté à la fin de l'année 2008⁵⁴⁹ sur la scène médiatique colombienne. Il s'agit de cas d'exécutions extrajudiciaires avérés qui ont été perpétrés dans le pays avec le concours des forces armées étatiques, notamment dans les localités de Ciudad Bolívar et de Soacha. Aussi, l'espace de l'enquête a été l'épicentre de ce scandale. Cependant, cela ne signifie pas que ces pratiques aient été de l'ordre de l'épiphénomène : des cas similaires sont actuellement signalés sur d'autres municipalités et d'autres départements colombiens. Il demeure néanmoins que le scandale est parti de « Soacha » : les mères des victimes vivant sur le municiple ont été à l'origine de la procédure judiciaire entamée par le Procureur de la Nation. Elles exigeaient que le voile soit levé sur les causes des décès de leurs fils et que leurs mémoires soient rétablies. En effet, après avoir été dans un premier temps portés disparus, leurs enfants apparaissaient, parfois à peine 48 heures après les faits, comme « tués au combat » dans des

⁵⁴⁹ Selon des documents déclassifiés par le gouvernement des États-Unis, cette pratique remonterait au-delà de 2005, la CIA et les services diplomatiques nord-américains ayant fait état de leur déroulement dès 1994 (Sources : Evans, M., « “Body count mentalities”. Colombia's « False Positives » Scandal, Declassified », *The National Security Archive Electronic Briefing Book* n°266, 2009) [En ligne].

affrontements entre les forces armées officielles et les forces armées dites subversives, notamment dans le nord du département du Santander.

Pour comprendre les raisons de ces exécutions, il est nécessaire de considérer que dans le cadre de la politique de sécurité démocratique, une résolution portant le numéro 029 avait été votée en 2005. Elle promettait une récompense de 3 800 000 pesos pour chaque unité militaire ayant participé à l'exécution un acteur armé dit subversif. Selon toute vraisemblance, la mise en œuvre de cette résolution a diligenté la pratique de disparitions forcées : de nombreux jeunes hommes et jeunes femmes, de même que des enfants, ont été enlevés des quartiers de Soacha et de Ciudad Bolívar, puis acheminés par convoi jusqu'aux zones de combats, où ils furent exécutés, puis « déguisés » en guérillero ou en paramilitaire. Ce faisant, les forces armées officielles accédaient au versement de cette prime, laquelle représentait près de neuf salaires minimum au vu de la législation du travail colombienne. La Cour Pénale Internationale a été saisie de l'affaire et a ouvert une procédure face à ce cas dont l'examen est encore d'actualité :

« Des fonctionnaires, notamment des membres de l'armée colombienne, auraient également délibérément tué des milliers de civils aux fins de gonfler les taux de réussite dans le contexte du conflit armé interne et d'obtenir des primes de l'État. Les civils exécutés étaient comptabilisés comme des guérilleros tués au combat après maquillage de la scène du crime. Les meurtres des civils, également appelés « falsos positivos » (faux positifs), auraient débuté dans les années 80 et se seraient produits avec la plus grande fréquence de 2004 à 2008.

Les renseignements disponibles indiquent que ces meurtres ont été perpétrés par des membres des forces armées opérant parfois conjointement avec des paramilitaires et des civils dans le cadre d'une attaque dirigée contre la population civile dans différentes parties de la Colombie. Dans certains cas, les meurtres étaient précédés de détentions arbitraires, d'actes de tortures ou d'autres formes de mauvais traitements⁵⁵⁰. »

Les « combos » que comptent les espaces périurbains informels sont pluriels et se nomment, ou se font nommer, selon leurs régions d'origines (los Urabeños⁵⁵¹), selon la

⁵⁵⁰ Le Bureau du Procureur, *Rapport sur les activités menées en 2012 par le Bureau du Procureur en matière d'examen préliminaire*, op. cit., pp. 25-26.

⁵⁵¹ Voir l'article publié sur le portail internet de RCN – La Radio, « Bandas Criminales « Los Urabeños » llegó a Soacha e intimida a la población », 8 novembre 2013 [en ligne].

spécificité du public auquel s'applique leurs règles (los Chuckys) ou encore selon le quartier depuis lequel ils organisent leurs « services » (San Francisco) :

« Les pandillas, c'est fréquent de les voir par ici... et il y en a même qui sont formées par des enfants très jeunes. À dix ans, ils commencent à jouer les méchants, et ils intègrent ou forment leurs bandes... En vérité, c'est d'eux qu'il faut le plus se méfier. Dans l'un des quartiers, par ici, il y a une pandilla qui se nomme "Los Chuckies" tu sais. Ça vient de Chucky, cette marionnette malveillante de la télé qui a un couteau. Elle n'est formée que par des enfants, qui sillonnent les rues de ce quartier avec leurs couteaux, et ils ne s'en prennent qu'aux enfants... c'est assez terrifiant de les voir si jeunes... Quand je dois me rendre là bas, je fais très attention aux enfants [...] parce que les pandillas, elles se partagent le territoire, donc los Chuckies ne valent que sur ce secteur. » (Maribel, 2012)

Aussi, malgré leur nombre élevé, ces groupes assument des fonctions spécialisées qui ne valent que sur l'espace qu'ils entendent contrôler, et dont les limites dépendent du « *partage du territoire* » sur lequel ils se sont accordés. Pour nombres de résidants de la loma, la formation de ces « *bandes de jeunes* » s'inscrit dans une dynamique de violence « *culturelle* » répondant à l'appropriation des marchés du "vice", et découlant de la décomposition du tissu social qu'enregistre le secteur. Partageant cette analyse avec celle du corps des fonctionnaires de la ville plane, les habitants de Cazucá m'avancèrent l'action de ces groupes était ainsi essentiellement dirigée vers les jeunes, notamment en ce qui concerne la violence-homicide :

« On a peur de sortir le soir parce que ceux-là, ces groupes-là, ils braquent les enfants du quartier : ils les volent, ils les tuent, ils commandent, n'est-ce pas... Ils contrôlent tout. Il y a deux mois, peut-être plus, ils ont violé une fille, à 8 h du soir. Ils l'ont laissée pour morte, et puis ? C'est resté impuni [...] c'est très très dur... ils tuent surtout des mineurs... Ici, la plupart des délinquants sont des enfants... des mineurs, si vous préférez... ça fait quatre ans que je suis là, et j'ai rarement vu un adulte se faire tuer. Ce sont surtout des mineurs, de 16 ou 17 ans, des filles de 18 ans... parce qu'ils tuent les couples, les hommes et les femmes. Mais aussi les filles seules des fois, parce qu'elles sont les copines de tel ou tel vicieux... Mais c'est surtout à cause de la drogue... » (Rosa, 2012)

« Ici, il y a beaucoup de voleur, de drogue, d'armes [...] Et ce sont surtout des pandillas, des jeunes qu'on voit se promener avec ces armes, ou voler les gens... de ce que je sais, il n'y a pas de groupes, mais je ne sais rien de ces choses [...] les limpiezas, ils disent que c'est pour nettoyer les vicieux, les drogués et les voleurs » (Fernanda, 2012)

Au quotidien, le fait que les membres des combos soient “mineurs” accentue la violence de leurs actes pour les habitants des Altos de Cazucá, qui m’ont toujours décrit ces “détenteurs de pouvoirs” sous les traits d’enfants. Pour la municipalité, l’adhésion de ces jeunes à ces groupes relève du seul champ culturel. Il faut cependant replacer ces éléments dans leurs contextes situationnels, c'est-à-dire à la fois dans leur temps et en tenant compte de l’espace sur lequel ils se déroulent.

S’il est vrai que « *Le taudis a ses bandes... Et ces groupes sont susceptibles de jouer un rôle très important dans la vie de leurs membres (Zorbaugh, 1929, pp.192-193)*⁵⁵² », nous ne pouvons omettre de l’équation que ces membres sont aussi des acteurs sociaux individuels. Ils sont inscrits dans plusieurs cercles de socialisation les confrontant tour à tour à des situations économiques, politiques, sociales, familiales et mémorielles complexes. Leurs actions répondent donc à cet ensemble et s’adaptent « *pour gagner l’estime de leurs semblables*⁵⁵³ ». Dès lors, la filiation culturelle⁵⁵⁴ de la violence déployée par les combos sert à légitimer, plus qu’elle ne l’explique, la fonction de contraintes qu’ils orchestrent : ils revendiquent son monopole sans partage depuis les quartiers où ils opèrent. Cependant, cette inscription identitaire n’a pas pour seul effet de les inclure dans la communauté imaginée de ces espaces⁵⁵⁵ : les BACRIM inscrivent aussi leurs fonctions dans le prolongement du mouvement, car en les dotant d’une dimension coercitive pérenne, leurs actions embrassent l’espace moral de ces territoires. Ainsi, leur fonction « régulatrice » ne concerne plus seulement l’espace public, mais aussi la sphère privée, devenant omnisciente en se présentant comme omniprésente.

⁵⁵² Guth, S., « Ordre et désordre dans les quartiers de rue », *Revue française de sociologie*, vol. 37, 1996, p. 610.

⁵⁵³ Leach, E. R., *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie: analyse des structures sociales kachin*, Paris, Maspero, 1972, p. 33.

⁵⁵⁴ Cette dernière peut-être construite sur un modèle régionaliste (Los Urabeños), générationnel (Los Chuckies), spatial (Grupo San Francisco) ou encore partisan, lequel se décline de manière strictement politique (La U.P., qui n’existe plus en tant que parti) que relativement au conflit armé interne (Las Aguilas Negras, Las AUC, Los Rastrojos, Las Milicias bolivarianas)

⁵⁵⁵ « *Dans le quartier où nous étions à l’instant, la pandilla qui le contrôle a pour règle de ne pas voler les gens qui y vivent, et elle fait en sorte que personne ne les vole. C’est vraiment la loi de ce quartier, du coup les gens ne disent trop rien et respectent toutes les autres règles. Ça, c’est leur loi de base. Ça, et aussi le fait de ne pas nous toucher, ni vous, les gens de la Casa, ni ceux de la Red Unidos...* » (Maribel, 2012)

B) Une structure de pouvoir élastique :

S'ils sont pluriel, les « détenteurs d'offices » présents sur les espaces périurbains informels soachunos n'assument pas un rôle bien défini auprès des résidents de ces Comunas. Dans les faits, ils n'interviennent pas sur le même registre de violence : alors que certains entendent contrer ses effets en réduisant les inégalités sociales des hors-lieux, d'autres entendent instrumentaliser ces défaillances pour ordonner ces territoires. Cependant, la violence symbolique ne saurait être désarticulée de la violence physique. Silencieuse, la première résonne au contact des villes et se révèle à ceux qui en font l'objet « *comme une atteinte à l'estime de soi, vécue comme source de souffrance sur le plan identitaire*⁵⁵⁶ ». Aussi, l'efficacité de la violence symbolique alimente la pérennité et le déploiement de violences physiques sur ces espaces marginaux.

Ces territoires admettent plusieurs sources de pouvoirs qui, si elles n'interviennent pas sur la même portée politique ou auprès de la même série de population, intègrent toutes sa structure :

*« [...] le pouvoir [...] doit être analysé comme quelque chose qui circule, ou plutôt comme quelque chose qui ne fonctionne qu'en chaîne. Il n'est jamais localisé ici ou là, il n'est jamais entre les mains de certains, il n'est jamais approprié comme une richesse ou un bien*⁵⁵⁷. »

Les observations de terrains ainsi que les entretiens menés sur le secteur de l'enquête ont révélé que les services proposés par les multiples acteurs politiques présents sur les villes-bis soachunas ne sont jamais figées, que la gestion de ces derniers relève ou non de l'État. Aussi, j'en suis venue à considérer que ces règles formaient un double système de pouvoirs inscrit dans un axe formel-informel et légal-illégal. Ces systèmes existent conjointement et modélisent des ordres parallèles : le fait de recourir à l'un se révèle fonction de l'efficacité spatiale de l'autre, mais aussi de sa performance temporelle. Distincts, ces organigrammes admettent cependant des points d'intersection. Aussi, ils forment une structure de pouvoir qui, plus

⁵⁵⁶ Braud, P., « Violence symbolique, violence physique : éléments de problématisation », *op. cit.*, p. 33.

⁵⁵⁷ Foucault, M., Dreyfus, H. L., Rabinow, P., *Michel Foucault : un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1984, p. 26 – cité dans Abélès, M., *Anthropologie de la globalisation, op. cit.*, p. 130.

qu'alternative, se présente comme ambivalente et douée de coercibilité : alors que les offices dispensés par les institutions formelles permettent d'accéder aux politiques sociales proposées pour ces espaces, celles dispensées par les institutions informelles proposent des services « à la demande » inscrits dans le temps.

a) Entre politiques d'offre...

Dans les faits, les fonctions assumées par les ONG, les ONGI ou les institutions gouvernementales s'inscrivent toutes dans une politique de l'offre. La sérialisation des PDIPP en desplazados forzados permet à cette population d'avoir accès à la gratuité de certains services sociaux, tels que l'éducation, la santé, la formation professionnelle ou encore, plus récemment, le logement. Cependant, ces politiques n'existent pas en dehors du desplazamiento : elles n'ont de valeur que vis-à-vis d'une catégorie sociale prototypique dont la constitution est soumise à évaluation. Aussi, les dispositifs mis en place par le gouvernement colombien dans le cadre de la loi 387 de 1997 ne s'inscrivent pas dans une politique répondant à une demande, mais proposent des offres. En effet, tant qu'elle n'est pas intégrée dans le système de codification, cette population mouvante ne peut pas prétendre à des subventions sociales étatiques. Leur portée d'action présente par ailleurs des défaillances, car d'un point de vue pratique, elles n'ont aucune assise nationale et que d'un point de vue technique, leur application ne repose sur aucune évaluation spatiale des réalités qu'expérimentent ces citoyens :

« [...] les politiques publiques sont mal dessinées. Elles ont beaucoup de bonnes intentions, mais elles n'ont pas intégré le facteur local dans leur application, parce que le regard, je pense, est trop structurel et ne prend pas en compte les contextes... Nous, nous pouvons rapporter ces fractures en leur disant : "Bon, les politiques publiques que vous appliquez ici génèrent des processus de défragmentation parce qu'elles ne tiennent pas compte de la culture des migrants, ni avant, ni après le déplacement. Outre le fait de chercher comment et de quoi se nourrir, ou comment travailler, la population déplacée a besoin de s'intégrer dans le milieu où elle arrive, de reconstruire ses cadres. Vos politiques ne sont pas efficaces (appuie sur chaque syllabe). Au-delà, elles sont stigmatisantes et, au final, elles n'aident en rien." [...] La problématique du déplacement forcé doit être appréhendée par rapport au contexte et non en fonction de l'individu ou des ménages... c'est selon ce point de vu qu'elles se construisent et qu'elles s'appliquent. » (Anthropologue, 2012)

« *Mal dessiné* », car trop « *structurelles* », les politiques publiques prévues pour porter assistance à la population victime de desplazamiento forzado « *gènèrent des processus de défragmentation* » sociale qui « *n'aident en rien* » leur intégration au milieu urbain. Dans les faits, ces populations doivent être incluses dans le système pour pouvoir bénéficier de ces subventions. Cette « *adhésion* », symbolisée par la remise de la carte de desplazado, n'est cependant pas le seul prérequis permettant d'accéder au contenu des politiques publiques : encore faut-il en connaître l'existence et être en mesure de les solliciter. De sorte, les services proposés par ces institutions formelles sont intégralement dépendants des démarches qu'effectueront les acteurs sociaux pour en bénéficier. Or, en maîtriser les rouages administratifs n'est pas chose aisée : cela implique de détenir cette information sociale, mais aussi de savoir lire, écrire et d'être en mesure de se rendre sur la ville plane afin d'y entamer ces procédures, ce que nous avons pu observer lors de notre travail de terrain.

À l'occasion d'une réunion organisée à la Mairie de Soacha et pour laquelle j'étais arrivée en avance, les circonstances m'ont amenée à endosser le rôle « *d'écrivain public* ». Regroupés devant les portes du bâtiment, des citoyens étaient venus se renseigner sur le protocole de souscription à l'offre de logement gratuit proposé par le gouvernement de Juan Manuel Santos. Cependant, ils ne pouvaient entrer dans l'enceinte de la mairie, car les agents chargés de la sécurité leur en refusaient l'accès. Il leur fut signalé que tous les éléments relatifs à l'inscription dans ce programme figuraient sur les panneaux d'affichage situés sur la façade de la mairie. Très rapidement, une dame s'est dirigée vers moi afin de me demander si je pouvais lui lire l'annonce placardée sur ce panneau. Elle faisait état du calendrier de la procédure, ainsi que des documents nécessaires pour y prétendre, tout en stipulant que le dossier devait être réalisé en ligne, via un portail internet. Après lui avoir transmis ces informations, cette dame et cinq autres personnes m'ont demandé si je pouvais leur écrire tous ces éléments sur un papier, de même que l'adresse URL du portail, afin que leurs fils puissent entamer ces démarches depuis un cybercafé. Il en est ainsi ressorti qu'intégrer cette offre de logement totalement gratuit impliquait des demandeurs qu'ils aient un capital culturel et économique conséquent : si, parmi les desplazados adultes, nombreux sont ceux qui ne savent ni lire ni écrire, il y a fort à parier qu'ils sont peu nombreux à savoir se servir d'un ordinateur pour accéder à internet. Trois semaines plus tard, j'ai renouvelé cette expérience lors de la déposition de Daniela concernant le desplazamiento forzado qu'avait vécu son fils. Lors de la procédure, il lui a été demandé de

coucher les faits par écrit pour solliciter une procédure de protection adéquate, laquelle s'est finalement traduite par une réinstallation de sa famille dans un autre département. Or, là aussi, il n'y avait pas d'écrivain public, alors même que la UAO représente l'institution de référence pour tout ce qui a trait à l'administration des populations *desplazadas* présent sur le municipio soachuno.

Qu'il s'agisse de l'État ou des ONG, les subventions proposées par les institutions répondent donc à un système d'offre. Extrêmement rigide, il ne peut pas répondre immédiatement à l'évènement : il lui est imperméable, comme en témoigne la longueur qu'enregistre l'application des procédures établies par le gouvernement. Par ailleurs, les actions menées par les ONG sont souvent mal articulées vis-à-vis de l'État.

Pour ne donner qu'un exemple s'inscrivant là encore dans le domaine du logement, l'ONG « *Un techo para mi país* » propose aux habitants des espaces périurbains informels de devenir propriétaires d'habitations préfabriquées à moindre coût. Construites sur pilotis, ces maisons ont une structure en bois et offrent une surface habitable de 20 m² divisée en deux chambres. La cuisine et les sanitaires doivent donc se trouver à l'extérieur du logement, car il ne prévoit ni système d'évacuation ni système d'acheminement d'eau ou d'énergie (gaz, électricité, chauffage au bois ou au charbon). Daniela a participé à ce programme et a ainsi pu accéder à cette habitation deux ans après avoir entamé la procédure. Elle me raconta qu'il fallait, pour bénéficier de cette offre, être « titulaire » d'un terrain, ou pour le moins en avoir une promesse de vente, et payer la somme d'un million de pesos à l'organisme (environ 450 euros). Or, Daniela n'a jamais été titulaire du terrain qu'elle occupait sur los Altos de Cazucá. Lorsqu'il lui a fallu quitter la Comuna suite aux menaces proférées par le groupe armé ayant expulsé son fils, elle n'a pas pu placer ce patrimoine sous protection : le pillage a eu lieu le soir même de son départ, ce qu'elle redoutait déjà lors de notre première rencontre :

« Ma maison, je l'ai eue avec "Un techo para mi país", je me suis battue pendant presque deux ans pour l'avoir. J'ai dû aller voir le Président de la Junta pour lui dire que je la voulais, et ça va faire un an que je l'ai [...] La semaine avant que je n'amène José au Terminal, ils ont essayé de rentrer dans la maison alors qu'il s'y trouvait avec son père [...] Et depuis qu'il est parti, ils rôdent autour... au début c'était tout le temps, et maintenant c'est seulement le soir. Depuis du coup, j'ai mis ce terrain et cette maison en vente, mais je n'ai pas diffusé d'avis de vente, parce que ça, ça attire l'attention... c'est leur dire que je compte partir.... Alors j'essaie

de la vendre, mais je dois mettre les annonces loin dans la ville, et attendre [...] Je ne veux plus partir sans rien... ce lopin, il n'est pas légalisé... La maison, j'ai les papiers, mais la terre, elle ne figure sur aucun cadastre, alors pour les gens de la UAO, elle n'est pas à moi... » (Daniela, 2012)

Bien que le cas de Daniela puisse paraître isolé, il reflète une problématique largement observée sur les Comunas soachunas et qui peut se résumer en une question : qu'entend-on par résidence ? Ce terme fait-il référence à un lieu formellement acquis, ou à l'espace de la domesticité effective ? Autrement dit, le droit à la résidence est-il dépendant d'une quelconque formalité ? Dans les faits, ce que les ONG entendent par « formel » ne correspond pas forcément à la définition qu'en a l'État : ce que l'un admet comme « normal » n'est pas indubitablement conforme à ce que l'autre entend sous ce terme. Au-delà, ces deux ensembles institutionnels ne s'interviennent pas dans le même registre politique. Dans la mesure où leurs actions ne visent pas le même propos, ils ont des perspectives divergentes sur les limites de leurs fonctions. Les ONG interviennent ainsi pour veiller au respect et à la protection des droits humains inaliénables⁵⁵⁸, alors que les institutions gouvernementales ont pour fonction d'assurer le respect des règles sociales établies par l'État.

Des problèmes relatifs au logement se sont aussi posés lors du desplazamiento forzado masivo intra-urbano ayant eu lieu sur les Altos de la Florida. Cet événement a donné lieu à des complications qui se sont notamment traduites par à un quiproquo entre la municipalité et la Pastoral Social. En effet, la Casa Betania a ouvert sa structure pour accueillir ces desplazados, car le municipe soachuno accusait un vide institutionnel d'« albergue de emergencia ». Cependant, nous avons vu que ce bâtiment, géré par la Pastoral Social et le Service Jésuite aux Réfugiés, a été contraint de fermer ses portes suite à cette mission. Depuis lors, Soacha n'a plus d'offre formelle de logements d'urgence destinés aux populations vulnérables, état de fait que Maribel déplorait au cours d'un entretien :

« [...] à Soacha, et je pense qu'il y a eu des reportages dessus, mais Soacha, c'est le municipe le plus corrompu du pays sur le plan politique... En ce sens, il n'y a jamais de fonds alloués aux thématiques sociales, rien ! J'ai demandé [...] j'ai

⁵⁵⁸ Selon l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...] ».

demandé pourquoi l'Albergue avait fermé [...] comment cela se faisait-il et puis pourquoi c'était comme ça, et on m'a répondu : "Non, mais ce qu'il se passe, c'est que le maire a décidé ne plus avoir de convention avec l'Église et ses albergues, parce qu'il veut en créer un nouveau." ... Tu vois ? Alors je lui ai dit que, dans le fond, c'était bien, mais que ce n'était pas pour autant qu'il fallait supprimer tous les accords parce qu'on fait quoi en attendant ? Comment fait-on maintenant ? On n'a plus rien, rien, même pas de réseaux avec les infrastructures disponibles sur Bogotá... » (Maribel, 2012)

La fermeture de cet albergue a été vécue comme un recul pour cette travailleuse sociale⁵⁵⁹. Dans le cadre de son travail avec la Red Unidos, ses fonctions l'ont amenée à y placer dix des cent cinquante familles dont elle a la charge, car elles se trouvaient alors confrontées à des situations de desplazamiento forzado intra-urbano. Cependant, si ce volet d'accueil constituait l'offre « immédiate » la plus visible assumée par la Casa Betania, ce n'était pas là ses seules prérogatives. Cette structure proposait aussi des services relatifs à l'aide à l'insertion professionnelle, à l'éducation, aux loisirs récréatifs pour les enfants, ou encore à l'alimentation pour les familles récemment arrivées sur le municipe suite à un déplacement sous contrainte. Elle était aussi le centre opérationnel du Service Jésuite pour les Réfugiés. Selon l'un des responsables de cette structure, l'affaire des Altos de la Florida n'a été qu'un prétexte, une situation instrumentalisée par la mairie pour fermer le bâtiment et mettre un terme au travail social qui y était réalisé :

« Ils nous ont enlevé des programmes du municipe, car nous critiquions leurs politiques publiques, parce que nous nous battons pour la dignité humaine. [...] Depuis le vote de la loi des victimes, ce que le gouvernement cherche à faire, c'est nous évincer de la prise en charge de cette situation, mais aussi de son suivi, de son étude et de sa réponse. Ce qu'il évite, c'est le débat et la visibilité de l'affaire. [...] sous prétexte que nous sommes rattachés à l'Église, ils pensent que ce que nous faisons est gratuit, que c'est de la charité, et donc qu'ils n'ont pas à nous payer... Mais pour faire ce que nous faisons, nous avons besoin d'argent. Ce n'est pas pour nous, c'est pour le projet, parce qu'il faut bien que la maison tourne. Il faut bien payer les factures, l'eau, l'électricité, assurer les repas, acheter des vêtements, le téléphone, internet, bref. [...] Nous ne faisons plus d'accueil d'urgence maintenant et ça nous convient, car nous ne voulons plus être le tremplin des mensonges de cette mairie. [...] On nous invite aux réunions pour épater la galerie, je le sais,

⁵⁵⁹ Le terme espagnol est « *trabajadora social* ».

mais il y a des problèmes qu'on ne peut pas laisser comme ça [...] Les problèmes ici, c'est l'insécurité, les terreros, la non-légalisation des propriétés et l'inscription des jeunes dans les conflits entre bandes. Ce n'est pas un problème de pauvreté en soi, elle ne vient qu'alimenter ce contexte... Au fond, je pense que la solution serait de créer un district spécial pour les desplazados, un peu comme ce que j'ai vu à Santa Cruz, en Bolivie. » (Casa Betania, 2012)

Invités pour « épater la galerie » lors des réunions municipales, la Pastoral Social et le SJR entendent agir sur « les problèmes qu'on ne peut pas laisser comme ça », à savoir ceux liés à « l'insécurité, à la mafia des terreros, à la non-légalisation des terrains et au recrutement des jeunes dans les conflits entre bandes ». Selon cet agent, ces deux institutions placent leurs actions dans une « continuité – limite » prenant le relais de celles assumées par le système institutionnel formel de la municipalité. Les procédures bureaucratiques nécessaires pour appliquer les plans d'action gouvernementaux votés localement restreignent la portée de leurs retombées et semblent les figer dans le temps. Ce responsable avance donc que « la solution serait de créer un district spécial » ou, en d'autres termes, de fragmenter le pouvoir politique afin qu'il puisse retrouver une autonomie qui lui serait propre. Selon lui, ce n'est qu'à cette condition que les actions mises en place par les différentes institutions formelles pourraient être totalement opérationnelles auprès des « desplazados ». Aussi, cette position illustre bien les rapports de forces existants entre les « détenteurs d'offices » institutionnels formels intervenant auprès des populations desplazadas. Subséquemment, il peut être dit que si « l'espace de la chefferie n'est pas le lieu du pouvoir⁵⁶⁰ », il en est de même pour l'espace de l'État en Colombie : il représente l'un de ses médiateurs policés, c'est-à-dire organisés, et dont l'intervention se déroule, pour l'essentiel, dans la sphère privée.

b) ... et « services à la demande ».

À l'inverse des institutions formelles, les institutions informelles⁵⁶¹ se présentent comme des catalyseurs de pouvoir dont les actions sont à la fois plus directes, plus malléables et plus

⁵⁶⁰ Clastres, P., *La société contre l'État: recherches d'anthropologie politique*, Paris, les Éditions de Minuit, 2011 (1^{ère} éd. 1974), p. 175.

⁵⁶¹ Je regroupe sous ce terme les IAG, les pandillas ou combos, ainsi que les mafias.

accessibles. Bien que payants, leurs services ne se limitent pas à une série de population. Aussi, il ne fut pas rare qu'au cours de ma présence au sein de la Casa de los Derechos, il soit fait état de l'existence de cette « option », notamment lorsqu'il était question de démarches visant à régler des conflits de voisinage, des larcins, des violences intrafamiliales ou encore des litiges de propriétés. Recourir aux membres des institutions informelles se présente comme une ressource alternative à l'application d'une sanction sociale, cette dernière revêtant « [...] *une signification primordiale [...] dans la mesure où elles constituent les réactions d'une communauté aux évènements affectant son intégration*⁵⁶² ».

Les IAG adaptent leurs actions en fonction des demandes que les résidants de Cazucá peuvent être amenés à leur formuler. Elles se présentent ainsi comme des employeurs, mais aussi, et surtout comme les garantes de l'ordre sur l'espace public, leur mot d'ordre étant d'y établir des règles afin de contrôler ce territoire stratégique pour leurs activités économiques : il constitue un corridor de communication, comme le soulignait un anthropologue de l'Université National lors d'une rencontre :

« Prend le cas de Pablo Escobar. [...] il fait partie de ces figures charismatiques qui ont offert aux populations des villes ce que l'État leur refusait de droit ou n'était pas, de prime abord, dans la capacité de leur donner. C'est pourquoi des gens avancent l'idée que l'émergence du narcotrafic a opéré une sorte de révolution en ce qui concerne les possibilités d'ascension sociale. En effet, par l'intermédiaire du narcotrafic, les personnes ont eu accès à un pouvoir et à des richesses économiques, et elles les ont réinjectés parmi les fanges de la population dont elles étaient issues, oui ? C'est pourquoi ils sont aimés et adulés comme des héros. On en a fait des héros, n'est-ce pas ? C'est une figure du pouvoir alternatif qui est née avec le mythe de Pablo Escobar, et qui demeure très vivante dans ces quartiers. [...] les notions de légalité et d'illégalité sont centrales pour comprendre ces dynamiques de pouvoir, parce que dans certaines zones rurales, ces groupes à la marge de la loi [...] sont venus combler le retrait de l'État. Alors bon... il n'est pas complètement absent des campagnes, mais il brille par ses manquements dans certaines régions. Par exemple, il y a le professeur, le défenseur des droits et même le maire, mais des fois, ils ne sont pas tous là, ou alors il n'y en a pas du tout. Et là, ces groupes combler ces manques, notamment en rackettant les gens contre des services de protection ou, dans le cas de la guérilla, en faisant appliquer une

⁵⁶² Radcliffe-Brown, A. R., *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Seuil, 1972, 1^{ère} éd. 1952, p. 299.

certaine justice lorsqu'il y a transgression des normes, comme dans les cas d'adultère ou de vol. En fait, la guérilla, elle applique aussi ces sentences à ses membres. Donc tu vois, il est intéressant de noter que ces groupes finissent par endosser certains rôles qui, de fait, incombent à l'État. Mais en ville, ces groupes ne peuvent pas faire cela, pas ouvertement [...]. Ils agissent dans une sorte de clandestinité. [...], Mais ils ont tout intérêt à y être, parce que ce qu'ils cherchent, c'est faire des réseaux. En ville, il y a des offres et des demandes en termes de trafic d'armes, de trafic de drogues, mais aussi en ce qui concerne la criminalité. Donc ils peuvent s'y approvisionner, mais aussi approvisionner ces espaces avec ces services » (Anthropologue, 2010).

Bien que les IAG ne cherchent pas à se baser sur les espaces urbains, l'essentiel de leurs actions se situant en milieu rural, ils tentent malgré tout de se positionner en tant qu'acteurs politiques auprès des populations qui s'y sont installées. Les intérêts qu'ils visent sont de « *faire des réseaux* » tout en s'y « *approvisionnant* ». Cependant, ils se placent aussi dans une logique de prestataires de services. Ainsi, leur stratégie consiste à « *offrir aux populations des villes ce que l'État leur refusait de droit ou n'était pas, de prime abord, dans la capacité de leur donner* ». En revêtant certains « *rôles qui, de fait, incombent à l'État* », ces groupes ne font pas que combler un manque : ils permettent aussi aux civils de participer à leurs actions et d'en tirer un profit, tout autant pécunier que symbolique, ce pourquoi des personnages comme Pablo Escobar ont été érigés en « *héros* ». Les groupes présents sur les secteurs urbains informels ne font donc pas que les occuper : ils y proposent des services, notamment en matière de protection. Ceux-ci ne sont pas seulement destinés aux particuliers et concernent aussi les institutions formelles qui travaillent sur ces marges, comme le soulignait déjà Jimena⁵⁶³ pour les Altos de la Florida :

« Ici, il y a un même monsieur qui se fait appeler "Je te tue", je ne sais pas quel serait son vrai nom, mais c'est comme ça qu'ils l'appellent, "Yo lo mato" (elle sourit). Il travaille avec los terreros, mais ce nom, imagines... "Yo lo mató"... » (Jimena, 2012)

« Je ne sais pas si se sont les FARC [...] on sait qu'il y a la guérilla, mais on ne sait pas laquelle [...], mais elles nous surveillent, et ce n'est peut-être pas la seule. Par exemple, dans le quartier [...], on nous a dit que si on voulait tuer des drogués ou des voleurs, il fallait appeler tel Monsieur, et lui payer une somme. Que si on avait des problèmes avec des vicieux, ils pouvaient s'en charger ! Je ne sais pas à

⁵⁶³ Voir l'extrait d'entretien de Jimena, cité en page 156.

quel groupe il appartient ce monsieur, mais quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de jeunes qui disparaissent, dans mon quartier, qui sont dans la délinquance, dans la drogue et dans le vol aussi. Ils ne sont pas innocents... Je vous ai dit qu'ils avaient braqué ma fille ? C'étaient des garçons qui la connaissaient en plus... Ils l'ont braquée, ils allaient me la tuer... c'était il y a 15 ou 20 jours. » (Esperanza, 2012)

Le nom-fonction de l'agent des *terreros* opérant sur les Altos de la Florida donne l'ampleur de l'offre de « *protection* » assumée par les IAG. Monsieur « *Je te tue* » n'est cependant qu'un rouage dans le système complexe que ces groupes déploient sur ces espaces marginaux. Ainsi, l'extrait d'entretien d'Esperanza souligne que si les *pandillas* sont des extensions armées des IAG leur permettant d'opérer dans la clandestinité, leurs membres dérogent parfois à leurs règles : les « *voleurs* », les « *drogués* » et les « *vicieux* » disparaissent lorsqu'ils outrepassent les règles de « *ceux qui commandent* » sur le secteur. C'est notamment le cas lorsqu'ils avancent en âge et tendent à s'émanciper des directives des acteurs armés intégrant le conflit. Dès lors, les campagnes de *limpiezas* dont ils font l'objet s'apparentent à des opérations de maintien de l'ordre. Orchestrées par les groupes armés « *à la marge de la loi* », ces exécutions admettent un double effet social : elles sont soit effectuées en vue d'éliminer « *des adversaires concurrents* », soit afin de « *sanctionner* » les *combos* ayant transgressé les règles de l'institution informelle qui les avait recrutés et armés.

Bien que majoritairement réprouvées par les habitants de Cazucá, ces sanctions sociales létales s'inscrivent dans un système d'ordre positif correspondant aux coutumes de cohabitation établies sur l'espace public des marges informelles par les IAG. Le terme de « *limpieza* », qui signifie « *nettoyage* », véhicule une idée « *d'ordre* », l'expression « *estan haciendo limpieza* » qu'employaient les habitants lorsqu'ils m'en parlaient pouvant être traduite par « *ils sont en train de nettoyer* », mais aussi par « *ils donnent un coup de propre* ». Ainsi, lorsque les *combos* ne suivent plus les coutumes sociales établies par les IAG, ils perdent leur statut d'agent de l'ordre moral des micro-territoires « *communautaires* » qu'ils occupent et, s'ils ne l'admettent pas, font l'objet de purges.

Il en ressort donc une structure de pouvoir élastique, oscillant entre d'une part, une politique d'offre et, d'autre part, des services établis selon les demandes. Alors que le premier mécanisme d'offre se révèle rigide et figé, car ancré dans l'espace, le second est à la fois perméable et réactif, car inscrit dans l'évènement. Dès lors, l'intervention des institutions

formelles se prête plus à l'espace domestique qu'à l'espace public, les institutions informelles se présentant quant à elles comme un système de pouvoir compensatoire intervenant dans tout ce qui a trait à la sphère publique.

L'équilibre apparent que présentent ces différentes sources de pouvoir n'est cependant pas unanimement établi pour les membres qui occupent les territoires informels. Majoritairement migrants, les habitants des hors-lieux proviennent de plusieurs régions colombiennes et ne partagent pas la même représentation de l'ordre social. Bien qu'il soit :

« [...] vrai que les modèles conceptuels de la société sont nécessairement des modèles de systèmes en équilibre ; [...] les sociétés réelles ne peuvent jamais être en équilibre. [...] Toute société réelle est un processus dans le temps⁵⁶⁴. »

Dès lors, l'une des prérogatives des garants d'ordre présents sur les espaces périurbains informels soachunos consiste à divulguer ces règles, ainsi qu'à illustrer l'étendue des sanctions sociales qui les accompagnent. De la sorte, ils tendent à faire émerger, des divergences, l'impression d'une unité continue qui, bien que morcelée, n'en conforme pas moins un système social en équilibre instable.

c) Des techniques aux effets de violences : des fonctions coercibles.

Afin de divulguer leurs services et d'en légitimer les fonctions, les institutions formelles et informelles ont mis au point un système de communication dont l'effet fragmente à la fois l'espace et le temps qui traverse les secteurs informels soachunas. L'application d'un tel système constitue l'un des effets de pouvoir les plus flagrants des « détenteurs d'offices », qui visent, par son intermédiaire, à ordonner la recomposition sociale qu'expérimentent ces territoires de la déserrance, puisque :

⁵⁶⁴ Leach, E. R., *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie: analyse des structures sociales kachin*, op. cit., pp. 26-27.

« *Differences in the culture of two groups co-operating in a single social system make essential the development of customs of communication between them*⁵⁶⁵. »

De fait, tout système ordonné implique établissement de règles, que ces dernières soient ou non normées : cela permet aux membres disposés sur le territoire donné de distinguer ce qui est permis de ce qui est proscrit par les « *personnes sociales qui occupent des postes dotés de pouvoir*⁵⁶⁶ ». Dans un système social national idéal, c'est-à-dire en équilibre utopique, la structure du pouvoir serait clairement identifiée à une seule institution. Ainsi, le modèle politique de type État-Nation annonce-t-il unir l'ensemble de la population née et disposée sur un territoire donné (la nation) délimité par des frontières, à une institution unique (l'État), laquelle se présente comme la seule détentrice du monopole de la violence physique légitime⁵⁶⁷. Dans le même ordre d'idée, le modèle politique des sociétés segmentaires lignagères unit-il lignage (parenté) et territoire, articulation qui se traduit par la formation de segments et de tribus, lesquels ne forment « *un groupe politique [...] que dans (leur) rapport à d'autres groupes*⁵⁶⁸ ». Les combinaisons de ces groupes résultent d'un principe de fission et de fusion témoignant d'une grande réactivité à l'évènement. Cependant, elles ne sont jamais définitives : chaque segment se perçoit comme un détenteur légitime du monopole de la violence physique légitime, adaptant ses systèmes d'alliances et de mésalliances avec les autres segments en fonction des situations qui traversent leur habitat⁵⁶⁹.

Dans le premier cas, l'État représente le garant de l'ordre établi : lui seul détient le pouvoir souverain et l'applique sur l'intégralité du territoire qu'il régle, que son organisation soit de type républicain ou monarchique. Dans le second cas, les représentants de l'ordre sont multiples, chaque segment détenant un pouvoir ayant valeur de souveraineté, celle-ci étant à la fois malléable et élastique.

⁵⁶⁵ Gluckman, M., *Analysis of a social situation in modern Zululand*, Manchester, The Rhodes-Livingstone Institute, Manchester University Press, 1958, p.70.

⁵⁶⁶ Leach, E. R., *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie: analyse des structures sociales kachin*, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁶⁷ Weber, M., *Le savant et le politique*, *op. cit.*, p. 125.

⁵⁶⁸ Evans-Pritchard, E., *Les Nuer: description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1994, 1^{ère} éd. 1956, p. 172.

⁵⁶⁹ *Ibid*, p. 175.

Le modèle politique colombien est républicain. L'État y est idéalement le seul à pouvoir user légitimement de violence : c'est là le « modèle politique conceptuel » de la société colombienne. Cependant, que ce soit là le modèle idéal ne signifie pas qu'il s'exprime ou qu'il soit partagé de façon similaire sur l'ensemble du territoire colombien. Il est des espaces sociaux où l'observation empirique révèle l'existence simultanée de plusieurs « détenteurs » de pouvoir usant de violence, comme c'est le cas pour les zones rurales prises dans les affrontements armés, ou encore pour les hors-lieux suspendus de l'urbain.

À l'instar des dénommées « zones grises » ou des campements de réfugiés et de déplacés, les quartiers périurbains informels soachunos constituent des territoires de l'exception. S'ils sont idéalement régis selon un modèle républicain, la violence physique qui les traverse n'est pas du seul ressort du gouvernement. Nombre d'opérations étatiques menées sur ces territoires vont ainsi à l'encontre du DIH, comme en atteste la construction de bases militaires sur certaines zones urbanisées de Colombie, à l'image de Medellín, mais aussi de Soacha. Ces actions visent à garantir le maintien de l'ordre. Cependant, leurs applications les situent en dehors du droit et ne se justifient qu'au travers du maintien, par l'exécutif, d'une politique de l'exception. Aussi, celle-ci laissant libre cours à la réinterprétation de ce que doit être la loi par les différents acteurs disposés sur ces territoires, puisque :

« De toute évidence, la violence qui s'exerce dans l'état d'exception ne conserve pas simplement le droit, ni ne le fonde, mais le conserve en le suspendant, et le fonde en s'excluant de lui en tant qu'exception⁵⁷⁰. »

Quand bien même ils se positionnent en ennemis les uns vis-à-vis des autres, le ton n'est pas à la confrontation directe et totale entre les groupes au quotidien. En effet, si « *L'Estime est produit de la culture (et que) ce qu'une société admire, une autre la déplore⁵⁷¹* », au sein d'un même ensemble social, comme « *Dans les affaires humaines, il y a toujours un équilibre entre ce qui est un avantage pour l'un et un inconvénient pour l'autre⁵⁷²* ». Cet équilibre échelonne

⁵⁷⁰ Agamben, G., *Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p. 74.

⁵⁷¹ Leach, E. R., *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie: analyse des structures sociales kachin*, op. cit., p. 31.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 304.

la montée aux extrêmes du déploiement de violences physiques⁵⁷³, mais n'annihile ni la violence culturelle, ni la violence symbolique. En cela, l'« entente cordiale » qu'entretiennent les différents garants de l'ordre présents sur les quartiers périurbains informels soachunos ne signifie pas qu'il y ait absence d'hostilité entre eux : ils attendent simplement le moment le plus favorable à l'action⁵⁷⁴, l'acte politique impliquant l'utilisation d'un état ancien pour justifier le passage à un état nouveau :

« Pour produire une transformation, il faut saisir le kairos, l'opportunité, l'“occasion”, le “bon moment” [...], au moyen d'une krisis, d'un acte de distinction et de jugement, qui repère la crise, le moment critique [...]»⁵⁷⁵. »

Aussi, dans la mesure où ces différents « [...] *politiques ou ensemble pacifiques* [...]»⁵⁷⁶ orchestrent les relations sur ces territoires et veillent à diriger leur reproduction dans le temps, elles forment un ensemble institutionnel⁵⁷⁷ para-étatique.

Les règles qui orchestrent les rapports sociaux sur les espaces périurbains informels soachunos ne sont donc pas foncièrement étrangères à celles qui valent sur les espaces de la ville formelle. Elles partagent la même partition : celle de la politique. Cependant, elles ne se positionnent pas sur la même portée et se révèlent de l'ordre du multiple. Aussi, à l'instar des notes de solfège, ces règles se déclinent selon différentes clefs modulant des gammes de comportements sociaux dont la transposition varie en situation, et ceux qui les dessinent constituent, aux yeux des résidents, autant de gardiens des « clés » de cette ville-bis. Ceux-ci s'en partagent à la fois les espaces qui la composent, le temps qui la traverse et les

⁵⁷³ Von Clausewitz, C., *De la guerre, op. cit.*, p. 40.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, pp. 48-49.

⁵⁷⁵ Cassin, B., « Politiques de la mémoire », *Multitudes*, 2001, vol. 3, p. 182.

⁵⁷⁶ Adam, M., « La Guerre », *op.cit.*, p. 97.

⁵⁷⁷ Nous faisons ici référence au concept d'institution tel que l'a dépeint A. R. Radcliffe-Brown, à savoir : « [...] *les normes établies dans une forme particulière de la vie sociale, normes de conduite établies et reconnues comme telles par un groupe ou une classe sociale distincte. Les institutions désignent un genre ou un type défini de relations et d'infractions sociales. Ainsi, dans une société donnée, localement définie, on constate qu'il existe des règles, que cette société accepte, et qui définissent la façon dont un homme doit se conduire [...]* » (Radcliffe-Brown, A. R., *Structure et fonction dans la société primitive, op. cit.*, p. 67).

marchés qu'elle recèle, mais alors que certains y administrent l'ordre diurne, d'autres interviennent la nuit tombée, et ce, aussi bien dans l'espace public que dans les sphères privées.

À l'inverse des démarches effectuées auprès des ONG et des administrations gouvernementales qui ont lieu le jour durant, les IAG et les combos interviennent une fois la nuit tombée. Face à cette présence discontinue, les institutions formelles se présentent comme la source de pouvoir diurne. Leurs fonctions s'inscrivent dans la sphère de l'action bureaucratique. Ainsi, les programmes d'assistance et de formation qu'elles proposent sont divulgués par le biais de campagnes d'informations ciblées. Celles-ci, qui sont aussi bien orales (porte à porte, permanence) qu'écrites (annonces, portail web), ne sont cependant assurées que pendant les heures traditionnellement allouées à l'activité de subsistance et ne bénéficient, par ailleurs, d'aucune confidentialité. Il en ressort que dans cette relation de pouvoir, les bénéficiaires s'exposent à une double soumission et, corrélativement, à une double sanction. En effet, en se présentant comme « éligibles » aux offres proposées par les institutions formelles, ils se soumettent à leurs règles, ce qui les expose aussi à la surveillance des IAG. Ces services ont donc un potentiel stigmatisant relativement important pour les résidants de Cazucá, comme en témoigna un anthropologue, mais aussi une travailleuse sociale travaillant sur ce secteur, ainsi qu'un de mes interlocuteurs desplazado :

« Même si je ne dis rien aux gens, je crois qu'ils se rendent compte que je suis déplacée. Par exemple, lorsque la Red Juntos fait ses rondes et ses visites, elle dit aux gens : "— Que les gens qui ont été déplacés aillent à tel endroit à telle heure ». Donc et si on y va, les gens se rendent compte qu'on est déplacé. Et les gens n'aiment pas ça. Si tu es déplacée, ils se demandent forcément pourquoi tu es déplacée... [...]. Lorsque vous faites partie d'un programme pour les déplacés, les gens du quartier s'en rendent compte de toute façon, et là, ils changent d'attitude avec vous. Ils deviennent secs. Ils sont de mauvaise humeur quand ils vous parlent, agressifs. Ils s'imaginent plein de choses. [...] C'est pour ça que je ne veux pas qu'ils s'en rendent compte, ça attire le mauvais génie, je le sais... après, s'ils s'en rendent compte, il vaut mieux le dire : « Oui, je suis déplacée », et ça s'arrête là. Mais je n'aime pas qu'ils s'en rendent compte... regardez ce qu'il m'est arrivé à cause de mon travail avec les mères déplacées. [...] Maintenant, je ne sors que lorsque c'est nécessaire... Ce n'était pas comme avant, quand je vivais dans la campagne [...] (ou) avant mon déplacement intra-urbain. Dans mon travail communautaire, j'avais en charge dix-sept quartiers. Je leur rendais visite et j'organisais aussi des collectes et des vides greniers pour aider les familles desplazadas qui vivaient dans ces quartiers. Mais les voisins pensaient qu'on s'en

mettait plein les poches, alors je pense que c'est aussi à cause de ça qu'on nous a dit de partir, parce que ça ne leur plaisait pas ce que je faisais... Maintenant, lorsque je sors, c'est pour aller chez le médecin, ou pour aller à l'école pour régler des papiers pour mes enfants. En fait, je sors si c'est absolument nécessaire et si je n'ai pas d'autres choix. Mais je n'ai pas dit que je suis revenue à Cazucá, je ne le veux pas, même si ça implique que je ne touche plus les aides... » (Esperanza, 2012)

En intégrant ces programmes, « *les gens se rendent compte* » que les sollicitants ont le statut de déplacé et « *changent d'attitude* » avec eux, car « *ils s'imaginent plein de choses* ». Pour Esperanza, cette divulgation de « *carrière* » « *attire le mauvais génie* », comme en atteste l'expérience de son desplazamiento intra-urbano. Son travail « *communautaire* » n'a pas fait que déplaire au groupe armé qui contrôlait le secteur de Cazucá où elle habitait : les « *voisins* » aussi n'ont pas apprécié cette activité, s'imaginant qu'elle « *s'en mettait plein les poches* », à l'instar des dénommés « *leaders négatifs* ». Elle n'a donc pas cherché à retrouver une activité salariale lors de son retour sur la loma, installation qu'elle n'a d'ailleurs pas déclarée auprès des institutions gouvernementales, « *même si ça implique* » qu'elle puisse ne plus toucher d'aides. Face à l'indiscrétion des agents proposant les programmes d'assistance de l'État, elle préfère faire profil bas, état de fait que déplorait aussi Maribel :

« Pour faire baisser les indices de pauvreté, l'État organise des événements où il invite les familles et elles répondent à l'appel. Elles se présentent à 7 h du matin, elles attendent pour pouvoir y participer, elles sont sérieuses et font même la queue pour accéder aux locaux... Ces événements-là, ils sont très faciles à observer pour les combos, parce qu'on dit aux familles : «— Regardez, il va y avoir tel programme, vous y avez le droit, mais vous devez aller vous informer à tel endroit. Regardez, il y a un atelier dans le cadre de Familias en Accion, alors vos enfants doivent y aller, ou vous devez y aller, etc. » J'ai des collègues qui préviennent les gens directement dans la rue. Mais moi, je préfère faire du porte-à-porte et rentrer dans leur maison pour le leur dire. Ces compagnons-là, ils ne sont pas sérieux, même si au fond, ils font ce qu'on leur demande, mais ils mettent ces familles dans des situations inconfortables. » (Maribel, 2012)

Pour Maribel, les familles intégrant les programmes sont « *sérieuses et font même la queue pour accéder aux locaux* » où les institutions gouvernementales organisent leurs réunions. Elles ne sont donc pas insensibles à ces aides et en ont réellement besoin. Cependant, ces événements sont « *très faciles à observer pour les combos* ». Ainsi, nombre de foyers qu'elle suivait lors de l'enquête de terrain de 2012 refusaient de s'y rendre. Pour cet agent de UNIDOS,

ce ne sont pas tant les contenus des programmes que les modalités pour y accéder qui sont en cause, car même s'ils « font » ce qu'on leur demande », certains agents interpellent les bénéficiaires « *directement dans la rue* », ce qui place ces familles « *dans des situations inconfortables* » :

« [...] et lorsqu'ils vont être inclus dans un programme visant à leur permettre de générer des ressources [...] ça ne reste pas seulement dans le système d'aide interne aux personnes déplacées... En fait, ces relations d'offres, elles n'existent pas qu'entre ce système et les déplacés. C'est visible, ça se sait. Ils font du porte-à-porte, ils les appellent, alors les gens le savent... On peut dire qu'anthropologiquement, cela devient... ça devient une sorte de service local de l'État, mais qui est collectivement visible, ce qui développe ce que tu signalais : des tensions construites, et non calculées, qui n'aident pas les personnes à surmonter leur condition et qui au contraire, les stigmatisent localement et vis-à-vis de cette autre population, non-déplacée, qui vivent souvent dans les mêmes conditions et parfois dans de pires conditions que les déplacés. En fait, ces offres n'arrivent pas à intégrer ces migrants... elles ne font que les assimiler économiquement au tissu urbain... » (Anthropologue, 2012)

En faisant « *du porte-à-porte* » et en « *appelant* » les gens dans la rue, les familles qui intègrent les programmes gouvernementaux réservés aux desplazados sont ainsi identifiées par leurs voisins. Ainsi, même si les offres ciblées que proposent les institutions formelles visent à réduire la violence symbolique qui traverse ces quartiers, leurs mécanismes d'application ne leur permettent pas d'y être représentés comme les détenteurs du monopole de la violence légitime. Au-delà, elles alimentent le ressentiment d'inégalité et d'impunité des habitants de ces secteurs « *qui vivent souvent dans les mêmes conditions et parfois dans de pires conditions que les déplacés* ». L'ordre étatique s'en retrouve décrédité en permanence, sa fonction de régulation étant dès lors attribuée aux acteurs armés qui officient depuis ces territoires et les occupent en permanence. De sorte, les institutions informelles s'y imposent comme les garantes de l'ordre social au quotidien. Bien que leurs actions interviennent dans l'espace nocturne, période au cours de laquelle elles déploient et rendent visibles leurs procédés, les effets de ces derniers se font invariablement ressentir, comme en témoignent les exercices de la « *juste distance* » et de la « *juste assistance* » qui régulent les interactions sur les espaces périurbains soachunos.

Si leurs services sont dispensés dans la clandestinité⁵⁷⁸, leurs règles sont cependant divulguées, soit par écrit (pamphlet, annonces) soit par oral (rumeurs, menaces), à l'ensemble des habitants des Comunas, dès lors que ces derniers se trouvent à leur domicile. Leur efficacité vise donc l'intégralité de la sphère sociale : en annonçant leurs sanctions, les acteurs armés adoptent une posture politique vis-à-vis de cet espace et intègrent, en les informant, les citoyens dans leurs actions. Par ailleurs, ils appliquent des pratiques coercitives analogues à celles que les migrants de la déserrance ont pu expérimenter au cours de leurs parcours résidentiels, ce qui renforce la dimension oppressante de leurs interventions dans l'espace et le temps traversant les marges urbaines soachunas.

En s'appuyant sur ce qui est communément partagé, à l'instar de l'imposition de couvre-feux, des pratiques de racket, de vacunas ou encore de desplazamientos forzados, les groupes armés informels officiant sur les espaces périurbains marginaux réduisent donc la fracture induite par le changement de spatialité rural/urbain, tout en s'imposant comme la source de l'action politique efficiente de ces ban-lieux. Cette stratégie a pour effet corrélatif de renforcer leur domination sociale malgré la proximité qu'enregistrent ces espaces avec le cœur symbolique du pouvoir étatique, Bogotá. Par ailleurs, cela leur permet de maximiser leur influence ainsi que leur emprise sur les marchés de l'approvisionnement que comptent ces zones grises, lesquelles financent les affrontements armés qui se jouent dans les campagnes.

Dès lors, les systèmes d'ordre conformant la structure du pouvoir sur les *villes-bis* soachunas se présentent comme des organisations politiques parallèles, l'un officiant simultanément comme la prothèse de l'autre pour le citoyen en recherche de citoyenneté. En effet, ce dernier ajuste sa position vis-à-vis de ces institutions selon la violence qu'il subit : requérir l'intervention d'un « garant d'ordre » n'annihile pas la possibilité d'en solliciter un autre, la réponse idéale étant pensée selon la situation qu'il traverse et le capital qu'il possède. Pour reprendre Gloria Naranjo Giraldo, la violence qui traverse les lieux *situés* au ban de la Cité

⁵⁷⁸ Emprunté au latin classique *clandestinus*, le substantif féminin de l'adjectif clandestin renvoie étymologiquement à « *ce qui se fait en secret, qui agit en cachette* ».

est une violence « *socialisante et socialisable*⁵⁷⁹ », ce qui la rend diffuse et empêche de la penser comme l'attribut du pouvoir et le symbole de son exercice.

Bien que cette ambiguïté ne soit pas aisée à saisir, elle module les rapports de forces ainsi que les relations sociales qui se tissent entre les résidants de Cazucá. Elle intervient aussi dans les liens qu'ils entretiennent avec l'administration municipale, ces migrants ne partagent pas la même expérience politique selon leurs régions d'origine. Alors que pour certains, le recours à l'arbitrage étatique faisait partie intégrante de leur quotidien, pour d'autres, il en était absent. Les espaces périurbains informels se présentent ainsi comme des lieux d'« hybridation des cultures »⁵⁸⁰ traversés par des dynamiques perpétuelles de ségrégation et d'agrégation. Il demeure néanmoins que leurs résidants partagent une expérience politique commune qui, par delà la culture, s'inscrit dans le champ de la guerre. Dans la mesure où cette dernière se présente comme une réponse à « [...] *une situation politique et ne résulte que d'un motif politique. [...] (ce) pourquoi la guerre est un acte politique*⁵⁸¹ », le fait de recourir à l'arbitrage des acteurs armés « à la marge de la loi » dans les affaires quotidiennes constitue donc la réponse politique individuelle la plus performante pour le citoyen des villes-bis soachunos. En ce sens, il nous faut « [...] *prendre en compte le fait que la citoyenneté est aussi un ensemble de rôles (voir Lane, 1965), et présente, à ce titre, un caractère "éminemment projectif"* », ce pour quoi l'observation empirique révèle que « *Les conditions d'usage de la citoyenneté varient grandement d'une société à une autre*⁵⁸² ».

Sur les espaces périurbains soachunos, le recours aux services dispensés par les institutions formelles est mobilisé en vue de reconnaître la citoyenneté de ces hors lieux. Ainsi, l'État se présente comme un lieu de revendication sociale avant d'être le lieu du politique. Les habitants des villes-bis font rarement appel à son intervention de manière directe, préférant mobiliser l'action des juntas communales, mais aussi des Églises ou des ONG locales pour faire

⁵⁷⁹ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p. 287.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, pp. 293-294.

⁵⁸¹ Adam, M., « La Guerre », *op.cit.*, p. 100 – cite Von Clausewitz, C., *De la guerre*, *op. cit.*, p. 61.

⁵⁸² Neveu, C., « Anthropologie de la citoyenneté », in Abélès, M., Jeudy, H.-P., *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, pp. 75 & 79.

entendre leurs doléances. Cependant, ces dernières démarchent le gouvernement sur des aspects bien spécifiques de la vie citadine. Agissant pour le compte du collectif, ces organisations légitiment leurs interventions en s'appuyant sur la dimension communautaire de leurs démarches, ce qui constituent des « *formes de réappropriation dynamique de la citoyenneté civile* ⁵⁸³ ». Elles intercèdent ainsi auprès du gouvernement sur des questions relatives à l'approvisionnement et au développement matériel des villes-bis, à l'instar de la construction du métro-câble ou de celle d'autres infrastructures relevant de la « satisfaction des nécessités basiques humaines » (eau, électricité, santé, éducation, emploi, logement) dégagées dans le cadre des objectifs du Millénaire.

⁵⁸³ *Ibid.*, p. 85.

CONCLUSION :

Sur les quartiers périurbains informels, les mobilisations communautaires entamées par le biais des institutions formelles, tel que la Casa de los Derechos, visent à contourner :

« Les représentations généralement attribuées à ces secteurs et qui les placent du côté de l'anormal, du subnormal, de l'informel, de l'illégal ; mais qui ont aussi été perçus comme ceux des non-citoyens, des non civilisés, des prémodernes et des folkloriques⁵⁸⁴. »

Pour autant, ces organisations ne constituent pas l'espace depuis lequel s'opère l'exercice de la citoyenneté individuelle. Ainsi, même si les fonctions et les services proposés par la Casa de los Derechos sont ouverts à toute personne née sur le territoire colombien, la plupart des résidants qui s'y sont présentés au cours du travail de terrain ne l'ont investi que depuis une position étatique préétablie. Qu'ils soient desplazados, reinsertados, indigenas, afro-colombianos, mère adolescentes ou encore mère-« chef de foyer » monoparental, c'est en énonçant ce rattachement sériel de « *live at risk* »⁵⁸⁵ que les citoyens venaient solliciter l'assistance de la Defensoría del Pueblo, de la Secretaria de Salud, du Bienestar Familiar ou encore de la Comisaría de Familia.

Il est difficile de pouvoir établir avec certitude l'ampleur des desplazamientos forzados ayant lieu en milieu urbain. Leur recensement implique que les victimes de ces pratiques aillent déclarer les faits auprès des fonctionnaires et des institutions compétentes, ce pourquoi elles présentent quelques caractéristiques transversales. Néanmoins, s'il ressort que ces évictions touchent majoritairement des personnes ayant déjà fait l'objet d'un primo-déplacement, cette variable ne nous renseigne pas tant sur les raisons de ces pratiques qu'elle nous illustre les limites de leur recensement. Sans pouvoir nous fournir les raisons alimentant ce phénomène d'expulsion, elle témoigne du filtre dont son évaluation fait l'objet. Celui-ci est à comprendre et à analyser face au déplacement de l'État dans la structure de pouvoir qui régit

⁵⁸⁴ Naranjo Giraldo, G., « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », *op. cit.*, p. 296.

⁵⁸⁵ Zeiderman, A., « Living dangerously », *op. cit.*, p.74.

les zones dites « de réceptions » de ces mouvements. Compte tenu des protocoles institutionnels qu'implique la codification du desplazamiento forzado, nous ne pouvons espérer dégager les logiques à l'œuvre dans ces mouvements contraints de populations depuis la statistique : il nous faut tenir compte du terrain où se déroulent ces dynamiques migratoires, de la gestion sociale et politique dont il fait l'objet, ainsi que des ressources qu'il présente et de la distribution qui en est faite.

CHAPITRE VI : L'ILLUSION DE L'ANONYMAT : LE PANOPTIQUE MNESIQUE DANS LES ZONES GRISES

Outre son économie avantageuse, l'un des principaux motifs avancés par les PDIPP rencontrés au cours des enquêtes de terrain pour justifier leur choix d'élire les Altos de Cazucá comme lieu de résidence était l'anonymat que leur promettait cet espace. Cependant, mes locuteurs ont tous témoigné de l'importance de maintenir une « juste distance » avec leur voisinage au cours des entretiens passés sur ce secteur soachuno. Aussi, sous couvert d'anonymat, les habitants de Cazucá « s'isolent » du tissu social qui les entoure : mais alors, comment expliquer le fait que les phénomènes d'expulsions pratiqués sur ces espaces touchent majoritairement les foyers ou les personnes ayant déjà fait l'expérience d'un déplacement forcé ?

En réalité, s'il est vrai que le silence accompagne l'arrivée des desplazados dans les villes, « isolement social » ne signifie pas « annihilation de rapports sociaux », mais modification de ces derniers. Cette situation découle de la démarche, mais aussi de l'expérience migratoire des acteurs disposés sur un territoire partagé. Ainsi, elle s'inscrit dans une dimension à la fois temporelle et spatiale, les changements induits par la migration ne concernant pas uniquement la personne mobile. Dynamique, le mouvement enclenche un avant et un après, aussi bien pour les espaces qu'il traverse que pour les migrants qu'il concerne, que ces derniers soient ou non desplazados. Il s'en suit dès lors une relation de réciprocité dans les changements. Pour comprendre l'isolement d'anonymat dans lequel s'inscrivent les résidents des Altos de Cazucá, il faut donc tenir compte du territoire sur lequel ils se disposent, l'isolement étant « [...], *en règle générale, un état transitoire qui précède de nouvelles relations [...], ou qui succède à la rupture d'un réseau antérieur*⁵⁸⁶ ».

Dans les faits, la majorité des personnes ayant élu domicile sur cette Comuna n'est pas née sur ce secteur et ne projette pas d'y résider *ad vitam aeternam*. À l'instar de la plupart des

⁵⁸⁶ Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*, p. 321.

administrés du municipe soachuno⁵⁸⁷, ils proviennent de différentes régions de Colombie et leurs parcours migratoires s'inscrivent dans une histoire plurielle. Aussi, dresser l'inventaire des raisons spécifiques ayant impulsé l'installation des quelque 70 000 habitants que compte la Comuna 4 s'avère illusoire. Outre le fait d'être colossale, cette entreprise ne nous permettrait par ailleurs pas de saisir ce que partagent ces populations, ni même ce sur quoi elles fondent leurs échanges ou encore ce qui a fait de ce hors-lieu une ville-bis. Cependant, même si ce territoire admet une myriade de communautés culturelles distinctes et parfois distantes les unes vis-à-vis des autres, elles ont en partage un temps commun : celui de la guerre en tant qu'expérience de l'exception ayant accompagné la fondation de leur lieu de résidence.

Section 1 : Une population sérialisée dans le mouvement de la guerre

La population disposée sur les Altos de Cazucá ne forme pas un ensemble homogène. Occupant l'espace par grappe communautaire, elle divise la Comuna en microterritoires aux frontières invisibles dont les délimitations ne correspondent ni à une logique de ségrégation ethnique, ni à l'opération d'une stratification économique résidentielle, comme cela peut-être dans la ville formelle. Pour celui qui arpente ce lieu et côtoie la population qui l'habite, les barrios de Cazucá ressemblent à un patchwork de régions et forment un archipel national émergé des remous de la politique menée au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Ainsi, il y a « le » quartier des « gens » du Huila, celui des « gens » du Tolima, du Santander, du Meta, du Cauca et, plus récemment, ceux du Choco, d'Antioquia, du Pacífico ou encore du Putumayo. Bien que maintenue, cette organisation diasporique n'empêche cependant pas l'émergence de tensions entre les résidants qui forment cette trame spatiale. Par ailleurs, il arrive aussi que des migrants provenant d'autres régions que celle « allouée » à l'identité du quartier s'y installent pour y vivre.

⁵⁸⁷ Selon le Plan Intégral Unique (PIU) de la municipalité, 82, 1 % de la population soachuna n'est pas née sur le municipe (CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha, op. cit.*, p.92).

Si la Comuna 4 occupe la première place des zones de réceptions du mouvement des desplazados forzados pour le département du Cundinamarca, ces derniers ne sont pas les seuls à occuper ce territoire escarpé. Compte tenu de l'objet étudié, les discours recueillis au cours de l'enquête de terrain ont essentiellement été formulés par eux, ou sur eux. Néanmoins, ces migrants ne vivent ni en autarcie, ni en confinement : les espaces où ils résident sont aussi ceux d'autres acteurs « non-migrants », ce pourquoi il importe de revenir sur « *ce que ceux à qui nous parlons et que nous voyons nous disent de ceux à qui nous ne parlons pas et que nous ne voyons pas*⁵⁸⁸ ». Mis à part les « pauvres historiques » qui ont investi ce lieu, les Altos de Cazucá ont vu nombre de paramilitaires venir s'installer sur ses secteurs depuis 2005, date effective du processus de DDR. Ainsi, la Comuna 4 revêt plusieurs caractéristiques résidentielles : elle est un site important d'accueil des mouvements de desplazados, mais aussi la « terre où vont les pauvres », et plus récemment, le lieu où se recyclent les réinsertados⁵⁸⁹. Situé en dehors du périmètre urbain formel, c'est-à-dire de l'autre côté de la ligne qui délimite l'espace de la Cité, ce lieu regroupe donc plusieurs « catégories » de populations ayant en commun le fait de vivre sur un espace qui s'est formé dans le temps de la guerre.

A) Natifs, Victimes et victimes

Le processus de colonisation urbaine des Altos de Cazucá a débuté au cours des années 1970. D'abord investi par la population dite des « pauvres historiques » de la capitale, ce secteur s'est par la suite étendu et densifié au gré de vagues migratoires continues en provenance de différentes régions du territoire national.

a) Les « natifs » de l'enquête : des migrants de la modernité

À l'inverse de ceux qui sont venus s'installer sur les flancs de cette colline « du sud » à partir des années 1980, les habitants qui furent à l'origine de l'invasion urbaine de Cazucá sont

⁵⁸⁸ Augé, M., *Non-lieux, op. cit.*, p. 21.

⁵⁸⁹ Cariboni, D., « Paramilitaires se reciclan al Sur de Bogotá », Inter Press Service, juin 2006.

considérés comme des migrants volontaires. Tantôt appelés « colons », tantôt nommés « natifs », ils furent ainsi les premiers à « modeler » la montagne à l'image de la ville. Si le terme « natif » fut souvent utilisé par l'administration pour me décrire les citoyens s'étant installés sur Cazucá au cours de cette vague migratoire, les habitants « desplazados » vivant sur ce secteur n'attachent pas la même définition à ce terme. Aussi, ils ne l'utilisent pas pour désigner ces riverains de la première heure, préférant généralement employer celui de « colon » pour les nommer. Cette distinction nominative laisse entrevoir un processus d'essentialisation divergeant quant à cette population, car alors que le terme « colon » induit une idée d'action, celui de « natif » semble figer la pauvreté caractéristique des marges informelles aux individus qui les habitent. Or, pour les résidents desplazados, le terme « natif » ne fait pas référence aux « pauvres historiques », mais à une population « à part » et dont la distinction marque son appartenance à une communauté amérindienne :

« On appelle les nativos ceux qui ont occupé le territoire au début de la constitution du quartier... Bref, les colons de la première heure. Il ne faut donc pas les confondre avec les natifs du site, qui furent les Muiscas... Il y en avait encore, il y a deux ou trois ans, mais ils s'en vont. » (Alejandro, 2012)

À l'inverse des natifs ou des desplazados, le nom de « colon » identifie donc cette population par l'action suite à laquelle les sols de Cazucá furent occupés. Ainsi, ils sont ceux qui ont colonisé la loma. Cette sérialisation ne désigne donc pas leur appartenance « de fait » à cet espace, comme ce peut-être le cas avec le terme « natif ». Elle ne la signale pas non plus selon sa modalité d'arrivée sur ce secteur, comme c'est le cas pour les « desplazados forzados ». N'étant ni « d'ici », ni « d'ailleurs », ces migrants « de la modernité » se trouvent dans une position vulnérable dans les quartiers cazuqueños. En effet, ils ne peuvent mobiliser aucune des catégories politiques existantes pour faire entendre leurs voix, et les situations qu'ils traversent ne sont pas de celles qui justifient l'intervention humanitaire. Aussi :

« En Colombie, il vaut mieux être pauvre et déplacé, que pauvre et pauvre. C'est triste à dire, mais c'est comme ça, parce qu'ici, les aides sociales ne gravitent qu'autour du conflit. Alors je ne dis pas que les déplacés s'en sortent bien [...] c'est loin d'être le cas [...], ils se cachent en permanence, mais ils s'en sortent mieux que les pauvres, parce qu'eux n'ont aucun recours et passent souvent après. » (Fonctionnaire de la Croix Rouge, 2012)

Le fait qu'ils soient « *pauvres et pauvres* » par-delà le « *conflit* » ne leur permet pas d'accéder aux « *programmes sociaux* » du gouvernement. En l'absence de « *recours* » pouvant pallier aux violences symboliques quotidiennes qu'ils éprouvent, les colons « *passent souvent après* » les desplazados.

L'idée que cette population ait colonisé Cazucá par le passé et qu'elle soit maintenant considérée comme « *native* » du secteur souligne une double ambiguïté :

- ◆ D'une part, le terme de « *colon* » la place en dehors de la loi : elle a occupé ce territoire sans en avoir le droit.
- ◆ D'autre part, les nouveaux arrivants se considèrent empiriquement comme étant « *chez* » ces primo-occupants. Parmi les colons cazuqueños de l'ère de la modernité, il y a ainsi fort à parier que, pour ceux âgés de moins de quarante ans, certains sont nés sur cet espace, ce qui en fait des « *natifs* ». Cependant, d'autres s'y sont aussi installés dans l'exil, lorsque les déplacements de populations ne portaient pas encore le nom de « *desplazamiento* ».

Porteurs d'un stigmate invisible et non avéni, ces acteurs sont donc exclus depuis la loi, bien qu'inclus dans sa souveraineté. Résidant sur un secteur dont l'urbanisation date de l'ère industrielle colombienne, l'interprétation exclusivement volontaire de leur arrivée sur Cazucá est cependant fortement critiquée. Pour saisir le contexte dans lequel les « *cinturones de miserias* » se sont constituées, il importe de multiplier les échelles d'observation en tenant compte de l'espace et du temps de leur formation. Ainsi, d'autres dynamiques historiques sont à prendre en compte dans l'émergence de ces hors lieux, comme nous le témoigna cet agronome :

« Avant, Soacha était une zone industrielle et les migrations vers le municipe étaient économiques : les gens y allaient pour travailler. Mais dans les années 1970, ça a changé... Des entreprises de soda et de jus de fruits, tu sais, type Coca-Cola et Postobon ? Bref, elles ont acheté des concessions dans le Sumapaz, une région qui communique avec Soacha. C'est la partie du monde la plus riche en eau, une véritable aubaine pour les entreprises de soda... tu imagines, il faut 7 litres d'eau pour faire 1 litre de coca... Malditos gringos... Donc qu'est-ce qu'elles ont fait, ces entreprises ? Elles ont embauché des groupes armés pour déplacer les habitants du Sumapaz et étendre leurs sites d'extraction. Ces personnes, elles sont passées par le paramo et elles sont venues s'installer avec les indigènes de Soacha, dans la

réserve des Altos de Cazucá, mais à l'époque, ça ne s'appelait pas encore le desplazamiento forzado. » (Étudiant en Agronomie, 2012)

La lecture de cet extrait d'entretien fait ressortir que si les migrations amorcées vers le municipe soachuno étaient « économiques » avant les années 1970, les dynamiques armées traversant le pays à partir de cette décennie ont aussi provoqué des migrations contraintes. Ainsi, selon cet agronome vivant sur un terrain limitrophe de Soacha, une partie de celles-ci furent orchestrées par des « groupes industriels » dont les exploitations étaient basées dans le paramo du Sumapaz. Bien qu'essentialisés au territoire, une question demeure donc en suspens concernant les primo occupants à « l'origine » de l'« autre » ville : dans quels contextes ont-ils amorcé leur mouvement vers cette loma ?

Actuellement, ce que nous savons de ces mouvements de « colons » devenus « natifs » dans la taxonomie administrative, c'est qu'ils se sont déroulés au cours d'une période de « crise » économique : celle des chocs pétroliers de 1973 et 1979. Cette période fut aussi celle d'une transition politique, l'année 1970 marquant la fin officielle du Frente Nacional. Ces deux évènements eurent donc des échos sur le territoire national :

- ◆ Économiquement parlant, cette décennie correspond à l'expansion du narcotrafic sur le territoire colombien, cette activité informelle n'étant pas soumise aux lois de marché.
- ◆ Politiquement parlant, le résultat des élections marquant la fin officielle du Frente Nacional fut plus que controversé, puisque le parti donné vainqueur, l'ANAPO, en sorti vaincu. Cette « défaite » orchestrée fut par la suite reprise par la guérilla du M-19, dont le nom fait référence à la date de ces élections : le Mouvement du 19 avril 1970.

Reste, dans cet ensemble, des perceptions qu'il nous faudrait creuser, l'interprétation historique choisie servant généralement au mieux le point de vue de l'État⁵⁹⁰. Quand bien même nous admettrions que l'invasion des Hauts de Cazucá ne fut entreprise que dans une optique

⁵⁹⁰ Hartog, F., Revel, J. (éds.), *Les usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001.

économique, reste à savoir si le secteur fut choisi pour son attractivité ou parce qu'il permettait aux migrants de s'adapter à la contrainte induite par les changements des rapports de production amorcés à partir de 1930. Bien que leur sérialisation politique n'ait pas été effectuée sous l'effet du conflit armé interne colombien, nous ne pouvons donc pas ignorer ce facteur de l'équation résidentielle adoptée par ces colons de la première heure.

Même si la guerre commencée dans les années cinquante s'est intensifiée au cours des années 1970 sous l'effet de la narcoéconomie, dès ses prémices, le conflit armé interne s'est accompagné de pratiques de déplacement forcé de population correspondant à des « évictions forcées », des « déguerpissements » ou encore des « persécutions politiques ». Cependant, il ne fut pas permis de parler de cette guerre civile. Aussi, il ne nous en reste que des traces ou des impressions silencieuses, car soumises au serment d'amnistie proclamé par l'adoption du Pacte de Benidorm :

« Contenant l'hostilité qu'il annule par son dire, le serment peut et doit du même coup renoncer à la mémoire, puisque la mémoire des malheurs est mémoire de la haine. [...] En d'autres termes, ce n'est pas seulement le repli sur soi dans le ressentiment que la cité interdit à chacun des siens, mais le recours à un rappel des faits actif et dirigé contre autrui : dans l'amnistie, c'est la mémoire en acte qui est barrée par l'efficacité d'un "acte de langage" [...] »⁵⁹¹.

Recouvert d'une sédimentation vieille de soixante-dix ans, le processus de formation de ces traces ne peut être signifié qu'à la lumière des données du présent. Dans le cas colombien, cela implique de combiner mode de savoir écrit et mode de savoir oral⁵⁹², car :

« Évoquer les traces, c'est se référer à ce qui subsiste d'un passé. Ces survivances, ces vestiges, ces ruines, peuvent témoigner d'un climat, d'un évènement, d'une filiation, d'une activité humaine, d'une culture. [...] Nous pouvons y déceler une recherche des origines, des racines, le plus souvent selon un principe d'autochtonie qui suppose de trouver la trace pour s'ancrer dans un territoire et de remonter une filiation »⁵⁹³.

⁵⁹¹ Loraux, N., *La cité divisée: l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot & Rivages, 2005, pp. 146-147.

⁵⁹² Boursier, J.-Y., *La fabrique du passé: construction de la mémoire sociale*, Nice, Ovidia, 2010, p. 40.

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 23.

Dans les faits, rares sont les « colons de la première heure » à évoquer le lien existant entre leur migration et le conflit armé interne. Pour comprendre cet écart de narration, ces discours doivent être replacés dans leur temps social : ces mobilités ont eu lieu avant l'adoption de la loi 387 de 1997. De ce fait, les résidants de la loma se trouvaient tous dans la même situation politique : ils étaient des citoyens « hors-la-loi », car installés en dehors des cadastres du municiple soachuno. Leur objectif était donc de faire unité à cette époque, car sans cela, ils risquaient de se faire expulser des fanges de la cité classique, « *Clairement séparée de ses marges et coupée pour une bonne part de ses racines sociales [...]*⁵⁹⁴ ». Cependant, il demeure plausible que pour nombre de ces « colons-natifs », le parcours migratoire les ayant conduits à Cazucá se soit aussi accompagné de l'expérience de la guerre :

« [...] j'ai l'impression que les habitants d'ici, de ce secteur qui comprend Ciudad Bolívar, ce sont les fils de déplacés des années 50-60. Alors ils ne se considèrent plus comme des déplacés, parce que ça fait cinquante ans qu'ils vivent là, mais ce sont des fils de, et ça soulève aussi des questions, des choses doivent se jouer autour de ça. » (Politologue, 2011)

Ces « impressions » de « filiation » sont difficiles à prouver. À ce jour, je n'ai pas trouvé d'étude portant exclusivement sur la narrative des primo-occupants des espaces informels colombiens. Mis à part certains ouvrages scientifiques portant sur le desplazamiento forzado, leurs expériences ne sont, pour l'heure, que rarement incluses dans l'équation politique des réalités sociales qui traversent les *villes-bis* et qui les conforment⁵⁹⁵. Or,

« [...] ce sont ces thèmes qui [...] sont critiques. Et c'est... par exemple, les générations qui sont nées dans les conditions du déplacement, non pas parce qu'elles ont souffert ce déplacement, mais parce qu'elles sont fils de personnes qui, elles, l'ont vécu... ces personnes sont déplacées ou pas ? [...] dans le contexte dans lequel elles se trouvent, elles doivent construire ces référents de la mémoire de façon complètement différente de celle de leurs parents. Alors y a-t-il une relation intergénérationnelle ou semi-générationnelle, qui implique, en quelque sorte, que la mémoire qu'ils ont sur les origines de leur identité est différente de celle de leurs parents ? » (Anthropologue, 2011)

⁵⁹⁴ Loraux, N., *La cité divisée: l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, op. cit., p. 15.

⁵⁹⁵ Jaramillo Arbeláez, A. M., Villa Martínez, M. I., Sánchez Medina, L. A., *Miedo y desplazamiento: experiencias y percepciones*, Medellín, Corporación Región, 2004.

Bien que nous ne puissions pas connaître l'histoire singulière des primo occupants de la loma, le fait qu'ils soient distingués des autres résidants marque la mesure de la fragmentation sociale opérée par les administrations étatiques sur les secteurs de la ville-bis. Cette dernière génère des climats de tension entre les habitants de Cazucá qui s'expriment notamment dans les processus mémoriels identitaires qu'ils mobilisent. En effet, lorsqu'ils doivent recourir à l'arbitrage de l'administration territoriale du municé ou qu'ils souhaitent intégrer un programme social, la réponse qui leur est fournie est fonction de leur situation d'arrivée sur le secteur.

Ces tensions se sont exprimées au cours d'une des journées de formations que la Casa de los Derechos m'avait demandé d'assurer auprès des habitants de la loma. Au cours de cette séance, nous étions peu nombreux⁵⁹⁶ et l'auditoire a très vite fait basculer la discussion sur le thème des Droits de l'Homme, puis sur celui de l'administration du quartier. Les échanges se sont alors effectués entre les acteurs présents, chacun argumentant de la vie de quartier et de la marche à suivre pour l'améliorer, situation face à laquelle je me suis placée en retrait pour laisser libre cours à la parole. Cependant, une des dames de l'assistance s'est très vite agitée sur ce thème, ce qui mit les autres mal à l'aise et, finalement, interrompit les échanges. Me prenant à partie, elle témoigna d'animosité et de rivalité à l'égard des déplacés en les récriminant :

« Ils nous ont oubliés, alors pourquoi risquer nos vies pour défendre leurs normes, alors qu'ils ne font rien pour les faire respecter ici ? Les droits de l'homme ? Avec leur maison qui est fermée depuis plus d'un an ? C'est bien beau de proclamer le respect des droits de l'homme, mais nous on s'en fiche ! Parce qu'ici, tout ce qu'on a, ici, c'est faim, et on doit bien la faire taire comme on peut, même si ça implique de transgresser la ley ! Il n'y a pas de droits ici, il n'y a que des règles, et il vaut mieux obéir à ceux qui dirigent ici qu'à des gens qui nous oublient ! Eux ne font rien pour nous ! Ce n'est pas vrai, nous ne sommes pas égaux si ce n'est devant la faim ! Ces fausses victimes, ces déplacés forcés, ils nous ont volé les ressources qui nous étaient destinées, à nous les pauvres de la première heure ! Pourquoi ? Nous aussi avons connu le conflit ! Nous aussi, nous avons perdu des proches ! Mais nous ne quémandons pas, nous ne voulons voler personne parce que nous sommes des paysans honnêtes. C'est de leur faute si c'est comme ça ici. Ils nous volent tout,

⁵⁹⁶ Il y avait alors sept personnes, car ce jour-là, le programme de Familias en Acción, piloté par l'Acción Social avec l'assistance de la Red Unidos, avait organisé une remise de bons alimentaires et scolaires pour les populations desplazadas forzadas dans le stade de Bogotá.

il ne reste rien que la mairie ne puisse nous donner, à nous aussi, c'est ce qu'ils nous disent ! Quand on va demander un logement, et qu'on nous demande si on a la carte, alors qu'on ne l'a pas, et bien du coup, on n'a rien ! » (Anonyme, 2012)

Cet extrait du journal de terrain met ainsi l'accent sur « *l'oubli* » dont les « non-desplazados » font l'objet. N'ayant rien d'autre que « *la faim* » comme réalité partagée, les droits que la loi est censée garantir sont inexistantes selon ce récit, ce pour quoi cette dame estimait que, l'échange étant biaisé, il importait peu de la « *respecter* » ou de la « *transgresser* ». L'autre réalité que partagent les habitants Cazucá réside dans le conflit que les non déplacés « *ont aussi connu* » et qui leur a coûté des « *proches* ». Mais à l'inverse des « migrants de la guerre », les primo-occupants de Cazucá ne bénéficient d'aucune assistance gouvernementale. Face à cette inégalité d'accès aux droits, cette dame personnifie la défaillance du pouvoir souverain en avançant que les desplazados sont « *des fausses victimes* » qui ont « *volé les ressources* » leur revenant de droit. Ainsi, sans remettre en question le politique, elle accuse la politique, son application et son fonctionnement. Contrairement aux migrants de la guerre, cette femme avance l'existence d'une distinction éthique entre les « *pauvres de la première heure* » et ceux-ci : « *l'honnêteté* ». De sorte, elle les tient pour responsables de l'inertie sociale dont font l'objet les primo-occupants de la loma, estimant que « *c'est de leur faute si c'est comme ça ici* ».

Le cloisonnement sériel gouvernemental opéré entre les populations qui habitent les Atlos de Cazucá influence donc les rapports qu'elles entretiennent entre elles, mais aussi ceux qu'elles ont avec les institutions étatiques. Dans les faits, il n'y a pas de politique sociale en Colombie, mais seulement une réponse politique multi culturaliste et sectorielle. Aussi, la réaction de cette femme exprime la vulnérabilité des résidents de ce secteur hors-lieu qui, pour accéder aux ressources étatiques, se placent dans un rapport de compétition les uns vis-à-vis des autres, se pensant eux-mêmes « *[...] en assignant (ou en tentant d'assigner) une place à l'autre, à tous les autres et, par voie de conséquence, au même [...]*⁵⁹⁷ ».

⁵⁹⁷ Loraux, N., *La cité divisée: l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, op. cit., p. 15.

b) Les desplazados : les migrants de la guerre

Le fait que la non-ville ne soit pas née de l'initiative de l'État ne signifie pas qu'elle soit exempte de toutes dynamiques de pouvoir ou qu'elle suive des logiques organisationnelles totalement désarticulées de celles pratiquées par le gouvernement sur les espaces de la cité formelle. Ce serait là oublier que :

« [...] states are composed of people, actors. And that these actors within states can co-opt or utilize global resources, global actors, and global ideologies for their own diverse ends⁵⁹⁸. »

Premier site de réception du mouvement des desplazados pour le département du Cundinamarca, cette population représente un atout important pour le municipe soachuno, mais aussi pour la Comuna et ses résidants : même s'il est informel, le territoire cazuqueño attire les investissements humanitaires, ce qui n'est pas le cas pour le secteur de Ciudad Bolívar. La « plus ancienne des ceintures de misères » de Bogotá réceptionne néanmoins elle aussi une importante part des desplazados se dirigeant vers la capitale. Cependant, l'administration de la localité 19 relève de la compétence du District Capital. Aussi, elle n'admet pas qu'un « gouvernement humanitaire » intervienne auprès des populations installées sur ces espaces et s'en dispute l'assise.

Souvent rejetée par les habitants des zones de réceptions, la population desplazada constitue ainsi une manne financière non négligeable pour les administrations de la ville plane, mais aussi pour les habitants des hors lieux :

« Le déplacé qui arrive juste, avec sa famille et ses valises, représente une source potentielle de richesses. En effet, s'il accède aux aides de l'État ou d'une ONG, il devient un moyen d'obtenir de la nourriture, des vêtements, etc. Dans un premier temps, les habitants vont donc parfois faire preuve de solidarité et proposer une chambre pour loger la famille. Cependant, si la famille n'obtient pas d'aide, les nouveaux arrivants dépendent alors totalement de la charité de leurs hôtes⁵⁹⁹. »

⁵⁹⁸ Sampson, S., « “Trouble Spots”: Projects, Bandits, and State Fragmentation. », *op.cit.*, p 311.

⁵⁹⁹ Geoffroy, A. (de), « Les déplacés et l'intégration urbaine dans deux quartiers de l'agglomération de Bogotá. », *op.cit.* , p. 293.

Cette étape de l'accueil passager, Rosa l'a vécue au cours de ses premiers mois sur la loma. Arrivée en 2008 sur Cazucá, elle a été accueillie chez un paysan qui avait un *ranchito* dans le secteur de la Isla :

« Après l'enterrement de mon fils, c'était le 3 juin 2008... après l'enterrement, ils sont venus chez moi... c'était au mois de septembre [...]. Le groupe cordillera est venu chez moi... ils m'ont malmenée [...] et ils m'ont dit que si je ne m'en allais pas, ils allaient me tuer... que je devais partir, et ne rien prendre avec moi, alors j'ai tout laissé, tout ce que j'avais gagné... Je suis arrivée ici, et un paysan d'ici m'a aidée. Et depuis, je vis ici [...] ça fait 4 ans, et depuis, personne ne m'aide... Enfin si, j'ai trouvé un compagnon et il me soutient, mais il travaille tout seul, et ça suffit à peine pour nous nourrir tous les deux... j'aide aussi en trouvant des petits boulots, et puis quand je touche les allocations, mais c'est dur pour moi, parce que je suis âgée, et puis avec ce que je touche une fois par an, je peux seulement faire les courses et payer le loyer pendant deux mois. Après, il ne me reste rien... Avant, j'avais cette aide tous les trois mois, 510 000 pesos... Mais depuis Santos, c'est une fois par an, et c'est seulement 510 000 pesos, pas plus. Si j'avais vécu seule, peut-être que j'aurai pu mettre de l'argent de côté au début, et m'acheter un terrain... mais je partage tout avec mon foyer, c'est normal [...] » (Rosa, 2012)

Le fait d'être inscrite dans le RUPD ne permettait pas à Rosa, qui a la cinquantaine passée, de subvenir seule à ses besoins, *« ayant tout laissé »* derrière elle. Les premiers mois qui ont suivi son arrivée sur la loma, elle a été accueillie par un paysan qui lui a présenté son actuel compagnon. Elle s'est mise en ménage avec lui et se sent très dépendante, voire redevable de cet homme rencontré *« lors de son arrivée »* et à qui elle a raconté ce qui lui était arrivé :

« Mon compagnon, je l'ai rencontré dans la maison de ce paysan. Il vivait dans une petite pièce de cette maison, seul, avec ses fils... Et alors nous avons appris à nous connaître, nous avons parlé, et je lui ai raconté mon histoire de façon superficielle... Depuis, nous vivons ensemble, dans son ranchito. Dans mon village, j'étais autonome et je ne dépendais de personne, sinon de mon fils... enfin, on se soutenait réciproquement doctora, parce que j'étais là pour lui et lui, il était là pour moi. Il m'aidait beaucoup aussi. Mais je n'étais pas en couple. Je ne pensais d'ailleurs pas me remettre en couple, et encore moins en arrivant ici. Parce que ce monsieur, il est plus jeune que moi, il a 42 ans. Et c'est un vrai monsieur ! Il ne fume pas, il ne boit pas. Il se fâchait avant avec moi parce que je fumais... Il me dit

“Rosa, ne fume pas, c’est mauvais pour la santé, prend soin de ta santé... et de la mienne aussi” ... C’est un grand monsieur, et tout l’argent qu’il gagne, c’est pour la maison. Je dois beaucoup à cet homme, je ne pourrais jamais lui rendre ce qu’il m’a apporté. [...]. Sans lui, qu’est-ce que j’aurais fait en arrivant ici ? Je crois que je serais devenue folle... parce que je suis arrivée renfermée sur moi-même, parce que... j’étais transie de peur après la mort de mon fils. » (Rosa, 2012)

Depuis qu’elle a raconté « *son histoire de façon superficielle* » à ce « *grand monsieur* » avec lequel elle ne s’attendait pas vivre, car il « *est plus jeune* » qu’elle, ils se sont installés « *dans son ranchito* ». C’est également à cette période qu’elle a déposé la déclaration de son desplazamiento forzado à la Casa de los Derechos, ayant appris l’existence de ce système chez le paysan qui l’a logée et qui hébergeait alors aussi son compagnon :

« Je ne savais rien, sur les desplazados, quand je suis arrivée ici [...] j’ai appris ça un soir, en revenant de la pharmacie, parce que quand je suis arrivée, j’étais couverte d’hématomes, après ce qu’ils m’avaient fait... Je suis rentrée chez ce paysan, et là, il y avait une voisine, alors ils me l’ont présenté, et tout... Et la femme du paysan lui a raconté, à la voisine, ce qu’il s’était passé, que je venais de X, et tout ce qu’il m’était arrivé. Moi j’avais peur, je regardais cette dame comme si elle me trahissait... mais elle m’a rassurée en me disant que cette voisine, c’était comme de la famille, qu’elle aussi, elle avait été déplacée. Et elle m’a dit : “Tu as fait ta déclaration ?” “Qu’est ce que c’est que ça ?” “Ils vous ont tué votre fils, ils vous ont expulsés de votre village, ça s’appelle un déplacement forcé”, c’est ce qu’elle m’a dit. “Oui, mais qu’est-ce que c’est ?”. “Il faut vous rendre dans une UAO, pour déclarer ce qu’il vous est arrivé là-bas, et ils vont te donner une carte de déplacé, et ils vont t’indemniser pour ton fils.” Alors je suis allée à la UAO, mais il y avait beaucoup de monde... Finalement, j’ai été déplacée en septembre 2008, mais je n’ai fait ma déclaration qu’en février 2009, et je l’ai faite ici, à la Casa de los Derechos. » (Rosa, 2012)

Ces extraits d’entretiens soulignent le potentiel économique que détiennent les détenteurs de la carte de desplazado aux yeux des habitants du secteur ne bénéficiant d’aucune aide. Dans les faits, les migrants catégorisés sous l’égide de la guerre sont perçus comme des aimants à financement, dont la polarité s’avère tout autant négative que positive : ils les attirent de manière directe avec la fameuse « *carte des desplazados* », mais aussi de manière indirecte avec les fonds humanitaires investis sur le secteur. Le terme « *d’indemnisation* » ne saurait cependant se confondre avec celui de « *justice* ».

Si la population desplazada est dotée d'un capital financier envié et souvent détourné sur le local, elle constitue aussi une manne non négligeable de capital humain, aussi bien pour les groupes armés que pour les entrepreneurs de la ville plane. La situation précaire que traversent les résidents de Cazucá en fait une main-d'œuvre extrêmement mobile, à la fois flexible sur les temps ainsi que sur les lieux de travail. Les emplois dans le secteur domestique sont ainsi parmi les plus représentés sur la Comuna 4, alors même qu'ils se situent généralement à plus de deux heures de transports de la loma.

Parmi ces secteurs d'activité, le domaine de la construction s'avère aussi très prisé, car il n'implique d'engagement que sur de courtes durées pour les travailleurs. Cependant, il peut aussi exiger une importante mobilité, le lieu de travail étant parfois situé au-delà de l'aire métropolitaine, comme me le raconta Daniela :

« Le travail, un coup de pouce, c'est tout ce que je demande, parce qu'un travail ici, ce n'est pas que c'est dur à trouver. Enfin si, parce qu'il faut être recommandée, mais bon, j'ai des gens qui me recommandent. [...] Là, j'ai trouvé un travail dans le bâtiment, mais j'aurais dû partir hier déjà, parce que c'est en Antioquia... Le monsieur paie 350 000 pesos par quinzaine, en plus de la nourriture, du logement et du transport, alors tu vois, c'est bien payé. Et puis c'est un Moreno. Mais le congé, c'est un dimanche par quinzaine... Et c'est au moins pour deux mois... Mais ma petite poupée, elle sort de l'internat les vendredis, alors ce qui me fait peur, c'est de ne plus pouvoir voir ma fille [...] On m'a aussi proposé un autre travail dans la construction. Il est moins payé, mais ça serait ici et ça prendra que trois semaines. Mais bon, pour José, j'ai besoin d'argent, alors je ne sais pas... »
(Daniela, 2012)

En l'absence de qualification, la « recommandation » par un tiers est de mise. Compte tenu de la situation précaire dans laquelle elle se trouvait, Daniela se disait prête à s'absenter deux mois pour toucher ce salaire. Cependant, elle était tiraillée entre le besoin d'envoyer de l'argent à son fils et l'inquiétude de laisser sa fille seule sur la loma. En effet, cette dernière était harcelée par le groupe responsable du desplazamiento forzado de son frère, car ils voulaient savoir où se trouvait José. Cet extrait d'entretien témoigne donc d'un élément important concernant le rétablissement « économique » des desplazados : leur situation de vulnérabilité est accentuée en milieu urbain, et les employeurs n'hésitent pas à en tirer profit :

« Ce qui est dur, c'est garder le même job, parce qu'ils nous traitent mal... si le patron me traite bien, alors je suis un amour... mais si on me traite mal, alors je

supporte, je supporte jusqu'à ce que j'explose, comme ça c'est passé avec le patron du restaurant... [...] Lorsque la personne qui m'a employée commence à me traiter mal et à me faire des reproches, je ne lui réponds pas... Mais je ne vais pas rester là sans rien faire..., je reste, jusqu'à ce que j'en trouve un autre, et alors là, "Adieu, et merci pour tout, cherchez quelqu'un d'autre, moi je suis fatiguée de vous"... [...] J'ai laissé beaucoup de travail, et de l'argent aussi : "Mon fils est malade, je dois rentrer"... et je ne reviens pas, même si je ne suis pas payée, non la belle. Après, plus tard, une fois que de l'eau a coulé sous les ponts, j'appelle, et je les préviens... Oui j'appelle, et je leur dis "Non, je ne reviendrais pas"... et là je n'invente rien, mais je n'explique pas non plus [...] » (Daniela, 2012)

À l'instar de Daniela, cette situation d'exploitation caractérisée par des « *mauvais traitements* » amène les personnes desplazadas à être perpétuellement à la recherche d'un « autre » emploi. Cependant, en étant desplazados, il leur faut souvent être « *recommandés* » par un tiers pour décrocher un poste, cette carte « blanche » leur permettant d'éviter « l'entretien » avec l'employeur qui pourrait révéler leur parcours migratoire forcé. Leur stratégie consiste donc à travailler là où l'opportunité se présente, tout en tâchant de suivre les formations qui leur sont proposées dans le cadre des programmes d'assistance gouvernementaux :

« Je travaille, et en parallèle, j'essaie de me former, d'avoir des qualifications... Je suis inscrite dans un programme d'intégration du travail, avec la Red Unido, mais je ne sais pas si je vais pouvoir continuer, parce que ça me prend beaucoup de temps. J'aimerais beaucoup continuer à étudier pour l'avoir. C'est un diplôme sur la manipulation des aliments et la gestion d'un commerce, et ça, ça a toujours été mon rêve... avoir mon restaurant, sans me faire crier dessus... Mais même en ne suivant les cours que le samedi, c'est dur, parce que ça ne me laisse que peu de temps pour réunir de l'argent pour manger... » (Daniela, 2012)

Identifiée par un stigmatisme de guerre, les populations desplazadas sont contraintes à demeurer à la fois mobile et silencieuse dans leur processus de rétablissement socioéconomique. Jalosée, rejetée, soupçonnée, enviée et sporadiquement assistée, elle ne maîtrise pas les codes du milieu urbain. Cependant, leur insertion citadine dépend en grande partie de leur capacité à se constituer un « entourage ». Les desplazados ne peuvent malgré tout compter sur ce réseau de personnes qu'une fois passés les premiers temps suivant leur arrivée en ville. Or, cette période est souvent synonyme d'isolement, comme en témoignent les

entretiens effectués auprès des résidents de la loma : la phrase « *je ne connaissais personne ici* » ne cesse d'y apparaître.

Tant qu'ils ont « *cette boule de peur au ventre* », ils cherchent à éviter tout contact avec d'autres personnes. Cette mise en retrait se révèle vite être un obstacle : sans « *coups de pouce* » et en l'absence de quelqu'un pouvant les recommander pour un poste, leur précarité s'accroît. Vivre du recoje et de la mendicité constituent ainsi une première étape lors de leur arrivée en ville, mais ces pratiques ne peuvent que difficilement combler leurs besoins alimentaires, et ils en ont bien d'autres : vestimentaires, énergétiques, locatives, sanitaires, etc. Par ailleurs, elles les rendent visibles, donc vulnérables. Dans un second temps, ils cherchent donc à se regrouper, ne cherchant pas forcément à s'organiser collectivement, mais tout du moins communautairement. Éminemment politique, cette stratégie répond à une dynamique d'optimisation des recours d'action que leur offre la Constitution colombienne de 1991. En effet, selon l'article 7 du Préambule, la République reconnaît et protège le caractère multiculturel et pluriethnique de la Nation. L'exercice de la citoyenneté fait donc intervenir différentes échelles, l'aspect communautaire constituant un moyen de pression législatif exigeant l'intervention de l'exécutif :

« La Constitution colombienne (1991) [...], représente un cas type d'hybridation ou de superposition des modèles constitutionnels : à une Cour suprême, de type nord-américain, et à un Conseil d'État, de type français, déjà existants, elle a ajouté une Cour constitutionnelle (de type allemand), un "fiscal général" (responsable de l'instruction des crimes et délits, de type espagnol), s'ajoutant à un procureur général et, enfin, un "défenseur du peuple" (inspiré de l'ombudsman suédois et de l'exemple espagnol). Cette expérience a engendré à la fois un certain dynamisme juridique mais aussi une concurrence entre les pouvoirs judiciaires qui connaissent ainsi une sorte de séparation des pouvoirs internes⁶⁰⁰. »

En se regroupant, les populations desplazadas témoignent d'une action à portée politique. Celle-ci s'accompagne généralement par un mouvement visant à s'installer sur des sites périurbains informels, car c'est souvent la meilleure alternative économique possible qui s'offre à eux pour repartir à zéro. Par ailleurs, la construction sur ces espaces n'est pas régie par des

⁶⁰⁰ Blanquer, J.-M., « Consolidation démocratique ? », *Pouvoirs*, vol. , 2001, p. 40.

plans d'urbanisme. Il leur est donc possible d'y recréer une communauté imaginée. L'espace étant ainsi assuré, il leur reste à prendre leur « *mal en patience* » (Rosa, 2012) et à espérer pouvoir revenir progressivement à une situation stable. Cela implique des résidants qu'ils coopèrent pour faire des Hauts de Cazucá une « ville ». Ils y ont ainsi aménagé l'espace par leurs propres moyens, mais aussi en obtenant des fonds provenant de différents programmes d'ONG et d'ONGI. De même, ils ont créé des réseaux de solidarité et scellé des accords visant à aménager ce territoire, en passant notamment par l'Église et le milieu universitaire. Cet escarpement n'en demeure cependant pas moins le lieu et la place où « vont les pauvres » dans l'imaginaire citadin de l'aire métropolitaine Bogotáne.

Dans la configuration de cette ville-bis, le desplazamiento forzado demeure cependant un stigmat. Celui qui a vécu cette expérience de la déserrance n'est ni une victime, ni un bourreau, mais un bouc émissaire de la guerre. La place sociale qui lui est assignée dans l'espace physique et juridique colombien est fonction de l'exception politique qui gouverne le territoire, car si un desplazado est visiblement déplacé de sa terre, il l'est aussi dans sa société, et c'est au sein de cette dernière qu'il importe de penser leur retour. La mairie soachuna ne cache pas qu'elle doit faire face à une « crise humanitaire » avec les desplazados. Elle n'hésite pas non plus à mettre en avant ce facteur lors de ses rencontres avec les dirigeants des ONG et des ONGI souhaitant investir des fonds sur son territoire administratif. Cependant, elle se refuse à admettre que l'absence de politique d'intégration permettant le retour à la vie civile des « migrants dans la guerre » puisse générer des tensions et des situations de desplazamiento intra-urbano, abandon reflété notamment par l'inexistence de programmes d'aménagement urbain pour ces territoires.

c) *Les reinsertados : des « producteurs de violence » à l'origine des déserrances ?*

Si los Altos de Cazucá ont souvent été décrits comme la « *terre des pauvres* » assumant le rôle de « *zone de réception* » des desplazados au cours des enquêtes de terrain, ce secteur a aussi été dépeint comme celui vers lequel nombre d'anciens paramilitaires sont venus se réinstaller après avoir suivi le programme de « réinsertion » du processus de DDR. Des rapports provenant de différentes ONG avancent cependant que le retour à la vie civile des acteurs armés démobilisés dans le cadre de ce programme ne s'est pas effectué selon la manière escomptée

Dans un document intitulé *Herederos de los paramilitares. La nueva cara de la violencia en Colombia*, Human Rights Watch souligne que ce processus de démobilisation a présenté d'importantes lacunes logistiques et procédurales, notamment en matière d'identification des acteurs ayant déposé leurs armes. S'il ne fut pas difficile de reconnaître les chefs des blocs paramilitaires, ces derniers étant des « ennemis notoires »⁶⁰¹, tel ne fut pas le cas pour le reste des combattants. Dans leur grande majorité anonyme, leurs identités n'ont jamais été vérifiées par les commissions de Justice et Paix. Or, le rapport avance qu'en réalité, un nombre important d'intégrants du processus de démobilisation n'avaient jamais fait partie des blocs : ils n'étaient pas de réels combattants, constat que dressa aussi la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États Américains⁶⁰². Alors qui étaient ces démobilisés ?

D'après les analyses effectuées sur les disques durs informatiques du bras droit du commandant du Bloc Nord des AUC⁶⁰³, des correspondances ont fait état que :

« [...] des messages ordonnaient à ses lieutenants de recruter, parmi les classes paysannes et sans emploi, le plus grand effectif possible de personnes afin qu'elles participent à la démobilisation. Ces messages contenaient aussi des instructions pour préparer ces civils pour le jour de la cérémonie de démobilisation, de sorte

⁶⁰¹ Human Rights Watch, *Herederos de los Paramilitares: La nueva cara de la violencia en Colombia*, États-Unis, Human Rights Watch, 2010.

⁶⁰² *Ibid.*, pp. 23-24.

⁶⁰³ Il s'agit de Rodrigo Tovar Pupo, alias « Jorge 40 ». Après qu'il ait déposé les armes dans le cadre du processus de Justice et Paix, l'ordinateur de cet ex-commandant paramilitaire a été saisi par les forces gouvernementales en 2006. L'analyse des fichiers stockés sur son disque dur a été à l'origine du scandale des para-politiques. En 2008, Rodrigo Tovar Pupo a été extradé vers les États-Unis, où il est poursuivi pour ses activités liées au narcotrafic.

qu'ils sachent marcher (en colonne) et chanter l'hymne des paramilitaires. Ils y explicitent des détails [...] ; et donnent des instructions [...]. Par exemple, les messages insistent sur le fait que ces personnes doivent souligner que l'organisation ne compte pas de membres "urbains", alors même que des secteurs du groupe continuaient alors d'agir dans des zones urbaines comme à Barranquilla⁶⁰⁴. »

Parallèlement à ces révélations éclairant la mise en scène de la sortie de guerre prévue par la loi de Justice et Paix⁶⁰⁵, HRW avance aussi un autre élément de réponse :

« Contrairement à ce que l'on a pu croire, la grande majorité des personnes qui se sont "démobilisées" ne l'ont pas fait en vertu de la "Loi de Justice et Paix", une norme spécialement éditée pour octroyer des remises de peine aux démobilisés responsables de délits graves [...], sinon dans le simple but de recevoir les bénéfices économiques et les grâces découlant de leur participation à ce groupe et conformément à la loi 782 de 2002 et au décret 128 de 2003⁶⁰⁶. »

Une fois accomplis leurs séjours obligatoires en Maisons de Paix, la majorité des personnes ayant participé au processus de DDR se sont réinstallées sur les secteurs périurbains informels. Ce facteur est à prendre en compte dans le schéma de compétitivité existant entre les résidents des villes-bis. La mise en route de la loi de Justice et Paix s'est traduite par un élargissement de la catégorie de victime et a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau système d'indemnisation, le versement de subsides ayant été dès lors ouvert aux démobilisés. Ainsi, ce processus a tacitement augmenté les marges de manœuvre permettant aux populations démunies du pays de devenir bénéficiaires des subventions sociales versées par l'État. Cette loi a donc décuplé les phénomènes de compétitions à l'œuvre sur les territoires informels par effet ricochet, car :

« La loi de Justice et Paix a aussi transformé ça, toute cette relation avec les politiques sociales de l'État, parce que les motifs pour y accéder ne gravitent plus

⁶⁰⁴ Human Righth Watch, *Herederos de los Paramilitares: La nueva cara de la violencia en Colombia*, op. cit., p.23.

⁶⁰⁵ Le scandale des para-politiques a mis en exergue qu'au cours de ce processus, les autorités, certains membres du congrès et les principales têtes de commandement des paramilitaires s'étaient consultés pour mettre en scène une démobilisation-écran.

⁶⁰⁶ Human Righth Watch, *Herederos de los Paramilitares: La nueva cara de la violencia en Colombia*, op. cit., p. 24.

tant autour du fait de reconnaître le déplacement en tant que tel, n'est-ce pas ? C'est, actuellement, le fait d'être reconnu comme une victime qui prévaut, parce que si je suis déplacé, ou démobilisé, alors je suis une victime, et ça aussi, ça change le discours, aussi bien avec l'administration que dans le quotidien et dans le recours à la mémoire. » (Anthropologue, 2011)

Cet extrait d'entretien revient sur un élément essentiel ne pouvant être omis concernant les villes-bis analogues à celle arpentée au cours de ce travail de recherche : ce ne sont pas, à proprement parler, des endroits de plus grande opportunité pour les populations qui avaient jusqu'alors vécu en milieu rural. Bien souvent, elles doivent faire face à des situations plus complexes que celles auxquelles elles étaient confrontées avant leurs déplacements ou leurs réinsertions dans la vie « civile ». En cela, la vie sur les villes-versants est plus précaire que celle que menaient ces populations avant de fuir les campagnes : celles qui travaillaient la terre, mais aussi celles qui marchaient dans les colonnes armées, y avaient-elles au moins de quoi se nourrir. Il s'en suit que si la catégorie des desplazados est devenue le bouc émissaire étatique expliquant la pérennité de la misère dans les quartiers informels, celle des reinsertados est devenue celui de la violence dite urbaine que l'on y recense. Les zones d'accueil des migrations ne font cependant pas qu'enregistrer un taux de violences dites « urbaines » élevées : elles recensent aussi de nombreuses interventions militaires. Celles-ci ont pour objectif de démanteler les milices armées implantées depuis longtemps sur ces espaces périurbains. Le conflit armé interne n'est donc pas étranger aux villes-bis soachunas : malgré le refus de la municipalité à les reconnaître, les actions qu'y mènent les IAG sont nombreuses et visent tout autant le contrôle économique que social de ces secteurs.

Il est cependant difficile, voire impossible, d'identifier les auteurs de ces violences, car la présence d'IAG se conjugue au pluriel sur ces espaces. Suivant les périodes, elles s'en disputent le contrôle, ou collaborent entre elles afin d'assurer leur maintien sur ces zones. Dans cette dynamique, ces groupes s'appuient en grande partie sur les réseaux de délinquances préexistants à leur arrivée et qu'ils embauchent pour accomplir leurs exactions :

« Lors de l'arrivée du bloque capitale, les extorsions pratiquées sur Bogotá et sur Soacha étaient déjà organisées et contrôlées par des organisations délinquantes locales. Les plus consolidées versaient dans des activités délictueuses comme le marché de stupéfiants, les braquages à main armée, l'arnaque foncière, les

promenades du millionnaire, les fleteos⁶⁰⁷, les vols de domiciles et de voitures, le sicariato et la séquestration, et ce, dans différentes zones de la ville. [...] dans la localité de Bosa, de Kennedy, et dans les quartiers contigus à cette zone, rattachés au périmètre urbain de Soacha, prédominent des problèmes de délinquance juvénile, d'agressions, de débits de drogues, de disputes concernant les limites et la propriété des terrains sur les secteurs subnormaux, ce terrain fut propice à la prolifération de "syndicats de sécurité"⁶⁰⁸. »

Dans les faits, les IAG ne sont que rarement tenus pour responsables des violences traversant les secteurs informels soachunos. Elles ne revendiquent d'ailleurs jamais la paternité de ces actions, notamment lorsque celles-ci relèvent de la catégorie « homicide »⁶⁰⁹. Souvent qualifiée d'extrajudiciaire, la désignation de ces exécutions nous laisse entrevoir, autant qu'elle l'illustre, le rôle paralégal attribué aux actions de ces groupes. Si leur nombre atteint ainsi leur paroxysme lors des « campagnes » de limpiezas sociales orchestrées par les acteurs armés disposés sur les villes-bis, ces pratiques violentes ne sont cependant pas sporadiques.

Constamment observées sur les hors-lieux, ces exécutions collectives se situent à mi-chemin entre « épuration sociale » et règlement de compte. Néanmoins, en l'absence de rattachement de leurs pratiques à un groupe déterminé, les « démobilisés » se voient souvent attribuer la responsabilité de ces actes. Si les homicides recensés sur les secteurs informels sont généralement classés par les autorités comme relevant de la délinquance dite commune, leurs mises en scène présentent malgré tout des analogies avec les exactions que les « anciens » blocs paramilitaires pratiquaient dans les campagnes :

« Ici, dans cette montagne, il se dit que, et on nous le rapporte aussi, que l'espace est... qu'en fait, il est dirigé par les paramilitaires. J'ai travaillé avec beaucoup de familles qui m'ont raconté leurs déplacements. Elles ont été déplacées de certaines régions colombiennes et, une fois ici, elles se sont retrouvées face aux mêmes têtes de commandements des groupes qui les avaient déplacées de ces régions... Du coup, ils les déplacent à nouveau... Maintenant, rien n'affirme cela... On ne sait

⁶⁰⁷ En Colombie, le terme « fleteo » fait allusion aux agressions réalisées sur des personnes qui sortent de leurs établissements bancaires après y avoir retiré de l'argent, sorte de « vol à la tire » très organisé prenant pour cible spécifique les clients des banques.

⁶⁰⁸ Pérez Salazar, B., « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », *op. cit.*, p. 79.

⁶⁰⁹ Les données disponibles sur les homicides qui y sont pratiqués révèlent que ces derniers sont essentiellement opérés à l'encontre des populations jeunes, comprises dans une tranche d'âge de 15 à 30 ans.

pas si c'est vraiment des paramilitaires ou des guérilleros... Enfin si, dans le fond, on sait que c'est le cas, qu'ils sont ici... mais ici, les gens les appellent tous les paramilitaires ou la Mano Negra (la main noire). Ils disent "Las Manos Negras sont arrivées", en référence au fait qu'ils ont des armes à feu et qu'elles organisent des nettoyages ou qu'elles sortent des gens. Mais savoir qui c'est exactement, ce n'est pas possible. [...] En ce moment, ce qui m'inquiète, c'est qu'ils font beaucoup de nettoyages [...]. On le sait parce que les gens nous montrent les pamphlets qu'ils reçoivent » (Maribel, 2012).

À la lumière de cet extrait d'entretien, les exécutions dites extrajudiciaires s'inscrivent donc une ritualisation à la fois spatiale et temporelle. Les temps de « limpiezas sociales » sont ainsi annoncés par l'intermédiaire de « pamphlets » et ne se manifestent pas de manière « désorganisée » : ces pratiques sont rythmées, délimitées dans un temps et dans un espace de manière cyclique par « ceux qui ont les armes à feu » et dont il est impossible de connaître l'idée exacte. Appelées « paracos », « AUC » ou encore « BACRIM », ces « Mains Noires » furent aussi désignées sous le terme de « producteurs de violence » au cours d'une discussion avec Pablo, alors qu'il me parlait des limpiezas sociales menées sur la loma. Admettant leur propre calendrier, ces campagnes de « nettoyage » sociales « cultivent » ainsi la violence qui traverse ce secteur en spatialisant le temps de la guerre sur l'espace de son déni : la ville.

Les pamphlets sont des documents typographiés distribués de manière anonyme aux habitants d'un secteur donné. Faisant office d'acte paralégislatif, ils ont pour fonction de renseigner les temps ainsi que les lieux soumis à sanction de mort, indépendamment de l'avènement d'une transgression précise. Dans la mesure où ils sont distribués de manière cyclique dans ces secteurs, ils revêtent ainsi une dimension rituelle, puisque :

« Il n'est de rite qui n'accueille tant soit peu de texte, suscitant autour de lui un fonds de discours qui commente, justifie ou reprend ce qui est agi. [...] La répétition qui tient à l'essence du phénomène s'accommode fort bien d'un mouvement incessant d'émergence, de résurgence et, surtout, de métamorphose. Le champ du rituel n'est jamais figé⁶¹⁰. »

Souvent nocturnes, les opérations de nettoyages sociaux se présentent comme des actes légiférés et véhiculent, dans leur paraître, l'idée d'une sentence judiciaire. Dans cette

⁶¹⁰ Fabre, D., « Le rite et ses raisons », *Terrain*, vol. 8, 1987, paragraphe 6, pp.3-4 [version en ligne].

dynamique, certains endroits de la loma sont devenus des lieux funèbres, tels que la lagune de Terreros, devenue dans le langage courant « *la laguna de los terreros* », ou encore « l'arbre au pendu » :

« Là, en bas, dans l'eau, c'est le cimetière des chiquitos... Il y a 15 jours, on en a trouvé deux là-bas... des jeunes... morts. Ce lac est plein de cadavres doctora. » (Carnet de bord, Nuri, 2012)

« Dès qu'on se couche, on entend des coups de feu... À minuit, mais aussi au point du jour... Là, on en retrouve deux ou trois, le matin, qu'ils ont tués durant la nuit. Mais même sans cela, on retrouve des corps dans la lagune... c'est très, c'est très dur... Parce qu'en plus, ce sont des gamins... » (Rosa, 2012)

« *Plein de cadavres* », ces espaces remplissent des fonctions sociales hautement significatives, rappelant à tous, de par leur performance rituelle, le contrôle qu'exercent les détenteurs du pouvoir de mort sur le quotidien des quartiers cazuqueños. Le fait que les exécutions soient effectuées sur des jeunes renforce la violence de leurs actions, car la mort ne peut en rien être assimilée à des « causes naturelles » que l'on chercherait à « maquiller » pour ne pas devoir payer des frais d'obsèques :

« Il y a des lieux, ici, qui sont investis d'une symbolique de mort très forte, comme par exemple, la Lagune, le Ricon del Lago ou encore l'Arbre aux Pendus, que tu vois en face là [...]. Cet arbre a une symbolique très forte pour les gens d'ici. [...] À chaque fois que des personnes ont essayé de coloniser ce versant de la montagne, au-dessus de Ciudadela de Sucre, on les a retrouvés pendus à cet arbre. [...] Après, il y a plusieurs versions. Il y en a qui disent que ce sont les amoureux transis qui s'y pendent. C'est une version romantique, mais bon... c'est quand même bizarre, vu l'extension des Altos, que ce versant n'ait jamais été occupé... [...]. » (Alejandro, 2012)

L'aménagement de ces espaces s'avère problématique, aussi bien pour la mairie que pour leurs propriétaires ou pour les habitants, qui ne peuvent pas « coloniser » les versants de ce hors-lieux comme ils l'entendent. Cependant, ce n'est pas tant à cause des risques géologiques qu'ils présentent que leur urbanisation se révèle complexe : c'est l'histoire qu'excaverait un tel processus qui pose ici problème, car malgré les « versions », elle est synonyme de mort à la fois jeune et violente, des « corps étant retrouvé » en permanence dans la lagune :

« Pour la lagune, que tu vois en contrebas, et bien à chaque nouveau mandat municipal, les candidats nous promettent d'en faire quelque chose... ça peut être un parc, des logements, une zone industrielle, bref. Le problème, c'est que pour ça, ils doivent l'assécher, et ils ne le veulent pas, ou en tout cas pas d'eux-mêmes, parce que tous les cadavres des militants de la U.P. y reposent. C'est quelque chose de connu ici... ça s'inscrit dans la purge qui a suivi le meurtre de Luis Carlos Galan⁶¹¹ et qui a accompagné la démobilisation du M-19. On trouve des os humains dans les eaux de la lagune, et c'est là où les nettoyeurs jettent les cadavres. Medicina Legal (institution nationale regroupant les médecins légistes et les sciences forensiques) vient souvent ici pour les récupérer [...] généralement, elle vient très tôt le matin. » (Alejandro, 2012)

L'assèchement nécessaire à la réalisation de la « promesse » de la municipalité concernant les fonctions de la lagune déstabiliserait le consensus d'amnésie sur lequel s'appuie la politique d'amnistie entamée lors de l'adoption de la loi de « Justice et paix », révélant, entre autres choses, la purge dont firent l'objet les membres de la U.P., mais aussi le maintien de pratiques de « nettoyage social » dans ce secteur soachuno :

« [...] on a commencé à retrouver des corps depuis qu'on a mis la lagune en assèchement... Parce qu'un propriétaire vient d'apparaître [...] un de ceux à qui Cazucá appartient. Il veut assécher la lagune pour vendre le terrain à Soacha, pour que le municipe puisse... enfin, je crois que c'est pour y construire des logements... Mais c'est rare d'entendre ces histoires, même si ça se sait, parce que lorsque les gens vous racontent ce genre de choses, qui sont très délicates, on finit par les sortir et les expulser. » (Maribel, 2012)

La lagune de Terreros et l'Arbre au Pendu sont donc des endroits qui doivent être perçus comme des lieux de mémoires, et non pas comme des cimetières, car si l'aurore y révèle les dépouilles des victimes des IAG, ce n'est pas là qu'elles sont inhumées. Produits de la violence tout autant étatique que paraétatique, ces lieux reflètent la transgression et l'oubli : un arbre solitaire, où les colons urbains sont pendus, trône sur une montagne dont l'un des versants dessert une retenue d'eau saumâtre, où les corps des indésirables sont retrouvés sans vie au point du jour.

⁶¹¹ C'était en 1989.

Bien que d'apparence désolée, ce paysage n'évoque cependant pas l'oubli pour ceux qui en partagent l'histoire sociale⁶¹², à l'instar de celle de l'U.P. qui résonne encore dans les eaux noires de la lagune et dans la mémoire des habitants de la loma. Malgré son caractère révolu, ce mouvement fait encore parler de lui, comme en atteste cet échange ayant eu lieu à la fin de la première réunion donnée dans les locaux de la Casa de los Derechos avec un jeune homme de dix-neuf ans :

« Je voulais vous dire que je ne reviendrai pas, parce que je ne veux pas que vous le preniez mal. Je suis venu parce que ma grand-mère m'a demandé de venir voir ce que vous faisiez ici... pour m'investir dans l'éducation de ma fille [...] Je suis père de deux enfants, mais je ne reviendrai pas [...] Je ne veux pas les élever... Je passe les voir, chez leur mère, mais je ne veux pas m'investir dans leur éducation, parce que je n'ai pas le temps pour ces choses. Il faut continuer la lutte [...], nous, on lutte. L'Union Patriotique, c'est un investissement pour la vie [...]... ils feront leur choix, mais moi, je suis de l'U.P., et la lutte continue. Merci pour le cours. »
(Carnet de terrain, Santiago, 2012)

Trop jeune pour avoir connu la U.P., Santiago s'est cependant présenté comme l'un de ses membres. Il plaçait cette « lutte » qui n'était pas la sienne au-dessus de toutes les autres fonctions qu'il avait, notamment en tant que père. Pour les habitants du quartier de la Isla, les faits rattachés au site de la lagune s'entremêlent donc de mémoires vécues et d'histoires rapportées : c'est là que l'on retrouve les disparus, mais c'est aussi là où les premiers colons du secteur se retrouvaient les dimanches pour pique-niquer. Ainsi, alors que ce plan d'eau tenait lieu d'espace de convivialité, il est devenu, avec le temps et sous l'effet de sa mise au ban du tissu urbain formellement admis, synonyme de répression, laquelle s'avère tout autant physique que psychique⁶¹³. Les formes qu'elle revêt ne sont pas identiques, mais analogues à celles

⁶¹² Halbwachs, M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1^{ère} éd. 1925).

⁶¹³ Selon le Centre National des Ressources Linguistiques et Textuelles, le terme « Répression » (substantif féminin) admet une double définition qui se décline de la manière suivante :

- Lorsque « l'action est exercée sur autrui », il désigne aussi bien « l'Action de réprimer, de prendre des mesures punitives contre ceux qui sont jugés contrevenir aux règles, aux lois ou aux options d'un gouvernement, d'une société ou à la morale » que le « fait d'empêcher par la violence un soulèvement collectif ». En ce sens, le fait de déposer les dépouilles des victimes des IAG dans les eaux de la lagune en a fait un lieu rituel, rappelant aux résidents que les Altos de Cazucá sont soumis à une éthocratie en équilibre instable.

- Lorsque « l'action est exercée sur soi-même », il désigne en psychologie « Processus psychique, conscient et volontaire, consistant à renoncer à la satisfaction d'un désir qui ne se trouve pas en encore avec la personne morale (Sill. 1965) » et, pour la psychanalyse, un « Phénomène inconscient de défense et tentative de fuite de

pratiquées dans les campagnes par les acteurs armés du conflit interne. Aussi, il est à la fois réducteur et non avéré d'attribuer aux reinsertados la seule responsabilité des violences observées dans les zones informelles soachunos, car :

- ◆ D'un point de vue temporel, ces dernières préexistaient au processus de DDR, et sont toujours effectives près de dix ans après l'adoption de la loi de Justice et paix.
- ◆ D'un point de vue technique, ces violences prennent place sur un espace urbain, le terrain ayant changé au même titre que la population qui s'y dispose.

Les habitants des espaces urbains informels connaissent les formes de répressions exercées par les IAG dans les campagnes : ils les ont fuies. Il demeure cependant avantageux pour les groupes armés présents en milieu urbain d'entretenir cette mémoire, car en imitant ces violences, ils cherchent à en obtenir des effets similaires à ceux produits sur la population rurale : l'allégeance des habitants disposés sur ces secteurs.

Pour autant, les « ceintures de misères » qui sanglent les grandes agglomérations urbaines colombiennes ne présentent pas une structure de population analogue à celle des campagnes : la structure familiale, les modèles économiques de subsistances, mais aussi la disposition spatiale des habitants changent considérablement à proximité des villes. Si les deux premiers facteurs placent généralement ces citoyens dans une position vulnérable, ils peuvent tourner le dernier à leur avantage, une forte densité leur ouvrant la possibilité de mener des actions collectives. N'est-ce pas sous cet effet que les colonisations urbaines ont émergé dans les années 1970 ? Il en ressort donc que la principale menace à la pérennité d'action des IAG installées en milieu urbain réside dans l'émergence d'une communauté politiquement organisée dans ces villes – bis. En effet, cet état remettrait en cause leur légitimité d'action et, par voie de conséquence, une telle éventualité déstabiliserait le déroulement et l'étendue de leurs actions.

Ainsi, les violences ritualisées déployées quotidiennement par les IAG sur les espaces périurbains informels visent, en premier lieu, à brider la création de liens sociaux entre leurs

l'angoisse, que le moi utilise devant un désir dont la satisfaction peut-être dangereuse (Sill. 1965) ». En ce sens, le fait que la lagune soit passée d'un lieu de convivialité à un espace funeste illustre la déstructuration des liens sociaux sur laquelle se fonde cette éthocratie. Dans les faits, l'éthocratie qui régit le quotidien des habitants des Hauts de Cazucá se repose en grande partie sur l'efficacité d'une doxa hétéroclite fondée sur le silence.

habitants. En les maintenant dans la mémoire de leur vécu « d'avant » et en reproduisant un mode opératoire analogue à celui qu'ils pratiquaient dans les campagnes, ces groupes cherchent à contenir le désir des résidants à investir le présent. Pour ce faire, ils s'appuient sur les séries créées par le gouvernement, reproduisant ainsi un sentiment de continuité dans la chaîne temporelle des parcours de la déserrance des occupants de Cazucá. Alors que ces derniers pensaient trouver refuge dans les zones périurbaines informelles, ils s'y trouvent dès lors confrontés à une éthocratie⁶¹⁴ doxique dont le modèle se fonde sur un principe de distinction sériel et régional.

B) Les barrios informales : la spatialisation des mouvements de la déserrance.

En tant que Comuna, los Altos de Cazucá forment une entité administrative unique et finie dont la gestion relève de la municipalité de Soacha. Cependant, ce territoire est loin de former un ensemble homogène. Il se subdivise en plusieurs quartiers dont l'émergence coïncide avec les différentes vagues régionales de migrants venus s'installer à proximité de la capitale. Inscrits dans le temps, ces mouvements se sont donc traduits sur l'espace : ils l'ont organisé en le divisant suivant une logique d'agrégation culturelle. Cette dynamique territoriale se présente comme une réponse stratégique émanant des migrants dans la guerre. Malgré la rupture territoriale provoquée par leur mouvement contraint et leurs expériences migratoires traumatisantes, leur réorganisation de l'espace témoigne ainsi d'un désir d'ordre : celui de se reconstruire un patrimoine social par delà l'épreuve de la désespérance⁶¹⁵, le patrimoine social

⁶¹⁴ Étymologiquement, ce terme est composé de deux mots grec ancien : ΕΘΟΣ (éthos), qui renvoie aux mœurs et à la morale, mais aussi aux usages et aux coutumes, et ΚΡΑΤΟΣ (kratos), qui signifie « pouvoir, puissance, empire, gouvernement » (Sources : Holbach, Baron Paul Henri Dietrich d', *Éthocratie ou Le gouvernement fondé sur la morale*, Paris, Éditions d'Histoire sociale, 1967 [1^{re} éd. 1776], « Avertissement », paragraphe 1 [version numérisée disponible via le portail de la BnF]). Il s'agit donc d'un modèle de gouvernement fondé sur des mœurs, la morale et des coutumes. En ce qui concerne ce terrain, l'interprétation positive ou négative allouée à ces éléments relève de l'opinion (doxa). Dans les discours, cette dernière s'appuie en grande partie, autant qu'elle se légitime, sur les classifications administratives (séries) et régionales appliquées aux populations disposées sur les secteurs périurbains informels.

⁶¹⁵ Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés*, op. cit.

étant ici à comprendre comme une « [...] catégorie englobant le capital matériel, social, symbolique et culturel⁶¹⁶ » se jouant à l'échelle d'un groupe.

À ses débuts, le phénomène du desplazamiento forzado s'est essentiellement visualisé compte tenu de la dimension massive que pouvait revêtir cette modalité de mobilité forcée. En effet, les exils contraints pratiqués à l'encontre de communautés villageoises entières se prêtaient plus volontiers à l'exercice médiatique que ceux opérés au cas par cas. Grâce à cette diffusion, la société civile et les ONG commencèrent ainsi à exiger de l'État qu'il reconnaisse et prenne en charge des populations inscrites dans ces mouvements de la déserrance.

Cependant, il serait inexact de penser que ce fut là « la modalité dominante du déplacement⁶¹⁷ ». En réalité, le desplazamiento forzado s'est plus souvent décliné sous la forme de mouvements opérés au compte-goutte qu'à grandes eaux. Cette tendance s'est notamment renforcée lors de l'inscription des AUC dans le conflit armé interne, car l'arrivée de ce nouvel acteur armé démultiplia les axes d'obéissance-allégeance sur le territoire national. Si les quartiers de Cazucá témoignent d'une occupation régionaliste des sols, leurs membres ne forment donc pas pour autant une « communauté villageoise ».

a) *Compétitions et collaboration : entre économie de subsistance et manifestations de survivance*

Les relations qu'entretiennent les résidants de la Comuna 4 forment un système en équilibre oscillant entre coopération et compétition. Les instabilités qui le traversent sont tout autant du fait de la catégorisation opérée par l'État envers les populations habitant Cazucá que des actions menées par les groupes « al margen de la ley »⁶¹⁸ présents sur ce secteur. Dans un cas comme dans l'autre, ces techniques rendent manifeste l'exercice politique du pouvoir en tant que force organisant la vie sociale et reposant sur le pouvoir de mort.

⁶¹⁶ Osorio Pérez, F. E., *Territorialidades en suspenso. Desplazamiento forzado, identidades y resistencias*, Bogotá, CODHES Antropos Ltda, 2009, p. 31.

⁶¹⁷ Meertens, D., « Populations déplacées en Colombie et insertion urbaine », *op. cit.*, p. 121.

⁶¹⁸ La traduction de ce terme, qui est utilisé pour décrire l'action des groupes armés présents dans ces quartiers, nous donne en français « à la marge de la loi ».

Ainsi, les relations sociales qui se déclinent sur cet espace périurbain informel sont en perpétuels processus de recomposition : elles jonglent et se négocient en fonction de l'espace, tout en étant orientées par les expériences ayant précédé et accompagné l'installation des mouvants sur ces territoires. Ces recompositions ne sont cependant pas synonymes de chaos. Dynamiques, elles produisent en effet des formes stables, comme en atteste la redistribution spatiale des communautés de migrants sur les Hauts de Cazucá. Celle-ci s'effectue selon un algorithme⁶¹⁹ régionaliste se retranscrivant dans l'espace par son organisation en damier, suivant ainsi un modèle similaire à celui appliqué dans les villes formelles.

Malgré l'application de ces modèles, il reste cependant difficile pour les résidants d'un même quartier des Altos de Cazucá de créer des liens de voisinage solidaires. En tant qu'espace de production du collectif, le territoire admet une dimension à la fois matérielle et symbolique : il y a, d'une part, ce que l'on en fait et, d'autre part, ce qui est dit sur ce qui se fait sur cet espace. Dans la mesure où cette Comuna concentre plusieurs groupes sociaux culturels, le territoire admet donc plusieurs référents fonctionnels oscillants entre innovation et reproduction. Dès lors, la signification qui est allouée à ce lieu social varie, car elle tient compte des expériences subjectives et collectives des citoyens qui l'occupent. Ainsi, l'un des projets menés sur la loma par l'organisation de Pablo au cours des années 2000 consista à développer une agriculture urbaine :

« Nous sommes des paysans, des producteurs de denrées alimentaires. Nous sommes allés demander comment faire de l'agriculture sur les murs, de l'agriculture verticale, comment avoir des terrains pour faire du quinoa et des cultures similaires, parce qu'ici, c'est le bon climat pour ce genre d'aliments. Nous avons même eu la visite de l'ambassadeur de Norvège, qui nous a aidés pour ce projet... Mais les groupes ne voulaient pas qu'on le fasse, et notre gouvernement ne nous a pas aidés pour ça. C'est nous qui avons démarché les départements d'agronomie... Nous avons aussi demandé des aides pour aider les mères allaitantes... Mais il y a des gens qui s'en fichent que l'on aille de l'avant, ou qui n'en ont pas envie, peut-être, qu'on aille de l'avant. » (Pablo, 2012)

⁶¹⁹ Ce terme est à comprendre dans le sens qu'il revêt lorsqu'il est appliqué dans le domaine du raisonnement et de la logique, à savoir en tant que « *Mécanisme réglant le fonctionnement de la pensée organisée et s'explicitant par des représentations analogues à celles de mathématiciens.* » (Sources : Centre National des Ressources Linguistiques et Textuelles, « Algorithme » [B], article consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 09/01/2014] : <http://www.cnrtl.fr/definition/algorithme>).

Ce projet visant à développer une agriculture verticale témoigne du désir de reconstruire le « sens commun » que les résidants de Cazucá avaient en commun : celui de la ruralité en tant qu'espace où se cultive la terre. Aussi, il est intéressant de noter que dans cet extrait d'entretien, Pablo fait le lien entre production du territoire et reproduction sociale, puisqu'il évoque aussi les demandes d'aides formulées par son organisation soutenir aux mères allaitantes, l'insertion des populations rurales dans le milieu urbain s'accompagnant souvent d'une reconfiguration des rôles des genres. Les études menées sur ce thème montrent ainsi que les femmes trouvent plus facilement du travail que les hommes lorsqu'elles arrivent en ville. Dès lors, le modèle économique dans la structure familiale change, passant d'un rôle exclusivement masculin en campagne, à un rôle essentiellement assumé par la gent féminine dans les villes⁶²⁰. Dans ces reconfigurations, le déplacement se fait multiple et révèle l'étendue du changement :

« Le plus dur, c'est qu'on nous a dit "c'est un déplacement", et ce n'est pas un déplacement en tant que tel. C'est le résultat de l'ignorance de la ruralité par les institutions colombiennes, et de leur désintérêt pour nous. C'est ça, selon moi, parce que je connais des êtres humains, des personnes, issues de différentes régions, qui ont fait des choses merveilleuses pour leurs régions, qu'ils soient maires, ou qu'ils aient fondé des organisations, mais une chose est sûre, c'est qu'on ne les retrouve pas aux bons postes. Ils ne permettront pas au tissu social de se reconstruire, et dans ce processus de décomposition, nous étions en premières lignes. Ceux qu'ils disent être "victimes de déplacements forcés internes". » (Pablo, 2012)

« *Résultat de l'ignorance de la ruralité par les institutions colombiennes* », les changements qu'expérimentent les populations rurales arrivées en milieu urbain suite à un desplazamiento forzado sont premièrement sociaux. La réponse qui leur est apportée ne permet pas au « *tissu social de se reconstruire* » selon Pablo, qui compare les desplazados aux soldats occupants les « *premières lignes* » sur ce « champ de bataille de la modernité ». Aussi, ces anciens « *paysans* » ont-ils du réinventé leur fonction de « *producteurs de denrées alimentaires* » pour les adapter au milieu urbain devenu le leur.

⁶²⁰ Meertens, D., « Populations déplacées en Colombie et insertion urbaine », *op. cit.*, pp. 123-124

Bien que cette démarche d'innovation-reproduction n'ait pas abouti au versement d'une aide municipale soutenant ces projets de vie sur Cazucá, l'idée de développer une agriculture verticale urbaine a fait son chemin, aussi bien dans les villes informelles que dans la ville formelle. Nombre de ranchitos de la Comuna 4, mais aussi de la 6, comptent ainsi leur propre jardinet désormais. Disposé au sol, sur les toits des maisons ou suspendu aux murs, il ne fut pas rare que leur propriétaire m'invite à venir les admirer, me présentant leurs productions de salade, de haricots, d'herbes aromatiques ou encore de pommes de terre avec fierté. De la même façon, la maison où j'ai résidé au cours de mes terrains à Bogotá proposait aussi des cours collectifs d'agriculture verticale le week-end. Cette dynamique culturelle est donc à comprendre au double sens du terme : elle se veut productive de ressources (agriculture) et reproductrice de savoirs faire (transmission culturelle). Aujourd'hui, cette perméabilité du savoir-faire rural dans l'espace urbain se retrouve dans les grandes villes du monde (Montréal, Chicago, Paris, New York, Londres), donnant lieu à des expositions itinérantes⁶²¹, mais aussi à la création de parcours de formation spécialisée en agronomie⁶²².

Compte tenu de la pluralité des parcours migratoires qu'ont suivis les résidants de Cazucá, les processus de revendications et de dénonciations du modèle politique social se révèlent complexes à instaurer. Pour qu'ils aboutissent, l'expérience révèle que les démarches doivent tacitement s'inscrire dans une dimension collective⁶²³ en Colombie. Construire un « nous » n'est donc pas chose aisée sur les Hauts de Cazucá : les frontières de l'ennemi intérieur sont mouvantes. Recourir à la sérialisation politique des migrations effectuées dans la guerre constitue donc un outil. Si elles n'admettent pas de dimension identitaire, ces catégories préfabriquées s'avèrent en effet très efficaces dans les dynamiques de mobilisation collective :

⁶²¹ Voir le projet de recherche intitulé « Carrot City » mené par l'Université de Ryerson (Canada, Toronto).

⁶²² En France, l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech, propose ainsi un parcours d'Ingénierie des Espaces végétalisés en ville. Cette offre de formation témoigne de l'importance que revêt la question du développement de villes durables dans l'avenir.

⁶²³ En ce sens, les Sentencias et les Autos prononcées par la Cour Constitutionnelle colombienne prennent appui sur des faits collectifs et non sur des cas de particuliers. Cette distinction différencie les demandes de Tutelles (Demandas de Tutelas), qui vont regrouper plusieurs cas de citoyens autour d'une même violation de droits (sanitaire, aide humanitaire d'urgence, stigmatisation), aux droits de pétitions (Derecho de petición), lesquels sont présentés de façon individuelle par la Defensoría del Pueblo, et ce, directement auprès de l'entité gouvernementale concernée. En cas de refus d'application des textes par cette dernière, la Defensoría del Pueblo peut, en tant qu'organe de médiation administrative, monter un dossier regroupant des cas similaires et demander à la Cour constitutionnelle de trancher sur les faits.

elles organisent les revendications et maximisent leurs chances de se concrétiser en voyant émerger d'une réponse politique négociée. Dans les faits, la constitution de l'appareil normatif attendant au phénomène du desplazamiento forzado s'est négociée au moment où, sous l'émergence du narcotrafic, la question de la propriété des sols et de leur distribution s'est de nouveau posée dans le champ du politique. Le territoire est donc un élément essentiel dans l'étude des migrations forcées qui ont cours en Colombie, car il n'est pas seulement un élément qui est disputé pour les ressources qu'il produit : il est aussi celui de la reproduction du social et de sa reconstruction dans le mouvement.

Au cours de l'enquête de terrain, les résidents de la *loma* ont tous avancé qu'ils aspiraient à quitter Cazucá. Parallèlement à cela, ils soutenaient que vivre sur ce secteur restait la meilleure option pour accéder à ce but :

« Après m'être installée ici, j'ai cherché du travail, pour avoir de l'argent, pour m'en sortir... pour pouvoir partir d'ici... parce que même en ayant le travail à l'épicerie, bon je pouvais ramener de quoi manger, mais pas de quoi faire des économies... et après un certain temps, j'en ai trouvé un... C'est un emploi à mi-temps. Je fais le ménage dans une maison deux, trois jours par semaine, et comme ça, je m'en sors. [...] Je me rends dans le Nord [...] sur la 170 [...] c'est très très loin (rigole) et comme je dois arriver là bas à 8 h du matin, je dois être dans le bus d'ici à 5 h... Et bon, je repars de là-bas à 17 h, alors je suis ici vers 20 h et plus à cause des bouchons... Alors ça ne me laisse pas beaucoup de temps pour les enfants, mais c'est pour eux aussi que je le fais [...] Mon mari m'a quittée il y a six ans, il est parti avec une autre femme en me laissant seule avec les enfants [...] bon, je n'ai plus à lui faire à manger (rigole), mais ça n'aide pas pour les enfants [...] leur futur dépend entièrement de moi, comme le mien d'ailleurs... En fait, pour l'avenir, tout dépend de moi, mais bon, ici, ça ne sert à rien de penser à ça. »
(Fernanda, 2012)

Outre le fait d'illustrer l'attraction-répulsion que suscite le fait d'habiter sur la Comuna 4, le récit de Fernanda témoigne que l'accès à un emploi est une condition pour pouvoir « partir » de Cazucá. Cependant, les postes auxquels peuvent prétendre les résidents de ce secteur sont à la fois très éloignés et complexes à obtenir : il leur « faut un certain temps » pour en décrocher un. Dans les faits, ce sont surtout les femmes qui travaillent dans les foyers cazuqueños. En effet, elles s'insèrent plus facilement que les hommes sur le marché de l'emploi urbain, car elles apprennent à se déplacer plus rapidement et plus régulièrement qu'eux sur la ville-plane, ne serait-ce que pour assumer les démarches administratives du foyer. Cependant,

les postes auxquels elles peuvent prétendre se limitent majoritairement au marché de la domesticité⁶²⁴, lequel implique, pour y accéder, d'être recommandée par quelqu'un, comme me le racontèrent Daniela, Rosa ou encore Esperanza, et comme le souligne Félicie Drouilleau dans ses travaux⁶²⁵. Ce système de fermeture exige donc de ces femmes d'avoir un réseau de connaissances et de tisser des liens avec leur entourage pour pouvoir accéder à un travail dans ce secteur salarial. Au-delà de la recommandation, celui-ci se révèle aussi utile pour la question de la prise en charge des enfants en bas âge. Dans la mesure où les migrations induisent des changements dans les structures familiales des foyers desplazados, les rapports de genres se trouvent rapidement inversés et se soldent souvent par une séparation du couple, un divorce ou encore un abandon de domicile⁶²⁶. Les femmes actives « chef de foyer » monoparental vivant sur Cazucá doivent ainsi pouvoir compter sur au moins « *une personne* » de leur entourage pour veiller sur leurs enfants, celle-ci étant généralement une femme.

Les quartiers où se concentre le marché de la domesticité se situent au nord de la ville de Bogotá et de son aire métropolitaine, tendance qui suit la logique d'expansion de la mégalopole vers les territoires septentrionaux de son périmètre urbain. Compte tenu de leur situation financière⁶²⁷, les employées dites domestiques ne peuvent cependant pas s'installer à proximité de ces lieux de potentielles embauches. Aussi, la plupart d'entre elles habitent sur les secteurs urbains stratifiés de 0-1 concentrés au sud de la capitale, car il n'y a que là que leurs salaires leur permettent de subvenir aux besoins des membres de leurs familles. Il demeure néanmoins que pour pouvoir être au fait des opportunités de travail et accéder à un emploi, ces femmes doivent élire résidence sur un espace articulé au reste de la ville, comme dans le cas de Cazucá. Dans une aire métropolitaine où la problématique des transports pèse lourd et entraîne de

⁶²⁴ La domesticité est à comprendre ici au sens d'activité s'inscrivant dans le service à la personne depuis son espace domestique.

⁶²⁵ Drouilleau, F., « Exode et domesticité à Bogotá », *op. cit.*

⁶²⁶ Geoffroy, A. (de), « Les déplacés et l'intégration urbaine dans deux quartiers de l'agglomération de Bogotá », *op.cit*, pp. 297-298. Dans cette contribution, l'auteure souligne que dans le cadre des ménages ayant vécu un déplacement forcé, « *les liens familiaux se distendent fréquemment* » (*Ibid*, p.298). En effet, la structure familiale des migrants dans la guerre est essentiellement monoparentale et, par ailleurs, il convient de souligner que la proportion des femmes assumant le rôle du « chef de famille » (Madre Cabeza de Hogar) y est plus conséquente que dans le cas de leurs homologues masculins.

⁶²⁷ À titre d'information, le salaire minimum colombien était d'environ 200 euros par mois lors de la période de l'enquête.

nombreux « paros civicos »⁶²⁸, la dimension périphérique de cette localité est donc à prendre en compte pour en saisir l'organisation.

Dans les faits, l'observation empirique de l'organisation spatiale de Bogotá ne permet pas de parler d'une « centralité » unique : dès que le regard sur l'objet-ville se pose depuis les secteurs où son existence est niée, les trajectoires du mouvement révèlent ainsi la multicentralité utopique qui articule la capitale. Les lieux de l'urbanité ne relèvent donc pas seulement de l'utilisation politique dont ils font l'objet. Il nous faut aussi tenir compte de leur géolocalisation dans le périmètre urbain. Aussi, ils attirent autant qu'ils repoussent les citoyens dans une force centrifuge⁶²⁹, ce pour quoi les centres administratifs tout comme les centres économiques se déclinent au pluriel dans la capitale colombienne et son espace métropolitain. Pour ne donner qu'un exemple du poids de cette pluralité de centre, attardons-nous un instant sur le temps et le budget que représentent les trajets pour se rendre à Soacha. Je les ai réalisés au cours des enquêtes de terrains en prenant comme point de départ différentes de ses centralités⁶³⁰. Par ailleurs, afin d'avoir un aperçu d'ensemble de ce que pouvaient représenter ces trajets en termes de temps et de budget pour les habitants de Cazucá travaillant en dehors de la Comuna, je me suis aussi attachée à les réaliser en empruntant le transport en commun de Bogotá, le Transmilenio, mais aussi les entreprises de transport privées, à savoir les flottes de colectivos :

- ◆ Concernant les temps de transports : Au départ de la station Las Aguas, qui dessert le centre historique de Bogotá, il faut compter près de 40 minutes en bus pour se rendre au Portal Sur du Transmilenio, limitrophe à Soacha. Au départ de la station Virrey, située au niveau du quartier des finances, il faut compter une heure pour arriver à cette même destination, et près d'une heure et demie au départ de la 142, située au niveau des quartiers résidentiels des classes aisées. Une fois arrivée au

⁶²⁸ La traduction française de ce terme donne « arrêts civiques » et désigne les grèves citoyennes, organisées par secteur d'activité « thématique » d'opposition, la mobilisation répondant généralement à l'adoption d'arrêté ou de mesure gouvernementale.

⁶²⁹ Selon le Centre National des Ressources Linguistiques et Textuelles, la force centrifuge désigne une « Force « parente engendrée par un mouvement de rotation autour d'un centre et qui tend à éloigner le corps en rotation de ce centre » (Muller, 1966). (Source consultable en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 20/12/2013] : <http://www.cnrtl.fr/definition/centrifuge>).

⁶³⁰ Je me suis prêtée à cet exercice au cours du terrain, puisque j'ai été hébergée sur différents sites de Bogotá au cours de l'enquête. J'ai pris pour référence de calcul les lieux où j'ai résidé au cours de mon séjour de 2012.

Terminal, les « colectivos », dont la gestion ne relève pas du District capital, prennent le relais. En fonction de leur fréquence de passage et de l'état du trafic, l'usage de ces transports rajoute en moyenne une demi-heure pour rejoindre la place de la mairie de Soacha. Ces temps, qui constituent une donnée non négligeable dans la mobilité économique, valent donc pour les habitants de la ville-plane. Pour les villes versants de l'Est, il faut rajouter une durée oscillante entre vingt et quarante minutes, puisque le départ de la buseta pour la Isla dépend du conducteur et se révèle fonction du nombre de passagers⁶³¹ à bord. En ne passant que par des colectivos et sans effectuer de changement, il faut compter trois heures pour rejoindre le quartier de la Isla depuis la calle n° 140 avec la carrera 7ta (quartiers résidentiels), un peu plus de deux heures depuis la calle 85 avec la 7ta (quartier des finances), et une heure et quart depuis la calle 10 avec la carrera n° 19 (centre historique).

- ◆ Concernant le budget alloué à la mobilité salariale : bien que le Transmilenio soit plus économique en termes de temps, les prix des billets y sont, de base, plus élevés (250 pesos) qu'un trajet en colectivo. Dans la mesure où, une fois à Soacha, ces derniers deviennent incontournables, combiner Transmilenio et colectivos implique automatiquement de doubler le prix du trajet. À l'échelle d'un mois et en se basant sur cinq aller-retour hebdomadaires, la somme de cet écart représente près de 2 % du salaire minimum s'il n'y a pas de correspondance, et plus de 10 % de ce même salaire lorsqu'il y en a une. En ce sens, le prix de mes trajets me coûtait environ 8 100 pesos en empruntant le Transmilenio, contre 3 100 pesos en empruntant un « colectivo » (soit 3.70 euros contre 1.40 euro environ, en prenant pour base la moyenne du change du COP — peso colombiano, laquelle oscillait à 2 200 pesos pour un euro en 2012).

⁶³¹ Le temps ici exposé est celui qui vaut pour le découpage diurne de la journée et ne reflète en cela que la mobilité urbaine une fois le jour levé. Il est probable que les passages des busetas soient plus fréquents entre 4 h et 7 h de même qu'entre 18 h et 22 h, ces laps de temps étant ceux encadrant généralement la quotidienneté salariale, formelle comme informelle, du secteur.

Ces facteurs économiques influencent donc tout autant les activités de subsistances des familles vivant sur la Comuna 4 qu'ils n'ont d'impact sur l'organisation de leur vie de famille. Aussi, elles sont souvent amenées à s'organiser entre elles pour combiner avec ces éléments de leur vie quotidienne, comme me le raconta Daniela :

« Mon fils est turbulent... je l'ai mis en internat, mais il s'est échappé de l'internat... Après la fois où il s'était enfui, j'ai réussi à lui trouver une place ici, dans un collège [...] et, au final, ils l'ont expulsé [...] Je ne pouvais pas aller travailler, même quand c'était des boulots de deux, trois jours, parce que je devais prendre soin de lui, mais il ne voulait pas m'écouter... alors je suis retournée travailler, parce qu'est ce que je peux faire de plus ? [...] Alors je suis retournée travailler dans la rue, et je l'ai pris avec moi... Et je ne sais pas quel mauvais œil m'a suivie parce que j'ai eu un contrôle, et on m'a dit que je n'avais pas le droit, qu'ils ne voulaient plus voir l'enfant travailler avec moi dans la rue... que la place d'un enfant, c'est à l'école. Mais comment peut-il étudier, alors qu'il a été expulsé du collège parce qu'il a manqué à la discipline et au respect ? En plus, le collège où il était inscrit a envoyé des rapports dans les autres collèges [...]. Le gamin, j'ai fini par le laisser seul ici, avec sa marraine pour référent, mais bon, elle ne pouvait pas tout le temps le surveiller non plus... Quand je devais aller travailler, je le laissais seul, et puis il a été témoin de ce meurtre... » (Daniela, 2012)

À l'instar de Daniela, accéder à un travail exige rapidement des résidants de Cazucá qu'ils trouvent des solutions pour pouvoir garder leurs enfants. Les laisser seuls représente un risque de les voir intégrer des bandes, ou d'être recruté de force par des groupes armés, risque d'autant plus important lors de leur adolescence, où ils se révèlent « *turbulents* ». L'école étant obligatoire en Colombie, les parents ne peuvent ouvertement travailler et garder leurs enfants auprès d'eux. Cependant, suite à l'expulsion de son fils du collège, Daniela n'a pas trouvé d'autre solution que de le « prendre avec elle » pour le surveiller. À l'époque, elle vendait des élastiques et des confiseries aux automobilistes arrêtés à des carrefours, mais elle a été l'objet d'un contrôle administratif qui l'a poussé à trouver une autre solution de garde pour José. Pour ne pas risquer de se faire arrêter tout en gardant cette activité, elle a donc décidé de laisser celui-ci « *seul avec sa marraine pour référent* ». Elle ne pouvait cependant pas exiger de celle-ci qu'elle « *le surveille en permanence* » : mère d'un nourrisson et d'une petite fille de trois ans, elle ne connaissait la marraine de José que depuis quatre ans, mais allait bientôt devenir sa belle-sœur. Ainsi, à l'instar de Daniela, les résidants de Cazucá doivent compter avec d'autres modes de garderie que celui assuré par une personne de « confiance ». Ceux-ci sont cependant payants,

qu'il s'agisse de crèches associatives autogérées, de garderies religieuses ou encore de pensionnat où les parents placent leurs enfants durant la semaine pour pouvoir travailler sans être inquiétés des dangers qui les « guettent » sur la loma en leur absence. Aussi, comme me l'expliqua Pablo :

« [...] le plus faible est facile à contrôler ici, parce que l'État n'est pas là. Si, en tant que père de famille, je décroche un travail, mais que je dois aller je ne sais pas où, en laissant mon fils derrière moi alors que je ne sais pas ce qu'il va advenir de lui, alors je n'y vais pas doctora. Je sais que je ne dois pas être sur lui... mais je dois faire en sorte d'empêcher qu'il ne fasse des bêtises, et surtout savoir quand il en a fait, quand il se met dans ce genre de délits, pour l'en sortir... Je suis celui qui doit le remettre dans le droit chemin. Moi, et moi seul, et pas attendre que les voisins retaillent ce garçon, même si ce sont mes amis, non !... Et l'État doit surveiller, c'est lui qui a le pouvoir, c'est lui qui doit organiser les choses, mais il ne fait rien et laisse, de ce fait, un grand pouvoir d'action aux groupes armés sur nos garçons et nos filles. Ils les cooptent ici. » (Pablo, 2012)

Tous les parents de la Isla partagent l'angoisse de voir leurs enfants être cooptés par des groupes. Cependant, l'exercice de la « juste distance » ne leur permet pas d'en laisser la surveillance à un tiers. Reste les crèches de quartiers autogérées, mais elles ne prennent pas en charge les enfants de plus de cinq ans révolus. Les places en pensionnats publics font quant à elle l'objet d'une liste d'attente conséquente, sans quoi cette solution ne serait que trop onéreuse au vu des revenus de ces familles. Si elle paraît secondaire, la dimension familiale est donc un facteur important dans la configuration de l'attente sur los Altos de Cazucá : elle conforme en partie la « juste distance » et la rétro — alimente. Partagés entre la nécessité de subvenir aux besoins de leur famille et la volonté d'assumer pleinement leur rôle d'éducateur auprès de leurs enfants, les résidents de la loma doivent faire face à des situations qui ne leur permettent pas de se stabiliser, l'État demeurant l'éternel absent sur ce secteur de l'attente.

b) Un site de réception transitoire ?

Si les « enclaves » régionales de la Comuna 4 se déclinent selon une organisation spatiale de type communautaire, ce quadrillage n'est pas le propre des villes-bis. En effet, la constitution et l'agencement des villes sud-américaines ont suivi, dans leur grande majorité, le modèle urbanistique hippodaméen exporté par la Couronne lors de la Conquête. À l'inverse des espaces

cadastrés, ce découpage spatial n'est cependant pas proprement rectiligne sur les Altos de Cazucá : les quartiers n'y forment pas des blocs rectangulaires et le tracé de leurs limites ne peut être modélisé en série numérique. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas de délimitations. Dans les faits, leurs contours re-transposent spatialement les appartenances culturelles de ceux qui les peuplent. Ainsi, ces bordures sont la trace de la survivance des modèles culturels des résidants ayant migré sur cet espace du territoire soachuno. La logique résidentielle en vigueur sur cette ville-bis n'est donc pas fonction des catégories administratives sérialisant sa population, mais manifestation de leur appartenance de groupe.

Avant d'être racial ou sériel, le premier clivage entre les résidants de la loma est régionaliste, cette organisation traduisant d'un antagonisme géographique dont les prémices remontent à l'époque des Guerres d'Indépendances. Inscrite dans le principe d'inertie sociale tel que le définit Max Gluckman⁶³², cette résurgence conflictuelle ordonne l'espace selon un système d'agrégation régionale. Aussi :

« A consequence of the principle of the developing dominant cleavage is that a changing social system tends to continue developing along the lines of its dominant cleavage till this is radically altered and the conflict causing the cleavage is wholly resolved in the pattern of a new system. This is the principle of social inertia⁶³³. »

Malgré ce schéma d'agencement régionaliste, la ségrégation sociale à l'œuvre sur ces espaces ne s'inscrit cependant pas dans sa continuité. En effet, face aux dynamiques d'exclusions, ainsi qu'aux exactions dont les habitants de la Comuna 4 sont sujets, les séries administratives endossent un rôle plus significatif que celui de leur redistribution sur l'espace⁶³⁴.

⁶³² Max Gluckman énonce que l'« *Inertia is « that property of matter by which it tends when at rest to remain so, and when in motion to continue in motion, and in the same straight line or direction, unless acted on by some external force » (Oxford Concise Dictionary). However, social inertia must be visualized as continual development in a certain direction, possibly with great social changes. I do not use the term in the sense of the old social physicists (...).* » (Gluckman, M., *Analysis of a social situation in modern Zululand, op. cit.*, note de bas de page n°1, p.64).

⁶³³ *Ibid.*

⁶³⁴ Dans le cas des déclarations de desplazamiento forzado, nous avons exposé que la véracité des faits est souvent évaluée à la lumière du groupe déplaceur incriminé par les sollicitants du statut. En ce sens, l'intégration dans le SIPOD dépend implicitement de la représentation que le fonctionnaire, chargé de prendre les dépôts de plaintes, peut avoir en ce qui concerne le déroulement du conflit armé sur le territoire d'expulsion, et ce, au moment des

Isolé du reste du tissu urbain, l'archipel de quartiers qui conforment les Altos de Cazucá ne se présente donc pas comme un lieu transitoire. Loin de l'image d'une « zone tampon » qui aurait pour fonction de désengorger les mouvements de population en direction de Bogotá D.C., cet espace est découpé en secteurs culturellement signifiés, donc socialement signifiants. Les nouveaux arrivants se positionnent en premier lieu vis-à-vis de ce quadrillage consolidé, car préexistant à leur installation, il surdétermine leurs futures relations sociales et, par voie de conséquence, leur présence pérenne sur la Comuna 4, comme me l'expliqua cet anthropologue :

« À Soacha, certaines personnes, surtout des afros descendants du Sud du pays, vivent dans un quartier qui s'appelle la Isla parce que c'est un quartier en plein milieu de Soacha. Je ne sais pas si je t'avais déjà parlé de la Isla. Il fait partie des endroits où les déplacés arrivent et ils sont originaires de certaines régions, qui sont bien déterminées... Il faut savoir que lorsqu'ils arrivent d'autres régions que celles-là, ils y vont parce que l'imaginaire qu'il rattache à ce secteur correspond à leurs régions d'origine. Par exemple, le fait qu'il soit contrôlé par la guérilla ou les paramilitaires va être déterminant. Donc si tu as la notion... enfin si tu as comme référence un territoire spécifique dans le milieu rural, et que tu arrives dans les zones urbaines ou sur un autre territoire que celui-là, tu choisis un territoire qui présente les mêmes stigmates que celui d'où tu viens. Ce qui veut dire que si tu arrives dans un quartier contrôlé par les paramilitaires, et que tu viens, par exemple, qu'est-ce que je peux te dire... hmmm, du Cauca, de certains endroits ou de certains municipes du Cauca, et bien d'emblée, tu seras stigmatisé quant tu rentreras sur cet espace. On te considérera comme provenant d'une zone guérillera, et ça, peu importe le cas de figure. Que ce soit l'un ou l'autre, tu seras stigmatisé en fonction de l'endroit d'où tu viens. Donc si ce n'est pas une bonne zone, tu dois échafauder un nouveau plan de route pour t'installer ailleurs, parce que tôt ou tard, ils viendront te déplacer. Dis toi bien que dans ces quartiers, il n'y a pas rien ni personne qui ne soient contrôlés [...] il n'y a rien qui ne se sache, et d'autant plus quant il s'agit de nouveaux arrivants... Les groupes cherchent et arrivent toujours à savoir d'où ils viennent. » (Anthropologue, 2011)

faits. Aussi, et bien que cela aille à l'encontre du droit (Sentence T-327 de 2001, Cour Constitutionnelle de la République de Colombie), des logiques régionalistes interviennent aussi dans cette opération. De ce fait, il peut être dit que la provenance régionale des migrants constitue le segment stable opérant dans le processus de ségrégation sociale des migrants, la catégorisation du mouvement se révélant alors en être le segment instable.

À la lumière de cet extrait d'entretien, il ressort que les quartiers consolidés de Cazucá n'ont donc rien d'un site de réception transitoire. La domestication de ces espaces s'accompagne de représentations qui influencent les logiques résidentielles et les déterminent. Ainsi, une personne venant du « Cauca » ne « *rentrera pas sur un quartier contrôlé par les paramilitaires* », car elle sera automatiquement « *stigmatisé* » comme « *provenant d'une zone guerillera* ». Les migrants nouvellement arrivés doivent donc tenir compte de ces représentations et maîtriser l'« *imaginaire* » des « *stigmates* » qui régissent l'organisation de ces quartiers.

Dès lors, il s'en suit que l'isolement prêté à Cazucá ne vaut que si nous observons la place qu'occupe la Comuna 4 vis-à-vis du reste du municipe soachuno. Ainsi, le secteur nommé La Isla constitue le cœur des Altos de Cazucá, car il enregistre une présence administrative et assume des fonctions économiques non négligeables pour le secteur. Fortement articulé à la localité 19, l'isolement de ce territoire est donc politique avant d'être spatial, et si l'administration soachuna le met à l'écart, il entretient cependant des liens solides avec Bogotá (routes, système de transport), lesquels en font volontiers une extension stable de Ciudad Bolívar (conurbanisation). Aussi, à la marginalité spatiale dont fait l'objet les habitants de ces quartiers correspond une marginalité sociale qui ne saurait être ignorée, ces deux dynamiques se renforçant dans une synergie réciproque.

c) Une population stationnaire ?

L'agencement des Altos de Cazucá vise à inscrire cet espace dans une continuité temporelle en reproduisant des schémas organisationnels précis. Cependant, ce territoire enregistre des cas de desplazamientos forzados aussi bien intra-urbains qu'inter-urbains, ou encore urbains- ruraux . Même si cette organisation a pour fonction de fournir une stabilité résidentielle aux populations peuplant ce territoire suspendu, encore faut-il que ces dernières partagent le sens social alloué à chaque secteur qui le conforme. Or, connaître cette information sociale suppose des nouveaux arrivants qu'ils soient intégrés dans un réseau de connaissance familial au secteur. Il en ressort donc que l'anonymat recherché se trouve de base « *biaisé* » par ce facteur « *connaissance* ». En effet, pour revêtir ce rôle du « *sans-nom* », les migrants cherchant à l'atteindre doivent connaître les codes qui régissent les quartiers des Atlos de

Cazucá, les rôles étant « [...] induits de manière normalisée et à partir d'autres fragments du répertoire⁶³⁵ » sur les espaces urbains.

Dès lors, il s'en suit une équation résidentielle pluri factorielle : si l'anonymat est pensé comme fonction de l'espace, l'espace répond quant à lui à une organisation sociale culturellement signifiée, dont le message sémantique est fonction de ceux qui l'occupent et le partagent. De sorte, pour le nouvel arrivant, l'anonymat recherché devient fonction de son réseau de connaissances interpersonnelles, cette intégration constituant une donnée nécessaire à la réussite de son installation sur les villes-bis. L'anonymie promise par les hors-lieux est donc de l'ordre de l'illusion, car suivant le quartier où ils élisent résidence, les migrants se retrouvent rattachés à un ensemble dont la constitution précède leur arrivée. Ils doivent ainsi revêtir le rôle que leur assigne l'espace où ils se sont installés, tout en veillant à maintenir leurs distances vis-à-vis de leur voisinage direct et indirect. Ce mode de vie, qui jongle entre survivance et assimilation culturelles, est dynamique. Aussi, il doit être analysé de manière aussi bien synchronique que diachronique, car si « [...] les bonnes clôtures font les bons voisins⁶³⁶ », ces délimitations ne se manifestent pas uniquement sur le plan spatial : elles s'inscrivent aussi bien dans les relations sociales que nouent les résidents entre eux qu'elles ne les reflètent.

La sécurité des migrants à la recherche d'un espace-refuge dépend de leur capacité à recomposer leur carrière⁶³⁷ migratoire et à la neutraliser. Pour ce faire, ils doivent tenir compte de l'organisation de l'espace « en dehors des normes » sur lequel ils s'installent, mais aussi des dynamiques qui le traversent. Ainsi, l'arrivée d'un nouveau groupe armé, d'une nouvelle famille ou encore l'adoption d'une nouvelle loi au Sénat change la donne dialogique sur cet espace suspendu. Partager ces informations sociales devient donc primordial, car cela leur permet de se replacer vis-à-vis des autorités opérantes sur le territoire, qu'elles soient ou non institutionnelles. Bien qu'enclavé, cet espace n'est en effet pas dénué d'intérêts : attractif, il fait l'objet de nombreux programmes humanitaires et constitue un point clé pour accéder au District

⁶³⁵ Hannerz, U., *Explorer la ville*, op. cit., p. 313.

⁶³⁶ *Ibid*, p. 327.

⁶³⁷ Becker, H. S., *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, France, Métailié, 1998 (1^{ère} édition 1985).

Capital et à ses marchés. À défaut d'être formels, les Altos de Cazucá offrent donc diverses ressources socio-économiques pour ceux qui, d'une part, en connaissent l'existence et qui, d'autre part, en maîtrisent les codes d'attribution.

Malgré la nécessité de s'appuyer sur un réseau de connaissances pour s'installer sur cette marge informelle, cette insertion collaborative⁶³⁸ dans l'espace ne signifie cependant pas que les nouveaux arrivants y soient intégrés « de fait ». Dans la mesure où l'offre sociale qui y est dispensée n'est destinée qu'aux acteurs sociaux sérialisés, codifiés et pseudo-spatialisés par l'État, les rivalités entre les résidants des hors-lieux sont nombreuses pour y accéder et revêtent plusieurs formes fluctuantes. Celles-ci vont de la coopération à la compétition, de la complicité à la délation, le modèle observé à l'instant « *t* » étant toujours soumis aux variations situationnelles, car :

« Under the principles of the social load, social co-operation, like cleavage, tends to take every possible form⁶³⁹. »

Ces systèmes d'interaction sociale valent pour un espace traversé par une temporalité débridée, dans laquelle passé et futur se mêlent dans l'immobilisme du présent. Aussi, et pour reprendre les travaux d'Edmund R. Leach, le fait que l'organisation spatiale du territoire cazuqueño se présente comme « [...] un système en équilibre [...] » ne signifie pas « [...] que la réalité sociale forme, elle aussi un tout cohérent ; bien au contraire, la situation réelle est, dans la plupart des cas, pleine de contradictions ; et ce sont précisément celles-ci qui permettent de comprendre les processus du changement social⁶⁴⁰ ».

La pratique de la « juste distance » qui s'est révélée au cours des entretiens passés sur le terrain suit donc une double logique :

- ◆ D'une part, elle peut être assimilée à un mécanisme d'évitement de révélation des carrières. La « juste distance » consiste alors à ne pas être associée aux « histoires » et aux problèmes de voisinage, afin de prévenir tout processus de re-stigmatisation

⁶³⁸ Ce terme est à comprendre au sens de « *Collaboration* ».

⁶³⁹ Gluckman, M., *Analysis of a social situation in modern Zululand*, op. cit., p. 70.

⁶⁴⁰ Leach, E. R., *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie*, op. cit., p. 30.

découlant de l'interprétation doxique du mode de vie, aussi bien passée que présente.

- ◆ D'autre part, elle permet aux acteurs sociaux de maintenir une position alternative dans le système et leur octroie une plus grande marge de manœuvre, pratiquer la « juste distance » maximisant leurs chances de subsister durablement sur les territoires cazuqueños, aussi bien matériellement que physiquement.

L'isolement qui en découle n'est donc pas dénué de relations sociales, mais plutôt de « *relations sociales significatives*⁶⁴¹ », l'intérêt étant de ne pas être assimilé à l'ensemble flou et mobile des « déviants » décrit par Howard S. Becker, tout en étant informé de la conversion temporelle de cette « catégorie ».

Il ressort de cette posture qu'elle n'offre pas l'image d'une population se plaçant de manière stationnaire vis-à-vis de l'espace, terminologie qu'il convient de comprendre au sens de « *Qui reste un certain temps sans se déplacer*⁶⁴² ». À l'inverse, elle cherche à investir le territoire et à l'organiser. Ainsi, lors des rencontres et des entretiens effectués lors des enquêtes de terrain, mes interlocuteurs m'ont tous dit, mis à part Rosa, qu'ils avaient choisi de s'installer sur cet espace, même dans les cas où le mouvement fut pendulaire, comme pour Pablo, qui bénéficiait du statut de Réfugié et s'était installé dans un pays occidental, puis a décidé de revenir vivre en Colombie ; pour Esperanza, qui avait fait l'objet d'un desplazamiento forzado intra-urbano, s'était installé dans un quartier de Bogotá puis est finalement retournée sur Cazucá ; ou encore pour Juan, qui était retourné dans la campagne pour essayer de récupérer sa finca après avoir été déplacé, puis est finalement revenu à Cazucá. Si ces propos paraissent paradoxaux compte tenu de la dimension coercitive de ces migrations, il n'y a cependant rien de contradictoire à déplorer la violence traversant le territoire où l'on souhaite vivre.

⁶⁴¹ Hannerz, U., *Explorer la ville*, op. cit., p. 321.

⁶⁴² Cnrtl, « Stationnaire », I.-A.- (article consultable en ligne en suivant cette adresse [consultée pour la dernière fois le 12/01/2014] : <http://www.cnrtl.fr/definition/stationnaire>).

Section 2 : Le desplazamiento forzado intra-urbano : une (re)configuration de l'exil.

Les desplazamientos forzados intra-urbanos pratiqués dans les villes-bis soachunas s'inscrivent dans des logiques de pouvoirs faisant intervenir différents acteurs allant des IAG aux « bandes de délinquances communes », en passant par les habitants, les fonctionnaires et les travailleurs sociaux rattachés au grand ensemble des ONG. Bien qu'ils soient éclectiques et que leurs actions les inscrivent dans des registres forts dissemblables, les rôles que ces acteurs assument face à ces processus de mobilité sous contraintes peuvent tous être rattachés à ceux de « détenteurs d'offices ». Dans les précédents chapitres, nous avons souligné que ces pratiques urbaines présentaient des similitudes avec les modèles d'exil contraints observés dans les campagnes. Cependant, si la pratique de ces mouvements les inscrit dans la continuité de ces mobilités sous contraintes, les logiques qui les amorcent sont modifiées par le caractère urbain du territoire sur lequel ils ont lieu.

Malgré le fait que les desplazamientos forzados soient consacrés dans le champ juridico-politique comme une manifestation de la guerre, les intérêts qui les motivent renvoient à des causes⁶⁴³ variant suivant la nature prêtée au territoire concerné. Ainsi, pour que cette modalité de mobilité sous contrainte ait un effet sur la structure sociale des marges périurbaines informelles, encore faut-il qu'elle soit signifiée comme contraignante par les habitants des hors-lieux. Cela implique donc que les raisons sous-tendant cette pratique correspondent aux intérêts que recèle le territoire concerné.

A) De l'expulsion à l'éviction : un mouvement silencieux inscrit dans une stratégie de dépossession

Situés à mi-chemin entre l'expulsion forcée d'un ennemi intérieur mouvant et l'éviction armée de population jugée indésirable, les desplazamientos forzados opérés en milieu urbain s'inscrivent dans des logiques tant politiques que stratégiques. Les études menées actuellement

⁶⁴³ Les causes ici mentionnées doivent être comprises au sens de poïésis, c'est-à-dire comme « *cause qui, quelle que soit la chose considérée, fait passer celle-ci du non-être à l'être* » (Platon, *Le Banquet*, 205 b).

sur cette modalité de mobilité sous contrainte estiment qu'elle s'ancre dans la continuité des desplazamientos forzados opérés en milieu rural, assumant que :

« Selon le cadre normatif et la jurisprudence de la Cour, le desplazamiento forzado intra-urbano doit être compris comme étant une nouvelle typologie du desplazamiento forzado interne », précisant par ailleurs que « Cette définition implique de comprendre le phénomène comme étant une réalité de fait qui est complexe, qui est sujette aux changements et impose une violation continue des droits de l'homme des personnes qui en sont victimes, et ce, tant de par la pression des groupes armés que de par l'inefficacité des autorités chargées de garantir la prévention, la protection et l'attention de la population victime de migrations forcées à l'intérieur des villes (Atehortúa, 2009 : 253)⁶⁴⁴. »

Comprendre cette filiation implique donc de se décentrer du territoire local où sont pratiquées ces migrations sous contraintes pour les replacer dans la dynamique globale expliquant l'intérêt, pour les IAG, d'expulser les populations de leurs territoires.

a) Le déplacement forcé intra urbain comme typologie du desplazamiento forzado armado por la violencia : un châtiment exemplaire entre persécution organisée et vengeance personnelle ?

Si la réputation de Soacha en fait l'un des principaux municipes de « réception » des mouvements migratoires dans le périmètre urbain de Bogotá, ce territoire enregistre aussi la pratique d'expulsions, laquelle est notamment effectuée à l'encontre de la fange de la population ayant le statut juridique de desplazado forzado. Selon les estimations du CODHES, ces mouvements tendent à augmenter depuis 2003. Leur pic d'activité a été observé à partir de 2006, puis cette pratique a brutalement chuté à compter de l'année 2008, comme nous l'illustre la figure numéro 12 ci-après. Elle nous offre une lecture croisée des dynamiques de réceptions (histogramme) et d'expulsions (courbe) des citoyens dits desplazados forzados résidants sur le municipe de Soacha, distinguant la part de ces derniers selon leur inclusion dans le Système d'Information de Population Déplacée (SIPOD) :

⁶⁴⁴ CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha*, op. cit., p. 39.

- ◆ La variable en bleu représente les données collectées au travers du système de recensement du CODHES pour la période intercensitaire [1999 ; 2011].
- ◆ La variable en mauve représente les données produites par le système de recensement de l'État (SIPOD- Acción Social) pour la période intercensitaire [1999 ; 2011]. Aussi, seules les personnes ayant obtenu le statut de desplazado forzado, à l'année n considérée, y figurent.
- ◆ La courbe grise représente les données relatives au recensement du nombre d'expulsions de desplazados forzados effectuées depuis les territoires soachunos et pour la période intercensitaire [1999 ; 2011].

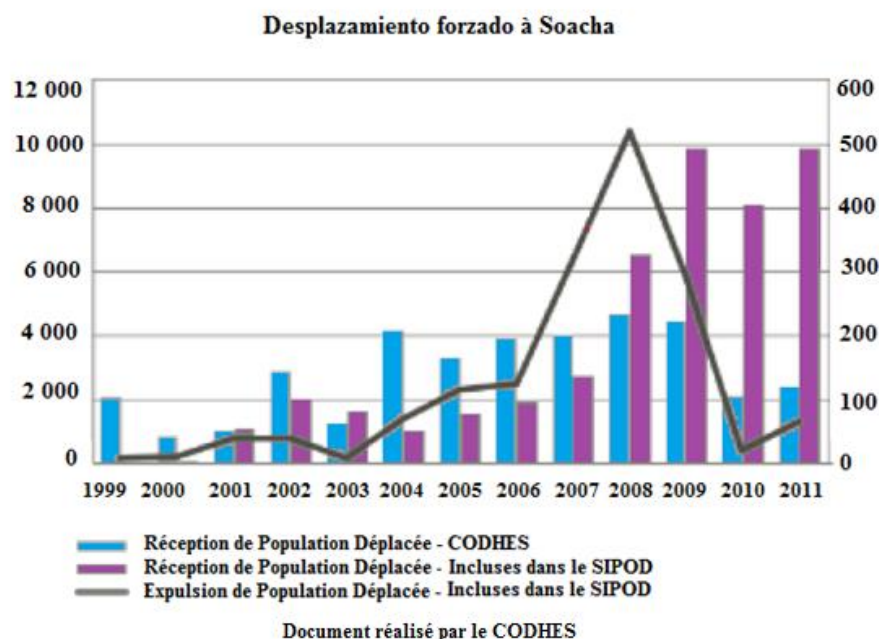


Figure 12 : Histogramme représentant le nombre de déplacés forcés arrivés sur le territoire soachuno (en abscisse à gauche) entre 1999 et 2011 selon l'organisme de recensement (CODHES/SIPOD), superposé par une courbe retraçant le nombre d'expulsions opérées sur cette même population (en abscisse à droite) au cours de cette même période⁶⁴⁵ (figure retravaillée par ordinateur à l'aide du logiciel Paint pour traduire la légende).

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 92.

Pour analyser la représentation graphique fournie par cette figure, il importe de rappeler que l'année 2003, retranscrivant les effectifs collectés en 2002 (*n-1*), correspond à l'année de la conformation du Blocage Capital, mais aussi à l'époque où les effectifs des FARC étaient à leur summum. De la même façon, le pic d'expulsion enregistré en 2006, retranscrivant cette fois les effectifs collectés sur le secteur en 2005 (*n-1*), correspond à l'année où le processus de DDR a débuté en Colombie dans le cadre de la loi de Justice et Paix. Aussi, Soacha n'est pas seulement une ville qui attire les citoyens desplazados : elle est aussi une ville qui les repousse, aussi bien intentionnellement qu'involontairement.

L'échantillon sur lequel se base cette représentation graphique n'a pas été constitué de façon aléatoire, les données qu'elle reflète ne valent que pour les populations dites desplazadas forzadas que compte le municipe⁶⁴⁶. Aussi, une question demeure latente : quels sont les facteurs déclenchant ces mouvements ? Sont-ils propres au territoire, ou relèvent-ils de la population observée ? En d'autres termes, les causes de ces départs sont-elles imputables à l'espace, auquel cas ce dernier se présenterait comme un site de réception transitoire ? Ou bien les facteurs expliquant ces mouvements sont-ils propres à la population concernée, auquel cas cette dernière ne s'y disposerait que de manière stationnaire ? Dans un cas comme dans l'autre, nous avons vu que la posture adoptée par les résidents de Soacha ne valide ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses.

Les éléments de réponses à cette question sont donc à rechercher dans le processus même du mouvement. Dans les faits, qu'elles soient forcées ou volontaires, les migrations sont sciemment amorcées par les acteurs sociaux qui s'y engagent. Ceux-ci tiennent ainsi compte des événements qui les entourent avant de migrer, mais aussi du rôle normatif qui leur est attribué dans cet enchevêtrement d'événements. Si parler de migration implique la notion de territoire, celui-ci revêt une dimension tout autant formelle que fonctionnelle. Territoire et population forment donc un système politique dynamique global qui s'appuie sur des structures socioculturelles locales pour s'inscrire dans le temps. Dès lors, l'étude des changements

⁶⁴⁶ Il convient aussi de considérer que les citoyens ayant fait l'objet d'un déplacement forcé ne déclarent pas tous les faits, que cela soit auprès des administrations gouvernementales ou non gouvernementales.

qu'expérimentent les sociétés contemporaines ne peut se faire sans tenir compte de l'ensemble des éléments conformant le système social observé, ces situations nous rappelant que :

« [...] in the complicated web of actual events, no process appears alone. Many events and many laws of many types produce actual behaviour. Second, cause and effect are interdependent and all events are both causes and effects⁶⁴⁷. »

UN MOUVEMENT CYCLIQUE

Au cours de l'enquête de terrain, les récits de desplazamientos forzados intra-urbano et inter-urbano recueillis ont souvent fait état d'une pratique visant à corriger des comportements jugés déviants par les agents déplaceurs. Ainsi, Esperanza estime que les raisons de son déplacement sont dues au travail social qu'elle assumait auprès des mères desplazadas, alors que pour Pablo, ce sont ses activités de leader qui les ont provoquées. Cependant, cette mobilité sous contrainte s'opère aussi à l'encontre de ceux qui deviennent une menace pour les acteurs déplaceurs : ce fut le cas pour le fils de Daniela, forcé à se déplacer après qu'il eut été témoin du meurtre d'un homme dans la rue.

Dans un cas comme dans l'autre, les desplazamientos forzados opèrent donc des fonctions punitives. Leur pratique est généralement consécutive à la transgression d'une règle doxique, ce pour quoi cette modalité de déplacement forcé est souvent représentée comme de l'ordre du châtement. De sorte, les discours émis sur ce type de mobilité contrainte attestent souvent d'une idée de « mérite » découlant de la position sociale, ou à la carrière relationnelle de ceux qu'il touche, comme me le formula Fernanda :

« [...] bon, si quelqu'un est méchant, avec ses voisins, et bien c'est normal qu'on l'expulse, en tout cas ça le devient, on le comprend parce qu'on s'y habitue... mais quand on ne fait rien d'autre qu'être là... et quand ça vous arrive, la seule chose que vous avez en tête, c'est partir, mais vous ne savez même pas par où aller [...]. La semaine dernière, j'ai entendu qu'une dame avait reçu un pamphlet. Elle l'a vu se glisser sous la porte. Il lui disait de partir tout de suite sinon elle aurait des ennuis. Mais je l'ai entendu dans le bus qui montait, c'est tout. J'ai demandé au Seigneur que ça ne m'arrive pas. Parce que par où on peut aller, dans ce genre de situation, c'est tellement spontané. Où est-ce qu'on peut aller ? Bon, il y a les

⁶⁴⁷ Gluckman, M., *Analysis of a social situation in modern Zululand*, op. cit., p. 75.

Albergues, dans le centre, c'est là où toutes les personnes récemment arrivées vont... Mais la police vient tout le temps nous demander d'où on vient, et "par où vous comptez aller" [...] et c'est terrible de vivre ça ». (Fernanda, 2012)

Selon l'interprétation de Fernanda, la pratique de cette mobilité sous contrainte se trouve donc à mi-chemin entre la sanction et la punition. Si « *on est méchant avec ses voisins* », il devient « *normal* » pour elle de se faire déplacer, ou tout du moins elle « *le comprend* » compte tenu du « *secteur* ». Cependant, elle n'en trouve pas moins cela « *horrible* » et prie « *le Seigneur pour que ça ne lui arrive pas* ». Il s'en suit que lorsque les causes sont endogènes aux carrières de ceux qu'elle touche, l'expulsion devient « *normale* », « *habituelle* », alors que lorsqu'elle est provoquée par des forces exogènes (le pamphlet), elle devient terrible et irrationnelle, ce pour quoi le divin se trouve mobilisé dans son discours : il est le cadre mémoriel rationalisant l'expérience.

Ainsi, chez nombre de migrants, le récit de leurs desplazamientos forzados mobilise le champ lexical religieux, comme c'est aussi le cas lorsqu'ils évoquent les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. « *Par la volonté de Dieu* », « *Je n'ai de compte à rendre qu'à Dieu* », « *C'est ce que Dieu m'a donné* » ou « *Dieu m'a mis à l'épreuve* », sont autant de formules qui furent souvent employées lors des observations effectuées au sein de la Casa de los Derechos. Constatant qu'elles revenaient aussi dans les entretiens formels passés auprès des résidants des Altos de Cazucá, ainsi que dans ceux des acteurs sociaux locaux travaillant sur ce secteur, j'ai soulevé ce thème auprès d'un anthropologue. Celui-ci a travaillé pendant longtemps avec des populations desplazadas dans le département du Santander, et selon lui :

« Cette mobilisation du cadre mémoriel religieux, je l'ai surtout retrouvé en ville en fait... Et quelque part, ce n'est pas un, mais des cadres. Ils sont multiples, parce que dans ce pays, il y a plusieurs référents d'Église, pas simplement la catholique... et même, je dirais qu'ici, sur les sites de réceptions, c'est surtout des Églises évangéliques que l'on trouve. Sur mon terrain de Tierra Alta, celle qui recevait les desplazados, c'était l'Église chrétienne, parce qu'elle a des réseaux très forts dans les campagnes. Mais bon, quoi qu'il en soit, ce qui est intéressant, c'est qu'elles font toutes la traduction (elles signifient) du déplacement à partir de la lecture de la Bible. Je me souviens qu'on avait demandé à la population de Tierra Alta de nous raconter leurs expériences, et ils nous avaient parlé des tribus d'Israël. Et que leur expérience était similaire à celle du récit de l'exode de ces tribus. Et que s'il leur arrivait ce qui leur arrivait, il devait y avoir une raison, qu'il fallait croire en Dieu puisque c'était lui qui les avait mis là. C'est plus ou moins un esprit de

résignation, enfin je ne sais pas si on peut dire ça, mais c'est associé à une certaine lecture de la Bible. Ce qui est intéressant, c'est que ça met l'expérience en perspective... c'est une façon de justifier quelque chose. On pourrait leur mettre tous types d'arguments sur la table, sur les logiques du conflit, sur l'absence de l'État, bref... mais dans les faits, ce recours au religieux est permanent, parce qu'au fond, cela leur permet d'organiser leur expérience. Vivre un desplazamiento, c'est un trauma [...] et pour se reconstruire face à ce trauma, les gens mobilisent cette mémoire [...] ainsi que leurs cadres sociaux identitaires. Le religieux leur permet d'organiser leurs expériences, dont l'interprétation est dure parce que la migration a rompu leurs codes relationnels traditionnels [...] » (Anthropologue, 2012)

Cet extrait d'entretien révèle ainsi que les « *effets de violence* » dérivant de cette pratique de mobilité forcée tendent à s'inscrire dans le cadre de la mémoire religieuse. En « traduisant » le déplacement à partir « *de la lecture de la Bible* », les migrants signifient leur mouvement en ayant recours à un élément connu ne « *rompant* » pas tout processus d'intelligibilité. Aussi, « *le religieux leur permet d'organiser leurs expériences* » par delà les changements « *traumatiques* » induits par l'exil, tout en « *le justifiant* » sous les traits d'un châtement « *divin* ». Si celui-ci se reflète clairement au travers de l'emploi du champ lexical religieux, la pratique de ces exils n'en demeure pas moins politique. En transposant les schémas coercitifs imputables au conflit armé interne rural sur le milieu urbain, les déplaceurs démontrent l'étendue de leur emprise sur le territoire. Créer des similitudes dans leurs modes opératoires renforce l'emprise de leurs règles en les dotant d'une impression de continuité technique à toute épreuve. Ainsi, les violences qu'ils pratiquent se reflètent aussi bien en actes qu'en paroles et sont tout autant physiques que symboliques, comme l'atteste le pouvoir de la rumeur et le rôle qu'elle joue dans les mouvements de fuite ayant accompagné le desplazamiento forzado intra-urbano masivo des Altos de la Florida. De sorte, cette tactique permet d'inscrire la pratique d'exils forcés dans une continuité temporelle qui n'admet pas de rupture spatiale. Nous sommes donc bien loin de l'innovation narcoterroriste avancée par les médias et les administrations colombiennes locales : les analogies ont cela de symbolique qu'elles inscrivent les pratiques dans un continuum mémoriel, lequel a pour effet de présenter les IAG comme une modalité durable d'ordre alternatif à l'État.

UNE VENGEANCE PERSONNELLE

Nous ne pouvons pas affirmer que le desplazamiento forzado intra-urbano est une pratique exclusive et consécutive à l'attribution du statut de desplazado, ni qu'elle n'affecte que les migrants nouvellement arrivés sur la loma. Les violences que déploient les IAG sur les hors lieux sont multidimensionnelles. Physiques, économiques ou encore symboliques, elles s'inscrivent tout autant dans le spectaculaire que dans l'ordinaire et visent essentiellement à asseoir un contrôle pérenne sur les habitants des quartiers informels. En milieu urbain, l'objectif de ces groupes armés n'est donc pas d'engager une confrontation directe avec l'État. Ainsi, même s'ils ont lieu, la levée de barrage de contrôle ou encore la pratique de déplacements massifs de populations y demeurent de l'ordre de l'occasionnel. Dans leur grande majorité, les actes violents réalisés par les IAG se veulent discrets, au sens où ils se manifestent « [...] avec modération, retenue » et « sans attirer l'attention⁶⁴⁸ », si ce n'est celle des personnes vivant sur la Comuna. Cependant, ce n'est pas parce qu'ils sont rarement visibles qu'ils ne sont pas opérationnels au quotidien. Le relai médiatique et sporadique de cas de desplazamientos forzados intra-urbanos ne signifie donc pas que ces pratiques n'aient pas régulièrement lieu sur les marges informelles. Reste que la seule éventualité que cette migration contrainte puisse advenir sur ces secteurs est un gage de maintien de l'ordre : leur rumeur représente un moyen de coercition efficace pour les IAG et leur permet d'assurer un contrôle pérenne sur les civils qui y résident.

Ainsi, lorsqu'un déplacement touche massivement la population d'un quartier, il tient lieu d'exemple, comme ce fut le cas pour celui de janvier 2012 dans les Hauts de la Florida. Si le caractère exceptionnel de ces cas tend à raviver les débats autour des techniques de guerre déployées par les IAG en ville, les interprétations relatives à ces mouvements de populations les cataloguent cependant rapidement dans le domaine de l'anecdote. L'évènement « causal » masque donc les principes « coutumiers » qui accordent le quotidien des violences exécutées dans ces quartiers. Cependant, plutôt que de paraphraser les dynamiques observées dans les campagnes pour expliquer ces modalités migrations, il importe de se pencher sur les éléments qui les cadencent en situations. Ainsi, il ressort que les reinsertados accusés d'être à l'origine

⁶⁴⁸ Centre National des Ressources Linguistiques et Textuelles. Cette plateforme du CNRS précise que l'adjectif français « discret » est un emprunt étymologique dérivé du latin classique *discretus*, lui-même participe passé de *discernere*, qui découle du verbe *discerner* et qui signifie « séparé, divisé, interrompu, discontinu ».

de ces pratiques violentes ne sont pas, dans les faits, exemptés de ces pratiques. C'est ce que me raconta Mauricio alors qu'il patientait dans les locaux de la Casa de los Derechos pour se renseigner sur l'avancement de sa demande de subvention de réinsertion dans la vie active :

« Je suis venu pour voir où en sont mes aides pour la ferme, pour mon projet professionnel, et puis pour mon processus de garde pour les enfants aussi. [...] Ce n'est pas que je ne peux pas travailler ici, parce je le pourrais. On nous a appris à lire, dans la Maison de Paix où j'étais, et j'ai suivi des formations aussi... en comptabilité, en artisanat. Mais je... je suis un démobilisé, vous comprenez ? [...] Je suis venu m'installer ici il y a deux ans, parce qu'ailleurs, je n'aurais pas pu payer de loyer, même avec l'allocation que l'État me versait... C'est dur pour nous de revenir à la vie civile, mais c'est mieux [...] En sortant de la Maison de Paix, je suis venu m'installer ici avec ma femme. [...] C'est là que j'ai appris que le Bienestar nous avait enlevé nos enfants, et qu'ils avaient été adoptés [...] Mon fils, l'aîné, il avait cinq ans quand j'ai déposé les armes, et sa sœur, elle en avait trois... ils sont à l'étranger maintenant... ils doivent être grands (silence). Je suis toujours en processus, avec la Defensoría, pour les récupérer, mais c'est devenu très compliqué depuis qu'on a tué leur mère, parce que ses parents font barrage et exigent que la garde leur soit confiée. [...] Vous savez, quand on a rendu les armes, c'est un peu comme si on avait trahi... Quand ils ont su que j'étais dans le quartier, ça n'a pas manqué, ils sont venus se venger (...), c'était à la tombée de la nuit. Ma femme était sur le perron et deux types à moto se sont pointés devant chez nous, dans le quartier X... Ils lui ont tiré dessus en criant "c'est de la part du Bloque" ... sous mes yeux... Cette nuit-là, je suis allé rapporter les faits à la police, et quand je suis revenu, ils avaient brûlé ma maison, alors j'ai quitté le quartier... [...] Je suis allé ailleurs, toujours dans Soacha, mais ailleurs... [...] Je ne peux pas rester ici, surtout si j'arrive à récupérer mes enfants et c'est tout ce que je veux, les récupérer... C'est pour ça que j'ai demandé une allocation. Je veux repartir dans la campagne, monter mon élevage de porcs et m'occuper de mes enfants dans un lieu sûr. Ici, ce n'est pas sûr et personne ne veut me donner du travail, alors que les porcs, je sais comment les élever [...]. Parce que c'est ce que je faisais, avec mon père et mes frères, avant de m'engager dans les rangs. » (Mauricio, 2012, extraits du carnet de terrain)

Ayant quitté Cazucá après avoir assisté au meurtre de sa femme et avoir vu sa maison incendiée par le « Bloc » qu'il avait quitté, Mauricio est « *allait s'installer ailleurs, toujours à Soacha, mais ailleurs* ». Néanmoins, comme beaucoup d'habitants de la Comuna 4, il souhaite en partir, car « *ce n'est pas sûr ici* » et que « *personne ne veut lui donner du travail* ». L'expérience de Mauricio souligne donc deux éléments importants quant au desplazamiento forzado intra-urbano :

- ◆ Premièrement, cette pratique de l'exil ne vise pas seulement les desplazados, mais toute personne et/ou tout foyer résidant sur un secteur dont le contrôle est disputé par des IAG, dès lors qu'ils ont « trahi » les règles fixées par ces dernières au moment des faits.
- ◆ Deuxièmement, les commanditaires des sentences ne vont généralement pas les exécuter eux-mêmes. Qu'il s'agisse de déplacements ou d'homicides dits « extra judiciaires », ils préfèrent engager des mandataires qu'ils chargent de « délivrer » un message « *de leur part* ».

Le récit de Mauricio confirme ainsi le phénomène de poly bandes qu'un des fonctionnaires d'Acción Social, rencontré au cours de l'enquête, avait décrit : les IAG cooptent les pandillas, dont les membres sont souvent jeunes, pour exécuter leur loi du Talion. Compte tenu de ce que lui ont annoncé les assassins de son épouse, il est probable que cette exécution ait fait l'objet d'un contrat passé entre, d'une part, le « Bloc » de rattachement de cet ancien paramilitaire et, d'autre part, des sicarios opérant dans le secteur.

b) Instrumentaliser l'exclusion sociale...

L'analyse des données statistiques disponibles sur le desplazamiento forzado intra-urbano fait ressortir que cette pratique de mobilité contrainte n'est pas aléatoire, puisqu'elle est majoritairement pratiquée sur des personnes dites vulnérable vivant sur des hors-lieux. Dans la mesure où ces exils forcés concernent aussi bien des nouveaux arrivants que des résidents de longue date, la cause structurelle expliquant leur pratique réside dans l'exclusion sociale dont pâtissent les villes-bis. L'analyse de cette forme de modalité migratoire sous contraintes implique donc de prendre en considération ce qui est commun aux acteurs sociaux qui en font l'objet, à savoir l'espace informel ordonné sur lequel ils se disposent, la place qu'occupe cet espace à l'échelle de la ville, ainsi que les facteurs qui le composent. Pour l'anthropologie

urbaine de l'École de Manchester, ces éléments sont au nombre de six et se renvoient aux données suivantes⁶⁴⁹ :

- ◆ La densité de peuplement, car elle permet de rendre compte de l'étendue des contacts entre résidants.
- ◆ Les dynamiques de mobilité humaine, qui concernent aussi bien les mouvements intra-urbains qu'inter-urbains, que ceux-ci réguliers ou spontanés.
- ◆ L'hétérogénéité ethnique, car elle permet d'appréhender les systèmes et les processus culturels à l'œuvre dans l'organisation de l'espace.
- ◆ La structure de la population, qui permet de dégager d'éventuels déséquilibres, notamment quant au genre et aux classes générationnelles.
- ◆ Les différenciations professionnelles, privées et étatiques, car leur analyse reflète en partie le système social relationnel.
- ◆ Les limites administratives et les contraintes institutionnelles, qui permettent au chercheur d'articuler ses observations locales à un ensemble plus vaste.

Selon les dires des travailleurs sociaux et des fonctionnaires qui arpentent les Altos de Cazucá et les Altos de la Florida, la plupart des membres qui composent les pandillas sont âgés de moins de 18 ans et sont majoritairement issus de foyers monoparentaux féminins. Pour comprendre le processus de cooptation dont ils font l'objet de la part des groupes armés solidifiés, il importe donc de tenir compte de ces éléments, car :

- ◆ D'une part, la structure familiale dans laquelle ils sont élevés les amène à être confrontés, très jeune, aux problèmes économiques que rencontrent leurs foyers. La population desplazada forzada présente en effet une pyramide des âges à la fois féminine et juvénile. Selon les données recueillies lors de la seconde Enquête Nationale de

⁶⁴⁹ Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*

Vérification des Droits de la Population Déplacée de 2008⁶⁵⁰ et figurant dans le tableau n° 7 figurant ci-après, 52, 3 % des desplazados sont des femmes. Or, sur cent de ces femmes, près de 68 assument à elles seules les besoins de leurs foyers⁶⁵¹, parmi lesquels 49 comptent des mineurs de moins de 18 ans révolus. La population déplacée est par ailleurs et pour une large part composée de mineurs, l'âge de la majorité légale étant de 18 ans en Colombie. Ainsi, 55,1 % des personnes inscrites dans le RUPD ont moins de 18 ans⁶⁵², ce pourcentage étant de 51,6 % concernant la population déplacée n'étant pas inscrite dans cette base de données étatique⁶⁵³. Comme nous l'illustre le graphique n° 7 figurant ci-après, la plupart de ces mineurs sont âgés de moins de quinze ans, qu'ils soient ou non détenteurs de la « carte » de desplazado. En tant que pays membre de l'ONU, la Colombie a ratifié la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'organisme le 20 novembre 1959. De ce fait, les mineurs ne peuvent pas « être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié », ne devant par ailleurs en « aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral⁶⁵⁴ ». Bien que ces enfants et ces adolescents ne puissent légalement accéder au marché du travail⁶⁵⁵, ils y sont cependant souvent contraints compte tenu de la situation économique familiale.

⁶⁵⁰ Dorénavant, il sera fait mention de cette série de documents sous le sigle II-ENV, l'année accolée précisant la date d'édition du rapport.

⁶⁵¹ Garay Salamanca, L. J., Barberi Gómez, F.[et al.], *El reto ante la tragedia humanitaria del desplazamiento forzado: superar la exclusión social de la población desplazada*, Comisión de seguimiento a la política pública sobre desplazamiento forzado, vol III, 2009 p. 69.

⁶⁵² En Colombie, 37 % de la population nationale est âgée de moins de 18 ans.

⁶⁵³ Garay Salamanca, L. J., Barberi Gómez, F.[et al.], *El reto ante la tragedia humanitaria del desplazamiento forzado: superar la exclusión social de la población desplazada*, op. cit., p. 107.

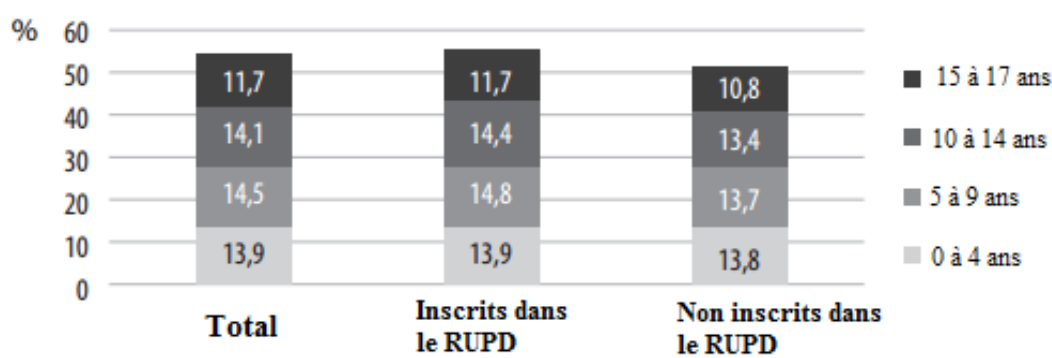
⁶⁵⁴ Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, *Déclaration des Droits de l'enfant*, ONU, A/RES/1386 (XVI), 1959, Principe n° 9.

⁶⁵⁵ Selon l'article 44 de la Constitution colombienne de 1991, est considérée comme « enfant » la personne sociale dont l'âge est compris entre 0 et 12ans, l'adolescent étant quant à lui celui qui est âgé de 13 à 18 ans révolus (Code de l'enfance de la République de Colombie, Loi 1098, 2006). Il est cependant permis aux enfants de 15 ans révolus d'intégrer le marché du travail, dès lors que leur tuteur légal les y autorise et que cette activité ne dépasse pas une périodicité hebdomadaire de huit heures.

Tableau 7 : Participation des femmes de la population desplazada dans le rôle du chef de famille, selon le statut d'inscription dans le RUPD⁶⁵⁶.

	Hommes	Femmes	Chef de famille masculin	Chef de famille féminin	Foyer monoparental féminin	Foyer monoparental féminin avec enfants de moins de 18 ans
Total des foyers desplazados	47,7	52,3	56,6	43,4	67,8	48,5
cve (%)	0,8	0,7	1,3	1,6	1,5	2,2
Total des foyers desplazados inscrits dans le RUPD	47,5	52,5	56,2	43,8	66,8	49,4
cve (%)	0,0	0,0	1,5	1,9	1,7	2,5
Total des foyers desplazados non inscrits dans le RUPD	48,2	51,8	57,7	42,3	70,5	46,0
cve (%)	1,7	0,9	1,4	3,3	2,8	4,7

Fuente: Encuesta Nacional de Verificación de los Derechos de la Población Desplazada, julio - agosto de 2008. Comisión de Seguimiento y CID-UN.



Fuente: Encuesta Nacional de Verificación de los Derechos de la Población Desplazada, julio - agosto de 2008. Comisión de seguimiento y CID-UN.

Graphique 7 : Histogramme empilé représentant le pourcentage d'enfants et d'adolescents sur le total de la population desplazada établie en 2008, distribué selon leur statut vis-à-vis du RUPD et par classe d'âge⁶⁵⁷.

- ◆ D'autre part, nous avons vu que la municipalité soachuna désinvestit ces Comunas sous prétexte qu'elles sont informelles. Les Altos de Cazucá et les Altos de la Florida enregistrent ainsi des manques en matière de structure d'accueil gratuite adaptée au

⁶⁵⁶ *Ibid*, Tableau n° 1. Ce tableau a été construit à partir de la base de données élaborée lors de la II-ENV de 2008. Il a été retravaillé dans ce manuscrit sous le logiciel paint afin de traduire les énoncés.

⁶⁵⁷ *Ibid*, Graphique n° 14, p. 107. Ce graphique a été construit à partir de la base de données élaborée lors de la II-ENV de 2008. Il a été retravaillé dans ce manuscrit sous le logiciel paint afin de traduire les énoncés.

public infantile, qu'il s'agisse d'établissement scolaire, de système de garderie ou encore d'espaces récréatifs. Compte tenu de la morphologie sociale⁶⁵⁸ de ces territoires et de la grande mobilité géographique qu'implique l'accès à un emploi pour les foyers qui y résident, les mineurs se retrouvent donc souvent seuls au cours de la journée. C'est en ce sens que Daniela déplorait le fait de n'avoir pas pu emmener son fils sur son lieu de travail et qu'elle insista sur le fait que ce dernier se trouvait en situation de décrochage scolaire⁶⁵⁹ au moment de son desplazamiento forzado. Selon la II-ENV — 2008, la déscolarisation des enfants desplazados atteint une proportion élevée, puisqu'elle est de l'ordre de 13,8 % pour ceux qui sont inclus dans le RUPD et atteint 20,6 % pour ceux qui, bien que déplacés, ne figurent pas dans le registre.

Les facteurs expliquant cet absentéisme scolaire sont pluriels : manque d'offres en matière d'établissement et de matériel éducatif (surtout au niveau préscolaire et primaire), sureffectif des classes, insécurité enregistrée dans les structures scolaires et de leurs alentours, mais aussi problèmes de toxicomanie avérés développés par les enfants dans l'enceinte de ces bâtiments. Parmi tous ces facteurs influençant les décrochages scolaires, la II-ENV insiste néanmoins sur la prépondérance du premier : ces abandons sont avant tout d'ordre économique, d'autant plus lorsqu'ils ont lieu au niveau du collège et du lycée. En effet, suivre ces cycles scolaires implique des coûts élevés dans le matériel éducatif (livres, papeterie, etc.), investissements qui s'accompagnent aussi au prix du transport ainsi qu'à celui des uniformes scolaires obligatoires. Par ailleurs, il n'est pas rare qu'à ces niveaux d'enseignements, les adolescents desplazados abandonnent leurs études par désintérêt ou pour des raisons familiales, comme en témoigne la série de graphiques à barres groupés n° 8 figurant ci-après.

S'il n'y a pas de chiffres reflétant la situation scolaire des mineurs colombiens issus de familles non-desplazadas, nous pouvons néanmoins supposer qu'ils se situent dans une position

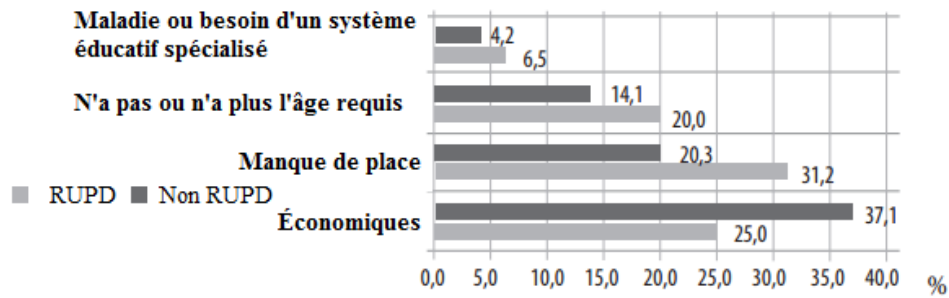
⁶⁵⁸ « [...] nous désignons, par ce mot, la science qui étudie, non seulement pour le décrire, mais aussi pour l'expliquer, le substrat matériel des sociétés, c'est-à-dire la forme qu'elles affectent en s'établissant sur le sol, le volume et la densité de population, la manière dont elle est distribuée ainsi que l'ensemble des choses qui servent de siège à la vie collective. » (M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, op. cit., p.389). Nous nous sommes attelées à cet exercice spécifique concernant los Altos de Cazucá dans le Chapitre II, afin d'illustrer les liens qu'entretiennent ces paramètres dans l'organisation de la vie politique, économique et sociale des habitants de la Comuna 4 dans les chapitres suivants ce dernier.

⁶⁵⁹ Voir l'extrait d'entretien de Daniela cité en page 429.

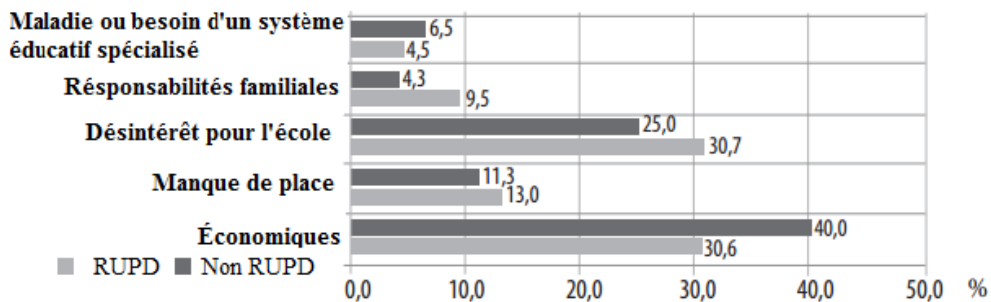
de vulnérabilité⁶⁶⁰ pour le moins similaire à celle que nous venons d'exposer. En effet, les chiffres produits par la II-ENV de 2008 reflètent les manques administratifs enregistrés en matière de politiques publiques destinées aux familles qui détiennent la carte de desplazado. Or, sur le plan juridico-politique, cette codification leur donne accès à une offre gratuite en matière de services publics, services qui n'existent pas en dehors du desplazamiento, toutes catégories sociales colombiennes confondues. Compte tenu de la vulnérabilité ainsi que de la situation économique instable qu'enregistrent les résidants des quartiers informels soachunos, les mineurs vivant sur ces espaces constituent donc des stipendiés aisément accessibles pour les IAG et les mafias qui s'en partagent les marchés.

⁶⁶⁰ Selon le préambule de la Déclaration des droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1959 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'enfant, en tant que personne sociale, « *manque de maturité physique et intellectuelle* », ce pour quoi il « *a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée* ». Aussi, il convient de tenir compte de cette définition dans l'analyse des discours que les travailleurs sociaux et les fonctionnaires officiants sur les espaces périurbains informels formulent au sujet des bandes de délinquance juvénile.

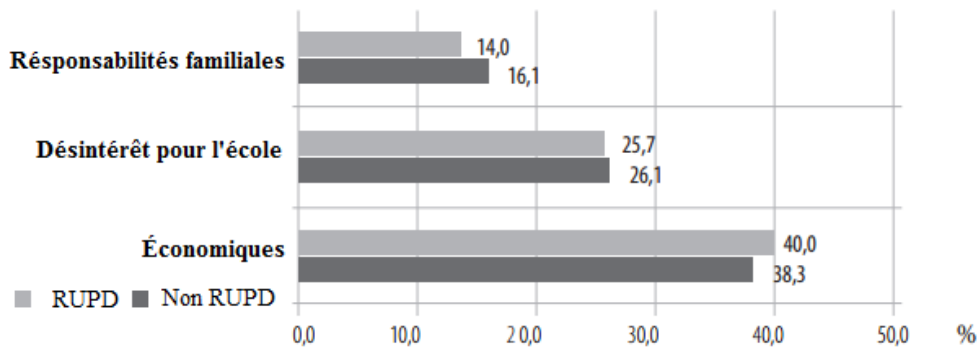
Principales raisons de l'absentéisme scolaire observé chez les enfants de 5 à 11 ans



Principales raisons de l'absentéisme scolaire observé chez les enfants de 12 à 15 ans



Principales raisons de l'absentéisme scolaire observé chez les enfants de 16 à 17 ans



Fuente: Encuesta Nacional de Verificación de los Derechos de la Población Desplazada, julio - agosto de 2008. Comisión de seguimiento y CID-UN.

Graphique 8 : Graphique à barres groupées représentant, en pourcentage, les principales raisons avancées à l'absentéisme scolaire des mineurs de 5 à 17 ans, par classes d'âges observées et selon les conditions d'admission dans le RUPD⁶⁶¹.

⁶⁶¹ Garay Salamanca, L. J., Barberi Gómez, F.[et al.], *El reto ante la tragedia humanitaria del desplazamiento forzado: superar la exclusión social de la población desplazada*, op. cit., Graphique n°20, p. 116. Ce graphique a été construit à partir de la base de données élaborée lors de la II-ENV de 2008. Il a été retravaillé dans ce manuscrit sous le logiciel paint afin de traduire les énoncés.

Le fait de devenir partie intégrante de la gestion des services dispensés par ces acteurs permet à ces jeunes de participer aux dépenses de leurs foyers et, à long terme, d'être rattaché à un ensemble communautaire de solidarité horizontale. Malgré les analyses culturalistes, c'est premièrement l'accès à une activité assurant des revenus réguliers et non négligeables qui constitue le moteur de l'enrôlement des mineurs dans ces groupes selon Alejandro :

« Ici, sur les Altos de Cazucá, les habitants ont tous été victime de quelque chose, mais selon la nature de ce quelque chose, ils s'évitent, parce que ces situations se lient avec leurs histoires passées. Par exemple, certains démobilisés reprennent les armes parce que l'État ne tient pas ses promesses, ou en tout cas pas dans les temps pour eux... Du coup, ils reprennent les armes et vont développer leur business ici. Ils forment leurs propres combos de jeunes, et ces jeunes, et bien ce sont souvent des fils de desplazados [...] inscrits ou non dans le RUPD... C'est paradoxal [...] parce qu'ils finissent par travailler avec des acteurs qui ont peut-être déplacé leurs parents, ou leur tante, que sais-je [...], mais il ne faut pas voir ces recrutements depuis le desplazamiento : c'est économique [...] c'est d'abord économique, parce que c'est facile de recruter ici, même sans s'exposer. Tu as vu toutes les petites annonces qui sont scotchées sur les poteaux quand tu montes ? Il y en a aussi sur le pont piéton à l'arrêt León XIII, au-dessus de l'Autopiste, tu les as vus déjà ? Elles commencent toute par "On recherche" ou "On propose", et ça peut être pour un boulot de dix heures, pour des cours de guitare ou un appartement louer contre services, n'est-ce pas ? Et bien c'est comme ça que les acteurs armés recrutent ici, par petites annonces, scotchées dans la rue, ou même publiées dans le journal. C'est connu et on l'a déjà signalé, et c'est souvent comme ça que les jeunes rentrent dans ces groupes : pour des raisons économiques. La dimension communautaire, elle vient après, mais ici, c'est économique. » (Alejandro, 2012)

La « juste distance » appliquée dans les relations sociales qu'entretiennent les habitants des hors lieux n'empêche donc pas le développement d'un sentiment « d'injustice sociale ». Partageants ce ressenti par delà « leurs histoires passées », certains de ces résidants finissent par monter des « business » et proposent à d'autres résidants du secteur de participer à leur développement. Souvent jeunes, il n'est pas rare que ceux-ci soient aussi « fils de desplazados », « paradoxe » s'il en est un, compte tenu du fait que leurs employeurs « ont peut-être déplacé leurs parents, leur tante » ou des personnes qui leur sont proches. Cependant, il ne faut pas chercher à expliciter ces dynamiques de recrutement depuis le « desplazamiento » ou le « communautarisme » selon Alejandro : elles répondent premièrement à « des raisons économiques ». Ainsi, il est facile de « recruter même sans s'exposer » sur ce secteur,

puisqu'il suffit de « *scotcher des petites annonces dans la rue* » invitant à une prise de contact. Le phénomène de cooptation sur lequel revient cet extrait d'entretien ne m'a pas seulement été souligné par les fonctionnaires des ONG et les travailleurs sociaux travaillant sur les Comuna 4 et 6 : je l'ai aussi retrouvé aussi dans les discours des habitants de Cazucá, notamment avec Pablo :

« L'un des objectifs de notre organisation, c'était aussi de faire du lien, de ne pas laisser le tissu social se décomposer. C'est pour ça que lorsque ça a commencé à devenir lourd ici, dans les années 2000, nous avons commencé à rassembler les jeunes, pour essayer de les surveiller et surtout pour veiller sur eux, pour qu'ils ne soient pas cooptés par ces groupes, parce que ces gens-là, ils ont un mode opératoire très rodé. Ils commencent par donner entre 2000 et 5000 pesos à ces petits jeunes des quartiers, quand ils les voient, comme ça, pour rien... mais au fur et à mesure, les jeunes s'y habituent, et ils leur font confiance, et là, ils arrêtent de leur donner cet argent : ils exigent des services en échange, et voilà comment ils sombrent. » (Pablo, 2012)

Vulnérables de par leur âge et fréquentant un environnement social en « *décomposition* », les jeunes vivant dans les quartiers informels font l'objet de « *mode opératoire très rodé* » pour être recruté. Celui-ci les amène à créer une relation de « *dépendance* » économique dont le lien, basé sur la « *confiance* », devient rapidement pervers : pour maintenir cette relation, il leur est « *exigé des services en échanges* ». C'est en ce sens qu'il faut comprendre le silence qui entoure les origines des fils de ces migrants. Cherchant à les cacher, l'objectif pour ces jeunes est de ne pas être perçus comme porteur d'un stigmate, car cela les mettrait dans une situation vulnérable vis-à-vis des groupes armés présents sur ce secteur. Par ailleurs, ce passé migratoire teinté de silence et de méfiance leur ferme l'exploitation des rôles que leur propose la ville, notamment en ce qui concerne le marché de l'emploi. Les mères desplazadas recommandent donc souvent à leurs enfants ou à leurs proches d'insonoriser leurs « *carrières mouvantes* » pour leur propre sécurité :

« [...] à mes enfants, je leur ai toujours dit, "Si quelqu'un vient vous voir, et vous pose des questions sur l'endroit d'où vous venez, dites-leur d'où vous venez, tel que ça figure sur vos papiers, mais ne dites rien d'autre". Les choses se passent comme ça, alors il faut jouer le jeu, mais se préserver. [...] Par exemple, il y a beaucoup de jeunes en recherche d'emploi, et quand ils se présentent, on commence à leur poser plein de questions, du style : "Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Et pourquoi vous êtes desplazado ? Alors non, non on ne vous prend pas !" . Il y a beaucoup de

gens qui m'ont raconté ce genre d'histoire, alors moi je dis "Il ne faut rien dire ! Gardez ça pour vous et puis c'est tout". Et quand, la fois d'après, ils ne disent rien, c'est plus facile de décrocher un job. » (Fernanda, 2012)

En recommandant à leurs enfants de « *garder leurs lieux de provenance pour eux* » sans mentir, mais en avançant juste ce que disent « *leurs papiers* », les parents cherchent à les « *préserver* » en « *jouant le jeu* » de l'identification par l'origine. Que ce silence soit de leur propre chef, comme me le racontèrent les travailleurs sociaux de la Comuna 13 de Medellín, ou qu'il découle des conseils parentaux, il faut, pour le rendre audible, prendre en compte les événements politiques qui ont traversé le territoire national colombien à partir de l'émergence de la narco-économie sur la scène mondiale. En effet, la considération de ces facteurs nous fournit des pistes sur les raisons des acouphènes qui entourent ces dynamiques migratoires.

c) ... pour capitaliser le foncier urbain : los terreros

Nous avons vu qu'à partir de 1980, l'expansion spatiale des municipes périphériques de Bogotá s'est accélérée sous le coup de la raréfaction des terrains constructibles. Dans le District capital, le parc immobilier existant s'est alors essentiellement densifié, car compte tenu des barrières naturelles de la topographie andine, il ne pouvait plus s'étendre. Sous l'effet de ces dynamiques, l'accès au logement donc est devenu une source de compétition pour les Bogotás. Face à l'augmentation du prix du foncier consolidé, la ségrégation sociale de l'espace ne concernait en effet plus seulement la ville, mais aussi ses périphéries, dont les périmètres n'ont depuis cessé d'augmenter :

« Entre 1985 et 1993, le rythme de croissance de la périphérie métropolitaine est deux fois plus rapide que celui de la capitale (6.1 % contre 3.3 %), et 10 fois plus que celui des autres municipes du Cundinamarca⁶⁶². »

Ainsi, Soacha, qui était située au sud de la capitale, a essentiellement reçu les classes sociales démunies de l'espace métropolitain à partir de cette période, car leur activité professionnelle ne leur permettait pas d'aller se loger « ailleurs ». Cherchant à accéder à la propriété, ces populations urbaines sont donc allées s'installer dans un « Sud populaire »

⁶⁶² Dureau, F. (coord.), Barbary, O (coord.), Gouëset, V. (coord.), *Villes et sociétés en mutation, op. cit.*, p. 129.

devenu, sous l'effet de l'étalement urbain de Bogotá, un habitat potentiel disputé. Cependant, si la mobilité de certaine population s'explique par les transformations enregistrées dans les façons d'habiter⁶⁶³ de la capitale, d'autre l'ont fait pour des raisons n'étant pas directement reliées à ce changement.

Si les desplazamientos forzados opérés en milieu urbain ont lieu sur des territoires où « *l'État brille par son absence* » (Fonctionnaire de Soacha, 2012), ces derniers n'en revêtent donc pas moins des intérêts stratégiques et politiques. Densément peuplés, ces quartiers marginaux se situent à proximité des grandes agglomérations urbaines du pays et leur nombre d'habitants ne cesse de croître. Aussi, ces secteurs représentent des marchés conséquents en terme de demande de services, lesquels comprennent aussi bien l'alimentaire que l'énergétique. Cependant, nous avons souligné qu'ils pâtissent d'un manque important d'approvisionnement de services publics. Or :

« Le drame de la vie urbaine tient certainement pour beaucoup à ce qui se passe dans le domaine de l'approvisionnement. Des individus dont les rôles sont identiques peuvent se trouver en situation de concurrence face à des partenaires rares et épisodiques, et aux ressources qu'ils contrôlent ; mais ils peuvent également collaborer et négocier une position commune avec des partenaires pour obtenir le meilleur prix des services qu'ils offrent⁶⁶⁴. »

En réalité, les milieux urbains et les milieux ruraux ne sont pas régis par les mêmes processus de reproduction sociale, car :

- ◆ D'une part, l'intensité des relations sociales qui s'y tissent ne s'inscrit pas dans le même schéma de l'échange et se trouve transmuée.

⁶⁶³ Le terme fait ici référence à la manière d'occuper les espaces et qui comprend une analyse de dimension tout autant matérielle qu'idéelle, aux prises avec les transformations sociales enregistrées, à un moment donné, sur l'espace observé. Ainsi, dans le cas de Bogotá et dans les années 1980, la forme de l'Habitat devient verticale, les maisons laissant la place aux appartements. Face à cette verticalisation, la ségrégation sociale de l'espace urbain absorbe le choc et le traduit en mouvement, telle une onde : les quartiers populaires se décalent de plus en plus vers le Sud alors que les quartiers résidentiels aisés se disposent toujours plus au Nord.

⁶⁶⁴ Hannerz, U., *Explorer la ville, op. cit.*, p. 369.

- ◆ D'autre part, les modes de subsistances pratiqués sur ces territoires ne sont pas analogues à ceux des milieux ruraux, ce qui entraîne une modification quant à la nature des ressources exploitables.
- ◆ Enfin, les mécanismes d'approvisionnements ne se suivent pas les mêmes modèles. Ainsi, alors que la présence de l'État se fait fortement ressentir en ville, elle est beaucoup plus discrète, voire parfois totalement absente, lorsqu'il s'agit des campagnes colombiennes.

S'il est donc vrai que les autorités concurrentielles présentes sur les espaces périurbains informels ne se disputent pas leur contrôle pour les mêmes raisons que celles qui motivent leurs actions en milieu rural, elles ne se positionnent pas non plus sur le même champ d'action dans les villes.

Parmi les raisons les plus souvent avancées pour expliquer l'intérêt d'opérer des desplazamientos forzados dans les campagnes, celle selon laquelle cette pratique permettrait aux IAG d'accumuler des surfaces arables tout en s'assurant l'allégeance des exploitants agricoles se retrouve souvent. Les études locales et les rapports d'ONG illustrant ces logiques de concentration du foncier ne manquent pas et font ressortir que ces dynamiques s'inscrivent dans l'effort économique de guerre. Ces surfaces, qu'elles soient « abandonnées » ou « dépouillées », sont ainsi soit réexploitées pour servir le marché des stupéfiants, soit revendues à des entreprises ou à des particuliers. Dès lors, ces mécanismes opèrent ce qu'il convient d'appeler une « contre-réforme agraire » paralégale, laquelle se manifeste notamment par l'application d'un processus de « modernisation latifundiste forcée » du secteur primaire⁶⁶⁵.

Mais qu'en est-il pour les desplazamientos forzados opérés en milieu urbain ? Quels intérêts représente le contrôle de ces zones pour les IAG ? En effet, à l'inverse du foncier rural, les surfaces urbaines ne peuvent être exploitées à des fins agricoles. Par ailleurs, la majorité des ressources qu'elles concentrent sont produites par les résidants composant ces secteurs. Aussi, ces derniers en constituent la principale manne financière, puisque :

⁶⁶⁵ L'expansion des monocultures a été soulignée dans ces processus.

« Ces villes possèdent un grand potentiel d'extorsion et de séquestration (qui constituent les pratiques traditionnelles de financement de la guérilla en Colombie)⁶⁶⁶. »

Alors quel est l'intérêt d'expulser le capital humain habitant ces espaces de l'entre-deux ? Les réponses à cette question se situent aussi bien dans la dimension politique des marges périurbaines informelles que dans les dynamiques de guerre traversant la Colombie, la modalité urbaine des desplazamientos forzados ne pouvant être désolidarisée de leur modalité rurale. Quand bien même cette pratique se donne à voir sur des territoires dont le signifié culturel se veut distinct (urbain/rural), elle est exprimée en ayant recours au même signifiant (image acoustique). Aussi, cette distinction spatiale « [...] ne doit pas nous inviter à une observation morcelante ou morcelée⁶⁶⁷ » du développement de ces mouvements. Cette « [...] diversité [...] est moins fonction de l'isolement des groupes » que traversent ces flux migratoires « [...] que des relations qui les unissent⁶⁶⁸ ». Si la transposition des pratiques de desplazamientos forzados sur les milieux urbains répond à une autre cause que celle qui les signifie en milieu rural, la structure du pouvoir et son déploiement sur le territoire sont, dans un cas comme dans l'autre, directement concernés. Ainsi, peu importe les territoires concernés, ces évictions forcées présentent des continuités.

Dans les faits, l'absence d'une politique sociale axée sur la réponse aux demandes formulées par la population civile se trouve au cœur de la formation d'un marché immobilier paralégal concurrentiel. Si les retombées de ce dernier sont clairement économiques, elles n'en ont pas moins une incidence sur l'organisation des relations sociales qu'entretiennent les habitants des Altos de Cazucá. Aussi, dans la mesure où cette variable induit un changement dans la structure des dynamiques de marché, elle a une incidence directe sur la structure du pouvoir opérant sur ces espaces.

⁶⁶⁶ Meertens, D., « Populations déplacées en Colombie et insertion urbaine », *op. cit.*, p. 118.

⁶⁶⁷ Lévi-Strauss, C., *Race et histoire. Race et culture*, Paris, Albin Michel : UNESCO, 2001 (1^{ère} éd. de *Race et Histoire*, 1951; 1^{ère} publication de *Race et culture*, 1971), p. 42.

⁶⁶⁸ *Ibid.*

Pour dégager les logiques sous-jacentes à la pratique de déplacements forcés en milieu urbain, il faut tenir compte des échelles qu'implique cette mobilité, mais aussi de la dimension matérielle et symbolique dans lesquelles elle s'inscrit, car :

« Lorsque nous parlons de changement structurel, nous devons prendre en considération non seulement les changements de position des individus par rapport à un système idéal de relations de statuts, mais aussi les changements dans le système idéal lui-même, c'est-à-dire les changements dans la structure du pouvoir⁶⁶⁹. »

Ce dernier élément est essentiel pour comprendre la « récente » transposition des pratiques de desplazamientos forzados au milieu urbain, car si les raisons avancées quant à leur avènement peuvent paraître ambiguës, elles s'inscrivent dans une logique de pouvoir. L'exclusion inclusive politique des quartiers informels soachunos se trouve ainsi au cœur des processus de transformations qu'ils éprouvent, car cette mise au ban génère des instabilités. Celles-ci se manifestent au-delà du seul déploiement d'une violence physique parallèle à celle de l'État : elles impactent aussi la structure familiale, l'économie de subsistance ainsi que les relations de voisinage, ces dernières se tissant selon la sérialisation politique dont font l'objet les résidents des marges informelles. Pour ces migrants dans la guerre devant faire face à des transformations conséquentes en matière de rapports de production, l'État se révèle donc à la fois principe de prescription et de proscription, puisque :

« Sous couvert d'englober et d'intégrer, l'État contemporain délimite des conditions d'appartenance et de non-appartenance ; il est à la fois principe d'inclusion et d'exclusion, produisant simultanément communauté et altérité⁶⁷⁰. »

Ainsi, l'exclusion des Hauts de Cazucá de l'espace de la Cité rend la question de la gestion de la propriété de ces territoires complexes. Malgré le fait qu'ils soient *in* urbanisables, ces derniers enregistrent des flux migratoires constants, ce pour quoi les demandes d'acquisition d'une parcelle de terrain sur les marges périurbaines informelles soachunas abonde. Cependant, compte tenu du caractère illégal de l'occupation de ces sols, aucune politique n'a été mise en place en vue de gérer cette demande, qui se fait de façon autonome. Il en ressort que ces

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ M. Abélès, *Anthropologie de la globalisation*, *op. cit.*, p. 209 – Cite Étienne Balibar.

secteurs, et notamment celui des Altos de la Florida, ont développé un foncier paralégal géré par une dénommée mafia qui a pris le nom de la lagune : los Terreros.

« Sur les Altos de la Florida, le fait est qu'on observe une situation nouvelle. [...] En fait, c'est une dynamique de violence un peu plus complexe que celle observée dans les campagnes, parce qu'il y a comme un panel d'acteurs qui confluent vers la même zone. [...] et il y a ce que les habitants appellent les Terreros, terme qui vient de "terre" n'est-ce pas ? Et eux, ils se positionnent par rapport au fait que les terres des Altos de la Florida sont occupées de façon illégale. Altos de la Florida est une zone d'invasion, mais elle appartient à des personnes réelles, à des (silence) privés. [...] Du coup, il y a un conflit entre la communauté qui habite cet espace et les propriétaires de ces terres. Alors les habitants nous disent que derrière cela, il y a des mafias, et qu'elles contrôlent la propriété de la terre. [...] en fait, elles gèrent les ventes relatives aux usages des terrains, parce qu'elles ne peuvent les vendre en tant que tel, tu comprends ? Ce n'est pas leur propriété, alors elles ne peuvent pas le faire, puisqu'elles n'en ont pas les actes notariés. Mais ce qu'elles font, c'est vendre l'usage de certains terrains aux personnes récemment arrivées. Alors, ce qui se passe avec ce type de déplacement, qui est orchestré par l'intermédiaire des bandes juvéniles et des acteurs armés, c'est qu'il s'inscrit aussi dans un marché attendant au territoire. En fait, pratiquer ces déplacements intra-urbains [...] permet de vendre le terrain à nouveau. Je me fais comprendre ? [...] » (ONGI, 2012)

Cet extrait d'entretien vient souligner que ces marges urbaines ne sont pas seulement disputées en vue d'y asseoir un contrôle social post-déplacement : elles le sont aussi à des fins économiques. Cette « *situation nouvelle* » inscrit l'espace dans des dynamiques de violence « *plus complexes* » que celles « *observées dans les campagnes* », car les acteurs armés y sont à la fois plus nombreux et plus disposés à s'affronter pour « *confluer* » vers cette zone revêtant un caractère stratégique. Si certaines de leurs activités sont affiliées aux dynamiques économiques recensées dans les campagnes, notamment au travers de « *microtrafic de stupéfiants et du trafic d'armes* », d'autres se sont précisément développées autour du phénomène du desplazamiento forzado, comme en attestent les activités des « *terreros* ». Recrutée par les « *privés* » qui détiennent les titres de propriété des terrains situés sur les Hauts de la Floride, cette « *mafia* » régule, pour en tirer profit, un conflit qui, s'il est visible depuis une décennie, se trouve au cœur des affrontements armés dans ce pays : celui de la gestion et de la distribution du foncier.

« Alors, nous n'avons pas de preuves, mais il y a des indices qui nous font dire qu'il y a une relation entre ces mafias et les bandes juvéniles. En faite, ces bandes juvéniles sont soutenues par ces gens, les Terreros : quant elles se font arrêter, elles obtiennent un bon avocat qui, en fait, est payé par leur chef, c'est ce qu'on a pu voir avec le cas du massif de janvier. Donc en fait, on peut dire que derrière ces violences, il y a une dynamique soutenue par des réseaux qui ont des ressources, et que les raisons des menaces que reçoivent les habitants de ces secteurs sont opérées en vue de sortir ces personnes. Du coup, leurs maisons étant désoccupées, les Terreros peuvent les revendre ? Tu me comprends ? [...] dans la mesure où la propriété de ces terrains est en litige initial [...] ce n'est pas une situation facile quant il s'agit de protéger ces personnes, et spécifiquement en ce qui concerne Altos de la Florida. C'est une situation un peu compliquée pour le droit, et qui s'inscrit dans un schéma où se combinent, ou interagissent, différents acteurs. » (ONGI, 2012)

Depuis ce cadre, les desplazamientos forzados intra-urbanos se présente comme des techniques de régulation visant à s'assurer le maintien du contrôle sur les terres, procédés qui se traduisent en versement de pot-de-vin ou en expulsions forcées sous la menace de mort. Dans la mesure où les terreros agissent pour les « *privés* » qui détiennent les actes notariés de ce territoire soachuno, ils manœuvrent par bandes interposées et disposent de « *ressources et de réseaux* » conséquents pour brouiller les pistes et ne laissant pas de « *preuves* ». Jonglant entre informalité et législation, ces évictions forcées ne sont visibilisées que lorsqu'elles touchent massivement une communauté, comme ce fut le cas en janvier 2012. Cependant, les déplacements forcés ne sont pas de l'ordre de l'occasionnel sur ce secteur, comme le témoignait un représentant d'une association travaillant depuis plus de dix ans sur les Altos de la Florida :

« Cette dynamique n'est pas quelque chose de ponctuel, comme ils ont pu le présenter. C'est le résultat de faits qui ont commencé à se développer dans ces quartiers et face auxquels l'État n'a pas répondu. [...] Cela fait deux ans, ou deux ans et demi plus ou moins, que la situation sur les Altos de la Florida s'est dégradée. C'est une situation très compliquée, horriblement compliquée, que traverse ce quartier. [...] » (ONG, 2012)

Sur la Comuna 6, la dynamique des déplacements forcés intra-urbains n'est donc ni inédite, ni « *ponctuelle* ». Il demeure néanmoins qu'elle s'est « *dégradée* » depuis deux ans, tendant à se complexifier, car s'inscrivant désormais non plus uniquement dans des intérêts pécuniaires relevant du foncier, mais aussi dans des logiques de recrutement armées :

« Nos jeunes sont cooptés et absorbés par différents groupes armés [...] il y a des groupes paramilitaires, et c'est très clair [...] on a aussi des groupes de narcotrafiquants. [...] Leur arrivée s'est traduite par des expulsions. Ils ont commencé à sortir les gens, et au fur et à mesure qu'ils les expulsaient, ils en installaient d'autres. Ils récupéraient leurs maisons pour y placer des gens de leurs bandes, ou de leur entourage, on peut le dire ainsi. [...] » (ONG, 2012)

En installant leurs « hommes » et en « cooptant » les jeunes des quartiers, les groupes armés responsables des « expulsions » visent à asseoir leur autorité, mais aussi à l'étendre, puisque dans les faits, ils ne sont pas tous « originaires des Altos de la Florida » :

« Ces gens-là viennent de la Comuna 1, mais aussi des Altos de Cazucá, et du quartier de Perdombo, bref, de différents secteurs [...]. Après leur arrivée, ces gens ont commencé à conformer des bandes de jeunes [...] et au fur et à mesure, deux groupes distincts ont commencé à se former, le groupe de Tellon, celui d'en haut, et un autre groupe qu'on appelle le groupe des paramilitaires, mais se ne sont pas des paramilitaires comme on l'entend. C'est un groupe formé par des jeunes qui se font appeler les paramilitaires et qui sont disposés sur la partie basse de la Florida, et ils recrutent les enfants du secteur [...] ils ont fait de ce quartier leur champ de bataille, ils s'y affrontent [...] C'est devenu un enfer, un enfer [...] c'est devenu la folie ici. » (ONG, 2012)

L'arrivée de ces nouveaux acteurs a décuplé les logiques d'affrontement, faisant de la Comuna 6 « un enfer » depuis lequel émergent de « nouveaux ensembles pacificateurs »⁶⁷¹ qui se veulent premièrement ennemis :

« Ils ont commencé à expulser toutes les personnes qui vendaient de la drogue, mais pas pour exterminer le problème de la drogue, juste pour contrôler son commerce et se l'approprier. [...] tout cela se passe avec le soutien et en relation avec Ciudad Bolívar et San Francisco : la vente d'armes, la vente de drogues, tout... Et c'est devenu tellement présent, je ne saurais te dire le nombre exact, mais je sais qu'au moins soixante familles ont été déplacées du secteur en deux ans, vers ailleurs, vers Soacha ou Bogotá, je ne sais pas exactement... Mais c'est de façon intra-urbaine. Alors on voyait aussi que d'autres gens arrivaient, et que le secteur continuait à être peuplé [...] » (ONG, 2012)

⁶⁷¹ Adam, M., « La Guerre », *op. cit.*

Inscrit dans un réseau plus large prenant place sur la ville formelle qui, dans ce cas, correspond à la localité 19 de Bogotá, ces nouveaux « groupes » ont cherché à expulser les garants de l'ordre para-légal qui étaient jusqu'alors les référents informels de ce secteur, et ce, afin de « s'approprier » leurs marchés et « contrôler » leurs commerces tout en veillant à évincer leurs anciennes assises. Cette dynamique est « devenue tellement présente » qu'il n'est pas possible de fournir « le nombre exact » de familles expulsées dans ces changements de pouvoirs. Cependant, dans la mesure où « le secteur continuait à être peuplé », il est clair que ce territoire périurbain présente un intérêt stratégique pour ces groupes.

« [...] , mais le plus fort, ce n'est pas ça. Le fait est que ce quartier n'est pas un quartier d'invasion. Tous les habitants d'ici ont acheté leurs parcelles de terrain, mais ils les ont achetées à des urbanisateurs pirates. Et au fur et à mesure que ces gens sortaient, ces urbanisateurs pirates, ces mécréants revenaient pour revendre le terrain : les Terreros. [...] Alors ça a provoqué une situation très complexe. En fait, ce quartier est en processus de légalisation par l'administration départementale et la mairie. Alors nous avons aussi reçu l'ordre de partir, nous avons reçu des mandats d'expulsions à deux reprises, et je ne sais pas si nous arriverons à éviter le troisième (rigole). Ici, c'est très différent de ce qui se passe à Cazucá, parce qu'ici, les propriétaires des terrains se sont manifestés pour les réclamer, et à la différence de ceux qui détiennent la propriété de Ciudad Bolívar et de Cazucá, les gens qui sont propriétaires de ces terrains de la Florida ne sont pas des gens très très pauvres. [...] Toute cette situation est très complexe, mais une chose est sûre, c'est que ces familles se sont déplacées de façon intra ou inter-urbaine... pour vous dire, je crois qu'en ce moment, je rencontre plus les gens du quartier à l'extérieur du quartier qu'à l'intérieur du secteur (elle sourit). Certaines de ces familles viennent chez moi pour me demander si elles peuvent revenir, alors que d'autres l'ont déjà fait d'elles mêmes... elles se sont réinstallées dans leurs maisons, mais elles font profil bas [...]. » (ONG, 2012)

Là encore, la question de la propriété foncière est soulevée. En effet, « les quartiers urbanisés de façon pirate » ne sont pas des « quartiers d'invasion » : il y a eu transaction lors de leur installation sur les terrains. Bien que ces dernières se soient effectuées dans la clandestinité, car n'étant pas passées par le notariat, les occupants de ces espaces estiment que ces terrains, ne serait-ce que parce qu'ils sont construits, sont leurs. Aussi, ils demeurent à « l'extérieur du secteur », mais continuent de se renseigner sur l'évolution des conflits qui le traverse, l'objectif étant de « revenir » et, lorsque cela est possible, « de faire profil bas ». Dès lors, demeurer au sein du même municpe s'inscrit dans une dimension de résistance visant à

recupérer le patrimoine matériel spoilé, quand bien même cela comporte un risque : se trouver à nouveau confronté aux agents qui les ont déplacés.

B) Demeurer en milieu urbain : un acte de résistance.

Le phénomène du desplazamiento forzado répond à des contraintes multiples qui s'inscrivent toutes dans le sillage du conflit armé politique colombien. Les citoyens peuvent tout autant fuir de manière spontanée que de façon anticipée. Cependant, ils peuvent aussi décider de se plier aux règles de ces groupes, n'étant dès lors plus forcés de quitter leurs terres, comme me l'expliqua Esperanza :

« J'ai toujours de la famille là bas, oui oui. Il y la tante de mon mari, ses cousins, mes grands-parents, ma tante.... Mais ils ne sont jamais venus nous voir parce qu'ils ont une exploitation de café et c'est très prenant, le café, alors ils ne peuvent pas s'absenter. À quoi bon venir ici, si ici c'est pire ? À quoi ça sert ? Non ici, il n'y a rien... à partir du moment où ils paient, ils les laissent tranquilles. Ça ne va pas tellement bien au fond, mais bon... Les chusmas y sont toujours, parce qu'on les dit chusmas, mais ils se cachent de plus en plus et ne se laissent plus voir. Ils font leurs affaires à l'envers. C'est moche. Je ne regrette pas ma maison... forcément j'aimerais pouvoir y retourner. On y a pensé, mais on savait que si on y retournait, ça serait en suivant leurs normes, sous leurs conditions, alors... mais bon, ici ou là-bas, entre vivre dans le X ou à Cazucá... c'est terrible, c'est pareil. »
(Esperanza, 2012)

En milieu rural, même si les choses ne vont « *pas tellement bien* » lorsqu'un groupe armé arrive sur un territoire, « *à partir du moment où* » les paysans se plient à leurs « *normes* », « *les chusmas les laissent tranquilles* ». Dès lors, le fait de se déplacer constitue un acte de résistance manifeste, qu'il y ait eu ou non engagement face aux agents déplaceurs. Cet extrait d'entretien nous éclaire par ailleurs sur un élément important qui est souvent ressortir des enquêtes de terrain menées auprès de personnes déplacées par contrainte : dans les campagnes ou dans la ville, la vie pour eux se révèle « *terrible* », mais « *c'est pareil* ». Ainsi, demeurer mobile au sein d'un même périmètre urbain soulève la question du « *retour* » et de sa signification pour ces populations inscrites dans des « *vies mobiles* ».

a) Volver : La problématique du retour par delà la trajectoire migratoire

Migrants dans la guerre devenus migrants *de* la guerre, les desplazados abandonnent très vite la question de leur retour vers un milieu rural : pour plus de 80 % d'entre eux, il n'est pas envisageable de « rebrousser » chemin. Aussi, même si leurs entretiens sont chargés de souvenirs et de regrets concernant leur vie d'« avant », ils ne souhaitent pas, ne peuvent pas, ou ne veulent pas retourner en arrière :

« Dans la campagne, c'était mieux, parce qu'on pouvait se balader, et on peut recevoir des gens là-bas. Mais ici, non. Dans la campagne, on peut demander à nos voisins de nous dépanner. Ici non. On peut leur demander des platanos, des frijoles, de la Yuca, et tout ça, contre du café... Mais ici non, les gens ne font pas ça. Dans ma ferme, on travaillait beaucoup, ça, c'est sûr ! On travaillait toute la journée, mais il n'y avait pas d'obligation, vous comprenez ? On ne faisait que ce qu'on avait à faire, et on ne se souciait de rien, même pas pour manger ! On n'avait pas à en s'en faire parce qu'on avait tout à la maison, tout, tout ! Je me levais à 8 h, je me couchais à 16 h. Je dormais dehors, à la belle étoile... Alors qu'ici... je sors travailler à 5 h du matin, et quand je rentre, il est 19 h, parfois 20 h... ça vous change totalement... Mais bon, ce n'est pas grave. Au moins, j'ai un travail, et même si c'est dur, je me dis "Allez, bouge-toi, c'est une chance". Et puis de toute façon, je ne veux plus y retourner, non, non, non ! » (Fernanda, 2012)

Pour Fernanda, la vie dans la campagne était ainsi synonyme de lien social : elle pouvait se « balader », « recevoir des gens », aider et être aidée « par ses voisins », « travailler sans obligation ». En somme, elle pouvait y vivre sans se « soucier de rien », car elle y avait « tout ». Cependant, même si c'était « mieux » et qu'elle sait qu'il existe un protocole gouvernemental permettant aux populations desplazadas de repartir s'installer dans la campagne, elle ne veut pas y retourner, comme c'est aussi le cas pour Esperanza :

« Dans la campagne, on ne devait pas se préoccuper des choses, on était tranquille. On avait nos plantations et nos animaux. On devait travailler tous les jours, mais on savait qu'on irait de l'avant comme ça. C'était vraiment chouette... On ne se souciait de rien... Vivre, travailler... tout était tranquille là-bas [...] C'était bien, avant qu'ils n'arrivent. Parce que ces gens, ils sont arrivés là-bas, mais d'une autre région... ils n'étaient pas là avant... Mais Cazucá, non merci, c'est une porcherie ici (elle rigole), et puis c'est moche... Ici aussi, il faut travailler, mais on doit penser à tout. Là-bas, c'était stable, ici non. Ici, on vit au jour le jour, et le jour où on ne travaille pas, on ne mange pas [...] Mais on ne peut plus repartir là-bas... Il y a

bien le processus de restitution de terre qui aurait pu nous permettre de retourner dans la campagne, mais on a fait les démarches et voilà, il nous manque un papier : l'acte de propriété de la ferme. Ils (IAG) nous l'ont piqué quand nous sommes partis, comme tous les autres papiers d'ailleurs, parce qu'ils les falsifient... mais sans ce papier, le gouvernement ne peut pas nous inscrire dans le programme. Vous voyez doctora, aie [...] Alors il ne nous reste plus qu'à lutter pour la maison d'ici, pour celle que nous avons perdue lors de la dernière vague de froid et qui est partie avec le glissement de terrain. » (Esperanza, 2012)

« *Plus tranquille et plus stable* », la vie dans la campagne telle que la connaissait Esperanza a changé le jour où « *ces gens sont arrivés là-bas, mais d'une autre région* ». Aussi, avec eux sont arrivées les « préoccupations », et même si elle ne souhaite pas rester sur Cazucá et n'aspire qu'à quitter cette « *porcherie* », elle ne peut pas partir de la loma, car ce qu'elle y a constitué « *tout ce qui lui reste* ». Il demeure néanmoins qu'elle a tenté de prendre un nouveau départ en intégrant le programme de restitution des terres, mais celui-ci n'a pas pu aboutir et elle se voit « *contrainte* » de rester sur Soacha, à l'inverse de Pablo, qui y est revenu :

« Quel mauvais homme serais-je, mademoiselle Tifanie, si je ne vous faisais pas découvrir cette région ? Je vous y amènerais un samedi, en voiture ou en avion... Mais non... Je ne peux plus aller là-bas... Mais que j'aimerais vous y amener, vous faire découvrir ma ferme, pour que vous puissiez voir toutes ces merveilles. Mais non. Je veux vivre. Je veux récupérer ma famille. Je veux faire, ou plutôt devenir, ce que mes grands-parents m'ont appris à être. Je ne veux pas être père parce que je le dois, mais parce que je suis quelqu'un de responsable. [...] Il n'y a pas de retour en arrière possible pour moi, alors choisir entre la ville ou la campagne, à dire vrai, je ne sais pas. Je choisis de lutter, parce que c'est ce que l'on m'a appris. [...] Cette organisation, l'Union comme nous l'appelons avec mes compagnons, c'est tout ce qu'il me reste, et je l'ai dit à mes enfants, oui, je leur ai dit : "C'est mon seul héritage, et c'est tout ce que je vous léguerais", parce que dans ce combat, j'ai tout perdu, même une partie d'entre eux, je les ai perdus... Ce projet, c'est ce qui nous a rapprochés, nous, les paysans. C'est ce qui nous a liés. C'est ce qui a fait de nous un ensemble, et c'est mon héritage. Même si on nous a victimisés, parce qu'on nous a victimisés, stigmatisés, persécutés, et j'en ai souffert, Mlle Tifanie, et bien au jour d'aujourd'hui, lorsque je regarde mon pays, mon peuple, et tout ce business qui s'est développé autour des desplazados, je choisis encore 1000 fois cette lutte. C'est aussi pour ça que je suis revenu du Canada. » (Pablo, 2012)

S'il ne peut « *plus aller là-bas* » parce qu'il « *veut vivre* », Pablo souhaite néanmoins retrouver quelque chose qu'il avait là-bas et qu'il a perdu dans son mouvement : sa famille, car

elle constitue la valeur morale que ses « *grands-parents* » lui ont transmise. Mais pour lui, « *il n'y a pas de retour en arrière possible* », peu importe le territoire. Le mouvement de déplacement forcé dont il a été victime a aussi vu engager une lutte qu'il ne souhaite pas abandonner, car c'est là son seul « *héritage* », celui de son appartenance à « *l'ensemble* » du « *nous, les paysans* ». Ainsi, alors qu'il avait accédé au statut de réfugié et vivait au Canada, il a décidé de « *revenir* » sur Cazucá pour continuer à contrecarrer « *1 000 fois* » ce business qui fait souffrir « *son pays* » et « *son peuple* »

Ces différents extraits d'entretien nous invitent donc à penser la problématique du retour, non pas depuis des termes spatiaux que depuis son implication sociale totale : à quelle dimension fait référence ce retour tant désiré ? Les expressions telles que « *c'était mieux avant* », « *plus tranquille avant* », « *plus simple avant* » s'accompagnent dans les faits souvent de « *je ne veux pas y retourner* », « *je ne peux plus y retourner* », « *j'ai choisi de ne pas y retourner* » ou même de « *ça ne sert à rien d'y penser* ». Ainsi, l'expérience positive que reflète les récits de la « *vie d'avant* » des desplazados s'accompagne toujours d'une rupture rendant impossible tout retour en arrière : mais sur quoi opère cette césure ? Il ressort de l'analyse de leurs discours que l'évocation du « *non-retour* » ne met jamais en avant le lieu comme causalité, ce dernier n'étant mentionné qu'en vue d'embrayer le discours : le « *y* » ne pose ainsi le cadre spatial qu'en arrière-fond du récit, et donc au second plan de la problématique que pose cette question retour.

Le témoignage des populations desplazados ne transmet pas tant d'un désir de « *retrouver* » un territoire perdu dans leur mouvement que de celui d'occuper un lieu social où vivre, ce pour quoi le référent de construction de leurs discours s'inscrit premièrement dans une dimension temporelle et sociale. Penser le « *retour* » doit donc se faire de manière multidimensionnelle et multilatérale, en prenant pour centre de gravité le terme de place. Celui-ci ne fait pas seulement référence à « *un endroit, lieu, espace où se déroule l'action* (Roland, éd. J. Bédier, 1108) » : il désigne aussi une « *partie déterminée d'un espace, d'un lieu, où quelque chose peut-être fait ou mis, où quelqu'un peut se mettre* (Roland, éd. J. Bédier, 1507) » et, en cela, désigne une « *situation, position par rapport à d'autres [...]* (Viel Testament, XLI,

40232, éd. J. de Rothschild, t.5, p.152 [...]»⁶⁷² », laquelle se joue aussi bien dans l'espace physique que social.

Penser la « place du retour » ne renvoie donc pas tant à un « endroit » où les desplazados pourront se réinstaller qu'à un processus leur permettant d'être intégré positivement dans le système. En effet, dans la mesure où s'il s'agit d'un lieu, ou d'un territoire, cet espace se veut socialement signifié avant d'être économiquement exploité. Les sociétés humaines ont cela de particulier qu'elles ne cherchent pas qu'à se reproduire sur l'espace : elles le créent en unissant le matériel et le symbolique⁶⁷³.

De ce fait, le sens transmis dans les projections du retour décrit dans ces récits ne renvoie pas tant un espace géographique qu'à une place socialement fonctionnelle dont la signification s'inscrit dans des systèmes de représentation. Or, au cours des déplacements de populations qui ont accompagné le conflit armé interne colombien, ces représentations ont été bousculées : pour les gens de la ville, la campagne est devenue le lieu de « tous les dangers ». Parallèlement à cela, pour les gens de la campagne, les villes sont devenues des zones de refuges, puis finalement des espaces de transition et eux, des sujets de la « *transitologie*⁶⁷⁴ ».

Dans le cadre législatif colombien actuel, le gouvernement a afféré un volet spécifique de « Restitution des terres ». Celui-ci est inclus dans le cadre de la Loi des Victimes, dont l'intitulé complet s'avère être « *Ley de Víctimas y Restitución de Tierras* ». Ce texte, qui ne compte pas de moins 208 Articles, ouvre donc aux populations victimes du conflit armé interne la possibilité d'entamer un processus de réinstallation en milieu rural. Cependant, selon l'Article 75, il leur faut prouver qu'il y a eut atteinte à leur patrimoine matériel pour bénéficier de cette réparation :

« Les personnes qui étaient propriétaires ou qui possédaient des domaines, ou qui cultivaient des terrains en vue de s'adjuger leur propriété, qui ont été dépouillées de ces derniers ou qui se sont vues forcées de les abandonner en conséquence,

⁶⁷² Ces définitions sont extraites de l'analyse étymologique du terme « place » selon la plateforme du Cnrtl.

⁶⁷³ Godelier, M., *Au fondement des sociétés humaines*, op. cit.

⁶⁷⁴ Sánchez Gómez, G., *Guerres, mémoire et histoire en Colombie*, Thèse de doctorat. Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2002, p. 54.

directe ou indirecte, des faits qui figurent dans l'article 3 de la présente loi, 1^{er} entre le janvier 1991 et la fin de validité de cette loi, peuvent solliciter la restitution juridique et matérielle des terres pillées ou abandonnées, selon les termes établis dans ce chapitre⁶⁷⁵. ».

Là encore, la problématique de l'acte notarié et de l'archive est soulevée. Or, l'histoire de l'occupation du territoire colombien est une histoire de colonisation qui a été effectuée en dehors du contrôle de la couronne, cet élément ayant été oublié lors de la construction républicaine et du statut de citoyen.

b) Occuper l'espace urbain : une lutte pour la reconnaissance de la citoyenneté.

La langue espagnole ne fait pas de différence linguistique entre les substantifs « citadin » et « citoyen » : dans les deux cas, ces termes se traduisant par le mot « ciudadano ». Ainsi, sa sémantique ne se révèle qu'en tenant compte de la position qu'occupe ce terme dans l'ensemble syntaxique, c'est-à-dire en situation. Il demeure néanmoins qu'implicitement, l'ambivalence du mot « ciudadano » présente l'espace urbain comme celui du citoyen, et le citoyen comme étant l'urbain, de sorte que la ville et le politique se confondent en une seule et même expression autour de la personne de l'« urbanicole ». Si le fait de se déplacer doit être considéré comme un acte de résistance situé à mi-chemin entre l'exil anticipé et l'éviction forcée, celui de demeurer sur un espace urbain représente dès lors un acte politique.

En demeurant à proximité des villes, les desplazados n'espèrent pas seulement retrouver une autonomie de fait : ils prennent aussi conscience de leurs droits et entendent les exercer. Même si ce travail de recherche porte sur les interprétations formulées quant aux « causes » provoquant des desplazamientos forzados intra-urbanos dans les villes colombiennes, l'adoption d'une trajectoire intra-urbaine par les migrants soulève ainsi des questions, notamment concernant les implications qu'elles soulignent. En effet, pourquoi ces personnes demeurent-elles sur des sites situés à proximité des agents qui les ont déplacés ? Pourquoi ne

⁶⁷⁵ Traduction de l'auteur. Senado de la República de Colombia, « Ley de víctimas y Restitución de tierras », *op. cit.*, Article 75.

changent-elles pas de ville, ou ne cherchent-elles pas à retourner dans les campagnes alors qu'il existe des programmes gouvernementaux visant à faciliter ces retours ?

Il est vrai qu'adopter une trajectoire migratoire intra-urbaine se présente comme une alternative socio-économique. Les coûts engagés lors d'un mouvement intra-urbain sont moindres comparativement à ceux que suppose un déplacement inter-urbain, ou urbain-rural. De la même façon, rester à proximité des espaces qu'ils connaissent permet aux migrants de maintenir des rentrées d'argent, car ils y bénéficient d'un réseau de connaissance pouvant tout autant les informer que les recommander sur le marché du travail. Demeurer en ville leur permet donc de maintenir les réseaux sociaux créés suite à leur arrivée sur les secteurs périurbains informels, tout en restant à proximité du lieu de l'expulsion. Or, cette contiguïté est aussi un gage d'espoir pour ces migrants : celui de pouvoir récupérer les biens matériels perdus, sans remettre en question les droits humains acquis⁶⁷⁶.

Ainsi, à l'évocation d'un possible retour dans les campagnes, nombre de mes interlocuteurs avancèrent qu'au-delà de l'incertitude situationnelle concernant la sécurité en milieu rural, ils ne voulaient pas perdre ce que la ville leur offrait : un accès à la santé, à l'éducation, mais surtout un lien avec l'État :

« Oui, j'ai entendu parler de la loi de restitution des terres, mais non, je ne veux pas faire cette démarche... Non, ce que je veux c'est ma maison. Parce que j'ai peur de retourner dans la montagne une nouvelle fois..., j'ai peur de retourner dans la campagne. Et puis je suis déjà une personne d'âge avancé, je sais que le système de santé est meilleur ici. Ce que je veux, c'est ma maison, j'en ai fait la demande, et pouvoir avoir ma maison, ça me permettrait aussi d'y ouvrir un commerce. »
(Rosa, 2012)

En énonçant la « loi de restitution des terres », dont le recours lui permettrait d'accéder à une parcelle de terrain ainsi qu'à un logement dans la campagne, Rosa refuse de s'inscrire dans cette « démarche », soulignant que tout ce qu'elle souhaite, c'est « sa maison ». La « peur » n'est pas étrangère à sa position, mais elle place surtout l'accent sur la réalité de sa situation : elle « est déjà une personne d'âge avancé » et le « système de santé » urbain « est meilleur »

⁶⁷⁶ CODHES, *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha, op. cit.*, p. 25.

que l'offre dont disposent les campagnes. Aussi, elle se projette désormais dans la ville : elle a fait une demande pour intégrer le projet de logement gratuit proposé aux populations desplazadas et prévoit de l'aménager afin de pouvoir y ouvrir « *un commerce* ». Pour Rosa, comme pour Fernanda, les populations migrantes dans la guerre ne veulent donc pas abandonner la ville, car cet espace leur permet d'exercer leur citoyenneté et d'entretenir un lien avec l'État :

« Ici, j'ai dépassé le plus dur. Après ce n'est pas comme avant, mais bon, j'ai réussi à nourrir mes enfants, ils sont grands et ils ont fait des études. Ma plus jeune, elle les a finies l'année dernière. Et je ne peux pas lui offrir d'autres études, je suis sincère, je n'en ai pas les moyens, je ne peux pas [...] J'ai essayé par le SENA, parce que c'est censé être ouvert pour nous, mais je n'ai rien eu. Je suis même allée sur internet, mais elle n'a pas eu de place. Alors elle me dit "Maman, je veux être coiffeuse", et moi, qu'est ce que je peux faire ? Je ne peux même pas lui dire de trouver un travail, parce qu'elle est mineure. Alors elle me dit "Maman, je serais sérieuse" et je lui réponds très sincèrement que je ne peux pas lui payer ces études, et elle comprend. J'ai toujours voulu que mes enfants aient une éducation, mais je ne pouvais la leur offrir que dans la mesure de mes moyens. Et même si je ne peux pas lui offrir ce qu'elle veut, je suis au moins fière de les avoir poussés à terminer leur parcours scolaire. Les trois ont terminé l'école [...] je sais qu'on peut retourner dans la campagne, mais non. Je ne veux pas y retourner... je sais que l'État peut aussi m'installer ailleurs, mais je ne veux plus aller là-bas, quel que soit l'endroit... J'ai toujours rejeté ce projet... C'est ici que ça se joue, et j'attends ma maison. » (Fernanda, 2012)

Alors que pour Rosa, le choix de demeurer en milieu urbain s'impose comme une question de subsistance personnelle, avançant la nécessité de demeurer à proximité des centres de santé compte tenu de son âge, l'extrait d'entretien de Fernanda souligne un autre facteur : l'éducation. La ville n'est donc pas qu'un lieu de privation ou de refuge suspendant le temps pour les familles desplazadas. Une fois « *le plus dur passé* », elle devient un terrain d'opportunités qu'il leur faut investir, ne serait-ce que pour les jeunes générations. Ainsi, la ville peut leur offrir l'accès à un patrimoine social formel, qui même contraint « *à la hauteur de leurs moyens* », demeure partageable, car véhiculaire. En ce sens, Fernanda était fière que ses enfants aient pu finir leurs études, car cela leur a donné la possibilité d'investir pleinement l'espace où « *la vie se joue* ».

Rester en ville permet aussi aux populations desplazadas de mettre en place des mécanismes de résistance citoyenne, dont l'organisation se base notamment sur des processus d'appropriation territoriale. Dans ce contexte, le parcours de Pablo fut sans aucun doute le plus étonnant pour moi. Dans la mesure où son statut d'ancien membre de l'Union Patriotique lui avait permis, ainsi qu'à sa famille, d'obtenir celui de réfugié politique, il fut la personne dont la rencontre me parut la plus improbable. En effet, Pablo est revenu vivre en Colombie, me rappelant, par son acte, que la dimension sociale de la vie l'emporte sur son maintien biologique :

« Toi plus que quiconque t'es rendue compte que cette histoire, on en a fait une montagne et elle a fait des dégâts. On a fait croire que les médias seraient là pour relayer nos problèmes, pour les endiguer en les diffusant, mais ça a généré encore plus de problèmes, car du coup, les groupes nous retrouvent beaucoup plus facilement... C'est un chaos, un chaos pour nous, mais lucratif pour les gouvernants, parce que cette situation génère une aide internationale. Parce que l'Union européenne, je sais qu'elle nous a envoyé de l'argent pour des projets, mais ça n'a rien résolu, au contraire. [...] Au début, avec nos amis, avec ma famille, tout ce qu'on voulait, c'était récupérer nos terres... Mais lorsqu'on s'est rendu compte de l'ampleur du paramilitarisme, nous avons arrêté de rêver. Les faits sont là... Les gens qui ont essayé de repartir seuls ont perdu la vie ou sont portés disparus... Alors moi, non, je ne veux pas intégrer ce projet, même si l'État a amélioré les choses, en permettant notamment de construire des projets en autogestion et en sécurisant le retour dans la campagne. Non, je n'en veux pas. Je veux profiter des jours qu'il me reste à vivre pour les partager avec mes enfants. Je ne peux pas tomber plus bas... Je suis ici, alors qu'on m'avait dit de rester là-bas, à l'étranger. Mes enfants eux, sont à l'étranger... » (Pablo, 2012)

Face à ce « chaos », « lucratif pour les gouvernants », mais destructeur pour les victimes de déplacements forcés, Pablo a cessé de rêver son retour vers ses terres, estimant que même si « l'État a amélioré les choses », le problème de fond demeure. En effet, en diffusant ce qui relevait d'un acte de guerre sous les traits d'un processus migratoire, il a fait du desplazamiento forzado « une montagne », et « a généré encore plus de problèmes autour de ce processus ». Aussi, il ne veut pas intégrer le processus de restitution des terres. Peu importe l'espace, il veut désormais investir le temps pour « profiter des jours qui lui reste à vivre avec ses enfants », alors même que ceux-ci ne résident plus sur le territoire colombien :

« Cette situation, ça a désintégré ma famille. Une partie de mes fils et une partie de ma famille me soutiennent dans cette lutte. L'autre partie, elle ne me parle plus. Elle dit que c'est de ma faute, tout ce qu'il s'est passé... Je voudrais juste un peu de tranquillité... je voudrais juste un peu de tranquillité. Je la cherche, j'aimerais revoir ma terre, c'est sûr... Mais pour moi, le futur me semble très difficile. Il y a tellement de choses à dire Tifanie, tellement... Déjà, il faut arrêter avec ce mot. Il faut arrêter avec ce mot ! Je me bats pour cela. J'ai mis des gens en colère à cause de ça "Mais si nous ne nous appelons pas déplacés, alors comment, comment nous aurons droit aux choses, aux aides !" » (Pablo, 2012)

Pour Pablo, le desplazamiento forzado n'a pas seulement changé ses perspectives d'avenir : ce phénomène a profondément transformé sa famille en la « désintégrant » et en scindant ses membres en deux. Il y a, d'une part, ceux qui le « soutiennent dans cette lutte », et d'autre part, ceux qui le tiennent pour « responsable » de leurs changements de mode de vie. Le « futur lui semble très difficile », car au-delà de la perte de ses terres, ce mouvement a aussi modifié sa position sociale de paysan, sa place de « père » et « tellement d'autres choses » dures à dire. Aussi, Pablo souhaite que le terme de « déplacement » soit abandonné, quitte à mettre des « gens en colère ». En effet, son emploi chosifie ces mouvements et leur donne une dimension transitoire. Or, ceux-ci inscrivent les citoyens dans l'exil et provoquent des transformations profondes dans la société colombienne contemporaine :

« [...] À l'heure actuelle, on voit plus de personnes qui, lorsque vous leur dites "Viens, on va chercher du travail", elles vous répondent "Va travailler toi, si moi j'ai déjà une livre de riz ici". Il ne faut pas tomber dans cet assistanat... Ça doit être en plus, mais pas à la place de... Il faut préparer les gens, les informer, leur donner des cours pour leur donner des armes. Aux jeunes surtout, pas aux vieux, parce que nous avons déjà fait notre chemin... c'est eux qu'il faut préparer au travail, à ce changement de route, cette déviation entre la campagne et la ville. Il faut leur permettre d'avoir un métier qui correspond à la ville... » (Pablo, 2012)

Pablo est donc revenu « de l'étranger » pour « replacer » les citoyens dans la réalité de ce mouvement : il espère « préparer les gens » en les « informant » de leurs droits. Revendiquer ce statut de citoyen, il entend surtout le faire auprès « des jeunes », car en sa qualité « d'ancien », il sait qu'ils doivent s'adapter « à ce changement de route, à cette déviation entre la campagne et la ville » qui déstructure l'organisation sociale du monde rural :

« C'est un supermarché, ce qui dérive de ce terme, c'est un supermarché... Et ce qui me fait le plus mal, comme je te le disais, c'est que l'institution joue de ça. Beaucoup de personnes profitent de ce mot, depuis les institutions, ou depuis les organisations, pour s'enrichir... Et pendant ce temps, nous restons des hommes, des êtres humains que l'on doit respecter. Peu importe la situation politique ou la situation économique... on le mérite, ce respect, mais pour l'instant, il faut encore lutter pour l'avoir. Je ne cherche pas à être un martyr, ça non, je ne cherche pas qu'on me martyrise... mais je veux que mes gens ne se laissent pas dominer par la guerre ou par l'état de fait qui en découle. Je ne veux pas qu'ils se soumettent à ce business, parce que pour moi, c'est un business... » (Pablo, 2012)

Dans les faits, Pablo fut le seul des résidents de Cazucá à évoquer, au cours d'un entretien, un collectif : « mes gens », « déviés », certes, mais parce que soumis au même « business » dans ce « supermarché » où les « êtres humains » sont devenus des « objets d'échange ». C'est en ce sens qu'il convient de comprendre la problématique du retour que pose la mobilité contrainte des populations. En effet, « *Le déplacement est avant tout un changement de mode de vie*⁶⁷⁷ » et les conséquences qui découlent de cette typologie de migration sont de l'ordre du multiple, puisqu'elles impliquent tout autant un changement de milieu que de modes de subsistance, mais aussi de statut. Cependant, « [...] *la migration est l'occasion d'une prise de conscience politique, au sens large.* », et lorsqu'elle a lieu en situation de guerre, elle « [...] *est l'occasion d'un brassage de groupe* [...]»⁶⁷⁸. Le mouvement amène donc les acteurs pris dans son flot à confronter leurs expériences : quand bien même ils ont quitté leur « lit » suite à une « crue » de violence, à un « débordement » d'acteurs armés ou à un « détournement » politique, leur déviation n'annihile en rien leur désir de citoyenneté. De ce fait, le retour, en tant que piliers des quatre R de l'action humanitaire décrits par François Grünewald⁶⁷⁹, ne peut pas être envisagé comme le simple fait de rebrousser chemin : le mouvement a amené des changements et ces transformations ont modifié le quotidien des populations mouvantes, c'est-à-dire leur mode de vie, leurs relations de voisinage, leurs rapports avec les instances de pouvoir, mais aussi leur façon de s'organiser et de se projeter, aussi bien dans l'espace que dans le temps.

⁶⁷⁷ Lavergne, M., « De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Khartoum. Les déplacés du sud-Soudan », in Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel A.[et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés, op. cit.*, p. 119

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ Grünewald, F., « Retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction », Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel A.[et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés, op. cit.*, pp. 409-429.

Aussi, toutes réponses politiques formulées sur les migrations humaines doivent tenir compte de ce facteur. Par delà les causes qui impulsent le mouvement et les effets de ce dernier sur les étendues qu'il traverse, cette dynamique migratoire est humaine, c'est-à-dire sociale et politique. S'il recèle des ressources matérielles, le territoire se présente ainsi comme l'espace du politique qui, encombré de mémoire, cherche à poser une histoire fondatrice du collectif, c'est-à-dire capable de temporaliser l'espace en spatialisant le temps. Cependant, ce travail ne fut pas réalisé en Colombie : sinon, pourquoi ce pays, traversé par un temps alterné entre guerres et paix, ne compte-t-il aucun monument aux morts ? Le seul édifice se rapprochant de ces fonctions commémoratives qu'il m'ait été donné de voir à Bogotá était situé au bord d'une autopiste. Cependant, il n'était dédié qu'à la mémoire des soldats tombés aux combats, mémoire constamment rappelée par des panneaux publicitaires dispersés le long des grands axes routiers de Bogotá et que j'ai pu observés lors de ma première expérience d'expatriée dans ce pays : « *Ils s'engagent pour vous* » ou encore « *Ils donnent leurs vies pour vous* » laissaient cependant toujours en suspend cette question d'un engagement du « *nous* ».

CONCLUSIONS :

Parler de « déplacement de population » renvoie à une modalité migratoire humaine complexe faisant intervenir plusieurs dimensions d'analyse. Dans les faits, ces mouvements sont généralement appréhendés depuis la notion de territoire en tant qu'unité spatiale administrée selon un modèle politique donné. Celui-ci est régi par plusieurs conventions législatives dont les portées d'actions peuvent être tout autant locales que régionales, continentales ou encore internationales. Aussi, à l'inverse des mouvements de réfugiés, l'analyse des déplacements de populations porte à controverse : alors que ces premiers sont « protégés » par la Convention de Genève de 1951, les PDIPP n'ont pas de statut particulier, car leur mouvement n'admet pas de transgression de frontière. Face à cette absence de démarcation, les migrants font l'objet d'un vide en matière de jurisprudence consensuelle, et même s'il est admis qu'il y ait, dans le cas des Réfugiés comme dans celui des PDIPP, une force cinétique impulsant leurs mouvements, la dimension politique des modalités migratoires internes est bien souvent écartée des interprétations.

L'appréhension politique de la thématique des déplacements de populations se décline généralement de façon dichotomique : il y a, d'une part, les migrations économiques et, d'autre part, les migrations politiques. Dans le premier cas, l'intégration des migrants est pensée depuis la régulation territoriale : le mouvement se divise en « émigrés » et « immigrants ». Dans le second cas, l'intégration dans le système social spatial s'effectue en opérant une régulation des statuts. Ainsi, pour maîtriser les flux migratoires, les politiques fractionnent leurs lectures en raisons économiques (opportunisme), familiales (regroupement), salariales (subsistance) ou encore politiques (refuge), omettant la dimension « totale » de ce fait qui, par delà sa dimension spatiale, se révèle éminemment social. En effet, il importe de ne pas oublier que le sujet migrant demeure l'acteur de son parcours : c'est raisonnablement qu'il a migré face à un élément qui, s'il est déclencheur, ne saurait se comprendre sans être replacé dans sa chaîne situationnelle.

Aujourd'hui, nombre d'études en sciences humaines et sociales tendent à souligner que les déplacements de populations entraînent des transformations sociales et culturelles importantes. Celles-ci concernent aussi bien les mouvants que les communautés qui les accueillent. Polysémique, l'expression « déplacement de population » fait ainsi référence à un

ensemble de typologies migratoires illustrant toutes une idée de « transfert ». L'emploi de cette formule peut renvoyer à plusieurs dynamiques migratoires, car elle laisse en suspend le cadre des situations ayant paramétrées le mouvement : a-t-il fait suite à un séisme, comme ce fut le cas en 2010 à Haïti ? Ou bien a-t-il été consécutif à un Tsunami, comme ce fut le cas en 2006 dans l'Océan Indien ? A-t-il été orchestré par un gouvernement pour des raisons d'urbanisme, comme ce fut le cas lors de la construction du barrage des Trois Gorges en Chine, de l'édification d'un mur autour de la favela de Rocinha à Rio de Janeiro pour la Coupe du Monde de Football de 2014, ou encore à Medellín ou Bogotá, avec la réhabilitation des quartiers de la Vera Cruz et du Cartucho ? Ou bien a-t-il été impulsé sous l'effet de manœuvres politiques armées tout autant révolues, comme c'est toujours le cas au Laos ou en Thaïlande avec les Hmong, que contemporaines, comme c'est le cas en Colombie, pays sur lequel s'est effectué ce travail de recherche, mais aussi en Syrie, et peut-être, à l'heure où j'écris ces lignes, en Crimée, en Ukraine, en Turquie et en Palestine ?

Le dépouillement des travaux effectués autour des phénomènes de déplacements dits forcés de population révèle ainsi que cette expression est employée pour décrire plusieurs phénomènes migratoires, lesquels furent regroupés en typologie par souci d'application de politiques publiques. Ces dernières vont de l'éviction forcée aux déguerpissements organisés, mais aussi des mouvements de fuites anticipées aux relogements communautaires attendant à l'avènement d'une catastrophe climatique, à la déclaration d'une guerre ou encore à la rénovation d'un quartier. Forcées de fuir vers un ailleurs, il convient cependant de penser que les populations prises dans ces « déplacements » sont premièrement déplacées de ce qui est socialement admis, et ce, par-delà la spatialisation des trajectoires migratoires qu'elles suivent.

En ce sens, si ces mouvements se manifestent d'abord spatialement, ils entraînent des retombées autrement plus complexes qu'un simple changement de résidence pour ceux qu'ils engagent. Les migrations entraînent un changement d'habitat et, en cela, impliquent des modifications multiples concernant tout autant les modalités d'interactions sociales (la juste distance) que les activités de subsistances (travail informel, recoje), les rapports de forces (institutions formelles et informelles), ceux de genre (émancipation des femmes en milieu urbain) et de générations (école obligatoire), les structures de la parenté (noyau familial rétréci et multiplication des séparations), mais aussi les modalités d'accès aux espaces d'exercice de la citoyenneté (institutionnels et virtuels). Ainsi, par delà des trajectoires suivies par ces

populations, il importe de penser le temps dans lequel elles se meuvent : le déplacement s'opère aussi dans la sphère du politique.

Dans les faits, la circulation des hommes s'accompagne d'une circulation des idées, des pratiques, des paroles, mais aussi des silences, des tabous, des représentations, ce pour quoi il n'y a pas que le matériel qui change dans ces mouvements : ces dynamiques transforment aussi l'organisation sociale des populations qui les vivent. Ainsi, les mobilités font entrer en résonnance des réels géographiquement distincts en les confrontant au sein d'un même espace-temps. Par delà les notions de « bien » ou de « mal », il n'y a donc pas que les migrants qui se déplacent dans ces dynamiques spatiales : ce sont les sociétés tout entières qui se trouvent traversées par ces changements. Aussi, prises dans ces mouvements, les organisations politiques humaines se trouvent confrontées à la nécessité urgente de penser ces déplacements par delà les carcans juridiques hérités de la Seconde Guerre mondiale. Plutôt que de nous pencher sur la question de la gestion de ces flux, qui n'ont eu de cesse d'augmenter à travers le globe, il devient primordial que nous nous interroguions sur ce qu'ils nous disent de notre monde contemporain. En d'autres termes, plutôt que de nous demander comment intégrer localement et réguler globalement ces communautés de migrants, il nous faut absolument nous demander ce que nous disent ces mouvements sur les transformations qu'expérimentent les modèles politiques contemporains.

En Colombie, les déplacements de populations ne sont pas récents : ils ont accompagné la colonisation du pays par les Espagnols et ont forgé un rapport particulier à la terre et au territoire, mais aussi vis-à-vis du politique et de la construction communautaire. Cependant, ils sont devenus, à partir du milieu du XXe et dans l'exercice de la guerre, une arme parmi tant d'autres, car ils furent alors « forcés », c'est-à-dire impulsés par un élément extérieur vis-à-vis duquel les migrants n'avaient pas d'emprise. Reconnue en 1997 par le biais de la Loi 387, la pratique de desplazamiento forzado por la Violencia débuta donc bien avant cette date.

Dans les faits, l'adoption de ce texte juridique a permis aux citoyens colombiens ayant été contraints de fuir leur lieu de résidence de prétendre à une réparation des préjudices subis consécutivement à la spoliation de leurs terres. Cependant, cette « compensation » ne vaut que pour les exilés dont l'amorce migratoire s'est donnée postérieurement à l'année 1986, délimitation chronologique faisant principe d'écuse. Ainsi, la reconnaissance du

desplazamiento forzado ne débute pas avec l'avènement du conflit armé interne, mais avec celui du narcotrafic. En imposant une date limite à la reconnaissance de la pratique de ce phénomène, l'État a fait de ces mouvants des migrants « de la guerre » telle qu'il l'entendait, ceux-ci étant essentialisés et nommés en fonction de la violence qui les a « déracinés » de leurs terres. Comme le disait Gonzalo Sánchez Gómez dans son rapport de recherche doctoral, si :

« La Colombie n'est pas le Liban [...] à long terme, ces processus génèrent des processus de bannissements massifs de concitoyens, c'est-à-dire de couches de populations instables qui sont désignées à Beyrouth comme les "étrangers de l'intérieur"⁶⁸⁰ et qui en Colombie portent un nom : les déplacés. Plus que des déplacés ce sont parfois des nomades. Fort à propos, en Colombie dans les années 50, on les appelait simplement les "exilés" de la Violence. Un mélange d'appartenances et d'exclusions ou, autrement dit d'otages et d'expulsés⁶⁸¹. »

Parler de déplacement forcé de population en Colombie ne désigne plus tant une modalité migratoire opérée en réponse à une contrainte qu'une contrainte érigée en catégorie juridico-politique dont l'effet enferme le migrant dans une « case » résumant son rôle d'acteur social. Dès lors, nombre de quiproquos ont émergé lors des enquêtes de terrains effectuées au cours de cette recherche. Ainsi, il fut rare d'entendre les interlocuteurs rencontrés nous parler des déplacements forcés : il était plus généralement fait état du « desplazamiento forzado por la violencia » chez les fonctionnaires étatiques, et de la nécessité de le penser comme un « phénomène » chez les autres acteurs institutionnels. En Colombie comme ailleurs, cette modalité de mobilité sous contraintes admet néanmoins plusieurs déclinaisons. Elle peut être opérée de façon tout autant répétée sur une même population que de manière extraordinaire, aussi bien envers une communauté ou un individu. Par ailleurs, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce mouvement implique aussi des passages de frontières. L'Équateur comme le Venezuela ne cachent pas recevoir un nombre important de ces exilés, et il y a fort à parier qu'il en va de même pour le Pérou et le Brésil dans la région amazonienne, où la notion de barrière-frontière est nettement plus opaque.

⁶⁸⁰ En note de bas de page, l'auteur cite l'article de Chawqui Douayhi, « Beyrouth et ses étrangers », publié dans Jean Hannoyer, *Guerres civiles : Économies de la violence, dimensions de la civilité*, Karthala-CERMOC, Paris/Libano, 1999, pp.203 et suiv.

⁶⁸¹ Sánchez Gómez, G., *Guerres, mémoire et histoire en Colombie, op. cit.*, p. 60.

Les déplacements de populations tendent bien souvent à se profiler comme un champ de recherche multidimensionnel. Ces mouvements renvoient à différentes dynamiques dont la spécificité varie selon les approches scalaires adoptées, mais aussi selon les disciplines concernées. Dès lors, afin de comprendre au mieux la « problématique » colombienne du desplazamiento forzado por la violencia, il convenait non seulement de les replacer depuis une échelle globale : il nous fallait aussi les appréhender en situation, c'est-à-dire au-delà de la seule lecture spatiale usuellement appliquée au mouvement. Au-delà, nous avons pris le parti d'adopter une perspective interdisciplinaire, car bien que ce terme renvoie sémantiquement à une modalité migratoire érigée en catégorie juridico-politique, notre souci premier était de restituer la parole aux principaux colombiens concernés par ces mouvements : les desplazados *de facto* ou *stricto jure*, ainsi que ceux travaillant quotidiennement avec eux. Nous nous sommes donc attachée à démarcher aussi bien des universités que des associations ou des ONG/ONGI, de même que des institutions, tout au long des enquêtes de terrains plurilocalisées effectuées dans le cadre de cette recherche. En effet, le propos était de multiplier les fenêtres d'approches afin d'éviter toute opération d'essentialisation des migrants, car en Colombie, le terme de desplazamiento forzado a progressivement été mobilisé pour désigner une catégorie d'acteurs sociaux « à part », dont l'essence et le statut de citoyen se sont retrouvés déterminés par leur expérience migratoire.

La reconnaissance de la contrainte ayant impulsé un mouvement de « desplazamiento » dépend, nous l'avons vu, de la capacité des victimes à identifier l'agent qui les a déplacés. Cependant, cet exercice n'est pas chose aisée pour les personnes touchées par ces modalités de mobilités forcées. En effet, l'identification est un risque, car elle peut être interprétée comme une prise de position vis-à-vis du conflit armé interne. Or, la majorité des civils colombiens ne veulent pas se positionner dans cette guerre demeurée « sans nom » depuis près de soixante-dix ans. Cependant, il serait inexact de voir là une attitude passéiste ou détachée : ce non-alignement constitue une prise de position politique nous invitant à repenser les lieux du déplacement. Il y eut un mouvement citoyen marquant au cours de l'enquête de terrain de 2012. Il s'opéra dans le nord du Cauca, mais résonna aussi dans l'espace de la capitale, entraînant l'occupation du Parque del Tercer Milenio par la guardia indigena et amenant, par ailleurs, de nombreux Colombiens urbains à se rendre dans les campagnes pour soutenir ce mouvement. Il fut amorcé par les communautés amérindiennes du Cauca qui exigeaient, face aux attaques répétées dont

elles faisaient l'objet, le retrait des troupes militaires de la zone. Adoptant une posture pacifique, elles occupèrent progressivement les bases que l'armée et la police avaient dans la région, mais aussi des camps des FARC. Par là, elles estimaient que dans un cas comme dans l'autre, la présence d'acteurs armés était à la source des tirs croisés et des attaques poussant leurs communautés à se déplacer et entraînant des décès parmi leurs membres⁶⁸². Aussi, les communautés amérindiennes du Cauca désiraient que le maintien de l'ordre soit du seul fait de la guardia indigena, c'est-à-dire que le monopole de la violence physique leur fut légitimement délégué dans leurs resguardos.

Cet acte vient souligner un fait qu'il ne faut pas omettre : les mouvants, qu'ils soient « potentiels » ou d'ores et déjà inscrits dans ces migrations forcées, ne demeurent pas passifs face aux situations générant des desplazamientos en Colombie. Il demeure néanmoins que si leurs prises de position sont médiatisées lorsqu'elles concernent dans les campagnes, elles sont bien souvent passées sous silence lorsqu'elles s'amorcent depuis les villes. Cet état de fait explique en partie le mutisme rencontré au cours de l'enquête au sujet de pratiques de desplazamiento forzado intra-urbano, l'efficacité de cette pratique de migration contrainte demeurant polémique pour deux raisons :

- ◆ D'une part, il existe un décalage sémantique. En effet, ce terme renvoie à une catégorie juridico-politique née de l'observation d'une modalité migratoire rurale ayant fait suite à l'inscription des groupes armés subversifs que comptait la Colombie dans le marché global du trafic de stupéfiants. Le desplazamiento forzado fut donc d'abord décrit comme un mouvement migratoire humain collectif opéré sous l'impulsion d'une contrainte. Or, depuis le début du XXI^e siècle, il est de plus en plus fait cas d'un mouvement amorcé de manière individuelle ou familiale. Au-delà, les analyses font ressortir que la modalité de déplacement « gota a gota », ou « au compte-goutte », s'est avérée historiquement plus répandue que la modalité collective, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, la dimension collective traditionnellement attribuée au phénomène du desplazamiento forzado armado tend à s'estomper au détriment d'une

682 Voir les articles publiés sur le portail internet du journal *El Espectador*: « Indígenas expulsan a 100 soldados de base militar del Cauca », « Soldados denuncian ataques físicos por parte de indígenas que piden su retiro », « Se complica la situación en Cauca, ultimátum de los indígenas se vence » [références citées dans la bibliographie].

dimension plus atomisée. Ce changement d'appréhension a donc produit un décalage entre la sérialisation admise et la codification empirique déployée en vue d'évaluer ce phénomène : les cadres politiques, tel qu'ils sont actuellement dessinés, ne permettent pas de penser la modalité intra-urbaine des déplacements forcés.

- ◆ D'autre part, il existe une réticence spatiale à reconnaître le desplazamiento forzado intra-urbano. Elle se traduit notamment autour du débat de l'identification des agents déplaceurs. Dans les faits, les citoyens touchés par ce type de mobilité contrainte se retrouvent soit dans l'impossibilité, soit dans le désaveu de signaler leurs identités aux autorités, raison pour laquelle il demeure une représentation voulant qu'ils aient « mérité leur sort ». Or, pour qu'il y ait dédommagement de leur perte, il leur faut désigner un coupable alors que beaucoup d'entre eux préfèrent taire l'identité des personnes qui les ont déplacés, pour deux raisons : la peur d'une révélation de carrière⁶⁸³ et l'incertitude du rôle dialogique convenant à la situation. La peur s'explique assez facilement dans le contexte colombien : « *les murs ont des oreilles* », « *qui sait qui nous entend* » ou encore « *ils pourraient recommencer si je vous en parle, ou même s'en prendre à mes proches* », mais aussi « *en vous aidant, je pourrais avoir des problèmes* », sont des récits et des expressions qui m'ont souvent été énumérées lors du travail de terrain. L'idée de la présence de sapos sur les lieux de réceptions a fait de ces derniers de potentiels lieux d'expulsions. Dans ce contexte où règne la loi du Talion, l'Omerta constitue donc comme le comportement le plus sûr à adopter. L'incertitude naît quant à elle de la dimension protéiforme que revêt actuellement le conflit armé interne. Les acteurs déplaceurs sont multiples et il est difficile pour les personnes faisant l'objet d'un déplacement forcé d'identifier clairement l'affiliation de celui qui les déplace. À ces deux raisons s'ajoute enfin un troisième facteur : le développement du sentiment de méfiance. Ce dernier se révèle dans le contexte d'interlocution d'une déposition. L'expérience de plusieurs déplacements amène les personnes touchées par ce phénomène à développer des stratégies de conservation vis-à-vis des institutions ayant

⁶⁸³ Goffman, E., *Stigmate, op. cit.*

en charge de rendre compte et d'assister cette modalité migratoire. Elles préfèrent généralement taire leurs exils.

Par delà l'inimitié ou la sympathie témoignée à l'égard des victimes de desplazamientos forzados, ce mouvement remet en question le lien naissance-nation et politique-territoire. Ainsi, les faits révèlent que la reconnaissance de l'efficacité d'une modalité intra-urbaine au desplazamiento forzado porte à controverse, car elle remet en cause la représentation des espaces urbains en tant que zone refuge et « bastion de la civilisation » jusqu'alors admis dans ce pays. La force d'impulsion provoquant un déplacement forcé reconnaît une dimension plus armée qu'étatique, s'expliquant par ailleurs plus volontiers selon une logique économique que politique en Colombie. Dans cet ordre d'idée, l'armée colombienne, les guérillas et les paramilitaires sont, depuis de nombreuses années déjà, accusés de pratiquer des déplacements forcés de population à l'intérieur du territoire national. Cependant, il faut aussi compter avec les grands groupes industriels, tout autant locaux qu'internationaux, pour lesquels accumuler certains territoires colombiens s'inscrit dans des dimensions économiques stratégiques. Il s'en suit que les intérêts des déplaceurs à expulser les occupants de ces sols se déclinent au pluriel : élargir des surfaces de productions tout autant légales (palme africaine) qu'illégales (narco cultures), mettre en place de nouveaux sites d'extractions minières (Chocó) face à l'essor des nouvelles technologies, mais aussi s'appropriier un territoire à des fins politiques et en ce qu'il implique comme ressources matérielles (subsistance) et fonctionnelles (allégeance). Cependant, pourquoi déplaceraient-ils les populations résidentes en ville et, qui plus est, des acteurs sociaux souvent considérés sous les traits de l'indigent ? Quels seraient leurs intérêts immédiats ou à long terme ? En réalité, les départs effectués depuis les sites dits de « réception » des mouvements forcés sont plus souvent explicités selon des facteurs « d'attraction » (optimiser l'accès aux ressources étatiques et aux approvisionnements urbains) que selon des éléments « de répulsion » (éviter la suspension de relations sociales par le ban ou le conflit, que ce dernier soit du fait d'une animosité interpersonnelle ou institutionnelle). La première tendance avance ainsi qu'ils seraient induits par des violences urbaines alors que la seconde ancre leurs déploiements dans la filiation du conflit armé interne, cette typologie migratoire se présentant dès lors comme la manifestation d'une urbanisation du conflit politique armé.

Violences urbaines versus urbanisation de la guerre ? Les desplazamientos forzados intra-urbanos sont probablement un peu de l'un (la ville-miroir comme espace où s'exacerbent les inégalités), et beaucoup de l'autre (la ville-stratégique comme centre névralgique du pouvoir orchestrant les ségrégations). Il demeure néanmoins que ce champ de recherche ne fait que débiter et doit se défaire des idéologismes⁶⁸⁴ spatiaux-temporels rattachés au conflit armé interne colombien. L'appréhension typologique des mouvements de déplacements forcés se heurte à l'expérience du conflit narrée par les migrants qui l'ont fui. Ainsi, la mise en récit du conflit armé interne colombien témoigne de l'efficacité d'une représentation sociale selon lequel les affrontements se cantonneraient aux campagnes et y présenteraient des limites très marquées. Or, ils mobilisent de multiples violences s'avérant tout autant symboliques que physiques ou encore culturelles. Il importe donc de refonder les catégories rendant compte des impacts que cette guerre a sur le quotidien des civils et des citoyens colombiens.

Malgré les réticences rencontrées au cours des enquêtes de terrains, mais aussi dans des séminaires ou des colloques en ce qui concerne l'efficacité d'une modalité intra-urbaine des desplazamientos forzados, nous ne pouvons pas ignorer que les dynamiques du conflit armé interne colombien ont atteint les villes sous couvert d'une aisance d'intelligibilité. Rappelons que :

« La guerre n'agit pas seulement sur notre conception du temps. Elle a également des incidences sur la construction politique du territoire en assignant des sens différents aux théâtres de la confrontation [...]. Ainsi donc, on assiste à ce que certains anthropologues appellent une "spatialisation du temps" faisant allusion au processus selon lequel "des notions de temps sont transmises en termes d'espaces visualisés"⁶⁸⁵. »

Par ailleurs, si nous observons l'histoire de ce pays au cours des sept décennies passées, il apparaît que les villes n'ont pas été épargnées par le conflit. Certes, nous ne pouvons pas comparer les affrontements observés dans les campagnes avec ceux qui se déroulent en ville.

⁶⁸⁴ Lazarus, S., *Anthropologie du nom, op. cit.*

⁶⁸⁵ Sánchez Gómez, G., *Guerres, mémoire et histoire en Colombie, op. cit.*, p 58. En note de bas de page, l'auteur cite l'ouvrage d'Élizabeth Hallam et Jenny Hockey, *Death, memory and material culture*, Berg, Oxford 2001, p.49.

Cependant, nous ne pouvons pas non plus affirmer qu'ils n'aient eu aucun impact sur les espaces urbanisés, ces derniers continuant par ailleurs d'augmenter.

Majoritairement urbaine, la population colombienne demeure gouvernée par un État qui mène un conflit ouvert contre des groupes dits « subversifs » depuis près de soixante-dix ans. Bien que le pays ait entamé des négociations de paix avec les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie depuis novembre 2012, avec l'Armée de Libération Nationale depuis 2013, et qu'il ait organisé un processus de justice transitionnelle en vue de démobiliser les groupes paramilitaires des AUC en 2005, la guerre et la paix sont des actions qui peuvent se dérouler simultanément, l'existence de l'une n'empêchant pas l'expression de l'autre.

Le constat dressé lors du dépouillement bibliographique fait ressortir qu'il est difficile de nommer les affrontements armés qui traversent la Colombie, ce que soulignait déjà Gonzalo Sánchez Gómez dans son travail de recherche doctoral, soutenu en 2002. Alors que pour Daniel Pécaut, ce territoire traverse une « *guerre contre la société* » s'articulant autour d'un axe adhésion-rejet des belligérances, Eduardo Posada Carbó souligne qu'elle se mène aussi contre l'État selon un axe insurrection-résistance⁶⁸⁶, analyse pouvant être rattachée aux travaux qu'exposait Pierre Clastres dans son livre *La Société contre l'État*. Enfin, William Ramírez avance que le conflit colombien s'apparente à une guerre civile⁶⁸⁷, au demeurant encore frappée de *damnio memoraе*. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte ce qui se joue dans cette guerre : s'il convient de « *distinguer entre : entre (ou contre) qui se fait-elle et qui sont ceux qu'elle implique*⁶⁸⁸ », nous pouvons aussi nous demander ce qu'implique son déroulement pour ceux qui vivent quotidiennement sur ce territoire ?

Dès lors, la citoyenneté, son exercice ainsi que l'ouverture d'espaces destinés à son expression et à sa revendication se présentent comme autant d'axes analytiques qu'il nous faudrait approfondir. En effet, nous ne sommes pas face au déroulement d'une nouvelle guerre en Colombie : près de sept générations de citoyens ont dû apprendre à vivre dans l'État

⁶⁸⁶ *Ibid.*, pp. 27-28.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p.28.

⁶⁸⁸ *Ibid.*

d'exception et sous la loi du Talion. Cependant, ce pays fait aujourd'hui face à de nouveaux contextes tout autant politiques (Traité de Rome ; Négociation de Paix à la Havanne) qu'économiques (Traité de Libre Commerce⁶⁸⁹) ou encore culturels (Centre National de la Mémoire Historique, Généralisation des processus de patrimonialisation) et dont les échos résonnent notamment dans le déploiement de manifestations nationales exigeant une reconnaissance de la citoyenneté partagée.

Il serait donc intéressant d'observer les échanges s'amorçant aujourd'hui des villes vers le milieu rural colombien. Les mouvements de soutien témoignés par les urbains envers les problématiques rurales lors des Paros Agrarios de 2013⁶⁹⁰ faisant suite à l'adoption du T.L.C., mais aussi envers les communautés indigènes lors des révoltes du Cauca de 2012, témoignent d'une perméabilité inédite, gage de transformations à venir. Dans ces processus, la société civile se positionne au cœur des échanges, visant ainsi à relier deux territoires productivement différenciés et, pendant longtemps, politiquement désarticulés l'un vis-à-vis de l'autre : l'espace de la Cité et celui de la Nation, c'est-à-dire les villes et les campagnes, mouvements ayant aussi eu des échos à l'international et qui furent repris par les groupes armés locaux, comme c'est encore le cas autour des accords passés dans le cadre du T.L.C..

S'il est vrai que « *Lorsqu'une ville dresse des barricades et que s'y prononce le mot d'émeute, on doit considérer que des barricades latentes existaient avant leur édification manifeste*⁶⁹¹ », il importe aussi de considérer que lorsqu'un régime politique sérialise un nouveau mouvement migratoire en vue de l'ordonner, la ségrégation de ces populations était déjà posée ailleurs. En se déplaçant dans l'espace, ces hommes ne font que rappeler l'efficacité de cette séparation. Aussi, leurs mouvements inquiètent, provoquent la méfiance et génèrent de la suspicion, car ils s'inscrivent dans le champ du politique, dans l'exercice de la citoyenneté partagée, remettant en question la sécurité du « système » en y distillant la problématique

⁶⁸⁹ Dorénavant, il sera fait mention de ce texte sous l'acronyme T.L.C.

⁶⁹⁰ Voir les articles publiés sur le portail internet du journal *Courrier international* : Camilo Moreno, « La colère gronde chez les paysans » et *Courrier International* : « Grève des paysans: le mouvement dégénère à Bogotá » [références citées dans la bibliographie].

⁶⁹¹ Medam, A., *La ville-censure*, Paris, Anthropos, 1971, p. 179.

mémorielle et en intronisant le désordre comme l'élément politique stable aux sociétés humaines.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

ABÉLÈS, Marc, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, 2008, 280 p.

ABÉLÈS, Marc et JEUDY, Henri-Pierre, *Anthropologie du politique*, Paris, A. Colin, 1997, 282 p.

AGAMBEN, Giorgio, *Qu'est-ce que le contemporain ?*, trad. Maxime Rovere, Paris, France, Payot & Rivages, 2008, 43 p.

AGAMBEN, Giorgio, *Ce qui reste d'Auschwitz: l'archive et le témoin*, trad. Pierre Alféri, Paris, Payot et Rivages, 2003, 192 p.

AGAMBEN, Giorgio, *État d'exception*, vol. 1, trad. Joël Gayraud, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 151 p.

AGAMBEN, Giorgio, *Le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. Marilène Raiola, Paris, Éditions du Seuil, 1997, 213 p.

AGIER Michel (éd.), *Politiques d'exception: réfugiés, sinistrés, sans-papiers*, Paris, Téraèdre, 2012, 206 p.

AGIER, Michel, *Esquisses d'une anthropologie de la ville : lieux, situations, mouvements*, Paris, Academia, 2009, 158 p.

AGIER, Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, 349 p.

AGIER, Michel, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 2002, 186 p.

AGIER, Michel, *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Archives Contemporaines, 1999, 176 p.

AGIER, Michel [dir.], *Anthropologues en dangers : l'engagement sur le terrain*, Paris, Broché, 1997, 128 p.

ALARCON URIBE, María Victoria, *Anthropologie de l'inhumanité. Essai sur la terreur en Colombie*, Paris, Calmann-Levy, Petite Bibliothèque des Idées, 2004, 168 p.

- ALARCÓN URIBE, María Victoria et VÁSQUEZ, Teófilo, *Enterrar y callar: las masacres en Colombia, 1980-1993*, vol. 1, Bogotá, Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos: Fundación Terres des Hommes, 1995, 170 p.
- ANGARITA CAÑAS, Pablo Emilio, GALLO, Héctor, JIMÉNEZ ZULUAGA, Blanca Inés et al., *Dinámicas de guerra y construcción de paz. Estudios interdisciplinarios armados en la Comuna 13 de Medellín*, Medellín, Corporación REGION, 2008, 301 p.
- APPADURAI, Arjun, *Géographie de la colère: la violence à l'âge de la globalisation*, trad. Françoise Bouillot, Paris, Payot, 2007, 207 p.
- APPADURAI, Arjun, *Après le colonialisme: les conséquences culturelles de la globalisation*, trad. Françoise Bouillot et Hélène Frappat, Paris, Payot, 2001, 322 p.
- ARENDDT, Hannah, *Le système totalitaire*, trad. Jean-Loup Bourget, Robert Davreu, Patrick Lévy et Hélène Frappat, Paris, Éditions du Seuil, 2005, 380 p.
- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, 794 p.
- ASSMANN, Jan, *La mémoire culturelle: écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, trad. Diane Meur, Paris, Aubier, 2010, 372 p.
- AUGÉ, Marc, *Pour une anthropologie de la mobilité*, Paris, France, Éd. Payot & Rivages, 2012, 107 p.
- AUGÉ, Marc, *Les formes de l'oubli*, Paris, Payot & Rivages, 2001, 121 p.
- AUGÉ, Marc, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 1994, 195 p.
- AUGÉ, Marc, *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, 149 p.
- BADIOU, Alain, *L'éthique: essai sur la conscience du mal*, Caen, Nous, 2003, 120 p.
- BALANDIER, Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 2004a, 240 p.
- BALANDIER, Georges, *Sens et puissance: les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 2004b, 334 p.
- BALANDIER, Georges, *Le désordre: éloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988, 252 p.
- BALANDIER, Georges, *Anthropo-logiques*, Paris, Librairie générale française, 1985, 319 p.
- BALANDIER, Georges, *Sociologie des Brazzaville Noires*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences politique, 1985, 306 p.
- BASTIDE, Roger, *Le prochain et le lointain*, Paris, France, 2001, 299 p.

- BAZENGUISSA, Rémy et MAKKI, Sami, *Sociétés en guerres: ethnographies des mobilisations violentes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2012, 293 p.
- BECK, Ulrich, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, trad. Laure Bernardi, Paris, Aubier, 2001, 521 p.
- BECKER, Howard Saul, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, trad. Jean-Pierre Briand, Paris, France, A.-M. Métailié, 1998, 247 p.
- BELLO ALBARRACIN, Marta Nubia (éd.), *Investigación y desplazamiento forzado: reflexiones éticas y metodológicas*, Colombie, REDIF : COLCIENCIAS, 2006, 232 p.
- BELLO ALBARRACÍN, Martha Nubia, *Desplazamiento forzado. Dinámicas de guerra, exclusión y desarraigo*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, ACNUR, 2004, 460 p.
- BENTHAM, Jeremy, *Panoptique: mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Paris, Mille et une nuits, 2002, 72p.
- BERGQUIST, Charles, PEÑARANDA, Ricardo et SANCHEZ GOMEZ, Gonzalo (éds.), *Violence in Colombia, 1990-2000: waging war and negotiating peace*, Wilmington, Scholarly Resources, 2001, 300 p.
- BIELSA, Esperanza et HUGHES, Christopher W. (éds), *Globalization, political violence and translation*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, 260 p.
- BLANQUER, Jean-Michel et GROS, Christian, *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris, France, Éd. de l'IHEAL, 1996, 438 p.
- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1961, 110 p.
- BONELLI, Laurent, BIGO, Didier et DELTOMBE, Thomas, *Au nom du 11 septembre...: les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, La Découverte, 2008, 413 p.
- BOURDIEU, Pierre, *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987, 229 p.
- BOURDIEU, Pierre, *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p.
- BOURSIER, Jean-Yves, *La fabrique du passé: construction de la mémoire sociale*, Nice, Ovadia, 2010, 262 p.
- ČALE FELDMAN, Lada, PRICA, Ines et SENJKOVIĆ, Reana, *Fear, death, and resistance: an ethnography of war : Croatia, 1991-1992*, trad. Renée Prica, Zagreb, Institute of Ethnology and Folklore Research : Matrix Croatica : X-Press, 1993, 225 p.

- CAPRON, Guénola, CORTES, Geneviève et GUÉTAT-BERNARD, Hélène, *Liens et lieux de la mobilité: ces autres territoires*, Paris, Belin, 2005, 343 p.
- CASTAÑEDA, Jorge G, *L'Utopie désarmée: l'Amérique latine après la guerre froide*, Paris, Bernard Grasset, 1996, 375 p.
- CHAVAUD, Frédéric (dir.) et al. , *La dynamique de la violence approches pluridisciplinaires*, Rennes, PUR, 2010, 240 p.
- CLASTRES, Pierre, *La société contre l'État: recherches d'anthropologie politique*, Paris, les Éditions de Minuit, 2011, 185 p.
- CLAUSEWITZ C., Karl VON, *De la guerre*, trad. Laurent Murawiec, Paris, Perrin, 1995, 427 p,
- COPANS, Jean et SINGLY, François de, *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2006, 127 p.
- CORTEN, André et CÔTÉ, Anne-Élizabeth, *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 421 p.
- CRETTEZ, Xavier, *Les formes de la violence*, Paris, la Découverte, 2008, 120 p.
- CUCHE, Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2004, 123 p.
- DABÈNE, Olivier, *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, 263 p.
- DAVILA, Julio D. (éd.), *Movilidad urbana & pobreza. Aprendizajes de Medellín y Soacha, Colombia*, Medellín, Universidad Nacional de Colombia- The Development Planning Unit, UCL, 2012, 212 p.
- DAVIS, Mike, MONK, Daniel Bertrand et HAZAN, Eric, *Paradis infernaux: les villes hallucinées du néo-capitalisme*, trad. Étienne Dobenesque et Laure Manceau, Paris, les Prairies ordinaires, 2008, 315 p.
- DAVIS, Mike, *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*, trad. Jacques Mailhos, Paris, La Découverte, 2007, 249 p.
- DELPIROU, Alain, MACKENZIE, Eduardo, *Les cartels criminels cocaïne et héroïne, une industrie lourde en Amérique latine*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 238 p.

- DREYFUS, Hubert L., RABINOW, Paul et FOUCAULT, Michel, *Michel Foucault: un parcours philosophique*, trad. Gilles Barbedette et Fabienne Durand-Bogaert, Paris, Gallimard, 1984, 366 p.
- DUBET, François et LAPEYRONNIE, Didier, *Les quartiers d'exil*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, 245 p.
- DUFOUR, Jean-Louis, *La guerre, la ville et le soldat*, Paris, Jacob, 2002, 351 p.
- DUREAU, Françoise, BARBARY, Olivier et GOUËSET, Vincent (coord.), *Villes et sociétés en mutation: lectures croisées sur la Colombie*, Paris, Anthropos : diff. Economica, 2004, 370 p.
- DUREAU, Françoise, DU.P.ONT, Véronique, LELIÈVRE, Eva (coord.) et al., *Métropoles en mouvement: une comparaison internationale*, Paris, Anthropos : Institut de recherche pour le développement, 2000, 656 p.
- DUREAU, Françoise et FLÓREZ NIETO, Carmen Elisa, *Aguaitacaminos: las transformaciones de las ciudades de Yopal, Aguazul y Tauromena durante la explotación petrolera de Cusiana-Cupiagua*, Bogotá, Uniandes : Tercer Mundo, 2000, 342 p.
- DUREAU, Françoise, GOUËSET, Vincent et MESCLIER, Évelyne, *Géographies de l'Amérique latine*, Rennes, PUR, 2006, 374 p.
- DURKHEIM, Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 2005, 647 p.
- DURKHEIM, Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 2004, 149 p.
- EVANS-PRITCHARD, Edward, *Les Nuer: description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, trad. Louis Evrard, Paris, Gallimard, 1994, 312 p.
- FASSIN, Didier et RECHTMAN, Richard, *L'empire du traumatisme: enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, 452 p.
- FAUX, Frédéric, *Les maras, gangs d'enfants: violences urbaines en Amérique centrale*, Paris, Autrement, 2006, 142 p.
- FINLEY, Moses I., *Démocratie antique et démocratie moderne*, trad. Monique Alexandre, Paris, Payot, 2003, 179 p.
- FINLEY, Moses I., *L'invention de la politique: démocratie et politique en Grèce et dans la Rome républicaine*, trad. Jeannie Carlier, Paris, Flammarion, 1985, 217 p.
- FÈSSEL, Michaël, *État de vigilance: critique de la banalité sécuritaire*, Latresne, Le Bord de l'eau, 2010, 155 p.

FOUCAULT, Michel, *Il faut défendre la société. Cours au collège de France (1975-1976)*, Paris, Seuil, 1997.

FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, 360 p.

FOUCAULT, Michel, *Les mots et les choses; une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 400 p.

FRESIA, Marion, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal: une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, l'Harmattan, 2009, 379 p.

FRIEDMAN, Jonathan (éd.), *Globalization, the state, and violence*, Walnut Creek, AltaMira Press, 2003, 389 p.

GANDILHON, Michel, *La guerre des paysans en Colombie: de l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, Paris, les Nuits rouges, 2011, 215 p.

GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, trad. Bénédicte Pineau, Paris, Payot, 1989, 208 p.

GLUCKMAN, Max, *Analysis of a social situation in modern Zululand*, Manchester, the Rhodes-Livingstone Institute, Manchester University Press, 1958, 77 p.

GODELIER, Maurice, *L'idéal et le matériel pensée, économies, sociétés*, Paris, Flammarion, 2010, 348 p.

GODELIER, Maurice, *Au fondement des sociétés humaines: ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007, 292 p.

GHASARIAN, Christian (éd.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive: nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, 2004, 248 p.

GOFFMAN, Erving, *Stigmaté: les usages sociaux des handicaps*, trad. Alain Kihm, Paris, Éd. de Minuit, 1975, 175 p.

GÓMEZ, Augusto, FLÓREZ, Carmen Elisa, RUBIANO, Norma (coord.) et al., *Desplazados, migraciones internas y reestructuraciones territoriales*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, 1999, 484 p.

GOUËSET, Vincent, *Bogotá: nacimiento de una metrópoli*, Lima, CENAC : Fedevivienda : IFEA, 1998, 357 p.

GRAFMEYER, Yves et JOSEPH, Isaac (éds et trad.), *L'école de Chicago: naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du Champ urbain, 1979, 334 p.

GRÜNEWALD, François et LEVRON, Eric, *Villes en guerre et guerres en ville: pratiques humanitaires en questions*, Paris, France, Karthala, 2004, 392 p.

GUTIÉRREZ SANÍN, Francisco, WILLS O., María Emma et SÁNCHEZ GÓMEZ, Gonzalo, *Nuestra guerra sin nombre: transformaciones del conflicto en Colombia*, Bogotá; Buenos Aires, Editorial Norma, 2006, 578 p.

HANNOYER, Jean (éd.), *Guerres civiles: économies de la violence, dimensions de la civilité*, Paris, Karthala, 1999, 328 p.

HALBWACHS, Maurice, *Les cadres sociaux de la memoire*, Paris, Albin Michel, 1994, 374p.

HANNERZ, Ulf, *Explorer la ville: éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 1983, 418 p.

HARTOG, François, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, Galaade Éditions, 2005, 252 p.

HARTOG, François et REVEL, Jacques (éds.), *Les usages politiques du passé*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2001, 206 p.

HÉRITIER, Françoise (éd.), *De la violence*, II, Paris, Odile. Jacob, 2005, 396 p.

HERRERA GOMEZ, Diego et PIAZZINI SUAREZ, Emilio (éds), *(Des) territorialidades y (no) lugares: procesos de configuración y transformación social del espacio*, Medellín, La Carreta Editores: INER Universidad de Antioquia, 2006? 259 p.

HOBBS, Thomas, *Léviathan: traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Paris, Dalloz, 1999, 780 p.

HOLBACH, Paul Henri Dietrich, *Éthocratie ou le Gouvernement fondé sur la morale*, Paris, EDIHS, 1967, 293 p.

IBÁÑEZ, Ana María et QUERUBÍN, Pablo, *Acceso a tierras y desplazamiento forzado en Colombia*, Bogotá, Universidad de los Andes- Facultad de Economía, 2004, p. 114.

JARAMILLO, Samuel, *Bogotá en el cambio de siglo: promesas y realidades*, vol. 4, Quito, Organización Latinoamericana y del Caribe de Centros Históricos, 2010, 185 p.

JARAMILLO ARBELÁEZ, Ana María, VILLA MARTÍNEZ, Marta Inés et SÁNCHEZ MEDINA, Luz Amparo, *Miedo y desplazamiento: experiencias y percepciones*, Medellín, Corporación Región, 2004, 244 p.

JOLLY, Jean-François, *Régir le territoire et gouverner les territoires: décentralisation et territorialisation des publiques en Colombie*, Paris, L'Harmattan, 2008a, 352 p.

- JOXE, Alain, LORAUX, Nicole, SAPIR, Jacques et al., *Formes et frontières de la guerre: table ronde 16 juin 1989*, Groupe de sociologie de la défense, Paris, CIRPES, 1991, 122 p.
- KANTOROWICZ, Ernst Hartwig, *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, PUF, 1984.
- KOSELLECK, Reinhart, *Le futur passé: contribution à la sémantique des temps historiques*, trad. Jochen Hoock et Marie-Claire Hoock-Demarle, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000 (1^{ère} éd. 1990), 334 p.
- LASSAILLY-JACOB, Véronique (dir), CORBET, Alice et DEDENIS, Julien, *Territoires d'exil: les camps de réfugiés*, Paris, France, Association de géographes français, 2006, 140 p.
- LASSAILLY-JACOB, Véronique, MARCHAL, Jean-Yves et QUESNEL, André (éds), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, Paris, IRD éditions, 1999, 504 p.
- LASSAILLY-JACOB, Véronique (éd), *Communautés déracinées dans les pays du Sud*, France, Éditions de l'Aube, 1998, 189 p.
- LAZARUS, Sylvain, *Anthropologie du nom*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, 248 p.
- LEACH, Edmund Ronald, *L'unité de l'homme: et autres essais*, trad. Guy Durand, Paris, Gallimard, 1980, 389 p.
- LEACH, Edmund Ronald, *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie: analyse des structures sociales kachin*, trad. Anne Guérin, Paris, F. Maspero, 1972, 399 p.
- LEFEBVRE, Henri, *Le droit à la ville suivi de Espace et Politique*, Paris, Éditions du Seuil : Anthropos, 1974, 281 p.
- LE GOFF, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, 409 p.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *Race et histoire, Race et culture*, Paris, Albin Michel : UNESCO, 2001, 172 p.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Presses Pocket, 1985, 349 p.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1949, 640 p.
- LEWIS, Oscar, *Les enfants de Sánchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard, 1963, 639 p. – version numérisée par l'Université du Québec à Chicoutimi.
- LORAUX, Nicole, *La cité divisée: l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot & Rivages, 2005, 348 p.

- MACKENZIE, Eduardo, *Les FARC ou l'échec d'un communisme de combat: Colombie 1925-2005*, Paris, Publibook, 2005, 593 p.
- MALKKI, Liisa H., *Purity and exile: violence, memory, and national cosmology among Hutu refugees in Tanzania*, Chicago, University of Chicago Press, 1995, 352 p.
- MARCHAL, Hervé et STÉBÉ, Jean-Marc, *La ville: territoires, logiques, défis*, Paris, Ellipses, 2008, 183 p.
- MARX, Karl, *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. Maurice Husson et Gilbert Badia, Paris, Éd. sociales, 1972, 309 p.
- MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 2004, 482 p.
- MEDAM, Alain, *La ville-censure*, Paris, Anthropos, 1971, 245 p.
- MINASSIAN, Gaïdz, *Zones grises: quand les États perdent le contrôle...*, Paris, Autrement, 2011, 201 p.
- MINAUDIER, Jean-Pierre, *Histoire de la Colombie: de la conquête à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1997, 363 p.
- MONSUTTI, Alessandro, *Guerres et migrations: réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*, Neuchâtel, Éd. de l'Institut d'ethnologie, 2004, 364 p.
- NAVEZ-BOUCHANINE, Françoise, *La fragmentation en question: des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris, L'Harmattan, 2003, 411 p.
- NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire. I*, Paris, Gallimard, 1997, 1642 p.
- ORTIZ SARMIENTO, Carlos Miguel et HOBBSAWM Eric John, *La violence en Colombie: racines historiques et sociales*, trad. Sylvie Blaise, Paris, L'Harmattan, 1990, 310 p.
- OSORIO PÉREZ, Flor Edilma, *Territorialidades en suspenso. Desplazamiento forzado, identidades y resistencias*, Bogotá, CODHES: Antropos Ltda, 2009, 595 p.
- PÉCAUT, Daniel, *Les FARC: une guérilla sans fins ?*, Paris, Lignes de repères, 2008, 169 p.
- PÉCAUT, Daniel, *Violencia y política en Colombia: elementos de reflexión*, Medellín, Hombre Nuevo ed.: Universidad del Valle, 2003, 161 p.
- PÉCAUT, Daniel, *L'ordre et la violence: évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1987, 486 p.

RADCLIFFE-BROWN, Alfred Reginald, *Structure et fonction dans la société primitive*, trad. Françoise Stoullig-Marin et Louis Marin, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968, 363 p.

RIAÑO ALCALÁ, Pilar, *Jóvenes, memoria y violencia en Medellín: Una antropología del recuerdo y el olvido*, Medellín, Universidad de Antioquia, 2006, 276 p.

RICŒUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, 675 p.

RODRIGUEZ-DAVIAUD, Sophie, *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien*, Paris, Karthala, 2010, 363 p.

RODRÍGUEZ-GARAVITO, César A., *Más allá del desplazamiento: políticas, derechos y superación del desplazamiento forzado en Colombia*, Bogotá, Universidad de los Andes-Facultad de derecho, 2010, 765 p.

SALAZAR JARAMILLO, Alonso, *Des enfants tueurs à gages: les bandes d'adolescents de Medellín*, trad. Julián Garavito, Paris, Éd. Ramsay : CETIM, 1992, 221 p.

SÁNCHEZ GÓMEZ, Gonzalo, *Guerre et politique en Colombie*, Paris, France, 1998, 216 p.

SANCHEZ GOMEZ, Gonzalo et PENARANDA, Ricardo (éds), *Pasado y presente de la violencia en Colombia*, Medellín, La Carreta Editores : Universidad Nacional de Colombia-Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales, 2007, 430 p.

SAUSSURE, Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1995, 520 p.

SIMMEL, Georg, *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 2010 (1^{er} édition français 1999), 756 p.

SOUIAH, Sid-Ahmed et TOUTAIN, Stéphanie, *L'analyse démographique et spatiale*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, 286 p.

SOUTHALL, Aidan William (dir.), *Urban anthropology: cross-cultural studies of urbanization*, London, Oxford University Press, 1973, 489 p.

SUN TZU, *L'art de la guerre*, trad. Francis Wang, Paris, Flammarion, 2008, 338 p.

URIBE DE HINCAPIÉ, María Teresa, *Nación, ciudadano y soberano*, Medellín, Corporación REGION, 2001, 303 p.

TERRAY, Emmanuel, *Face aux abus de la mémoire*, Arles, Actes Sud, 2006, 73 p.

TODOROV, Tzvetan, *La peur des barbares: au-delà du choc des civilisations*, Paris, Robert Laffont, 2008, 311 p.

VACCARI, Giuseppe (éd.), *Théologie et révolution*, trad. Constance Thompson Pasquali, Paris, Union générale d'éditions, 1971, 448 p.

VASSET, Philippe, *Un livre blanc: récit avec cartes*, Paris, Fayard, 2007, 136 p.

VEGA, Garcilaso de la, *Histoire des Incas, rois du Pérou*, III, Ouvriers typ., 1830, 522 p.

VIDAL LÓPEZ, Roberto Carlos, *Derecho global y desplazamiento interno: creación, uso y desaparición del desplazamiento forzado por la violencia en el derecho contemporáneo*, Bogotá, Editorial Pontificia Universidad Javeriana, 2007, 282 p.

VILLANOVA, Roselyne de (Dir.), *Conjuguer la ville architecture, anthropologie, pédagogie*, Paris, L' Harmattan, 2008, 335 p.

WEBER, Max, *Le savant et le politique*, trad. Julien Freund, E. Fleischmann et E. (de) Dampierre, Paris, « Bibliothèques 10/18 », 2002 (1^{er} éd. 1963), 224 p.

ZARKA, Yves Charles, *Figures du pouvoir: études de philosophie politique de Machiavel à Foucault*, Paris, PUF, 2001, 160 p.

ARTICLES ET CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS:

ABÉLÈS, Marc, « L'anthropologie à l'épreuve du local », in MABILEAU, Albert (dir.), *A la recherche du local*, Chapitre 1, L'Harmattan, Paris, 1993, pp. 42-65.

ABÉLÈS, Marc, « Anthropologie politique de la modernité », *L'homme*, 1992, pp. 15-30.

ADAM, Michel, « La Guerre », in ABÉLÈS, Marc et JEUDY, Henri-Pierre, *Anthropologie du politique*, Paris, A. Colin, 1997, pp.115-117

AGIER, Michel, « Incertitude urbaine et liminarité rituelle. Anthropologie des hors-lieux », *Zainak. Cuadernos de Antropología-Etnografía*, vol. 31, 2009, pp. 215-232.

AGIER, Michel, « Quel temps aujourd'hui », *L'Homme*, n° 185-186, 2008, pp. 105-120.

AGIER, Michel, « Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés », in CORNU, Laurence et VERMEREN, Patrice, *La Philosophie déplacée. Autour de Jacques Rancière*. Paris: Horlieu, 2006, pp. 411-458.

AGIER, Michel, « Protéger les sans-Etat ou contrôler les indésirables: où en est le HCR? », *Recueil Alexandries*, 2006, [En ligne].

AGIER, Michel, « Le son de la guerre », *Politix*, n° 69, 2005a, pp. 83-99.

AGIER, Michel, « Faire ville aujourd'hui, demain. Réflexions sur le désert, le monde et les espaces précaires » in Capron, G. , Cortès,G. et Crétat-Bernard, H. (eds), *Liens et lieux de la mobilité : Ces autres territoires*, Paris, Belin, 2005, pp. 167-178.

AGIER, Michel, « La ville nue. Des marges de l'urbain aux terrains de l'humanitaire », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 93, 2003, pp. 57-66.

AGIER, Michel, « Identifications dans l'exil: les réfugiés du camp de Maheba (Zambie) », *Autrepart*, vol. 24, 2003, pp. 73-89.

AGIER, Michel, « De nouvelles villes, les camps de réfugiés - Éléments d'ethnologie urbaine », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 91, 2001, pp.129- 136.

AGIER, Michel, « Perte de lieux, dénuement et urbanisation: les desplazados de Colombie », *Autrepart*, vol. 14, 2000, pp. 91-106.

AGIER, Michel et BOUCHET-SAULNIER, Françoise, « Espaces humanitaires, espaces d'exception », in *A l'ombre des guerres justes: l'ordre international cannibale et l'action humanitaire*, Paris, Flammarion, 2003, pp. 303–318.

AGIER, Michel et VALLUY, Jérôme, « Le HCR dans la logique des camps », *Frontières*, vol. 1, 2007, pp. 153–163.

AGUILAR GUTIÉRREZ, Angélica Lucía, « Marco Teórico y Aspectos Generales Relativos al Fenómeno de Desplazamiento Interno Forzoso », *Eleuteria*, vol. 3, 2008, 45 p. [En ligne].

ALBERT, Sophie, « « Réfugiés de l'intérieur ». Droits, protection et assistance aux personnes déplacées », in Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Quesnel, A. [et al.], (éds.), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, Paris, IRD éditions, pp. 49 - 70

ALBUJA, Sebastián et CANTOR MARÍN, Marcela Kelly, « Déplacement urbain et migration en Colombie », *Revue Migrations forcées- Centre d'Études sur les Réfugiés*, vol. 34, avril 2010, pp. 10–11.

ALFONSO ROA, Óscar Alfredo, « ?' Ciudad prioritaria, ciudad social? Análisis de la política nacional de vivienda para familias de bajos ingresos en Bogotá (1991-2009) », in *Dimensiones del hábitat popular latinoamericano*, BOLIVAR, Teolinda B. et ERAZO ESPINOSA, Jaime F. (coord.), Quito, FLACSO/ CLACSO/ Instituto de la Ciudad., 2012, pp. 19-45.

ALTHABE, Gérard, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, vol. 14, 1990, pp. 126–131.

ANFRIE, Stephan, « De la « ville rouge » à la « ville monde » », *Socio-Anthropologie*, vol. 16 (2005), mis en ligne en 2006, [En ligne].

ANONYME, *La vie de saint-Alexis*, Paris, Texte du manuscrit de Hildesheim, Éd. Chr. Storey, 1968 (poème ca 1050), 2

ARANGO, Horacio, MUNERA, Luis et ROUX, Francisco (de), « Colombie état de guerre, laboratoires de paix », *Études*, Tome 399, 2003, pp. 441-452.

ATEHORTÚA ARREDONDO, Clara Inés, « Límites para el concepto de desplazamiento forzado intra-urbano.: El papel de la acción de tutela y de la jurisprudencia en su construcción », *Diálogos de saberes: investigaciones y ciencias sociales*, vol. 30, 2009, p. 241–260.

ATEHORTÚA CRUZ, Adolfo León et al. « La politique de sécurité démocratique d'Uribe Vélez : éléments pour une analyse critique », *Problèmes d'Amérique latine*, 2012, vol. 83, pp. 81-99.

BALANDIER, Georges, « Culture plurielle, culture en mouvement », in MERCURE Daniel (éd.). *La culture en mouvement: nouvelles valeurs et organisations*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992, pp. 35-50.

BALIBAR, Étienne, « Violence et civilité. Sur les limites de l'anthropologie politique », in GOMEZ-MULLER, Alfredo (dir.) et al., *La question de l'humain entre l'éthique et l'anthropologie*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 157-192

BAUDOUI, Remi, « De la menace atomique aux conflits de « faible intensité ». L'emprise croissante de la guerre sur la ville. », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 91, 2001, pp. 27–34.

BELLO ALBARRACÍN, Marta Nubia, « El desplazamiento forzado en Colombia: acumulación de capital y exclusión social », *Aportes Andinos*, vol. 7, 2003, 9 p. [En ligne].

BÉNIT, Claire, « La suburb, l'enclosure et l'État: logiques sécuritaires et dynamiques politiques dans les quartiers aisés de Johannesburg », *Revue Socio-Anthropologie*, vol. 16, 2005, pp. 51–68.

BERTHO, Alain, « Les émeutes dans le monde en 2009: ethnographie de la colère », *Revue internationale et stratégique*, vol. 79, 2010, pp.75-85.

BERTHO, Alain, « Penser la « ville monde » », *Socio-anthropologie*, vol. 16 (2005), mis en ligne en 2006, [En ligne].

BLANQUER, Jean-Michel « Consolidation démocratique ? », *Pouvoirs*, 2001, vol. 98, p. 37-47.

BONVALET, Catherine et BRUN, Jacques, « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives », *Espace, populations, sociétés*, vol. 20, 2002, pp. 63-72.

BONVALET, Catherine et DUREAU, Françoise, « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in DUREAU, Françoise, DU.P.ONT, Véronique, LELIEVRE, Eva, LULLE, Thierry (coords.) et al. *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*, Paris, Anthropos, 2000, p. 131- 153.

BOURSIER, Jean-Yves, « D'une guerre à l'autre en Europe.», in BOURSIER Jean-Yves, *Musées de guerre et mémoriaux: politiques de la mémoire*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2005, pp. 3–14.

BOURSIER, Jean-Yves, « La mémoire comme trace des possibles », *Socio-anthropologie*, vol. 12 (2002), mis en ligne en 2004, [En ligne].

- BRAUD, Philippe, « Violence symbolique, violence physique : éléments de problématisation. », in Hannyer, J. (éd.), *Guerres civiles: économies de la violence, dimensions de la civilité*. Paris, Karthala, 1999, pP.31-46.
- BRUN, Jacques, « La mobilité résidentielle et les sciences sociales. Transferts de concepts et questions de méthodes », *Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 59-60, 1993, pp. 3–14.
- CASSIN, Barbara, « Politiques de la mémoire », *Multitudes*, vol. 3, 2001, pp. 177–196.
- CASTILLO, Monique, « La peur de la violence et la figure du « dernier homme » », *Raisons politiques*, vol. 34, 2008, pp. 125-137.
- CERNEA, Michael M., « La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique », *Autrepart*, vol. 5, 1998, pp. 11-28.
- CHOCQUET, Christian, « Le terrorisme est-il une menace de défense ? », *Cultures & Conflits*, vol. 44, 2001, pp. 19-64.
- CLOCHARD, Olivier, « Les réfugiés dans le monde entre protection et illégalité », *EchoGéo*, vol. 2, 2007, mis en ligne en 2008, 9 p. [En ligne].
- COLLOVALD, Annie, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136-137, 2001, pp. 104-113.
- CONESA, Pierre, « Groupes armés non étatiques : violences privées, sécurités privées », *Revue internationale et stratégique*, vol. 49, 2003, pp. 157-164.
- COSIO-ZAVALA, Maria Eugenia et LOPEZ-GARERI, Valeria, « Dossier: Changements démographiques en Amérique latine », *Cahiers des Amériques Latines*, vol. 47, 2006, pp. 13–86.
- COURNIL, Christel, « L'émergence d'un droit pour les personnes déplacées Internes », *Revue québécoise de droit international*, vol. 22, 2009, 25 p. [En ligne].
- COURNIL, Christel et MAZZEGA, Pierre, « Réflexions prospectives sur une protection juridique des réfugiés écologiques », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, 2007, pp. 7–34.
- DELPHA, Isabelle, « La justice internationale dans l'après-guerre », *Balkanologie. Revue d'études pluridisciplinaires*, vol. 8, n° 1, 2004, pp. 211-228.
- DEMERA, Juan Diego, « Ciudad, migración y religión. Etnografía de los recursos identitarios y de la religiosidad del desplazado en Altos de Cazuca », *Revista Teológica Xaveriana, Estudios Sociales de la Religión*, 2007, pp. 303–319.

- DIMITRIJEVIC, Dejan, « Présentation de soi et narration de l'histoire », *Balkanologie. Revue d'études pluridisciplinaires*, vol. 8, n° 1, 2004, pp. 179- 188.
- DIMITROVA, Anna, « Le « jeu » entre le local et le global : dualité et dialectique de la globalisation », *Socio-anthropologie*, vol. 16 (2005), mis en ligne en 2006, [En ligne].
- DROUILLEAU, Félicie, « Exode et domesticité à Bogotá », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, 2009, pp. 75-96.
- DUFOUR, Jean-Louis, « L'armée face à la ville », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 91, 2001, pp. 35-42
- DUMONT, Gérard-François, « Colombie : le lourd héritage des FARC pèsera longtemps », *Outre-Terre*, vol. 20, 2008, pp. 471-473.
- DUMONT, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires au XXIe siècle », *Outre-Terre*, vol. 17, 2006, pp. 15-25.
- DURÁN GARCÍA, Mauricio, « Paz en el territorio: dinámica de expansión geográfica del accionar colectivo por la paz en Colombia 1978-2003 », *Territorios*, vol. 15, 2006, pp.9-32.
- DUREAU, Françoise, GOUSET, Vincent, ROUX, Guillaume et al., « Mutations urbaines et inégalités d'accès aux ressources de la ville : quelques enseignements d'une collecte biographique sur les mobilités à Bogotá (Colombie) », Conférence donnée à Grenoble, « *11ème colloque du groupe de travail* » « *Mobilités Spatiales et Fluidité Sociale* » de l' AISLF, 2011, 18 p. [En ligne]
- DUREAU, Françoise, « Trajectoires résidentielles et recompositions urbaines à Bogotá », *Cahiers des Amériques Latines*, vol. 22, 1997, pp.181-200.
- DUREAU, Françoise, FLOREZ, Carmen Elisa, « Dynamiques démographiques colombiennes : du national au local », in BLANQUER, Jean-Michel et GROS, Christian, *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris, Éd. de l'IHEAL, 1996, pp.139-166.
- ELDEN, Stuart, « Aspects territoriaux de la « guerre à la terreur » », *Espaces et sociétés*, vol. 134, 2008, pp. 99-114.
- ENGEL, Stefanie et IBÁÑEZ, Ana María, « Displacement Due to Violence in Colombia: A Household-Level Analysis », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 55, 2007, pp. 335-365.
- FABRE, Daniel, « Le rite et ses raisons in Rituels contemporains. », *Terrain*, vol. / 8, 1987, p. 3-7.

FAJARDO, Darío, « Situación y perspectivas del desarrollo rural en el contexto del conflicto colombiano », Conférence donnée à Santiago de Chile, « *Situación y perspectivas del desarrollo agrícola y rural en Colombia* », 2002, 25 p. [En ligne]

FÆSSEL, Michaël, « Penser le social: entre phénoménologie et herméneutique », in DELACROIX, Christian, DOSSE, François et GARCIA, Patrick, *Paul Ricoeur et les sciences humaines*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 37–56.

FOUCAULT, Michel, « « Des espaces autres » », *Empan*, vol. 54, 2004, pp. 12-19.

FRANTZ, David, « La ségrégation: la division sociale de l'espace dans la reproduction des rapports sociaux », Conférence donnée à Lille, « *Métropole, ségrégation, fragmentation* », 2011, 8 p. [En ligne]

FRESIA, Marion, « Aide humanitaire et production de services publics en Afrique de l'Ouest : le cas de la gestion des populations mauritaniennes réfugiées au Sénégal », *Bulletin de l'APAD*, vol. 23-24 (2002), mis en ligne en 2006, 14 p.

GARCIA, Patrick, « Paul Ricœur et la guerre des mémoires », in DELACROIX, Christian, DOSSE, François, GARCIA, Patrick [dir.], *Paul Ricoeur et les sciences humaines*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 57-76

GARCÉS HERNÁNDEZ, Viviana, « Tratamiento periodístico del conflicto armado de la Comuna 13 en 2002 », *Folios, revista de la Facultad de Comunicaciones*, vol. 14, 2008, pp.94-100

GARCÍA RUÍZ, Jesús et FIGUEROA, Federico, « « Cultura », interculturalidad, transculturalidad: elementos de y para un debate », *El Cadejo*, vol. 10, 2003, p. 5-26.

GARCÍA RUÍZ, Jesús et FIGUEROA, Federico, « Por una etnología del Estado », *El Cadejo*, vol. 9, 2003, pp. 5-16.

GEOFFROY, Agnès de, « Les déplacés et l'intégration urbaine dans deux quartiers de l'agglomération de Bogotá. », in GRÜNEWALD, François, LEVRON, Éric, *Villes en guerre et guerres en ville: pratiques humanitaires en questions*, Paris, Karthala, 2004, pp. 281-357.

GÓMEZ HERNÁNDEZ, Bersarión, « Desplazamiento y tierras en el marco de la política de justicia y paz en Colombia », *Diálogos de saberes: investigaciones y ciencias sociales*, vol. 31, 2009, pp. 93-124.

GÓMEZ HERNÁNDEZ, Bersarión, « La tenencia de la tierra y la reforma agraria en Colombia. », *Verba Iuris*, vol.25, 2011, pp.63-84

GÓMEZ JIMÉNEZ, Alcides, « Trois affirmations sur la pauvreté, les cycles économiques et les inégalités sociales depuis les années 1990 en Colombie », *Revue Tiers Monde*, vol. 199, 2009, pp. 547-566.

GÓNGORA, Andrés et SUÁREZ, Carlos José, « Por una Bogotá sin mugre: violencia, vida y muerte en la cloaca urbana », *Universitas humanística*, vol. 66, 2008, pp. 107-138.

GONZÁLEZ, Fernán E., « Espacio público y violencias privadas », in JIMENO, Myriam (éd.), *Conflicto social y violencia: notas para una discusión*, Bogotá, Sociedad Antropológica de Colombia, 1993, pp. 33-48.

GOUDINEAU, Yves, « La non-actualité de la guerre », *Autrepart*, n° 26, 2003, pp. 7-15.

GRANGÉ, Ninon, « L'État et la guerre: norme, référence, transgression », *Études internationales*, vol. 38, 2007, pp. 19-31.

GRÜNEWALD, F., « Retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction », in LASSAILLY-JACOB, Véronique, MARCHAL, Jean-Yves et QUESNEL, André (éds), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, Paris, IRD éditions, 1999, pp. 409-429.

GUERRERO BERNAL, Juan Carlos et BASSET, Yann, « Pauvreté et clientélisme électoral en Colombie », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [En ligne].

GUTH, Suzie., « Ordre et désordre dans les quartiers de rue », *Revue française de sociologie*, vol. 37, 1996, pp. 607-623.

HERLEMONT-ZORITCHAK, Nathalie, « « Droit d'ingérence » et droit humanitaire : les faux amis », *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, vol. 23, 2009, mis en ligne en 2010 [En ligne].

HOLMES, Jennifer S., GUTIEREZ DE PIÑERES, Sheila Amin et CURTIN, Kevin M., « Drugs, Violence, and Development in Colombia: A Department-Level Analysis », *Latin American Politics and Society*, vol. 48, 2006, pp. 157-184.

HOYOS N., ESCOBAR J., RESTREPO J. C. et al., « Impact of the 2010-2011 La Niña phenomenon in Colombia, South America: The human toll of an extreme weather event », *Applied Geography*, vol. 39, 2013, pp. 16-25.

HYLTON, Forrest « Medellín. « Relooking Extrême ». », in DAVIS, Mike et MONK, Daniel B., *Paradis infernaux: les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Paris, Editions Les Prairies ordinaires, pp. 257-273.

ISNARD, Hélène, « Le récit du réfugié est-il une fiction ? », *Topique*, vol. 114, 2011, pp. 107-114.

JEUDY-BALLINI, Monique et VOISENAT, Claudie, « Ethnographier la peur », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, vol. 43, 2004, pp. 5-14.

JOLLY, Jean-François, « ¿Hilo de Ariana o Tela de Penélope? Una reflexión crítica sobre la política de vivienda urbana para la población en situación de desplazamiento en Colombia », *Cuadernos de Vivienda y Urbanismo*, vol. 1, 2008b, pp. 64-95.

JOUHANNEAU, Cécile, « Sorties de guerre : reconfigurations des normes et carrières combattantes », *Cultures & Conflits*, vol. 77, 2010, pp. 93-100.

KALYVAS, Stathis N., « Esbozo de una teoría de la violencia en medio de la guerra civil », *Análisis Político*, vol. 42, 2001, pp. 1-25.

KOURLIANDSKY, Jean-Jacques, « Nouvelles menaces. », *Revue internationale et stratégique*, vol. 49, 2003, pp. 146-156.

LABROUSSE Alain, « Colombie : le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002) », *Hérodote*, vol. 112, 2004, pp. 27-48.

LABROUSSE, Alain, « Drogues et conflits : éléments pour une modélisation », *Autrepart*, vol. 26, 2003, pp. 141-156.

LABROUSSE, Alain, FIGUEIRA, Daurius et CRUSE, Romain, « Évolutions récentes de la géopolitique de la cocaïne », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, vol. 4, 2008, mis en ligne en 2009 [En ligne].

LAIR, Éric, « Colombie: une guerre privée de sens? », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, vol. 29, 2000, pp. 515-538.

LAVERGNE, Marc, « De la cuvette du Haut-Nil aux faubourgs de Khartoum. Les déplacés du sud-Soudan », in LASSAILLY-JACOB, Véronique, MARCHAL, Jean-Yves et QUESNEL, André (éds), *Déplacés et réfugiés: la mobilité sous contrainte*, Paris, IRD éditions, 1999, pp.110-135.

LEGOUX, Luc, « Crise et mouvements de réfugiés depuis les pays du Sud », in GENDREAU, Francis (dir.), *Crise, pauvreté et changement démographiques dans les pays du Sud*, Paris, Éd. Estem, 1998, pp 71-79.

LLORENTE María Victoria, ECHANDÍA Camilo, ESCOBEDO Rodolfo et al., « Violencia homicida y estructuras criminales en Bogotá », *Análisis Político*, vol. 44, 2001, pp. 17-38.

- LÓPEZ-PELÁEZ, Juanita et GONZÁLEZ, Luis Fernando, « Marginalité et inclusion urbaine à Medellín (Colombie) : un regard historique à partir des instruments de planification », *Autrepart*, vol. 47, 2008, pp. 187-207.
- LORAU, Nicole, « La guerre civile grecque et la représentation anthropologique du monde à l'envers », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 212, 1995, pp. 299-326.
- LOSONCZY, Anne-Marie, « Violence sociale et ritualisation de la mort et du deuil en Colombie », *Autrepart*, vol. 26, 2003, pp. 187-199.
- MALKKI, Liisa H., « Speechless emissaries: refugees, humanitarianism, and dehistoricization », *Cultural anthropology*, vol. 11, 1996, pp. 377-404.
- MEERTENS, Donny, « Populations déplacées en Colombie et insertion urbaine », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 91, 2001, pp. 118-127.
- MISSE, Michel, « Le movimiento », *Déviance et société*, vol. 32, 2009, pp. 495-506.
- NAHLIK, Stanislaw, « Droit «de Genève» et Droit «de La Haye»: Unité ou dualité? », *Annuaire français de droit international*, vol. 24, 1978, pp. 9-27.
- NARANJO GIRALDO, Gloria, « Ciudadanía y desplazamiento forzado en Colombia: una relación conflictiva interpretada desde la teoría del reconocimiento », *Estudios Políticos*, vol. 25, 2004, pp.137-160.
- NARANJO GIRALDO, Gloria, « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El reasentamiento de hecho y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización », in BELLO ALBARRACÍN, Martha Nubia, *Desplazamiento forzado. Dinámicas de guerra, exclusión y desarraigo*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, ACNUR, 2004, pp. 279-309
- NARANJO GIRALDO, Gloria, PERALTA AGUDELO, Jaime Andrés et HURTADO GALEANO, Deicy, « Experiencias de ciudadanía en las fronteras de la ciudad. Hacia una gramática moral de la política », *Territorios*, vol. 7, 2002, pp. 43-63.
- NARANJO GIRALDO, Gloria, PERALTA AGUDELO, Jaime Andrés et HURTADO GALEANO, Deicy, « Procesos de urbanización y formación de ciudadanía. La "ciudad informal" entra y sale de la "ciudad formal" », *Territorios*, vol. 6, 2001, pp. 31-50.
- NARANJO GIRALDO, Gloria, « El desplazamiento forzado en Colombia: Reinención de la identidad e implicaciones en las culturas locales y nacional. », *Scripta Nova*, vol. 94, 2001 [en ligne]

NEVEU, Catherine, « Anthropologie de la citoyenneté », in in ABÉLÈS, Marc et JEUDY, Henri-Pierre, *Anthropologie du politique*, Paris, A. Colin, 1997, pp.69-90

ORTIZ SARMIENTO, Carlos Miguel, « Los estudios sobre la violencia en las tres últimas décadas », *Boletín Socioeconómico*, vol.24-25, 1992, pp. 46-52 [En ligne]

OSORIO PÉREZ, Flor Edilma, « De la campagne à la ville à la recherche de protection: Le cas colombien du déplacement forcé. », *Refuge*, vol. 24, 2007, pp.116- 125.

OSORIO PÉREZ, Flor Edilma, « Verdad, justicia y reparación en medio de la guerra: los desplazados en Colombia », *Annis: Revue de Civilisation Contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale*, vol. 6, 2006 [En ligne].

PACHECO LADRON DE GUEVARA, Lourdes C., « Territorio y Ciudad: la Construcción de la Subjetividad Social. », *Territorios*, vol. 14, 2006, pp. 161-171.

PARIAS DURÁN, Adriana et RUIZ RUIZ, Nubia, « La population migrante due au déplacement forcé et son insertion urbaine à Bogotá », in MASQUELIER, Bruno (dir), EGGERICK, Thierry (dir) et al. , *Dynamiques de pauvreté et vulnérabilité en démographie et en sciences sociales : actes de la Chaire Quetelet 2007*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2010, pp.263-280.

PÉCAUT, Daniel, « Les configurations de l'espace, du temps et de la subjectivité dans un contexte de terreur : l'exemple colombien », *Cultures & Conflits*, vol. 37 (2000), mis en ligne en 2006, 19 p.

PÉCAUT, Daniel, « De la banalité de la violence à la terreur : le cas colombien », *Cultures & Conflits*, vol. 24-25 (1996-1997), mis en ligne en 2007, 20 p.

PÉCAUT, Daniel, « Violence et politique : quatre éléments de réflexion à propos de la Colombie », *Cultures & Conflits*, vol. 13-14 (1994), mis en ligne en 2006, 7 p.

PÉCAUT, Daniel, « Trafic de drogue et violence en Colombie », *Cultures & Conflits*, vol. 3 (1991), mis en ligne en 2002, 10 p.

PEÑAFIEL, Ricardo et NANTEL, Lyne, « Colombie. Violence immanente, défi de sens et projection dans une éthique de paix », in CORTEN, André et CO É, Anne-Élizabeth, *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, pp. 203-219.

PÉREZ SALAZAR, Bernardo Pérez, « El paramilitarismo en Cundinamarca y Bogotá, 1997-2006 », in ROMERO, Mauricio, *Parapolítica. La ruta de la expansion paramilitary los acuerdos politicos.*, Bogotá, Corporación Nuevo Arco Iris, 2007, pp. 59-107

PÉROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine, « Marges urbaines et migrations forcées : les réfugiés à l'épreuve des camps en Afrique de l'Est », *Autrepart*, vol. 45, 2008, pp. 191-205.

PETERSEN, William, « A General Typology of Migration », *American Sociological Review*, vol. 23, 1958, pp.256-266.

PISSOAT, Olivier et GOUËSET, Vincent, « La représentation cartographique de la violence dans les sciences sociales colombiennes », *Cahiers des Amériques Latines*, vol. 38, 2002, pp. 77-116.

PRÊVOTS-CHAPIRA APIRA, Marie France, « Amérique Latine: la ville fragmentée », *Esprit*, vol. 258, 1999, pp. 128-144.

RAMÍREZ, Ana et MACHADO, Absalón, « Desplazamiento interno forzado en Colombia. Producción académica y política pública », *La academia y el sector rural*, vol. 2, 2005, 39 p. [En ligne]

RICHOUFFTZ DE MANIN, Emmanuel (de), « La zone urbaine : nouveau théâtre d'opérations ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 206, 2002, pp. 111-119.

RIGOUSTE, Mathieu, « La guerre à l'intérieur : la militarisation du contrôle des quartiers populaires », in MUCCHIELLI, Laurent (dir), *La frénésie sécuritaire : retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 88-98.

RIGOUSTE, Mathieu, « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, vol. 67, 2007, pp. 157-174.

RODRÍGUEZ URREGO, Marcela, « Impactos del desplazamiento forzado en la construcción de ciudadanía en la historia colombiana », *IM-Pertinente*, vol. 1, 2013, pp. 57-72.

ROMERO, PICÓN Yuri, « Derecho a la Ciudad: derecho a negociar por unas condiciones materiales de vida. », *Territorios*, vol. 9, 2002, pp. 33-49.

ROSOUX, Valérie, « Rwanda, l'impossible «mémoire nationale»? », *Ethnologie française*, vol. 37, 2007, pp. 409-415.

RUEDA BEDOYA, Rafael Fernando, « El desplazamiento forzado y la pacificación del país », in DUQUE MARIN, Paula Andrea, *Enfoques y metodologías sobre el hábitat: memorias de una experiencia pedagógica*, Medellín, Universidad Nacional de Colombia- Facultad de Arquitectura, 2000, 17 p. [En ligne].

SÁENZ ROVNER, Eduardo Sáenz, « Ensayo sobre la historia del tráfico de drogas psicoactivas en Colombia entre los años 30 y 50 », *Iberoamericana (2001-)*, vol. 9, 2009, pp. 93-104.

SALCEDO FIDALGO, Andrés, « Conquête + Colonie + République = Déplacement », *Multitudes*, vol. 40, 2010, pp. 186-192.

SALCEDO FIDALGO, Andrés, « Imaginarios de Justicia en contextos barriales », *Controversia*, vol. 172, 1998, pp. 118-132.

SALCEDO FIDALGO, Andrés, « La cultura del miedo: la violencia en la ciudad », *Controversia*, vol. 169, 1996, pp. 99-116.

SAMPSON, Steven, « “Trouble Spots” : Projects, Bandits, and State Fragmentation. », in FRIEDMAN, Jonathan (éd.), *Globalization, the state, and violence*. Walnut Creek, AltaMira Press, 2003, pp. 309-342.

SÁNCHEZ, Beatriz Eugenia, « Desplazamiento interno: Dinámica, políticas y participación », in CHIARELLO, Leonir Mario (coord. & éd.), *Las políticas públicas sobre migraciones y la sociedad civil en américa latina*, New York, Scalabrini International Migration Network, 2011, pp. 342-415.

SÁNCHEZ MEDINA, Luz Amparo, « El desplazamiento forzado intra-urbano: negación del derecho a la ciudad », in RIAÑO ALCALA, Pilar et VILLA MARTINEZ, Marta Inés (éds.)? *Poniendo tierra de por medio*, Medellín, Corporación Región: The University of British Columbia, 2008, pp. 166-205.

SÁNCHEZ MEDINA, Luz Amparo et ATEHORTÚA ARREDONDO, Clara, « Narraciones Sobre la Experiencia del Éxodo. El Caso del Desplazamiento Forzado en la Comuna 13 », *Vniversitas*, vol. 117, 2008, pp. 15-40.

SÉMELIN, Jacques, « L'utilisation politique des massacres », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, 2001, pp. 7-22.

TERRAY, Emmanuel, « L'histoire et les possibles », *Le genre humain*, vol. 35, 2000, pp. 179-191.

TILLY, Charles, « Terror, Terrorism, Terrorists », *Sociological Theory*, vol. 22, 2004, pp. 5-13.

VON TROTHA, Trutz, « Mondialisation violente, violence mondialisée et marché de la violence », *Déviance et Société*, vol. 29, 2005, pp. 285-298.

VELÁSQUEZ RIVERA, Edgar de Jesús, « Historia del paramilitarismo en Colombia », *História*, vol. 26, 2007, pp. 134-153.

VELCIC-CANIVEZ, Mirna, « Vers une anthropologie de la guerre », *Communications*, vol. 58, 1994, pp. 69-74.

VELEZ, Lina, « De la violence à la subjectivité », *Psychologie Clinique*, vol. 30, 2010, pp. 209-223. VERÍSSIMO Antônio Augusto, « Programas de regularización y formación de las plusvalías en las urbanizaciones informales », in BOLIVAR, Teolinda B. et ERAZO ESPINOSA, Jaime F. (coord.), *Dimensiones del hábitat popular latinoamericano*, Quito, FLACSO/ CLACSO/ Instituto de la Ciudad., 2012, p. 45-65.

VILLA MARTÍNEZ, Marta Inés, « Desplazamiento forzado en Colombia. El miedo: un eje transversal del éxodo y de la lucha por la ciudadanía », *Revista Controversia*, vol. 187, 2004, pp. 11-45.

VIMARD, Patrice, « Transitions démographique et familiale: une relecture des théories à la lumière de la crise », in GENDREAU, Francis (dir.), *Crise, pauvreté et changement démographiques dans les pays du Sud*, Éd. Estem, Paris, 1998, pp. 81-98

WIEVIORKA, Michel, « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 1) », *Cultures & Conflits*, vol. 29-30, 1998, pp. 9-23.

WIEVIORKA, Michel, « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 2) », *Cultures & Conflits*, vol. 29-30, 1998, pp. 23-44.

WIEVIORKA, Michel, « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 3) », *Cultures & Conflits*, vol. 29-30, 1998, pp. 44-57.

WIEVIORKA, Michel, « Editorial. Approche comparée des violences urbaines », *Cultures & Conflits*, vol. 6, 1992, pp.3-5.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, « Enjeux autour des flux migratoires dans les décennies à venir », *Revue internationale et stratégique*, vol. 80, 2010, pp. 75-83.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, « La géographie des migrations contemporaines », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 8, 2010, pp. 49-57.

ZEIDERMAN, Austin, « Living dangerously: Biopolitics and urban citizenship in Bogotá, Colombia », *American ethnologist*, vol. 40, 2013, pp. 71-87.

GUIDES ET RAPPORTS:

ALCALDÍA DE MEDELLÍN et SECRETARÍA DE BIENESTAR SOCIAL, *Análisis del contexto y la dinámica del desplazamiento forzado intra-urbano en la ciudad de Medellín*, Medellín, Alcaldía de Medellín, 2010, 42 p.

ALCALDÍA DE MEDELLÍN et UNIDAD DE ANÁLISIS Y EVALUACIÓN DE POLÍTICA PÚBLICA, *Desplazamiento forzado intra-urbano: posibles continuidades y discontinuidades*, Medellín, Secretaría de Bienestar Social, 2011, 20 p.

AMBOS, Kai, *Procedimiento de la ley de justicia y paz (ley 975 de 2005) y Derecho penal internacional*, Bogotá, Nomos Impresores, 2010, 275 p.

FERES, JUAN CARLOS et MANCERO, XAVIER, *El método de las necesidades básicas insatisfechas (NBI) y sus aplicaciones en América Latina*, COMISIÓN ECONÓMICA PARA AMÉRICA LATINA (CEPAL), coll. Serie, vol.7, 2001, 52 p. [En ligne en suivant ce lien [consulté pour la dernière fois le 20/01/2014] :

<http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/4/6564/lcl1491e.pdf>

CENTRO NACIONAL DE LA MEMORIA HISTORICA, *¡Basta ya ! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*. Bogotá : Imprensa Nacional, 2013, 434 p.

CONSULTORIA PARA LOS DERECHOS HUMANOS Y EL DESPLAZAMIENTO (CODHES), *Desplazamiento forzado intra-urbano y soluciones duraderas. Una aproximación desde los casos de Buenaventura, Tumaco y Soacha*, Bogotá, CODHES: ACNUR, 2013, 162p.

CONSULTORIA PARA LOS DERECHOS HUMANOS Y EL DESPLAZAMIENTO (CODHES), *De la seguridad a la prosperidad democrática en medio del conflicto*, Bogotá, Ed. Anthropos Ltda, 2011, 143 p.

COUR PÉNALE INTERNATIONALE-BUREAU DU PROCUREUR, *Rapport sur les activités menées en 2012 par le Bureau du Procureur en matière d'examen préliminaire*, CPI-ICC, 2012, 45 p.

COUR PÉNALE INTERNATIONALE-BUREAU DU PROCUREUR, *Rapport sur les activités du Bureau du Procureur en matière d'examen préliminaires*, CPI-ICC, 2011, 26 p.

DEPARTAMENTO ADMINISTRATIVO NACIONAL DE ESTADÍSTICAS (DANE), *Boletín – Censo general 2005. Perfil Soacha - Cundinamarca*, 2010, 6 p. [En ligne en suivant ce lien [consulté pour la dernière fois le 17/07/2013]:

http://www.dane.gov.co/files/censo2005/PERFIL_PDF_CG2005/25754T7T000.PDF .

ÉGLISE CATHOLIQUE-ARCHIDIOCESE DE BOGOTÁ et CONSULTORIA PARA LOS DERECHOS HUMANOS Y EL DESPLAZAMIENTO (CODHES), *Desplazados, huellas de nunca borrar: casos de Bogotá y Soacha*, Bogotá, éd. La Arquidiócesis, 1999, 174 p.

FERES, Juan Carlos et MANCERO, Xavier, *El método de las necesidades básicas insatisfechas (NBI) y sus aplicaciones en América Latina*, Naciones Unidas: CEPAL: Division de Estadística y Proyecciones Económicas, 2001, 53 p.

GARAY SALAMANCA, Luis Jorge, BARBERI GÓMEZ, Fernando et al., *El reto ante la tragedia humanitaria del desplazamiento forzado: garantizar la observancia de los derechos de la población desplazada*, Comisión de seguimiento a la política pública sobre desplazamiento forzado: CODHES, vol. II, 2009a, 224 p.

GARAY SALAMANCA, Luis Jorge, BARBERI GÓMEZ, Fernando et al., *El reto ante la tragedia humanitaria del desplazamiento forzado: superar la exclusión social de la población desplazada*, Comisión de seguimiento a la política pública sobre desplazamiento forzado: CODHES, vol. III, 2009b, 297 p.

GRANADA CASTAÑEDA, Soledad M., *Caracterización y contextualización de la dinámica del desplazamiento forzado interno en Colombia 1996-2006*, Documentos de CERAC, vol. 12, 2008, 23 p.[En ligne].

HUMAN RIGHTS WATCH, *Herederos de los Paramilitares: La nueva cara de la violencia en Colombia*, États-Unis: Human Rights Watch., 2010, p. 131.

IBÁÑEZ, Ana María et QUERUBÍN, Pablo, *Acceso a tierras y desplazamiento forzado en Colombia*, Bogotá, Universidad de los Andes- Facultad de Economía, CEDE, 2004, 114 p.

IBÁÑEZ, Ana María et VELÁSQUEZ, Andrea, *El impacto del desplazamiento forzado en Colombia: condiciones socioeconómicas de la población desplazada, vinculación a los mercados laborales y políticas públicas*, Comisión Económica para América Latina y el Caribe, División de Desarrollo Social, 2008, 76 p.

IBÁÑEZ Ana María et VELÁSQUEZ Andrea, *El proceso de identificación de víctimas de los conflictos civiles: una evaluación para la población desplazada en Colombia*, Bogotá, Universidad de los Andes- Facultad de Economía, CEDE, 2006, 36 p.

IBÁÑEZ, Ana María et VÉLEZ, Carlos Eduardo, *Instrumentos de atención de la población desplazada en Colombia: Una distribución desigual de las responsabilidades municipales*, Bogotá, Centro de Estudios sobre Desarrollo Económico de la Facultad de Economía, economia.uniandes.edu.co, 2003, 34 p.

JIMENEZ REYES Luis Carlos (Dir), *Asesoría y Acompañamiento a la Alcaldía Local de Ciudad Bolívar en el tema de Seguridad y Convivencia Ciudadana y en la implementación del Plan Integral de Seguridad, según los lineamientos del Acuerdo 135 de 2004 del Concejo de Bogotá, D.C., Convenio Interadministrativo con Cofinanciación No. 033 de 2006- Primera Parte*, Alcaldía Local de Ciudad Bolívar: Universidad Nacional de Colombia- Depto. de Geografía, 2006 [En ligne].

LEVRON, Eric et GEOFFROY, Agnès (de), *Modes de subsistance des réfugiés en milieu urbain: étude en cas Bogotá, Colombie*, Genève, UNHCR – Unité Chargée de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale, 2006, 31 p. [En ligne]

OYEYINKA, Oyebanji (Dir.), *State of the world's cities 2010/2011. Cities for all: Bridging the urban divide*, Nairobi, UN-HABITAT, 2010, 224 p. [En ligne]

PROGRAMME DE NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, MESA INTERAGENCIAL DE SOACHA et MESA DE ANÁLISIS DE LA SITUACIÓN HUMANITARIA DE SOACHA, *Soacha-2012. Estado de avance de los Objetivos de Desarrollo del Milenio*, Bogotá, Programme des Nations Unies pour le Développement, 2011, p. 92, [En ligne].

ROMERO, Marco, *Desplazamiento forzado: entre la guerra y la economía política del despojo*, Bogotá, CODHES: Universidad Nacional de Colombia, 2007, 27 p. [En ligne]

UNITED NATIONS ECOSOC, *Workshop on Implementing the Guiding Principles on Internal - Specific groups and individuals: mass exoduses and displaced persons*, Rapport de Francis M. DENG, UNCHR (46 ème session), Doc. E/CN.4/2000/83/Add/2, 1999 [En ligne]

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS et GOVERNMENT OF COLOMBIA, *Colombia Coca cultivation survey 2012*, UNODC, 2013, 115 p. [En ligne]

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS et GOVERNMENT OF COLOMBIA, *Colombia: Coca Cultivation Survey*, UNODC, 2009, 108 p. [En ligne]

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS et GOVERNMENT OF PERU, *Peru, Coca Survey for 2002*, UNODC, 2003, 41 p. [En ligne]

THESES ET TRAVAUX DE MASTER:

ATEHORTÚA ARREDONDO, Clara Inés, *Caracterización del desplazamiento forzado intra-urbano. Medellín 2000-2004*, Maestría en Ciencias Políticas- Instituto de Estudios Políticos, Universidad de Antioquia, 2007, 202 p.

CANTOR MARÍN, Marcela Kelly, *Agricultura urbana sostenibilidad y medios de vida experiencias en Ciudad Bolívar, Altos de Cazucá y Ciudadela Sucre*, Maestría- Facultad de Estudios Ambientales y Rurales, Pontificia Universidad Javeriana, 2009, 118 p.

DUFORT, Philippe, *La contre-insurrection en Colombie : vers une économie politique stratégique*, Maîtrise en Science Politique, Université du Québec à Montréal, 2008, 179 p.

FRESIA, Marion, *L'expérience d'un déplacement forcé: les modes de ré-appropriation de «la contrainte» dans le village de réfugiés mauritaniens de Ndioum au Sénégal*, Mémoire de DEA Sciences Sociale, EHESS, 2001, 150 p.

GEOFFROY, Agnès de, *Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force : enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogotá (Colombie) et de Karthoum (Soudan)*, Thèse de doctorat en géographie, Institut français de géopolitique – Université Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis, 2009, 500 p.

GÓMEZ NIETO, Hugo Alirio, *La vida en altos de Cazucá*, Magister en Estudios Politicos, Pontificia Universidad Javeriana, 2009, 117 p.

GUERRERO RODRÍGUEZ, Freddy Alfonso, *Memoria y excepcionalidad en el Atlo Sinú. Los limites y alcances de la Re-presentación*, Maestría de Estudios Políticos - Facultad de Ciencias Políticas y Relaciones Internacionales, Pontificia Universidad Javeriana, Bogotá, 2009, 108 p.

LONDOÑO, Catalina, *Les Nouvelles formes de violence urbaine en Colombie: les déplacements forcés à Medellín et Barrancabermeja*, Thèse de doctorat, Institut d'urbanisme de Paris, 2007, 423 p.

LÓPEZ PELÁEZ, Juanita, *La construction sociale du risque à Medellín (Colombie) : Gouvernance locale et représentations*, Thèse de doctorat en Sciences économiques, EHESS, 2008, 453 p.

PINILLA ALARCÓN, Maribel et RODRÍGUEZ COLMENARES, Sandra Mónica, *Cambios en las condiciones, trayectorias y proyectos de vida de las y los jóvenes en situación de desplazamiento asentados en Bogotá*, Maestría en Política Social- Facultad de Ciencias Políticas y Relaciones Internacionales, Pontificia Universidad Javeriana, Bogotá, 2010, 160 p.

SÁNCHEZ GÓMEZ, Gonzalo, *Guerres, mémoire et histoire en Colombie*, III Tomes, Thèse de doctorat en Sociologie, EHESS, 2002, Tome I, 68 p.

SISTIVA, Diana, *Trauma, religion et culture : les divers rôles de la religion dans le processus pour faire face à la violence organisée en Colombie*, Thèse de doctorat en Psychologie, Université du Québec à Montréal, 2009, 194 p.

TEXTES DE DROIT

ABROGES PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE COLOMBIENNE :

CEPEDA ESPINOSA, Manuel José, « Sentencia T-025 », 2004.

MONROY CABRA, Marco Gerardo, « Sentencia T-268 », 2003.

MONROY CABRA, Marco Gerardo, « Sentencia T-327 », 2001.

ABROGES PAR LE SENAT COLOMBIEN :

SENADO DE LA REPÚBLICA DE COLOMBIA, « Ley de víctimas y Restitución de tierras », 2011,

[En ligne :

http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/ley/2011/ley_1448_2011.html].

SENADO DE LA REPÚBLICA DE COLOMBIA, « Ley de Justicia y Paz », 2005,

[En ligne :

http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/ley/2005/ley_0975_2005.html].

SENADO DE LA REPÚBLICA DE COLOMBIA, « Ley 387 », 1997,

[En ligne :

http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/ley/1997/ley_0387_1997.html].

TEXTES INTERNATIONAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Déclaration des Droits de l'enfant*, ONU, A/RES/1386 (XVI), 1959.

[En ligne : [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/1386%20\(XIV\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/1386%20(XIV))]

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE, « Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) », 2009, 18 p..

UNHCR, *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*, 2007, 56 p.,
[En ligne : <http://www.unhcr.fr/4b14f4a62.html>]

UNHCR et DENG, Francis M., « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », 1998, p. 16,
[En ligne : <http://www.unhcr.fr/4b163f436.html>].

UNHCR, « Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée lors du Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et au Panama, Carthagène des Indes, Colombie », 1984, p. 44,
[En ligne : <http://www.unhcr.fr/4b14f4a5e.html>].

BASES DE DONNEES EN LIGNES

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE, « Bases de données du CICR sur le droit international humanitaire »
[En ligne : <http://www.icrc.org/dih/INTRO/380>].

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE, *Protección de los Derechos de las mujeres víctimas de violencia sexual por razones del conflicto armado*, CICR- Délégación Colombiana (CD-ROOM)

BANCO DE LA REPUBLICA DE COLOMBIA, « Biblioteca virtual de la Biblioteca Luis Ángel Arango del Banco de la República »
[En ligne : <http://www.banrepcultural.org/blaavirtual/indice>].

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉFUGIÉS et DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL À OXFORD, « Revue Migrations Forcée »
[En ligne : <http://www.fmreview.org/fr/front-page>].

CNRS et UMR ATILF, « Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales »
[En ligne : <http://www.cnrtl.fr/>].

Centro Nacional de Memoria Histórica - República de Colombia »
[En ligne : <http://www.centrodememoriahistorica.gov.co/>].

« Corte Constitucional de la República de Colombia »
[En ligne : <http://www.corteconstitucional.gov.co/>].

« Cour Pénale Internationale - International Criminal Court »
[En ligne : http://www.icc-cpi.int/fr_menus/icc/Pages/default.aspx].

« Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas »
[En ligne : <http://www.dane.gov.co>].

« Google Maps », [En ligne : <https://maps.google.com/>].

NATIONAL GEOGRAPHIC EDUCATION, « MapMaker Interactive »
[En ligne : <http://education.nationalgeographic.com/education/mapping/interactive-map/>].

« Institut national de la statistique et des études économiques- Définitions et méthodes »
[En ligne : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp>].

« The National Security Archive » [En ligne : <http://www2.gwu.edu/~nsarchiv/>].

« UNHCR », [En ligne : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home>].

ARTICLES ENCYCLOPEDIQUES

BERTHE, Jean-Pierre, « AMÉRIQUE (Histoire) - Amérique espagnole », *Encyclopædia Universalis*, 2012
[En ligne : <http://www.universalis-edu.com.proxy.unice.fr/encyclopedie/amerique-histoire-amerique-espagnole/>].

DELECLUSE, Pascale, « MODÉLISATION ET PRÉVISION OCÉANOGRAPHIQUES », *Encyclopædia Universalis*, 2014
[En ligne : <http://www.universalis-edu.com.proxy.unice.fr/encyclopedie/modelisation-et-prevision-oceanographiques/>].

KANDEL, Robert, « CHANGEMENT CLIMATIQUE », *Encyclopædia Universalis*, 2014
[En ligne : <http://www.universalis-edu.com.proxy.unice.fr/encyclopedie/changement-climatique/>].

M. TOURRE, Yves, « E.N.S.O. (El Niño-Southern Oscillation) », *Encyclopædia Universalis*, 2014
[En ligne : <http://www.universalis-edu.com.proxy.unice.fr/encyclopedie/el-nino-southern-oscillation/>].

UNIVERSALIS, « ENCOMIENDA », *Encyclopædia Universalis*, 2012
[En ligne : <http://www.universalis-edu.com.proxy.unice.fr/encyclopedie/encomienda/>].

ARTICLES DE PRESSES ET ROMANS

AFP, « Adoption d'une réforme de la justice militaire controversée en Colombie », *Le Monde*, 18 juin 2013 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014:

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2013/06/18/adoption-d-une-reforme-de-la-justice-militaire-controversee-en-colombie_3431828_3222.html]

AFP, « Ex paras cometieron más ataques que guerrillas », *Ultimas Noticias*, 27 février 2011 [En ligne en suivant ce lien – Consulté pour la dernière fois le 01/01/2014: <http://www.ultimasnoticias.com.ve/noticias/actualidad/ex-paras-cometieron-mas-ataques-que-guerrillas.aspx>]

AFP, « El “paseo millonario” preocupa a Colombia », *El País*, 24 février 2011 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 :

<http://www.elpais.com.uy/mundo/paseo-millonario-preocupa-colombia.html>]

AFP, « La Defensoría del Pueblo está preocupada por el desplazamiento en Medellín », *El Espectador*, 5 octobre 2010 [En ligne en suivant ce lien – Consulté pour la dernière fois le 01/01/2014: <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-222462-defensoria-del-pueblo-preocupada-desplazamiento-medellin>]

ALVAREZ C., VÍCTOR ANDRÉS, « Van más de 10 000 desplazados por las bandas en Medellín », *El Tiempo*, 19 mai 2013 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014: http://www.eltiempo.com/justicia/ARTICULO-WEB-NEW_NOTA_INTERIOR-12808736.html]

CAMILO MORENO, « La colère gronde chez les paysans », *Courrier international*, 29 août 2013 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2013/08/29/la-colere-gronde-chez-les-paysans>]

CARIBONI, Diana., « Paramilitares se reciclan al Sur de Bogotá », Inter Press Service, juin 2006. [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 20//04/2014 : <http://www.ipsnoticias.net/2006/06/colombia-paramilitares-se-reciclan-al-sur-de-bogota/>]

COURRIER INTERNATIONAL, « Grève des paysans: le mouvement dégénère à Bogotá », *Courrier international*, 30 août 2013 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.courrierinternational.com/article/2013/08/30/greve-des-paysans-le-mouvement-degenere-a-bogota>]

EFE – BOGOTA, « Bacrim, responsables de la mayoría de violaciones de DD.HH. en Colombia », *El Espectador*, 26 mars 2014 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/bacrim-responsables-de-mayoria-de-violaciones-de-ddhh-c-articulo-483096>]

EFE – BOGOTA, « Las masacres en Colombia crecieron un 40 por ciento en 2010 », *Que*, 24 février 2011 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.que.es/ultimas-noticias/espana/201102241945-masacres-colombia-crecieron-ciento-2010-efe.html>]

EVANS, Michael, « « Body count mentalities ». Colombia's « False Positives » Scandal, Declassified », *The National Security Archive Electronic*, Briefing Book n°266, 2009, [En ligne en suivant ce lien – Consulté pour la dernière fois le 20/01/2014 : <http://www2.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB266/index.html>].

GARCIA VILLEGAS, Mauricio, « Un país de estados de excepción », *El Espectador*, 11 octobre 2008 [En ligne en suivant ce lien – Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.elespectador.com/impreso/politica/articuloimpreso43317-un-pais-de-estados-de-excepcion>]

GARCIA MARQUEZ, Gabriel, *Journal d'un enlèvement*, Paris, Le Livre de Poche, 1999, 316 p.

GARCIA MARQUEZ, Gabriel, *Cent ans de solitude*, Paris, Seuil, 1995, 460 p.

GARCIA MARQUEZ, Gabriel, *Le Général dans son labyrinthe*, Paris, Le Livre de Poche, 1993, 283 p.

GARCIA MARQUEZ, Gabriel, *Chronique d'une mort annoncée*, Paris, Le Livre de Poche, 1987, 116 p.

LA DEFENSORIA DEL PUEBLO- Notes du Système d'Alertes Anticipées (S.A.T.), « Presencia de « Los Urabeños » en Soacha agrava la situación de riesgo de la población », Communiqué institutionnel publié le 8 novembre 2013 [En ligne en suivant ce lien – Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 :

http://www.defensoria.org.co/red/index.php?_item=0301&_secc=03&ts=2&n=1806]

MALDADO, Juan Camilo, « Pasamos la noche en Cazucá y descubrimos cómo opera la limpieza social », *El Espectador*, 27 février 2014 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.elespectador.com/noticias/bogota/pasamos-noche-cazuca-y-descubrimos-opera-limpieza-socia-articulo-477668>]

PROENZA, Anne, « Le Maire de Bogotá destitué : une décision politique », *Courrier international*, 10 décembre 2013 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2013/12/10/le-maire-de-bogota-destitue-une-decision-politique>]

RCN LA RADIO, « Bandas Criminales « Los Urabeños » llegó a Soacha e intimida a la población », 8 novembre 2013 [En ligne en suivant ce lien-Consulté pour la dernière fois le 01/02/2014 : <http://www.rcnradio.com/noticias/banda-criminal-los-urabenos-llego-soacha-e-intimida-la-pobalcion-civil-defensoria-99783>]

REDACCION, « Denfensoría ha advertido a las autoridades. Farc y « paras » hacen presencia en Soacha », *El Espectador*, 18 avril 2013 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012 : <http://www.elespectador.com/noticias/bogota/farc-y-paras-hacen-presencia-soacha-articulo-417045>]

REDACCION, « Indígenas expulsan a 100 soldados de base militar del Cauca », *El Espectador*, 17 juillet 2012 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012 : <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-360673-indigenas-expulsan-100-soldados-de-base-militar-del-cauca>]

REDACCION, « Soldados denuncian ataques físicos por parte de indígenas que piden su retiro », *El Espectador*, 17 juillet 2012 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012 :

<http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-360584-soldados-denuncian-ataques-fisicos-parte-de-indigenas-piden-su-r>]

REDACCIÓN, « Se complica la situación en Cauca, ultimátum de los indígenas se vence », *El Espectador*, 17 juillet 2012 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012: <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-360495-se-complica-situacion-el-cauca-ultimatum-de-los-indigenas-se-ven>]

REDACCIÓN, « 285 policías han sido destituidos por vínculos con las bandas criminales », *El Espectador*, 28 février 2011 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012: <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-253761-285-policias-han-sido-destituidos-vinculos-bandas-criminales>]

REDACCION, « Encuentran el primer laboratorio para producir cocaína en Bogotá », *El Espectador*, 20 novembre 2010 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012: <http://www.elespectador.com/noticias/bogota/articulo-235921-encuentran-el-primer-laboratorio-producir-cocaina-bogota>]

REDACCIÓN, « Soacha: alerta por crímenes a líderes », *El Nuevo Siglo*, 12 avril 2013 [En ligne en suivant ce lien- Consulté pour la dernière fois le 01/04/2012: <http://www.elnuevosiglo.com.co/articulos/4-2013-soacha-alerta-por-cr%C3%ADmenes-l%C3%ADderes.html>]

REDACCIÓN BOGOTA, « Gobierno anunció que metrocable de Soacha estará en 2014 », *El Tiempo*, 2 novembre 2012 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014: <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-12350742>]

REDACCIÓN BOGOTA, « Desmantelan banda que habría amenazado a afrodescendientes », *El Tiempo*, 20 février 2012 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-5210953>]

REDACCIÓN BOGOTA, « Familias afrodescendientes amenazadas de muerte en Soacha », *El Tiempo*, 23 janvier 2012 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-10983524>]

REDACCION BOGOTA, « Ley de restitución de tierras pasa a ser capítulo de ley de víctimas », *El Tiempo*, 13 octobre 2010 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014: http://www.eltiempo.com/politica/ARTICULO-WEB-NEW_NOTA_INTERIOR-8129115.html]

REDACCION BOGOTA, « Soacha estrena mañana megaestación de Policía », *El Tiempo*, 4 août 2011 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 31/01/2014] : <http://m.eltiempo.com/colombia/cundinamarca/megaestacion-de-polica/10086965>).

SUMMERMATTER, Stefania, « En Colombie, l'huile de palme bio est contestée », *Swissinfo.ch*, 12 mars 2011 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : http://www.swissinfo.ch/fre/societe/En_Colombie,_l_huile_de_palme_bio_est_contestee.html?cid=29700944]

TELLEZ OLIVEROS, Verónica, « Ciudades colombianas: más desiguales », *El Espectador*, 8 octobre 2013 [En ligne en suivant ce lien - Consulté pour la dernière fois le 01/04/2014 : <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/ciudades-colombianas-mas-desiguales-articulo-451323>]

TABLE DES ILLUSTRATIONS :

TABLE DES CARTES

CARTE 1 : CARTE DU RELIEF, DES DEPARTEMENTS ET DES PRINCIPALES VILLES DE COLOMBIE	22
CARTE 2 : LOCALISATION ET DELIMITATION DU MUNICIPE DE SOACHA.....	82
CARTE 3 : LIMITES RURALES ET URBAINES DU MUNICIPE DE SOACHA (COMUNAS, CORREGIMIENTOS ET VEREDAS).....	96
CARTE 4 : DELIMITATION SPATIALE DU TERRAIN DE RECHERCHE EFFECTUE DANS LA COMUNA 4 DU MUNICIPE DE SOACHA.	151
CARTE 5 : REPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'ASILE ET DE REFUGIES DANS LE MONDE SELON LEUR PAYS D'ORIGINE.....	238
CARTE 6 : CARTOGRAPHIES REGROUPEES DE L'EXPANSION URBAINE DE LA VILLE DE BOGOTA ENTRE 1900 ET 2007.	264
CARTE 7 : LOCALISATION DES QUARTIERS OU FURENT INSTALLES LES « CAMPAMENTOS DE PAZ Y DEMOCRATIA » DU M-19.	342
CARTE 8 : DISPOSITIF DEPLOYE PAR LES FARC-EP AUTOUR DE BOGOTA AU COURS DE LA SECONDE MOITIE DES ANNEES 1990	344

TABLE DES FIGURES :

FIGURE 1: MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE CLICHES DATANT U BOGOTAZO	48
FIGURE 2 : COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE DE LA POPULATION DU CUNDINAMARCA ET DE SOACHA.....	89
FIGURE 3 : TRANSITION DEMOGRAPHIQUE 1985-2015 DU MUNICIPE DE SOACHA	90
FIGURE 7 : REPRESENTATION DE LA PART ET DU POURCENTAGE DE DESPLAZAMIENTOS FORZADOS INTRA-URBANOS RECENSES PAR LEN SIPOD ENTRE 1996 ET 2009.	186
FIGURE 8 : COURBE DES DESPLAZAMIENTOS FORZADOS INTRA-URBANOS RECENSES PAR LE CODHES SUR LE MUNICIPE DE SOACHA ENTRE 1999 ET 2011.....	186
FIGURE 9: COURBES DES HOMICIDES ET DES DISPARITIONS FORCEES SUR LE MUNICIPE DE SOACHA ENTRE 2005 ET 2012.....	187
FIGURE 4 : SCHEMA DE LA COMPOSITION SECTORIELLE ET TERRITORIALE DU SNAIPD ET DU SNARIV	201
FIGURE 5 : SCHEMA DES FONCTIONS EXECUTIVES DU SNAIPD ET ORGANISATION DE CELLES-CI PAR LE CNAIPD	202
FIGURE 6 : SCHEMA DE L'ARTICULATION DU SNARIV, COMPOSE PAR LE CEARIV (DECISION) ET PAR L'UNITE ADMINISTRATION SPECIALE D'ATTENTION ET DE REPARATION INTEGRALE AUX VICTIMES	203
FIGURE 10 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES DETERMINANTS CONSIDERES DANS L'ANALYSE TYPOLOGIQUE DES MIGRATIONS .	225
FIGURE 11 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'IMBRICATION DES RELATIONS QUI SE DEGAGENT DE L'ANALYSE DES MOBILITES SOUS CONTRAINTES.	229
FIGURE 12 : HISTOGRAMME REPRESENTANT LE NOMBRE DE DEPLACES FORCES ARRIVES SUR LE TERRITOIRE SOACHUÑO ET LE NOMBRE D'EXPULSIONS OPEREES SUR CETTE MEME POPULATION – 1999 :2011 ET SELO, L'ORGANISME DE RECENSEMENT)	440

TABLE DES GRAPHIQUES :

GRAPHIQUE 1 : GRAPHIQUE A BARRES CUMULEES DE LA DISTRIBUTION ANNUELLE DES SURFACES CULTIVEES DE COCA AU PEROU, EN BOLIVIE ET EN COLOMBIE, ENTRE 1985 ET 2002.	63
--	----

GRAPHIQUE 2 : GRAPHIQUE A BARRES CUMULEES DE DISTRIBUTION ANNUELLE DE LA PART DE PRODUCTION DE FEUILLES DE COCA AU PEROU, EN BOLIVIE ET EN COLOMBIE, , ENTRE 1998 ET 2008	64
GRAPHIQUE 3 : DISTRIBUTION DES LOGEMENTS PAR TYPE DE CONSTRUCTION A SOACHA EN 2005	88
GRAPHIQUE 4 : REPRESENTATIONS SECTORIELLES DE LA DISTRIBUTION DE LA POPULATION DE SOACHA SELON LA CONDITION MIGRATOIRE, LE LIEU DE NAISSANCE ET L'ANNEE D'ARRIVEE DES MIGRANTS SUR LE MUNICIPE EN 2003	92
GRAPHIQUE 5 : DONNEES BRUTES ET DONNEES CUMULEES DU CODHES-SISDHES SUR LE DESPLAZAMIENTO FORZADO ET POUR LA PERIODE INTERCENSITAIRE 1985-2011	181
GRAPHIQUE 6 : PERSONNES DEPLACEES A PARTIR DE 1980 N'ETANT PAS ENREGISTREES DANS LE R.U.P.D SELON LES RAISONS DE LEUR NON INCLUSION AU REGISTRE.....	194
GRAPHIQUE 7 : HISTOGRAMME EMPILE REPRESENTANT LE POURCENTAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS SUR LE TOTAL DE LA POPULATION DESPLAZADA ETABLI EN 2008.	450
GRAPHIQUE 8 : GRAPHIQUE A BARRES GROUPEES REPRESENTANT, EN POURCENTAGE, LES PRINCIPALES RAISONS AVANCEES A L'ABSENTEISME SCOLAIRE DES MINEURS DE 5 A 17 ANS.....	453

TABLE DES PHOTOGRAPHIES :

PHOTOGRAPHIE 1 : IMAGE SATELLITE DE LA JONCTION ENTRE BOGOTA ET SOACHA PAR L'AUTOPISTE SUD.....	101
PHOTOGRAPHIE 2 : CROISSANCE DE CAZUCA ENTRE 1996 ET 2007.....	117
PHOTOGRAPHIE 3 : LA MAISON DES DROITS DE L'ACNUR	133
PHOTOGRAPHIE 4 :LLA CASA DE LOS DERECHOS DE LA DEFENSORÍA DEL PUEBLO.....	133
.....	150
PHOTOGRAPHIE 6 : IMAGE SATELLITE DES QUARTIERS DE L'ENQUETE DEPUIS ALTOS DE CAZUCA – SECTEUR LA ISLA.....	152

TABLE DES TABLEAUX :

TABLEAU 1 : DONNEES BRUTES DES HABITATIONS, DES FOYERS ET DE LA POPULATION DISPOSES SUR LE MUNICIPE DE SOACHA PAR SECTEUR RURAL/URBAIN.....	83
TABLEAU 2 : PART DE LA POPULATION DE SOACHA PRESENTANT DES NECESSITES BASIQUES INSATISFAITES (NBI) EN DATE DU 30 JUIN 2010 PAR SECTEUR RURAL/URBAIN	84
TABLEAU 3 : LES NECESSITES BASIQUES : DIMENSIONS ET VARIABLES RETENUES DANS LES RECENSEMENTS POUR LE CALCUL DE L'INDICE DE NBI (INBI)	86
TABLEAU 4 : REPARTITION DE LA POPULATION DE SOACHA SELON LES COMUNAS POUR L'ANNEE 2005	97
TABLEAU 5 : TYPOLOGIE DES MIGRATIONS SELON PETERSEN, WILLIAM.....	231
TABLEAU 6 : REGROUPEMENT SYNTHETIQUE DES TYPES DE MOBILITE SOUS CONTRAINTE ET DE LEURS SOUS CATEGORIES	234
TABLEAU 7 : PARTICIPATION DES FEMMES DE LA POPULATION <i>DESPLAZADA</i> DANS LE ROLE DU CHEF DE FAMILLE, SELON LE STATUT D'INSCRIPTION DANS LE R.U.P.D.	450

LISTE DES ACRONYMES

ACNUR: Agencia Colombiana de las Naciones Unidas para los Refugiados. Signifiant « Agence Colombienne des Nations Unies pour les Réfugiés », c'est le bureau du HCR officiant depuis le territoire colombien au nom de l'ONU. Elle a en charge la question des desplazados, ces derniers étant considérés comme des réfugiés de l'intérieur, ou des PDIPP.

ANAPO : Alianza Nacional Popular. L'Alliance Nationale Populaire était un parti politique national-socialiste fondé par le Général Gustavo Rojas Pinilla en 1961. Il a été désintégré en 1998, le Polo Democrático Alternativo (Pôle Démocratique Alternatif) étant depuis considéré comme son successeur.

AUC: Autodefensas Unidas de Colombia. Signifiant Autodéfense Unies de Colombie, ce terme désigne le regroupement de différents blocs paramilitaires qui fut organisé à la fin des années 1990, en vue de combattre les guérillas opérantes sur le territoire national.

BACRIM : Bandas Criminales Emergentes. Signifiant « Bandes Criminelles Émergeantes », ce terme est employé depuis le processus de DDR par les autorités colombiennes pour désigner les groupes armés irréguliers fortement structurés officiants sur les espaces urbains du territoire.

CAI : Centros de Atención Inmediata. Signifiant Centres d'Attention Immédiate, il s'agit de structure d'accueil et d'intervention gérés par la police dont l'action vise à améliorer les taux d'insécurité des quartiers en assurant un service de proximité.

CEARIV: Comité Ejecutivo para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas. Signifiant « Comité Exécutif pour l'Attention et la Réparation Intégrale des Victimes », ce terme désigne l'appareil exécutif du gouvernement colombien décidant et dessinant les mesures à déployer pour réparer les victimes du conflit armé interne colombien, et ce, dans le cadre de la promulgation de la loi 1448 de 2011.

CICR : Comité International de la Croix Rouge

CNAIPD : Consejo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada. Signifiant « Conseil National d'Attention Intégrale à la Population Déplacée », ce terme désigne l'appareil exécutif du gouvernement colombien décidant et dessinant les mesures à déployer pour répondre au phénomène du desplazamiento forzado, et ce, dans le cadre de la promulgation de la loi 387 de 1997.

CODHES : Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento. Observatoire pour les Droits de l'Homme et le Déplacement, est un organisme non gouvernemental international premièrement colombien, veillant au respect intégral et à l'application des droits de l'homme des personnes en situation de déplacement, des réfugiés et des migrants. Pour ce faire, il se base sur les textes référents du DIH, sur le droit aux Réfugiés et sur les Principes directeurs.

CPI : Cour Pénale Internationale.

CV : Coefficient de Variation.

DANE: Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas. Le Département Administratif National Colombien des Statistiques est l'équivalent de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en France. Aussi, il en charge des protocoles de recensement à l'échelle nationale colombienne.

DDH : Droit de l'Homme.

DIH : Droit International Humanitaire.

II- ENV: Segunda Encuesta Nacional de Verificación del Goce Efectivo de Derechos de Personas en situación de Desplazamiento. Seconde Enquête Nationale de Vérification des Droits de la Population Déplacée

ELN : Ejército de Liberación Nacional, qui signifie « Armée de libération nationale ».

EPL : Ejército popular de liberación , qui signifie “Armée populaire de libération”.

FARC : Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia, qui signifie « Forces Armées Révolutionnaires de Colombie ».

HWR : Human Righth Watch. C'est une organisation non gouvernementale de portée internationale dont l'objectif est de veiller au respect des droits de l'homme.

IAG : Illegal Armed Groups. Groupes armés illégaux, acronyme générique utilisé dans la littérature nord-américaine pour désigner les mouvements armés irréguliers présents sur un territoire donné et qui, dans le cadre de ce travail, concerne la Colombie. Aussi, ce terme concerne aussi bien les guérillas que les paramilitaires, les pandillas ou encore les « BACRIM ».

ICBF: Instituto Colombiano de Bienestar Familiar. Signifiant Institut Colombien du Bien-être, cette institution est aussi désignée par l'expression « Bienestar Familiar ». Cette entité administrative gouvernementale intervient auprès des mineurs et de leurs familles dans l'objectif de veiller au respect de leurs droits et de les protéger.

IDMC : Internal Displacement Monitoring Centre. Centre de suivi du déplacement interne

INBI : Indice de Nécessités Basiques Insatisfaites.

INCORA : Instituto Colombiano de la Reforma Agraria, qui signifie « Institut National Colombien de la Réforme Agraire ».

M-19 : Movimiento 19 de abril. Mouvement du 19 avril, ancienne guérilla.

MSF : Médecins Sans Frontières, ONG française

NBI : Nécessités Basiques Insatisfaites.

OCHA: Office for Coordination of Humanitarian Aid. Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

ONG : Organisation non gouvernementale

ONGI : Organisation non gouvernementale internationale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PDIPP : Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur Propre Pays.

PIP : Plan Integral de Protection. Signifiant « Plan Intégral de Protection », il s'agit des programmes développés par les municipalités dans le cadre de la prévention des déplacements forcés, et s'inscrivant dans les axes établis lors de l'adoption des PIU.

PIU : Plan Integral Unico. Signifiant « Plan Integral Unique », il s'agit de l'agenda politique dessiné et adopté par les municipalités, conformément à la loi sectorielle nationale, et qui concerne l'attention et l'assistance aux populations en situation de déplacement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RF : terme diminutif utilisé par certains paysans colombiens pour désigner les colonnes des FARC présentes dans les campagnes : « R » pour la guérilla, et « F » pour les FARC.

RUPD: Registro Unico de Población Desplazada. Signifiant « Registre Unique de la Population Déplacée », ce terme désigne le protocole de recensement mis en place par le gouvernement colombien pour codifier les victimes de desplazamientos forzados intégrant les protocoles d'assistance prévus dans le cadre de la loi 387 de 1997.

RUV: Registro Unico de Victimas. Signifiant « Registre Unique des Victimes », ce terme désigne le protocole de recensement mis en place par le gouvernement colombien pour codifier les victimes du conflit armé interne intégrant les protocoles de réparation prévus dans le cadre de la loi 1448 de 2011.

SISDHES: Sistema de Información sobre los Derechos Humanos y el Desplazamiento. Signifiant « Système d'Information sur le Déplacement, le Conflit Armé et les Droits de l'Homme », ce terme désigne le protocole de recensement mis en place par le CODHES pour veiller aux nombres de citoyens colombiens victimes du conflit armé interne.

SNAIPD: Sistema nacional de atención integral a la población desplazada. Signifiant « Système National d'Attention Intégrale à la Population Déplacée par la violence », ce terme désigne l'articulation des mécanismes exécutifs adoptés par le gouvernement colombien pour répondre au phénomène du desplazamiento forzado, et ce, dans le cadre de la promulgation de la loi 387 de 1997.

SNARIV: Sistema Nacional de Atención y Reparación Integral de las Víctimas. Signifiant « Système National d'Attention et de Réparation Intégrale aux Victimes »,

ce terme désigne l'articulation des mécanismes exécutifs adoptés par le gouvernement colombien pour réparer les victimes du conflit armé interne colombien, et ce, dans le cadre de la promulgation de la loi 1448 de 2011.

TLC : Trato de Libre Comercio. Signifiant « Traité de Libre Commerce » ou « de Libre échanges », ce modèle d'accord économique a été adopté en octobre 2011, premièrement entre la Colombie et les États-Unis. Actuellement, il concerne aussi le CAN (Comunidad Andina), le MERCOSUR (Mercado Común del Sur), l'Union Européenne, l'Association Européenne de libre-échange, le Nicaragua, le Guatemala, le Salvador, le Honduras, le Chili, le Mexique, le Venezuela, Cuba, le CARICOM (Caribbean Community and Common Market) et le Canada.

UAO: Unidad de Atención y Orientación. Unité d'Attention et d'Orientation, structure municipale orientant et assistant les populations en situation de desplazamiento forzado inscrite dans le RUPD (actuellement RUV).

UNHCR : Le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, aussi désigné sous l'acronyme HCR.

UNICEF : United Nations Children's Emergency. Fond des Nations-Unies pour l'enfance.

UNIDOS : Red Unidos . Signifiant « Réseau Uni », et généralement désigné sous le seul terme de Unidos (unis), ce programme gouvernemental est coordonné par le Département pour la Prospérité Sociale, anciennement Acción Social. Les travailleurs sociaux intégrant ce programme ont pour objectif de passer des enquêtes afin d'évaluer, en vue de les réduire, les indices de pauvreté extrême que présentent les différentes municipalités colombiennes. Ils proposent aux populations les plus démunies des programmes de formation visant à dépasser leur situation d'extrême vulnérabilité.

UNIR : Unión Nacional Izquierdista Revolucionaria. Union National Révolutionnaire de Gauche.

UP: Unión Patriótica. Union Patriotique.

WV : World Vision. Vision Mondiale, ONG américaine

INDEX DES TRANSCRIPTIONS :

Acción Social : signifiant « Action sociale », ce terme désignait l'entité administrative qui, dépendante de la Présidence de la République colombienne, avait en charge l'application des mesures afférentes au desplazamiento forzado jusqu'en 2011. Elle a été remplacée par le Département pour la Prospérité Social.

Acueducto de Bogotá : signifiant « Aqueduc de Bogotá », cet ensemble nominal désigne l'entreprise de gestion des ressources aquifères desservant la capitale colombienne.

Afro-colombianos ou afro-descendientes : signifiant respectivement « Afros-colombiens » et « Afros – descendants », ces termes désignent les populations noires colombiennes.

Aguas negras : Eaux noirs, signifiant les eaux usées.

Albergue : signifiant « auberge », ce terme désigne un mode d'hébergement particulier en Colombie, car situé entre l'idée de refuge et celle de « marchand de sommeil ». Le mode d'hébergement qu'offrent ces « auberges » demeure cependant, dans un cas comme dans l'autre, du domaine du temporaire.

Autos : ce terme désigne une résolution judiciaire statuant sur un litige gravitant autour de procédures administratives ayant fait l'objet de dénonces multiples. Il a valeur de jurisprudence.

Bandas de delincuencia común : Bandes de délinquance commune. Cette expression correspond au terme générique employé par les autorités colombiennes rencontrées au cours du travail de terrain pour décrire les actions menées par une association de personnes (trois et plus), dont le but d'accaparer des richesses ou des biens matériels. Officiellement, le terme employé par le gouvernement est celui de « delincuencia organizada », terme décrivant des groupes dont les activités se situent à mi-chemin entre « l'association de malfaiteurs » et le « crime organisé ».

Barrios : signifiant « quartier », ce terme renvoie à une entité administrative territoriale plus ou moins étendue, pouvant être tout autant formalisée que demeurer informelle, c'est-à-dire absente des cadastres territoriaux notariés.

Bloque : signifiant « bloc », ce terme désigne l'unité de formation militaire de base des Autodéfenses Unies de Colombie. Leurs chefs sont, à l'inverse des FARC, autonomes.

Bogotázo : terme employé pour désigner les émeutes qui se déroulèrent à Bogotá suite à l'assassinat de Jorge Eliécer Gaitán le 9 avril 1948.

Bonanza : ce terme espagnol fait référence à la prospérité qui accompagne la main mise sur un filon.

Cabecera municipal : signifiant « tête municipale », ce terme désigne le lieu où se concentre la population ainsi que les entités administratives d'un territoire urbain formel.

Cabildo : Le Cabildo était l'assemblée de riverain détenant le droit de vote qui était en charge d'assumer localement les fonctions administratives d'une entité territoriale finie à l'époque

coloniale espagnole. Parfois nommés, mais plus souvent désignés par les habitants d'une municipalité coloniale espagnole, ces regroupement de citoyens, aussi appelé *ayuntamientos*, se voulaient représentatifs des doléances des sujets ibérique d'Outre-Mer.

Cachiporros : Sobriquet donné par les partisans du parti conservateur colombien aux partisans du parti libéral colombien. Ce terme désigne aussi les guérillas libérales qui se sont formées sous la Violencia, et depuis le département des Llanos Orientales.

Cambutche : terme désignant le processus d'autoconstruction résidentiel observé dans « les ceintures des misères » colombiennes

Campeños : signifiant « paysans », ce terme est employé pour désigner toute personne provenant du milieu rural, qu'elle soit ou non exploitante agricole.

Casa de los Derechos : signifiant « Maison des Droits », mais aussi nommée « Maison de Droit » par les interlocuteurs rencontrés au cours du travail de recherche. Ce local, né d'un projet porté par la Defensoría del Pueblo de Colombia et l'Agence Colombienne pour les réfugiés est situé dans le secteur La Isla des Altos de Cazucá. C'est depuis cet espace que l'essentiel du travail de terrain de 2012 s'est effectué.

Caudillo : Leader guidant ou dirigeant un groupe de personnes, aussi bien dans le cadre d'activités administratives de dimension politique qu'économiques ou encore militaires.

Chulavitas = Groupe armé rattaché à la Police et ayant émergé lors des premières années de la violence dans le département du Boyacá. Composé de paysans affiliés au parti conservateur, les Chulavistas furent employés afin de contrer les actions des guérillas libérales. Le groupe fut officiellement disloqué par le Général Rojas Pinilla lors de son arrivée au pouvoir, qui le déclara illégal

Chusmas : signifiant « effronté », ce terme est employé dans la région du Caldas pour désigner les intégrants des mouvements paramilitaires.

Cinturones de miserias : signifiant « ceintures de misères », ce terme désigne l'ensemble des quartiers périphériques informels et marginaux enserrant les grandes agglomérations urbaines colombiennes.

Colectivos : signifiants « collectifs », ce terme désigne les flottes de bus colombiennes.

Colones : signifiant « colons », ce terme est employé pour désigner les membres d'une population qui, comprise sur un territoire donné, s'y est installée de manière informelle, voire illégale, en s'en appropriant des parcelles.

Comunas : signifiant « communes », ce terme désigne les unités administratives territoriales des villes de moyenne ou de grande envergure colombienne. Le découpage des communes regroupe certains secteurs ou quartiers bien spécifiques, ces « zones urbaines » bénéficiant de l'application de politiques publiques différentielles, car spécifiquement dessinées en fonction de leurs besoins.

Conjuntos Residenciales Cerrados : signifiant « ensemble résidentiel fermé », ce terme fait référence aux quartiers résidentiels sécurisés, modalité de logement florissant en Amérique Latine.

Corporación Región : La Corporación Región para el Desarrollo y la Democracia, signifiant « Corporation région pour le développement et la démocratie », est un organisme non gouvernemental de la société civile colombienne veillant au respect des droits de l'homme, des libertés et de l'équité pour tous.

Criollos : Descendants d'Européens nés dans une colonie hispanique.

Defensoría del Pueblo : « Le Défenseur du Peuple », institution gouvernementale colombienne.

Defensor del Pueblo : signifiant « Médiateur du Peuple », ce terme désigne les fonctionnaires de la Defensoria del Pueblo.

Desechable : Le terme de « desechable » est attribué de façon dénigrante en Colombie et traduit l'idée de quelque chose de jetable : une personne dépendante d'une substance psycho active exerçant une activité liée à la prostitution, à la mendicité ou à la récupération d'objet jeté, des citoyens pauvres ou encore ayant fait l'objet d'un déplacement forcé sont décrits par ce terme.

Desplazamiento forzado : signifiant « déplacement forcé », ce terme fait référence aux mouvements de population opérée sous la contrainte du conflit armé interne. Aussi, plus qu'une trajectoire migratoire, il fait référence à un phénomène en action, demeurant cependant circonscrit par un texte législatif : la loi 387 votée en 1997.

Desplazados forzados : signifiant « déplacés forcés », ce terme fait référence aux personnes ayant été contraintes d'abandonner ou de fuir leur lieu de résidence suite à un évènement lié au conflit armé interne colombien. Dans les faits, les desplazados forzados sont, selon la loi, détenteurs d'une carte leur donnant accès à une assistance gouvernementale exclusivement assurée dans ce cadre.

Distrito Capital : ce terme, qui signifie « District Capitale » fait référence à l'unification politique des municipes compris dans l'agglomération urbaine de Bogotá, figurant aussi sous l'abréviation Bogotá D.C. Ces derniers sont devenus des localités, perdants, ce faisant, leur autonomie décisionnelle et exécutive. En changeant son statut, cette manœuvre administrative a permis de mieux articuler les politiques publiques afférant à la région de la capitale, tout en les inscrivant sur la continuité institutionnelle.

Docente : signifiant « doyen », ce terme désigne un enseignant en fonction dans l'enseignement supérieur, avec cela de particulier qu'il occupe un poste attitré au sein d'une Université.

Encomienda : Dérivé du verbe espagnol « encomendar », qui signifie « confier », ce terme désigne une modalité de propriété foncière spécifique à l'époque coloniale et à l'empire espagnole. Ces terres, confiées (encomendadas) à un administrateur (encomendero), avaient pour particularité d'abriter des communautés amérindiennes étant elles-mêmes cédées légalement comme main-d'œuvre à l'exploitant détenteur du titre, et ce, sous couvert qu'il devait les convertir au christianisme.

Falsos Positivos : signifiant « Faux Positifs », ce terme désigne une pratique de guerre fondée sur des exécutions extrajudiciaires organisées à l'encontre de civils et qui a fait scandale en 2008, l'épicentre de ces révélations ayant été Soacha. Mise en œuvre par des membres des forces armées régulières colombiennes, les victimes de ces meurtres étaient enlevées pour être déportées sur les fronts du conflit armé interne, déguisés en guérilleros puis abattus afin de grossir les effectifs des ennemis tués aux combats

Finca : signifiant « ferme », ce terme désigne des terrains agricoles privés ne se prêtant pas à une agriculture extensive et rentable. Elles sont souvent exploitées pour assurer une autonomie alimentaire familiale, mais intégrante malgré tout un système d'échange plus large.

Frente : signifiant « fronts », ce terme désigne l'unité de formation militaire de base des guérillas intégrant les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie et fut adopté lors de leur création — regroupement au début des années 1960. Les fronts sont sous le commandement d'un chef nommé par le Secrétariat de l'État-Major central de la guérilla.

Frente Nacional : signifiant littéralement « Front Nacional », ce gouvernement d'alternance politique bipartite a été appliqué en Colombie dans le cadre du Pacte de Benidorm.

Gamonal : Personnalité bénéficiant d'une grande influence politique, économique ou militaire à l'échelle d'un village, d'une région ou encore d'une branche institutionnelle.

Gente del Monte : La traduction française de cette expression donne « les gens de la montagne » et est aussi employée pour décrire les exploitants agricoles colombiens, ces derniers cultivant les terres andines qu'ils doivent organiser pour les rendre arables.

Godos : Sobriquet donné par les partisans du parti libéral colombien aux partisans du parti conservateur colombien, et pouvant aussi désigner les milices armées paysannes affiliées à ce parti.

Gramaje : impôt de 10 % prélevé sur la production des feuilles de coca.

Grupos armados al margen de la ley : signifiants « groupes armés à la marge de la loi », ce groupe nominal est employé pour désigner les acteurs armés non réguliers présents sur le territoire colombien.

Guerra Sucia : signifiant « guerre sale », ce terme est employé en référence aux actions et aux attentats menés par les Cartels colombiens versés dans le trafic de stupéfiants au cours des années 80 -90 dans ce pays.

Hacienda : Exploitation agricole extensive équivalente au ranch nord-américain.

Indigenas : signifiants « indigènes », ce terme désigne les populations amérindiennes colombiennes.

La Casa Betania : pouvant être traduit en « Maison de Béthanie », ce terme renvoie à l'un des espaces du travail d'enquête et désigne un local situé dans le quartier Léon XIII de Soacha. Les opérations déployées sur ce municipe par la Pastoral Social de Colombie et le Services Jésuites aux Réfugiés s'effectuent depuis cet espace, ces deux mouvements y assumant essentiellement des opérations d'assistance humanitaires aux populations déplacées. La Casa Betania assumait par ailleurs une fonction d'albergue d'urgence jusqu'en mars 2012.

La Comisaria de Familia : signifiant « Commissariat de famille », ces institutions, délocalisées et agissant de manières autonomes, veillent à accompagner les familles aussi bien juridiquement que psychologiquement, afin de garantir le respect des droits des mineurs. En ce sens, elles dépendent juridiquement du Système Nacional du Bienêtre Familiar, mais leur création est à l'initiative des seuls municipes.

La Secretaria de Salud : signifiant « Secrétariat de la Santé », c'est l'entité gouvernementale préposée à la gestion et à la direction des affaires afférant au domaine de la santé sur le District Capital. Elle dépend du Ministère de la Santé et de la Protection Social.

Latifundio : Exploitation agricole de grande envergure dont la propriété est aux mains d'une seule et même personne. Le terme de « relatifundisation » désigne le processus visant à réunir plusieurs minifundios sous un même titre de propriété, et ce, en vue d'orienter l'exploitation de ces surfaces arables en une agriculture de type extensive.

La Violencia : La Violence est le nom qui fut donné à la guerre civile colombienne débutée avec l'assassinat de Jorge Éliecer Gaitán en 1948 et qui prit fin avec l'instauration du gouvernement d'alternance du Frente Nacional.

Letra/escritura : signifiant « lettre » et « écriture », ces termes renvoient aux documents non notariés faisant office d'actes de propriété en Colombie.

Ley : terme signifiant la « loi », il désigne aussi, chez les habitants de Cazucá, les groupes armés officiels du gouvernement colombien.

Limpiezas Sociales : Signifiant littéralement « nettoyage social », ce terme désigne les pratiques d'exécutions collectives opérées par des groupes armés irréguliers sur les membres d'un groupe ou d'une communauté de civils sous prétexte qu'ils sont socialement « nuisibles » au reste de la population. En ce sens, ces exactions sont comparables aux pratiques d'épuration ethnique sans pour autant y être similaires, puisqu'elles n'admettent aucune limite générationnelle, spatiales, ethnique ou de genre aux victimes qui en sont les cibles.

Loma : signifiant « monticule », les résidants de la Comuna 4 et ceux de la ville-plane de Soacha emploient ce terme pour désigner ironiquement, mais quotidiennement, la partie haute de Cazucá.

Lote : Dans les espaces informels, le terme de lote désigne une parcelle d'un terrain situé en milieu urbain. Alors que le nom de ranchito désigne l'habitation qui peut y être construite et que son équivalent rural serait la finca, le lote fait référence au sol, son équivalent rural étant la tierra, tel que l'on me l'a expliqué.

Malicia indígena : La traduction en français de cet ensemble nominal nous donne « malice indigène ». Cette expression, très usitée en Colombie, renvoie à une idée d'ingéniosité, mais aussi de ruse immanente à la « culture » colombienne. Aussi, elle est employée aussi bien de manière méliorative que péjorative.

Métrocable : composé de « Métro » et de « câble », ce terme désigne un mode de transport en commun aérien de type téléphérique permettant de desservir les zones urbaines situées à flanc de montagnes.

Minifundio : Petite exploitation agricole extrêmement diversifiée résultant de la fragmentation de latifundios et qui est généralement cultivée dans une optique d'autoconsommation.

Municipio : signifiant « Municipice », ce terme désigne l'entité administrative correspondant aux « municipalités » françaises. Dans la mesure où ces entités ne sont pas régies par un modèle républicain centralisé, je n'ai pas souhaité traduire ce terme dans le corps du texte, les municipes étant autonomes de choisir et d'appliquer leurs politiques publiques, sauf dans le cas de secteurs particuliers.

Narcos : terme diminutif employé pour désigner les chefs de rang des organisations versées dans le trafic de stupéfiants.

Nativos : signifiant « natifs », ce terme est employé pour désigner les membres d'une population qui, comprises sur un territoire donné, sont désignées comme « originaires » de celui-ci et, par extension, légitimement chargé de son agencement.

Ollas : ce terme désigne une marmite ou une « popote » et renvoie en argot aux laboratoires, ou « cuisines », où la pâte base de la coca est transformée en cocaïne. Dans le cas des quartiers périurbains informels, ces « cuisines » sont majoritairement employées pour produire du « bazuco », un psychotrope hautement addictif et très peu couteux résultant des résidus récupérés dans les cuves ayant servi à la transformation de la pâte-base en cocaïne

Pajaros : Nom pris par les Chulavistas lorsque le groupe devint illégal à partir de 1953.

Pandillas : Signifiant « gangs » ou « bande », ce terme désigne un groupe de personnes, généralement mineures, assumant des offices illégaux.

Paracos : sobriquet employé pour désigner les membres intégrants des groupes paramilitaires.

Paramilitares : signifiant « paramilitaires », ce terme fait référence aux mouvements armés s'étant officiellement formés pour contrer les actions des guérillas au cours des années 1980. Les groupes paramilitaires n'intègrent pas tous les AUC.

Paros agrarios : signifiant « arrêts agraires », ce terme désigne la série de manifestations paysannes qui ont eu lieu en Colombie en 2013 et qui s'est traduite par un arrêt de la production agricole, mais aussi, et surtout par le blocus des voies de communication du pays.

Paros cívicos : Arrêts civiques. Les « paros cívicos » constituent l'alternative élargie du droit de grève en Colombie. Dans la mesure où elle n'est pas autorisée et peut entraîner une perte d'emploi, les citoyens manifestent ensemble leurs refus en protestant sous la bannière de la citoyenneté. En ce sens, ces arrêts de production et ces manifestations ne sont pas organisés par une classe salariale ou sociale dans un cadre syndical, mais ouvert à tous les citoyens désirant y participer, qu'ils soient ou non concernés par la dimension économique, politique ou sociale défendue par les organisateurs. En français, ces mouvements pourraient être qualifiés de « contestataires ».

Pastoral Social : signifiant « Pastorale Sociale », ce terme renvoie à la branche de l'Église Catholique dont le propos est d'assumer, d'accompagner, de développer et de soutenir des projets ayant pour vocation de servir la Doctrine Sociale de l'Église. Les activités et les

fonctions assumées par les Clercs rattachés à la Pastoral Social colombienne ont pris une place importante dans la question de la prise en charge des desplazados, la Commission Épiscopale colombienne ayant été la première à employer ce terme dans les années 1980 et à avoir veillé à la progression de ce phénomène dans ce pays.

Plan Colombia : signifiant « Plan Colombie », ce terme désigne un accord bilatéral, essentiellement économique et militaire, signé en 1999 entre les gouvernements nord-américains et colombiens pour dynamiser l'économie interne, mettre un terme au conflit armé interne et lutter contre les narcocultures et le trafic de stupéfiants.

Procuraduría General de la Nación : « Bureau du Procureur Général de la Nation », institution gouvernementale colombienne.

Recoge/Recoje : « Ramassage ». Le recoge, ou recoje, est une activité qui consiste à chercher et à récupérer, dans l'espace public (rues, terrains vagues, poubelles) des matériaux à recycler ou à consommer. Dans le premier cas, les matériaux peuvent être réutilisés pour construire des logements ou être vendus auprès d'entreprises de recyclages, faisant la fortune de ces écocitoyens entrepreneurs dans un pays où le tri sélectif n'existe pas. En ce qui concerne le recoge alimentaire, il s'agit de récupération alimentaire visant à subvenir aux besoins des membres du groupe et pouvant être affilié au glanage.

Reinsertados : signifiants « réinsérés », ce terme désigne les acteurs armés qui, ayant intégré le processus de DDR, sont revenus à la vie civile et ne logent plus dans les Maisons de Paix.

Sabana de Bogotá : signifiant « Savane de Bogotá », ce groupe nominal désigne une région colombienne située à cheval entre le District Capital (Cundinamarca) et le département du Boyaca.

Sapos : signifiant « crapaud », ce terme d'argot désigne les « indics » travaillant pour différents groupes armés, faisant référence à « ceux qui bavent », qui se cachent, qui dénoncent.

Sicarios : signifiants « sicaires », ce terme désigne les pandillas assumant les offices de « tueurs à gages »

Terminal Sur de Transporte : Le Terminal Sud de Transport est le Terminus des Bus qui, en provenance du Sud du pays, desservent Bogotá.

Terreros : composé à partir du mot espagnol « tierra », qui signifie « terre », ce nom est celui d'une organisation armée qui sévit sur les Comunas informelles de Soacha et dont les offices gravitent autour de la gestion et de la distribution des parcelles habitables et habitées.

Transmilenio : nom de la compagnie de transport en commun desservant le District Capitale, le Transmilenio est un service de métro-bus rapide.

Urbanizadores piratas : signifiant « promoteurs pirates », ce terme désigne des personnes qui, engagées par des tiers et n'ayant ni les titres de propriété correspondants, ni les qualifications requises, aménagent des espaces inaptes à être urbanisés pour en faire des lieux résidentiels informels.

Vecinos : signifiant « voisins », ce terme fait référence au corps civil ayant droit de vote sous l'époque coloniale. En somme, les Vecinos étaient les « citoyens »

Vivo : signifiant « vifs », ou « vivant », ce terme désigne une personne dont le comportement est jugé déviant, car « espiègle » au sens où elle chercherait à tirer partie d'une situation donnée en abusant le « système ».

Zonas de colonización : signifiant « zones de colonisation », ce terme désigne des espaces qui, appartenant à quelqu'un, sont aménagés et occupés par une population suivant un processus de colonisation illégal.

Zonas de invasiones : signifiant « zones d'invasion », ce terme désigne des espaces qui, n'ayant pas de propriétaires, sont aménagés et occupés par une population de manière illégale.

Annexes

Table des matières

ANNEXE I	II
LOI SUR LE DEPLACEMENT FORCE	II
ANNEXE II	XIV
LOI DES VICTIMES ET DE RESTITUTION DE TERRES	XIV
ANNEXE III	XXXIV
PRESENTATION DES ENQUETES – ALTOS DE LA FLORIDA ET ALTOS DE CAZUCA	XXXIV
ANNEXE IV	XXXVIII
PHOTOGRAPHIE DES TERRAINS DE MEDELLIN ET SOACHA (2010-2011-2012)	XXXVIII
ANNEXE V	XLVI
PROTOCOLE D'ENTRETIEN	XLVI
ANNEXE VI	XLIX
CARTOGRAPHIES COMPLEMENTAIRES	XLIX
ANNEXE VII	LXII
DOCUMENT DE LA DEFENSORIA DEL PUEBLO TRANSMIS À LA CASA DE LOS DERECHOS	LXII

ANNEXE I :

LOI SUR LE DESPLAZAMIENTO FORZADO

LEY 387 DE 1997

(Julio 18)

Reglamentada Parcialmente por los Decretos Nacionales 951, 2562 y 2569 de 2001

por la cual se adoptan medidas para la prevención del desplazamiento forzado; la atención, protección, consolidación y esta estabilización socioeconómica de los desplazados internos por la violencia en la República de Colombia.

El Congreso de Colombia

DECRETA:

TITULO I

DEL DESPLAZADO Y DE LA RESPONSABILIDAD DEL ESTADO

Artículo 1º.- *Del desplazado.* Es desplazado toda persona que se ha visto forzada a migrar dentro del territorio nacional abandonando su localidad de residencia o actividades económicas habituales, porque su vida, su integridad física, su seguridad o libertad personales han sido vulneradas o se encuentran directamente amenazadas con ocasión de cualquiera de las siguientes situaciones:

Conflicto armado interno; disturbios y tensiones interiores, violencia generalizada, violaciones masivas de los Derechos Humanos, infracciones al Derecho Internacional humanitario u otras circunstancias emanadas de las situaciones anteriores que puedan alterar drásticamente el orden público.

Parágrafo.- El Gobierno Nacional reglamentará lo que se entiende por desplazado.

Artículo 2°.- *De los Principios.* La interpretación y aplicación de la presente ley se orienta por los siguientes principios:

1. Los desplazados forzados. tienen derecho a solicitar y recibir ayuda internacional y ello genera un derecho correlativo de la comunidad internacional para brindar la ayuda humanitaria.
2. El desplazado forzado de los derechos civiles fundamentales reconocidos Internacionalmente.
3. El desplazado y/o desplazados forzados tienen derecho a no ser discriminados por su condición social de desplazados, motivo de raza, religión, opinión pública, lugar de origen o incapacidad física.
4. La familia del desplazado forzado deberá beneficiarse del derecho fundamental de reunificación familiar.
5. El desplazado forzado tiene derecho a acceder a soluciones definitivas a su situación.
6. El desplazado forzado tiene derecho al regreso a su lugar de origen.
7. Los colombianos tienen derecho a no ser desplazados forzadamente.
8. El desplazado y/o los desplazados forzados tienen de derecho a que su libertad de movimiento no sea sujeta a más restricciones que las previstas en la ley.
9. Es deber del Estado propiciar las condiciones que faciliten la convivencia entre los colombianos, la equidad y la justicia.

Artículo declarado EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-029 de 2009, siempre que se entienda que, cuando corresponda, sus previsiones, en igualdad de condiciones, se aplican también a los integrantes de las parejas del mismo sexo.

Artículo 3°.- *De la responsabilidad del Estado.* Es responsabilidad del Estado colombiano formular las políticas y adoptar las medidas para la prevención del desplazamiento forzado; la atención, protección y consolidación y estabilización socioeconómica de los desplazados internos por la violencia

Para efectos del inciso anterior, se tendrán en cuenta los principios de subsidiaridad, complementariedad, descentralización y concurrencia en los cuales se asienta a organización del Estado colombiano.

TÍTULO II.

DEL SISTEMA NACIONAL DE ATENCION INTEGRADA LA POBLACIÓN DESPLAZADA POR LA VIOLENCIA

CÁPITULO I

Creación, constitución y objetivos del Sistema Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia

Artículo 4°.- *De la creación.* Derogado por el art. 5, Decreto Nacional 790 de 2012. Créase el Sistema Nacional de Atención Integral a la población desplazada por la violencia para alcanzar los siguientes objetivos:

1. Atender de manera integral a la población desplazada por la violencia para que, en el marco del retorno voluntario o reasentamiento, logre su reincorporación a la sociedad colombiana
2. Neutralizar y mitigar los efectos de los procesos y dinámicas de violencia que provocan el desplazamiento, mediante el fortalecimiento del desarrollo integral y sostenible de las zonas expulsoras y receptoras, y la promoción y protección de los Derechos Humanos y el Derecho Internacional Humanitario.

Parágrafo 2°.- El Director de la Dirección General Unidad Administrativa Especial para los Derechos Humanos del Ministerio del Interior ejercerá la secretaría técnica del Consejo Nacional.

Artículo 5°.- *De la constitución. Derogado por el art. 5, Decreto Nacional 790 de 2012.* El sistema estará constituido por el conjunto de entidades públicas, privadas y comunitarias que realizan planes, programas, proyectos y acciones específicas, tendientes a la atención integral de la población desplazada.

Artículo 6°.- *Del consejo nacional para la atención integral a la población desplazada por la violencia. Derogado por el art. 5, Decreto Nacional 790 de 2012.* Créase el Consejo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia como órgano consultivo y asesor, encargado de formular la política y garantizar la asignación presupuestal de los programas que las entidades responsables del funcionamiento del Sistema Nacional de atención integral a la población desplazada por la violencia, tienen a su cargo.

Este Consejo Nacional estará integrado por:

- Un delegado del Presidente de la República, quien lo presidirá.
- El Consejero Presidencial para los Desplazados, o quien haga sus veces.
- El Ministro del Interior.
- El Ministro de Hacienda y Crédito Público.
- El Ministro de Defensa Nacional.
- El Ministro de Salud.
- El Ministro de Agricultura y Desarrollo Rural.
- El Ministro de Desarrollo Económico.
- El Director del Departamento Nacional de Planeación.
- El Defensor del Pueblo.
- El Consejero Presidencial para los Derechos Humanos, o quien haga sus veces.
- El Consejero Presidencial para la Política Social, o quien haga sus veces.
- El Gerente de la Red de Solidaridad Social o quien haga sus veces, y
- El Alto Comisionado para la Paz, o quien haga sus veces.

Artículo 7°.- *De los comités municipales, distritales y departamentales para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia.* El Gobierno Nacional promoverá la creación de los comités municipales; distritales y departamentales para la Atención Integral a la Población Desplazada por la violencia, encargados de prestar apoyo y brindar colaboración al Sistema Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada por la violencia, que estarán conformados por:

1. El Gobernador o el Alcalde, o quien haga sus veces, quien lo presidirá.

2. El Comandante de Brigada o su delegado.
3. El Comandante de la Policía Nacional en la respectiva dicción o su delegado.
4. El Director del Servicio Seccional de salud o el Jefe de la respectiva Unidad de Salud, según el caso.
5. El Director Regional, Coordinador del Centro Zonal o el Director de Agencia en los nuevos departamentos, del Instituto Colombiano de Bienestar Familiar.
6. Un representante de la Cruz Roja Colombiana.
7. Un representante de la Defensa Civil.
8. Un representante de las iglesias.
9. Dos representantes de la población Desplazada.

Parágrafo 1°.- El Comité, por decisión suya, podrá convocar a representantes o delegados de otras organizaciones o en general a organizaciones cívicas o a personas de relevancia social en el respectivo territorio.

El Ministro del Interior o cualquier entidad del orden nacional, miembros del Consejo Nacional puede, para efectos de coordinar la ejecución de las acciones y/o prestar apoyo técnico en cualquiera de las áreas de intervención, asistir a las sesiones de dichos comités.

Parágrafo 2°.- Cuando el desplazamiento se produzca en poblaciones, veredas o corregimientos en donde no puedan convocarse todos los anteriores miembros, el Comité podrá sesionar con la primera autoridad política del lugar-inspector de policía o quien haga sus veces, el representante de los desplazados y/o el representante de las Iglesias, de la Fuerza Pública y de la Policía Nacional.

Parágrafo 3°.- En aquéllos municipios o distritos donde se presenten situaciones de desplazamiento provocadas por la violencia, será obligación de los alcaldes convocar de emergencia los comités municipales y distritales para la Atención Integral de la Población Desplazada. Será causal de mala conducta omitir el cumplimiento de esta disposición.

Artículo 8°.- *De las acciones de prevención de los comités municipales.* Las acciones de prevención que deberán emprender los comités municipales, entre otras, será:

1. Acciones jurídicas. Los miembros del comité municipal deberán orientar a comunidades que puedan verse afectadas por un hecho de desplazamiento, en la solución, por vías jurídicas e institucionales, de los conflictos que puedan generar tal situación. Así mismo, analizarán la viabilidad de las acciones jurídicas y recomendarán o decidirán la interposición oportuna de los recursos constitucionales o legales pertinentes que permitan minimizar o erradicar procesos embrionarios de persecución o violencia.
2. Los miembros del comité municipal tratarán de prevenir los procesos embrionarios de desplazamiento proponiendo mecanismos alternativos de solución de conflictos.
3. Acciones asistenciales. Los miembros del comité municipal deberán evaluar las necesidades insatisfechas de las personas o comunidades que eventualmente puedan precipitar un proceso de desplazamiento forzado. Deberán con base en dicha evaluación, tomar las medidas de asistencia del caso.

CAPÍTULO II

Del Plan Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia

SECCIÓN 1

Del Diseño y Objetivos del Plan Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia

Ver el Decreto Nacional 250 de 2005

Artículo 9º.- *Del Diseño.* El Gobierno Nacional diseñará el Plan Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia el cual, una vez aprobado por el Consejo Nacional, será adoptado mediante decreto.

Para la elaboración de dicho plan se contará con el concurso de las entidades públicas, privadas y comunitarias que conforman el Sistema Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia.

Las medidas y acciones que se adopten en el Plan Nacional deberán atender las características y condiciones especiales de las «zonas de expulsión» y de las »zonas de recepción».

Parágrafo. El Gobierno Nacional diseñará y pondrá en ejecución, en un término no mayor de seis (6) meses, contados a partir de la vigencia de la presente Ley, el plan a que hace referencia este artículo.

Artículo 10º.- *De los objetivos.* Los objetivos del *Plan Nacional* serán los siguientes entre otros:

1. Elaborar diagnósticos de las causas agentes que generen el desplazamiento por la violencia, de las zonas del territorio Nacional donde se producen los mayores flujos de población de las zonas receptoras, de las personas y entidades que son víctimas de esta situación y de las consecuencias económicas, jurídicas, políticas que ello genere.
2. Diseñar y adoptar medidas sociales, económicas, jurídicas, políticas y de seguridad, orientadas a la prevención y superación de las causas que generan el desplazamiento forzado.
3. Adoptar medidas de atención humanitaria de emergencia a la población desplazada, con el fin de asegurarle su protección y las condiciones necesarias para la subsistencia y adaptación a la nueva situación.
4. Crear y aplicar mecanismos que brinden asistencia legal y jurídica a la población desplazada para garantizar la investigación de los hechos, la restitución de los derechos vulnerados y la defensa de los bienes afectados.
5. Diseñar y adoptar medidas que garanticen a la población desplazada su acceso a planes, programas y proyectos integrales de desarrollo urbano y rural, ofreciéndole los medios necesarios para que cree sus propias formas de subsistencia, de tal manera que su reincorporación a la vida social, laboral y cultural del país se realice evitando procesos de segregación o estigmatización social.
6. Adoptar las medidas necesarias que posibiliten el retorno voluntario de la población desplazada a su zona de origen o si reubicación en nuevas zonas de asentamiento.

7. Brindar atención especial a las mujeres y niños preferencialmente a las viudas, mujeres cabeza de familia y huérfanos.
8. Garantizar atención especial a las comunidades negras e indígenas sometidas al desplazamiento en correspondencia con sus usos y costumbres, y propiciando el retorno a sus territorios, y
9. Las demás acciones que el Consejo Nacional considere necesarias.

SECCIÓN 2

De la Red Nacional de Información para la Atención a la Población Desplazada por la Violencia

Artículo 11°.- *Funcionamiento.* La Red Nacional de Información para la Atención a la Población Desplazada será el instrumento que garantizará al Sistema Nacional una rápida y eficaz información nacional y regional sobre los conflictos violentos, la identificación y el diagnóstico de las circunstancias que obligan al desplazamiento de la población.

Además, le permitir evaluar la magnitud del problema, tomar medidas para la atención inmediata, elaborar planes para la consolidación y estabilización de los desplazados y formular alternativas de solución para la atención a la población desplazada por la violencia. Esta red deberá contar con un módulo especial para el seguimiento de las acciones ejecutadas en desarrollo del Plan Nacional.

Artículo 12°.- *Puntos de Información Locales.* La Consejería Presidencial para los Desplazados y la Dirección General Unidad Administrativa especial para los Derechos Humanos, en coordinación con los gobiernos departamentales y municipales, las personerías municipales, las oficinas regionales y seccionales de la Defensoría del Pueblo, la Cruz Roja Colombiana, la Iglesia, y las organizaciones de desplazados, acordarán la instalación de puntos de red en los municipios de las zonas afectadas por el desplazamiento.

Artículo 13°.- *Del observatorio del Desplazamiento Interno por la Violencia.* El Gobierno Nacional creará un Observatorio del Desplazamiento Interno por la Violencia, el cual producirá informes semestrales sobre la magnitud y tendencias que presente el desplazamiento y los resultados de las políticas estatales en favor de la población desplazada. Dicho observatorio fortalecerá al Red Nacional de Información y contará con la participación de expertos y centros académicos de reconocida trayectoria.

SECCIÓN 3

De la Prevención

Artículo 14°.- *De la prevención.* Con el objeto de prevenir el desplazamiento forzado por la violencia, el Gobierno Nacional adoptará entre otras las siguientes medidas:

1. Estimar la constitución de grupos de trabajo para la prevención y anticipación de los riesgos que puedan genera el desplazamiento.

2. Promover actos ciudadanos y comunitarios de generación de la convivencia pacífica y la acción de la fuerza pública contra los factores de la perturbación.
3. Desarrollar acciones para evitar la arbitrariedad, discriminación y para mitigarlos riesgos contra la vida, la integridad de las personas, y los bienes patrimoniales de la población desplazada.
4. Diseñar y ejecutar un plan de Difusión del Derecho Internacional Humanitario, y
5. Asesorar a las autoridades departamentales y municipales encargadas de los planes de desarrollo para que se incluyan los programas de prevención y atención.

Parágrafo.- La Dirección General de la Unidad Administrativa Especial de Derechos Humanos del Ministerio del Interior, deberá concertar con las autoridades municipales y/o departamentales la convocatoria de los Consejos de Seguridad, cuando existan razones fundadas para presumir que se presentará un desplazamiento forzado.

SECCIÓN 4

De la Atención Humanitaria de Emergencia

Artículo 15°.- *De la Atención Humanitaria de Emergencia.* Una vez se produzca el desplazamiento, el Gobierno Nacional iniciará las acciones inmediatas tendientes a garantizar la atención humanitaria de emergencia con la finalidad de socorrer, asistir y proteger a la población desplazada y atender sus necesidades de alimentación, aseo personal, manejo de abastecimientos, utensilios de cocina, atención médica y psicológica transporte de emergencia y alojamiento transitorio en condiciones dignas.

En todos los casos de desplazamiento, las autoridades civiles y militares que se encuentren en las zonas receptoras de población desplazada, garantizarán el libre paso de los envíos de ayuda humanitaria, el acompañamiento nacional e internacional a la población desplazada y el establecimiento de oficinas temporales o permanentes para la defensa y protección de Derechos Humanos y el cumplimiento de las normas del Derecho Internacional Humanitario.

Mientras persista la situación de emergencia se auspiciará la creación y permanencia de equipos interinstitucionales conformados por entidades estatales y gubernamentales del orden nacional, departamentales y municipal, para la protección del desplazado y sus bienes patrimoniales.

El Ministerio Público y la Fiscalía General de la Nación emprenderán de oficio las investigaciones sobre los hechos punibles que condujeron al desplazamiento.

Parágrafo.- A la atención humanitaria de emergencia se tiene derecho por espacio máximo de tres (3) meses, prorrogables excepcionalmente por otros tres (3) más. **Texto subrayado declarado INEXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-278 de 2007. El texto restante fue declarado EXEQUIBLE en la misma providencia, en el entendido que el término de la atención humanitaria de emergencia previsto en esa disposición será prorrogable hasta que el afectado esté en condiciones de asumir su autosostenimiento.**

Ver la Sentencia de la Corte Constitucional T-645 de 2003

SECCIÓN 5

Del Retorno

Artículo 16°.- *El Retorno.* El Gobierno Nacional apoyarán a la población desplazada que quiera retornar a sus lugares de origen, de acuerdo con las previsiones contenidas en esta Ley, en materia de protección y consolidación y estabilización socioeconómicas.

SECCIÓN 6

De la consolidación y estabilización socioeconómica

Artículo 17°.- *De la consolidación y estabilización socioeconómica.* El Gobierno Nacional promoverá acciones y medidas de mediano y largo plazo con el propósito de generar condiciones de sostenibilidad económica y social para la población desplazada en el marco del retorno voluntario o el reasentimiento en otras zonas rurales o urbanas.

Estas medidas deberán permitir el acceso directo de la población desplazada a la oferta social del gobierno, en particular a los programas relacionados con:

1. Proyectos productivos.
2. Sistema Nacional de Reforma Agraria y de Desarrollo Rural Campesino.
3. Fomento de la microempresa.
4. Capacitación y organización social.
5. Atención social en salud, educación y vivienda urbana y rural, la niñez, la mujer y las personas de la tercera edad, y
6. Planes de empleo urbano y rural de la Red de Solidaridad Social.

Ver el Decreto Nacional 2562 de 2001 .

SECCIÓN 7

De la cesación de la condición de desplazado forzado

Artículo 18°.- *De la cesación de la condición de desplazado forzado.* La condición de desplazado forzado por la violencia cesa cuando se logra la consolidación y estabilización socioeconómica, bien sea en su lugar de origen o en las zonas de reasentimiento.

Parágrafo.- INEXEQUIBLE. El desplazado cooperará en el mejoramiento, restablecimiento, consolidación y estabilización de su situación. Corte Constitucional Sentencia C-278 de 2007.

SECCIÓN 8

De las instituciones

Artículo 19°.- *De las instituciones.* Reglamentado parcialmente por el Decreto Nacional 1660 de 2007. Las instituciones comprometidas en la Atención Integral a la Población Desplazada,

con su planta de personal y estructura administrativa, deberán adoptar a nivel interno las directrices que les permitan prestar en forma eficaz y oportuna la atención a la población desplazada, dentro del esquema de coordinación del Sistema Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada.

Las instituciones con responsabilidad en la Atención Integral de la Población Desplazada deberán adoptar, entre otras, las siguientes medidas:

1. El Instituto Colombiano para la Reforma Agraria, Incora, adoptará programas y procedimientos especiales para la enajenación, adjudicación y titulación, de tierras, en las zonas de expulsión y de recepción de la población afectada por el desplazamiento forzado, así como líneas especiales de crédito, dado prelación a la población desplazada.

El Incora llevará un registro de los predios rurales abandonados por los desplazados por la violencia e informará a las autoridades competentes para que procedan a impedir cualquier acción de enajenación o transferencia de título de propiedad de estos bienes, cuando tal acción se adelante contra la voluntad de los titulares de los derechos respectivos.

En los procesos de retorno y reubicación de desplazados por la violencia, el Gobierno Nacional dará prioridad a éstos en las zonas de reserva campesina y/o en aquellos predios rurales que hayan sido objeto de la acción de extinción de dominio mediante sentencia administrativa o judicial.

El Instituto Agropecuario de la Reforma Agraria establecerá un programa que permita recibir la tierra de personas desplazadas a cambio de la adjudicación de otros predios de similares características en otras zonas del país.

El Fondo Agropecuario de Garantías otorgará garantías del 100% a los créditos de los proyectos productivos de los desplazados.

2. El Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, a través de la Dirección de Desarrollo Social y de la Oficina de Mujer Rural, diseñará y ejecutará programas para la atención y consolidación y estabilización socioeconómica de la población desplazada.

3. El Instituto de Fomento Industrial, a través de los programas de Propyne y Finurbano otorgará líneas especiales de crédito en cuanto a períodos de gracia, tasas de interés, garantías y tiempos de amortización para el desarrollo de microempresas y proyectos productivos que presenten las personas beneficiarias de la presente Ley.

4. Reglamentado por el Decreto Nacional 2131 de 2003 El Sistema General de Seguridad Social en Salud implementará mecanismos expeditos para que la población afectada por el desplazamiento acceda a los servicios de asistencia médica integral, quirúrgica, odontológica, psicológica, hospitalaria y de rehabilitación de acuerdo con lo establecido en la Ley 100 de 1993.

5. La Red de Solidaridad Social dará en las mesas de solidaridad prioridad a las necesidades de las comunidades desplazadas y atenderá a las víctimas de este fenómeno, vinculándolas a sus programas.

6. La Dirección Nacional para la Equidad de la Mujer dará prelación en sus programas a las mujeres desplazadas por la violencia, especialmente a las viudas y a las mujeres cabeza de familia.

7. El Instituto Colombiano de Bienestar Familiar dará prelación en sus programas a la atención de los niños lactantes, a los menores de edad, especialmente los huérfanos, y a los grupos familiares, vinculándolos al proyecto de asistencia social familiar y comunitaria en las zonas de asentamiento de los desplazados.
8. El Sistema Nacional de Codificación dará atención preferencial a las entidades territoriales que soliciten la cofinanciación de los diferentes proyectos para atender las necesidades de la población afectada por el desplazamiento forzado.
9. Las entidades territoriales desarrollarán programas especiales de atención en materia educativa a la población desplazada por la violencia y accederá a recursos del programa de subsidios a la permanencia y asistencia a la educación básica del FIS.
10. El Ministerio de Educación Nacional y las Secretarías de Educación departamentales, municipales y distritales, adoptarán programas educativos especiales para la víctimas del desplazamiento por la violencia. Tales programas podrán ser de educación básicas y media especializada y se desarrollarán en tiempos menores y diferentes a los convencionales, para garantizar su rápido efecto en la rehabilitación y articulación social, laboral y productiva de las víctimas del desplazamiento interno por la violencia.
11. El SENA dará prioridad y facilidad para el acceso de jóvenes y adultos desplazados por la violencia, a sus programas de formación y capacitación técnica.
12. La Defensoría del Pueblo diseñará y ejecutará programas de divulgación y promoción de las normas del Derecho Internacional Humanitario.

En estos programas se deberán integrar las Entidades Gubernamentales del orden nacional, departamental y municipal, las Organizaciones No Gubernamentales y las Organizaciones de Desplazados.

13. La Comisión Nacional de Televisión diseñará y ejecutará campañas de sensibilización y concientización para prevenir el desplazamiento forzado en los canales de la televisión nacional, y
14. El Instituto Nacional de la Reforma Urbana, Inurbe, desarrollará programas especiales de vivienda para atender las necesidades de la población desplazada por la violencia. Ver el Decreto Nacional 951 de 2001

Artículo 20°.- *Del Ministerio Público.* Corresponde al Ministerio Público y a sus oficinas regionales y seccionales la guarda y promoción de los Derechos Humanos y el Derecho Internacional Humanitario de la población víctima del desplazamiento forzado, así como el control del estricto cumplimiento de las obligaciones asignadas a cada institución en el Plan Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada. Las autoridades municipales deberán informar, de manera inmediata, al representante del Ministerio Público correspondiente, sobre la ocurrencia del desplazamiento sobre la ocurrencia de eventos que puedan generarlo.

CAPÍTULO III

Del Fondo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia

Artículo 21°.- *De la creación y naturaleza.* Créase el Fondo Nacional para la Atención a la Población Desplazada por la Violencia que funcionará como una cuenta especial sin personería jurídica administrada por le Ministerio del Interior, como un sistema separado de cuentas.

Parágrafo.- La Consejería Presidencial para los Desplazados coordinará la ejecución de los recursos de este Fondo.

Artículo 22°.- *Del objeto.* El Fondo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia tiene por objeto financiar y/o cofinanciar los programas de prevención del desplazamiento, de atención, humanitaria de emergencia, de retorno, de estabilización y consolidación socioeconómica y la instalación y operación de la Red Nacional de Información.

Parágrafo.- La participación del Fondo Nacional en la financiación y/o cofinanciación de los programas mencionados, no exime a las instituciones y entidades nacionales, departamentales, distritales y municipales involucradas en la atención integral a la población desplazada, de gestionar los recursos necesarios para la ejecución de las acciones de su competencia.

Artículo 23°.- *De los recursos.* Los recursos del Fondo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia estarán constituidos por:

1. Los recursos que se le asignen en el Presupuesto General de la Nación.
2. Las donaciones en dinero que ingresen directamente al Fondo, previo incorporación al Presupuesto General de la Nación y las donaciones en especie legalmente aceptadas.
3. Los recursos de crédito que contrate la Nación para atender el objeto y funciones del Fondo, previa incorporación al Presupuesto General de la Nación.
4. Los aportes en dinero provenientes de la cooperación internacional, previa incorporación al Presupuesto General de la Nación.
5. Los demás bienes, derechos y recursos adjudicados, adquiridos o que adquiera a cualquier título de conformidad con la Ley.

Artículo 24°.- *De la administración.* La administración del Fondo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por l Violencia estará a cargo del Director General de la Dirección General Unidad Administrativa Especial para los Derechos Humanos del Ministerio del Interior, quien será ordenador del gasto en virtud de la delegación que le otorgue el Ministro del Interior.

Artículo 25°.- *De la reglamentación.* El Gobierno Nacional, dentro de los tres (3) mese siguientes a la vigencia de esta Ley, reglamentará la organización y funcionamiento del Fondo, los objetivos y funciones que le corresponden, el régimen de apropiaciones y y operaciones en materia presupuestal y patrimonial necesario para su operación.

Así mismo, el Gobierno Nacional hará los ajustes y traslados presupuestales correspondientes en el Presupuesto General de la Nación para dejar en cabeza del Fondo las apropiaciones necesarias para el cumplimiento de sus objetivos.

TÍTULO III

MARCO DE PROTECCIÓN JURÍDICA

Artículo 26°.- *De la definición de la situación militar de los desplazados.* Las personas que teniendo la obligación legal de resolver su situación militar y que por motivos relacionados con el desplazamiento forzado no lo hubiesen hecho, podrán presentarse a cualquier distrito militar, dentro del año siguiente a la fecha en la que se produjo el desplazamiento, para resolver dicha situación sin que se le considere remiso.

Artículo 27°.- *De la perturbación de la posesión.* La perturbación de la posesión o abandono del bien mueble o inmueble, con motivo de una situación de violencia que obliga al desplazamiento forzado del poseedor, no interrumpirá el término de prescripción a su favor.

El poseedor interrumpido en el ejercicio de su derecho informará del hecho del desplazamiento a la Personería Municipal, Defensoría del Pueblo, Procuraduría Agraria, o a cualquier entidad del Ministerio Público, a fin de que se adelanten las acciones judiciales y/o administrativas a que haya lugar.

Artículo 28°.- *De los procesos jurídicos y administrativos en los que el desplazado forzado es parte.* En los procesos judiciales y administrativos en los que el desplazado forzado es parte, las autoridades competentes evaluarán conforme a las circunstancias del caso, los cambios de radicación, comisiones, traslados y demás diligencias necesarias a fin de garantizar la celeridad y eficacia de los procesos de que se trate, sin perjuicio de los derechos de terceros.

TÍTULO IV

OTRAS DISPOSICIONES

Artículo 29°.- *De la protección a las personas desplazadas.* La Dirección General Unidad Administrativa Especial para los Derechos Humanos del Ministerio del Interior brindará protección a las personas desplazadas por la violencia, con respecto de las cuales existan razones fundadas para temer por su seguridad, bajo los parámetros que establezca el Plan Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada.

La evaluación de la situación de seguridad de los desplazados se hará en estrecha colaboración con el Ministerio Público, la Iglesia y las Organizaciones No Gubernamentales que realicen actividades en las zonas de expulsión.

Artículo 30°.- *Del apoyo a las organizaciones de desplazados.* El Gobierno Nacional brindará las garantías necesarias a las organizaciones de los desplazados y a las Entidades No Gubernamentales que desarrollen acciones en por de los derechos humanos y de los desplazados internos.

Artículo 31°.- *De los informes al Congreso.* Con el fin de evaluar el desarrollo del Plan Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia, el Gobierno Nacional presentará al Congreso de la República, antes del 16 de marzo de cada año, un informe sobre la ejecución del plan y los correctivos y propuestas de acción a seguir.

Artículo 32°.- *De los beneficios consagrados en esta Ley. Modificado por el art. 32, Ley 962 de 2005.* Tendrán derecho a recibir los beneficios consagrado en la presente Ley, las personas colombianas que se encuentren en las circunstancias previstas en el artículo 1 de esta Ley y que cumplan los siguientes requisitos:

Ver el Decreto Nacional 2562 de 2001 .

1. Que hayan declarado esos hechos ante la Procuraduría General de la Nación, la Defensoría del Pueblo, las Personerías Municipales o Distritales, o cualquier despacho judicial de acuerdo con el procedimiento de recepción de cada entidad, y
2. Que además, remitan para su inscripción copia de la declaración de los hechos de que trata el numeral anterior a la Dirección General Unidad Administrativa Especial para los Derechos Humanos del Ministerio del Interior, o a la oficina que esta entidad designe a nivel departamental, distrital o municipal.

Parágrafo.- Cuando se establezca que los hechos declarados por quien alega la condición de desplazado no son ciertos, esta persona perderá todos los beneficios que otorga la presente Ley, sin perjuicio de las sanciones penales a que haya lugar.

Artículo 33°.- En desarrollo de los dispuesto en el artículo 87 de la Constitución Nacional, los beneficiarios de la presente Ley, las Organizaciones No Gubernamentales y las entidades oficiales encargadas de la defensa o promoción de los Derechos Humanos, podrán ejercitar la acción de cumplimiento para exigir judicialmente la plena efectividad de los derechos consagrados en la presente Ley en favor de los desplazados.

Mientras se desarrolla legalmente el artículo 87 de la Constitución Nacional, la acción de cumplimiento se tramitará de conformidad con las disposiciones procedimentales y de competencia consignadas en el Decreto 2591 de 1991 sobre acción de tutela.

Artículo 34°.- De la vigencia de la Ley. Esta Ley rige a partir de su promulgación.

**Publíquese y ejecútese.
Dada en Ibagué, a 18 de julio de 1997.
El Presidente de la República,
ERNESTO SAMPER PIZANO.
El Ministro del Interior,
CARLOS HOLMES TRUJILLO.
El Ministro de Hacienda y Crédito Público,
JOSÉ ANTONIO OCAMPO GAVIRIA.
El Ministro de Defensa Nacional,
GILBERTO ECHEVERRI MEJÍA.**

ANNEXE II :

SELECTION DES ARTICLES DE LA LOI DES VICTIMES ET DE RESTITUTION DES TERRES EMPLOYES DANS LE CADRE DE CETTE RECHERCHE

LEY 1448 DE 2011

(Junio 10)

Reglamentada por el Decreto Nacional 4800 de 2011, Reglamentada por el Decreto Nacional 3011 de 2013

Por la cual se dictan medidas de atención, asistencia y reparación integral a las víctimas del conflicto armado interno y se dictan otras disposiciones.

EL CONGRESO DE LA REPÚBLICA

Ver Decretos Nacionales 4155, 4633, 4634 y 4635 de 2011

DECRETA:

TÍTULO. I

DISPOSICIONES GENERALES

CAPÍTULO. I

Objeto, ámbito y definición de víctima

ARTÍCULO 1º. OBJETO. La presente ley tiene por objeto establecer un conjunto de medidas judiciales, administrativas, sociales y económicas, individuales y colectivas, en beneficio de las víctimas de las violaciones contempladas en el artículo 3º de la presente ley, dentro de un marco de justicia transicional, que posibiliten hacer efectivo el goce de sus derechos a la verdad, la justicia y la reparación con garantía de no repetición, de modo que se reconozca su condición de víctimas y se dignifique a través de la materialización de sus derechos constitucionales.

ARTÍCULO 2º. ÁMBITO DE LA LEY. La presente ley regula lo concerniente a ayuda humanitaria, atención, asistencia y reparación de las víctimas de que trata el artículo 3º de la presente ley, ofreciendo herramientas para que estas reivindiquen su dignidad y asuman su plena ciudadanía.

Las medidas de atención, asistencia y reparación para los pueblos indígenas y comunidades afrocolombianas, harán parte de normas específicas para cada uno de estos grupos étnicos, las

cuales serán consultadas previamente a fin de respetar sus usos y costumbres, así como sus derechos colectivos, de conformidad con lo establecido en el artículo 205 de la presente ley.

ARTÍCULO 3º. VÍCTIMAS. Se consideran víctimas, para los efectos de esta ley, aquellas personas que individual o colectivamente hayan sufrido un daño por hechos ocurridos a partir del 1º de enero de 1985, como consecuencia de infracciones al Derecho Internacional Humanitario o de violaciones graves y manifiestas a las normas internacionales de Derechos Humanos, *ocurridas con ocasión del conflicto armado interno*.

NOTA: El texto subrayado declarado EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-250 de 2012.

NOTA: El texto en cursiva declarado EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-280 de 2013.

También son víctimas el cónyuge, compañero o compañera permanente, parejas del mismo sexo y familiar en primer grado de consanguinidad, primero civil de la víctima directa, cuando a esta se le hubiere dado muerte o estuviere desaparecida. A falta de estas, lo serán los que se encuentren en el segundo grado de consanguinidad ascendente.

De la misma forma, se consideran víctimas las personas que hayan sufrido un daño al intervenir para asistir a la víctima en peligro o para prevenir la victimización.

La condición de víctima se adquiere con independencia de que se individualice, aprehenda, procese o condene al autor de la conducta punible y de la relación familiar que pueda existir entre el autor y la víctima.

Parágrafo 1º. Cuando los miembros de la Fuerza Pública sean víctimas en los términos del presente artículo, su reparación económica corresponderá por todo concepto a la que tengan derecho de acuerdo al régimen especial que les sea aplicable. De la misma forma, tendrán derecho a las medidas de satisfacción y garantías de no repetición señaladas en la presente ley.

Parágrafo 2º. Los miembros de los grupos armados organizados al margen de la ley no serán considerados víctimas, salvo en los casos en los que los niños, niñas o adolescentes hubieren sido desvinculados del grupo armado organizado al margen de la ley siendo menores de edad.

Para los efectos de la presente ley, el o la cónyuge, compañero o compañera permanente, o los parientes de los miembros de grupos armados organizados al margen de la ley serán considerados como víctimas directas por el daño sufrido en sus derechos en los términos del presente artículo, pero no como víctimas indirectas por el daño sufrido por los miembros de dichos grupos.

Parágrafo 3º. Para los efectos de la definición contenida en el presente artículo, no serán considerados como víctimas quienes hayan sufrido un daño en sus derechos como consecuencia de actos de delincuencia común.

Parágrafo 4°. Las personas que hayan sido víctimas por hechos ocurridos antes del 1° de enero de 1985 tienen derecho a la verdad, medidas de reparación simbólica y a las garantías de no repetición previstas en la presente ley, como parte del conglomerado social y sin necesidad de que sean individualizadas.

Parágrafo 5°. La definición de víctima contemplada en el presente artículo, en ningún caso podrá interpretarse o presumir reconocimiento alguno de carácter político sobre los grupos terroristas y/o armados ilegales, que hayan ocasionado el daño al que se refiere como hecho victimizante la presente ley, en el marco del Derecho Internacional Humanitario y de los Derechos Humanos, de manera particular de lo establecido por el artículo tercero (3°) común a los Convenios de Ginebra de 1949. El ejercicio de las competencias y funciones que le corresponden en virtud de la Constitución, la ley y los reglamentos a las Fuerzas Armadas de combatir otros actores criminales, no se afectará en absoluto por las disposiciones contenidas en la presente ley.

ARTÍCULO 23. DERECHO A LA VERDAD. Las víctimas, sus familiares y la sociedad en general, tienen el derecho imprescriptible e inalienable a conocer la verdad acerca de los motivos y las circunstancias en que se cometieron las violaciones de que trata el artículo 3° de la presente Ley, y en caso de fallecimiento o desaparición, acerca de la suerte que corrió la víctima, y al esclarecimiento de su paradero. La Fiscalía General de la Nación y los organismos de policía judicial deberán garantizar el derecho a la búsqueda de las víctimas mientras no sean halladas vivas o muertas.

El Estado debe garantizar el derecho y acceso a la información por parte de la víctima, sus representantes y abogados con el objeto de posibilitar la materialización de sus derechos, en el marco de las normas que establecen reserva legal y regulan el manejo de información confidencial.

ARTÍCULO 24. DERECHO A LA JUSTICIA. Es deber del Estado adelantar una investigación efectiva que conduzca al esclarecimiento de las violaciones contempladas en el artículo 3° de la presente Ley, la identificación de los responsables, y su respectiva sanción.

Las víctimas tendrán acceso a las medidas de atención, asistencia y reparación contempladas en esta ley o en otros instrumentos legales sobre la materia, sin perjuicio de su ejercicio del derecho de acceso a la justicia.

ARTÍCULO 25. DERECHO A LA REPARACIÓN INTEGRAL. Las víctimas tienen derecho a ser reparadas de manera adecuada, diferenciada, transformadora y efectiva por el daño que han sufrido como consecuencia de las violaciones de que trata el artículo 3° de la presente Ley.

La reparación comprende las medidas de restitución, indemnización, rehabilitación, satisfacción y garantías de no repetición, en sus dimensiones individual, colectiva, material, moral y simbólica. Cada una de estas medidas será implementada a favor de la víctima dependiendo de la vulneración en sus derechos y las características del hecho victimizante.

Parágrafo 1°. Las medidas de asistencia adicionales consagradas en la presente ley propenden por la reparación integral de las víctimas y se consideran complementarias a las medidas de

reparación al aumentar su impacto en la población beneficiaria. Por lo tanto, se reconoce el efecto reparador de las medidas de asistencia establecidas en la presente ley, en la medida en que consagren acciones adicionales a las desarrolladas en el marco de la política social del Gobierno Nacional para la población vulnerable, incluyan criterios de priorización, así como características y elementos particulares que responden a las necesidades específicas de las víctimas.

No obstante este efecto reparador de las medidas de asistencia, estas no sustituyen o reemplazan a las medidas de reparación. Por lo tanto, el costo o las erogaciones en las que incurra el Estado en la prestación de los servicios de asistencia, en ningún caso serán descontados de la indemnización administrativa o judicial a que tienen derecho las víctimas.

Parágrafo 2º. La ayuda humanitaria definida en los términos de la presente ley no constituye reparación y en consecuencia tampoco será descontada de la indemnización administrativa o judicial a que tienen derecho las víctimas.

TÍTULO. II

DERECHOS DE LAS VÍCTIMAS DENTRO DE LOS PROCESOS JUDICIALES

TÍTULO. III

AYUDA HUMANITARIA, ATENCIÓN Y ASISTENCIA

TÍTULO. IV

REPARACIÓN DE LAS VÍCTIMAS

CAPÍTULO. II

Disposiciones generales de restitución

ARTÍCULO 71. RESTITUCIÓN. Se entiende por restitución, la realización de medidas para el restablecimiento de la situación anterior a las violaciones contempladas en el artículo 3º de la presente Ley.

CAPÍTULO. III

Restitución de tierras. Disposiciones Generales

Reglamentado por el Decreto Nacional 4829 de 2011

ARTÍCULO 72. ACCIONES DE RESTITUCIÓN DE LOS DES-POJADOS. El Estado colombiano adoptará las medidas requeridas para la restitución jurídica y material de las tierras a los despojados y desplazados. De no ser posible la restitución, para determinar y reconocer la compensación correspondiente.

Las acciones de reparación de los despojados son: la restitución jurídica y material del inmueble despojado. En subsidio, procederá, en su orden, la restitución por equivalente o el

reconocimiento de una compensación. **NOTA: Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE mediante Sentencia de la Corte Constitucional C- 715 de 2012**

En el caso de bienes baldíos se procederá con la adjudicación del derecho de propiedad del baldío a favor de la persona que venía ejerciendo su explotación económica si durante el despojo o abandono se cumplieron las condiciones para la adjudicación.

La restitución jurídica del inmueble despojados se realizará con el restablecimiento de los derechos de propiedad o posesión, según el caso. El restablecimiento del derecho de propiedad exigirá el registro de la medida en el folio de matrícula inmobiliaria. En el caso del derecho de posesión, su restablecimiento podrá acompañarse con la declaración de pertenencia, en los términos señalados en la ley. **NOTA: Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE mediante Sentencia de la Corte Constitucional C- 715 de 2012**

En los casos en los cuales la restitución jurídica y material del inmueble despojado sea imposible o cuando el despojado no pueda retornar al mismo, por razones de riesgo para su vida e integridad personal, se le ofrecerán alternativas de restitución por equivalente para acceder a terrenos de similares características y condiciones en otra ubicación, previa consulta con el afectado. La compensación en dinero sólo procederá en el evento en que no sea posible ninguna de las formas de restitución. **NOTA: Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE mediante Sentencia de la Corte Constitucional C- 715 de 2012**

El Gobierno Nacional reglamentará la materia dentro de los (6) seis meses siguientes a la expedición de la presente ley.

ARTÍCULO 73. PRINCIPIOS DE LA RESTITUCIÓN. La restitución de que trata la presente ley estará regida por los siguientes principios:

1. Preferente. La restitución de tierras, acompañada de acciones de apoyo pos-restitución, constituye la medida preferente de reparación integral para las víctimas; **NOTA: Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-715 de 2012.**
2. Independencia. El derecho a la restitución de las tierras es un derecho en sí mismo y es independiente de que se haga o no el efectivo el retorno de las víctimas a quienes les asista ese derecho; **NOTA: Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-715 de 2012.**
3. Progresividad. Se entenderá que las medidas de restitución contempladas en la presente ley tienen como objetivo el de propender de manera progresiva por el restablecimiento del proyecto de vida de las víctimas;
4. Estabilización. Las víctimas del desplazamiento forzado y del abandono forzado, tienen derecho a un retorno o reubicación voluntaria en condiciones de sostenibilidad, seguridad y dignidad;

5. Seguridad jurídica. Las medidas de restitución propenderán por garantizar la seguridad jurídica de la restitución y el esclarecimiento de la situación de los predios objeto de restitución. Para el efecto, se propenderá por la titulación de la propiedad como medida de restitución, considerando la relación jurídica que tenían las víctimas con los predios objeto de restitución o compensación;

6. Prevención. Las medidas de restitución se producirán en un marco de prevención del desplazamiento forzado, de protección a la vida e integridad de los reclamantes y de protección jurídica y física de las propiedades y posesiones de las personas desplazadas;

7. Participación. La planificación y gestión del retorno o reubicación y de la reintegración a la comunidad contará con la plena participación de las víctimas;

8. Prevalencia constitucional. Corresponde a las autoridades judiciales de que trata la presente ley, el deber de garantizar la prevalencia de los derechos de las víctimas del despojo y el abandono forzado, que tengan un vínculo especial constitucionalmente protegido, con los bienes de los cuales fueron despojados. En virtud de lo anterior, restituirán prioritariamente a las víctimas más vulnerables, y a aquellas que tengan un vínculo con la tierra que sea objeto de protección especial.

ARTÍCULO 74. DESPOJO Y ABANDONO FORZADO DE TIERRAS. Se entiende por despojo la acción por medio de la cual, aprovechándose de la situación de violencia, se priva arbitrariamente a una persona de su propiedad, posesión u ocupación, ya sea de hecho, mediante negocio jurídico, acto administrativo, sentencia, o mediante la comisión de delitos asociados a la situación de violencia.

Se entiende por abandono forzado de tierras la situación temporal o permanente a la que se ve abocada una persona forzada a desplazarse, razón por la cual se ve impedida para ejercer la administración, explotación y contacto directo con los predios que debió desatender en su desplazamiento durante el periodo establecido en el artículo 75.

La perturbación de la posesión o el abandono del bien inmueble, con motivo de la situación de violencia que obliga al desplazamiento forzado del poseedor durante el período establecido en el artículo 75, no interrumpirá el término de prescripción a su favor.

El despojo de la posesión del inmueble o el desplazamiento forzado del poseedor durante el período establecido en el artículo 75 no interrumpirá el término de usucapión exigido por la normativa. En el caso de haberse completado el plazo de posesión exigido por la normativa, en el mismo proceso, se podrá presentar la acción de declaración de pertenencia a favor del restablecido poseedor.

Si el despojo o el desplazamiento forzado perturbaron la explotación económica de un baldío, para la adjudicación de su derecho de dominio a favor del despojado no se tendrá en cuenta la duración de dicha explotación. En estos casos el Magistrado deberá acoger el criterio sobre la Unidad Agrícola Familiar como extensión máxima a titular y será ineficaz cualquier adjudicación que exceda de esta extensión.

El propietario o poseedor de tierras o explotador económico de un baldío, informará del hecho del desplazamiento a cualquiera de las siguientes entidades: la Personería Municipal, la Defensoría del Pueblo, la Procuraduría Agraria, la Unidad Administrativa Especial de Gestión de Restitución de Tierras Despojadas o a la Procuraduría General de la Nación, a fin de que se adelanten las acciones a que haya lugar.

Parágrafo. La configuración del despojo es independiente de la responsabilidad penal, administrativa, disciplinaria, o civil, tanto de la persona que priva del derecho de propiedad, posesión, ocupación o tenencia del inmueble, como de quien realiza las amenazas o los actos de violencia, según fuere el caso.

ARTÍCULO 75. TITULARES DEL DERECHO A LA RESTITUCIÓN. Las personas que fueran propietarias o poseedoras de predios, o explotadoras de baldíos cuya propiedad se pretenda adquirir por adjudicación, que hayan sido despojadas de estas o que se hayan visto obligadas a abandonarlas como consecuencia directa e indirecta de los hechos que configuren las violaciones de que trata el artículo 3° de la presente Ley, entre el 1° de enero de 1991 y el término de vigencia de la Ley, pueden solicitar la restitución jurídica y material de las tierras despojadas o abandonadas forzosamente, en los términos establecidos en este capítulo. **NOTA: Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-715 de 2012, Expresión subrayada declarada EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-250 de 2012.**

ARTÍCULO 97. COMPENSACIONES EN ESPECIE Y REUBICACIÓN. Como pretensión subsidiaria, el solicitante podrá pedir al Juez o Magistrado que como compensación y con cargo a los recursos del Fondo de la Unidad Administrativa Especial de Gestión de Tierras Despojadas, le entregue un bien inmueble de similares características al despojado, en aquellos casos en que la restitución material del bien sea imposible por alguna de las siguientes razones:

- a. Por tratarse de un inmueble ubicado en una zona de alto riesgo o amenaza de inundación, derrumbe, u otro desastre natural, conforme lo establecido por las autoridades estatales en la materia;
- b. Por tratarse de un inmueble sobre el cual se presentaron despojos sucesivos, y este hubiese sido restituido a otra víctima despojada de ese mismo bien;
- c. Cuando dentro del proceso repose prueba que acredite que la restitución jurídica y/o material del bien implicaría un riesgo para la vida o la integridad personal del despojado o restituido, o de su familia.
- d. Cuando se trate de un bien inmueble que haya sido destruido parcial o totalmente y sea imposible su reconstrucción en condiciones similares a las que tenía antes del despojo.

CAPÍTULO. VII

Indemnización por vía administrativa

ARTÍCULO 132. REGLAMENTACIÓN. Ver Resolución UARIV 64 de 2012. El Gobierno Nacional, reglamentará dentro de los seis (6) meses siguientes a la promulgación de la presente Ley, el trámite, procedimiento, mecanismos, montos y demás lineamientos para otorgar la indemnización individual por la vía administrativa a las víctimas. Este reglamento deberá determinar, mediante el establecimiento de criterios y objetivos y tablas de valoración, los rangos de montos que serán entregados a las víctimas como indemnización administrativa dependiendo del hecho victimizante, así como el procedimiento y los lineamientos necesarios para garantizar que la indemnización contribuya a superar el estado de vulnerabilidad en que se encuentra la víctima y su núcleo familiar. De igual forma, deberá determinar la manera en que se deben articular las indemnizaciones otorgadas a las víctimas antes de la expedición de la presente ley.

La víctima podrá aceptar, de forma expresa y voluntaria, que la entrega y recepción de la indemnización administrativa se entiende realizada en el marco de un contrato de transacción en el cual la víctima acepta y manifiesta que el pago realizado incluye todas las sumas que este debe reconocerle por concepto de su victimización, con el objeto de precaver futuros procesos judiciales o terminar un litigio pendiente. Lo anterior, sin perjuicio del reconocimiento de las demás medidas de reparación consagradas en la presente ley, de los derechos no patrimoniales de las víctimas, y en el entendido de que ello no releva al victimario de su obligación de reparar a la víctima según sea establecido en el marco de un proceso judicial de cualquier naturaleza.

En el evento que la víctima acepte que la entrega y recepción de la indemnización administrativa se entiende realizada en el marco de un contrato de transacción, el monto de esta indemnización será superior al valor que le entregaría a la víctima por este mismo concepto, según el reglamento que para el efecto expida el Gobierno nacional. Los funcionarios o personal encargado de asesorar a las víctimas deberán manifestarle, de forma clara, sencilla y explicativa, las implicaciones y diferencias de aceptar o no que la indemnización sea realizada en el marco de un contrato de transacción.

Parágrafo 1º. El presente artículo surtirá efectos para las indemnizaciones administrativas que sean entregadas a partir de la fecha de expedición de la presente ley, así la solicitud fuese hecha con anterioridad. Así mismo, las víctimas que al momento de la expedición de la presente ley hubiesen recibido indemnización administrativa por parte del Estado, contarán con un (1) año contado a partir de la expedición de la presente ley para manifestarle por escrito, a la Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional o a la Unidad Administrativa Especial para la Atención y Reparación a las Víctimas si ya estuviese en funcionamiento, si desean aceptar de forma expresa y voluntaria que la indemnización administrativa fue entregada en el marco de un contrato de transacción en los términos del presente artículo. En este evento, la Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional o a la Unidad Administrativa Especial para la Atención y Reparación a las Víctimas según sea el caso, deberá volver a examinar el monto de la indemnización entregado a la víctima y comunicarle el procedimiento que debe surtirse, de conformidad con el reglamento que el Gobierno Nacional establezca para el efecto, para entregar las sumas adicionales a que haya lugar.

Parágrafo 2º. El Comité Ejecutivo de que trata los artículos 164 y 165 de la presente ley será el encargado de revisar, por solicitud debidamente sustentada del Ministro de Defensa, el Procurador General de la Nación o el Defensor del Pueblo, las decisiones que conceden la

indemnización por vía administrativa. Esta solicitud de revisión procederá por las causales y en el marco del procedimiento que determine el Gobierno Nacional.

En este sentido, el Comité Ejecutivo cumplirá las funciones de una instancia de revisión de las indemnizaciones administrativas que se otorguen y establecerá criterios y lineamientos que deberán seguir las demás autoridades administrativas a la hora de decidir acerca de una solicitud de indemnización. La decisión que adopte el Comité Ejecutivo será definitiva y mientras ejerce la función de revisión no se suspenderá el acceso por parte de la víctima a las medidas de asistencia, atención y reparación de que trata la presente ley.

Parágrafo 3°. La indemnización administrativa para la población en situación de desplazamiento se entregará por núcleo familiar, en dinero y a través de uno de los siguientes mecanismos, en los montos que para el efecto defina el Gobierno Nacional:

I. Subsidio integral de tierras;

II. Permuta de predios;

III. Adquisición y adjudicación de tierras;

IV. Adjudicación y titulación de baldíos para población desplazada;

V. Subsidio de Vivienda de Interés Social Rural, en la modalidad de mejoramiento de vivienda, construcción de vivienda y saneamiento básico, o

VI. Subsidio de Vivienda de Interés Social Urbano en las modalidades de adquisición, mejoramiento o construcción de vivienda nueva.

NOTA: El texto subrayado fue declarado EXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-462 de 2013, en el entendido que tales mecanismos son adicionales al monto de indemnización administrativa que debe pagarse en dinero.

La suma que sea adicional al monto que para la población no desplazada se encuentra establecido en otras normas para los mecanismos señalados en este parágrafo, se entenderá que es entregada en forma de indemnización administrativa.

NOTA: El texto en cursiva fue declarado INEXEQUIBLE por la Corte Constitucional mediante Sentencia C-462 de 2013.

Parágrafo 4°. El monto de los 40 salarios mínimos legales vigentes del año de ocurrencia del hecho, que hayan sido otorgados en virtud del artículo 15 de la Ley 418 de 1997 por la Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional con motivo de hechos victimizantes que causan muerte o desaparición forzada, o el monto de hasta 40 salarios mínimos legales vigentes otorgados por la incapacidad permanente al afectado por la violencia, constituyen indemnización por vía administrativa.

CAPÍTULO. VIII

Medidas de Rehabilitación

ARTÍCULO 135. REHABILITACIÓN. La rehabilitación como medida de reparación consiste en el conjunto de estrategias, planes, programas y acciones de carácter jurídico, médico, psicológico y social, dirigidos al restablecimiento de las condiciones físicas y psicosociales de las víctimas en los términos de la presente ley.

ARTÍCULO 136. El Gobierno Nacional, dentro de los seis (6) meses siguientes a la promulgación de la presente Ley, deberá implementar un programa de rehabilitación que deberá incluir tanto las medidas individuales y colectivas que permitan a las víctimas desempeñarse en su entorno familiar, cultural, laboral y social y ejercer sus derechos y libertades básicas de manera individual y colectiva.

El acompañamiento psicosocial deberá ser transversal al proceso de reparación y prolongarse en el tiempo de acuerdo con las necesidades de las víctimas, sus familiares y la comunidad, teniendo en cuenta la perspectiva de género y las especificidades culturales, religiosas y étnicas. Igualmente debe integrar a los familiares y de ser posible promover acciones de discriminación positiva a favor de mujeres, niños, niñas, adultos mayores y discapacitados debido a su alta vulnerabilidad y los riesgos a los que se ven expuestos.

ARTÍCULO 137. PROGRAMA DE ATENCIÓN PSICOSOCIAL Y SALUD INTEGRAL A VÍCTIMAS. El Gobierno Nacional, a través del Ministerio de la Protección Social, creará dentro de los seis (6) meses siguientes a la expedición de la presente ley, el Programa de Atención Psicosocial y Salud Integral a Víctimas, el cual se implementará a través del Plan Nacional para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas, comenzando en las zonas con mayor presencia de víctimas.

El Programa deberá incluir lo siguiente:

1. **Pro-actividad.** Los servicios de atención deben propender por la detección y acercamiento a las víctimas.
2. **Atención individual, familiar y comunitaria.** Se deberá garantizar una atención de calidad por parte de profesionales con formación técnica específica y experiencia relacionada, especialmente cuando se trate de víctimas de violencia sexual, para lo cual deberá contar con un componente de atención psicosocial para atención de mujeres víctimas. Se deberá incluir entre sus prestaciones la terapia individual, familiar y acciones comunitarias según protocolos de atención que deberán diseñarse e implementarse localmente en función del tipo de violencia y del marco cultural de las víctimas.
3. **Gratuidad.** Se garantizará a las víctimas el acceso gratuito a los servicios del Programa de Atención Psicosocial y Salud Integral a Víctimas, incluyendo el acceso a medicamentos en los casos en que esto fuera requerido y la financiación de los gastos de desplazamiento cuando sea necesario.
4. **Atención preferencial.** Se otorgará prioridad en aquellos servicios que no estén contemplados en el programa.

5. **Duración.** La atención estará sujeta a las necesidades particulares de las víctimas y afectados, y al concepto emitido por el equipo de profesionales.

6. **Ingreso.** Se diseñará un mecanismo de ingreso e identificación que defina la condición de beneficiario del Programa de Atención Psicosocial y Salud Integral a Víctimas y permita el acceso a los servicios de atención.

7. **Interdisciplinariedad.** Se crearán mecanismos de prestación de servicios constituidos por profesionales en psicología y psiquiatría, con el apoyo de trabajadores sociales, médicos, enfermeras, promotores comunitarios entre otros profesionales, en función de las necesidades locales, garantizando la integralidad de acción para el adecuado cumplimiento de sus fines.

Parágrafo. Los gastos derivados de la atención brindada por el Programa de Atención Psicosocial y Salud Integral a Víctimas serán reconocidos y pagados por conducto del Ministerio de la Protección Social con cargo a los recursos del Fondo de Solidaridad y Garantía del Sistema General de Seguridad Social en Salud (Fosyga), Subcuenta de Eventos Catastróficos y Accidentes de Tránsito, salvo que estén cubiertos por otro ente asegurador en salud.

ARTÍCULO 138. DE LA ESTRUCTURA, FUNCIONES Y OPERATIVIDAD DEL PROGRAMA DE ATENCIÓN PSICOSOCIAL Y SALUD INTEGRAL A VÍCTIMAS. El Gobierno Nacional, de acuerdo a lo contemplado en el artículo anterior, reglamentará la estructura, funciones y la forma en que operará el Programa de Atención Psicosocial y Salud Integral a Víctimas.

De la misma forma, deberá establecer la articulación con las entidades territoriales de acuerdo a los artículos 172 y 173 de la presente Ley, para su cumplimiento en el nivel territorial, especialmente, para el desarrollo de la estrategia del Modelo Único de Atención Integral a Víctimas.

CAPÍTULO. IX

Medidas de satisfacción

ARTÍCULO 139. MEDIDAS DE SATISFACCIÓN. El Gobierno Nacional, a través del Plan Nacional para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas, deberá realizar las acciones tendientes a restablecer la dignidad de la víctima y difundir la verdad sobre lo sucedido, de acuerdo a los objetivos de las entidades que conforman el Sistema Nacional de Atención y Reparación a las Víctimas.

Las medidas de satisfacción serán aquellas acciones que proporcionan bienestar y contribuyen a mitigar el dolor de la víctima.

Las medidas de satisfacción deberán ser interpretadas a mero título enunciativo, lo cual implica que a las mismas se pueden adicionar otras:

a. Reconocimiento público del carácter de víctima, de su dignidad, nombre y honor, ante la comunidad y el ofensor;

- b. Efectuar las publicaciones a que haya lugar relacionadas con el literal anterior.
- c. Realización de actos conmemorativos;
- d. Realización de reconocimientos públicos;
- e. Realización de homenajes públicos;
- f. Construcción de monumentos públicos en perspectiva de reparación y reconciliación;
- g. Apoyo para la reconstrucción del movimiento y tejido social de las comunidades campesinas, especialmente de las mujeres.
- h. Difusión pública y completa del relato de las víctimas sobre el hecho que la victimizó, siempre que no provoque más daños innecesarios ni genere peligros de seguridad;
- i. Contribuir en la búsqueda de los desaparecidos y colaborar para la identificación de cadáveres y su inhumación posterior, según las tradiciones familiares y comunitarias, a través de las entidades competentes para tal fin;
- j. Difusión de las disculpas y aceptaciones de responsabilidad hechas por los victimarios;
- k. Investigación, juzgamiento y sanción de los responsables de las violaciones de derechos humanos.
- l. Reconocimiento público de la responsabilidad de los autores de las violaciones de derechos humanos.

Parágrafo. Para la adopción de cualquiera de las medidas señaladas anteriormente, así como aquellas que constituyen otras medidas de satisfacción no contempladas en la presente ley, deberá contarse con la participación de las víctimas de acuerdo a los mecanismos de participación previstos en la Constitución y la ley, así como el principio de enfoque diferencial establecido en el artículo 13.

ARTÍCULO 140. EXENCIÓN EN LA PRESTACIÓN DEL SERVICIO MILITAR. Salvo en caso de guerra exterior, las víctimas a que se refiere la presente ley y que estén obligadas a prestar el servicio militar, quedan exentas de prestarlo, sin perjuicio de la obligación de inscribirse y adelantar los demás trámites correspondientes para resolver su situación militar por un lapso de cinco (5) años contados a partir de la fecha de promulgación de la presente ley o de la ocurrencia del hecho victimizante, los cuales estarán exentos de cualquier pago de la cuota de compensación militar.

ARTÍCULO 141. REPARACIÓN SIMBÓLICA. Se entiende por reparación simbólica toda prestación realizada a favor de las víctimas o de la comunidad en general que tienda a asegurar la preservación de la memoria histórica, la no repetición de los hechos victimizantes, la aceptación pública de los hechos, la solicitud de perdón público y el restablecimiento de la dignidad de las víctimas.

ARTÍCULO 142. DÍA NACIONAL DE LA MEMORIA Y SOLIDARIDAD CON LAS VÍCTIMAS. El 9 de abril de cada año, se celebrará el Día de la memoria y Solidaridad con las Víctimas y se realizarán por parte del Estado colombiano, eventos de memoria y reconocimiento de los hechos que han victimizado a los colombianos y colombianas.

El Congreso de la República se reunirá en pleno ese día para escuchar a las víctimas en una jornada de sesión permanente.

ARTÍCULO 143. DEL DEBER DE MEMORIA DEL ESTADO. El deber de Memoria del Estado se traduce en propiciar las garantías y condiciones necesarias para que la sociedad, a

través de sus diferentes expresiones tales como víctimas, academia, centros de pensamiento, organizaciones sociales, organizaciones de víctimas y de derechos humanos, así como los organismos del Estado que cuenten con competencia, autonomía y recursos, puedan avanzar en ejercicios de reconstrucción de memoria como aporte a la realización del derecho a la verdad del que son titulares las víctimas y la sociedad en su conjunto.

Parágrafo. En ningún caso las instituciones del Estado podrán impulsar o promover ejercicios orientados a la construcción de una historia o verdad oficial que niegue, vulnere o restrinja los principios constitucionales de pluralidad, participación y solidaridad y los derechos de libertad de expresión y pensamiento. Se respetará también la prohibición de censura consagrada en la Carta Política.

ARTÍCULO 144. DE LOS ARCHIVOS SOBRE VIOLACIONES A LOS DERECHOS HUMANOS E INFRACCIONES AL DERECHO INTERNACIONAL HUMANITARIO OCURRIDAS CON OCASIÓN DEL CONFLICTO ARMADO INTERNO. Dentro de los seis (6) meses siguientes a la promulgación de la presente Ley, el Centro de Memoria Histórica, diseñará, creará e implementará un Programa de Derechos Humanos y Memoria Histórica, el cual tendrá como principales funciones las de acopio, preservación y custodia de los materiales que recoja o de manera voluntaria sean entregados por personas naturales o jurídicas, que se refieran o documenten todos los temas relacionados con las violaciones contempladas en el artículo 3° de la presente Ley, así como con la respuesta estatal ante tales violaciones.

Ver Nral. 2, art. 5, Decreto Nacional 4803 de 2011

Los archivos judiciales estarán a cargo de la Rama Judicial, la cual en ejercicio de su autonomía podrá optar, cuando lo considere pertinente y oportuno a fin de fortalecer la memoria histórica en los términos de la presente ley, encomendar su custodia al Archivo General de la Nación o a los archivos de los entes territoriales.

Parágrafo 1°. En ningún caso se obstaculizarán o interferirán experiencias, proyectos, programas o cualquier otra iniciativa que sobre reconstrucción de memoria histórica avancen entidades u organismos públicos o privados. Los entes territoriales, en desarrollo de los principios de autonomía y descentralización, pueden desarrollar iniciativas sobre la materia y crear espacios dedicados a esta labor.

Parágrafo 2°. La Procuraduría General de la Nación deberá garantizar la no destrucción, alteración, falsificación, sustracción o modificación de los archivos administrativos en todas las instituciones oficiales, del nivel regional y nacional. Lo anterior sin perjuicio de la aplicación de las normas penales pertinentes, y de los documentos que tengan carácter reservado.

Parágrafo 3°. Para efectos de la aplicación del presente artículo se tendrá en cuenta lo dispuesto en la Ley 594 de 2000 y en el Capítulo X sobre conservación de archivos contenido en la Ley 975 de 2005.

Parágrafo 4°. Los documentos que no tengan carácter reservado y reposen en archivos privados y públicos en los que consten las violaciones contempladas en el artículo 3° de la presente Ley, serán constitutivos del patrimonio documental bibliográfico.

Parágrafo 5º. La obtención de las copias que se soliciten, serán con cargo al solicitante.

ARTÍCULO 145. ACCIONES EN MATERIA DE MEMORIA HISTÓRICA. Dentro de las acciones en materia de memoria histórica se entenderán comprendidas, bien sean desarrolladas por iniciativa privada o por el Centro de Memoria Histórica, las siguientes:

1. Integrar un archivo con los documentos originales o copias fidedignas de todos los hechos victimizantes a los que hace referencia la presente ley, así como la documentación sobre procesos similares en otros países, que reposen en sitios como museos, bibliotecas o archivos de entidades del Estado.

2. Recopilar los testimonios orales correspondientes a las víctimas y sus familiares de que trata la presente ley, a través de las organizaciones sociales de derechos humanos y remitirlos al archivo de que trata el numeral anterior, para lo cual se podrá incorporar lo obrado en las audiencias públicas realizadas en el marco de la Ley 975 de 2005, siempre y cuando no obste reserva legal para que esta información sea pública, y no constituya revictimización.

3. Poner a disposición de los interesados los documentos y testimonios de los que tratan los numerales 1 y 2 del presente artículo, siempre que los documentos o testimonios no contengan información confidencial o sujeta a reserva.

4. Fomentar a través de los programas y entidades existentes, la investigación histórica sobre el conflicto armado en Colombia y contribuir a la difusión de sus resultados.

5. Promover actividades participativas y formativas sobre temas relacionados con el conflicto armado interno, con enfoque diferencial.

6. Realizar exhibiciones o muestras, eventos de difusión y de concientización sobre el valor de los derechos humanos.

7. El Ministerio de Educación Nacional, con el fin de garantizar una educación de calidad y pertinente para toda la población, en especial para poblaciones en condición de vulnerabilidad y afectadas por la violencia, fomentará desde un enfoque de derechos, diferencial, territorial y repositivo, el desarrollo de programas y proyectos que promuevan la restitución y el ejercicio pleno de los derechos, desarrollen competencias ciudadanas y científico-sociales en los niños, niñas y adolescentes del país; y propendan a la reconciliación y la garantía de no repetición de hechos que atenten contra su integridad o violen sus derechos.

Parágrafo. En estas acciones el Estado deberá garantizar la participación de las organizaciones de víctimas y sociales y promoverá y reconocerá las iniciativas de la sociedad civil para adelantar ejercicios de memoria histórica, con un enfoque diferencial. Adicionalmente las actividades de memoria histórica a las que se refiere este artículo harán especial énfasis sobre las modalidades de violencia contra la mujer en el marco de las violaciones contempladas en el artículo 3º de la presente.

ARTÍCULO 146. CENTRO DE MEMORIA HISTÓRICA. Créase el Centro de la Memoria Histórica, como establecimiento público del orden nacional, adscrito al Departamento

Administrativo de la Presidencia de la República, con personería jurídica, patrimonio propio y autonomía administrativa y financiera, el Centro de Memoria Histórica tendrá como sede principal la ciudad de Bogotá, D. C.

Ver Decreto Nacional 4803 de 2011

ARTÍCULO 147. OBJETO, ESTRUCTURA Y FUNCIONAMIENTO. El Centro de Memoria Histórica tendrá como objeto reunir y recuperar todo el material documental, testimonios orales y por cualquier otro medio relativos a las violaciones de que trata el artículo 3° de la presente Ley. La información recogida será puesta a disposición de los interesados, de los investigadores y de los ciudadanos en general, mediante actividades museísticas, pedagógicas y cuantas sean necesarias para proporcionar y enriquecer el conocimiento de la historia política y social de Colombia. Los investigadores y funcionarios del Centro de Memoria Histórica no podrán ser demandados civilmente ni investigados penalmente por las afirmaciones realizadas en sus informes.

El Gobierno Nacional determinará la estructura, el funcionamiento y alcances del Centro de Memoria Histórica.

ARTÍCULO 148. FUNCIONES DEL CENTRO DE MEMORIA HISTÓRICA. Son funciones generales del Centro de Memoria Histórica, sin perjuicio de las que se determinen en el Decreto que fije su estructura y funcionamiento: Diseñar, crear y administrar un Museo de la Memoria, destinado a lograr el fortalecimiento de la memoria colectiva acerca de los hechos desarrollados en la historia reciente de la violencia en Colombia.

Administrar el Programa de Derechos Humanos y Memoria Histórica de que trata el artículo 144 de la presente Ley.

Desarrollar e implementar las acciones en materia de memoria histórica de que trata el artículo 145 de la presente Ley.

Inciso 3 adicionado por el art. 1, Decreto Nacional 2244 de 2011

Inciso 4 adicionado por el art. 1, Decreto Nacional 2244 de 2011

Inciso 4 adicionado por el art. 1, Decreto Nacional 2244 de 2011

Ver art. 5, Decreto Nacional 4803 de 2011

TÍTULO. V

DE LA INSTITUCIONALIDAD PARA LA ATENCIÓN Y REPARACIÓN A LAS VÍCTIMAS

CAPÍTULO. III

Sistema Nacional de Atención y Reparación Integral a las Víctimas

ARTÍCULO 159. CREACIÓN DEL SISTEMA NACIONAL DE ATENCIÓN Y REPARACIÓN INTEGRAL A LAS VÍCTIMAS. Créase el Sistema Nacional de Atención y Reparación Integral a las Víctimas, el cual estará constituido por el conjunto de entidades públicas del nivel gubernamental y estatal en los órdenes nacional y territoriales y las demás organizaciones públicas o privadas, encargadas de formular o ejecutar los planes, programas, proyectos y acciones específicas, tendientes a la atención y reparación integral de las víctimas de que trata la presente ley.

ARTÍCULO 170. TRANSICIÓN DE LA INSTITUCIONALIDAD. Durante el año siguiente a la vigencia de la presente ley, el Gobierno Nacional deberá hacer los ajustes institucionales que se requieran en las entidades y organismos que actualmente cumplen funciones relacionadas con los temas objeto de la presente Ley, con el fin de evitar duplicidad de funciones y garantizar la continuidad en el servicio, sin que en ningún momento se afecte la atención a las víctimas.

La Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional se transformará en un departamento administrativo que se encargará de fijar las políticas, planes generales, programas y proyectos para la asistencia, atención y reparación a las víctimas de las violaciones a las que se refiere el artículo 3° de la presente Ley, la inclusión social, la atención a grupos vulnerables y la reintegración social y económica.

Parágrafo. Hasta tanto se adopte la estructura y la planta de personal de la Unidad Administrativa Especial para la Atención y Reparación Integral a Víctimas, y se transforme la Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional en Departamento Administrativo, esta entidad, así como las demás que vienen cumpliendo estas funciones, continuarán ejecutando las políticas de atención y reparación a las víctimas de que trata la presente ley.

Los empleos de carrera administrativa que se creen como resultado de las reformas institucionales que deben implementarse en la presente ley, serán provistos a través de una convocatoria especial que deberá adelantar la Comisión Nacional de Servicio Civil, para tales propósitos.

ARTÍCULO 171. TRANSICIÓN DE LA COMISIÓN NACIONAL DE REPARACIÓN Y RECONCILIACIÓN. La Unidad de Atención y Reparación Integral a las Víctimas, asumirá las funciones y responsabilidades de la Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación - CNRR, establecidas en la Ley 975 de 2005 y las demás normas y decretos que la reglamentan, modifican o adicionan, dentro del año siguiente a la expedición de la presente ley. Igualmente, integrará para su funcionamiento toda la documentación, experiencia y conocimientos acumulados por la Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación –CNRR, para lo cual, el Gobierno Nacional, en los términos del artículo anterior, garantizará la transición hacia la nueva institucionalidad de forma eficiente, coordinada y articulada.

De igual forma, las funciones de las Comisiones Regionales de Restitución de Bienes a que se refieren los artículos 52 y 53 de la Ley 975 de 2005, serán asumidas por la Unidad Administrativa Especial de Gestión de Restitución de Tierras Despojadas.

ARTÍCULO 172. COORDINACIÓN Y ARTICULACIÓN NACIÓN-TERRITORIO. La Unidad de Atención y Reparación Integral a las Víctimas, deberá diseñar con base en los principios de coordinación, concurrencia y subsidiariedad establecidos en la Constitución Política, una estrategia que permita articular la oferta pública de políticas nacionales, departamentales, distritales y municipales, en materia de ayuda humanitaria, atención, asistencia y reparación integral, teniendo en cuenta lo siguiente:

Las condiciones diferenciales de las entidades territoriales en función de factores tales como su capacidad fiscal, índice de necesidades básicas insatisfechas e índice de presión, entendido este último como la relación existente entre la población víctima por atender de un municipio, distrito o departamento y su población total, teniendo en cuenta además las especiales necesidades del ente territorial en relación con la atención de víctimas.

Articulación de la oferta pública de políticas nacionales, departamentales, municipales y distritales, en materia de ayuda humanitaria, atención, asistencia y reparación a víctimas.

La estructuración de un sistema de corresponsabilidad a través del cual sea posible:

3.1. Efectuar el acompañamiento técnico de las instancias del nivel departamental y local, para la formulación de los programas de atención y reparación integral de víctimas.

3.2. Prestar la asistencia técnica, administrativa y financiera en los términos señalados en la presente ley.

3.3. Realizar comunicaciones e información oportuna sobre los requerimientos y decisiones tomadas al interior del Sistema Nacional de Atención y Reparación a Víctimas.

3.4. Delegar mediante convenios procesos de atención oportuna como lo es respecto de la caracterización de la condición de víctima y de la identificación integral del núcleo familiar.

3.5. Proveer a las entidades territoriales la información que requieran para adecuar sus planes de atención y reparación a las víctimas y asignar eficientemente los recursos.

3.6. Establecer el sistema de monitoreo y seguimiento de las inversiones realizadas y la atención prestada para optimizar la atención.

3.7. Realizar una muestra periódica y sistemática representativa que permita medir las condiciones de los hogares atendidos por los programas de atención y reparación integral en la encuesta de goce efectivo de derechos.

3.8. Considerar esquemas de atención flexibles, en armonía con las autoridades territoriales y las condiciones particulares y diferenciadas existentes en cada región.

3.9. Establecer esquemas de complementación de los esfuerzos seccionales y locales para atender las prioridades territoriales frente a las víctimas en los términos establecidos en la presente ley.

3.10. Prestar asistencia técnica para el diseño de planes, proyectos y programas de acuerdo a lo dispuesto en la presente en el nivel departamental, municipal y distrital, para lo cual contará con la participación de dichos entes territoriales, el Departamento de Planeación Nacional y la Unidad Administrativa Especial para la Atención y Reparación Integral a las Víctimas.

ARTÍCULO 173. DE LOS COMITÉS TERRITORIALES DE JUSTICIA TRANSICIONAL. El Gobierno Nacional, a través de la Unidad Administrativa Especial de Atención y Reparación Integral a las Víctimas, promoverá la creación de los Comités Territoriales de Justicia Transicional con el apoyo del Ministerio del Interior y de Justicia, encargados de elaborar planes de acción en el marco de los planes de desarrollo a fin de lograr la atención, asistencia y reparación integral a las víctimas, coordinar las acciones con las entidades que conforman el Sistema Nacional de Atención y Reparación a las Víctimas en el nivel departamental, distrital y municipal, articular la oferta institucional para garantizar los derechos de las víctimas a la verdad, la justicia y la reparación, así como la materialización de las garantías de no repetición, coordinar las actividades en materia de inclusión social e inversión social para la población vulnerable y adoptar las medidas conducentes a materializar la política, planes, programas y estrategias en materia de desarme, desmovilización y reintegración.

Ver el Decreto Distrital 083 de 2012

Estos comités estarán conformados por:

1. El Gobernador o el alcalde quien lo presidirá, según el caso.
2. El Secretario de Gobierno departamental o municipal, según el caso.
3. El Secretario de Planeación departamental o municipal, según el caso.
4. El Secretario de Salud departamental o municipal, según el caso.
5. El Secretario de educación departamental o municipal, según el caso.
6. El Comandante de División o el comandante de Brigada, que tenga jurisdicción en la zona.
7. El Comandante de la Policía Nacional en la respectiva jurisdicción.
8. El Director Regional o Coordinador del Centro Zonal del Instituto Colombiano de Bienestar Familiar.
9. El Director Regional del Servicio Nacional de Aprendizaje (SENA).
10. Un representante del Ministerio Público.
11. Dos representantes de las Mesas de Participación de Víctimas de acuerdo al nivel territorial según lo dispuesto en el Título VIII de la presente Ley.
12. Un delegado del Director de la Unidad Administrativa Especial de Atención y Reparación Integral a las Víctimas.

Parágrafo 1º. Los comités de que trata el presente artículo, podrán convocar a representantes o delegados de otras entidades que en el marco de la presente ley contribuyan a garantizar los derechos a la verdad, justicia y reparación integral a las víctimas, y en general a organizaciones cívicas o a las personas o representantes que considere convenientes.

Parágrafo 2º. El Gobernador o alcalde, realizarán la secretaría técnica de los comités territoriales de justicia transicional, para lo cual diseñarán un instrumento que les permita hacer seguimiento a los compromisos de las entidades que hacen parte del Comité.

Parágrafo 3º. Las autoridades que componen el Comité a que se refiere el presente artículo, no podrán delegar, en ningún caso, su participación en el mismo o en cualquiera de sus reuniones.

CAPÍTULO. IV

Plan Nacional de Atención y Reparación Integral a las Víctimas

ARTÍCULO 175. DISEÑO Y OBJETIVOS DEL PLAN NACIONAL DE ATENCIÓN Y REPARACIÓN INTEGRAL A LAS VÍCTIMAS. El Gobierno Nacional, dentro del año siguiente a la expedición de la presente Ley, adoptará mediante decreto reglamentario, el Plan Nacional de Atención y Reparación Integral a las Víctimas, el cual establecerá los mecanismos necesarios para la implementación de todas las medidas de atención, asistencia y reparación contempladas en la presente Ley.

Para tal efecto, el Gobierno Nacional deberá elaborar un documento CONPES el cual contendrá el plan de ejecución de metas, presupuesto y el mecanismo de seguimiento, y determinará anualmente, la destinación, los mecanismos de transferencia y ejecución, el monto de los recursos y las entidades, de acuerdo a las obligaciones contempladas en esta ley, para la siguiente vigencia fiscal.

Parágrafo. El Gobierno Nacional propenderá por incluir a las víctimas en el proceso de diseño y seguimiento del Plan de Atención y Reparación a las Víctimas.

TÍTULO. IX

DISPOSICIONES FINALES

ARTÍCULO 208. VIGENCIA Y DEROGATORIAS. La presente ley rige a partir de su promulgación y tendrá una vigencia de diez (10) años, y deroga todas las disposiciones que le sean contrarias, en particular los artículos 50, 51, 52 y 53 de la Ley 975 de 2005.

Parágrafo 1º. El Gobierno Nacional presentará un informe anual al Congreso de la República detallado sobre el desarrollo e implementación de la presente ley, así como el objeto cumplido de las facultades implementadas.

Parágrafo 2º. Un año antes del vencimiento de la vigencia de esta ley, el Congreso de la República deberá pronunciarse frente a la ejecución y cumplimiento de la misma.

Dada en Bogotá D.C., a 10 de junio de 2011.

El Presidente del Honorable Senado de la República,

Armando Benedetti Villaneda.

El Secretario General del honorable Senado de la República,

Emilio Ramón Otero Dajud.
El Presidente de la Honorable Cámara de Representantes,
Carlos Alberto Zuluaga Díaz.
El Secretario General de la honorable Cámara de Representantes,
Jesús Alfonso Rodríguez Camargo.

REPÚBLICA DE COLOMBIA – GOBIERNO NACIONAL

Publíquese y cúmplase.

Dada en Bogotá, D. C., a 10 de junio de 2011.

JUAN MANUEL SANTOS CALDERÓN

El Ministro del Interior y de Justicia,

Germán Vargas Lleras.

El Ministro de Hacienda y Crédito Público,

Juan Carlos Echeverry Garzón.

El Ministro de Agricultura y Desarrollo Rural,

Juan Camilo Restrepo Salazar.

NOTA: Publicada en el Diario Oficial 48096 de junio 10 de 2011.

ANNEXE III :

PRESENTATION DES ENQUETES – ALTOS DE CAZUCA ET ALTOS DE LA FLORIDA – 2012.

Rosa : Agée d'une cinquantaine d'années au moment de l'enquête, Rosa est arrivée sur les Altos de Cazucá en 2008, suite au meurtre de son fils de 24 ans par un groupe paramilitaires appelé « Cordillera ». Originaire du Risaralda, j'ai eu l'occasion de la rencontrer au cours d'une séance d'information portant sur les droits sexuels et les droits à la reproduction organisée dans la Casa de los Derechos sur demande d'Alejandro. Rosa n'habitait qu'à un pâté de ranchito du bâtiment, elle venait souvent à la Casa pour discuter avec les fonctionnaires, ayant alors envisagée d'entamer une procédure judiciaire dans le cadre de la loi des victimes et de restitution des terres concernant l'assassinat de son fils. Sans famille, Rosa vivait en concubinage depuis trois et était porteuse de la carte de desplazado. Elle m'a souvent accompagnée dans les rues de Cazucá, en m'expliquant notamment l'agencement du quartier et la « loi du silence » qui régnait dans ce secteur. Trois mois après la fin de mon terrain, j'ai appris par Maribel que Rosa avait été évacuée du Cazucá et qu'elle se trouvait maintenant « quelque part à l'étranger » sous le statut de réfugié, car elle avait reçu des menaces de mort d'un groupe de narcos vraisemblablement lié à la mort de son fils.

Pablo : Agé d'une soixante d'années, Pablo est un paysan originaire du département du Santander que j'ai eu l'occasion de rencontrer à la Casa de los Derechos par l'intermédiaire d'Alejandro. Ancien membre de l'UP, il s'est rendu pour la première fois à Bogotá à l'occasion d'un congrès portant sur les Droits de l'Homme. Lors de cette manifestation, il a découvert Soacha et les Altos de Cazucá en 1984, lorsque des « compagnons » de l'Union Patriotique l'ont invité à découvrir cette zone escarpée, qui commençait alors à peine à être colonisée. Il s'y est finalement installé avec sa famille en 1989, époque à laquelle il a cohabité avec le M-19 et a ouvert sa propre association visant à venir en aide aux personnes déplacées, mais aussi à développer des programmes d'agriculture verticale leur permettant un retour à l'emploi. Pablo a souvent été déplacé, essentiellement pour des raisons politiques. Ses desplazamientos forzados et ses exils ont suivi des trajectoires tout autant rurales urbaines, qu'urbaine-urbaine ou encore intra-urbaine, modalité du mouvement qu'il a suivi quatre fois. Dans la mesure où il fut victime d'attentats à quatre reprises, l'ACNUR, mais aussi Terre des Hommes et les Brigades pour la Paix ont exigé qu'il bénéficie du statut de réfugié. Ainsi, il a vécu pendant plus de deux ans à l'étranger, en Espagne, au Canada, mais aussi en Argentine. Finalement, il a décidé de revenir vivre en Colombie, outrepassant, ce faisant, les directives sous-jacentes au maintien du statut de réfugiés. Pablo se rendait régulièrement à la Casa de los Derechos, car au moment de l'enquête, il avait entamé une procédure pour intégrer la loi

des Victimes, ainsi que pour être retiré du RUPD tout en évitant son inscription dans le RUV. Au moment de l'enquête, Pablo ne vivait pas à Cazucá, mais arrivait tous les matins à pied dans le secteur, empruntant la route menant au Rincon del Lago.

Fernanda : Âgée d'une quarantaine d'années, Fernanda est une mère « chef de famille » s'occupant de trois enfants, dont deux sont majeurs et une âgée de 16 ans. Très suspicieuse lors de mon arrivée dans le secteur, je l'ai vu le premier jour de mon arrivée dans la Casa de los Derechos. Elle était venue voir le defensor concernant un problème de voisinage : on lui volait les œufs de ses poules. Par la suite, elle a assisté aux séances d'informations concernant les droits sexuels et les droits à la reproduction organisée dans la Casa de los Derechos sur demande d'Alejandro. Je n'appris que plus tard que Fernanda était desplazada et qu'elle s'était vue forcée de quitter son lieu de résidence deux fois : une fois lorsqu'elle était adolescente, avec le reste de sa famille, et une fois lorsqu'elle était âgée de 26 ans, en 2001, lorsque la guérilla a voulu la recruter de force alors qu'elle avait déjà ses trois enfants. Très méfiante, elle travaillait comme employée domestique dans les quartiers nord d'Usaquen pour pouvoir permettre à ceux-ci de finir leur scolarité et n'avait que peu de jours de repos.

Esperanza : Mère de quatre enfants, Esperanza est âgée d'environ trente-cinq ans. Déplacée du département du Caldas par les « Chusmas », elle est arrivée à Cazucá au milieu des années 2000 et a décidé d'y continuer son travail d'assistante sociale, ayant eu l'opportunité de participer à un programme du PNUD concernant l'aide à l'allaitement pour les femmes de la Comuna 4. Je l'ai rencontré par hasard, un jour où j'étais à la Casa de los Derechos, et où elle est arrivée en me disant « C'est vous la personne qui travaillait sur le desplazamiento forzado intra-urbano ? Parce que j'en ai parlé avec une voisine, et j'ai envie de m'entretenir avec vous. Elle m'a dit que c'était confidentiel, et qu'on devait choisir un nom, alors j'en ai parlé longtemps avec mon mari, et on a décidé que je m'appellerai Esperanza, parce qu'il y a toujours de l'espoir, n'est-ce pas ? » Par la suite, je n'ai fait que croiser Esperanza dans les rues. Elle ne sortait que très peu, et était venue depuis Ciudad Bolívar pour me parler. Elle vivait alors avec son mari et ses deux aînés. Elle m'a ainsi raconté que dès son arrivée sur Cazucá, elle fut rapidement menacée par les milices qui contrôlaient le secteur, car ces dernières ne voyaient pas ses fonctions sociales d'un bon œil. Aussi, elle a décidé de porter plainte suite à ces menaces, et s'est alors vue forcée de quitter le Cazucá sous protection policière vers 2009. Réinstallée dans le quartier aisé de Chapinero, son foyer n'arrivait pas à y payer les factures et ils ont donc décidé de revenir à Cazucá en 2010, opérant un desplazamiento forzado intra-urbano pendulaire. D'un commun accord, son mari et elle ne sont pas allés déclarer leur retour sur la Comuna, de peur de perdre leurs aides. Victimes de la vague de froid qui a détruit leur maison, ils étaient en attente d'un logement pour les desplazados promis par le gouvernement de Juan Manuel Santos. Ne travaillant plus de peur d'être de nouveau repérée, Esperanza espérait pouvoir quitter la loma assez vite, aussi bien pour ses enfants que pour elle. D'une part, elle a des problèmes de santé qu'elle ne peut soigner en vivant sur Cazucá, car le SISBEN fonctionne très mal pour ce secteur. D'autre part, elle a peur pour la sécurité de ses enfants dans ce secteur, deux d'entre eux ayant été agressés dans la rue .

Noël : Agé de 27 ans, j'ai rencontré Noël le jour même de son retour sur Cazucá, étant alors la seule personne présente dans la Casa de los Derechos. Arrivé la première fois en 2010 sur les Altos de Cazucá, Noël a été déplacé de sa terre par les guérillas cette même année avec sa femme et ses enfants. Cependant, n'arrivant pas à trouver du travail, il est reparti vers sa ferme huit mois après son arrivée pour tacher de récupérer son activité. En effet, ses voisins restés sur place lui avaient dit que les agents qui l'avaient déplacé étaient partis. Sa femme l'y a rejoint donc avec leurs enfants, mais quelques mois après leur retour, Noël a dû repartir, choisissant à nouveau Cazucá comme destination finale, car d'autres acteurs armés présents dans son village voulaient le recruter de force. L'entretien avec Noël s'est donc fait dans une situation d'urgence. Paniqué et méfiant, il voulait surtout savoir comment faire pour faire venir ses enfants et sa femme, car d'ici sept jours, le groupe en question lui avait dit qu'il reviendrait le chercher « bon gré mal gré ».

Jimena : Agée d'une cinquantaine d'années, Jimena m'a contactée par l'intermédiaire de la Pastoral Social à la fin de mon séjour et m'a invité sur les Altos de la Florida pour parler du cas du desplazamiento masivo ayant servi à la triangulation de l'enquête. Travaillant depuis plus de vingt ans sur la Comuna 6, elle s'occupe d'une organisation, son domicile se trouvant à l'extérieur du secteur. Elle m'a dit avoir eu vent de ma démarche et de ma présence à la Casa de los Derechos, et qu'elle était d'accord pour que je reste avec elle sur le secteur. Mon départ était cependant prévu la semaine suivante. Dans les faits, l'expérience de Jimena et sa longue connaissance des Altos de la Florida en ont fait une figure de confiance dans le quartier. Elle connaissait bien les familles ayant fait l'objet des menaces du desplazamiento de janvier 2012 et était toujours en contact avec elles, mais aussi la situation générale que traversait le secteur. Au moment de l'entretien, elle était surtout préoccupée par la situation que rencontraient les indigènes : de plus en plus arrivaient en tant que déplacés sur les Altos de la Florida, et les jeunes se voyaient recrutés par les narcos qui contrôlaient le secteur pour assumer le rôle de passeur. Selon elle, cette recrudescence était du fait du Traité de Libre Commerce et découlait des déplacements forcés massifs qui, depuis son adoption, étaient opérés dans les resguardos du pays.

Alejandro : Agé de trente ans, Alejandro travaille pour la Defensoria del Pueblo et fut celui qui m'a ouvert les portes de la Casa de los Derechos. Sociologue de formation, j'appris plus tard qu'il n'était pas le responsable du projet, mais l'assistant. Alejandro consacre six heures tous les jours pour se rendre à Cazucá, où il se rend en moyenne trois fois par semaine. Personne de confiance « protégée » par les habitants du quartier, je n'aurais pas pu accéder quotidiennement à Cazucá sans son soutien.

Maribel : Agée de 27 ans, Maribel a grandi dans la ville plane de Soacha et travaille avec le programme UNIDOS depuis trois ans. Je l'ai rencontré lors des réunions d'informations organisées dans les locaux de la Casa et elle m'a rapidement proposé de m'accompagner sur les différents quartiers de la Comuna. Son expérience institutionnelle, mais aussi quotidienne

de la Comuna 4 a été très précieuse dans mon processus d'insertion au secteur, puisque nous étions amenés à nous voir un jour sur deux.

Daniela : âgée de 36 ans, Daniela est mère de deux enfants et vie sous le même toit que son mari, étant séparée de celui-ci depuis plus de quatre ans. Originnaire du Choco, Daniela est arrivée sur les Altos de Cazucá en 1997 pour trouver du travail. Elle y a eu ses enfants, puis elle est repartie dans le Chocó en 2001 avec sa famille suite au décès de sa sœur. Cependant, elle a été déplacée de cette terre un an après son arrivée. De là, Daniela a vécu plusieurs déplacements : d'abord à Quibdo, puis en Antioquia, à Medellín à plusieurs reprises, pour finalement décider de revenir à Soacha en 2005, date à laquelle elle a fait sa déclaration. Au moment de l'enquête, Daniela était confrontée à une situation complexe, ayant dû « évacuer » son fils de la loma au mois de mars 2012, car il avait reçu des menaces de mort. Désormais, le groupe qui avait déplacé son fils la menaçait, avec sa fille, cherchant à savoir où se trouvait José. En attendant d'avoir assez d'argent pour le rejoindre, Daniela avait donc placé sa cadette en pensionnat. Elle me demanda de l'accompagner pour rapporter les faits à la UAO, ainsi que dans ses différentes démarches administratives. Malgré la menace sur mineur qu'elle vivait, elle n'a pas été placée dans un albergue d'urgence. Elle a quitté la loma dans le cadre de la loi de restitution des terres, deux mois après la déclaration des faits. Entre temps, nous nous sommes souvent vues, dans la ville plane, mais aussi dans la rue.

Emma : âgée de 28 ans, Emma est mère de deux enfants. C'était la "voisine" de Daniela, la cousine de son actuel compagnon, ainsi que la marraine de José. Arrivée en 2010 à Cazucá, le mari d'Emma est porté disparu, raison pour laquelle elle a quitté le Pacífico, où elle vivait auparavant. Emma venait souvent à la Casa de los Derechos, aussi bien pour discuter que pour pouvoir regarder la télévision qui se situait dans la salle d'attente du bâtiment.

ANNEXE IV :

PHOTOGRAPHIES DES TERRAINS DE MEDELLIN ET SOACHA (2010-2011-2012)



Vue d'une des rues rénovées du centre historique de la Candelaria (2011)

La Cathédrale de Bogotá depuis la Plaza de Bolívar. (2011)
Photographie prise depuis le Capitole National,
centre du pouvoir législatif colombien. En hors
champs, à gauche, se trouve le Palais de Justice.

(2011)

Vue sur les Cerros de Bogotá surplombant la
Candelaria.

(2011)

Vue sur le Sud ouest de Bogotá depuis un toit de la
Candelaria.



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

XXXIX



Vue sur un quartier des Robles. Photographie prise sur le chemin reliant le Rincón del Lago au quartier de la Isla.

(2012)



Sur cette photographie, prise depuis le toit-terrasse de la Casa de los Derechos, apparaissent les collecteurs d'eau de pluie installés lors de la dernière mission effectuée par Médecins sans Frontières sur les Altos de Cazucá. Cette maison est consolidée, puisque ses murs sont en parpaing et présentent des coulages en béton.

(2012)



Vue sur Ciudad Bolívar depuis le quartier de la Isla. Cette photographie a été prise depuis le toit-terrasse de la Casa de los Derechos. Au premier plan, nous apercevons un toit-terrasse similaire. Cependant, il convient de souligner qu'il est en cours de consolidation (toit de taules retenues par des briques), les réservoirs de Médecins sans Frontières ayant été eux-mêmes surélevés compte tenu de cet aménagement. Sur le terrain, les toits-terrasses sont généralement employés pour les tâches ménagères afférant à la lessive. En ce sens, un lavoir est disposé en haut de celui de la Casa de los Derechos. (2012)



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)



Vue sur Soacha (partie plane) depuis le lavoir de la Casa de los Derechos. Là encore, il convient de noter les collecteurs d'eau de pluie de Médecins sans Frontières, ainsi que la dimension consolidée des logements sur cette partie de Cazuca (Sector la Isla)

(2012)



Vue sur Ciudadela Sucre depuis le lavoir de la Casa de los Derechos. Ce quartier se situe en face du Secteur de la Isla. En contrebas, nous apercevons la Laguna de Terreros, à moitié asséchée.

(2012)



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)



Vue sur Ciudadela Sucre depuis le lavoir de la Casa de los Derechos et dans la partie jouxtant les carrières de sable de Soacha. En contrebas, nous apercevons la Laguna de Terreros, à moitié asséchée.

(2012)



Vue sur une colline qui n'a pas encore été envahie dans cette partie de Soacha. Cette photographie a été prise depuis l'une des rues de quartier El Oasis Bajo. Entre le coin supérieur droit de l'image et les câbles électriques autotirés, nous apercevons l'Arbre aux Pendus.

(2012)



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)



Vue sur l'Arbre aux pendus depuis une rue du quartier El Oasis Bajo

(2012)



Vue sur la Comuna 1 – Popular depuis le quartier Robledo à Medellín. Le premier métro câble a été pensé, puis dessiné pour desservir cette Comuna.

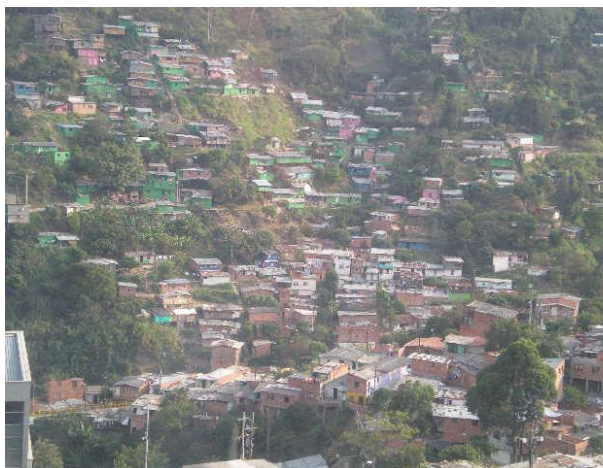
(2010)



Photographie prise depuis une nacelle du métro câble desservant la Comuna 13 de Medellín, au départ de la ligne. Il s'agit d'un quartier déjà bien consolidé, puisque les habitations présentent plusieurs étages.

(2010)





Photographie prise depuis une nacelle du métro câble desservant la Comuna 13 de Medellín et vers la fin de la ligne. Les habitations sont, de fait, beaucoup moins consolidées que sur la photographie précédente. Par ailleurs, il convient de noter que les façades furent peintes en couleurs vives sur demande de la mairie, car alors Medellín recevait les Jeux Sud-Américains (Juegos Panamericanos) et que le village « olympique » était situé au Terminus du métrocâble.

(2010)



Vue, depuis une nacelle de la ligne 2 du métrocable de Medellín (Comuna 13), sur les toits des habitations et en arrivant au bout de la ligne.

(2010)



Photographie prise depuis une nacelle du métrocâble desservant la Comuna 13 de Medellín et vers la fin de la ligne. Les habitations sont, de fait, beaucoup moins consolidées que sur la photographie précédente. Par ailleurs, il convient de noter que les façades furent peintes en couleurs vives sur demande de la mairie, car alors Medellín recevait les Jeux Sud-Américains (Juegos Panamericanos) et que le village « olympique » était situé au Terminus du métrocâble. (2010)



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)



Vue, depuis une nacelle de la ligne 2 du métrocable de Medellín (Comuna 13), sur une habitation isolée de type cambutche (fin de ligne).

(2010)



Maison préfabriquée proposée par le programme *Un techo para mi país*. Photographie prise depuis l'un des quartiers de la Comuna 13 de Medellín.

(2010)



Maison en cours de consolidation dans l'un des quartiers de la Comuna 13 de Medellín. Photographie prise depuis l'une des nacelles de la ligne 2 du métro câble. Notons l'escalier consolidé étroit qui dessert la rue. Ce schéma d'axe de communication vertical se retrouve essentiellement à proximité des pylônes du métro câble. Pour le reste des quartiers, dans lesquels nous avons eu l'opportunité de nous rendre accompagnées au cours du terrain de Master de 2010, les escaliers sont en terre battue. (2010)



ANNEXE V :

PROTOCOLE D'ENTRETIEN

Protocole d'entretien (semi-directif) établi pour les populations déplacadas et les habitants de Cazucá.

Consigne:

Antes que todo quería agradecerlo/ (la) por haberme otorgado esta entrevista. Yo soy etnóloga en una universidad francesa y estoy realizando una investigación doctoral sobre desplazamiento intra-urbano en Colombia, con un enfoque de campo específico hacia Soacha Altos de Cazucá. Escogí este territorio porque en enero, hubo un desplazamiento masivo en Altos de la Florida. Según este antepasado, el gobierno hablo de desplazamiento intra-urbano como tal. Pero en los hechos, es muy difícil, al nivel académico como administrativo, encontrar información sobre esta modalidad de desplazamiento, más que todo porque muchos le niegan su carácter forzado.

Usted, como habitante de Soacha y/o como víctima de esta forma de desplazamiento, tiene una historia que me interesa porque lo has vivido. Sepa que todo lo que me contaras estará tratado y utilizado de forma anónima. Por eso, sería bien que escogieras un nombre, bajo el cual podre citar su experiencia y su relato dentro de mi investigación. ¿Vale? Pero primero, me parece más indicado empezar su relate por una breve presentación de usted su merced.

L'arrivée:

¿Bueno y como llegaste a Soacha?

¿Ya conocías gente acá? ¿Me imagino que fue duro en los primeros tiempos, no?

¿Y viniste solo /a o con su familia?

¿Y que me podrías contar sobre los primeros días de su llegada, que recuerdos tienes de este momento?

¿Si te pregunto describir a Altos de Cazuca, esta localidad, que me dices?

L'errance, entre territoire et mémoire:

¿Ha cambiando mucho Soacha desde su llegada?

¿Y de donde venia usted?

¿Por qué se fueron de este lugar?

¿Todavía conoces gente o familiar por allá? ¿Y cómo van?

¿Y pensaste algunas veces con regresar allá? Porque?

L'évènement: l'avant et l'après déplacement intra urbain:

¿Me podrías contar en donde y como aconteció su desplazamiento a dentro de la ciudad?

¿Tuviste medidas de protección? ¿Qué me puedes decir sobre estas?

¿Y desde entonces, volviste a sentir la necesidad de desplazarte nuevamente? ¿Por qué?

¿Y pensaste en retornar allá? ¿Por qué?

¿Me imagino que este evento ha cambiando su forma de vivir por acá? ¿Me podrías decir cómo y por qué?

Le quotidien, entre temps dans l'espace et espace dans un temps:

¿Y cómo era su vida antes de este/estos desplazamiento(s)?

¿Me podrías contar un día normal en este entonces?

¿Y ahora, como se organizan tus días? ¿En que trabajas?

¿Y cómo te va en las relaciones con el vecindario? ¿Por qué?

¿Y cuál de estas dos vidas te gustan más, la de antes, o la de ahora? ¿La vida del campo, o la de la ciudad? ¿Por qué?

Entre normes et réalités:

¿Usted, me imagino, está inscrito en el Registro de Población desplazada verdad? ¿Que implica esto, que te da?

¿Y me podrías contar cuanto tiempo duro este proceso del registro y porque decidiste registrarte? ¿Cómo fue?

¿Y te registraste como desplazado intra-urbano? ¿Por qué? ¿Y qué cambio?

¿Te parece que como desplazado tuviste acceso a más o menos derechos que antes?

¿Registrarte realmente te ayudo? ¿Por qué?

L'avenir:

¿Qué te parece el estado de cosa de Colombia en cuanto la gestión de los desplazamientos?

¿Y de los desplazados?

¿Si tuvieras la posibilidad, te involucrarías en el proceso de restitución de tierras? ¿Por qué?

¿Cómo ves el futuro para tus hijos/hijas? ¿Y para ti?

Muchas gracias por su tiempo y su confianza. Le recuerdo que estas grabaciones no serán divulgadas a nadie, solo me van a servir personalmente y como material cualitativo central para dar cuenta de la realidad del desplazamiento intra-urbano acá. En ningún momento, su nombre, su localización ni la de sus familiares serán divulgados. Obviamente, si quieres añadir cosas sobre esta entrevista, con mucho gusto las añadiré y cualquier cosa que le gustaría contarme, aca estare y te dejo mis datos.

ANNEXE VI :

CARTOGRAPHIES COMPLEMENTAIRES



Defensoría del Pueblo
COLOMBIA

Mapa nacional sobre riesgos de violaciones de derechos humanos relacionados con el conflicto armado interno

Sistema de Alertas Tempranas - SAT

Inicio

Vea los informes de riesgo por tipo de conducta

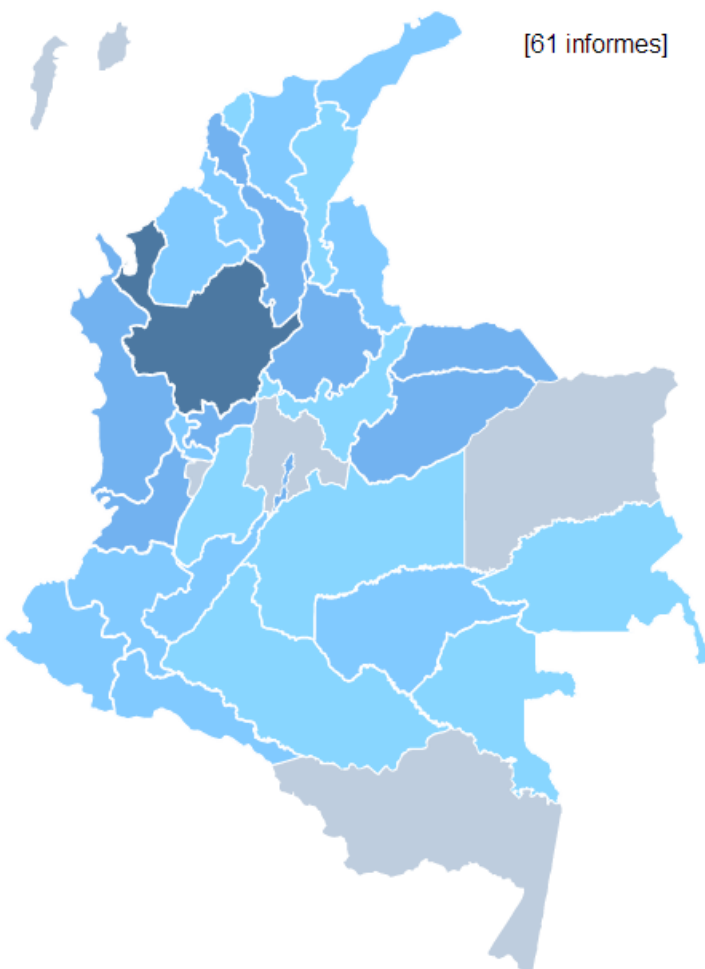
Vea los informes por mes y año

--seleccione--

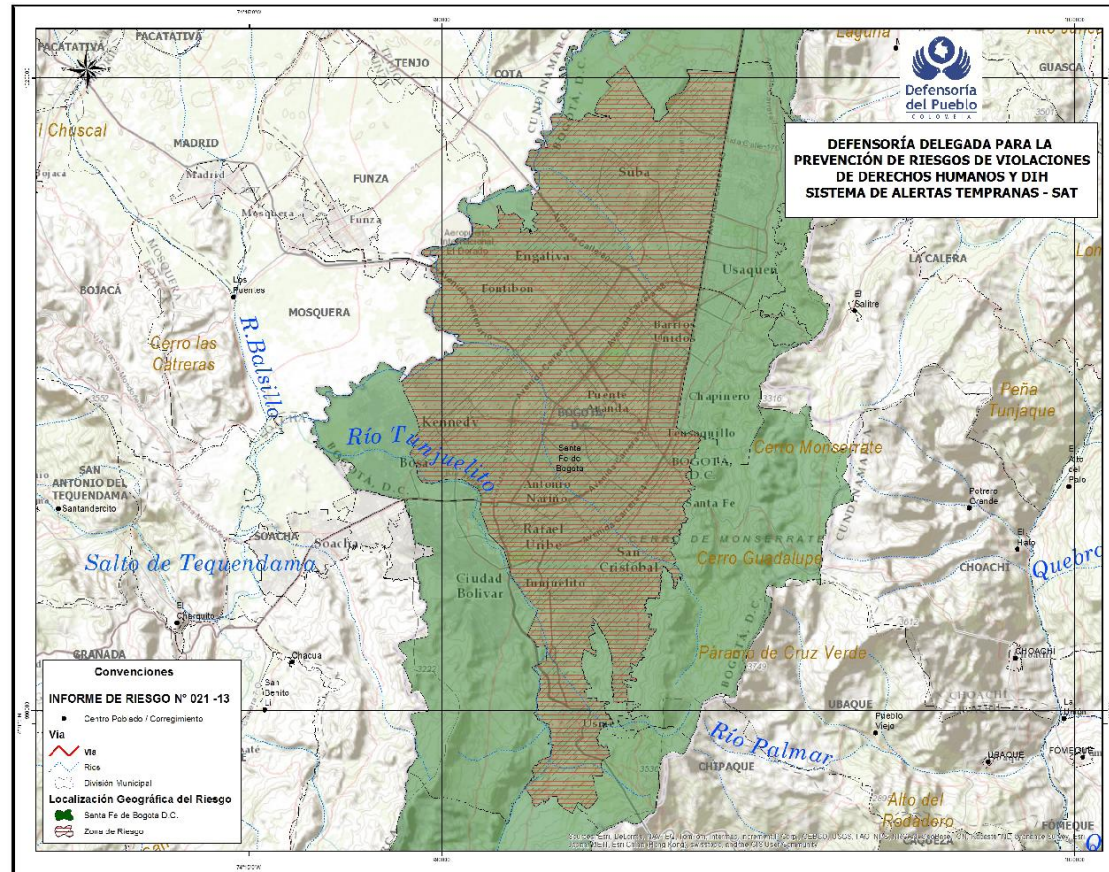
--seleccione--

Informes de riesgo (Septiembre de 2012 - Noviembre de 2013)

[61 informes]



Carte B : Capture d'écran du logiciel de cartographique interactive élaboré par la Defensoría del Pueblo de Colombia et faisant figurer les rapports (par département) émis par l'institution dans le cadre du Système d'Alertes Anticipées (S.A.T.). Tous domaines confondus, la Colombie compte 61 rapports faisant état de violations des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire dans le cadre du conflit armé interne.



Carte C : Cartographie de l'étendue des situations à risques soulignées dans le rapport de risque n°21 du 24 juin 2013 et pour la région de Bogotá [Septembre 2012- Novembre 2013]. Sources: *Defensoría del Pueblo, Mapa nacional sobre riesgos de violaciones de derechos humanos relacionados con el conflicto armado interno – Sistema de Alertas Tempranas - S.A.T* (En ligne en suivant ce lien [consulté pour la dernière fois le 02/04/2012] : <http://www.defensoria.org.co/infografias/sat.php>)

Légende associée à la carte C (traduite par l'auteure):

Rapport de risque n° 21 du 24 janvier 2013

Groupe armé illégal source de risque : FARC et structures armées illégales post-démobilisations des A.U.C. (los Rastrojos Comandos Urbanos, Las Aguila Negras Bloque Capital)

Population soumise au risque : Approximativement 500 personnes

Type de populations : Défenseurs des Droits de l'Homme, leaders sociaux et communautaires, membres et leaders syndicaux, enseignants, journalistes, leaders sociaux des populations en procès de réparations, organisations féminines et population intégrant le mouvement des LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres)

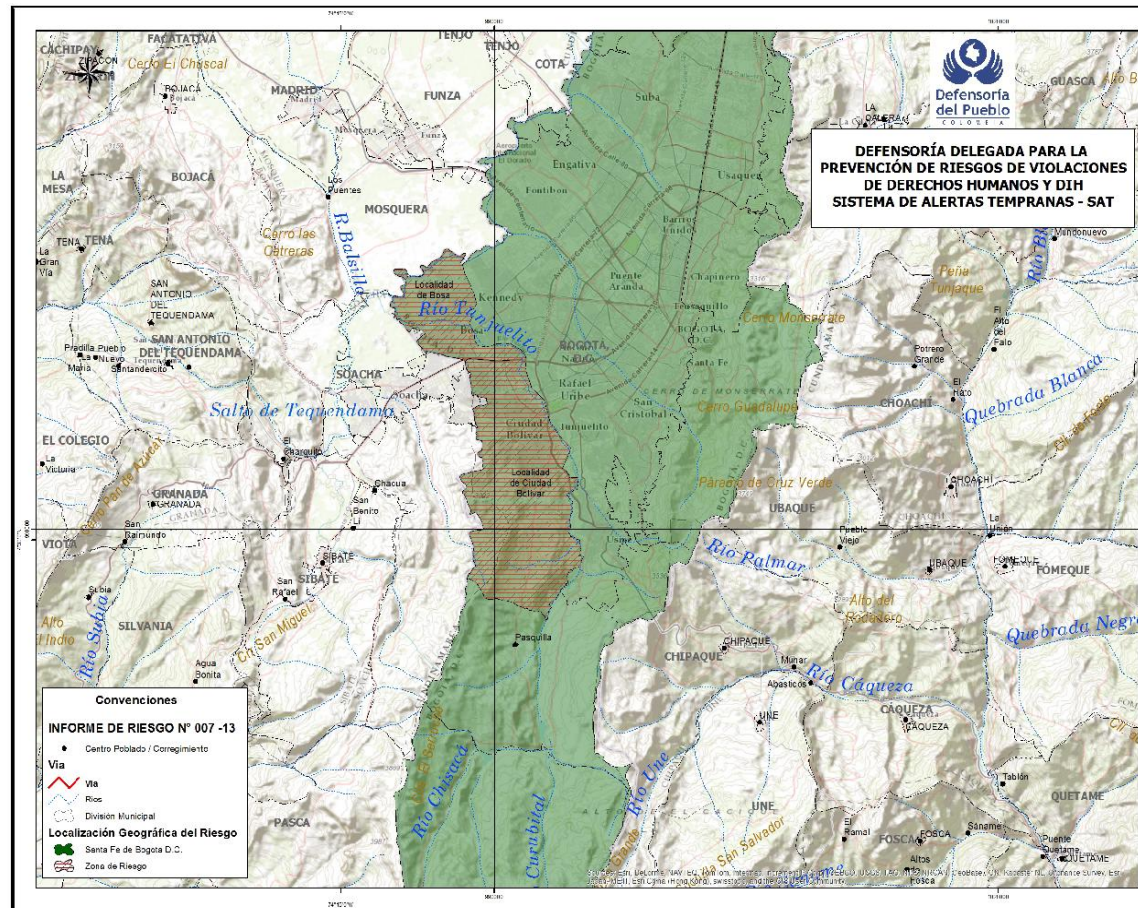
Lieu : Bogotá, D. C.

Actions vulnérabilisant les Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire :

Actions générant de la terreur. Disparition forcée. Homicides. Homicide multiple (massacre). Violence sexuelle. Menaces de mort. Extorsion.

Scénario du risque :

Les risques de violation des Droits de l'Homme encourus par les leaders sociaux et communautaires, les universitaires, les enseignants, les afros descendants, les populations indigènes et déplacées, les leaders dans les processus de restitution des terres ; mais aussi les avocats et les représentants des organisations de défenseurs des Droits de l'Homme, des organisations de victimes, des organisations de femmes et de populations LGBTI, résulte des menaces générées par la présence et les actions de groupes armés ayant suivis la post-démobilisation des AUC (Rastrojos et Aguilas Negras), qui justifient leurs actions sous prétexte que ces citoyens seraient des sympathisants de la guérilla. Le rapport précise les formes de violences opérées par ces groupes illégaux : menace de mort, intimidations par mail, pamphlets, piratages des données électroniques, filatures et harcèlements des personnes signalées comme étant « à risque ». En conséquence de ces actes, il fut aussi fait état de déplacements individuels et de cas de rupture du tissu familial.



Carte D : Cartographie de l'étendue des situations à risques soulignées dans le rapport de risque n°7 du 5 février de 2013 et pour la région de Bogotá [Septembre 2012- Novembre 2013]. Sources: *Defensoría del Pueblo, Mapa nacional sobre riesgos de violaciones de derechos humanos relacionados*

con el conflicto armado interno – Sistema de Alertas Tempranas - S.A.T. (En ligne en suivant ce lien [consulté pour la dernière fois le 02/04/2012]
:http://www.defensoria.org.co/infografias/sat.php)

Légende associée à la carte D (traduite par l'auteure):

Rapport de risque n° 7 du 5 février 2013

Groupe armé illégal source de risque : Los Rastrojos Comandos Urbanos et Aguilas Negras Bloque Capital.

Population soumise au risque : Approximativement 300 000 personnes.

Type de populations : Garçons, filles, adolescents et jeunes en risque de recrutement, leaders sociaux (hommes et femmes), communautaires, membres des Juntas d'Action communale, Défenseurs des Droits de l'Homme (hommes et femmes), population en situation de déplacement, leaders afros descendants, indigènes, présumés consommateurs de drogues, travailleuses sexuelles, démobilisés et, entre autres, les résidants dans des quartiers populaires.

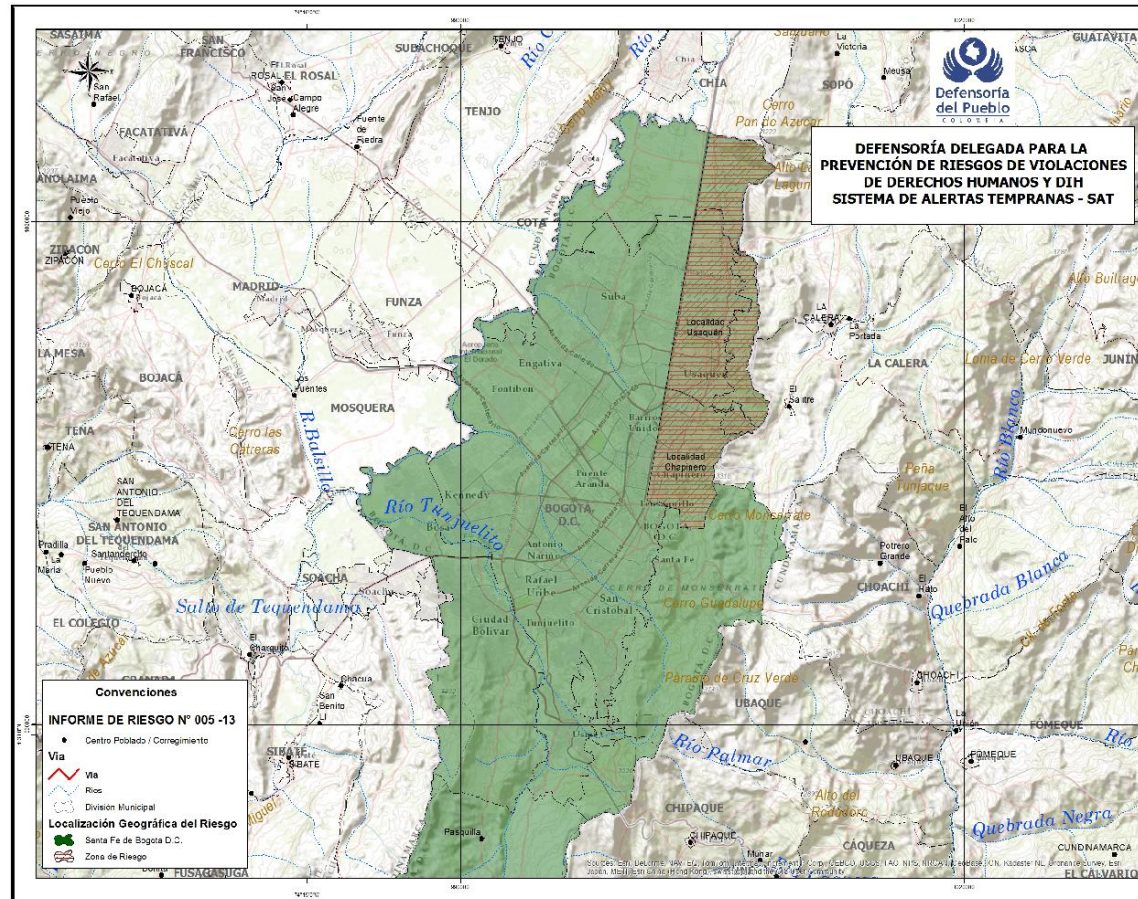
Lieu : Bogotá, D. C.

Actions vulnérabilisant les Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire :

Actions générant de la terreur. Disparition forcée. Déplacement forcé. Homicides. Homicide multiple (massacre). Recrutement forcé. Violence sexuelle. Menaces de mort. Extorsion.

Scénario du risque

Les présumées structures armées illégales qui s'auto nominent Los Rastrojos Comandos Urbanos et les Aguilas Negras Bloque Capital ont augmenté leurs menaces et leurs processus d'intimidation à l'encontre des groupes sociaux et des résidants des secteurs et des quartiers des localités de Ciudad Bolívar et Bosa à Bogotá. Ces structures armées cherchent à obtenir le consensus ou l'acceptation sociale de leurs activités en administrant la peur, en établissant des mécanismes de contrôle et de surveillance envers la population civile, soit de manière directe, soit en ayant recours à des bandes de délinquance de quartiers ou à des pandillas, et ce, en régulant les comportements sociaux et en étant systématiquement présentes sur leurs territoires d'influences. Ce processus de contrôle se donne lieu à des manifestations de forces, certaines visibles et d'autres subtiles. À travers leurs actions, elles prétendent constituer une force alternative, qui contrôle et régule la vie des citoyens en s'octroyant l'administration de biens juridiques comme la vie ou l'intégrité personnelle, le patrimoine économique et la liberté, tout comme l'intégrité sexuelle, entre autres choses.



Carte E : Cartographie de l'étendue des situations à risques soulignées dans le rapport de risque n°5 du 28 février de 2013 et pour la région de Bogotá [Septembre 2012- Novembre 2013]. Sources: *Defensoria del Pueblo, Mapa nacional sobre riesgos de violaciones de derechos humanos relacionados con el conflicto armado interno – Sistema de Alertas Tempranas - S.A.T.* (En ligne en suivant ce lien [consulté pour la dernière fois le 02/04/2012] : <http://www.defensoria.org.co/infografias/sat.php>)

Légende associée à la carte E (traduite par l'auteure) :

Rapport de risque n° 5 du 28 janvier 2013

Groupe armé illégal source de risque : FARC

Population soumise au risque : Non précisée

Type de population : Habitants des Quartiers San Luis, San Isidro I et II et la Sureña

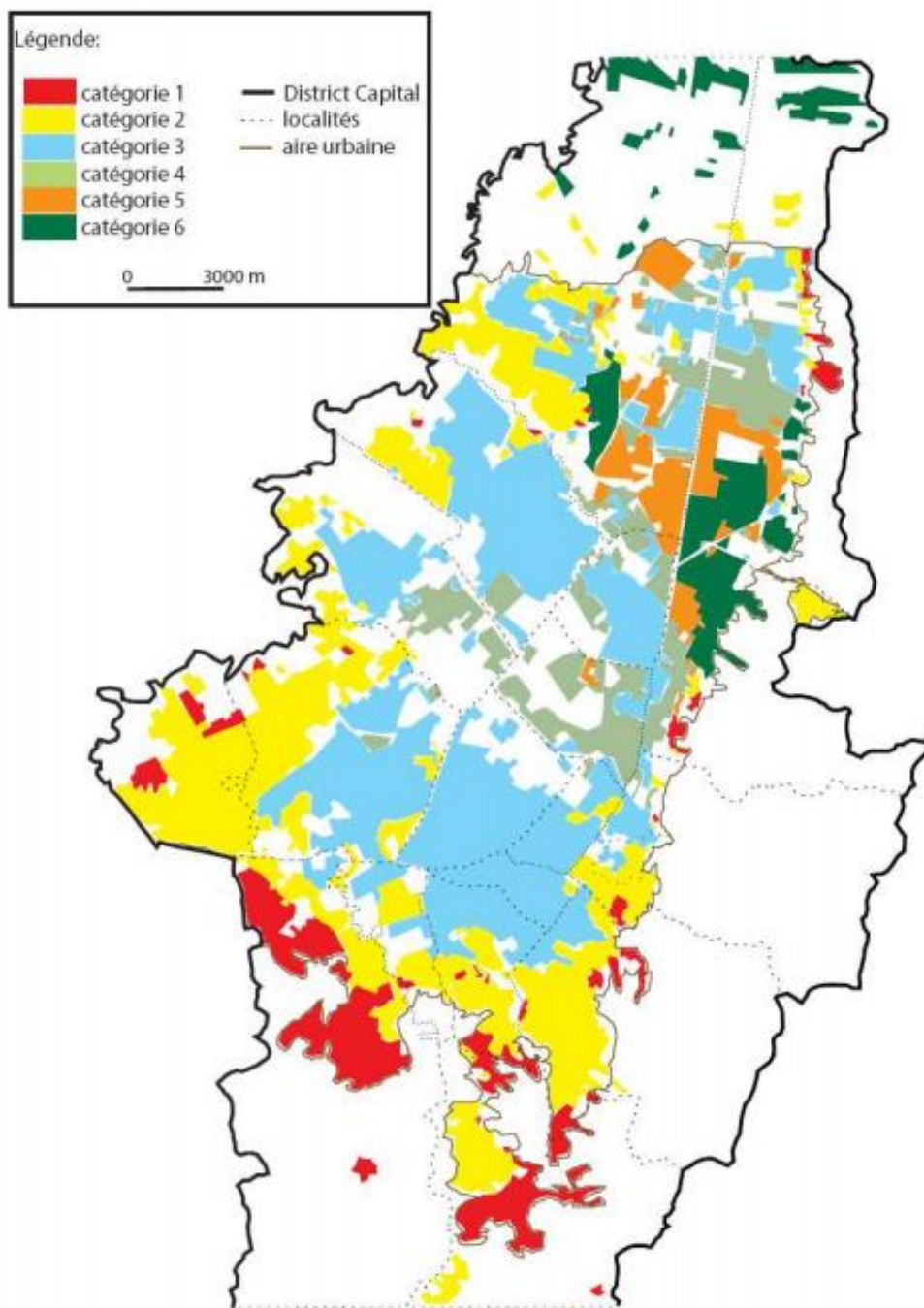
Lieu : Bogotá, D. C.

Actions vulnérabilisant les Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire :

Attaques contre les infrastructures. Déplacement forcé. Destruction de biens civils. Homicides. Menaces de mort. Confinement.

Scénario du risque :

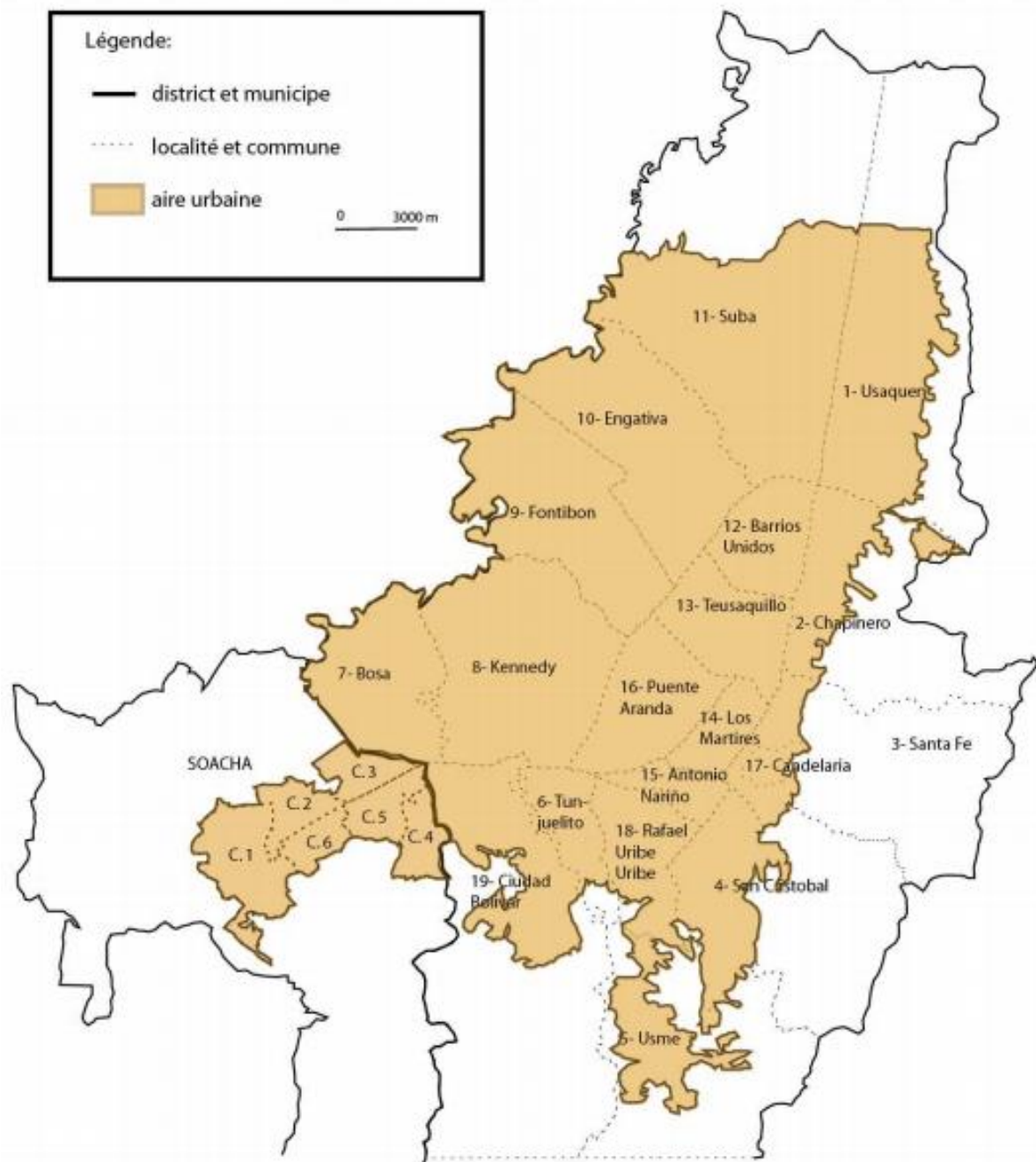
Les conditions géographiques de la région, mais aussi les caractéristiques de sa population et de son économie constituent des facteurs qui favorisent les actions des groupes armés illégaux, lesquels utilisent son contexte géographique pour en faire un couloir stratégique dans leurs dynamiques de mobilité, dans leur positionnement territorial, accumulant les ressources que présente le terrain pour y implanter leur économie de guerre et pour fortifier leurs structures militaires. Dans ce contexte, l'Association des Services publics communautaires San Isidro I et II, San Luis et la Sureña, ACUALCOS et ses dirigeants communautaires sont victimes, depuis le 10 janvier 2013, de menaces et d'extorsions effectuées par des pressentis intégrants du Front 53 des FARC. Ces derniers ont demandé aux associations d'élire un délégué devant se rendre sur un lieu situé dans le municipio de Lejanías (Meta), afin de convenir d'un accord concernant le montant et la forme paiement auxquels elles se soumettront, et ce, afin de soutenir ce que ces groupes appellent « notre cause ». La situation de risque s'est aggravée suite aux menaces proférées par les prétendus intégrants des FARC, ayant laissé savoir qu'en l'absence d'une satisfaction de leurs exigences, ils attaqueraient l'installation de l'aqueduc communautaire, ce qui priverait les habitants des quartiers mentionnés de ce précieux liquide.



Source: Mairie de Bogota, Secretaria distrital de Planeacion

Réalisation Agnès de Geoffroy

Carte F : Classification socio-économique des quartiers de Bogotá ; Sources : Geoffroy, A. (de), *Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force : enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogotá (Colombie) et de Khartoum (Soudan)*, op.cit, carte n° 9, p.126



Source: Mairie de Bogota, Secretaria distrital de Bogota
Mairie de Soacha

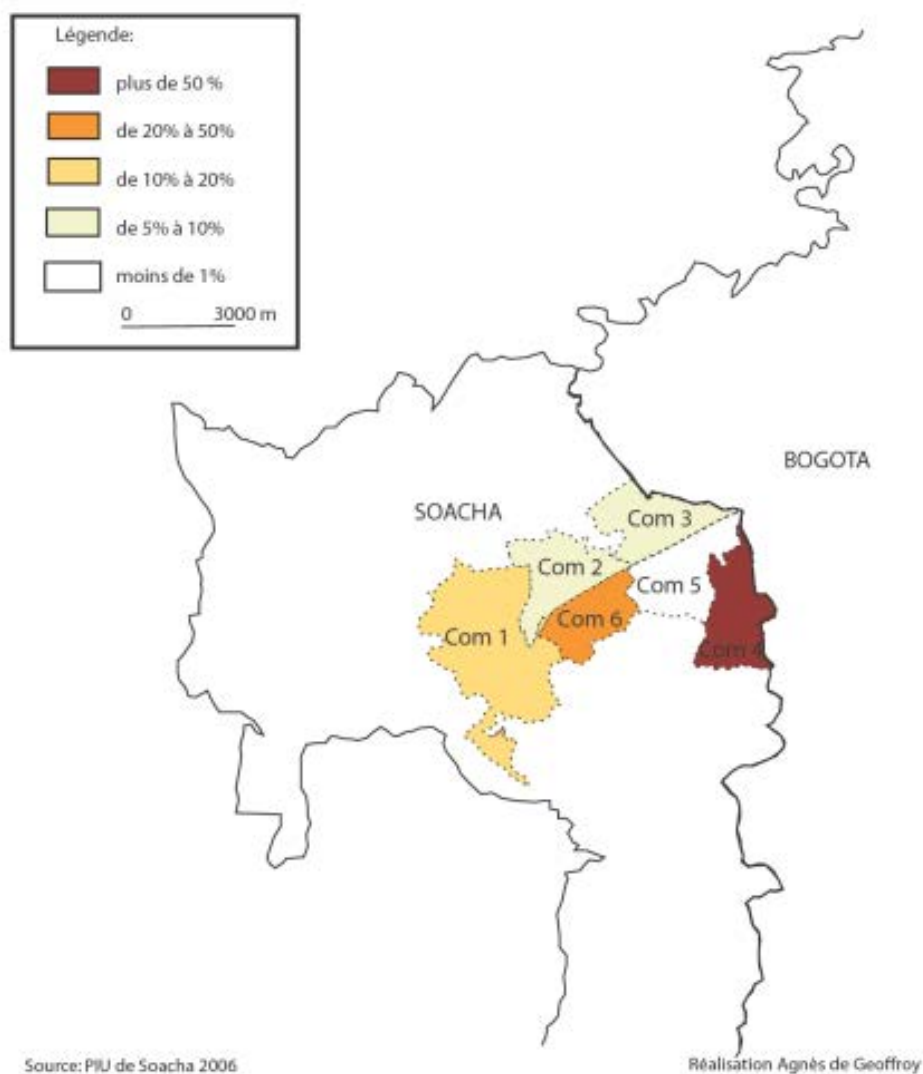
Réalisation Agnès de Geoffroy

Carte G : Aire urbaine et limites administratives de l'agglomération de Bogotá; Sources : Sources : Geoffroy, A. (de), *Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force : enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogotá (Colombie) et de Khartoum (Soudan)*, op.cit, carte n°10, p.129

Tableau 8. Répartition des déplacés par commune à Soacha

Commune	Pourcentage de déplacé installé dans la commune*
Commune 1	11%
Commune 2	5%
Commune 3	8%
Commune 4	55%
Commune 6	21%

*(par rapport au nombre total de déplacés installés à Soacha)



Carte H : Répartition des déplacés à Soacha en 2006 ; Sources : Geoffroy, A. (de), *Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force : enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogotá (Colombie) et de Khartoum (Soudan)*, op.cit, carte n°12, p.13

ANNEXE VII :

**DOCUMENT RELATIF AUX FONCTIONS ASSUMÉES PAR LA
DEFENSORIA DEL PUEBLO DE COLOMBIA ET TRANSMIS DANS LE**

CADRE DE MON SEJOUR A LA CASA DE LOS DERECHOS



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz.

EL ESTADO COLOMBIANO¹ (C.N. TÍTULO V - CAPÍTULO I)

Para que el Estado pueda alcanzar sus objetivos y logre cumplir con las funciones que le corresponden se han definido en la Constitución tres ramas del poder público: la legislativa, la ejecutiva y la judicial. Estas ramas están integradas por diversos órganos con funciones diferentes, pero que siempre deben coordinarse y colaborar para poder trabajar mejor y lograr el beneficio general y mantener el orden en la República.

La **Rama Legislativa**, está integrada por el Senado y la Cámara de Representantes. Al Congreso le corresponde la tarea de hacer las leyes y ejercer el control político sobre el Gobierno Nacional. En el Congreso se hacen las normas que definen como se deben orientar los ciudadanos y se toman muchas de las decisiones más importantes acerca de la forma como se debe dirigir el país.

El Congreso está compuesto por senadores o representantes, según pertenezcan al Senado o a la Cámara de representantes y son elegidos por el pueblo para un periodo de cuatro años, que se inicia el 20 de julio siguiente a la elección y si la población lo quiere, puede volverlo a elegir.

La **Rama Ejecutiva**, está encargada de reglamentar, ejecutar y hacer cumplir las leyes, además de velar por los intereses del Estado, tanto en el campo nacional como en el internacional.

La rama ejecutiva está conformada por el Presidente de la República, los ministros y los directores de departamentos administrativos. También son parte de esta rama las gobernaciones y las alcaldías, así como, las superintendencias, los establecimientos públicos y las empresas comerciales e industriales del Estado. El presidente es elegido por el pueblo para un periodo de cuatro años, que se inicia el 7 de agosto siguiente a la elección y si la población lo quiere lo puede reelegir por una sola vez.

La **rama judicial** tiene como función resolver los problemas y conflictos que surjan entre las personas, especialmente en la familia, en el trabajo, en el comercio y en otros lugares o actividades. También soluciona los problemas que se presenten entre las diversas instituciones del Estado y entre el Estado y los ciudadanos.

La rama judicial está conformada por la Corte Constitucional, la Corte Suprema de Justicia, el Consejo de Estado, el consejo Superior de la Judicatura, la Fiscalía General de la Nación, los Tribunales y los jueces. Todos ellos están encargados de resolver conflictos basándose en la Constitución Política y en las leyes colombianas, buscando siempre soluciones pacíficas y justas.

EL MINISTERIO PÚBLICO

Según los artículos 117 y 118 de la Constitución Nacional de 1991, el Ministerio Público ejercido por la Procuraduría General de la Nación, la Defensoría del Pueblo y las Personerías, junto a la Contraloría General de la República son órganos de control, a quienes les corresponde la guarda y promoción de los Derechos Humanos, la protección del interés público y la vigilancia de la conducta oficial de quienes desempeñan funciones públicas.

¹ Ibid. Pág. 18



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

PARTICIPACIÓN CIUDADANA²

Es el derecho que tienen las personas de forma individual o colectiva de involucrarse en la toma de decisiones relacionadas con el ejercicio de la función pública y el manejo de los recursos públicos, con el propósito de contribuir al mejoramiento de la calidad de vida de las personas y la comunidad en general.

La participación permite a los ciudadanos demandar la prestación oportuna, racional y eficiente de los servicios públicos necesarios para la prosperidad y tranquilidad de la comunidad. En tal sentido, la participación es una oportunidad que poseen los ciudadanos y cuyos espacios deben ser garantizados por el Estado, con el objetivo de obtener cada día una gestión pública de calidad y que responda a las necesidades y proteja los intereses de los colombianos.

El preámbulo de la Constitución Política de 1991 presenta el marco institucional del Estado Colombiano que es calificado como Estado Social de Derecho, democrático y participativo. De esta manera, en el Estado de Derecho, donde la toma de decisiones de las autoridades se basan en la ley y no según el parecer de unas pocas personas, es un Estado Democrático, en la medida que las decisiones que se toman atienden el interés de los ciudadanos, garantizando para ello la participación, el respeto y la protección de las minorías.

La finalidad de un Estado participativo, es otorgar al ciudadano la certidumbre de que no será excluido del debate, del análisis, ni de la resolución de los factores que inciden en su vida diaria. La participación se concibe como principio fundamental del Estado y fin esencial de su actividad, lo que implica para sus autoridades el deber de promoverla.

En principio podemos decir que los ciudadanos participan para:

- Decidir
- Presentar iniciativas de origen popular
- Concertar y negociar
- Gestionar
- Controlar

El Artículo 103 de la Constitución Política señala los mecanismos de participación del pueblo, los cuales son desarrollados por la Ley 134 de 1994.

CONSTITUCIÓN NACIONAL - ARTÍCULO 103

Son mecanismos de participación del pueblo en ejercicio de su soberanía: el voto, el plebiscito, el referendo, la consulta popular, el cabildo abierto, la iniciativa legislativa y la revocatoria del mandato.

El Estado contribuirá a la organización, promoción y capacitación de las asociaciones profesionales, cívicas sindicales, comunitarias, juveniles, benéficas o de utilidad común no gubernamentales, sin detrimento de su autonomía con el objeto de que constituyan mecanismos democráticos de representación en las diferentes instancias de participación, concertación, control y vigilancia de la gestión pública que se establezcan.

² VEEDURÍA DISTRITAL. Guía Básica de Capacitación en Control Social a la Gestión Pública. Pág. 20, 38



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz.

MECANISMOS DE PARTICIPACIÓN CIUDADANA³ - LEY 134 DE 1994

1. Iniciativa Popular Legislativa y Normativa ante las corporaciones públicas

Es el derecho político de un grupo de ciudadanos de presentar Proyectos de Acto Legislativo y de ley ante el Congreso de la República, de Ordenanza ante las Asambleas Departamentales, de Acuerdo ante los Concejos Municipales o Distritales y de Resolución ante las Juntas Administradoras Locales y demás Resoluciones de las corporaciones de las entidades territoriales, de acuerdo con las leyes que las reglamentan, según el caso, para que sean debatidos y posteriormente aprobados, modificados o negados por la corporación pública correspondiente.

Para promoverla debe recogerse el apoyo del 0,5% de los ciudadanos inscritos en el respectivo censo electoral, constituir un comité de promotores y elegir un vocero. Cumplido lo anterior, se inscribe la iniciativa ante la Registraduría del Estado Civil quien revisa la solicitud y entrega un formulario para que en él se recoja, en el término de 6 meses, el respaldo del 5% de los ciudadanos inscritos en el respectivo censo electoral.

2. Referendo

Es la convocatoria que se hace al pueblo para que apruebe o rechace un proyecto de norma jurídica o derogue o no una norma ya vigente.

El Referendo puede ser nacional, regional, departamental, distrital, municipal o local.

Referendo Derogatorio: es el sometimiento de un acto legislativo, de una ley, de una ordenanza, de un acuerdo o de una resolución local en alguna de sus partes o en su integridad, a consideración del pueblo para que este decida si lo deroga o no.

Referendo Aprobatorio: es el sometimiento de un acto legislativo, de una ley, de una ordenanza, de un acuerdo o de una resolución local, de iniciativa popular que no haya sido adoptado por la corporación pública correspondiente, a consideración del pueblo para que éste decida si lo aprueba o lo rechaza, total o parcialmente.

El procedimiento para efectuar un referendo inicia cuando los promotores inscriben su solicitud ante la Registraduría del Estado Civil y reciben del formulario con el cual deben recoger, en un máximo de 6 meses, el apoyo del 10% de los ciudadanos que integran el respectivo censo electoral. Si se logra conseguir dicho apoyo el gobierno convoca mediante Decreto a votaciones en la cuales se determina si se aprueba o no el respectivo referendo. La decisión se adopta por la mitad más uno de los votos, siempre que haya participado al menos la cuarta parte del censo electoral respectivo.

3. Revocatoria del mandato

Es un derecho político por medio del cual los ciudadanos dan por terminado el mandato que le han conferido a un gobernador o a un alcalde.

El trámite inicia cuando un grupo de ciudadanos, en número no inferior al 40% de los votos que obtuvo el gobernante respectivo, solicita ante la Registraduría del Estado Civil

³ Ibid. Pág. 44 - 45



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

que convoque a votaciones para revocar el mandato del mismo, fundamentando su solicitud en el incumplimiento del programa de gobierno o en la insatisfacción general de la población. El Registrador informa a la persona cuyo mandato pretende revocarse y posteriormente convoca a votaciones; la revocatoria opera si así lo determinan la mitad más uno de los votos, siempre que el número de sufragios no sea inferior al 55% de la votación válida emitida el día en que se eligió al mandatario.

4. El Plebiscito

Es el pronunciamiento del pueblo convocado por el presidente, mediante el cual apoya o rechaza una determinada decisión del Ejecutivo.

El procedimiento y las reglas básicas de este mecanismo son las siguientes: el Presidente de la República, con la firma de todos los ministros, elabora la convocatoria al plebiscito e informa de inmediato al Congreso de la República su intención de hacer uso del mecanismo. Si el Congreso no rechaza esta determinación se lleva a cabo la votación.

Con el plebiscito, mecanismo inspirado en el principio de soberanía popular, se recurre al pueblo para que defina su destino. Es clave entender que no se trata de la refrendación de políticas ya adoptadas sino de la determinación del rumbo a seguir.

5. Consulta Popular

Es la institución mediante la cual, una pregunta de carácter general sobre un asunto de trascendencia nacional, departamental, municipal, distrital o local, es sometida por el Presidente de la República, el gobernador o el alcalde, según el caso, a consideración del pueblo para que este se pronuncie formalmente al respecto.

En todos los casos, la decisión del pueblo es obligatoria.

Cuando la consulta se refiera a la conveniencia de convocar una asamblea constituyente, las preguntas serán sometidas a consideración popular mediante ley aprobada por el Congreso de la República.

6. Cabildo Abierto

Es la reunión pública de los concejos distritales, municipales o de las juntas administradoras locales, en la cual los habitantes pueden participar directamente con el fin de discutir asuntos de interés para la comunidad.

El procedimiento comienza por la solicitud que deben hacer por lo menos el 0,5% del censo electoral respectivo -también las organizaciones civiles pueden participar en el proceso de convocatoria y celebración e los cabildos abiertos-, ante la secretaria del Concejo o de la Junta Administradora Local, entidad que debe divulgar el lugar, fecha y temas que se tratarán en el cabildo.

Art. 104. El Presidente de la República, con la firma de todos los ministros y previo concepto favorable del Senado de la República, podrá consultar al pueblo decisiones de trascendencia nacional. La decisión del pueblo será obligatoria. La consulta no podrá realizarse en concurrencia con otra elección.



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

MECANISMOS DE PROTECCIÓN DE LOS DERECHOS⁴

La Acción de Tutela (Constitución Nacional – Artículo 86)

Es el mecanismo de protección de los derechos, para reclamar ante los jueces en todo momento y lugar, por sí misma o por quien actúe en su nombre, la protección de los derechos, para reclamar ante los jueces en todo momento y lugar, por sí misma o por quien actúe en su nombre, la protección inmediata de sus derechos constitucionales fundamentales, cuando quiera que estos resulten vulnerados o amenazados por la acción o la omisión de cualquier autoridad pública.

La acción de tutela también puede proceder contra particulares encargados de la prestación de un servicio público o cuya conducta afecte grave y directamente el interés colectivo o a favor de quienes se hallen en estado de indefensión.

¿Cuál es la finalidad de la acción de tutela?

Está instituida para garantizar la protección inmediata de los derechos fundamentales.

¿Quién puede interponer la acción de tutela?

Debe ser ejercida por la persona (natural o jurídica) directamente afectada en sus derechos fundamentales (salvo los casos de representación o de agencia oficiosa).

¿Contra quién se puede ejercitar la acción de tutela?

Puede ejercitarse contra las autoridades públicas o contra particulares.

¿Ante quién se puede instaurar una acción de tutela?

Ante cualquier juez de la república. En primera instancia los jueces o tribunales con jurisdicción en el lugar de los hechos. Existe una excepción: las tutelas contra los medios de comunicación deben ser presentadas ante los jueces de circuito.

¿Qué contenido debe tener la solicitud de tutela?

Acción u omisión que la motivan, es decir, acción u omisión que viola el derecho fundamental.

- Derecho que se considera violado o amenazado
- Nombre de la autoridad pública si fuese posible
- Nombre y lugar de la residencia del solicitante
- No es necesario citar la norma constitucional
- No se requiere actuar a través de abogado
- Puede presentarse verbalmente

¿Qué debe disponer el juez en el fallo de tutela?

El juez de tutela tiene las siguientes posibilidades:

- Ordenar el restablecimiento del derecho volviendo al estado anterior a la violación, si ello fuere posible.
- Si la vulneración al derecho fundamental proviene de una omisión, se ordenará realizar el acto correspondiente o la acción adecuada.

¿Cuánto tiempo se tiene para responder una Acción de Tutela?

Debe ser decidida en un plazo improrrogable de diez (10) días, para la protección inmediata de los derechos fundamentales.

⁴ Ibid. Pág. 39 - 44



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

La Acción de Cumplimiento (Constitución Nacional – Artículo 87)

La Constitución Política consagra que toda persona podrá acudir ante la autoridad judicial para hacer efectivo el cumplimiento de una ley o un acto administrativo. En caso de prosperar la acción, un juez mediante una sentencia ordenará a la autoridad cumplir con su deber.

¿Cuál es la finalidad de la Acción de Cumplimiento?

En el Estado de derecho uno de los postulados fundamentales es el del respeto por la ley, el de la vigencia de la ley.

¿Quién puede demandar en ejercicio de la Acción de Cumplimiento?

Cualquier persona.

¿Contra quiénes se puede interponer una Acción de Cumplimiento?

- Contra el Estado: procede contra cualquier autoridad que incumpla la ley o un acto administrativo, sin que importe la rama del poder público a la cual pertenezca.
- Contra particulares: si estos ejercen funciones públicas.

¿Ante quién se puede instaurar la Acción de Cumplimiento?

En primera instancia conocen los Jueces Administrativos con competencia en el domicilio del demandante y los Tribunales Administrativos en la segunda; hay un Tribunal Administrativo en cada Departamento.

¿Qué contenido debe tener la solicitud de cumplimiento?

La solicitud deberá contener los siguientes aspectos:

- El nombre, identificación y lugar de residencia de la persona que instaura la acción.
- La determinación de la norma con fuerza de ley o acto administrativo incumplido.
- La narración de los hechos constitutivos de incumplimiento.
- La determinación de la autoridad o particular incumplido.
- Prueba de la renuencia a cumplir con el deber.
- Solicitud de prueba y enunciación de las que se pretendan hacer valer.
- La manifestación de no haber presentado otra solicitud respecto de los mismos hechos o derechos ante ninguna otra autoridad.

¿Qué debe disponer el fallo de cumplimiento?

- La identificación del solicitante.
- La determinación de la obligación incumplida.
- La identificación de la autoridad de quien provenga el incumplimiento.
- La orden a la autoridad renuente de cumplir el deber omitido.
- Un plazo perentorio para el cumplimiento de lo resuelto, el cual no podrá ser mayor de diez días hábiles.
- Orden a las autoridades de control correspondientes para que se determine la responsabilidad penal o disciplinaria en la que se haya incurrido con el incumplimiento.

Calle 55 N° 10-32
Telefax. 3144000 - 3147300 Bogotá D.C.



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

La Acción Popular (Constitución Nacional – Artículo 88)

Es el mecanismo de protección de los derechos e intereses colectivos relacionados con el derecho a un ambiente sano, la moralidad administrativa, el espacio público, patrimonio cultural, seguridad y la salubridad públicas, los servicios públicos, los consumidores y usuario y la libre competencia económica, entre otros previstos en el primer inciso del Artículo 88 de la Constitución Política de 1991:

¿Cuál es la finalidad de la Acción Popular?

Se caracterizan por poseer un carácter preventivo y restaurador de los derechos e intereses colectivos. Se ejercen para evitar el daño contingente, hacer cesar un peligro, la amenaza, la vulneración o agravio sobre los derechos e intereses colectivos, o restituir las cosas a su estado anterior cuando fuere posible.

¿Quiénes pueden interponer una Acción Popular?

La Acción Popular es una acción pública, lo cual significa que puede interponerla cualquier persona.

- Toda persona natural o jurídica.
- Las organizaciones no gubernamentales.
- Las organizaciones populares, cívicas o similares.
- Las entidades públicas que cumplan funciones de control.
- El Procurador General de la Nación.
- Los alcaldes y los servidores públicos que deben promover la protección y defensa de los derechos e interés colectivos.
- Para ejercitar una acción popular no se requiere actuar a través de abogado.

¿Contra quiénes se puede ejercitar una Acción Popular?

Contra el Estado o contra los particulares, según sea quien viole o amenace los derechos o intereses colectivos.

¿Arte quién se puede instaurar una Acción Popular?

Si se adelanta contra entidades públicas o personas privadas que cumplen funciones públicas conoce la jurisdicción contencioso administrativa, concretamente en primera instancia los jueces administrativos y en segunda el Tribunal Administrativo del respectivo departamento.

¿Qué debe contener la demanda de Acción Popular?

- La indicación del derecho o interés colectivo amenazado o vulnerado.
- La indicación de los hechos, actos, acciones u omisiones que motivan la petición.
- La enunciación de las pretensiones.
- El señalamiento de la persona natural o jurídica, o la autoridad pública responsable de la amenaza o agravio si acaso fuese posible determinarla.
- Las pruebas que se pretenda hacer valer.
- Las direcciones para notificaciones
- Nombre e identificación de quien ejerce la acción.

¿Qué características tiene la sentencia que se dicta respecto de una Acción Popular?

En cuanto a sus efectos, la sentencia es cosa juzgada respecto de las partes y el público en general. En cuanto a su contenido, si es favorable: da una orden de hacer o no hacer. Además se podrá condenar al pago de perjuicios a favor de la entidad pública que cuida del bien protegido para que se realicen las conductas necesarias para el restablecimiento.

Se establecerá además un incentivo para el actor: 10 a 150 salarios mínimos legales mensuales vigentes, si se protege moralidad administrativa el incentivo será del 15% de lo recuperado, dicho incentivo es una especie de premio que se otorga al actor popular.



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

Las Acciones de Clase o de Grupo (Constitución Nacional – Artículo 88)

La segunda parte del Artículo 88 de la Constitución Política se refiere a un mecanismo denominadas Acciones de Grupo o de Clase, las cuales regulan las acciones que originan daños a un número plural de personas, sin perjuicio de las correspondientes acciones particulares.

¿Cuál es la finalidad de las Acciones de Grupo o de Clase?

Estas acciones están instituidas para proteger a un grupo de personas que han sido afectadas por la misma causa. La identidad del grupo la determina el daño. El número de personas debe ser de 20 o más. Su finalidad es por consiguiente reparadora, tienen carácter indemnizatorio, con ellas se puede conseguir el pago de una suma de dinero para reparar los daños ocasionados.

¿Quién puede instaurar una Acción de Clase o de Grupo?

Cualquier persona perteneciente al grupo afectado y no la puede instaurar una persona que no pertenezca a dicho grupo. Este mecanismo requiere ser ejercido mediante abogado.

¿A quién se puede demandar en ejercicio de una Acción de Clase o de Grupo?

Al igual que sucede con las Acciones Populares, puede demandarse al Estado, a los particulares que ejercen una función pública o a los particulares que ejercen una actividad privada.

¿Ante quién se demanda?

Si el presunto responsable del daño es el Estado o un particular que ejerce función pública, el juez que conoce del asunto es el contencioso administrativo. Si el responsable es una persona particular que no ejerce función pública sino una actividad de carácter privado el juez indicado es el juez ordinario, concretamente un juez civil de circuito.

¿Cuánto tiempo se tiene para demandar?

Los perjudicados cuentan con un término de dos años para demandar, este es el término de caducidad de la acción de clase, dicho término se cuenta desde la fecha en que se causó el daño.

¿Qué dispone la sentencia?

Si el juez encuentra probada la responsabilidad, condenará al demandado al pago de una indemnización a favor del grupo afectado y señalará los requisitos que deben cumplir los beneficiarios para reclamar la indemnización correspondiente.



DEFENSORÍA DEL PUEBLO
Derechos humanos, para vivir en paz

El Derecho de Petición:

Es un instrumento que permite el ejercicio del derecho fundamental consagrado en la Constitución Nacional y a través del cual toda persona puede presentar solicitudes ante las autoridades o ante ciertos particulares y obtener de ellos información o una pronta solución sobre lo solicitado.

El Derecho de Petición está consagrado en la constitución Política de Colombia como fundamental, es decir, que hace parte de los derechos de la persona humana y que su protección judicial inmediata puede lograrse mediante el ejercicio de tutela.

¿Qué es una petición?

Es la solicitud verbal o escrita que se presenta en forma respetuosa ante un servidor público o ante ciertos particulares con el fin de requerir su intervención en un asunto concreto.

¿Quiénes tienen derecho a presentar peticiones?

En Colombia tienen derecho a presentar peticiones todas las personas, sean nacionales o extranjeras, adultas o menores de edad, letradas o analfabetas.

¿Ante quién se puede ejercer el Derecho de Petición?

Ante las autoridades y los particulares que presten un servicio público o actúen o deban actuar en desarrollo de pensiones públicas.

¿Qué deben contener las peticiones escritas en interés general?

- La designación de la autoridad a la que se dirige.
- Los nombres y apellidos completos del solicitante y de su representante o apoderado, si es el caso, con indicación de los documentos de identidad y sus direcciones.
- El objeto de la petición.
- Las razones en que se apoya.
- La relación de documentos que se acompañan.
- La firma del peticionario, cuando fuere el caso.

¿Qué nombres reciben los diferentes tipos de peticiones?

Quejas, cuando ponen en conocimiento de las autoridades conductas irregulares de empleados oficiales o particulares a quienes se ha atribuido o adjudicado la prestación de un servicio público.
Reclamos, cuando se da a las autoridades noticia de la suspensión injustificada o de la prestación deficiente de un servicio público.

Manifestaciones, cuando hacen llegar a las autoridades la opinión del peticionario sobre una actuación administrativa.

Peticiones de información, cuando se formulan a las autoridades para que estas:

- Den a conocer cómo han actuado en un caso concreto.
- Permitan el acceso a los documentos públicos que tienen en su poder.
- Expidan copia de documentos que reposan en una oficina pública.

Consultas, cuando se presentan a las autoridades para que manifiesten su parecer sobre temas relacionados con sus atribuciones.

¿Qué términos tienen las autoridades para dar respuesta a las peticiones?

Quince (15) días para contestar quejas, reclamos y manifestaciones.

Diez (10) días para contestar peticiones de información.

Treinta (30) días para contestar consultas.

Elaboró: Elizabeth Niño, Asesora de Formación para la Participación y la Incidencia en Políticas Públicas del Programa Regionalizado

Calle 55 N° 10-32
Telefax. 3144000 - 3147300 Bogotá D.C.

Résumé :

Si la situation armée que traverse la Colombie n'est pas inconnue du grand public, tel n'est pas le cas pour les cohortes de réfugiés qui se sont formées dans son sillage. Relativement peu médiatisés sur la scène internationale, ces mouvements de populations représentent une constance dans l'histoire de ce conflit armé. Aujourd'hui, ce pays comptabilise le plus de réfugiés internes au monde. Renvoyant tout à la fois à une typologie migratoire et à une catégorie institutionnelle, ce travail de recherche en anthropologie politique revient sur ces mobilités contraintes « par la guerre ». Désignés et regroupés sous l'appellation « *desplazamientos forzados por la violencia* », ces mouvements sont de l'ordre du multiple. Localement, ce « *phénomène social total* » fait l'objet d'une veille scientifique, politique et humanitaire importante. Cependant, il existe de grandes disparités dans les discours et dans les analyses le concernant, notamment lorsque se pose la question de la nature du territoire de départ des migrants. Ainsi, l'imaginaire veut que la situation armée qui impulse ces mobilités soit circonscrite au milieu rural et absent des milieux urbains. Or, les données recueillies et présentées dans cette thèse viennent bousculer ce postulat. Menées auprès de différents acteurs et institutions colombiennes basées dans les villes de Bogotá et de Soacha entre 2010 et 2012, ces enquêtes de terrains témoignent ainsi de l'efficacité de dynamiques, tout en soulignant la pluralité de trajectoires qu'elles recourent et la complexité des situations auxquelles elles répondent. En confrontant les récits de vie des « *desplazados* » dans le quotidien qu'ils partagent avec les « pauvres historiques », mais aussi avec les discours formulés par l'institutionnel, ce travail de recherche fait resurgir l'importance des thèmes de la mémoire, du territoire, de l'informalité, de l'appartenance, de la distribution des richesses et de la transmission des savoirs, dans un contexte où se disputent des pouvoirs en mouvement dans l'espace et le temps.

Mots clés: Déplacement forcé de population. Ville. Conflit armé interne. Violence. Processus de ségrégation et d'agrégation. Stratégies de contrôle. Colombie.

Abstract :

If the armed conflict affecting Colombia is known from the public, it is not the case of the numerous refugees it has created. Movements of population are constant across the history of this armed conflict although it did not attract the media's attention. Nowadays this country has the largest number of internal refugees in the world. The present document is the result of a research in political anthropology on the migration patterns of populations caused by the threatening « of the war ». Identified and grouped under the denomination of « *desplazamientos forzados por la violencia* », these movements are plural. Locally this « total social fact » is closely monitored by scientific, political and humanitarian institutions. However significant disparities exist on both the analysis and the reasons of these migrations, especially regarding the condition of the migrant's departure territory. It is often a statement in people's mind that the conflicts at the origin of these motilities are limited to the countryside, and thus absent from the urban zones. However the data presented in this PhD thesis goes against this postulate. It was collected between 2010 and 2012 among various Colombian actors and institutions based in the cities of Bogotá and Soacha. By combining this data, the fieldwork demonstrates the reality of a transfer of the old conflicts into urban areas, stressing the existence of a plurality of trajectories and testifying about the complexity of situations to which they respond. By confronting the « *desplazados* » stories with the day-to-day life of the « historical poors » among whom they now live, and with the institutional speech, this research emphasizes the importance of themes such as memory, territory, informality, membership, distribution of wealth and knowledge transmission in a context where powers in motion are competing, both across time and space.

Key words: Forced displacement of population. City. Internal armed conflict. Violence. Segregation and aggregation processes. Supervision strategies. Colombia.